RÉFLEXIONS QUE SUGGÈRE L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
Série 4
de septembre 2025 à juin 2026

Christian BIALÈS

Ancien élève de l'École normale supérieure Paris-Saclay
Agrégé de l'Université
Professeur honoraire de Chaire Supérieure
en Économie et Gestion
www.christian-biales.fr

Ce site se veut évolutif. Pour cela il fait l'objet d'un enrichissement documentaire régulier.

© Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur.

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes de l'article L122-5, que les reproductions strictement destinées à l'usage privé.

Pour toute utilisation de tout ou partie d'un texte de ce site, nous vous demandons instamment d'indiquer clairement le nom de l'auteur et la source :

CHRISTIAN BIALÈS
Professeur honoraire de Chaire Supérieure en Économie et Gestion
Montpellier (France)
www.Christian-Biales.fr

Tout autre usage impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Vous pouvez aussi mettre un lien vers cette page

Table des matières en fin de document.

Je ressens la même chose que le Professeur Olivier Babeau :



Olivier Babeau
@OlivierBabeau

J'ai perdu tout intérêt pour le débat politique.
Car en vérité il n'y a aucun débat.
Pour cela il faudrait que des faits, des chiffres, des arguments rationnels puissent convaincre. Faire la différence. Que devant l'évidence, les contradictions, des avis puissent changer.
Or les opinions politiques sont plutôt d'ordre religieux. Elles sont au-delà de la raison. La politique est une foi.

Dernière modification : 9:34 PM · 27 oct. 2025 · **22,8 k** vues

Christian Bialès

TOME 1 :

LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA « TAXE ZUCMAN »

Chapitre 1 : Avant la réunion de l'Assemblée nationale fin octobre

UN CONSTAT EN GUISE D'INTRODUCTION :

Comme l'écrit dans Les Echos du 18 septembre le Professeur de droit fiscal à l'Université Rouen-Normandie et membre de la commission des infractions fiscales, Frédéric Douet, il y a une « étonnante couverture médiatique de la taxe Zucman ». L'auteur va d'ailleurs beaucoup plus loin en donnant dès le , trouver des solutions budgétairesdépart à son propos une couleur très critique :

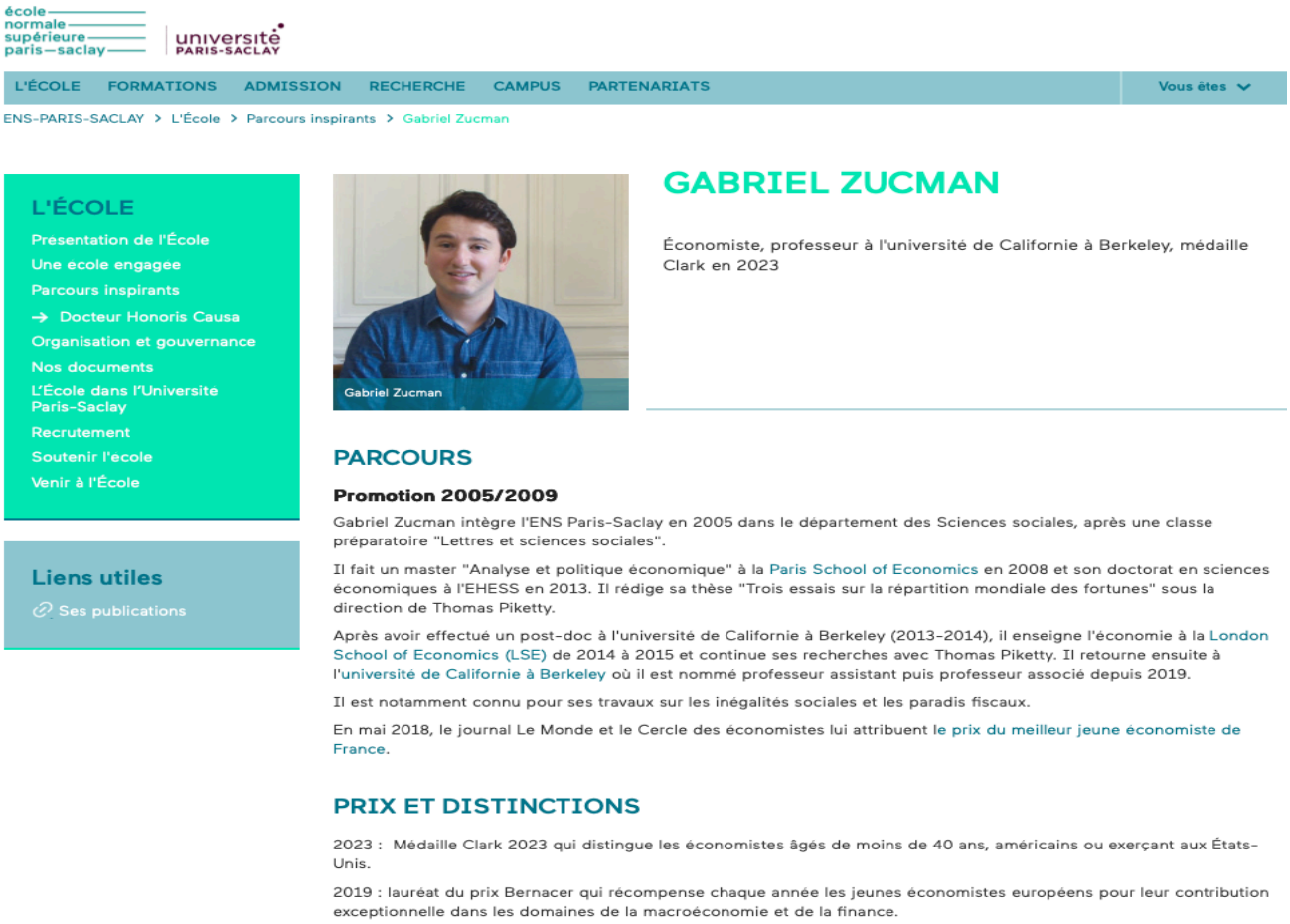
> Depuis quelques jours, les médias du service public sont entrés dans une phase de promotion de la taxe Zucman, qui consisterait à instaurer un « impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultra-riches » (IPF). L'auteur éponyme de cette taxe et ses affidés saturent ainsi l'espace public médiatique en rabâchant ad nauseam qu'elle serait la solution aux problèmes auxquels la France est confrontée. Cela fait penser à Evariste Gamelin, sinistre sire des « Dieux ont soif » qu'Anatole France finit par faire siéger au tribunal révolutionnaire : « Gamelin réclama de nouveau la taxe comme le seul remède à ces maux ».

(Rappelons que dans son roman « Les Dieux ont soif », paru en 1912, Anatole France traite de l'ascension infernale d'Évariste Gamelin, jeune peintre parisien, qui va devenir un fidèle de Marat et Robespierre et qui sera nommé juré au Tribunal révolutionnaire précisément au moment des années noires de la Terreur. Il suivra l'Incorruptible sur l'échafaud. Pour moi, c'est un personnage pour lequel il n'est pas possible d'avoir de la compassion, contrairement à Camille Desmoulins).

Autre critique, encore plus forte adressée, à Gabriel Zucman par Frédéric Douet (sur X, le 26 octobre) :



Pourtant, Gabriel Zucman est un économiste – né fin octobre en 1986 à Paris - réputé et chevronné et il travaille sur ces questions depuis longtemps et ses apports sont importants.



Depuis 2021, il est directeur de l'Observatoire fiscal de l'UE à l'École d'économie de Paris, et depuis 2023 il est professeur d'économie à l'ENS de la Rue d'Ulm. Il a enseigné aussi à la London School of Economics et à l'Université de Californie à Berkeley.
G. Zucman a la double nationalité, française mais aussi américaine (comme d'ailleurs son collègue et ami et co-auteur Emmanuel Saez) ; d'ailleurs, il a eu l'occasion de conseiller les candidats démocrates Elizabeth Warren et Bernie Sanders lors de l'élection présidentielle américaine de 2020. Pour les élections législatives françaises de 2022, il s'est engagé en faveur de la NUPES.

C'est un spécialiste reconnu des questions sociales, en particulier sur la lutte contre les inégalités et les aspects fiscaux en relation avec la redistribution ; notons qu'il est le fondateur de l'Observatoire européen de la fiscalité et que c'est à lui que s'est adressé le Brésil pour fournir un rapport sur la taxation des riches pour le G20 réunissant en 2024 les ministres des finances sur ce thème.

La polémique entre Bernard Arnault et Gabriel Zucman :

Le Figaro
@Le_Figaro

L'homme d'affaires français a tancé, dans le «Sunday Times», la «pseudo-compétence universitaire qui fait largement débat» de l'économiste, qui «vise la destruction de l'économie libérale».
→L.lefigaro.fr/zCG



On ne comprend pas les positions de Monsieur Zucman si l'on oublie qu'il est d'abord un militant d'extrême gauche. À ce titre, il met au service de son idéologie une pseudo-compétence universitaire qui elle-même fait largement débat. Je ne peux pas croire que les forces politiques françaises qui dirigent le pays puissent prêter la moindre crédibilité à cette offensive mortelle pour notre économie.

Bernard Arnault
PDG de LVMH, au sujet de la taxe Zucman

8:29 PM · 20 sept. 2025 · **340,3 k** vues



Gabriel Zucman 𝕏.com
@gabriel_zucman

Bonjour M. Bernard Arnault, la fébrilité n'autorise pas la calomnie.

Les milliardaires ne paient pas ou presque d'impôt sur le revenu et 86% des français ont raison de vouloir mettre fin à ce privilège 🧵

M. Arnault, j'ai été très surpris par le caractère caricatural de vos attaques.

Vos propos me visant sortent du domaine de la rationalité et sont sans fondement.

Essayons de reprendre un peu de mesure.

Contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai jamais été militant dans aucun mouvement ni encarté dans aucun parti.

Je n'ai pour seule activité que mon travail de chercheur et d'enseignant, en tant que professeur des universités à l'Ecole normale supérieure et à Berkeley

Depuis plus de 17 ans mon travail consiste à cartographier la richesse des grandes fortunes A étudier les paradis fiscaux Et à objectiver les techniques d'évasion fiscale et d'optimisation des grandes fortunes

Depuis plus de 17 ans mon travail consiste à cartographier la richesse des grandes fortunes A étudier les paradis fiscaux Et à objectiver les techniques d'évasion fiscale et d'optimisation des grandes fortunes

Venant de l'un des hommes les plus riches du monde et dans un contexte où les libertés académiques sont remises en cause dans un nombre grandissant de pays, cette rhétorique — guère éloignée de celle d'un Trump ou d'un Musk — devrait tous nous inquiéter

Le constat sur lequel je me fonde — que les milliardaires paient très peu d'impôt sur le revenu proportionnellement à leur revenu — a été établi de façon indépendante et objective par les travaux de l'Institut des Politiques Publiques en France



https://www.ipp.eu/actualites/quels-impots-les-milliardaires-paient-ils/

Ainsi que par de nombreuses autres équipes de recherche aux Pays-Bas, au Brésil et aux Etats-Unis entre autres pays.

M. Arnault : niez-vous ce constat ?

En outre les grandes fortunes ont vu leur patrimoine exploser ces 30 dernières années.

Selon Challenges, en 1996, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes s'élevait à 80 milliards d'euros, soit 6,4% du PIB de l'époque.

En 2024 : 1228 milliards d'euros, soit 42 % du PIB.

Mais ces grandes fortunes ne contribuent pas aujourd'hui à hauteur de ce qui est demandé aux autres catégories sociales — patrons de PME, salariés, cadres, etc.

L'impôt plancher de 2% que je défends vise à corriger cette anomalie.

Cette mesure ne concernerait que les foyers fiscaux possédant plus de 100 millions d'euros de patrimoine, au nombre de 1 800 environ.

Elle est soutenue par de nombreux économistes de renommée internationale au-delà des clivages partisans



De lemonde.fr

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/06/11/olivier-blanchard-jean-pisani-ferry-et-gabriel-zucman-nous-partageons-le-constat-qu-un-impot-plancher-sur-les-grandes-fortunes-est-le-plus-efficace-face-a-l-inegalite-fiscale_6612129_3232.html

> Sept Prix Nobel d'économie la soutiennent
>
> Tous ces économistes veulent-ils aussi, selon vous, abattre l'économie de marché ? Sont-ils des militants d'extrême gauche aux "pseudo-compétences universitaires" ?
>
> 
>
>
> De lemonde.fr

https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/07/07/avec-l-impot-sur-les-ultrariches-la-france-peut-montrer-la-voie-au-reste-du-monde-le-plaidoyer-de-sept-prix-nobel-d-economie-pour-la-taxe-zucman_6619619_3232.html

> Cette mesure permettrait simplement de s'assurer que les milliardaires contribuent aux charges communes à la même hauteur que les autres citoyens :
>
> Principe fondamental d'égalité devant l'impôt affirmé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Cette mesure est plébiscitée par une écrasante majorité de Français (86%).

L 'impôt plancher est un instrument de justice, d'apaisement social et de stabilité budgétaire.

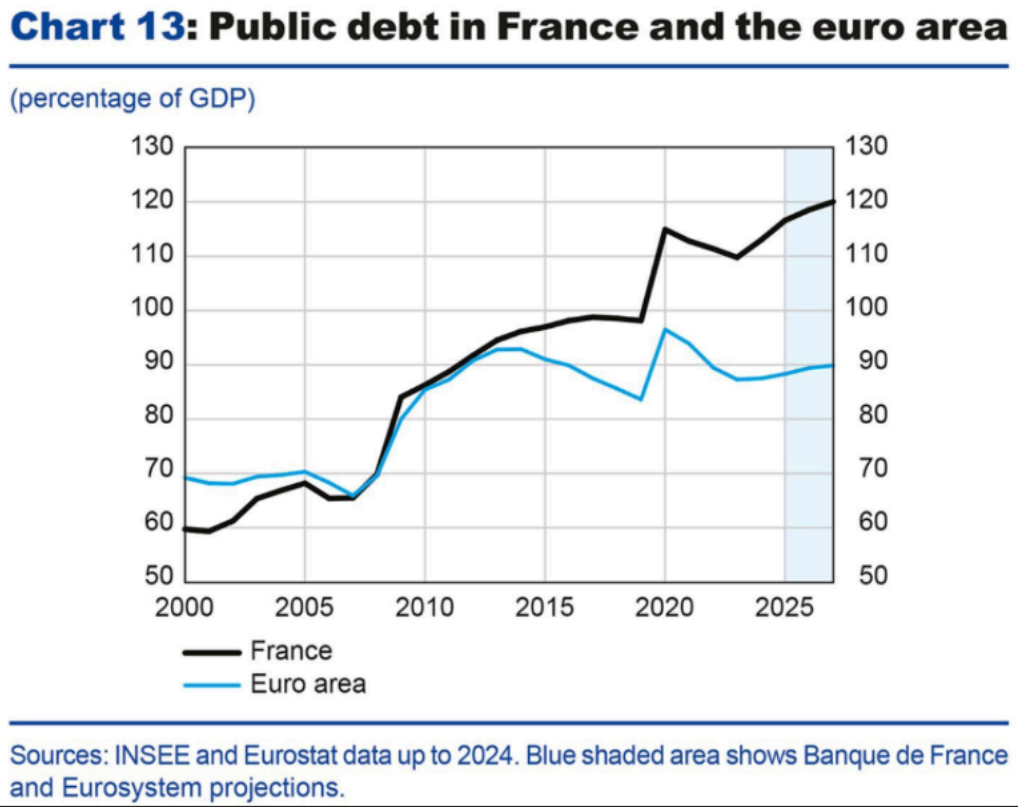
Plus vite on l'adoptera, plus vite on débloquera la situation budgétaire.

> M. Arnault : votre opposition caricaturale à nos principes d'égalité fondamentaux, inscrits dans notre Constitution, constitue une attaque contre notre contrat social
>
> Quoi que vous en pensiez : le temps est venu de soumettre les milliardaires à un taux minimal d'imposition
>
> /fin

I- POURQUOI CETTE PROPOSITION DE « TAXE ZUCMAN » ?

Deux raisons :

***A priori*, la 1ère raison est budgétaire : au moment de construire le nouveau budget, il y a la nécessité de lutter contre l'aggravation du déficit budgétaire et l'alourdissement de la dette publique.**

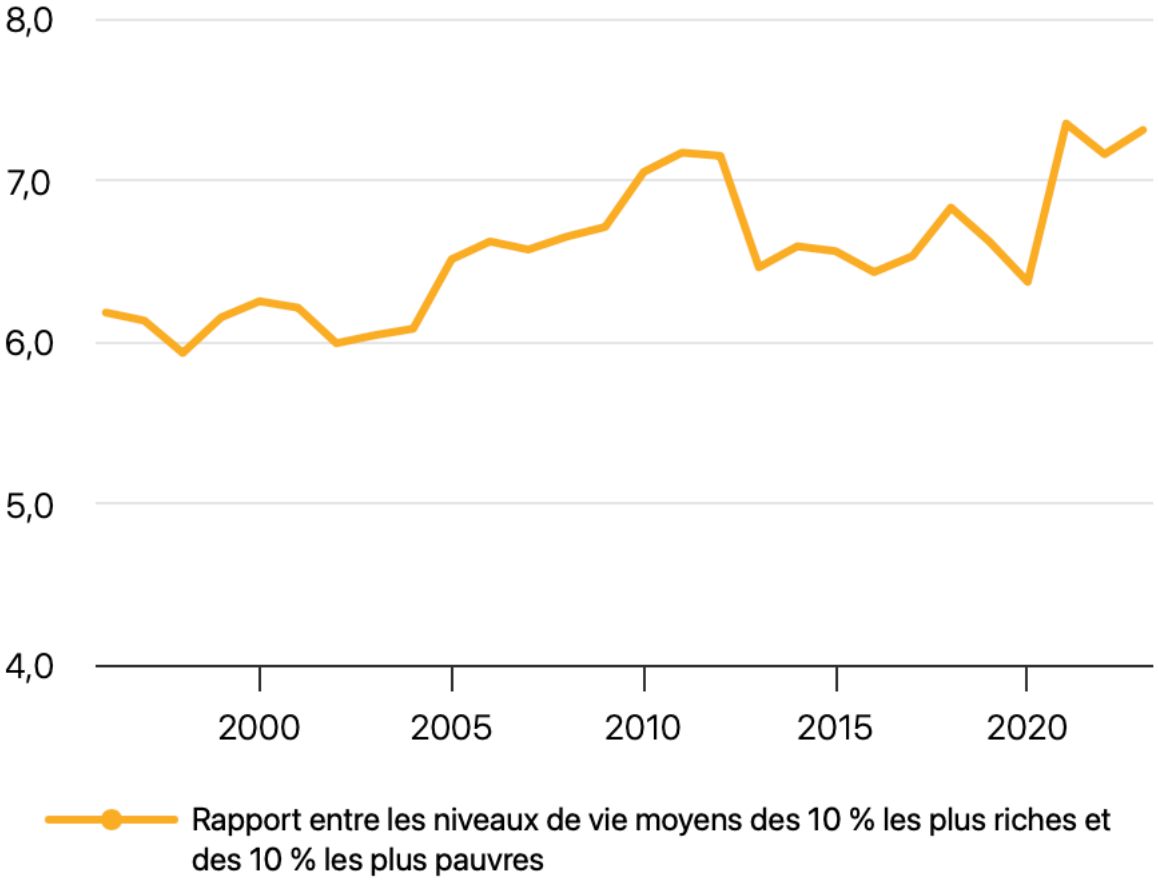


Article dans Les Echos du 18 septembre : file:///Users/cb/Desktop/Dette/1802 Dette, déficit : comment la France est devenue une exception dans la zone euro | Les Echos.pdf

Selon Zucman, cette taxe, qui ciblerait environ 1 800 foyers fiscaux en France, pourrait rapporter entre 15 et 25 milliards d'euros par an. Dans un contexte où le gouvernement cherche 40 milliards d'euros pour le budget 2026, cela représente une manne significative pour financer les services publics ou réduire le déficit.
Par conséquent, la « taxe Zucman » peut apparaître une solution pour apporter des recettes supplémentaires, tout en ne donnant pas l'impression qu'il y a augmentation de la pression fiscale pour tout le monde mais seulement pour ceux qui sont très très riches, ce qui a d'ailleurs l'assentiment d'une très grande proportion de la population.
Il n'est donc pas très étonnant qu'une deuxième raison à la polémique soit rapidement apparue au point de devenir la première dans l'ordre d'importance.

***A posteriori*, la réduction des inégalités est devenue la raison principale de la polémique autour de la taxe Zucman.**

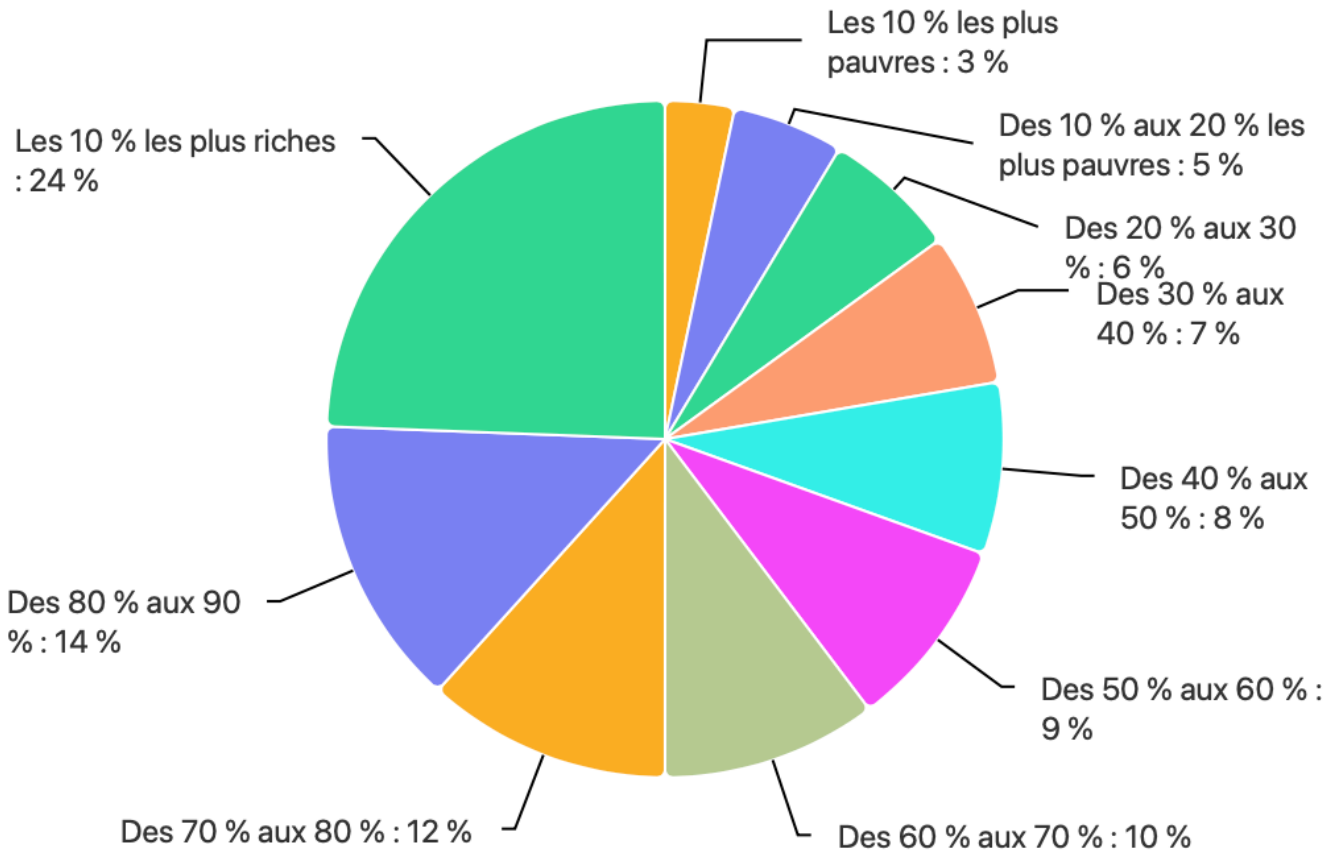
Évolution du rapport entre les niveaux de vie moyens des plus riches et des plus pauvres



Revenus après impôts et prestations sociales. Séries recalculées pour tenir compte des ruptures de série.
Lecture : en 2023, le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches est 7,3 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après les données de l'Insee – © Observatoire des inégalités

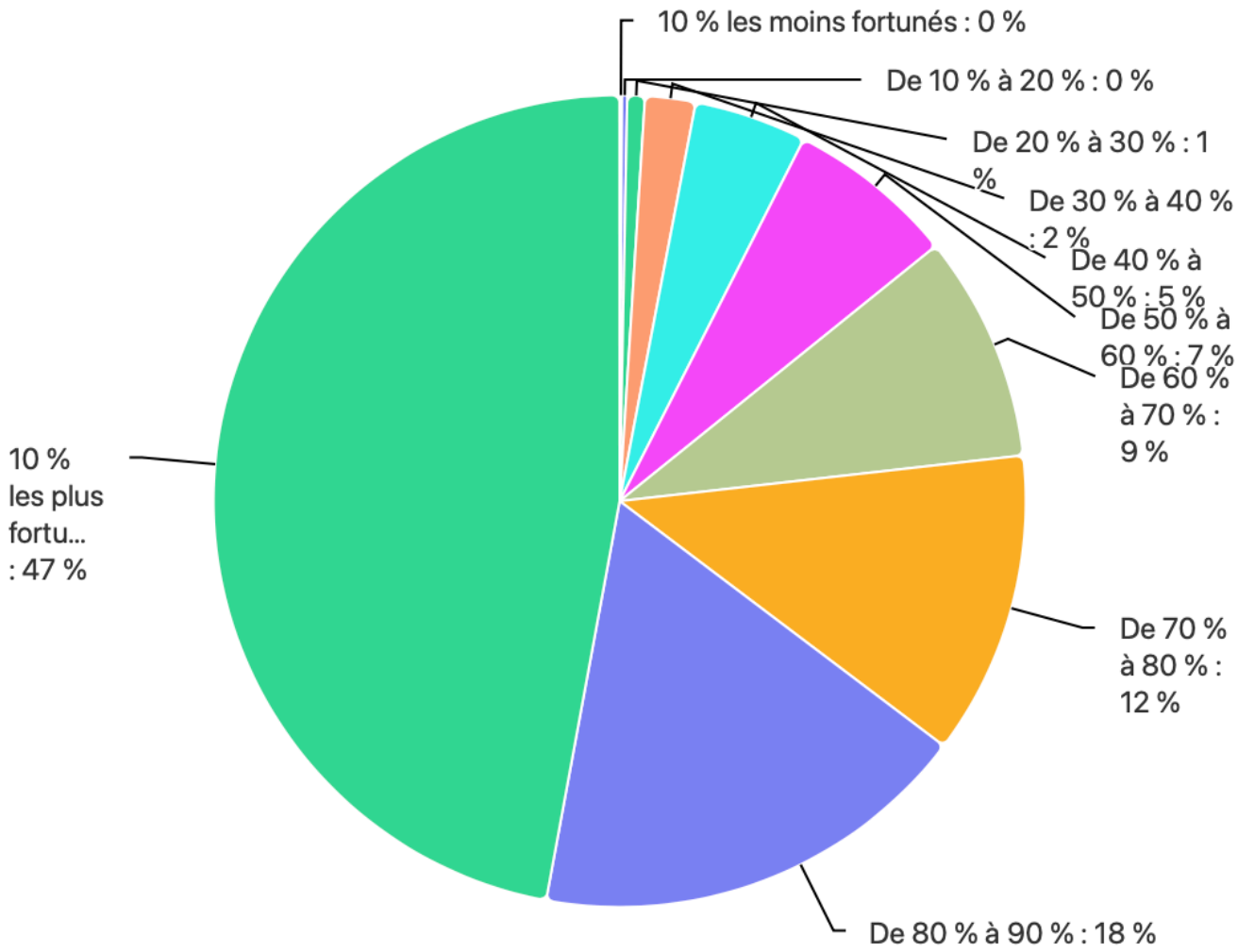
Répartition de l'ensemble des revenus par tranche de 10 % de la population



Après impôts et prestations sociales.
Lecture : les 10 % les plus pauvres reçoivent 3,3 % de l'ensemble des revenus.

Source : Insee – Données 2022 – © Observatoire des inégalités

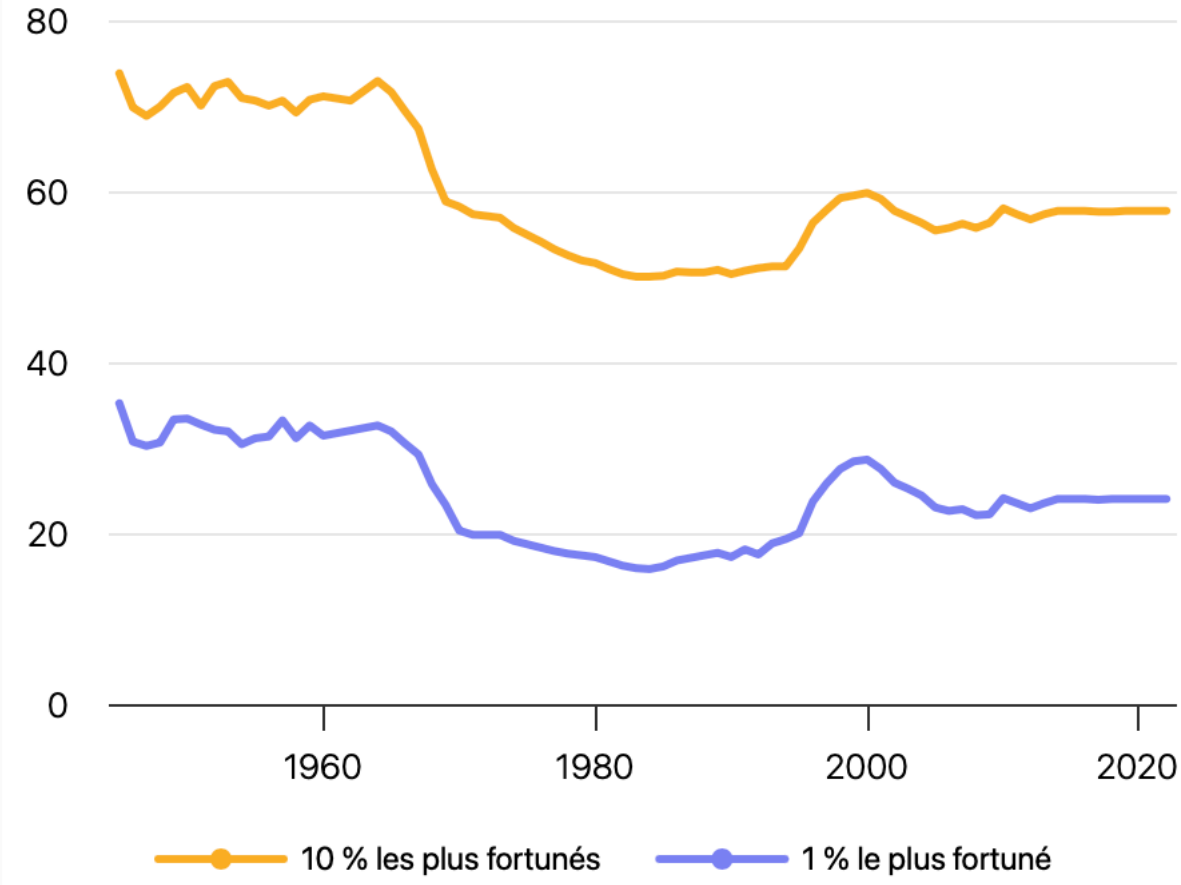
Répartition du patrimoine de l'ensemble des ménages selon le niveau de fortune



Patrimoine brut. L'endettement n'est pas pris en compte.
Lecture : les 10 % les plus fortunés des ménages disposent de 47 % du patrimoine total des ménages.

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2021 – © Observatoire des inégalités

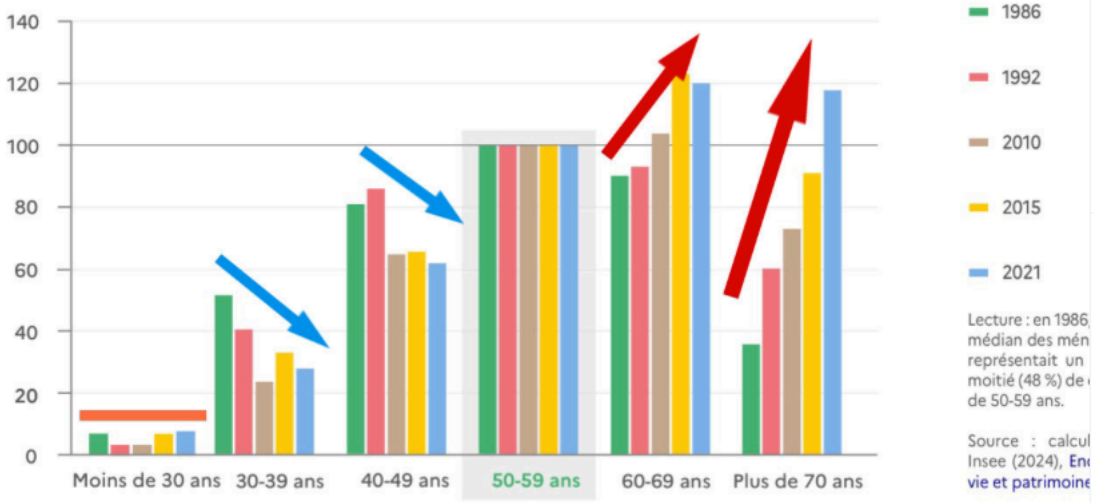
Évolution de la part des plus fortunés dans l'ensemble du patrimoine des ménages



Lecture : en 2022, les 10 % les plus fortunés détiennent 57,7 % de l'ensemble du patrimoine privé en France.

Source : World Inequality Database – © Observatoire des inégalités

Graphique 3 – Évolution du patrimoine net médian en fonction des catégories d'âge (base 100 pour les individus de 50 à 59 ans)



Lecture : en 1986, médian des mén représentait un moitié (48 %) de de 50-59 ans.

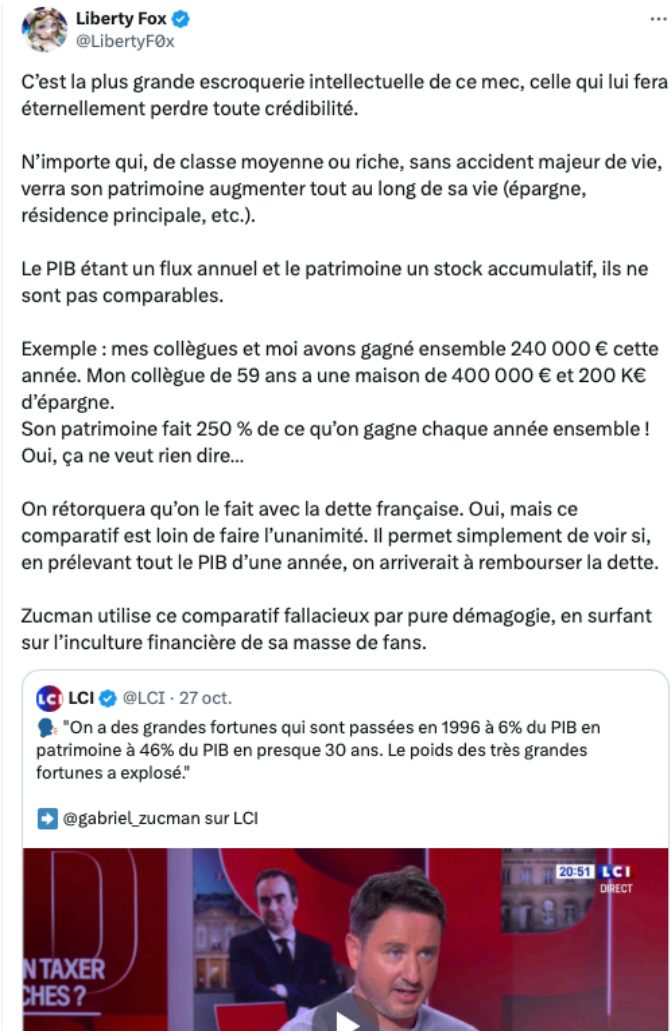
Source : calcul Insee (2024), En vie et patrimoine

En France, les ultra-riches paient proportionnellement moins d'impôts que les classes moyennes. Une étude de l'Institut des politiques publiques (2023) montre que le taux d'imposition global des 0,0002 % les plus riches est de 26 %, contre 46 % pour les 0,1 % les plus fortunés, en raison de l'optimisation fiscale (holdings, trusts offshore, etc.). La taxe Zucman, en ciblant le patrimoine (immobilier, financier et professionnel), vise à rétablir une progressivité fiscale, conformément au principe constitutionnel d'égalité devant l'impôt.
Soutenue par des économistes de renom, dont sept prix Nobel (Daron Acemoglu, Esther Duflo, Joseph Stiglitz, etc.), elle est vue comme un outil pour réduire les inégalités croissantes.
Adoptée à l'Assemblée nationale en février 2025 (116 voix pour, 39 contre) avec le soutien de la gauche et l'abstention du RN, la taxe bénéficie d'un large appui populaire (78 % des Français selon un sondage Oxfam de septembre 2024). Elle est devenue un symbole de justice fiscale pour la gauche, du PS aux écologistes. Mais précisons que Le Sénat, dominé par la droite, a rejeté la taxe en juin 2025 (188 voix contre 129), arguant qu'un taux de 2 % pourrait être jugé confiscatoire par le Conseil constitutionnel, surtout sans plafonnement. Emmanuel Capus, rapporteur du texte, a dénoncé un dispositif « inconstitutionnel et économiquement néfaste ».

Sur XerfiCanal, le 20 octobre, l'économiste Guillaume Duval prend nettement position pour la taxation des patrimoines.
Voici son argumentaire :

« Le débat autour de la « taxe Zucman » a remis au goût du jour une question centrale : faut-il (ou non) taxer les patrimoines en tant que tels ou ne pourrait-on pas se contenter de taxer les revenus et la consommation des ménages ? Quoi qu'on pense de la taxe Zucman en particulier, il existe plusieurs bonnes raisons de vouloir taxer davantage les patrimoines eux-mêmes.
Une explosion des patrimoines et des inégalités de patrimoine
On a assisté tout d'abord au cours des dernières décennies à une explosion à la fois de la valeur des patrimoines et des inégalités dans ce domaine, bien plus marquées que les inégalités de revenus. Mais contrairement à une idée reçue, cette hausse de la valeur des patrimoines ne résulte pas de l'accumulation méticuleuse de revenus qui auraient été mis de côté année après année.
Les dits revenus, qu'il s'agisse de salaires, de dividendes, de bénéfices industriels ou commerciaux, de droits d'auteurs ou que sais-je encore ont en règle générale déjà été imposés au moment où ils ont été reçus. Il ne serait pas illogique dans ce cas de considérer qu'ils n'ont pas à l'être une seconde fois, quand ils ont été transformés en patrimoine.
Un enrichissement sans cause
Mais la hausse spectaculaire de la valeur des patrimoines à laquelle on a assisté ces dernières années ne résulte pas de ce processus d'accumulation d'épargne. Elle résulte principalement de ce qu'on appelle l'inflation des prix d'actifs, le fait que les prix de l'immobilier et des actions ont monté beaucoup plus vite que ceux des biens et des services ou des salaires.
Cette hausse a résulté en particulier des politiques monétaires très expansives menées durablement par les banques centrales au cours des dernières décennies. Autrement dit, du point de vue de celles et ceux qui possèdent ces actifs, il s'agit purement d'un enrichissement sans cause : ils n'y sont pour rien. Ce n'est le résultat ni de leur travail, ni de leur épargne. De plus cette hausse de la valeur de leur patrimoine qu'ils ont enregistrée n'a jamais été taxée à aucun moment.
L'inflation des patrimoines a des conséquences concrètes
Et contrairement à ce qu'on entend souvent cet enrichissement n'est pas purement virtuel : même quand ce patrimoine n'est pas vendu, il peut servir en particulier de collatéral pour obtenir des prêts auprès d'institutions financières : Elon Musk a pu emprunter pour acheter Twitter grâce à la valeur gonflée par la Fed de ses actions Tesla.
Les plus-values enregistrées sur la valeur des actifs sont certes en théorie taxés au moment de la transmission ou de leurs ventes mais il existe beaucoup d'exonérations sur cette taxation. Et par ailleurs, il n'y a pas de raison de ne pas taxer année après année cet enrichissement sans cause qui est à l'origine d'injustices sociales et de graves dysfonctionnements dans nos sociétés.
Obliger les ménages à faire fructifier leur capital

Enfin, il existe une autre raison qui justifie de taxer plus spécifiquement les patrimoines des ménages, y compris les patrimoines professionnels. C'est un moyen d'obliger les ménages à faire fructifier leur capital, à ce que celui-ci ne dorme pas sans être utilisé à accroitre les richesses produites ou sans l'être suffisamment. Ce qui représente une perte significative pour le bien-être collectif. C'est un résultat qu'on ne peut pas atteindre en taxant simplement les revenus.
Bref, oui il est légitime de taxer les patrimoines des ménages, y compris les biens professionnels, même si bien sûr il faut réfléchir précisément aux modalités et aux taux appliqués dans un monde où les capitaux peuvent fuir ».



II- ALORS, LA « TAXE ZUCMAN », C'EST QUOI ?

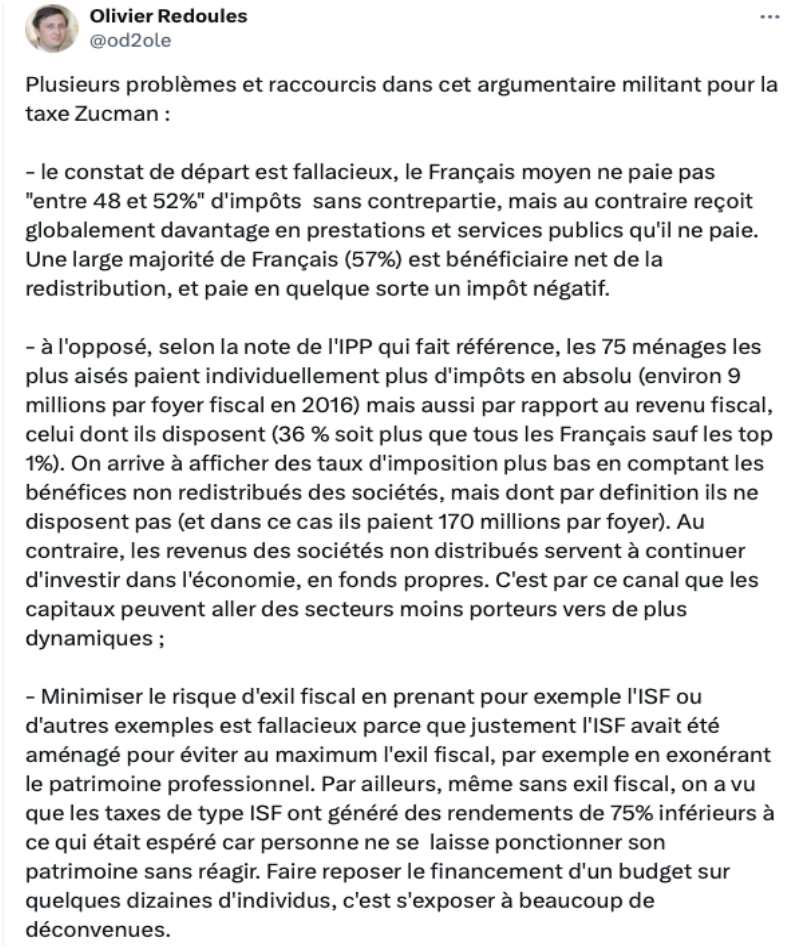
La taxe Zucman par Alexandre Ouizille, économiste et sénateur PS de l'Oise :

https://video.twimg.com/amplify_video/1969069261793472512/vid/avc1/1080x1080/h4dJgqBKQlQfAwmh.mp4?tag=21
(20 septembre 2025)

III- QUE PENSER DE LA « TAXE ZUCMAN » ?

A) REACTIONS PRINCIPALES

Réaction immédiate à cette vidéo, celle d'Olivier Redoules, économiste directeur des études chez Rexecode :



Olivier Redoules
@od2ole

Plusieurs problèmes et raccourcis dans cet argumentaire militant pour la taxe Zucman :

- le constat de départ est fallacieux, le Français moyen ne paie pas "entre 48 et 52%" d'impôts sans contrepartie, mais au contraire reçoit globalement davantage en prestations et services publics qu'il ne paie. Une large majorité de Français (57%) est bénéficiaire net de la redistribution, et paie en quelque sorte un impôt négatif.

- à l'opposé, selon la note de l'IPP qui fait référence, les 75 ménages les plus aisés paient individuellement plus d'impôts en absolu (environ 9 millions par foyer fiscal en 2016) mais aussi par rapport au revenu fiscal, celui dont ils disposent (36 % soit plus que tous les Français sauf les top 1%). On arrive à afficher des taux d'imposition plus bas en comptant les bénéfices non redistribués des sociétés, mais dont par definition ils ne disposent pas (et dans ce cas ils paient 170 millions par foyer). Au contraire, les revenus des sociétés non distribués servent à continuer d'investir dans l'économie, en fonds propres. C'est par ce canal que les capitaux peuvent aller des secteurs moins porteurs vers de plus dynamiques ;

- Minimiser le risque d'exil fiscal en prenant pour exemple l'ISF ou d'autres exemples est fallacieux parce que justement l'ISF avait été aménagé pour éviter au maximum l'exil fiscal, par exemple en exonérant le patrimoine professionnel. Par ailleurs, même sans exil fiscal, on a vu que les taxes de type ISF ont généré des rendements de 75% inférieurs à ce qui était espéré car personne ne se laisse ponctionner son patrimoine sans réagir. Faire reposer le financement d'un budget sur quelques dizaines d'individus, c'est s'exposer à beaucoup de déconvenues.

- Fiscaliser le capital productif est le principal problème de la mesure. 2 % de prélèvement sur le patrimoine doit être comparé à un taux d'intérêt réel sans risque de l'économie, soit son taux de croissance, qui est de l'ordre de 1 %. C'est à cette vitesse que croit le stock de capital en moyenne dans l'économie. Certaines entreprises progressent plus vite, d'autres moins vite. Les taux plus élevés qui circulent dans le débat public sont ceux des investissements qui ont le plus réussi, notamment à l'international, alors que certains capitaux font du -100% en cas de faillite. Donc la taxe Zucman conduirait l'économie vers la stagnation faute d'investissements suffisants, le patrimoine étant consommé.

- L'effet sur l'économie serait attenué par le fait que les fonds étrangers ne seraient pas assujettis à cet impôt. Mais accroître la détention étrangère de l'économie française ne serait pas sans conséquence. Les fonds étrangers font jouer la concurrence entre les pays dans lesquels ils investissent. Le risque est de livrer la France à des fonds opportunistes qui demanderont une forte rémunération de leur capital qui sera autant de richesse prélevée sur l'économie française. C'est ce que subissent certains pays du tiers monde.

- L'idée sous jacente aux nombreuses propositions visant à fiscaliser le capital est que le coût du capital serait une variable d'ajustement, mais rien n'est plus faux. Qui imaginerait payer l'or ou le pétrole en dessous du prix mondial ? Il en est de même pour les capitaux. L'accès aux marchés de capitaux internationaux pour notre economie nous permet de nous financer à un coût plus bas, mais celui ci est désormais fixé par les marchés mondiaux. C'est pour cette raison qu'il faut aligner notre fiscalité sur nos concurrents, au risque de moins d'investissement et de moins de richesse produite pour soutenir notre niveau de vie.

- Enfin, nous n'aurions pas ce débat si nous disposions de fonds de pension. Aujourd'hui environ 30% du salaire est prélevé pour financer les retraites actuelles, c'est une forme d'épargne forcée et peu rémunératrice pour le salarié, qui n'est cependant pas investie. En l'absence fonds de pension rien de plus logique que le patrimoine productif soit très concentré et internationalisé.

LIOR CHAMLA @LiiorC · 20 sept.

Attention, l'article unique rédigé et voté par l'assemblée nationale mentionne bien le fait que les personnes physiques qui n'ont pas leur résidence fiscale en France seraient tout de même soumises à l'impot plancher de 2% sur le patrimoine qu'elles possèdent en France.
Voir plus

4 1 4 1 k

Olivier Redoules @od2ole · 20 sept.

Vous avez raison (j'ai compris comme vous), c'est pour cela que je parle de fonds. Un investisseur particulier étranger n'aurait intérêt à investir en France que si le rendement après taxe Zucman est supérieur à ce qu'il obtient dans d'autres pays. Et les entreprises françaises

Réflexion d'Olivier Redoules le 13 octobre :



Olivier Redoules 
@od2ole

Est-ce qu'un milliardaire paie deux fois moins d'impôts qu'un Français ordinaire ?

Faisons le calcul !

Supposons que le Français ordinaire soit rémunéré au salaire median c'est-à-dire 2700 euros brut par mois comme l'indique l'Urssaf ici mon-entreprise.urssaf.fr/simulateurs/sa....

Alors sa rémunération totale, acquittée par l'employeur et correspondant à sa contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise, est de 3569 euros, et son salaire net d'impôts est de 2025 euros.

Entre les deux, il y a 1544 euros de prélèvements dont l'Urssaf nous indique qu'ils incluent 753 euros de cotisations vieillesse et 115 euros de cotisations chômage, soit 868 euros de cotisations contributives ouvrant des droits au moment de la retraite ou en cas de chômage. A moins de considérer qu'il s'agit d'impôts, il faut retirer ces montants au total des prélèvements.

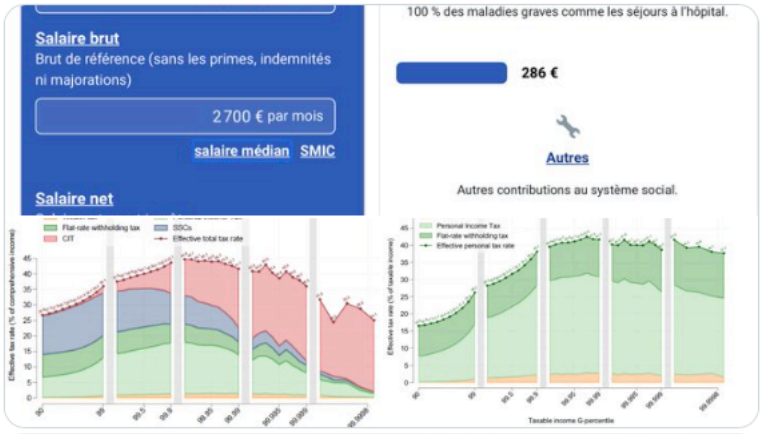
Les impôts supportés par notre Français ordinaire représentent donc 1544-868 =676 euros.

Rapporté à la rémunération du salarié, cela fait 676/3568 soit un taux d'imposition de 19%.

Lorsque l'on regarde les milliardaires, en utilisant le concept de revenu économique défini par l'IPP, qui inclut les bénéfices non distribués en dividendes des entreprises, on voit que leur taux d'imposition est de l'ordre de 25%. Et si l'on regarde leur revenu fiscal, on est plutôt à 37%.

Un point de discussion serait d'inclure la TVA. Cela ne va pas de soi car les milliardaires devront s'acquitter de la TVA au moment de consommer leur patrimoine. Mais même en supposant que notre Français ordinaire consomme tout son revenu, et s'acquitte de la TVA sur l'intégralité de celui ci, soit environ 200 euros au taux effectif moyen de 10%, cela porte son taux d'imposition à (676+184)/3569 = 24%, soit peu ou prou le même taux d'imposition que notre milliardaire (avant TVA pour ce dernier).

Bref, l'argument selon lequel le Français ordinaire paierait deux fois moins d'impôt que le milliardaire, pour aussi séduisant soit-il sur le plan politique, est tout simplement faux.



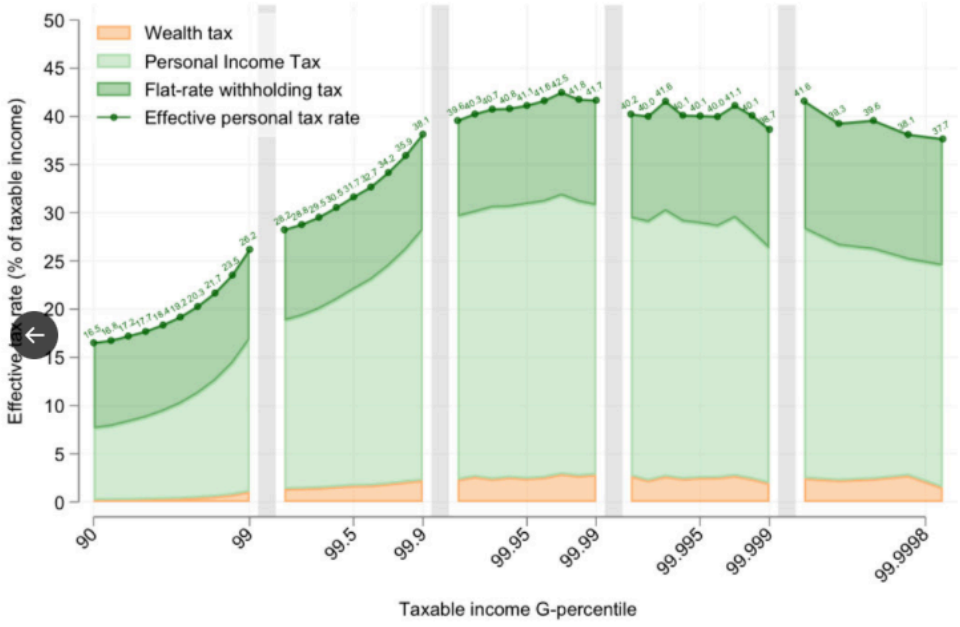
Olivier Faure @faureolivier · 13 oct.

Aujourd'hui, un milliardaire paie 2 fois moins d'impôts qu'un Français ordinaire.

Sur les 157 milliards de Bernard Arnault, si on n'arrive pas à trouver 1 ou 2 milliards, il faut m'expliquer comment on peut continuer à demander des ...



Figure 5: Effective tax rates as a share of taxable income



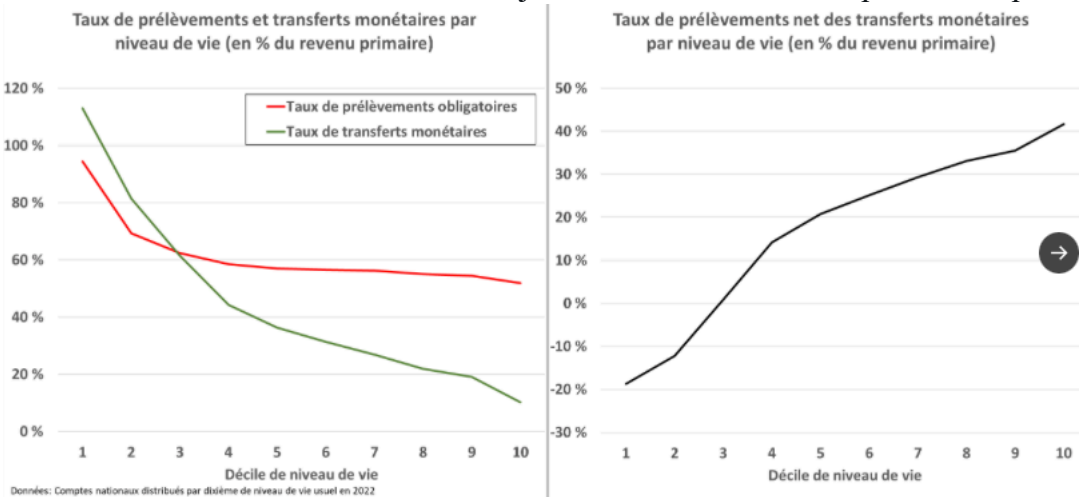
NOTES: This graph represents the distribution of effective income tax rate on taxable income, in G-percentiles (division of the last quantile into 10 quantiles, and into 5 quantiles at the very top) at the tax household level, sorted by taxable income, within the top 10% of this variable.

« Les ménages les plus modestes paient-ils réellement 46% de Prélèvements obligatoires ? »
Analyse de Sylvain Catherine (X- 17/6/2025)

« Les ménages les plus modestes paient-ils réellement 46 % de prélèvements obligatoires ? Quelle est la progressivité réelle du système fiscal ? Qu'en disent les comptes distribués de l'INSEE ? (voir à la fin)

Prélèvements et transferts monétaires en % des revenus primaires

Ce 46 % provient en principe du ratio de l'intégralité des prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales, TVA...) rapportée au revenu primaire (salaires et revenus du capital). Le choix d'inclure les cotisations retraite est controversé, mais je fais abstraction de cette partie de la polémique ici.

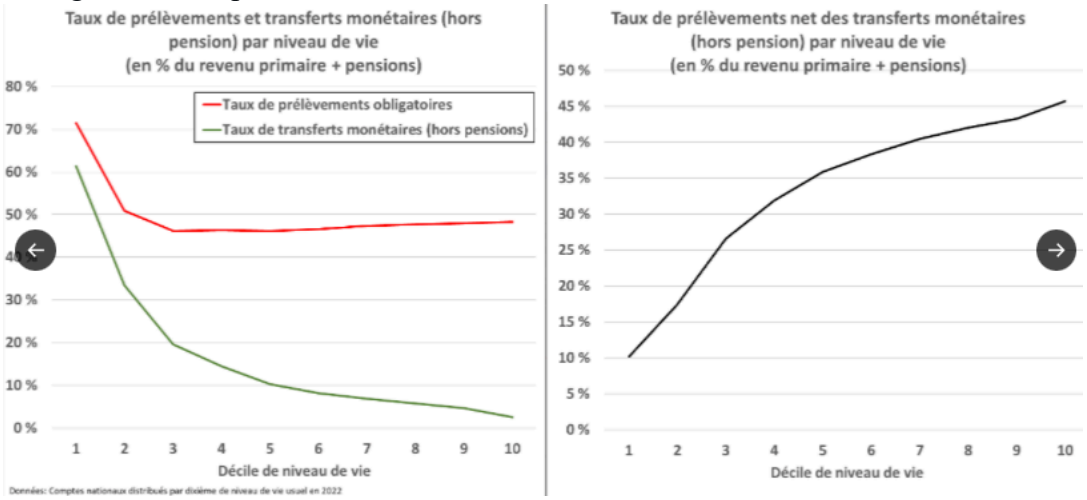


Cette méthodologie est reproduite sur le graphique de gauche. Il laisse apparaître un taux beaucoup plus élevé, de 94 %. Cela soulève deux questions : comment ce taux peut-il être aussi élevé ? Et pourquoi ne trouve-t-on pas 46 % ? Le taux est très élevé parce que les ménages paient des impôts sur les transferts monétaires (pensions de retraite, RSA, allocations familiales, chômage, etc.). Par exemple, ils paient des impôts sur leurs pensions, mais aussi de la TVA lorsqu'ils dépensent des allocations sociales. Comme le

dénominateur ne contient pas ces transferts, il est théoriquement possible de payer plus de prélèvements obligatoires que l'on ne dispose de revenus primaires. Par ailleurs, le taux atteint 94 % parce que ce graphique couvre l'ensemble de la population. Le graphique présenté pour défendre la taxe Zucman concernait — sans que cela ne soit précisé — uniquement la population en emploi. Il s'agit donc d'une population moins pauvre, pour laquelle cette aberration statistique est moins visible. Elle révèle cependant un sérieux problème conceptuel dans la manière de mesurer l'impôt. Ces transferts monétaires sont représentés en vert sur le même graphique. Pour les 10 % les plus pauvres, ils représentent 113 % des revenus primaires et doublent donc le budget monétaire de ces ménages. Un calcul logique consisterait à mesurer le flux monétaire net entre chaque ménage et l'État, en soustrayant ces transferts du montant des prélèvements obligatoires. On obtient alors le graphique de droite, qui montre une très forte progressivité de la fiscalité nette : les 10 % les plus pauvres reçoivent, en net, l'équivalent de 19 % de leurs revenus primaires, tandis que les 10 % les plus aisés en versent 42 %.

Traitement des pensions comme un revenu propre

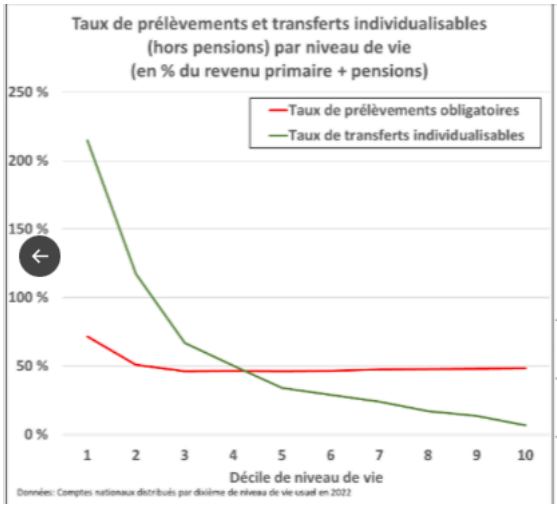
Un aspect peut-être un peu controversé de cette présentation est de comptabiliser les pensions comme un transfert social qu'on soustrait de l'impôt. On peut donc refaire ces graphiques en ajoutant les pensions au dénominateur, c'est-à-dire en additionnant revenus primaires et pensions pour mesurer le revenu des ménages avant impôts et redistribution.

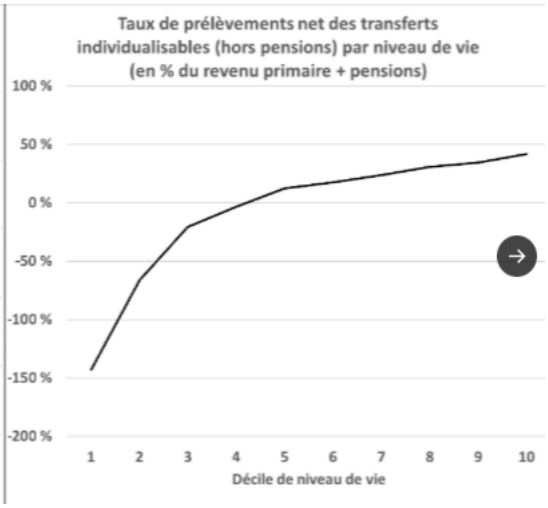


Dans ce cas, on obtient une nouvelle paire de graphiques. Les taux de prélèvements obligatoires sont sensiblement plus bas, du fait de l'inclusion des pensions dans le dénominateur. Les transferts monétaires apparaissent également plus faibles, puisqu'ils n'incluent plus les pensions. Mais le solde des transferts monétaires à gauche reste très progressif : les 10 % les plus pauvres versent 10 % de leurs revenus propres à l'État, tandis que les 10 % les plus aisés en versent 45 %.

Inclusion des transferts non monétaires

L'État ne se contente pas de distribuer des chèques. Il rembourse les dépenses de santé, donne accès à des logements à loyers modérés… Autant d'aides matérielles qui pèseraient sur le budget des ménages s'ils devaient les obtenir sur un marché privé. On peut soustraire ces dépenses individualisables de la même manière que l'on a soustrait les transferts monétaires. On obtient alors ce troisième graphique : l'ensemble des transferts individualisables triple le niveau de vie des 10 % les plus pauvres, mais a un effet négligeable sur celui des 10 % les plus riches.





Le graphique de droite montre que le système, dans son ensemble, est extrêmement progressif. Au final, est-il correct de dire que tous les français payent 50% d'impôts ? Vous êtes juge.

Données/Source : Ces calculs sont basés sur les comptes nationaux distribués produits par l'INSEE (file:///Users/cb/Desktop/1150 Redistribution par catégories de ménages.xlsx) :

Figure 2 – Comptes nationaux distribués par dixième de niveau de vie usuel en 2022

en milliards d'euros

Nature des revenus	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble
Revenu primaire élargi (avant transferts)	**32,1**	**59,8**	**89,3**	**123,7**	**152,8**	**180,9**	**217,9**	**267,6**	**345,3**	**758,1**	**2 227,4**
Prélèvements	**-30,3**	**-41,4**	**-55,7**	**-72,4**	**-87,2**	**-102,2**	**-122,5**	**-147,3**	**-188,3**	**-393,8**	**-1 241,1**
Prélèvements sur les produits et la production	-19,2	-24,0	-28,0	-31,3	-34,3	-37,3	-40,7	-43,5	-47,7	-61,9	**-368,0**
Impôts sur les revenus et le patrimoine	-5,9	-4,5	-7,8	-11,7	-14,6	-18,3	-24,7	-31,8	-48,9	-186,1	**-354,3**
Cotisations sociales	-5,2	-12,9	-20,0	-29,4	-38,2	-46,6	-57,1	-72,0	-91,7	-145,7	**-518,8**
Prestations sociales monétaires	**36,3**	**48,7**	**54,9**	**54,8**	**55,4**	**56,7**	**58,6**	**58,8**	**65,8**	**77,9**	**567,9**
Prestations sociales monétaires (hors retraites)	26,0	27,2	23,6	22,6	19,4	18,0	17,7	17,6	18,4	21,0	**211,3**
Pensions de retraites	10,3	21,6	31,3	32,3	36,0	38,7	40,9	41,2	47,4	57,0	**356,7**
Transferts non monétaires et autres	**89,8**	**91,0**	**78,9**	**76,9**	**65,6**	**64,3**	**61,7**	**52,8**	**52,0**	**40,1**	**673,1**
Transferts en nature individualisables	65,1	68,4	57,1	55,7	45,0	45,8	44,0	35,2	35,0	32,3	**483,6**
Dépenses collectives	23,9	22,8	22,6	22,9	22,6	21,3	21,5	22,4	24,1	26,8	**231,0**
Autres, dont épargne nette des APU	0,7	-0,2	-0,8	-1,6	-2,1	-2,8	-3,8	-4,8	-7,1	-19,0	**-41,5**
Niveau de vie élargi (après transferts)	**127,9**	**158,2**	**167,3**	**183,0**	**186,6**	**199,7**	**215,7**	**231,9**	**274,7**	**482,3**	**2 227,4**
Transferts nets	**95,8**	**98,4**	**78,0**	**59,4**	**33,9**	**18,8**	**-2,2**	**-35,7**	**-70,5**	**-275,8**	**0,0**
Part d'individus bénéficiaires nets (en %)	**99**	**98**	**92**	**78**	**58**	**46**	**37**	**27**	**23**	**17**	**57**

Note : Les personnes sont classées par dixième de niveau de vie usuel de leur ménage (D1 à D9).
Lecture : Les 10 % les plus aisés (D10) reçoivent un revenu primaire élargi (avant transferts) de 758,1 milliards d'euros en 2022.
Champ : France, secteurs institutionnels de l'économie nationale (S1).
Source : Insee, comptes nationaux distribués 2022, base 2020.

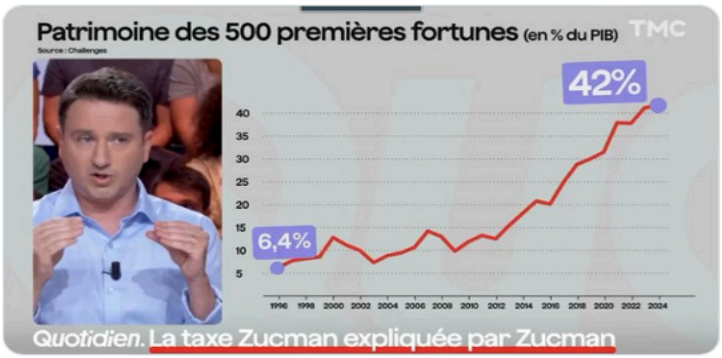
- La première ligne : les revenus primaires élargis, constituent la distribution des ressources sans impôts ni redistribution
- Le bloc central que j'ai mis en couleur : il représente l'ensemble de la tuyauterie d'imposition, de redistribution et de dépenses collectives opéré par l'Etat et les administrations sociales. La somme de toutes ces cellules est égale à zéro.
- La ligne niveau de vie représente les ressources des ménages après opération de cette tuyauterie ».

Réflexion de Jean-Baptiste Michau, Professeur d'économie à l'X (Les Echos 10/9/2025)

L'économiste Gabriel Zucman soutient l'instauration d'une taxe plancher de 2 % sur le patrimoine au-delà de 100 millions d'euros.
L'adoption de cette taxe, qui est envisagée pour le budget 2026, serait profondément nuisible pour l'économie française.
Un impôt sur la richesse soulève d'abord un problème de valorisation : la base taxable est fluctuante pour les entreprises cotées en Bourse et difficile à établir pour les entreprises non cotées. Il pose ensuite un problème de liquidité pour les propriétaires d'entreprises en croissance ne versant pas encore de dividendes.
Faire revenir les Français fortunés installés à l'étranger
Cela pose la question de l'exil fiscal, dont l'ampleur est incertaine. D'un côté, les études empiriques suggèrent que le flux de départs serait limité. D'un autre côté, jamais une taxe aussi massive n'a été mise en œuvre. En outre, si les flux sont limités, le stock de Français fortunés installés à l'étranger est déjà substantiel. L'objectif devrait plutôt être de les faire revenir en France.
Outre ces effets, la taxation de la richesse entrave presque mécaniquement la croissance. Rappelons que la valorisation d'une entreprise est déterminée par son flux de profits futurs.
Une taxe sur la richesse pénalise donc les entreprises les plus innovantes dont la perspective de profits est très éloignée dans le temps : chaque année, l'actionnaire doit payer pour des profits qu'il n'a pas encore perçus... et qu'il ne percevra peut-être jamais ! La taxe Zucman est donc une taxe sur l'innovation et sur la croissance.
Moins d'épargne et d'investissement
Une caractéristique des milliardaires est que leur taux d'épargne est particulièrement élevé, avec une consommation souvent négligeable au regard de leurs revenus. Par conséquent, une taxe sur leur richesse consiste pour l'Etat à prélever puis à dépenser des revenus du capital qu'ils auraient sinon épargnés et réinvestis. Ainsi, cette taxe réduirait mécaniquement l'épargne et l'investissement.
Plus précisément, l'Etat consacre environ 10 % de ses dépenses à l'investissement public et une partie de l'argent transféré aux Français, et notamment aux retraités, est épargné. On peut néanmoins considérer qu'au moins 80 % des sommes prélevées sur les plus riches seraient dépensées, soit par l'Etat directement, soit par les Français qui recevraient cet argent.
Ainsi, si la taxe Zucman rapportait comme prévu 20 milliards d'euros, la consommation (publique ou privée) augmenterait d'environ 16 milliards. Or, le produit intérieur brut (PIB) est forcément égal à la somme de la consommation (privée ou publique), de l'investissement (privé ou public) et du surplus de la balance commerciale. Donc, à PIB inchangé : soit l'investissement diminue de 16 milliards d'euros ; soit il se maintient financé par l'étranger et le déficit commercial se creuse alors de 16 milliards ; soit, plus vraisemblablement, on a une combinaison de ces deux possibilités.
Pire : en France, les entreprises innovantes rencontrent souvent des difficultés à se financer. Or, les milliardaires sont précisément les investisseurs les plus à même d'effectuer des placements risqués au service des entreprises en croissance, avec à la clé des rendements élevés. La taxe Zucman entraverait ce vecteur de croissance.
Une mesure purement idéologique
Bref, en appauvrissant les riches, et en empêchant les grandes fortunes de se constituer, c'est la France qu'on appauvrirait. D'ailleurs, peu après l'instauration de l'impôt sur la fortune au début des années 1980, les socialistes ont exonéré l'outil de travail, c'est-à-dire l'essentiel de la fortune des milliardaires.
La taxe Zucman affaiblirait certainement notre potentiel de croissance à long terme. Or, même une petite diminution de la croissance réduirait massivement nos recettes fiscales : TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, etc. Il est donc très probable que l'impact sur nos finances publiques serait rapidement négatif. Les partisans de la taxe Zucman doivent donc nous expliquer quels impôts augmenter ou quelles dépenses publiques diminuer afin de financer cette mesure purement idéologique ».

Contestation de la construction d'un graphique par le professeur d'économie à l'université de Pennsylvanie (Wharton) Sylvain Catherine :

Sylvain Catherine
@sc_cath

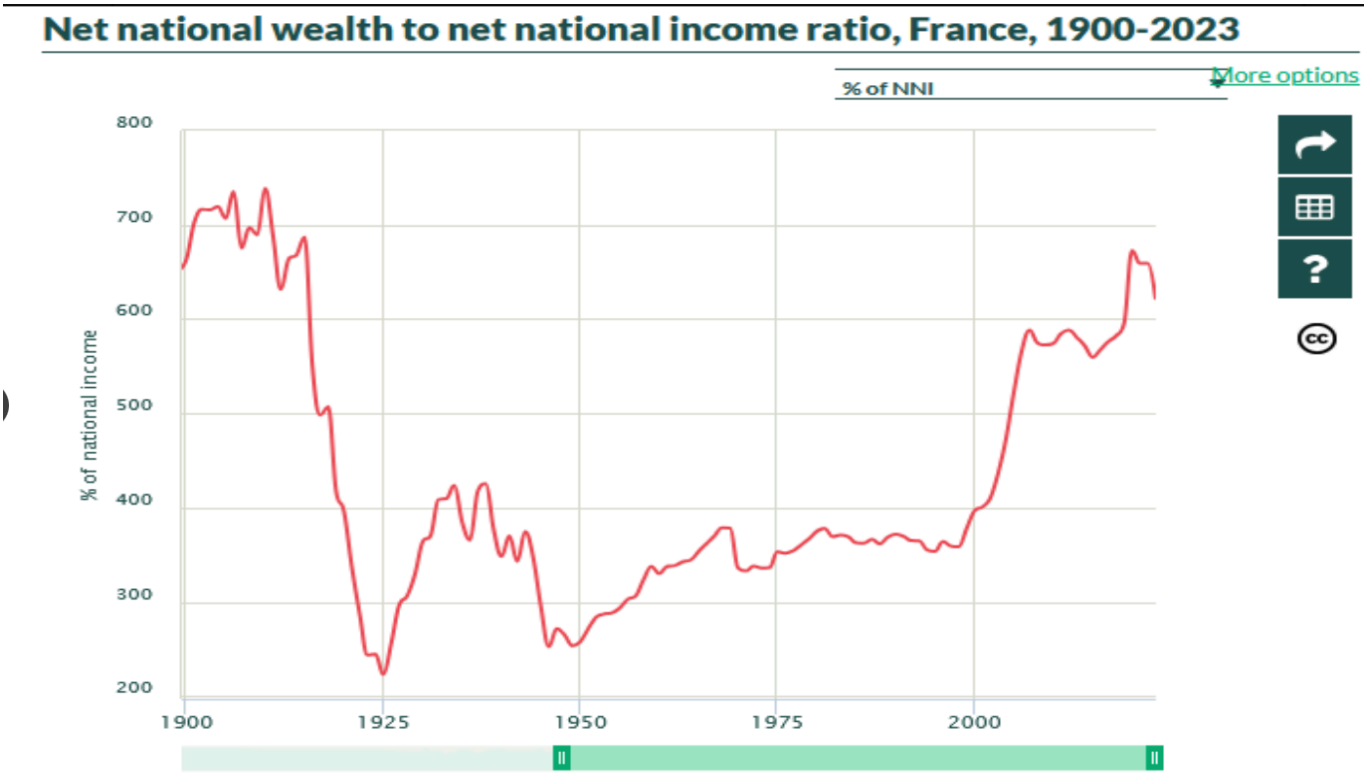


Pourquoi, sur ce graphique, la richesse (un stock) est-elle exprimée en pourcentage du PIB (un flux) ? On aurait pu rapporter la richesse des plus riches à l'ensemble de la richesse nationale.

Selon le World Inequality Database (WID, dont Gabriel Zucman est scientific co-director), le top 1 % détenait 24,6 % de la richesse nationale en 1996 et 27,2 % en 2023, soit une multiplication par 1,1x. Comment en arrive-t-on à un facteur 6x à la télévision pour les 500 premières fortunes ?

Problème n°1 : le graphique de Zucman laisserait apparaître une forte hausse des inégalités de richesse même s'il n'y en avait pas eu

Le premier biais tient au fait que le ratio richesse/PIB de l'ensemble du pays n'est pas stable dans le temps. D'après le WID, la richesse nationale représentait 364 % du PIB en 1996 contre 621 % en 2023, soit une multiplication par 1,7x.



Autrement dit, si la part des 500 plus grandes fortunes dans la richesse nationale n'avait absolument pas changé durant cette période, le graphique laisserait apparaître un passage de 6,4 % du PIB en 1996 à 6,4 % × 1,7 = 10,9 % en 2023.

Du coup, quelle aurait été la fortune des 500 familles les plus riches, rapportée au PIB, si ce ratio stock/flux était resté à son niveau de 1996 ? La richesse de chaque français rapportée au PIB eut été 1,7x plus faible. Et donc celle des familles de *Challenge* de 41 % / 1,7 ≈ 24 % du PIB.

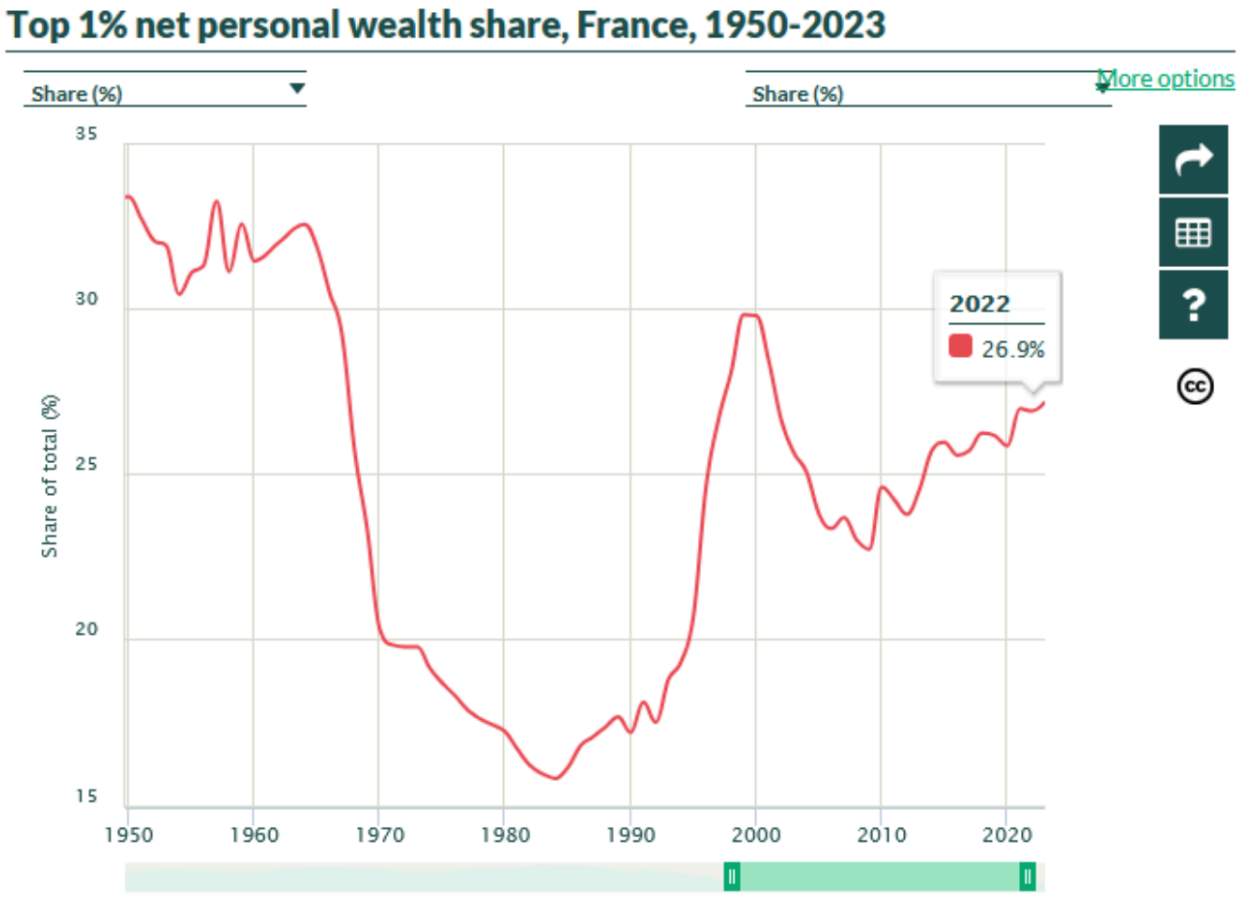
Autrement dit, sur les 41-6=35 points de PIB de hausse affichés sur le graphique de Gabriel Zucman, environ 18 points tiennent au fait que les 500 familles les plus riches se sont effectivement enrichies plus rapidement que le reste des Français. Les 17 points restants sont une amplification attribuable à l'évolution du ratio richesse/revenu de l'ensemble du pays.

Bien sûr, il s'agit toujours d'une progression très marquée de leur richesse relative. Mais pourquoi accentuer artificiellement le phénomène en choisissant un dénominateur qui double le résultat ?

Problème n°2: Rapporter les stocks aux flux amplifie les multiples

La mesure la plus naturelle des inégalités de richesse--celle qu'on trouve dans les publications académiques de Gabriel Zucman--consiste à rapporter le patrimoine des plus riches à la richesse totale de la population.

Selon le WID, la part détenue par le top 1 % est passée de 24,6 % en 1996 à 27,2 % en 2023, soit une hausse de 2,6 points — une multiplication par 1,1x.



Rapportée au revenu national net — sachant que la richesse totale en représente 621 % — cette hausse correspond à 2,6 % × 621 % ≈ 16 %. Autrement dit, la progression de la part du top 1 % sur cette période de 27 ans équivaut à environ 16 points de revenu national: on retrouve à peu près le même ordre de grandeur que dans le calcul précédent. Mais ceci ne correspond qu'à 2,6 % du stock national de richesse.

Encore une fois, rien de tout cela ne remet en cause le fait que la performance des marchés boursiers mondiaux a bel et bien accru la part de richesse détenue par le top 1 %-- et en particulier les 500 plus grandes fortunes. D'après le WID, la part du top 1% a été multipliée par 1,7x depuis le milieu des années 1980.

Mais pourquoi en rajouter artificiellement en choisissant un indicateur qui grossit ainsi l'évolution observée ?

PS: Il faut également rappeler que les statistiques du WID sont elles aussi sujettes à caution. Dans la plupart des pays, les instituts statistiques ne disposent pas de données administratives sur les patrimoines individuels. Les séries publiées sont le plus souvent inférées à partir de sources sur les revenus, et les résultats obtenus donnent lieu à des désaccords parfois vifs entre économistes. Par ailleurs, ces mesures ne prennent pas en compte les droits à la retraite, et leur inclusion applatit considérablement les évolutions historiques.

»

WID_Metadata_28102025-090417

Downloaded from wid.world on 28-10-2025 at 09:04:17		
Percentile	Year	shweal_z_FR Net personal wealth Top 1% | share | adults | equal split France
p99p100	1996	0.2462
p99p100	1997	0.2666
p99p100	1998	0.2808
p99p100	1999	0.2981
p99p100	2000	0.2979
p99p100	2001	0.2841
p99p100	2002	0.2662
p99p100	2003	0.2564
p99p100	2004	0.2506
p99p100	2005	0.2379
p99p100	2006	0.2335
p99p100	2007	0.2369
p99p100	2008	0.2301
p99p100	2009	0.2273
p99p100	2010	0.2461
p99p100	2011	0.2422
p99p100	2012	0.2378
p99p100	2013	0.2453
p99p100	2014	0.2571
p99p100	2015	0.2596
p99p100	2016	0.2557
p99p100	2017	0.2572
p99p100	2018	0.2624
p99p100	2019	0.2616
p99p100	2020	0.2585
p99p100	2021	0.2697
p99p100	2022	0.2691
p99p100	2023	0.2718

Note : « Net personnal wealth top 1% share adults equal split » = richesse personnelle nette, répartition égale de la part des 1 % les plus riches parmi les adultes.

Downloaded from wid.world on 28-10-2025 at 09:13:05		
Percentile	Year	shweal_z_US Net personal wealth Top 1% | share | adults | equal split USA
p99p100	1996	0.2964
p99p100	1997	0.3047
p99p100	1998	0.3148
p99p100	1999	0.3181
p99p100	2000	0.3234
p99p100	2001	0.3214
p99p100	2002	0.3147
p99p100	2003	0.311
p99p100	2004	0.3168
p99p100	2005	0.3232
p99p100	2006	0.3271
p99p100	2007	0.3339
p99p100	2008	0.3397
p99p100	2009	0.3312
p99p100	2010	0.3461
p99p100	2011	0.3527
p99p100	2012	0.3662
p99p100	2013	0.3564
p99p100	2014	0.3583
p99p100	2015	0.3581
p99p100	2016	0.355
p99p100	2017	0.3548
p99p100	2018	0.352
p99p100	2019	0.3485
p99p100	2020	0.3513
p99p100	2021	0.3626
p99p100	2022	0.3489
p99p100	2023	0.3483

WID_Metadata_28102025-090940

Downloaded from wid.world on 28-10-2025 at 09:09:40		
Percentile	Year	shweal_z_DE Net personal wealth Top 1% | share | adults | equal split Germany
p99p100	1996	0.2678
p99p100	1997	0.2638
p99p100	1998	0.2602
p99p100	1999	0.2704
p99p100	2000	0.266
p99p100	2001	0.262
p99p100	2002	0.263
p99p100	2003	0.2653
p99p100	2004	0.2735
p99p100	2005	0.2779
p99p100	2006	0.28
p99p100	2007	0.2858
p99p100	2008	0.289
p99p100	2009	0.2767
p99p100	2010	0.2725
p99p100	2011	0.2706
p99p100	2012	0.2664
p99p100	2013	0.2693
p99p100	2014	0.2753
p99p100	2015	0.2765
p99p100	2016	0.2781
p99p100	2017	0.2779
p99p100	2018	0.2845
p99p100	2019	0.2797
p99p100	2020	0.2753
p99p100	2021	0.2796
p99p100	2022	0.278
p99p100	2023	0.2762

Kâplan (enseignant-chercheur en sciences politiques) conteste lui aussi la présentation de Zucman :

Kâplan
@KaplanBen_Fr

Comparer la valeur d'un patrimoine (un stock) au PIB (un flux) n'a pas de fondement rigoureux en science économique : ce sont deux grandeurs de nature différente. Pour évaluer l'évolution de la concentration des richesses, il est bien plus pertinent de rapporter la valeur cumulée des grandes fortunes au patrimoine total des ménages. En 1996, le cumul des 500 plus grandes fortunes représentait environ 80 milliards d'euros, soit à peu près 3 % du patrimoine net des ménages de l'époque (qui s'élevait à un peu moins de 2 600 milliards d'euros). Vingt-huit ans plus tard, en 2024, leur poids relatif a radicalement changé : les 500 fortunes atteignent 1 228 milliards d'euros, pour un patrimoine net des ménages estimé autour de 14 000 milliards fin 2023, ce qui correspond à près de 9 %. Autrement dit, la part des 500 plus grandes fortunes a presque triplé en proportion du patrimoine des ménages depuis 1996, ce qui illustre, certes, un mouvement de concentration mais pas aussi marqué que ne voudrait le démontrer l'économiste marqué idéologiquement.

> **Gabriel Zucman**
> @gabriel_zucman
>
> En outre les grandes fortunes ont vu leur patrimoine exploser ces 30 dernières années.
>
> Selon Challenges, en 1996, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes s'élevait à 80 milliards d'euros, soit 6,4% du PIB de l'époque.
>
> En 2024 : 1228 milliards d'euros, soit 42 % du PIB.
>
> 9:39 PM · 20 sept. 2025 · **14 k** vues
>
> 8 80 350 8

10:54 AM · 21 sept. 2025 · **65,6 k** vues

Stefan Schubert, professeur d'économie à la London School of Economics and Political Science de l'Université d'Oxford, lance une contestation à propos d'un autre graphique :

« Excellent exemple de la façon dont les échelles linéaires sont souvent trompeuses.
La richesse des 10 % les plus riches a augmenté de 53 %, celle des 50 % les plus pauvres de 45 %. (En France.)
C'est une différence modeste, mais l'échelle linéaire la fait paraître énorme ».
En réponse à :

Clémence Guetté @Clemence_Guette · 12 sept.
Regardez ce graphique.

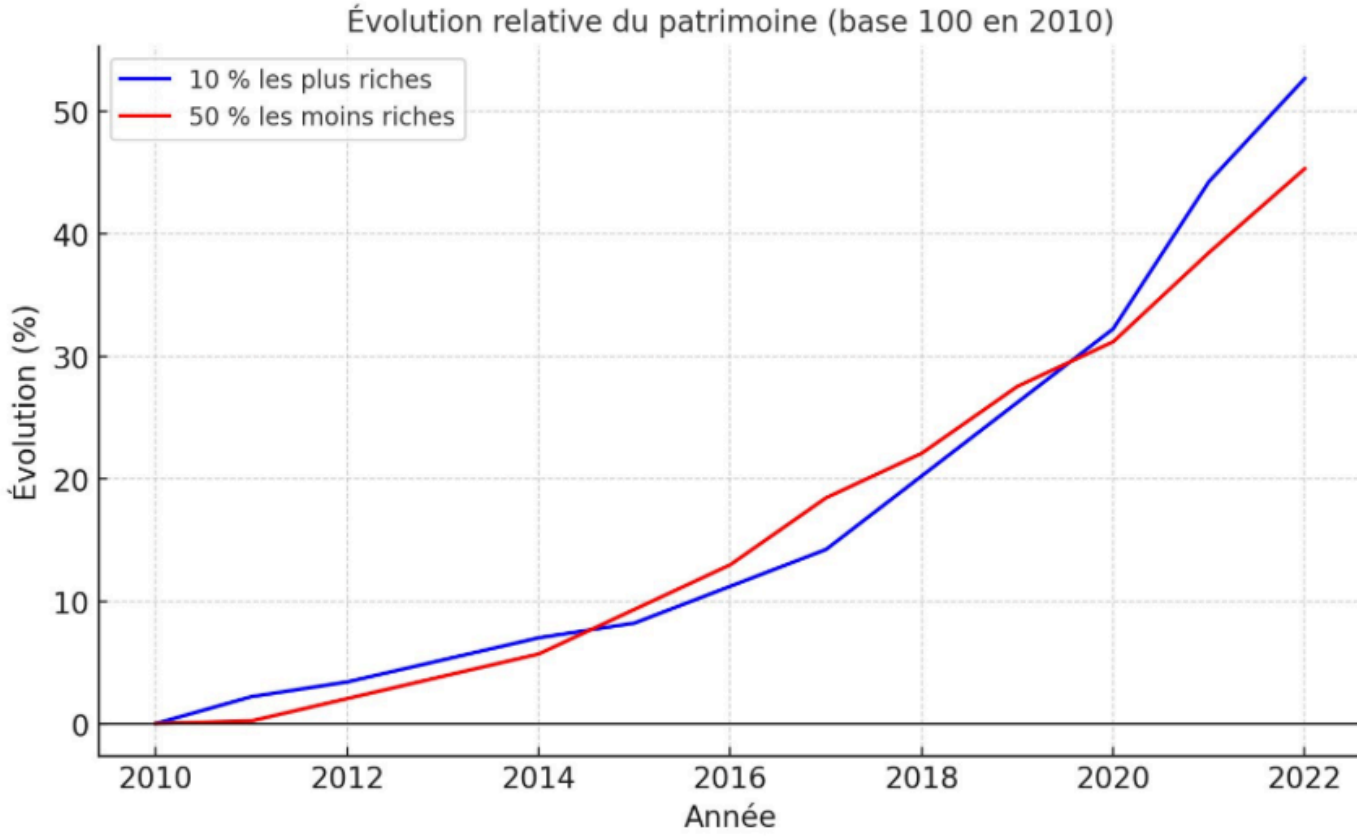
En haut, l'envolée du patrimoine moyen des Français les plus riches depuis 15 ans.
...



2:58 PM · 13 sept. 2025 · **34,2 k** vues

Commentaire important de « Léo pas idéo » :

Voici le bon graphique en utilisant exactement les mêmes données :



Le bon calcul :

[(2540190-1663430) / 1663430]x100 = 52,70%

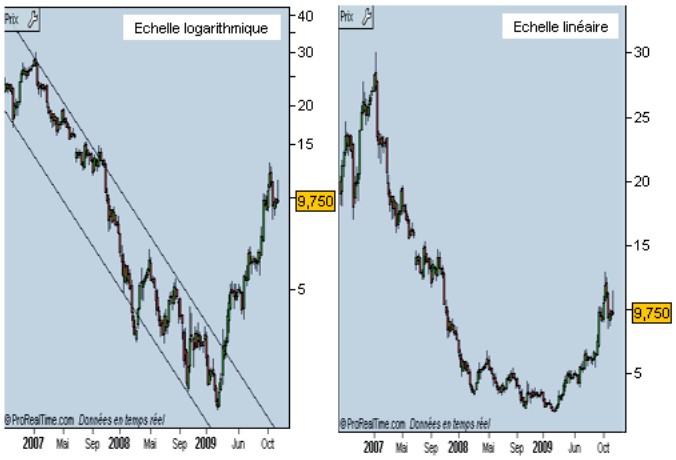
[(79760-54880) / 54880]x100 = 45,33%

Le problème des échelles linéaire et logarithmique :

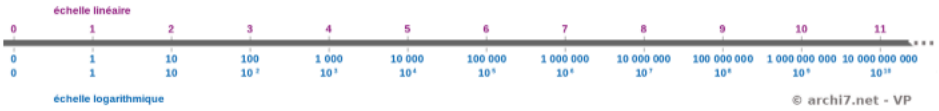
L'échelle arithmétique permet de tracer les prix simplement sur un graphique, en associant une graduation métrique (centimètre, millimètre, etc..) à un prix. Ainsi, pour une action passant de 1 à 10 EUR sur une période donnée, le passage de 1 à 2 euros sur un graphique en données arithmétiques accordera la même importance qu'un passage de 9 à 10 euros. En pourcentage, l'écart n'est pourtant pas comparable entre une hausse de 100% d'un côté et de 11 % de l'autre.

L'échelle logarithmique prend en compte les pourcentages et non le niveau absolu des prix. Sur le long terme, elle offre une vision différente de l'évolution des prix en permettant de relativiser les variations dans le temps.

Illustration : Les deux graphiques suivants concernent la même valeur sur une même période. La seule différence est l'échelle utilisée. On se rend compte rapidement que le rapport est totalement différent entre l'échelle logarithmique et celle linéaire.



D'un point de vue financier, l'échelle logarithmique est la plus pertinente, mais dans la réalité, à court terme, de nombreux chartistes ont recours à une échelle linéaire pour le tracé de figures et la fixation d'objectifs (en points et non en pourcentage). Sur le long terme, l'utilisation d'une échelle logarithmique est souvent rendue nécessaire pour le « confort de lecture » et le tracé de tendance.



(en cliquant sur l'image, elle s'ouvrira en grand dans un nouvel onglet)

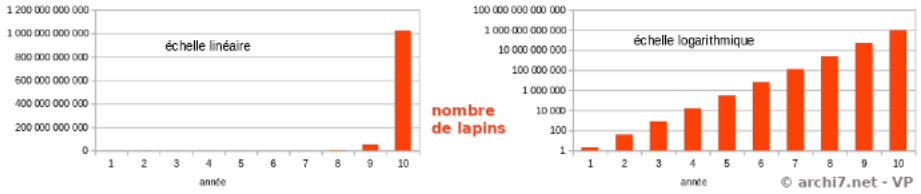
On a ainsi pu représenter l'Univers - oui, tout l'Univers ! - sans que la Terre ne soit un point micro-microscopique !
Une image de l'Univers

Représenter sur un graphique des choses qui évoluent beaucoup

L'échelle logarithmique sert en fait surtout beaucoup pour représenter des choses qui changent énormément avec le temps : si vous voulez mettre dans un graphique une population de lapins qui se multiplie par 20 chaque année par exemple !

année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
nombre de lapins	2	40	800	16 000	320 000	6 400 000	128 000 000	2 560 000 000	51 200 000 000	1 024 000 000 000

Pour représenter cela sur un graphique, on va placer le numéro de l'année sur l'axe des "x" , de 1 à 10.
Mais pour l'axe des "y" ?
Si on choisit une échelle linéaire qui va jusquà jusqu'à 1 024 000 000 000, on perd totalement de vue le nombre de lapins jusqu'à la neuvième année !
Par contre, avec une échelle logarithimique, on voit le nombre de lapins même quand il n'y en avait que 2 au début !



Se méfier des graphiques...



Quand on vous propose un graphique, regardez toujours les échelles utilisées et demandez-vous si cela vous donne la bonne impression ! Car, en prenant des chiffres identiques, on peut complètement changer l'impression qu'ils donnent en modifiant l'échelle utilisée.

Réflexion de Me Philippe Prigent :

@philippejeanpr1

La taxe Zucman serait dévastatrice pour les entreprises comme Mistral... mais très rentable pour les fonds d'investissement, les banquiers et les avocats d'affaires.

Explication :
Les fondateurs d'entreprises à la valorisation très élevée mais sans bénéfices en proportion devront massivement céder des actions pour s'aquitter de la taxe sur le capital.
Et cette taxation permettra des acquisitions très rentables pour les acquéreurs et les intermédiaires - et ces acquisitions sous la menace créeront des procès.
Si l'objectif de M. Zucman est de transférer l'argent des preneurs de risques créateurs de richesses aux milliardaires déjà installés qui pourront ainsi dépouiller les nouveaux venus en enrichissant copieusement les intermédiaires, c'est brillant.



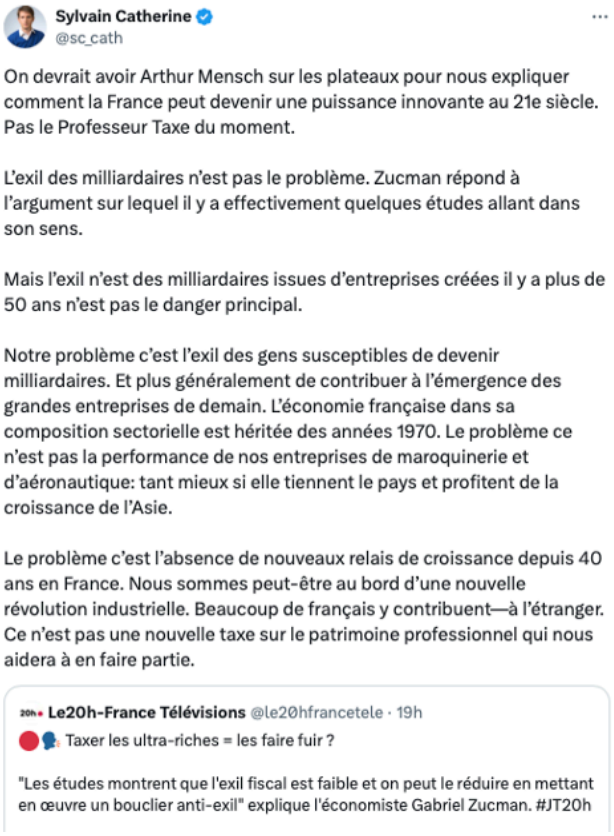
Une réflexion similaire :

La loi Zucman est en fait une loi pro milliardaires.

Tous les millionnaires de papier, qui ont juste des boîtes bien valorisées et pas rentables vont devoir brader des parts de leurs entreprises à des fonds d'investissement (les "méchants capitalistes") juste pour pouvoir s'acquitter de la taxe.

Cette loi va pomper l'argent des entrepreneurs pour le rediriger vers les milliardaires installés et les fonds héritiers du vieux capital.

Et celle aussi de Sylvain Catherine :



Note : Arthur Mensch est co-fondateur et directeur général de l'entreprise MISTRAL AI



equity ce n'est pas grave: l'état pourra intervenir pour rendre ces clauses caduques. Et tout cela évidemment se fera sans impact pour les investisseurs (faut croire qu'ils mettent ces clauses pour rigoler)

ni sur la gouvernance de la boîte (faut croire que les fondateurs qui veulent garder des actions avec droit de vote le font pour le fun), bien sûr ! ».



Dans **Le Point du 12/9, Sylvain Catherine,** approfondit son analyse :

« La place accordée à la taxe Zucman dans les débats publics est symptomatique d'un diagnostic totalement erroné quant aux problèmes auxquels la France fait face. Elle donne le sentiment que notre principal défi réside dans une insuffisance de recettes fiscales et dans une explosion des inégalités.

Si tel était le cas, une augmentation des impôts des plus riches figurerait en tête des solutions à envisager. Mais la réalité ne corrobore pas ce diagnostic. À l'inverse, si notre véritable problème est l'absence de croissance économique et le risque de manquer la révolution de l'intelligence artificielle, alors une hausse des impôts, et en particulier l'instauration d'une taxe sur le patrimoine professionnel, serait tout à fait contre-productive.
Examinons les faits, en commençant par la situation fiscale. Le déficit public ne résulte pas de recettes inférieures à celles des autres pays développés. En 2023, la France collectait 51,4 % de son produit intérieur brut (PIB) en prélèvements obligatoires et recettes des administrations publiques, contre 38 % en moyenne dans l'OCDE. Seuls deux pays prélevaient davantage. Notre déficit ne s'explique donc pas par manque de recettes, mais par excès de dépenses.
La moitié de ces dépenses est consacrée aux prestations sociales, ce qui nous conduit à la question des inégalités. D'après le World Inequality Database (WID), dont les économistes Thomas Piketty et Gabriel Zucman sont les codirecteurs, la part des 1 % les plus aisés dans la richesse nationale s'élevait à 27,2 % en 2023, soit un niveau proche de celui de 1997 (26,7 %). Après impôts, leur part dans le revenu était de 6,6 % en 2023, contre 7,5 % en 1997. L'explosion des inégalités ne saute pas aux yeux !

Une autre grande injustice présentée par Gabriel Zucman est que l'ensemble des Français, y compris les plus pauvres, seraient assujettis à environ 50 % de prélèvements obligatoires, contre environ 30 % pour les plus riches. Pourtant, si le système fiscal était réellement régressif, les plus riches conserveraient une part du revenu national au moins identique avant et après impôts. Or ce n'est pas le cas : les données du WID montrent que la part des 0,01 % les plus riches est deux fois moindre après impôts qu'elle ne l'est avant impôts.
Les taux de prélèvements obligatoires calculés par Gabriel Zucman incluent les impôts et taxes sur les prestations sociales, comme la TVA payée lorsqu'une personne dépense une allocation sociale. Ils incluent aussi l'ensemble des cotisations ouvrant des droits sociaux (retraite, chômage…). En revanche, les transferts sociaux eux-mêmes sont ignorés. Ni soustraits des prélèvements ni inclus dans les revenus au dénominateur. Ainsi, recevoir une allocation se traduit par un taux de prélèvements obligatoires plus élevé.
Dans le monde réel, les données de l'Insee montrent que l'imposition nette des transferts monétaires est négative (environ - 20 %) pour les 10 % les plus pauvres et d'environ 40 % pour les 10 % les plus riches. Pour citer l'Insee : « Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts. » Reste que les salariés les mieux rémunérés payent un peu plus de prélèvements obligatoires nets que les milliardaires, car le travail qualifié est excessivement taxé en France.
Le vrai problème du pays, c'est notre décrochage économique par rapport au reste du monde. L'Europe a perdu environ un demi-point de PIB par an depuis 1995 du fait du décrochage de sa productivité horaire par rapport aux États-Unis. Notre retard technologique est au cœur de nos difficultés. L'âge moyen des entreprises du CAC 40 dépasse 100 ans, contre 25 à 30 ans pour celles du S&P 500 américain. Pourtant, les Français innovent et entreprennent : une cinquantaine de licornes américaines (start-up valorisées plus d'un milliard de dollars) ont été fondées par des entrepreneurs venus de nos écoles !
La taxation du patrimoine professionnel voulue par Gabriel Zucman ne répond pas à ce diagnostic, elle l'aggrave. C'est un signal clair : celui de vouloir rester à la pointe… de l'innovation fiscale. C'est aussi un risque existentiel pour les entreprises de demain. Une société comme Mistral AI est valorisée 14 milliards d'euros. Si ses fondateurs en détiennent 20 %, ils devraient s'acquitter de 56 millions d'euros d'impôt par an, alors même que leur entreprise ne génère aucun bénéfice. Il a fallu neuf ans à Amazon pour réaliser ses premiers profits, quatorze ans à Uber, dix-sept ans à Tesla. Durant la plupart de ces années, leurs fondateurs auraient été soumis à une taxe impayable sur la valorisation de profits lointains et hypothétiques. Un problème facile à éviter… en créant son entreprise hors de France.
Dans leur essai *Le Triomphe de l'injustice* (Seuil), Emmanuel Saez et Gabriel Zucman consacrent un chapitre à expliquer « pourquoi des gouvernements démocratiques peuvent raisonnablement choisir d'appliquer aux riches des taux supérieurs à ceux qui maximisent les recettes fiscales – c'est-à-dire pourquoi détruire une partie de l'assiette fiscale peut être dans l'intérêt de la collectivité ».

D'après les auteurs, la concentration des richesses conduit à une concentration du pouvoir. Dans cette logique, réduire la richesse des milliardaires peut constituer une fin en soi, justifiant la mise en place de taxes confiscatoires, même si celles-ci entraînent une dégradation des comptes publics et un appauvrissement du pays.

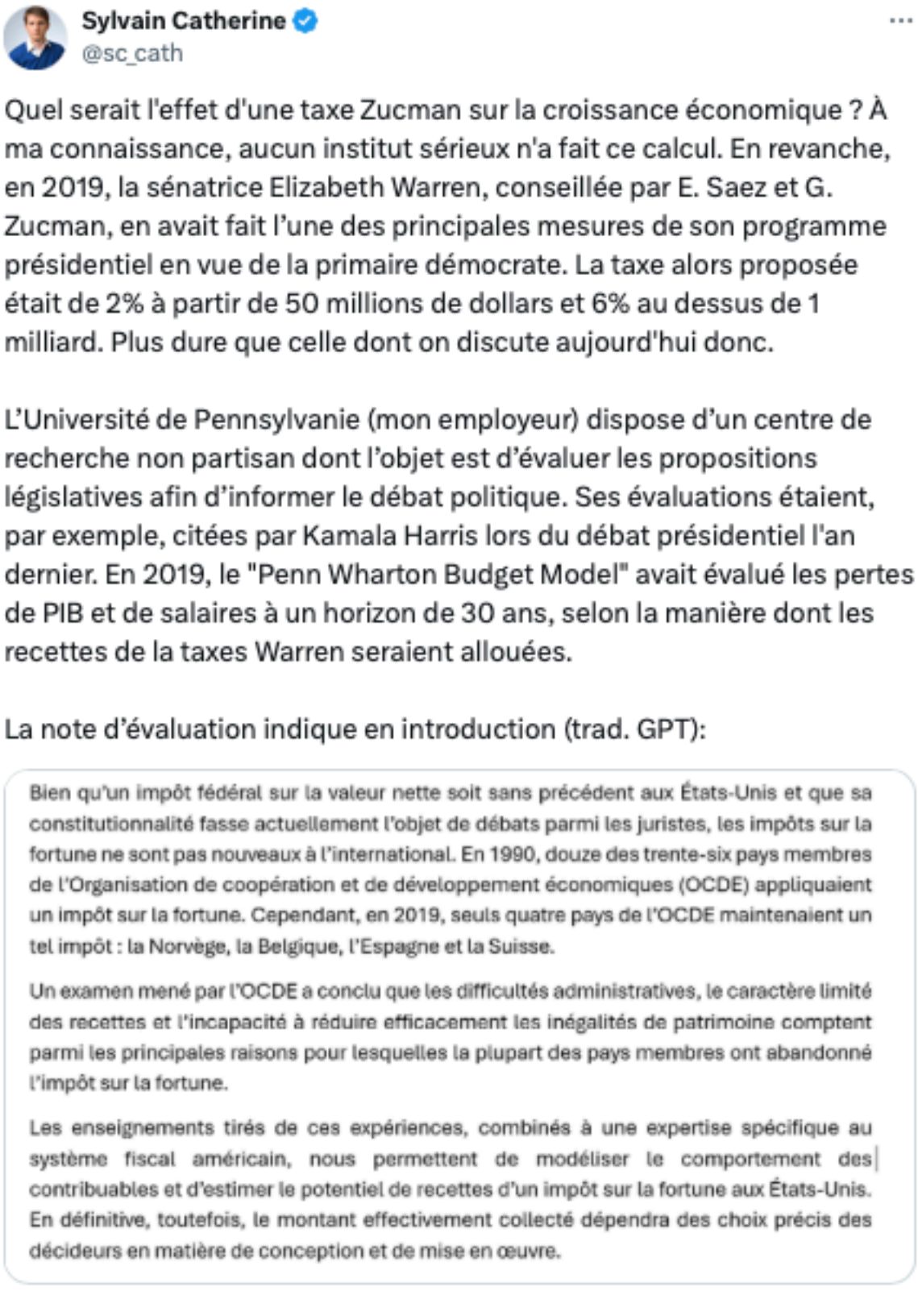
Si tel est le diagnostic que les auteurs posent sur la France, alors qu'ils l'exposent honnêtement aux Français ! C'est une idée simple à comprendre : les citoyens pourront donc juger par eux-mêmes des risques que nos milliardaires font peser sur la démocratie et décider si ces risques justifient une imposition confiscatoire.
Pour protéger notre liberté, il faut avant tout garantir le poids économique de l'Europe et de la France face aux États-Unis et à l'Asie. Et, si nous voulons avoir voix au chapitre dans le contrôle du monde numérique, il faut que nos talents développent leurs entreprises en France plutôt qu'ailleurs. »

file:///Users/cb/Desktop/1150_Sécurité_sociale_et_tendances_en_matière_d'inégalités_de_richesse_Sylvain_Catherine_et_alii.pdf

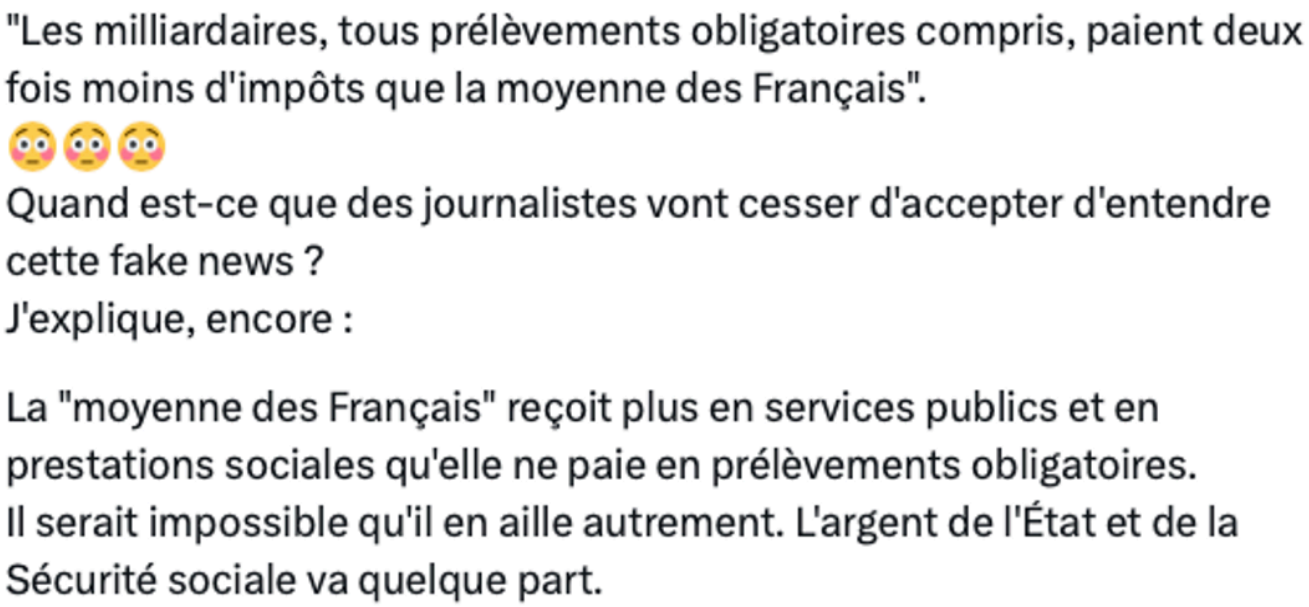
Note à propos d'injustice fiscale :



Et Sylvain Catherine analyse les effets possibles de la taxe Zucman sur la croissance :

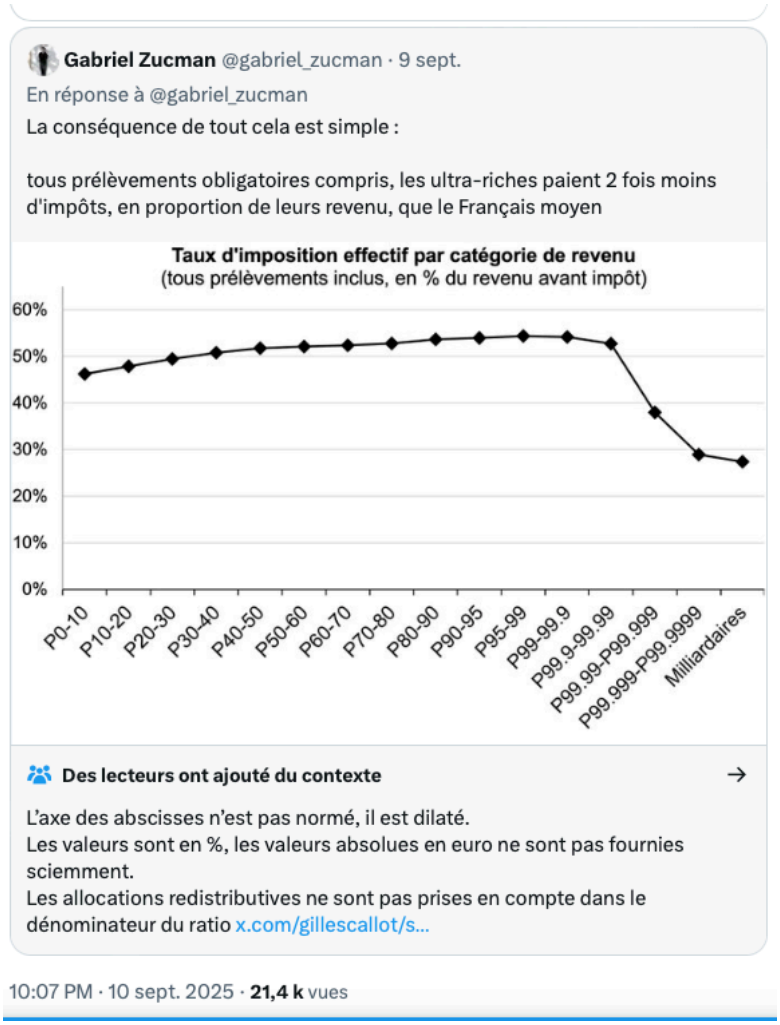


Réflexion de Gilles Raveaud (Gilles Raveaud enseigne la politique économique, l'euro, les services publics et les politiques sociales en Europe à l'Institut d'Études Européennes de l'Université Paris 8 Saint-Denis).



C'est impossible de ne parler que des prélèvements, sans mentionner leur contrepartie. C'est ce que font... les ennemis de l'État social, comme l'IFRAP. Tous les chiffres disponibles, cités par de nombreuses personnes honnêtes ici, montrent deux choses : 1. Le système socio-fiscal français est - fortement - redistributif ; 2. La part du Haut 1% dans les revenus totaux a augmenté ces dernières années. Oui ! Mais elle n'a pas explosé non plus ! Rien de tout cela ne dit ce qui doit être fait sur le plan politique, qui ne relève ni de Gabriel Zucman ni de moi. Mais le fait est que, sous couvert de présenter de simples statistiques, donc, en semblant faire référence à la réalité, Gabriel Zucman invente en fait un monde imaginaire. Je ne sais pas du tout pourquoi il fait ça. Pour moi, c'est la pire chose que lui et moi puissions faire dans notre métier. Et ce monde rejoint l'imaginaire des haïsseurs de l'État, ce qui est un comble. THE END [de la gauche] »

Réflexion sur le même thème de Jean-Charles Simon, économiste et statisticien :

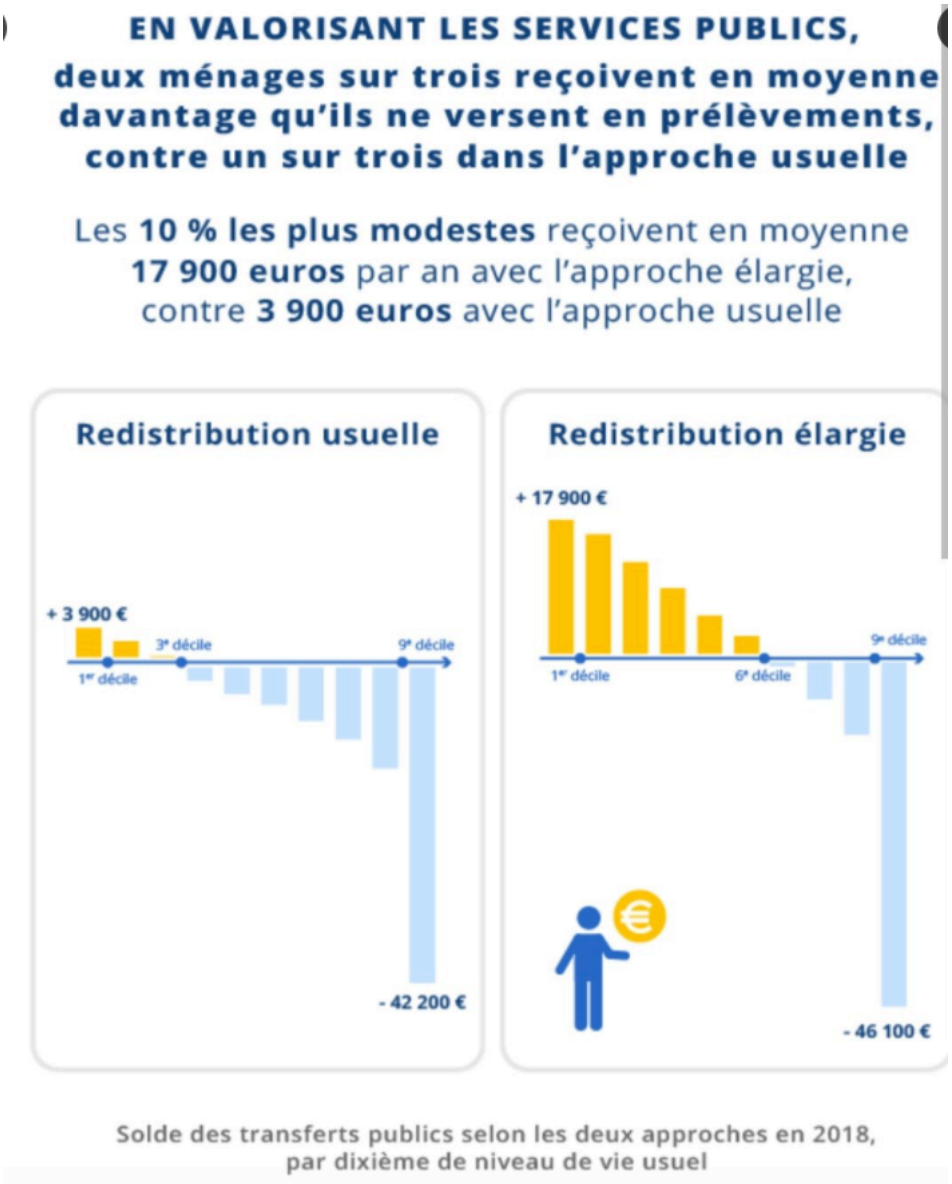


Note supplémentaire :

Mr Zucman trompe ses lecteurs : les revenus avant impôt d'une entreprise, opérationnelle ou holding, NE SONT PAS LA PROPRIÉTÉ DE L'ACTIONNAIRE tant qu'ils n'ont pas été i) taxés à l'Impôt sur les Sociétés, puis ii) distribués comme dividendes et retaxés à l'impôts sur le revenu.

Cette manipulation grossière de M. Zucman essaie de s'imposer comme représentant les efforts des citoyens selon leurs revenus, pour susciter l'indignation.

La vraie contribution nette selon les revenus donnée par l'Insee :



Solde des transferts publics selon les deux approches en 2018, par dixième de niveau de vie usuel

Tableau complémentaire – Comptes nationaux distribués selon le niveau de vie usuel en 2022

en milliards d'euros

Nature des revenus	Transferts par vingtième de niveau de vie usuel																				Ensemble
	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8	V9	V10	V11	V12	V13	V14	V15	V16	V17	V18	V19	V20	
RNN avant transferts : Revenus primaires élargis (A)	**13,9**	**18,2**	**26,1**	**33,7**	**42,2**	**47,1**	**57,2**	**66,4**	**72,5**	**80,3**	**85,5**	**95,4**	**104,8**	**113,2**	**124,6**	**143,0**	**157,1**	**188,2**	**226,9**	**531,2**	**2 227,4**
Revenus des facteurs	**10,6**	**15,7**	**22,5**	**28,8**	**35,7**	**40,1**	**48,4**	**55,9**	**61,0**	**67,8**	**72,1**	**80,0**	**87,7**	**94,3**	**104,3**	**119,3**	**129,9**	**155,3**	**185,0**	**356,9**	**1 771,4**
Revenus salariaux bruts	6,2	10,3	17,2	23,0	28,9	32,4	40,3	47,3	51,5	57,6	61,2	66,7	75,1	80,0	89,2	101,3	108,1	129,3	149,1	231,8	1 406,5
Revenus mixtes des indépendants	0,4	1,3	1,5	1,0	1,2	1,7	1,4	1,4	1,6	1,8	1,8	3,5	2,2	2,7	3,0	5,4	6,8	8,2	13,1	56,9	116,9
Revenus du patrimoine	4,1	4,1	3,8	4,7	5,6	6,0	6,7	7,2	8,0	8,4	9,1	9,8	10,5	11,6	12,1	12,5	14,9	17,8	22,8	68,2	248,0
Profits non distribués	**1,9**	**0,4**	**0,3**	**0,4**	**0,6**	**0,4**	**0,7**	**0,9**	**0,8**	**0,6**	**0,8**	**1,1**	**1,4**	**1,9**	**1,5**	**2,0**	**3,3**	**4,2**	**7,1**	**92,3**	**122,6**
Revenus primaires (aux prix de marché[1]) des APU et des ISBLSM	**1,4**	**2,1**	**3,2**	**4,4**	**5,8**	**6,6**	**8,2**	**9,6**	**10,6**	**11,9**	**12,7**	**14,2**	**15,7**	**17,0**	**18,8**	**21,8**	**23,9**	**28,8**	**34,8**	**81,9**	**333,4**
Prélèvements	**-15,3**	**-14,9**	**-19,0**	**-22,4**	**-26,6**	**-29,2**	**-34,0**	**-38,3**	**-41,6**	**-45,5**	**-48,8**	**-53,5**	**-59,1**	**-63,4**	**-69,6**	**-77,7**	**-85,8**	**-102,5**	**-119,9**	**-273,9**	**-1 241,1**
Taxes et subventions sur les produits et sur la production	-8,6	-10,6	-11,5	-12,4	-13,6	-14,4	-15,3	-16,0	-16,9	-17,4	-18,3	-19,0	-20,1	-20,6	-21,3	-22,2	-22,9	-24,9	-24,3	-37,7	-368,0
Impôts sur les revenus et le patrimoine	-4,6	-1,3	-1,9	-2,6	-3,6	-4,2	-5,4	-6,3	-7,0	-7,6	-8,5	-9,8	-11,4	-13,3	-14,8	-17,1	-21,3	-27,7	-37,5	-148,7	-354,3
Cotisations sociales	-2,1	-3,1	-5,6	-7,3	-9,4	-10,6	-13,3	-16,0	-17,7	-20,5	-21,9	-24,7	-27,6	-29,5	-33,5	-38,4	-41,7	-50,0	-58,1	-87,6	-518,8
Prestations sociales monétaires	**15,2**	**21,1**	**23,4**	**25,3**	**26,7**	**28,2**	**27,7**	**27,1**	**28,0**	**27,4**	**28,6**	**28,1**	**28,9**	**29,7**	**30,4**	**28,4**	**32,3**	**33,5**	**36,7**	**41,3**	**567,9**
Retraites	2,3	8,0	10,0	11,6	14,0	17,3	16,0	16,2	18,3	17,8	19,6	19,1	20,1	20,7	21,4	19,8	23,4	24,0	27,0	30,0	356,7
Chômage, revenus de remplacement et remboursement mutuelles	4,6	5,8	6,7	7,5	7,8	6,7	7,8	7,8	7,1	7,3	7,0	7,1	7,2	7,4	7,7	7,5	8,0	8,8	9,0	10,7	149,5
Famille et pauvreté	8,2	7,4	6,7	6,2	4,9	4,2	3,8	3,1	2,7	2,3	2,0	2,0	1,6	1,5	1,2	1,0	1,0	0,7	0,7	0,6	61,8
Transferts non monétaires	**45,4**	**43,6**	**46,8**	**44,5**	**41,0**	**38,6**	**39,7**	**38,9**	**34,5**	**33,2**	**33,4**	**33,7**	**32,8**	**32,7**	**29,1**	**28,5**	**29,7**	**29,4**	**28,7**	**30,4**	**714,6**
Transferts en nature individualisables	32,8	32,3	35,3	33,1	29,8	27,2	28,2	27,5	22,8	22,2	22,7	23,1	22,0	22,0	18,0	17,1	18,1	16,9	15,9	16,4	483,6
Dépenses collectives	12,5	11,3	11,5	11,3	11,2	11,4	11,5	11,4	11,6	11,0	10,7	10,6	10,8	10,7	11,1	11,3	11,7	12,5	12,8	14,0	231,0
Autres transferts et épargne nette des APU	**0,4**	**0,3**	**0,0**	**-0,2**	**-0,4**	**-0,4**	**-0,7**	**-0,9**	**-1,0**	**-1,1**	**-1,3**	**-1,5**	**-1,8**	**-2,0**	**-2,2**	**-2,6**	**-3,1**	**-3,9**	**-4,9**	**-14,1**	**-41,5**
RNN après transferts : niveau de vie élargi (B)	**59,6**	**68,3**	**77,2**	**80,9**	**83,0**	**84,4**	**89,8**	**93,2**	**92,4**	**94,3**	**97,5**	**102,3**	**105,6**	**110,1**	**112,2**	**119,6**	**130,1**	**144,6**	**167,4**	**314,9**	**2 227,4**
Revenu disponible[2] (RDN)	**20,3**	**32,6**	**38,5**	**44,3**	**49,6**	**53,5**	**57,4**	**60,8**	**64,4**	**67,0**	**70,2**	**73,8**	**77,8**	**81,7**	**86,5**	**92,6**	**100,4**	**112,7**	**129,4**	**223,4**	**1 537,0**
Transferts nets, en milliards d'euros (A) - (B)	-45,6	-50,1	-51,2	-47,2	-40,8	-37,2	-32,6	-26,8	-19,9	-13,9	-11,9	-6,9	-0,9	3,0	12,4	23,4	26,9	43,6	59,5	216,3	0,0
Part de bénéficiaires nets en % (B>A)	98,0	99,2	98,0	96,1	91,9	89,4	82,4	73,8	62,6	54,3	48,4	43,2	39,0	35,3	29,9	24,7	25,2	22,2	20,5	12,9	57,3

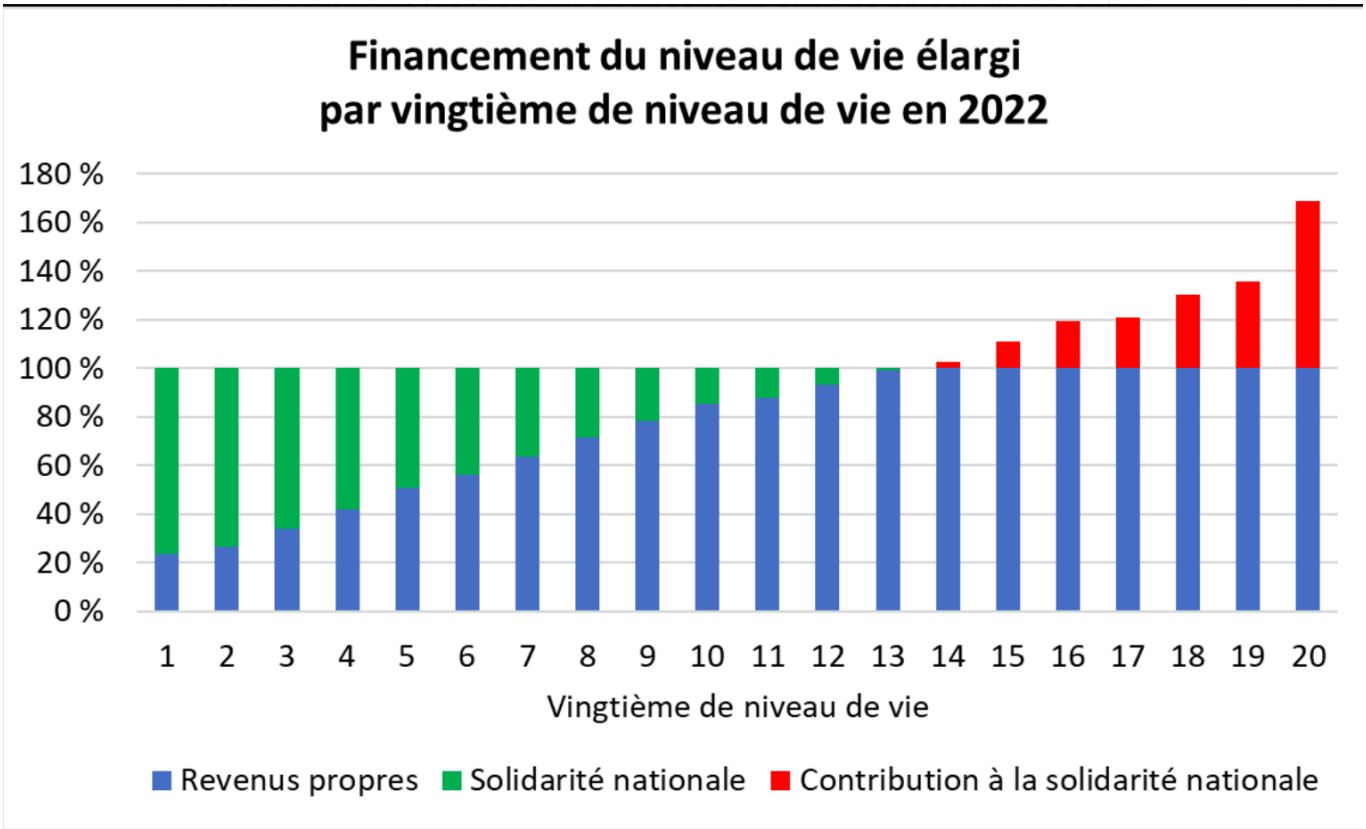
1. L'écart entre le revenu avant transferts aux prix de base et le RNN aux prix de marché est distribué ici selon le revenu des facteurs augmentés des profits non distribués.
2. Revenu disponible des ménages, c'est-à-dire hors APU et ISBLSM, non élargis aux profits non distribués (voir encadré 3 Accardo *et al*, 2021) ; net de consommation de capital fixe.

Notes : Les revenus avant et après transferts sont ici distribués aux prix de marché. Ce tableau est également disponible par autres catégories de ménage en tableaux complémentaires sur insee.fr.

Lecture : Les 5 % les plus modestes (V1) disposent d'un revenu disponible net de 20,3 milliards d'euros en 2022.

Champ : France, secteurs institutionnels de l'économie nationale (S1).

Source : Insee, comptes nationaux distribués 2022, base 2020.



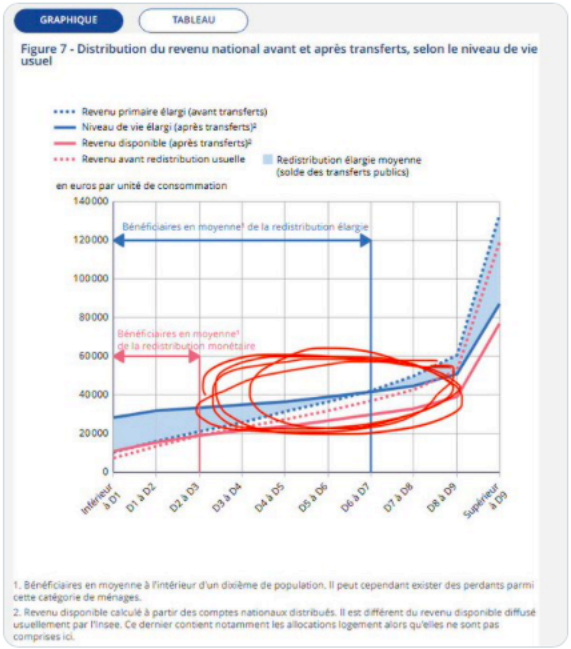
Sur l'effet de la « redistribution élargie, voir : https://www.insee.fr/fr/statistiques/7669723

file:///Users/cb/Desktop/1150 La redistribution élargie Rapport du COR 23:9:2023.pdf



Wittgensteino-Aronien 🌐 ✔
@wittgensteinien

Une chose m'a frappé hier soir. Le pire c'est même pas qu'autant de gens soient bénéficiaires nets. C'est que dans la zone entourée en rouge, on fait transiter des milliards par l'Etat POUR RIEN !

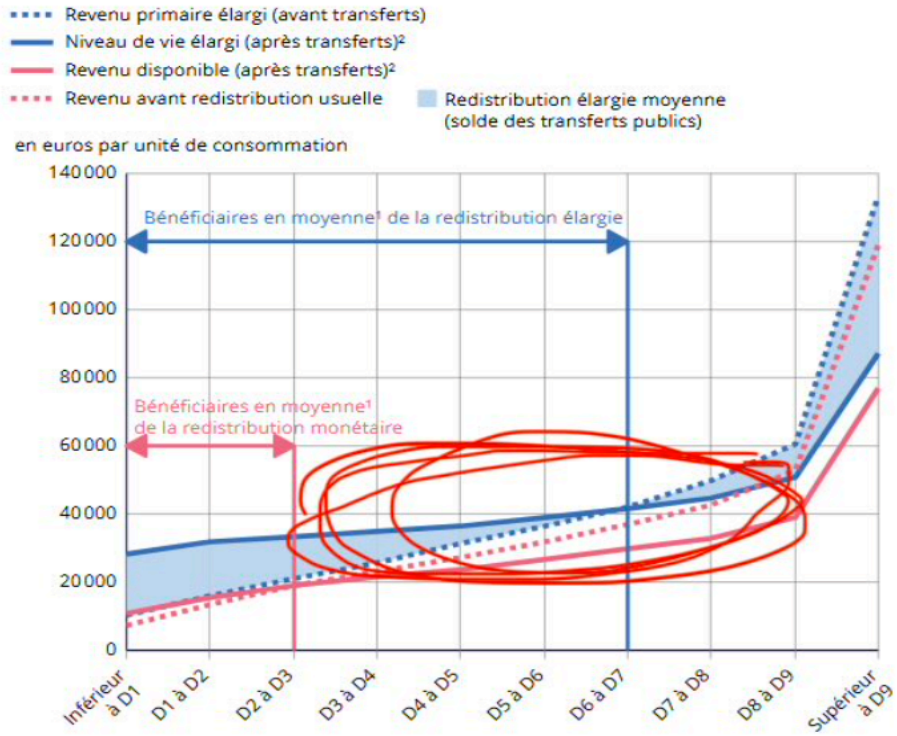


fblr @SakumiBLR · 2 sept.

En réponse à @SakumiBLR

Ce graphe devrait hanter la gauche et plus généralement l'ensemble de la classe politique, si elle était vraiment du côté des travailleurs.

Figure 7 - Distribution du revenu national avant et après transferts, selon le niveau de vie usuel



1. Bénéficiaires en moyenne à l'intérieur d'un dixième de population. Il peut cependant exister des perdants parmi cette catégorie de ménages.

2. Revenu disponible calculé à partir des comptes nationaux distribués. Il est différent du revenu disponible diffusé usuellement par l'Insee. Ce dernier contient notamment les allocations logement alors qu'elles ne sont pas comprises ici.

Dr Jérôme BARRIERE, MD. ✓
@barriere_dr

Aujourd'hui il faut près de 80 ans pour espérer doubler son pouvoir d'achat, quand 15 années suffisaient dans les années 70...

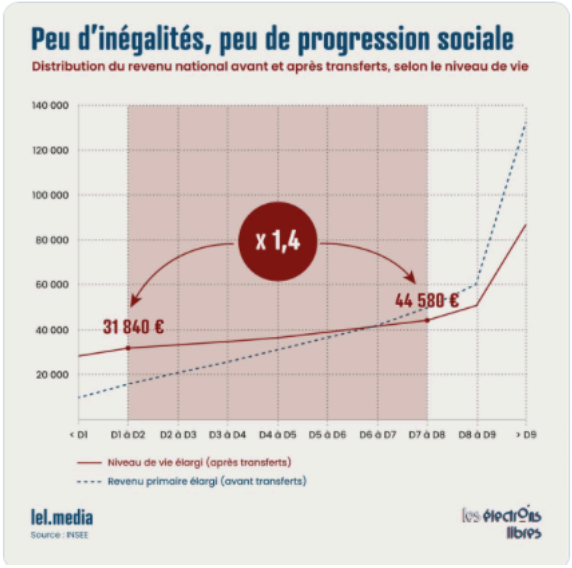
Notre société s'est sclérosée et n'encourage plus à travailler ou innover, entreprendre.

Et on se déclasse.

Alors même que notre pays est un des plus redistributifs au monde, le sentiment d'inégalité est au plus haut corolaire de notre déclassement.

Et si on continue comme ça on va dans le mur
Et c'est pas si Bernard Arnault paye un milliard de plus que ça changera les choses !

Réveillons nous !



Sur la progressivité des PO, voir Fipeco/François Ecalle : [1333 La progressivité des prélèvements (Fipeco Ecalle sept 2025)]

Olivier Babeau ✓
@OlivierBabeau

L'Etat a rendu tout le monde si dépendant de sa redistribution que la moindre remise en question des dépenses est décrite comme nuisant aux plus modestes. Mais c'est inévitable car une grand part des dépenses sont des transferts sociaux, par définition plutôt vers les moins riches !Donc tout débat sur la réforme se fracasse sur l'argument des plus modestes, donc on s'en sort en augmentant les impôts sur les autres (notamment les entreprises), ce qui tue la croissance et aggrave la situation.
Le système est ainsi comparable à des sables mouvants : plus on s'agite pour s'en sortir, plus on s'enfonce.

12:50 PM · 28 oct. 2025 · **29,3 k** vues

Un article important du Pr Christian Gollier (Challenges, 2 octobre 2025) :



LES ÉCONOMISTES DU BIEN COMMUN

CHRISTIAN GOLLIER,
PROFESSEUR À L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE TOULOUSE

Le dumping fiscal rend impossible la taxe Zucman

Entre 1980 et 2024, le PIB par habitant de la France par rapport à la Suisse est passé de deux tiers à 44%. Envers les Etats-Unis, de la parité à la moitié. Notre pays souffre de son déclassement économique, et le mécontentement social qu'il engendre nous impose aujourd'hui une crise politique dont on ne voit pas d'issue. Les dynamiques macroéconomiques en Occident sont divergentes. D'un côté, les pays probusiness à la fiscalité limitée ont réussi à créer les conditions d'un cercle vertueux entre prospérité et attractivité. De l'autre, les pays qui en ont été incapables s'enfoncent dans le cercle vicieux de la stagnation compensée par la hausse de la fiscalité pour financer leur système social.

Peut-on vraiment croire qu'un contribuable disposant d'1 milliard en capital professionnel acceptera de payer 20 millions par an sans réagir?

Le dumping fiscal que les premiers imposent aux seconds contribue à la divergence des deux dynamiques. Certes, la primauté accordée en France aux questions d'inégalité nous honore. Nos politiques redistributives sont parmi les plus vigoureuses dans le monde. Elles permettent de faire passer le rapport de revenus entre le décile le plus modeste et le décile le plus aisé de 1 à 18 avant impôts et subventions, à un rapport de 1 à 3 après. Nos inégalités de pouvoir d'achat et nos taux de pauvreté sont restés stables ces dernières décennies, à des niveaux historiquement faibles, contrairement aux Etats-Unis par exemple, où Gabriel Zucman a tenté de faire passer sa taxe avant de se rabattre sur notre pays. Mais les économistes nous rappellent que les êtres humains réagissent aux incitations financières et sociales qui les entourent. La hausse du prix du gaz nous pousse à baisser notre thermostat. La baisse de celui des billets d'avion nous encourage à voyager plus. Ces réalités, les économistes les documentent depuis des décennies. Cela fait de cette matière une « science lugubre », car elle nous rappelle que l'exercice de nos libertés d'agir va souvent à l'encontre de l'intérêt général. La redistribution désincite les plus productifs. C'est encore plus vrai pour la fiscalité sur le capital productif, parce que le dumping fiscal met notre pays en concurrence avec d'autres pour l'attirer, qui ne s'en privent pas. Comme le capital est par nature plus mobile que le travail, cette question de l'exil fiscal ne peut être occultée. Gabriel Zucman et les économistes de l'OCDE ne l'ignoraient pas ces dernières années en défendant, sans succès, un taux mondial minimum de taxation des revenus du capital. Aujourd'hui, le débat d'experts sur l'exil fiscal tourne autour d'un rapport récent du Conseil d'analyse économique (CAE) : il conclut qu'une hausse de 2 milliards de recette fiscale sur le capital dont disposent le 1% des ménages les plus riches conduirait à un exil fiscal de 0,06 à 0,6% d'entre eux, estimation très faible qui semble constituer un argument puissant en faveur des thèses de Zucman. Mais constatons que l'économiste veut lever 20 milliards, ce qui multiplie par dix l'exil fiscal estimé. Rappelons ensuite que la fiscalité sur le patrimoine (ISF, IFT) a essentiellement préservé le capital professionnel, le plus mobile et le plus créateur de valeur sociale. Comme la taxe Zucman s'intéresse précisément à celui-là, les données utilisées ratent la cible de beaucoup. Ensuite, Zucman vise les contribuables disposant de plus de 100 millions d'euros de patrimoine, ce qui représente une infime partie du 1% couvert par l'étude. Il est fort probable que ce soit précisément ceux-là qui soient les premiers candidats au départ, ce qui serait désastreux pour la prospérité du pays. Selon Antoine Levy, de l'université de Berkeley, *« la taxe Z repose en pratique sur une trentaine de familles, dont 40% a minima ne sont déjà plus résidents fiscaux »*. Car enfin, peut-on vraiment croire qu'un contribuable disposant d'1 milliard en capital professionnel acceptera de payer 20 millions chaque année sans réagir, alors que, par exemple, l'Italie lui ouvre les bras avec un impôt forfaitaire libératoire de 200 000 euros par an? Le rapport du CAE n'offre pas de réponse à cette question. Ignorer le rôle des incitations, dans le cas de la taxe Zucman en particulier, nous pousserait plus loin encore dans le cercle vicieux de la perte d'attractivité et du déclassement dans laquelle la France s'est engluée. Si aucun autre pays au monde n'a mis en place une telle taxe, et si beaucoup ont au contraire déroulé le tapis rouge aux riches, c'est que le dumping fiscal est une réalité de notre monde. La taxe Zucman est un totem populiste qui répond à une fureur populaire mal informée, mais qui, au mieux, ne résout rien. Sauf à croire que l'élimination des ultrariches soit une fin en soi qui transcende la nature envieuse de l'homme. Pire, elle nous détourne de la vraie question : comment restaurer la prospérité du pays tout en résorbant nos déficits et en protégeant les ménages les plus vulnérables? ■

Bruno Levy/Challenges

Débat entre Gabriel Zucman et Philippe Aghion (nouveau Prix Nobel d'Économie), le 17 sept 2025

https://www.youtube.com/watch?v=6pUgHTqctF0

Taxe Zucman : le débat entre Gabriel Zucman et Philippe Aghion au FDDAY25 en version intégrale. La taxe Zucman en débat entre Gabriel Zucman, son auteur, et un collègue économiste éminent lui aussi, Philippe Aghion, professeur au Collège de France, à l'INSEAD et à la London School of Economics, lors de France Digitale Day 2025, le 17 septembre 2025 à Paris. Découvrez ces 40 minutes d'échange passionnant, modéré par Maya Noel, présidente de France Digitale, et Fabrice Mazella, fondateur de Blablacar et vice-président de France Digitale. Gabriel Zucman y explique la raison d'être de sa taxe baptisée de son nom "taxe Zucman", l'objectif de justice fiscale, la restriction à un tout petit nombre de contribuables ultra-riches (plus de 100 millions d'euros de patrimoine) et les modalités dont une proposition inattendue pour payer ces 2% de taxe par an : emprunter !

Mot de G. Zucman sur X, le 9 septembre après un article dans Chalenges de Ph. Aghion et 2 co-signataires (dont Ch. Gollier) :

Gabriel Zucman
@gabriel_zucman

Bonjour Philippe Aghion, j'ai le plus grand respect pour vos travaux sur la croissance et l'innovation, mais sur la question du chiffrage de l'impôt sur les grandes fortunes, vous et vos co-signataires faites fausse route

Parlons-nous et essayons d'avancer sur les vrais enjeux

« La taxe Zucman générerait une réduction du déficit de 5 milliards d'euros, pas de 20 milliards »

Sept économistes, parmi lesquels Philippe Aghion, Christian Gollier et Emmanuelle Taugourdeau, expliquent, dans une tribune au « Monde », que la taxe se heurterait à des limites d'ordre juridique, économique et comportemental.

2:33 PM · 9 sept. 2025 · **133,3 k** vues

48 393 1 k 205

Postez votre réponse Répondre

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
Cela fait longtemps que je travaille sur ce sujet :

J'ai proposé des chiffrages pour Joe Biden aux Etats-Unis, pour le G20 l'année dernière

Et récemment, donc, pour l'impôt plancher de 2 % adopté par l'Assemblée nationale en février

5 17 64 10 k

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
En France, d'après toutes les sources disponibles, les ultra-riches ont vu leur richesse exploser depuis 30 ans

Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes est passé de 6% du PIB en 1996 à 42 % du PIB en 2024

Soit 1.200 milliards d'euros aujourd'hui





Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
Cela signifie que les patrimoines en question ont augmenté de 10% par an depuis 30 ans

Avec un taux plancher de 2% ils auraient augmenté de l'ordre de 8% par an

On est loin de la confiscation, vous en conviendrez

11 29 83 9 k

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
Néanmoins cet impôt provoquerait d'après vous des réactions si considérables que les 3/4 des recettes attendues s'évaporeraient

Taxer ces 1.200 milliards à 2 % ne rapporterait que 5 milliards et non 20

La fortune imposable des Bettencourt, Arnault, etc fondrait donc de 3/4

6 15 59 8 k

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
Vous vous fondez pour cela sur une étude universitaire que j'ai co-écrite de l'impôt sur la fortune danois, aboli en 1997

Hélas, c'est une erreur d'interprétation

Car cette étude ne dit rien des réponses comportementales des milliardaires à l'impôt plancher que je défends

1 18 63 8 k

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
Cette étude porte sur l'ISF danois, qui comme tous les ISF qui ont existé en Europe, était défaillant

C'est la conclusion des travaux scientifiques des 5-10 dernières années sur le sujet

Et c'est précisément sur ces conclusions que je me suis fondé pour proposer autre chose

1 15 56 8 k

Gabriel Zucman @gabriel_zucman · 9 sept.
L'ISF danois comme le français commençait bien plus bas dans la distribution des patrimoines (1 million environ, pas 100 millions)

Il était mité par l'optimisation et l'évasion fiscale

Il ne prévoyait aucun dispositif pour limiter l'exil

17 29 63 37 k



Article de Ph. Aghion et Xavier Jaravel dans Les Echos du 27 septembre :

« Lorsque est proposée une nouvelle taxe ou une nouvelle dépense publique, il est toujours utile de s'interroger sur le but recherché et sur l'efficacité d'une telle mesure pour atteindre ce but. Un but

largement partagé est celui d'une plus grande prospérité assortie d'une plus grande justice fiscale. La taxe Zucman n'atteint ni l'un ni l'autre.

Regardons d'abord la justice fiscale. La taxe Zucman part de l'idée qu'un patrimoine très élevé implique une « présomption de revenus » et qu'il est injuste de payer moins de 2 % d'impôt sur ce patrimoine. Mais de nombreuses entreprises innovantes, avec de très fortes valorisations, ne génèrent aucun revenu pendant des années. Les taxer sur cette base serait injuste, d'autant plus que ces valorisations sont très volatiles et incertaines. Au-delà des start-up, cela toucherait aussi des sociétés comme BioMérieux, qui réinvestissent tous leurs bénéfices pour innover et créer des emplois. Pénaliser ces entreprises simplement parce qu'elles appartiennent à des milliardaires est injuste, y compris pour leurs salariés.

Décourager et tarir l'investissement

La taxe Zucman menace par ailleurs la prospérité. En taxant la valeur estimée d'entreprises sans bénéfices, elle obligerait les entrepreneurs ou des chefs d'entreprise à chercher des financements pour payer l'impôt plutôt qu'investir et innover. De fait, elle découragerait la création et l'expansion d'entreprises innovantes, en assimilant l'épargne réinvestie dans l'activité - pourtant risquée et essentielle à la croissance - à une simple épargne patrimoniale. L'adopter, ce serait aller à rebours des recommandations du rapport Draghi pour stimuler l'innovation de rupture et endiguer notre déclin technologique par rapport aux Etats-Unis et à la Chine.

Pourquoi plutôt ne pas s'attaquer directement à l'injustice fiscale, c'est-à-dire à l'optimisation fiscale « excessive » ? Certains milliardaires paient proportionnellement moins d'impôts que les cadres supérieurs en organisant leur patrimoine grâce à des holdings qui leur permettent de différer, voire d'éviter, l'imposition de leurs revenus. Dividendes, plus-values, flux financiers transitent par ces structures sans se traduire en revenus imposables.

Un modèle américain pour les holdings

Cette optimisation fiscale est légale mais semble parfois excessive et injuste - elle doit donc être régulée, par exemple en durcissant les conditions de fonctionnement des holdings sur le modèle américain et en taxant les trésoreries dormantes des holdings patrimoniales.

Il faudrait également une mise à plat de la niche Dutreil afin de mettre fin aux abus auxquelles cette niche donne lieu. Lorsqu'un chef d'entreprise transmet son entreprise (par donation ou succession), les héritiers ou donataires peuvent bénéficier d'un abattement de 75 % sur la valeur des titres ou de l'entreprise pour le calcul des droits de mutation. On pourrait envisager de réduire ce plafond ce qui n'affecterait pas la transmission de petites entreprises.

Au total, évitons une taxe mal ciblée et injuste qui découragerait l'innovation, mais lançons une lutte résolue contre l'optimisation abusive. Cela pourrait même être le point de départ d'un agenda de réformes plus large visant à mieux allier efficacité économique et justice sociale. Il existe d'autres leviers que la fiscalité pour concilier croissance et réduction des inégalités : au premier rang, la réforme de l'école, dont les faiblesses freinent la mobilité sociale et dont les performances, en particulier en mathématiques, demeurent très préoccupantes ».

Raphael Grably
@GrablyR

Un rappel pour comprendre pourquoi le fonctionnement de la taxe Zucman est si décrié.

Exemple: une entreprise vaut 100 millions d'euros.
Il faut donc verser 2% = 2 millions d'euros par an.

Scénario 1:
Elle dégage 10 millions de bénéfice net sur l'année.
Il faut verser 2 millions.
Le revenu est donc imposé à 20%.

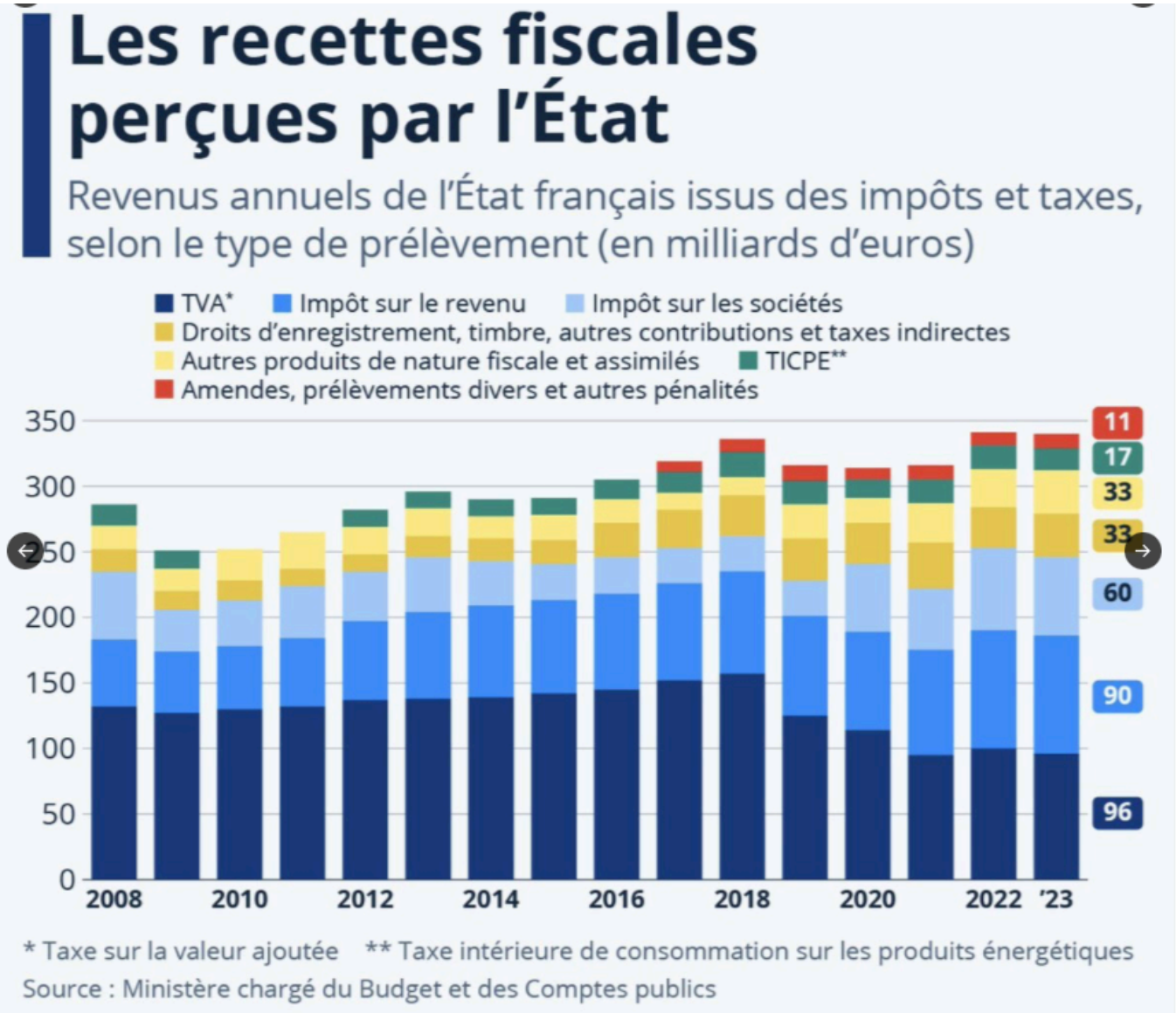
Scénario 2:
Elle dégage 2 millions de bénéfice net sur l'année.
Il faut verser 2 millions.
Le revenu est donc imposé à 100%.

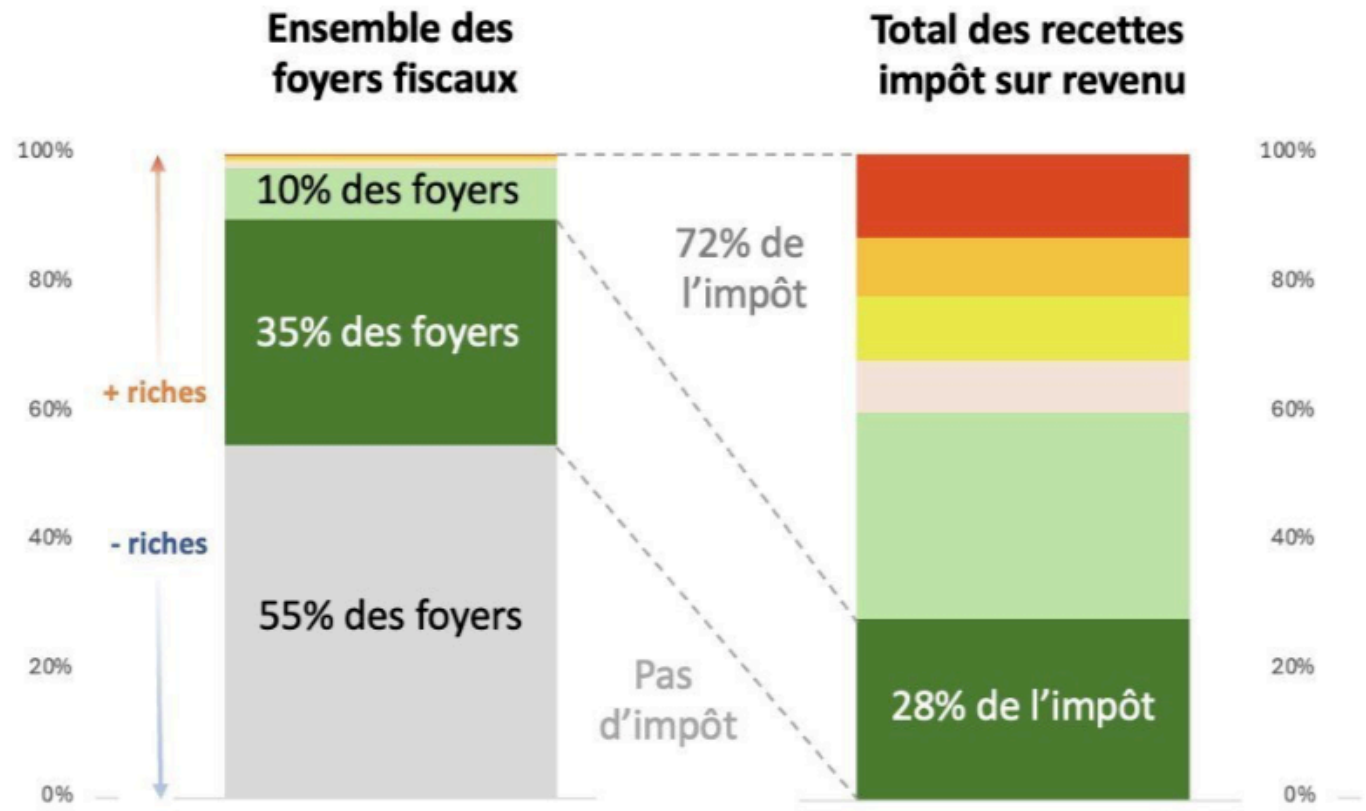
Scénario 3:
Elle dégage 1 million de bénéfice net sur l'année.
Il faut verser 2 millions.
Le revenu est donc imposé à 200%.

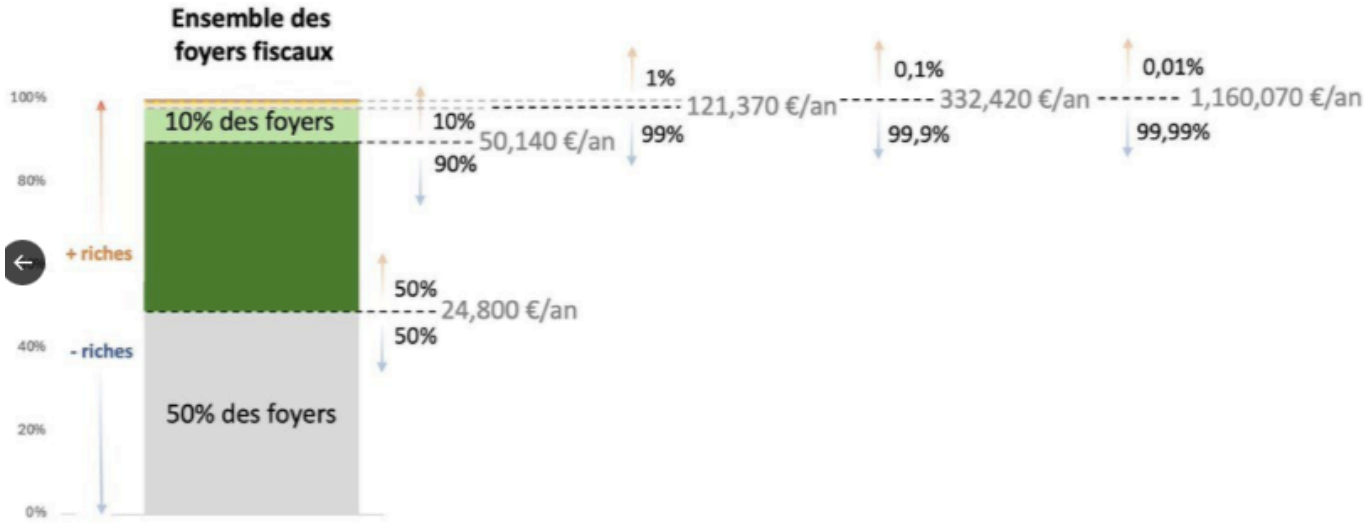
> **Boris VALLAUD** @BorisVallaud · 16 oct.
> 19 milliards en une journée.
>
> On confirme : la taxe Zucman, c'est pas du luxe. x.com/bfmtv/status/1...
>
> **Des lecteurs ont ajouté du contexte** →
>
> La fortune de M. Arnault est en baisse depuis le début de l'année malgré cette récente hausse.
> La valeur des actions LVMH de la famille Arnault (49% du capital) a en effet reculé d'environ 9 milliards d'euros.
> S'il les vend, les gains sont soumis à la flat taxe de 30%.
>
> lvmh.com/fr/actionnaire...
> finance.yahoo.com/news/lvmh-ceo-...

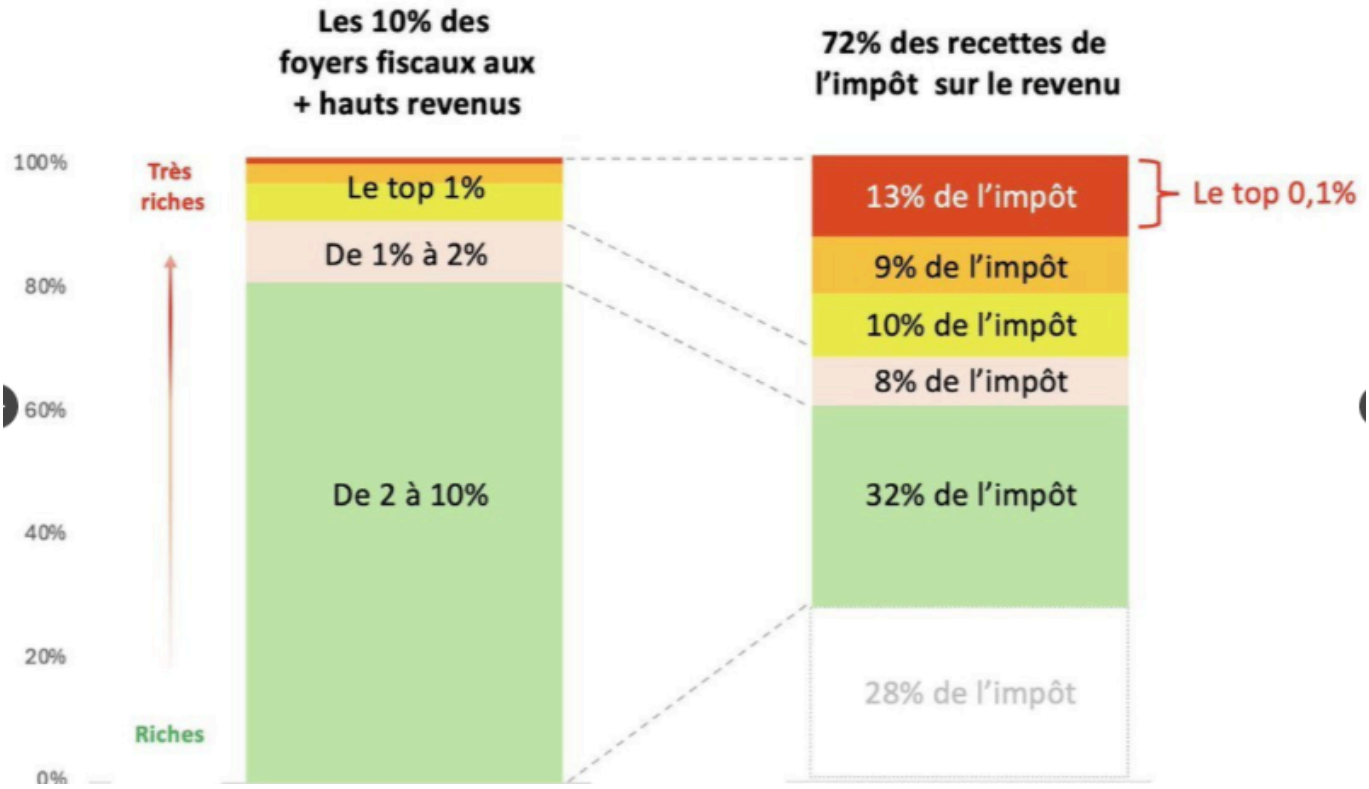
12:05 PM · 17 oct. 2025 · **93,8 k** vues

Stéphane Vojetta rappelle plusieurs données (X-18/9) :

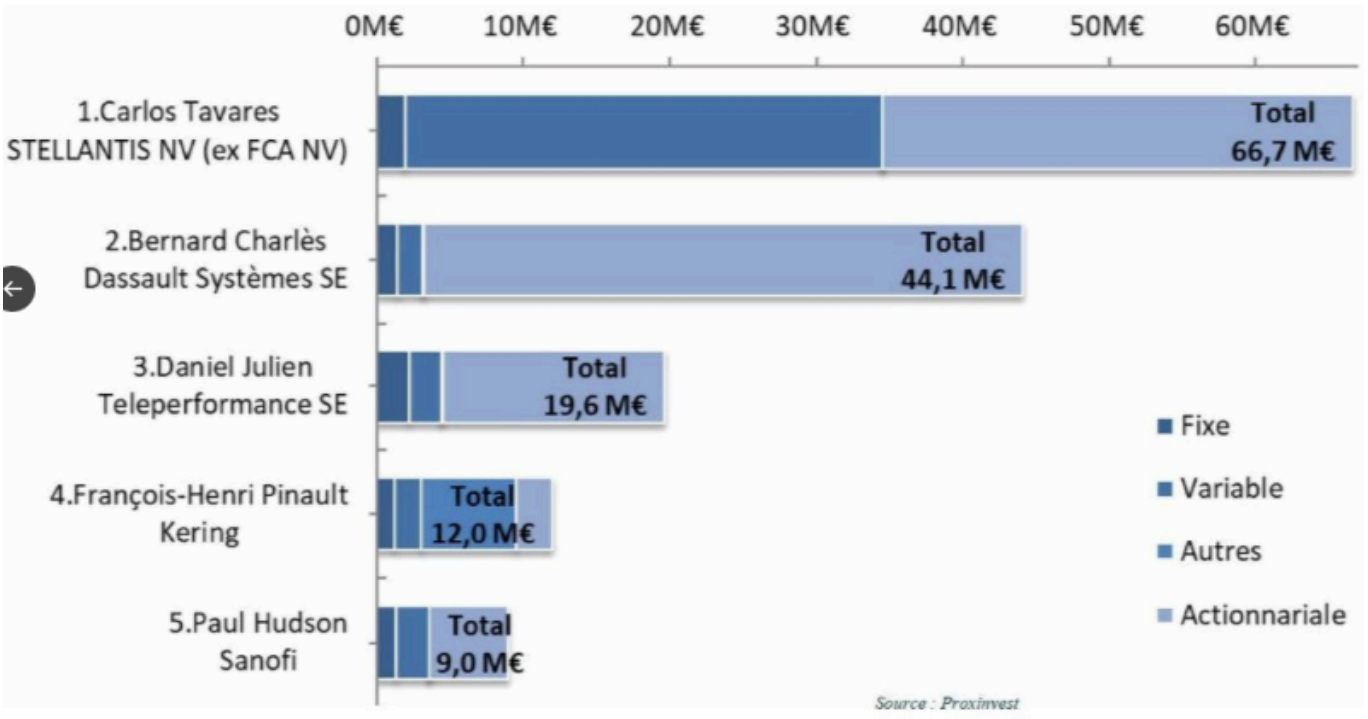



Ensemble des foyers fiscaux
Total des recettes impôt sur revenu
100%
80%
60%
40%
20%
0%
+ riches
- riches
10% des foyers
35% des foyers
55% des foyers
72% de l'impôt
Pas d'impôt
28% de l'impôt


Ensemble des foyers fiscaux
100%
80%
40%
20%
0%
+ riches
- riches
10% des foyers
50% des foyers
1%
121,370 €/an
99%
10%
50,140 €/an
90%
50%
24,800 €/an
50%
0,1%
332,420 €/an
99,9%
0,01%
1,160,070 €/an
99,99%



Top 5 des dirigeants les mieux payés



B) REACTIONS DIVERSES :

Au préalable, bon résumé d'ensemble :

Le 18 oct. 2025



Aurelien Baillon • 1er
professor at emlyon business school
1 j • Modifié •

Entretien avec la Tribune de Lyon sur la taxe Zucman. J'y explique qu'elle a « trois avantages et trois inconvénients. Cela pourrait générer des recettes supplémentaires non négligeables, mais vraisemblablement moins que les 20 milliards régulièrement avancés. Ça permettrait également de rétablir une certaine progressivité de l'impôt et ralentir un peu la montée des inégalités, mais également d'envoyer un signal de justice sociale et de contribution partagée, susceptible de renforcer le consentement à l'impôt de tous et l'effort collectif.

Côté inconvénients, si, comme on l'évoquait, la taxe n'est appliquée que dans un seul pays, elle perd beaucoup de son efficacité à cause de l'exil fiscal. Il y a aussi un défi pratique sur la manière de prendre en compte les entreprises innovantes qui ont un gros patrimoine sur le papier, mais qui est virtuel. Comment taxer des entreprises comme Mistral AI ? Si on exclut ces start-up, on enlève de l'efficacité à cette taxe. Et enfin, la symbolique de cette taxe peut être perçue comme une stigmatisation, et certains vont percevoir ça comme un symbole de justice sociale quand d'autres vont voir ça comme une injustice. Les symboles, c'est quelque chose à manier avec précaution. »

Sylvain Catherine ✓
@sc_cath

« L'exil fiscal aura un effet marginal sur le rendement de la taxe »

Antoine Lévy: « En fait, il y a déjà 40% de la liste qui est déjà à l'étranger ! »

> **Antoine Levy** @LevyAntoine · 7h
> Ce serait intéressant d'en savoir + sur la fortune des "résidents francais".
> Si on prend le top 25 du classement Challenges (source du chiffrage de la taxe Z), il y en a au moins 10 qui sont "avec quasi-certitude", selon les sources publiques, résidents fiscaux à l'étranger.

Classement	Nom	Fortune	Residence fiscale?	Entreprise
1	Famille Hermès	163,4 Mds €		HERMÈS INTERNATIONAL
2	Bernard Arnault et sa famille	116,7 Mds €		LVMH
3	Alain et Gérard Wertheimer et leur famille	95 Mds €	Suisse	CHANEL
4	Françoise Bettencourt Meyers et sa famille	73,8 Mds €		L'ORÉAL
5	Laurent, Marie-Hélène et Thierry Dassault et leur	35,6 Mds €		GROUPE DASSAULT
6	Rodolphe Saadé et sa famille	35 Mds €		CMA CGM
7	Xavier Niel et sa famille	27,9 Mds €		ILIAD
8	Gérard Mulliez et sa famille	25,9 Mds €		GROUPE MULLIEZ
9	François Pinault et sa famille	15 Mds €		KERING
10	Emmanuel Besnier et sa famille	14,1 Mds €		LACTALIS
11	Nicolas Puech	14 Mds €	Suisse	HERMÈS INTERNATIONAL
12	Pavel Dourov	13,9 Mds €	Dubai	TELEGRAM
13	Pierre Castel et sa famille	13,4 Mds €	Suisse	CASTEL FRÈRES
14	M.-C. Coisne-Roquette et familles Coisne et Lami	10 Mds €		SONEPAR
15	Vincent Bolloré et sa famille	9,75 Mds €		BOLLORÉ
16	Alain Mérieux et sa famille	9,45 Mds €		BIOMÉRIEUX
17	François Perrodo et sa famille	9,1 Mds €	Royaume-Uni (?)	PERENCO
18	Famille Courtin-Clarins	8,8 Mds €		CLARINS
19	Patrick Drahi	7 Mds €	Suisse	ALTICE
20	Mohed Altrad	6,5 Mds €		ALTRAD
21	Pierre Omidyar	5,8 Mds €	US	PAYPAL
22	Ariane de Rothschild et sa famille	5,3 Mds €	Suisse	GROUPE E. DE ROTHSCHILD
23	Olivier Pomel et Alexis Lê-Quôc	5,15 Mds €	US	DATADOG
24	Jean-Guillaume Despature et sa famille	5,1 Mds €	Suisse	SOMFY
25	Famille Lesaffre	5 Mds €		LESAFFRE

Michael A. Arouet ✓
@MichaelAArouet

The problem with millionaires leaving the UK is not only lost tax revenue, but also countless jobs that disappear with them as well.

But hey, why don't you introduce a wealth tax and see what happens then?

À l'origine en anglais et traduit par Google

Le problème avec les millionnaires qui quittent le Royaume-Uni n'est pas seulement la perte de recettes fiscales, mais aussi la disparition d'innombrables emplois avec eux.

Mais bon, pourquoi ne pas introduire un impôt sur la fortune et voir ce qui se passe ensuite ?

Évaluez cette traduction :



10:13 AM · 4 oct. 2025 · **122,7 k** vues



« Lysandre » est un directeur financier et gestionnaire de patrimoine

Réaction d'Éric Larchevêque le 24/9

J'ai pris le temps de réaliser une vidéo YouTube complète, où je partage mon expérience personnelle, mes réserves concrètes sur cette taxe, et mon inquiétude réelle pour l'avenir économique du pays.

Au programme : Pourquoi une fortune « sur le papier » n'est pas du cash disponible
Pourquoi les « solutions » proposées (vente d'actions, emprunts, collectivisation) sont hors-sol
Pourquoi cette taxe met en danger l'innovation, l'investissement et la création d'entreprise en France
Vidéo disponible ici : https://www.youtube.com/watch?v=pncXDm67w0w

Réaction d'Éric Larchevêque le 19/10 :

Ulrich
@UlrichFromy

Très bonne vidéo sur la réalité de l'action entrepreneuriale, le risque, les effets incitatifs et l'illusion de l'égalité des salaires.

Debrief à chaud 🟥

- Oui, la valeur est toujours déterminée par le consommateur, qui valide ou non l'action de l'entrepreneur. Le salaire est déterminé par la relation entre la production du travail et la durée du processus productif. Chaque salaire versé récompense non pas le travail actuel, mais une avance sur la valeur projetée de celui-ci. L'entrepreneur assume le risque que le travail ne soit pas "acheté" par le marché, donc de perdre.

On comprend également une autre réalité économique fondamentale : sur le marché, le roi n'est pas l'entrepreneur, mais le consommateur.

Un autre point abordé par @EricLarch est le problème de l'incitation dans l'économie. C'est un problème dont Ludwig von Mises parlait déjà en 1922 dans son livre Socialisme. Dans ce livre, il démontre l'impossibilité du calcul économique sans propriété privée, mais il explique également que l'égalité des salaires est contre-productive.

Pourquoi ? Car dans une économie de marché, les salaires reflètent la productivité marginale des individus et la demande de leurs compétences par les entreprises.

Comme les prix sont un signal sur la rareté relative des biens, les salaires sont également un signal sur les compétences et la spécialisation des individus. Une réalité importante et cruciale dans la division du travail. Ainsi, l'égalité des salaires (et même l'existence d'un salaire minimum légal) brouille le signal et empêche une bonne répartition et allocation des talents et compétences dans l'économie.

La conséquence logique est une mauvaise allocation du capital le plus important dans l'économie : le temps humain. La conséquence ? Une baisse globale de la productivité dans la société, et donc une baisse du niveau de vie des individus.

Eric Larchevêque
@EricLarch

Faut-il plafonner la richesse ?
Un entrepreneur “accapare-t-il” la valeur créée par ses salariés ?

Je vois souvent passer ces interrogations...

Et s’il est légitime de se poser ce genre de questions, elles reposent néanmoins sur une vision fausse de l’économie : celle d’un gâteau fixe où, si l’un prend plus, l’autre a moins.

Dans ma nouvelle vidéo Youtube, je prends le temps d’expliquer, exemples concrets à l’appui :

🔹 Pourquoi le risque pris par l’entrepreneur n’a rien à voir avec celui du salarié
🔹 Pourquoi la valeur ne naît pas seulement du travail en lui-même, mais aussi de la vision, de l’impulsion initiale et de l’assemblage des talents
🔹 Pourquoi mettre un plafond sur la richesse possible casse l’ambition
🔹 Et enfin, le mythe de “l’économie-gâteau” qu’il faudrait se partager

👉 Pour regarder la vidéo : youtu.be/mBdLR5BxhaE

Partagez-la à ceux qui pensent encore que quand un entrepreneur s’enrichit, c’est aux dépens des autres.



Dernière modification : 12:10 PM · 19 oct. 2025 · **81,6 k** vues

https://www.youtube.com/watch?v=mBdLR5BxhaE

Réaction d’un autre entrepreneur (Laurent) :

Ironiquement, le graphique présenté par Zucman démontre exactement le contraire de sa thèse. L'augmentation spectaculaire du patrimoine des plus riches (de 6,4% à 42% du PIB) ne révèle pas un "vol" mais prouve que ces acteurs **ont alloué leur capital de manière remarquablement efficace**.

Cette performance supérieure à la moyenne de l'économie signifie qu'ils ont :

- Financé les entreprises les plus innovantes
- Développé les secteurs les plus productifs
- Créé de la valeur économique réelle

En ponctionnant 2% annuellement, l'État prive l'économie de capitaux qui seraient investis de manière optimale. Ces fonds, une fois dans les caisses publiques, risquent d'être :

- Mal alloués via des choix politiques plutôt qu'économiques
- Gaspillés dans des projets improductifs
- Utilisés pour alimenter une bureaucratie pléthorique

Les intérêts composés ne fonctionnent pas seulement pour les fortunes individuelles, mais pour l'économie entière. Une économie qui investit moins bien son capital voit sa croissance ralentir de manière exponentielle. Résultat :

- Un pays plus pauvre
- Moins de recettes fiscales pour l'État
- Des services publics (éducation, santé, sécurité) sous-financés

Plutôt que de s'attaquer au vrai problème (le gaspillage et la corruption dans les dépenses publiques), Zucman propose d'augmenter encore les prélèvements. Cette approche :

- Aggrave le problème qu'elle prétend résoudre
- Crée plus d'opportunités de détournement
- Favorise paradoxalement ceux qui vivent "grassement des largesses de l'État"



Mowgli 📈
@Mowgli_Trading

Le Royaume-Uni vit en 2025 la plus grande fuite de capitaux jamais enregistrée en Occident (250 milliards $ en un an).

C’est une leçon claire : quand on tape trop fort sur les investisseurs, ils partent.

Parler de “paradis fiscal” en France est une mauvaise blague.

La réalité est toute autre : quand un pays devient hostile au capital, il s’effondre.

Exemple concret : le Royaume-Uni en 2025.

En un an, plus de 16 500 millionnaires ont quitté le pays, un exode jamais vu en Occident.

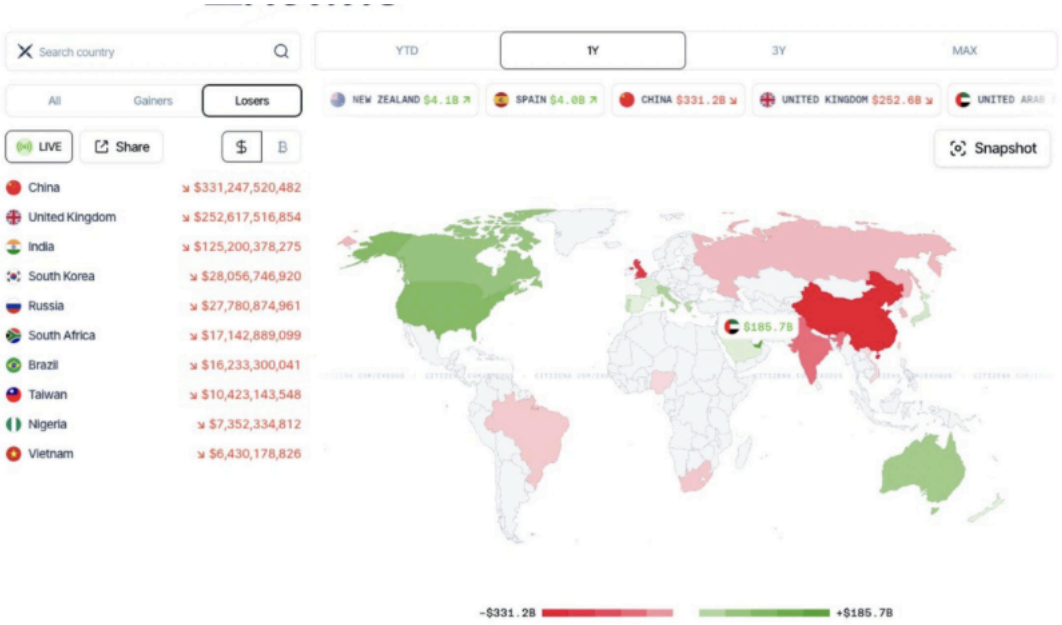
Et ce n’est pas tout : plus de 250 milliards $ de capitaux se sont envolés en seulement 12 mois, soit davantage que le budget annuel de ministères entiers.

Résultat ?
Perte d’emplois, effondrement des investissements, affaiblissement du tissu économique.

Voilà la conséquence directe de politiques idéologiques qui veulent “faire payer les riches” sans comprendre une règle de base : le capital est mobile, il ne se laisse pas enfermer.

Si la France suit cette voie, nous aurons exactement le même scénario.

Et cette fois, ce ne seront pas les milliardaires qui paieront la note, mais bien les classes moyennes et populaires.



Dr Jérôme BARRIERE, MD.
@barriere_dr

Ce que certains font semblant de ne pas comprendre c'est que le patrimoine n'a de valeur palpable qu'en cas de vente !

Ainsi un patrimoine professionnel n'enrichit que si le propriétaire se sépare de son bien !

Un patrimoine n'a de valeur réelle qu'en cas de vente.

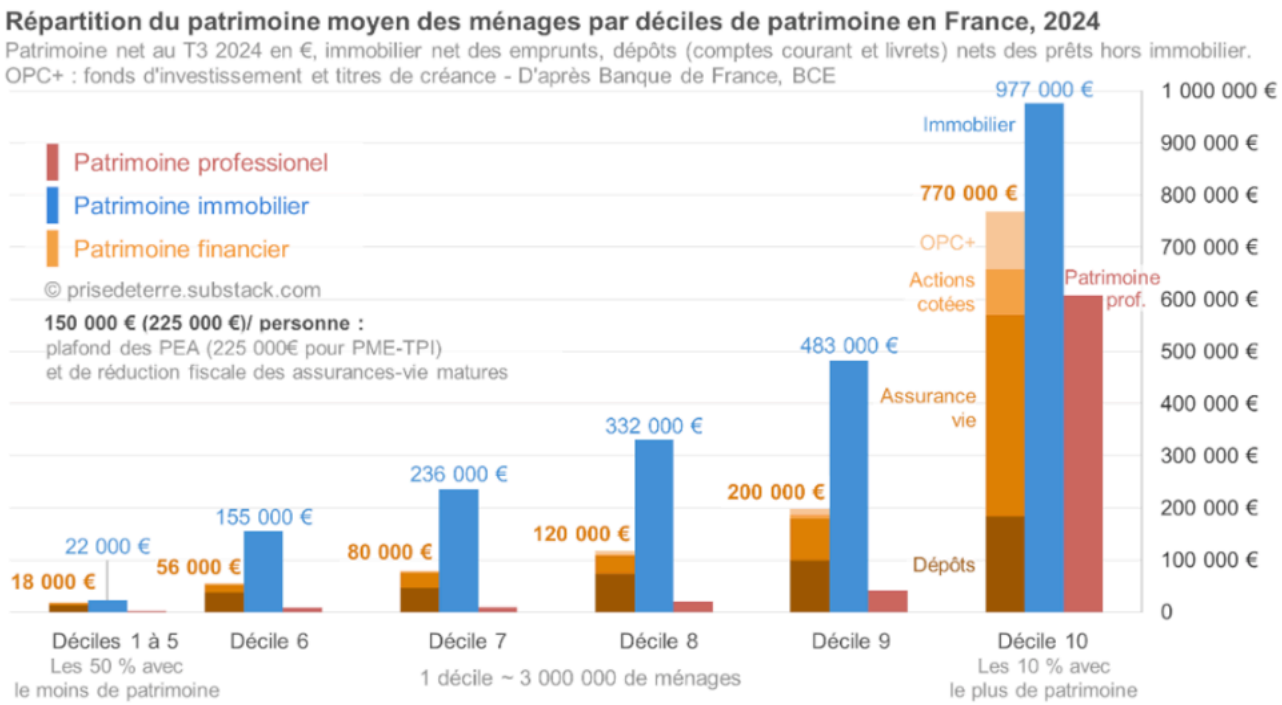
Taxer une « plus-value latente"
»(non réalisée), c'est vous forcer à vendre pour payer l'impôt.
Conséquence :
👉entrepreneurs qui doivent céder des parts,
👉agriculteurs qui doivent vendre leurs terres,
👉familles obligées de se séparer d'un bien transmis depuis des générations.

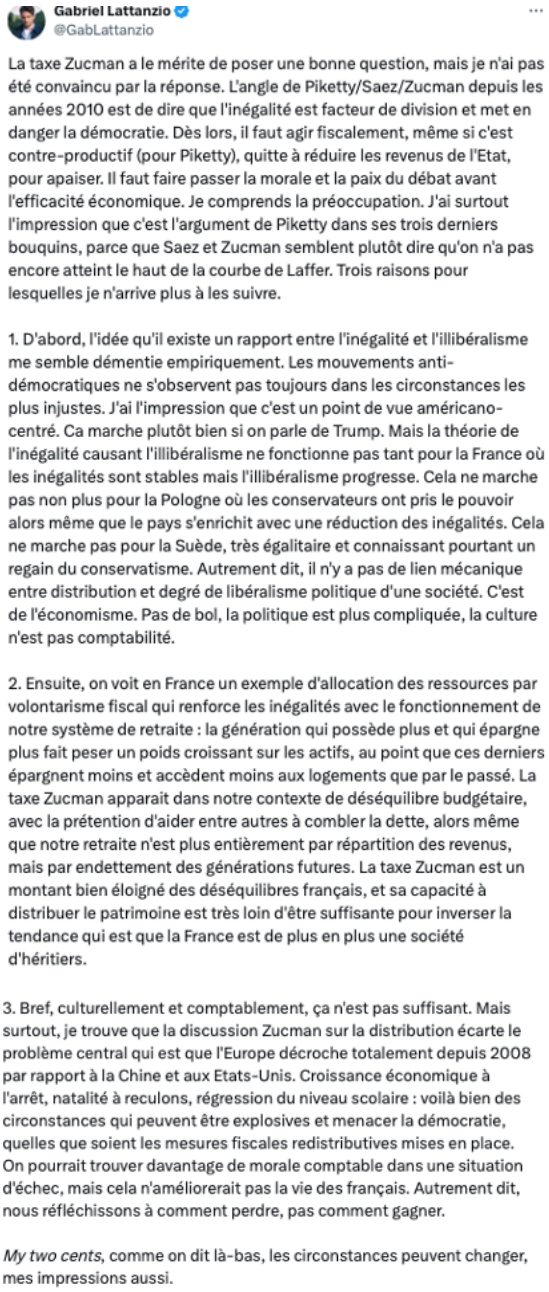
Certains n'attendent que ça !
Si possible même par expropriation !

On devrait militer pour taxer un flux (revenu, plus-value réalisée), pas un stock (patrimoine non vendu).
👉sans que cela soit confiscatoire
👉en se basant sur un équilibre que font nos voisins

Sinon on pénalise ceux qui investissent et qui créent de la valeur sur le long terme par leur travail.

En résumé pour moi la fiscalité devrait se baser sur ce qui est réellement perçu, pas sur des estimations.





Gabriel Lattanzio
@GabLattanzio

La taxe Zucman a le mérite de poser une bonne question, mais je n'ai pas été convaincu par la réponse. L'angle de Piketty/Saez/Zucman depuis les années 2010 est de dire que l'inégalité est facteur de division et met en danger la démocratie. Dès lors, il faut agir fiscalement, même si c'est contre-productif (pour Piketty), quitte à réduire les revenus de l'Etat, pour apaiser. Il faut faire passer la morale et la paix du débat avant l'efficacité économique. Je comprends la préoccupation. J'ai surtout l'impression que c'est l'argument de Piketty dans ses trois derniers bouquins, parce que Saez et Zucman semblent plutôt dire qu'on n'a pas encore atteint le haut de la courbe de Laffer. Trois raisons pour lesquelles je n'arrive plus à les suivre.

1. D'abord, l'idée qu'il existe un rapport entre l'inégalité et l'illibéralisme me semble démentie empiriquement. Les mouvements anti-démocratiques ne s'observent pas toujours dans les circonstances les plus injustes. J'ai l'impression que c'est un point de vue américano-centré. Ca marche plutôt bien si on parle de Trump. Mais la théorie de l'inégalité causant l'illibéralisme ne fonctionne pas tant pour la France où les inégalités sont stables mais l'illibéralisme progresse. Cela ne marche pas non plus pour la Pologne où les conservateurs ont pris le pouvoir alors même que le pays s'enrichit avec une réduction des inégalités. Cela ne marche pas pour la Suède, très égalitaire et connaissant pourtant un regain du conservatisme. Autrement dit, il n'y a pas de lien mécanique entre distribution et degré de libéralisme politique d'une société. C'est de l'économisme. Pas de bol, la politique est plus compliquée, la culture n'est pas comptabilité.

2. Ensuite, on voit en France un exemple d'allocation des ressources par volontarisme fiscal qui renforce les inégalités avec le fonctionnement de notre système de retraite : la génération qui possède plus et qui épargne plus fait peser un poids croissant sur les actifs, au point que ces derniers épargnent moins et accèdent moins aux logements que par le passé. La taxe Zucman apparait dans notre contexte de déséquilibre budgétaire, avec la prétention d'aider entre autres à combler la dette, alors même que notre retraite n'est plus entièrement par répartition des revenus, mais par endettement des générations futures. La taxe Zucman est un montant bien éloigné des déséquilibres français, et sa capacité à distribuer le patrimoine est très loin d'être suffisante pour inverser la tendance qui est que la France est de plus en plus une société d'héritiers.

3. Bref, culturellement et comptablement, ça n'est pas suffisant. Mais surtout, je trouve que la discussion Zucman sur la distribution écarte le problème central qui est que l'Europe décroche totalement depuis 2008 par rapport à la Chine et aux Etats-Unis. Croissance économique à l'arrêt, natalité à reculons, régression du niveau scolaire : voilà bien des circonstances qui peuvent être explosives et menacer la démocratie, quelles que soient les mesures fiscales redistributives mises en place. On pourrait trouver davantage de morale comptable dans une situation d'échec, mais cela n'améliorerait pas la vie des français. Autrement dit, nous réfléchissons à comment perdre, pas comment gagner.

My two cents, comme on dit là-bas, les circonstances peuvent changer, mes impressions aussi.

Gabriel Lattanzio est professeur (d'anglais à L'École de droit de La Sorbonne)

Olivier Babeau
@OlivierBabeau

Mais au secours. L'argent investi dans des entreprises ne contriburait donc pas au circuit économique ?
C'est un concours d'incompétence inouïe là depuis quelques jours.
La gauche a absolument tout à apprendre en économie. Il faut commencer au programme d'initiation pour la classe de seconde.

> **Antoine Copra** @Cobra_FX_ · 13 sept.
> « Xavier Niel ne contribue pas assez à la croissance parce qu'il investit dans des entreprises. Nous, on veut le taxer pour remettre cet argent dans le circuit économique » explique @aur_rousseau
>
> Cet homme a été ministre....



Dernière modification : 2:28 PM · 13 sept. 2025 · **101,8 k** vues



François Momboise, à propos de la déclaration de Nicolas Dufourq, patron de la BPI
Charles Plantade (Les Echos, 17/9)

« Etrillage en règle. Le patron de Bpifrance Nicolas Dufourcq a critiqué avec virulence l'idée d'une taxe Zucman, qualifiée de "truc complètement absurde", fruit d'une "histoire de jalousie à la française". Pour le directeur général de la Banque publique d'investissement, cette mesure brandie par la gauche "panique les entrepreneurs". "Ils ont construit leur boîte et on vient leur expliquer qu'on va leur en prendre 2 % tous les ans. Pourquoi pas 3 ? Pourquoi pas 4 ? C'est invraisemblable !", a-t-il lâché ce mercredi au micro de RMC.

Théorisée par l'économiste éponyme Gabriel Zucman, cette taxe prévoit d'imposer chaque année les contribuables dont la fortune dépasse 100 millions d'euros à hauteur de 2 % de celle-ci. Seulement, les détenteurs de très hauts patrimoines visés "paieraient tous en papier [en actions, NDLR] leurs 2 %".

Résultat : "C'est moi, c'est la Bpifrance qui va gérer ce papier." "Donc demain j'aurai 2 % du capital de LVMH, dans vingt ans 20 %, 20 % du capital de Pinault-Printemps- Redoute [Kering, NDLR], 20 % du capital de Free", anticipe Nicolas Dufourcq. Avant de s'exclamer : "C'est délirant, c'est communiste en réalité, comment est-ce qu'on peut encore sortir des énormités comme ça en France ! ?"

Car, aux yeux du patron de Bpifrance, cette chasse aux sorcières patronales orchestrée par La France insoumise pour "hystériser le débat" public est hautement dangereuse pour l'Hexagone. "Ces gens-là tirent la France. Il faut les aider [...] au lieu de leur dire qu'on va leur piquer 2 % de leur fortune." « "Si on pique la totalité de celle de Bernard Arnault [propriétaire des "Echos", NDLR], ça finance dix mois d'assurance-maladie", seulement après, "il n'y a plus d'Arnault" et ses 40.000 emplois tricolores.

Alors heureusement que cette taxe "n'arrivera jamais", assure Nicolas Dufourcq. Pour lui, il s'agit "d'une pure histoire de jalousie à la française, une haine du riche, qui est soi-disant le nouveau noble", rappelant les origines modestes de François Pinault ou Xavier Niel : "C'est la société française qui a réussi, on devrait leur dresser des statues."

Certes, "il y a effectivement des fortunes qui passent dans leur holding des dépenses personnelles", a-t-il remarqué. "C'est ça qu'il faut traquer, et c'est ce sur quoi le ministère des Finances, je pense, travaille aujourd'hui." Par ailleurs, les citoyens ne seraient pas tout blancs non plus. Selon Nicolas Dufourcq, il y aurait ainsi "beaucoup de Français qui passent en note de frais leurs dépenses personnelles", a-t-il observé. "Regardez le nombre de personnes qui demandent les tickets dans les restaurants", pour se les faire rembourser ».

Mais ces dividendes liés aux holdings sont déjà taxés en France plus qu'ailleurs :

file:///Users/cb/Desktop/1333 Faire haro sur les holdings est une sottise | Les Echos.pdf

doctor doom diététicien officiel de Gérard Larcher
@doctordoom4

Je vais vomir : taxer les holdings patrimoniales c'est tuer l'investissement dans les nouveaux projets, ce pays se suicide .

Ils vont taper dans les réserve de sociétés commerciales

J'ai une holding je veux investir dans une nouvelle société : j'achète les parts ou je souscris à une augmentation de capital avec de l'argent qui a été soumis à l'IS au travers de ma holding .

Demain il faudra le faire avec de l'argent ayant subi l'IS plus l'IR ou la flat taxe

spoiler :

1° plus personne ne va faire ça

2° Il y aura augmentation du capital pour parer l'imposition puis fusions transfrontalières les holding vont partir et ils vont rien faire il y a une directive UE qui protège:

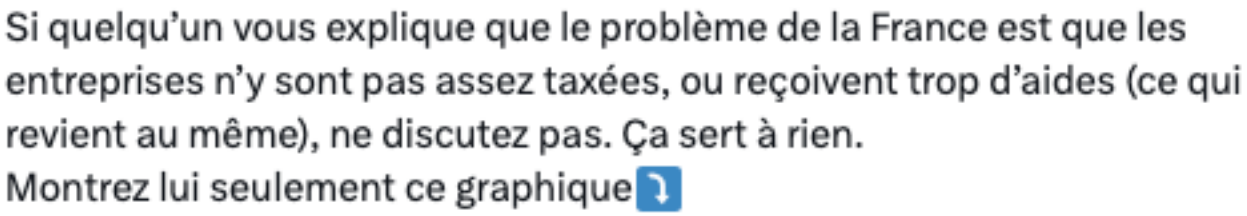
EN DIRECT - Taxe sur les holdings patrimoniales, contribution sur les hauts revenus prolongée... Les premières mesures du budget Lecornu dévoilées

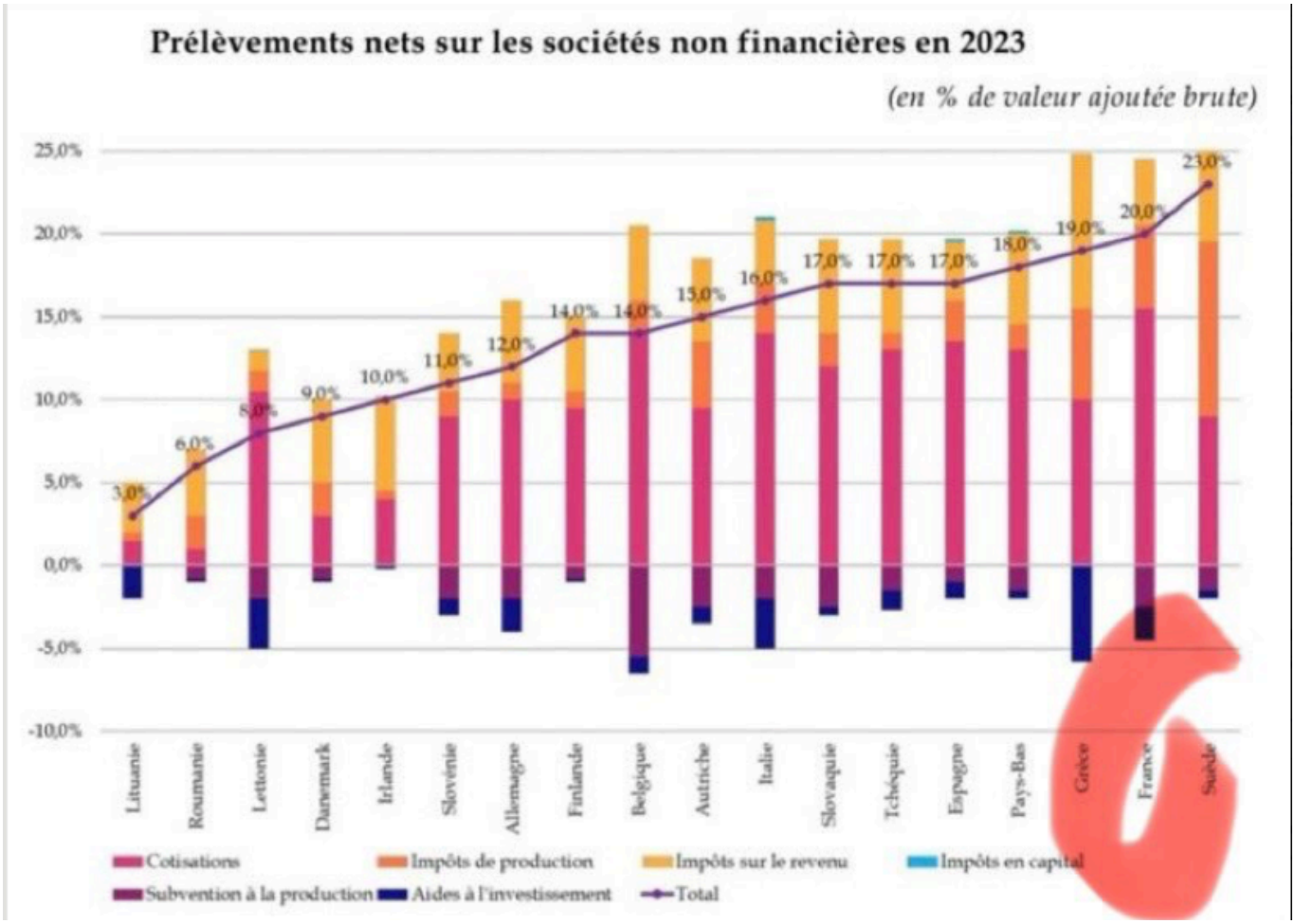




Des éléments de comparaison internationale :

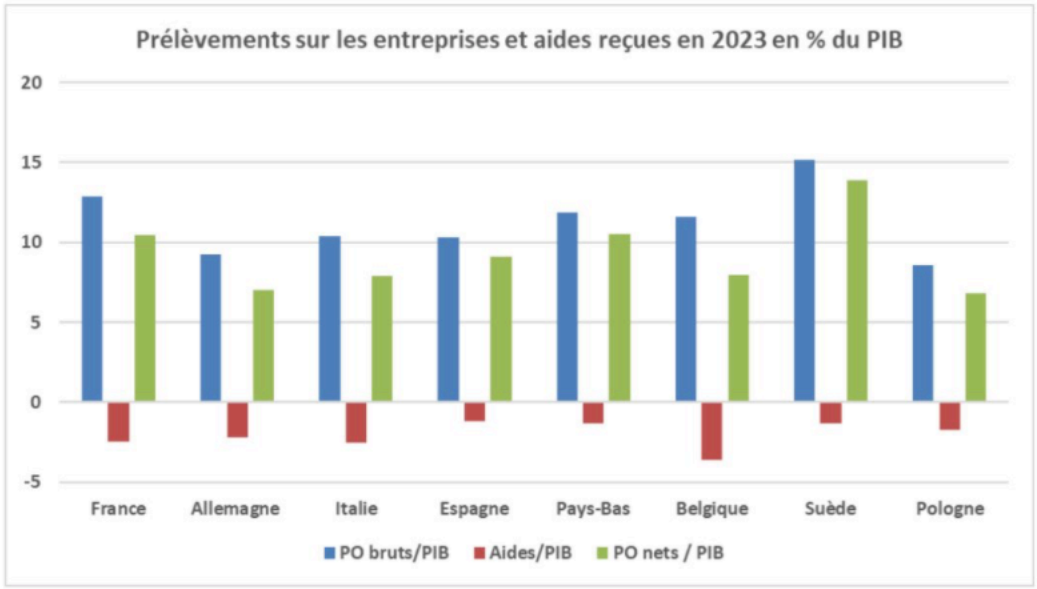
• de Claude Weill :





• **de Wittgensteino-Aronien :**

J'ai un collègue qui m'a parlé des « 200 milliards d'aides aux entreprises ». Je lui ai montré ce graphe, il a compris. Il suffit de pas grand chose parfois.



Source : Eurostat, FIPECO.

La réaction de Sarah Knafo : https://www.arnaque-zucman.fr

À propos des niches fiscales :



Les Echos du 4 novembre 2025 : Sébastien Dumoulin et Stéphane Loignon écrivent un article intitulé : « Budget 2026, au lieu de faire le ménage, les députés en rajoutent sur les niches fiscales ». **file:///Users/cb/Desktop/1333 Budget 2026 : au lieu de faire le ménage, les députés en rajoutent sur les niches fiscales | Les Echos.pdf**

Article de François Ecalle, Patrick Lenain (senior associate au Council on Economic Policies) et Agustin Redonda (senior fellow au Council on Economic Policies) dans Les Echos du 26/10 :

La situation des finances publiques de la France est inquiétante. Le déficit public n'a jamais été aussi élevé en dehors des périodes de crise et la dette bat des records historiques. La stabiliser nécessite un ajustement considérable de l'ordre de 120 à 150 milliards d'euros. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 prévoit un e@ort structurel d'environ 30 milliards d'euros. Même s'il est mis en oeuvre, la situation restera préoccupante et aucune piste ne doit être écartée.

Lors de la présentation du budget 2026, la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin, a proposé de faire le tri dans les « niches fiscales », c'est-à-dire les dispositions permettant aux contribuables de réduire leurs impôts grâce à un taux d'imposition préférentiel, une exonération ou un crédit d'impôt.

Même si elles se justifient parfois par des objectifs pertinents, ces niches ont un coût significatif. Au nombre de 465, elles ont un coût estimé à 92 milliards d'euros en 2025 dans le rapport annexé au PLF pour 2026 (et même 105 milliards d'euros en appliquant la méthode plus pertinente utilisée jusqu'à 2023 par le ministère des Finances s'agissant de la TVA).

23 niches supprimées ou amendées sur 465

Dénommées « dépenses fiscales », ces niches n'existent pas qu'en France. Leurs méthodes de comptabilisation varient selon les pays, mais une base de données globale constituée par le Council on Economic Policies et le German Institute of Development and Sustainability (IDOS) rassemblant des informations o@icielles permet de faire quelques prudentes comparaisons. L'Allemagne n'en compte que 160 pour un coût de 34 milliards d'euros, alors que l'Italie n'en compte pas moins de 625 pour un coût de 105 milliards d'euros.

LIRE AUSSI :

• Impôts : « science faible », « règles exagérément favorables »... La Cour des comptes épingle le pacte Dutreil

Le gouvernement publie chaque année un rapport chi@ré sur le manque à gagner en annexe au PLF. Mais ces estimations sont loin d'être parfaites. La fiabilité du chi@rage est bonne ou très bonne pour 272 niches, alors que 193 sont classifiées comme non chi@rables ou ne pouvant donner lieu qu'à un ordre de grandeur.

L'idée de faire le ménage dans les niches fiscales n'est pas nouvelle mais les tentatives des gouvernements précédents n'ont pas abouti. Le PLF pour 2026 prévoit de supprimer 12 niches et de réduire le coût de 11 autres, pour une économie d'environ 2,5 milliards d'euros. C'est un début, mais il restera 453 niches pour un coût annuel de 90 milliards d'euros (103 milliards avec l'ancienne méthode de calcul).

Evaluer les huit plus coûteuses

Plusieurs pays ont progressé en fixant une durée de vie maximale à leurs niches fiscales ou, mieux encore, en conditionnant leur renouvellement à une évaluation positive, mais ceci a rarement été appliqué en France. D'autres pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas, et même un pays avec bien moins de ressources comme le Bénin, font un travail bien meilleur d'évaluation que la France.

Les dépenses fiscales ont un coût élevé et une e@icacité incertaine. Elles complexifient la fiscalité et ont un coût administratif important. Il est donc urgent de faire un grand ménage, même si un chien garde chaque niche fiscale.

Un bon point de départ serait d'évaluer l'e@icacité des huit dépenses fiscales les plus coûteuses, soit environ 40 % des pertes de recettes. Le crédit d'impôt recherche
(8 milliards) est-il le meilleur moyen de soutenir l'innovation et le crédit d'impôt pour les emplois à domicile (7 milliards) de soutenir ces services ? Les taux réduits de TVA destinés à la restauration sur place (5 milliards) et aux travaux d'entretien des logements (5 milliards) sont-ils e@icaces ?

Une chose est claire, la France ne peut pas se permettre d'ignorer le potentiel d'un grand ménage dans les niches fiscales et la prochaine élection présidentielle pourrait donner l'occasion d'un grand débat national sur cette question ».



« La théorie standard de l'imposition optimale du capital fait abstraction de la modélisation des prix des actifs, ce qui la rend inadaptée à l'analyse de l'imposition des plus-values et du patrimoine. Nous étudions l'imposition redistributive optimale dans un environnement caractérisé par des variations des prix des actifs, en adoptant l'approche de la finance moderne selon laquelle les prix des actifs fluctuent non seulement en raison des variations des flux de trésorerie, mais aussi d'autres facteurs (les « taux d'actualisation »). Nous montrons que l'assiette fiscale optimale (i) diffère généralement du cas où les prix des actifs sont constants, et (ii) dépend des sources des variations des prix des actifs. Dès lors que les prix des actifs fluctuent et ne sont pas exclusivement déterminés par les variations des flux de trésorerie, les impôts doivent cibler les transactions réalisées et impliquent généralement une combinaison d'impôts sur les plus-values réalisées et de taxes sur les dividendes. Ce résultat contraste avec le concept classique d'impôt global sur le revenu de Haig-Simons, ainsi qu'avec les propositions récentes d'impôts sur le patrimoine ou de taxes sur les plus-values basées sur la valeur d'acquisition ».

EN GUISE DE CONCLUSION : Une réflexion de synthèse proposée par Xavier Jaravel, professeur d'économie associé à la London School of Economics (il a été aussi professeur à Harvard et à Sciences-Po) et président délégué du Conseil d'analyse économique (CAE), lors d'un entretien donné aux Echos le 23 sept 2025 :

Constate-t-on une concentration accrue de la richesse en France ?

Oui, mais attention aux chiffres trompeurs ! On lit que le patrimoine des 500 plus grandes fortunes est passé de 6 % du PIB en 1996 à 42 % du PIB en 2024. C'est factuellement juste, mais cette statistique est trompeuse. Elle donne l'impression d'une explosion des inégalités de patrimoine. Mais, en réalité, cette progression est avant tout due au fait que la valeur du patrimoine global de la nation a augmenté par rapport au PIB, sous l'effet de taux d'intérêt bas - la valeur du patrimoine augmente pour les milliardaires (souvent des biens professionnels) mais aussi pour le patrimoine médian (souvent de l'immobilier).

Pour documenter les inégalités de patrimoine, il faut regarder la part des plus fortunés dans le patrimoine national, pas dans le PIB. On constate bien une hausse des inégalités de patrimoine ces dernières années, mais beaucoup moins spectaculaire. La part du patrimoine détenue par le Top 1 % en 2023 - les dernières données disponibles - était supérieure à celle qu'ils détenaient en 2010, mais inférieure à celle qu'ils détenaient en 2000. La part du Top 0,001 % augmente quant à elle d'environ 3 % en 2000 à environ 5 % en 2023. Il n'y a donc pas de hausse cataclysmique des inégalités. Et les inégalités de patrimoine en France sont plus faibles qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Le récit sur un capitalisme qui deviendrait incontrôlé n'est pas fondé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, au contraire, mais il est inutile de noircir artificiellement le tableau.

Les milliardaires paient-ils vraiment moins d'impôts que les autres contribuables ?

La réalité est nuancée selon l'étude de référence de l'Institut des politiques publiques (IPP), récemment mise à jour. file:///Users/cb/Desktop/Etat providence, fiscalité, inégalités/1333 La note de l'IPP (fin juin 2025).pdf

Les 0,001 % des contribuables aux revenus économiques les plus élevés (500 ménages) paient en moyenne 27 % d'impôt environ, contre 44 % pour les 0,1 % les plus riches et 27 % pour les 10 % les plus riches.

Dans le Top 10 % des contribuables les plus aisés, il y a donc bien de la dégressivité pour 500 ménages, qui payent toutefois toujours plus d'impôts que les neuf premiers déciles de revenu, dont les classes moyennes et populaires.

Cette étude importante mesure le taux d'imposition en proportion du revenu économique (incluant des sommes qui restent dans les trésoreries des entreprises ou réinvesties plutôt que versées en dividendes), or cet indicateur recouvre des réalités très différentes.

Parfois, ce revenu reflète l'utilisation de holdings à des fins personnelles pour éviter de payer l'impôt. C'est inacceptable et il faut le combattre. Mais cela concerne aussi des entreprises dont les recettes serviront à être réinvesties au sein de l'appareil productif - ces cas-là ne sont pas de l'optimisation et ne posent pas de problème d'injustice fiscale. Il ne faut pas nier le problème très important de l'optimisation via les holdings, mais à nouveau, il ne s'agit pas non plus de noircir le tableau. Le système socio-fiscal français reste très redistributif.

La taxe Zucman, un impôt plancher à 2 % par an sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, serait-elle efficace pour lutter contre l'optimisation ?

Cette taxe part d'une bonne intention mais est insuffisamment ciblée, ce qui la rend à la fois inefficace et injuste. Prenons le cas des start-up. Certaines ont une valorisation très élevée pendant des décennies sur la base de la promesse de bénéfices à venir. Par exemple, Deezer a mis dix-sept ans avant de générer des bénéfices !

On dirait donc aux fondateurs de start-up fortement valorisées de s'acquitter de l'impôt dès aujourd'hui par anticipation de revenus futurs pourtant très incertains. Comment prétendre lutter contre l'optimisation via une taxe sur des revenus qui n'existent même pas ? Comment calculer un taux d'imposition effectif en se basant sur une valorisation très volatile, qui pourrait baisser demain ? Et comment feraient les propriétaires de start-up pour s'acquitter aujourd'hui d'une taxe fondée sur des revenus futurs ?

Un versement en actions ne répondra aucunement à l'objectif de la taxe qui est de créer des recettes fiscales. Seulement appliquée en France, cette taxe viendrait également désorganiser fortement les pactes d'actionnaires. Cette proposition nous éloigne donc du but recherché, la justice fiscale via la lutte contre l'optimisation.

Outre les start-up, inclure le patrimoine professionnel dans la base taxable peut-il nuire à l'investissement et l'innovation ?

Oui. Selon moi, il faut sortir les start-up et, plus largement, sortir tous les biens professionnels. La taxe Zucman poserait de gros problèmes pour les entreprises familiales qui réinvestissent massivement leurs revenus dans leur appareil productif.

Un exemple est celui de BioMérieux, créé en 1963 et détenu à 59 % par la famille Mérieux. Cette société serait assujettie à la taxe Zucman, ce qui ne lui permettrait plus de réinvestir aussi massivement dans son activité qu'elle le fait jusqu'ici, pesant à plus long terme sur l'innovation et l'emploi.

Là encore, on est à des années-lumière du sujet qui est de lutter contre la dégressivité de l'impôt et de la lutter contre l'optimisation. Chacun peut voir que BioMérieux n'est pas un cas d'optimisation, pas plus que Mistral. D'une part une telle taxe serait injuste, d'autre part elle pèserait à terme sur le pouvoir d'achat des salariés, comme l'ont montré les études sur l'impact de l'impôt sur les sociétés de Sebastien Siegloch en Allemagne et d'Owen Zidar aux Etats-Unis.

Y a-t-il un problème constitutionnel avec cette taxe ?

Il y a un vrai risque du fait de la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur les taux effectifs maximum considérés comme non confiscatoires. D'après la jurisprudence, les mesures de taxation du patrimoine au-delà de 0,5 % seraient inconstitutionnelles sans mettre de conditionnalités, avec un dispositif de plafonnement adapté au revenu du contribuable. Cela s'appliquerait aussi à l'exit tax.

La CAE a publié récemment une étude soulignant le faible niveau d'exil fiscal lors des réformes récentes de la fiscalité des hauts patrimoines. Peut-on en tirer des conclusions sur la taxe Zucman ?

Absolument pas. Le dispositif proposé par Gabriel Zucman est inédit, par le faible nombre de contribuables visés, l'inclusion des biens professionnels et les montants en jeu. Quand on regarde les 25 plus grandes fortunes du classement « Challenges », 10 vivent déjà hors de France. Il en reste 15, sur lesquels reposerait environ la moitié du rendement espéré de la taxe Zucman (20 milliards), soit une dizaine de milliards d'euros. Il faut donc être extrêmement prudent.

Au vu des exemples étrangers, sur des dispositifs moins ambitieux, l'exil fiscal, même s'il concerne peu de contribuables, grève déjà 20 % du rendement en moyenne. Encore 54 % du rendement disparaît avec l'effet de rétrécissement de la base fiscale (à mesure qu'on la ponctionne) et les comportements d'optimisation. En suivant ces exemples, le rendement potentiel se ramènerait à 5 milliards d'euros. Sans même mentionner les risques sur la croissance économique (et donc les recettes fiscales) liés à la désorganisation des start-up et aux réinvestissements.

Penser tirer 20 milliards d'euros d'une telle taxe serait une très grave erreur. On ne va pas jouer le budget de la France à la roulette russe !

Quelles seraient les alternatives à cette taxe ?

L'alternative consiste à répondre à la question posée sur l'optimisation indue chez les plus fortunés. Si vous réinvestissez tout dans votre entreprise ou si vous n'avez pas encore de revenus, une imposition accrue ne serait ni juste ni efficace.

En revanche, il faudrait proposer un package de mesures pour cibler les trésoreries dormantes des holdings patrimoniales, imposer les plus-values latentes au moment de la succession, plafonner le pacte Dutreil pour les ultra-riches ou encore envisager une hausse du prélèvement forfaitaire unique (la « flat tax »), afin de partager l'effort budgétaire et renforcer la justice fiscale.

Une autre piste envisagée serait une contribution différentielle sur le patrimoine, hors bien professionnel, avec un taux beaucoup plus faible que la taxe Zucman - 0,5 % -, qui répond aussi bien au sujet d'optimisation, en évitant les problèmes constitutionnels.

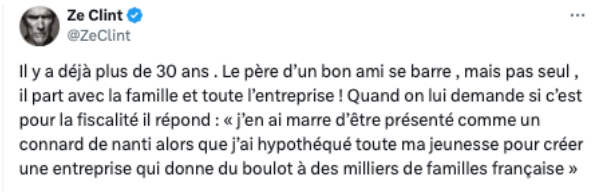
L'ensemble de ces mesures pourrait rapporter 4 à 5 milliards d'euros selon les paramètres retenus.

Avez-vous chiffré l'effort budgétaire que la France doit accomplir ?

Selon des travaux en cours au CAE, il faut viser un effort compris entre 30 et 40 milliards d'euros l'an prochain, selon si on inclut ou non l'évolution tendancielle (spontanée) des dépenses. C'est à la

représentation nationale de choisir comment faire porter l'effort sur les recettes ou les dépenses, avec prudence et réalisme.
À plus long terme, nous estimons que la France doit réaliser un effort d'au moins 130 milliards d'euros sur sept ans pour stabiliser la dette publique et pouvoir faire face à une prochaine crise.
Etes-vous optimiste pour la suite ?
Il y a une lecture optimiste de la situation politique actuelle. L'avantage d'un débat qui se polarise beaucoup, c'est que cela permet d'aller au fond des arguments et peut être d'atterrir sur un compromis acceptable par tout le monde.
La France a plein de défis : intergénérationnel, de productivité, de justice fiscale... Chacun de ces défis est historiquement défendu par telle ou telle formation politique. Ces formations sont aujourd'hui obligées de faire des compromis. On peut créer des consensus politiques pour avancer sur tous les fronts. Essayons de faire de cette crise politique un moment efficace et juste ».

<u>Sur le risque d'exil fiscal :</u>



Le multi-family office iVesta, qui accompagne des entrepreneurs français à succès, voit monter des inquiétudes, pas seulement sur les questions fiscales

L'exil des grandes fortunes devient « existentiel »

Tendance

Lancé en 2017, le multi-family office iVesta vient d'ouvrir un bureau à New York pour mieux accompagner les entrepreneurs français qui réussissent outre-Atlantique. **Le bazar politique de l'Hexagone incite ses clients à réétudier leur lieu de résidence**, mais les ambitions d'iVesta, qui supervise actuellement 6 milliards d'euros d'actifs, restent intactes pour atteindre une taille critique lui permettant d'améliorer son offre d'un service sur mesure.

Muriel Motte

DES CLIENTS sont-ils en train de boucler leurs malles en direction de l'étranger pour échapper à l'atmosphère délétère qui règne en France ? « Ils n'ont pas envie de partir, mais ils se posent évidemment des questions. Beaucoup nous demandent des études, sachant que c'est un gros engagement de tout déménager », commente Pierre-Marie de Forville, cofondateur du multi-family office iVesta.

Polémiques autour de la taxe Zucman, retour de l'ISF, surtaxation des holdings, chasse aux riches... après une accalmie, la roue de la fortune tourne à nouveau dans l'Hexagone. Et avec elle son lot de questionnements et de départs vers des contrées moins hostiles.

Cet univers, iVesta le connaît par cœur. Créée en 2017, la société s'est imposée en quelques années comme le plus important multi-family office de l'Hexagone. Dans son portefeuille, une centaine de clients (très) fortunés, représentant 6 milliards d'euros d'actifs supervisés. L'ambition d'iVesta étant d'« accompagner la diaspora entrepreneuriale française », on comprend vite que l'on n'a pas affaire à des rentiers. Et que ces multimillionnaires ne sont pas - ou plus - forcément basés en France. De fait, un tiers d'entre eux sont déjà installés en Espagne, au Portugal, en Italie, en Belgique, ou encore au Royaume-Uni.

L'exode n'est pas terminé. Si certains étudient aujourd'hui la question, deux nouveaux clients ont déjà fait leurs valises cette année, « l'un est parti en Italie, l'autre en Espagne, précise Pierre-Marie de Forville. Parfois l'Europe n'est qu'une étape avant d'aller plus loin. Les Emirats (Dubaï, Abu Dhabi) sont très à la mode actuellement auprès des jeunes entrepreneurs, les Etats-Unis le restent pour les spécialistes de la tech ».

Sur mesure. Fondé par, et pour, des entrepreneurs - le premier client et premier actionnaire d'iVesta a été Olivier Duha, cofondateur de Webhelp -, le family office accompagne ceux dont la fortune professionnelle devient fortune patrimoniale lorsqu'ils cèdent tout ou partie de leur actif. Le développement de la french tech a fait surgir une clientèle nettement plus jeune, que les banquiers traditionnels n'ont pas totalement comblée : en France, le nombre de multi-family offices a décuplé en huit ans, passant de cinq à une cinquantaine. Chez iVesta, la quasi-totalité des clients sont des actifs qui réclament une stratégie d'investissement sur mesure, et qui n'ont ni le temps ni souvent les compétences pour gérer la complexité financière et fiscale d'une transmission générationnelle.

Si les remous politiques actuels promettent de faire des vagues, c'est que l'état d'esprit est en train de changer. Parmi les clients déjà exilés d'iVesta, l'essentiel a pris la poudre d'escampette aux premières heures du mandat de François Hollande, à la folle époque de l'ISF déplafonné, qui a fait littéralement s'enflammer la fiscalité des riches. « Cet impôt a ensuite été plafonné à 75%, mais cela restait une mesure très pénalisante et idéologique, puisqu'avec un taux divisé par 2, la flat tax instaurée ensuite par Emmanuel Macron rapporte deux fois plus de recettes sur ce compartiment fiscal, » commente le cofondateur d'iVesta.

Compte tenu des débats ambiants, ce baréme pourrait à son tour faire long feu, ce que craignent évidemment un certain nombre de



SIPA PRESS

« Lorsqu'un entrepreneur vend sa **société**, acquitter plus d'un tiers du montant perçu en impôts - le niveau de taxation actuel - est compliqué à accepter. »

clients du family office. Pour en discuter régulièrement avec eux, Pierre-Marie de Forville estime que « lorsqu'un entrepreneur vend sa société, acquitter plus d'un tiers du montant perçu en impôts - qui est le niveau de taxation actuel -, c'est compliqué à accepter. Ce taux d'acceptabilité d'un tiers est déjà nettement supérieur à la fiscalité de nos proches voisins. Sans même parler de la Belgique, où vous cédez votre entreprise sans payer d'impôts. »

L'instabilité fiscale n'est de toutes façons plus la seule raison de l'exil, « aujourd'hui, les départs ont un motif plus existentiel », poursuit-il. Les deux clients d'iVesta récemment délocalisés sentaient monter « une ambiance générale qui cloue au pilori l'entreprenariat à succès comme s'il était responsable de la mauvaise gestion des finances publiques », raconte Pierre-Marie de Forville. Il est question de préjudice d'image, mais aussi d'un sentiment croissant d'insécurité physique et de crainte de « home-jacking »...

La série des faits divers dans le domaine des cryptomonnaies a certainement créé un nouveau stress. Mais l'inquiétude grimpe aussi, liée au fait que « la plupart des holdings patrimoniales sont immatriculées au domicile de leurs actionnaires personnes physiques, très facile à trouver sur Internet par les home-jackers », explique le cofondateur d'iVesta. Certains disent avoir l'impression de vivre avec une cible dans le dos.

Bercail. Dans tous les cas, iVesta a fort à faire pour accompagner les entrepreneurs français qui réussissent, où qu'ils soient. La société vient de lever 16 millions d'euros - dont une partie auprès de ses clients actionnaires - pour ouvrir un bureau à New York. Il s'agit de sa première implantation à l'étranger. La justification est simple : aucun family office ni aucune banque privée ne propose aujourd'hui une offre franco-américaine. Or il arrive que des « successful Frenchies » rentrent au bercail, et ils ne veulent pas avoir à démêler toutes les complexités transfrontalières d'un retour. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump n'a sans doute pas simplifié les choses.

Pour son premier bureau américain, iVesta a de grandes ambitions : cinq salariés dès la fin de l'année, une cinquantaine de clients à l'horizon 2030, qui devraient permettre de générer 25% à 30% de l'ensemble des revenus du groupe. Dans cinq ans, iVesta espère avoir globalement triplé le nombre de ses clients, ainsi que le montant des actifs qu'il conseille.

Les nouveaux venus ne viendront pas tous d'Amérique. En province aussi, de belles entreprises se vendent régulièrement pour des dizaines de millions d'euros, voire plus. Souvent loin du bouche-à-oreille parisien, cette clientèle fait aujourd'hui son marché sur Internet et organise ses appels d'offre au sein des family office de la capitale. Parmi les entrepreneurs d'iVesta toujours basés en France, environ un quart sont des provinciaux.

@murielmotte

Le 21 octobre, sur Atlantico.fr, Thomas Carbonnier et François Garçon publient l'article suivant : « Et les promoteurs de la taxe Zucman ont d'ores et déjà réussi à provoquer l'un des plus rapides exils de capitaux français de l'histoire » :

Atlantico : Depuis les débats autour de la taxe Zucman, de plus en plus de capitaux français migrent vers la Suisse et le Luxembourg, selon des informations du Financial Times. Y a-t-il une accélération du phénomène depuis quelques mois ? Comment expliquer cette recrudescence chez les Français qui décident de partir, ou de faire des placements dans des assurances-vie ou dans des entreprises à l'étranger ?

Thomas Carbonnier : La taxe Zucman est une initiative de la gauche qui a provoqué la plus grande fuite de capitaux de l'histoire française, avant même le vote final de la loi. 13,8 milliards d'euros ont été transférés au Luxembourg en 2024 pour des investissements dans l'assurance-vie. Les flux sont continus, vers la Suisse comme vers le Luxembourg, depuis les débats sur la taxe Zucman. Et cela, pour une taxe qui n'existe pas encore. Il faut reconnaître à la gauche une certaine efficacité. Provoquer un exode massif de capitaux sans loi adoptée relève de l'exploit. La taxe Zucman a été une prophétie auto-réalisatrice d'une redoutable efficacité.

Le Financial Times a révélé ce que beaucoup savaient déjà. Des entrepreneurs et des familles fortunées françaises déplacent massivement leurs avoirs vers la Suisse et le Luxembourg. Ce phénomène s'est accéléré depuis juin 2024, date de la dernière dissolution de l'Assemblée nationale, et s'est amplifié au fil des débats parlementaires sur cette taxation des ultra-riches.

Les chiffres sont vertigineux : 13,8 milliards d'euros investis dans des contrats d'assurance-vie au Luxembourg en 2024, soit une hausse de 58 %. Un record historique. Parallèlement, de façon paradoxale, 78 % des citoyens français applaudissent l'idée de taxer les ultra-riches, comme si cela représentait une solution miracle pour redresser le pays. Le problème est que ces ultra-riches sont déjà partis, avant même le vote définitif de la taxe Zucman.

Il est important de résumer la situation en plusieurs actes. Lors de l'acte 1, la gauche a agité le chiffon rouge. Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi visant à instaurer un impôt sur le patrimoine des ultra-riches. Gabriel Zucman, économiste emblématique de la gauche, a fourni les bases théoriques : une taxation minimale de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros, visant environ 1.800 contribuables.

Le discours est bien rodé. Selon Gabriel Zucman, les ultra-riches ne paient que 26 % d'impôt, contre 52 % pour les Français moyens. Il faudrait donc, selon lui, rétablir la "justice fiscale". Le chiffre de 6.800 foyers qui contribueraient enfin est alors évoqué. Cela est présenté comme une question de morale républicaine. Lors des réunions publiques, le message est bien reçu. Les sondages explosent. 78 % des Français sont favorables, avec un consensus transpartisan. Il y a 89 % d'approbation à gauche, 63 % à droite. La gauche triomphe dans les médias, les députés LFI paradent. Ils ont enfin le sentiment de taxer les riches. Mais un détail semble avoir été négligé. Les riches disposent d'un téléphone. Ils ont contacté leurs avocats fiscalistes et ont commencé à transférer leurs avoirs à l'étranger.

Lors de l'acte 2, les capitaux ont commencé à fuir avant même le vote du Sénat. Tandis que les députés débattent avec emphase, que les plateaux télé s'enflamment et que les tribunes se multiplient dans la presse, une opération discrète s'amorce. À une vitesse stupéfiante, la majorité des actifs n'est plus gérée en France, mais via des contrats d'assurance-vie au Luxembourg.

Le phénomène s'accélère à tel point que les courtiers n'ont même plus besoin de faire de publicité pour attirer les clients. Ce phénomène est inédit. La hausse de 58 % des investissements au Luxembourg est qualifiée de "folie" par plusieurs conseillers parisiens.

J'ai vu sur Internet des témoignages d'avocats fiscalistes suisses. Ils rappellent que de nombreux Français ont déménagé en Suisse entre 1980 et 2010, mais que le mouvement avait ralenti après l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, car certains espéraient une amélioration. Aujourd'hui, le phénomène de Français qui s'installent en Suisse repart à la hausse.

Le 12 juin 2025, le Sénat a finalement rejeté la proposition de loi. Mais il est trop tard : les capitaux ont déjà fui.

L'acte 3 concerne le mécanisme de la prophétie auto-réalisatrice. La gauche voulait taxer les ultra-riches, faire rentrer des milliards dans les caisses de l'État, et rétablir la justice fiscale. Le résultat obtenu est que les ultra-riches ont transféré leurs actifs à l'étranger avant même le vote final. L'État français n'a strictement rien encaissé. La France a perdu des dizaines de milliards d'euros qui ne reviendront jamais. C'est ce qu'on appelle, d'un point de vue économique, une prophétie auto-réalisatrice. La simple annonce de la mesure a provoqué exactement ce qu'elle prétendait combattre, à savoir la fuite des capitaux.

Pourquoi ? Parce que les politiques qui souhaitaient faire appliquer cette taxe ont oublié que nous vivons dans un monde globalisé, où le capital est infiniment plus mobile que ne le supposent les théoriciens de la taxation. Les ultra-riches détiennent un patrimoine financier, constitué d'actions, de parts de sociétés, de contrats d'assurance-vie, etc. Tout cela peut être transféré en quelques clics de souris.

À l'inverse, ce n'est pas le cas de la classe moyenne, qui détient majoritairement de l'immobilier. Or, l'immobilier ne prend pas le train pour le Luxembourg ou la Suisse.

Tout cela reflète une instabilité chronique que la France connaît depuis juin 2024 avec des majorités fragiles, des gouvernements éphémères, des querelles budgétaires incessantes. Ce climat a créé un terreau fertile pour la défiance. Chaque épisode de turbulences politiques relance une vague d'investissements hors de France.

François Garçon : Pour l'heure, les capitaux français sont libres de circuler. Leur taxation dans les banques en France est connue, acceptée par les déposants. Les comptes souffrent deux prélèvements : le premier, sur les dépôts (un pour cent en moyenne, pour la fourchette haute dans les grandes banques) ; le second, sur les plus-values réalisées (un prélèvement forfaitaire unique de 30%). Au mieux, depuis la dissolution, au pire depuis François Hollande, tout incline à la méfiance quant à la politique fiscale d'un État dont, le moins que l'on puisse dire, est qu'il est mal géré. La progression inarrêtable du taux d'endettement public, l'incapacité de l'État à seulement freiner ses dépenses, l'agitation parlementaire où, aux extrêmes, deux groupes d'excités, ne jurent que par toujours plus d'État, plongent logiquement tous ceux dotés de raison et d'un compte bancaire dans un état de stress qui, je le crains, pourrait rapidement tourner à la panique.

- *Quels genres de profils sont concernés ? Quels types de patrimoines et de montants sont concernés par cet exil de capitaux et ce repli français vers la Suisse et le Luxembourg depuis le débat sur la taxe zucman ?*

Thomas Carbonnier : Il s'agit principalement de personnes aisées, mais pas nécessairement des ultra-riches. Aujourd'hui, vous et moi pourrions ouvrir un compte au Luxembourg sans disposer de millions d'euros. Ce n'était pas le cas auparavant. Cela s'est largement démocratisé.

Cependant, les personnes qui fuient à cause de la taxe Zucman sont, en réalité, plutôt fortunées. Ils n'appartiennent pas à la classe moyenne. De toute façon, celle-ci est "enfermée", en quelque sorte, dans un patrimoine immobilier souvent surtaxé. Il n'est pas possible de quitter aussi facilement la France avec de l'immobilier. Il existe certaines subtilités juridiques permettant, par exemple, d'intégrer de l'immobilier français dans un contrat luxembourgeois. Mais dans la pratique, ce type de montage reste réservé à des personnes disposant de patrimoines très importants. Quand je parle de patrimoines très conséquents, je ne parle pas d'un million d'euros, mais plutôt de dix millions, voire plus. Il s'agit donc, très clairement, de personnes fortunées.

- *Est-ce que cette hausse des investissements et des placements français en Suisse et au Luxembourg est une tendance qui concerne de vrais riches (les très grandes fortunes) ou est-ce un effet de snobisme ou de crainte pour certains alors que ces personnes ne seraient, en réalité, pas concernées par une nouvelle imposition en cas d'application de la taxe Zucman en France ?*

Thomas Carbonnier : Parmi les Français qui investissent, font des placements ou qui s'installent en Suisse et aux Luxembourg figurent des grandes fortunes. Ensuite, il y a effectivement une partie du haut de la classe moyenne qui peut être motivée à agir ainsi, mais pas nécessairement en raison de la taxe Zucman. Cela relève plutôt des conséquences potentielles des lois dites « Sapin II », qui permettent de bloquer l'épargne en France sur des contrats d'assurance-vie en cas de crise financière majeure. Cette législation n'existe pas au Luxembourg.

Il y a donc un certain nombre de personnes qui préfèrent investir dans un contrat qui rapporte peu mais qui permet de protéger son argent au Luxembourg. Des personnes qui disposent de 500.000 euros à placer préfèrent les mettre au Luxembourg, par crainte de l'instabilité en France.

- *La taxe Zucman et les débats autour de nouvelles impositions poussent-ils aujourd'hui de plus en plus de contribuables fortunés français ou d'entrepreneurs à transférer leurs capitaux en Suisse ou au Luxembourg ? La simple évocation d'une taxe comme celle proposée par Gabriel Zucman peut-elle réellement avoir des effets économiques et financiers concrets avec de tels mouvements, avant même toute mise en œuvre légale ?*

François Garçon : La taxe Zucman c'est le verre de trop. Très pertinemment, une journaliste du Figaro faisait dernièrement valoir que la médication Zucman permettrait surtout à quelques universitaires de publier après la débâcle quelques articles très intéressants. Le pays, lui, aurait du mal à s'en remettre. Ce qui me paraît dément c'est, en matière fiscale, l'absence de curiosité pour ce que font les États voisins. On en revient toujours à la cécité française, à l'incroyable arrogance de ce petit pays qu'est la France à vouloir montrer le chemin au reste du monde. Une fois pour toutes, le reste du monde se contrefout de la France. Ailleurs, dans les banques suisses, luxembourgeoises, anglaises, irlandaises, on attend avec impatience les futures âneries commises par l'élite scolaire parisienne qui, si les fadas prennent les commandes du pays, provoquera les flux attendus : d'abord le départ des capitaux, puis des personnes physiques, enfin des sociétés. Ce qui n'est pas à exclure, compte-tenu des haines sociales, de ce « sans-culottisme » qui veut encore et toujours supprimer les riches, « pendre les aristocrates à la lanterne ». C'est en effet plus facile de piller ceux qui ont réussi – puisque la taxe s'étendrait à l'outil de travail - au nom de la « justice fiscale » que d'avoir des idées innovantes, trouver les capitaux pour les mettre en musique, rassembler des équipes, démarcher des clients.

- *L'ampleur des flux vers la Suisse et le Luxembourg depuis 2024 (+58 % pour les investissements dans l'assurance-vie au Luxembourg pour les clients français) traduit-elle, selon vous, un simple mouvement de précaution ou bien un pré-exil organisé, voire une défiance irréversible envers la fiscalité française et les menaces liées à la taxe Zucman ?*

Thomas Carbonnier : Ce phénomène n'est pas tout à fait nouveau. Il faut se pencher sur l'histoire. La gauche souffre d'une forme d'amnésie sélective assez remarquable.
En France, nous avons eu l'ISF, pendant 35 ans, de 1989 à 2017, avec des échecs largement documentés. Des études de l'Institut Rexecode et de la Fondation IFRAP ont estimé la fuite des capitaux à l'étranger entre 143 et 200 milliards d'euros.
Un rapport interne de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) montrait qu'entre 2002 et 2015, la France perdait en moyenne 2,38 milliards d'euros nets par an à cause de ces départs. Ce n'est donc pas un phénomène récent.
Une hausse de 60 % des départs de contribuables assujettis à l'ISF a été enregistrée entre 2010 et 2014, atteignant jusqu'à 900 départs par an certaines années.
Une analyse de Rexecode, présentée devant la Commission des Finances du Sénat en 2019 par Michel Didier, était très claire : un entrepreneur moyen, capable de créer entre 2 et 3 millions d'euros de richesse en dix ans, s'expatrie.
Ces départs - environ 900 entrepreneurs et cadres supérieurs par an - représentent une perte annuelle de 1,5 milliard d'euros de PIB. En 2017, le bilan était déjà accablant : 5 milliards d'euros de recettes fiscales avaient été collectés grâce à l'ISF, mais 45 milliards d'euros de PIB avaient été perdus. Cela signifie que, pour chaque euro récolté, neuf euros de richesse étaient détruits. Telle est la véritable catastrophe.
Il y avait eu un avertissement en 2022, avec le cas de la Norvège, souvent cité comme un exemple. Le gouvernement de centre gauche avait relevé l'impôt sur la fortune, de 1 % à 1,1 %. Cela semblait modeste, mais le résultat fut catastrophique. La mesure a rapporté 141 millions d'euros, mais entraîné une perte de 433 milliards d'euros en valeur d'actifs, avec une fuite de capitaux de 52 milliards d'euros vers la Suisse. Le coefficient de perte était très élevé. Pas de 1 à 9 comme en France, mais tout de même de 1 à 3. C'est toujours la même histoire. Et la gauche française connaît ces chiffres. Il faut cesser de prétendre que les dirigeants de gauche l'ignorent. Ils connaissent ces données mais ils votent malgré tout pour cette taxe. Ils veulent mettre en œuvre la taxe Zucman.
C'est là que se pose la question d'un paradoxe démocratique. Le but est de taxer une minorité - 1 % de la population - avec le soutien enthousiaste des 99 % restants qui ne seront jamais concernés. C'est un fait étonnant. Cette taxe concerne très peu de personnes, peut-être 300.000 foyers au maximum seraient assujettis à la taxe Zucman, dont une bonne partie pourrait choisir de partir.
J'aimerais rappeler les propos de Frédéric Bastiat, un économiste français du XIX^{e} siècle : "Chaque classe sociale court vers l'État pour le supplier de prendre aux autres et de redistribuer." Deux siècles plus tard, nous en sommes toujours là.
La gauche a bien compris qu'il suffisait de canaliser la colère populaire vers des mesures symboliques pour entretenir une base électorale suffisante. Peu importe que la mesure échoue, l'important est de pouvoir dire : "Nous avons essayé de taxer les riches."
Il s'agit d'un théâtre politique de haute volée. Mais pendant ce spectacle, des milliards d'euros ont quitté le pays.
Est-ce une mission accomplie pour la gauche ? Si l'on retrace les faits, cette histoire est édifiante. Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale adopte le texte en première lecture. La gauche triomphe et clame qu'elle va taxer les riches.
De mars à juin 2025, les capitaux fuient massivement : 13,8 milliards d'euros partent au Luxembourg, les flux vers la Suisse sont incessants.
Des conseillers en gestion de patrimoine n'ont même plus besoin de faire du marketing pour attirer vers le Luxembourg ou la Suisse.
Le 12 juin 2025, le Sénat rejette la proposition de loi, mais il est déjà trop tard. Les capitaux sont partis.
Bilan pour l'État en termes de recettes fiscales : zéro euro. Capitaux perdus : entre 15 et 20 milliards d'euros. Pertes de recettes fiscales récurrentes : entre 3 et 5 milliards d'euros par an. Coefficient de perte : de un pour cinq à un pour dix.
Pour la gauche, est-ce un échec ? Pas nécessairement. Car l'objectif n'était peut-être jamais de générer des recettes fiscales, mais plutôt de satisfaire une base électorale et une idéologie. Le message était clair. Le but était d'essayer de taxer les riches. S'il y a eu un échec, c'est la faute du Sénat de droite, des riches qui fuient, du capitalisme financier, selon la gauche. Et cela permet aussi de justifier une radicalisation accrue : "Regardez, ils fuient, il faut être encore plus sévère". De ce point de vue, c'est peut-être une réussite totale. La gauche a réussi à mobiliser son électorat autour d'un combat moral. Elle a provoqué la fuite des capitaux qu'elle dénonçait, s'est posée en victime d'un système qui protège les riches, et a préparé le terrain pour des mesures encore plus radicales.
Pendant ce temps, la France s'appauvrit. Les classes moyennes paient. Les services publics se dégradent. Mais l'essentiel est sauf : la posture idéologique est intacte.
L'urgence, selon moi, est de retrouver un réalisme fiscal. La France a besoin de recettes fiscales, personne ne le conteste. Mais elle a également besoin de capitaux productifs, d'entrepreneurs qui investissent, de créateurs de richesses qui restent. La fiscalité punitive ne rapporte rien à l'État. Elle appauvrit le pays tout entier. Le coefficient de perte de l'ISF était de un pour neuf. Celui de la taxe Zucman s'annonce entre un pour cinq et un pour dix.

Les capitaux français, ceux qui peuvent fuir, ne demandent qu'une chose : de la stabilité et de la prévisibilité. En leur offrant de l'instabilité et des menaces, ils sont poussés inexorablement vers la sortie.
Il est temps d'accepter cette réalité. Dans un monde où le capital circule librement, la fiscalité patrimoniale excessive ne punit pas les riches. Elle appauvrit les nations qui l'adoptent, et frappe uniquement ceux qui ne peuvent pas fuir.
La Norvège en a fait les frais, et la France ferait bien d'en tirer les leçons avant qu'il ne soit trop tard. Mais je suis pessimiste. Reconnaître cet échec obligerait la gauche à renoncer à sa posture idéologique favorite : la taxation punitive des ultra-riches.
Et manifestement, cette posture justifie à ses yeux la perte de quelques milliards, voire de dizaines de milliards, de capitaux. Les promoteurs de la taxe Zucman ont atteint leur objectif : provoquer l'exil des capitaux français qu'ils prétendaient combattre. Mission accomplie. Reste à savoir qui paiera la facture. Et je vais vous révéler un secret : ce ne seront pas les ultra-riches. Ils sont déjà confortablement installés au Luxembourg et en Suisse.
François Garçon : Il n'y a pas de pré-exil « organisé ». Il y a une offre de services bancaires aux frontières de la France, très ancienne, et des capitaux français qui fuient la tonte annoncée. En Suisse, les banques recueillent des dépôts étrangers dès la fin du 19ème siècle, un mouvement qui s'accélère à partir de 1918, quand les possédants cherchent à éviter le ratissage fiscal qu'organisent des États en ruine. Le mouvement se poursuivra tout au long des années 1930 et, pour la même raison qu'en 1918, repartira de plus belle en 1945. Dans les années 1980 et pour se limiter à la France, les mouvements de sortie de capitaux s'expliquent par les propos haineux et vengeurs tenus par les présidents de la République contre la finance, l'argent qui pourrit tout, les « riches au-dessus de 4000 euros », etc. Les banquiers suisses doivent beaucoup à Mitterrand et à Hollande... L'un est l'autre mériteraient d'avoir leurs statuaires dans les halls d'entrée de toutes les banques étrangères.
À propos de la banque helvétique, je crois utile de préciser que les banquiers suisses me paraissent globalement assez incompétents. Ils ont certes à leur disposition des fonds considérables qui coulent naturellement vers leurs coffres, mais ils en font un usage globalement médiocre, sinon crapuleux. Le milieu bancaire suisse est constellé, à toutes les époques, de prêts douteux et de faillites frauduleuses. Faire l'inventaire des banques suisses ayant sombré me semble fastidieux. Il n'est que de rappeler quelques faillites spectaculaires ces dernières décennies : la Caisse d'Épargne et de prêt de Thoune en 1991, de la SBS en 1997, la crise de l'UBS en 2007 ou encore le Crédit Suisse, disparu en moins d'une semaine en 2023. Ces établissements étaient gérés par des voyous, restés impunis, partis avec des dizaines de millions de francs. L'État suisse, très libéral de tradition, a heureusement secouru les déposants avec, pour le Crédit Suisse, un prêt garanti de 109 milliards de francs. Guère plus performantes, les banques privées s'enorgueillissent d'avoir des « family offices », autrement dit d'être en mesure de trouver une place en crèche ou une loge à l'opéra de Genève à leurs clients, qui se font taxer un pour cent de leur dépôt pour prix de ce service…
- Pensez-vous que le gouvernement Lecornu II soit en mesure de rétablir la confiance fiscale dans un contexte de coalition fragile et de pressions venant à la fois de la gauche et du RN ? Peut-on concilier justice fiscale et compétitivité économique sans provoquer de fuite de capitaux ?
François Garçon : Il est quand même dément d'entendre les Français réclamer davantage de « justice fiscale ». L'écrasement des écarts de revenus, du fait d'une politique de redistribution sans équivalent ailleurs dans les démocraties occidentales, est devenu une désincitation au travail. L'école, l'université, la médecine, tout ça est « gratuit ». Quand le coût de l'inscription en master à la Sorbonne passe de 254 à 260 euros/an, les étudiants se ruent dans la rue et manifestent au motif qu'il s'agit là d'une augmentation, à leurs yeux, « insupportable » sinon criminelle.
Donc, pour répondre à votre question, rien, dans ce qu'a annoncé Lecornu, ne laisse présager un apaisement social et donc fiscal. Les pressions des extrêmes sur le régime de retraite et les concessions obtenues par les jusqu'au-boutistes, montrent on ne peut plus clairement que les Français croient au père Noël, qu'ils ne sont toujours pas vaccinés contre le mensonge, la démagogie et les promesses bidons. Qu'ils s'obstinent à se croire le nombril du monde et qu'il leur revient donc de montrer aux autres peuples le chemin vers l'avenir radieux que promettent leurs chefs : Mélenchon, Le Pen, Faure, etc. L'avenir s'annonce donc assez sombre, en effet.
La perspective d'une mise de la France sous tutelle d'une autorité étrangère avec la spoliation des dépôts bancaires – qui, sans rire, peut affirmer que ça ne se produira pas ? - éclaire aussi la sortie des capitaux observée depuis plusieurs mois ».

Chapitre 2 : À partir de la réunion de l'Assemblée nationale

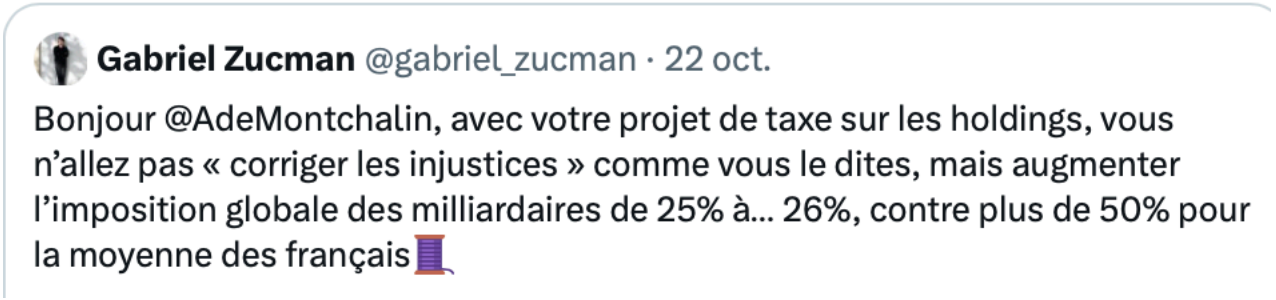
« Les socialistes dégainent une taxe Zucman "light" pour tenter d'imposer l'un de leurs projets phares dans le budget 2026. Les députés, qui examinent la partie recettes du projet de loi de finances depuis vendredi, n'ont pas encore attaqué les débats sur les mesures de taxation du patrimoine, mais le patron du

PS, Olivier Faure, maintient la pression sur le gouvernement pour lui forcer la main sur la taxe Zucman. “ A la fin de cette semaine, nous saurons si nous allons à la dissolution ou pas“, a-t-il résumé dimanche matin sur LCI. “Si nous y allons [...], on peut considérer que, dans le mois de novembre, il y aura les élections législatives.“
Dans l'espoir de trouver un compromis avec l'exécutif, il met sur la table une version allégée de cette taxe qui divise le monde politique depuis des semaines. Le projet initial prévoit un impôt minimum de 2 % sur les patrimoines (y compris professionnels) à partir de 100 millions d'euros, mais “si d'aventure dans l'hémicycle, nous n'arrivions pas à avancer“ sur cette version, “nous chercherons des amendements de repli“, a précisé le premier secrétaire du PS. Les socialistes proposent ainsi d'instaurer un impôt minimum de 3 % sur les patrimoines à partir de 10 millions d'euros, en excluant les entreprises innovantes et familiales. D'après leurs calculs, la taxe rapporterait, sous cette forme, 5 à 7 milliards d'euros au fisc, bien moins que sa version initiale, entre 15 et 25 milliards selon ses promoteurs. Suffisant pour convaincre le camp gouvernemental de donner son feu vert ? Rien n'est moins sûr. (…) ».
Pierre Demoux, Les Echos, le 26/10/2025.

Gabriel Zucman, sur X, le 25/10 :

« Taxe « light » proposée par le PS, impôt sur la fortune financière du RN, taxe Lecornu sur les holdings…
Essayons de clarifier les différentes alternatives à l’impôt plancher de 2% qui seront discutées dans le cadre du débat budgétaire ce soir et lundi.
Que dit l’amendement proposé par le PS ? Il s’agit de créer un impôt plancher de 3 % sur les fortunes de plus de 10 millions d’euros. Avec deux échappatoires : les parts de plus de 50 % au capital d’une société et les actions d’entreprises innovantes en sont exonérées.
Ce dispositif acte le principe de l’impôt plancher, qui a le grand mérite de cibler l’effort sur les contribuables à la fois très fortunés et sous-taxés.
Mais il partage le défaut originel de l’ISF : l’exonération des grosses détentions actionnariales, appelées de façon trompeuse « biens professionnels » à l’époque de l’ISF. Cette échappatoire crée deux problèmes, les mêmes qui ont miné l’ISF depuis sa création en 1981.
D’abord, une grande partie du patrimoine des ultra-riches est ainsi d’emblée sortie du dispositif. Par exemple, Vincent Bolloré possède 70 % du groupe Bolloré : il ne serait donc pas taxé.
Ensuite, cela encourage les personnes qui le peuvent – fortes de leurs ressources financières et de leurs conseillers fiscaux – à exploiter ces exonérations.
Par exemple, Bernard Arnault possède avec sa famille actuellement 48,2 % de LVMH : on pourrait donc penser qu’il serait imposé, ce qui alourdirait sa facture fiscale de 4,5 milliards environ avec un taux de 3%.
Mais en réalité il pourrait aisément échapper à ce nouvel impôt : en rachetant 2 % de LVMH, il dépasserait le seuil fatidique de 50 %. Et c’est 4,5 milliards d’euros de recettes fiscales qui ainsi s’évaporeraient.
Il s’agit là de la leçon fondamentale que la recherche a tiré de l’expérience historique et internationale en matière d’imposition des grandes fortunes : Créer des exonérations, c’est lancer la machine à optimisation, qui laminent le rendement budgétaire.
La proposition que je défends essaye de tirer les leçons de cette expérience historique. Ce n’est pas un nouvel ISF de 2% au-delà de 100 millions que je propose de créer, mais un dispositif qui pose un nouveau principe :
Celui que les ultra-riches, quelle que soit la nature de leur fortune, doivent contribuer à la solidarité nationale, au même titre que les autres catégories sociales. Qu’il n’existe pas de droit à payer zéro.
Plus concrètement, la proposition que je défends consiste à taxer à un taux plus faible (2% au lieu de 3 % dans l’amendement du PS) le patrimoine des ultra-riches, mais sans exonération, de façon à assurer l’efficacité du dispositif.
Après des années passées à étudier les ISF français, danois, norvégien, suédois, etc. sous toutes leurs coutures, ma conviction est que cette approche est celle qui permet d’assurer la justice fiscale et le rendement budgétaire.

Une assiette large, sans échappatoire, sans possibilité d'optimisation : c'est aussi la recommandation numéro 1 des travaux universitaires en finances publiques. Plus l'assiette est étroite, a contrario, plus les possibilités d'optimisation sont élevées et l'impôt inefficace.
L'impôt sur la fortune financière du RN est à cet égard une véritable usine à optimisation. Car il prend lui aussi pour point de départ l'ISF, avec son exonération pour les grosses détentions actionnariales. Mais il rajoute d'autres échappatoires : pour l'immobilier... … pour les actions dans des entreprises de tailles intermédiaire, dont la valeur peut dépasser les centaines de millions ou le milliard d'euros. Loin de taxer le patrimoine financier, il augmenterait ainsi à peine le taux d'imposition des milliardaires.
Quant à la taxe Lecornu sur les holdings, il s'agit d'un impôt de 2% sur le patrimoine des holdings… à l'exclusion de l'intégralité ou presque du patrimoine des holdings. Il exclut en effet les actions, soit plus de 90% du patrimoine des holdings, de son périmètre.
Ainsi que l'immobilier bureau, les investissements dans les entreprises innovantes, etc. En conséquence, il n'augmenterait le taux d'imposition des milliardaires que de 25 % à 26 %... au mieux



Car ne seraient principalement touchées que les liquidités dormantes. Or une fois que les contribuables concernés auront converti ces liquidités en actions ou en immobilier, l'impôt Lecornu ne rapportera rien ou presque.
L'impôt plancher sur je défends a un objectif somme toute simple : Parachever la création de l'impôt sur le revenu, immense progrès démocratique et républicain du début du 20e siècle, en y faisant entrer les milliardaires qui n'y ont en réalité jamais été soumis.
Parachever cette révolution est nécessaire pour mettre en application nos principes fondamentaux d'égalité devant l'impôt, inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.
Bien sûr s'il y a d'autres mesures qui peuvent assurer la mise en conformité de nos lois fiscales avec nos principes constitutionnels fondamentaux, il ne faut pas hésiter. La proposition que j'ai formulée n'est qu'un point de départ qui doit être discuté et amélioré.
Il y a par exemple tout un tas de modalités d'implémentation qui méritent d'être débattues. Mais l'objectif d'imposer un seuil incompressible d'imposition aux milliardaires mérite être défendu – et les alternatives discutées ce week-end ne permettent pas encore de l'atteindre ».

Réaction le 26/10 de Christian Gollier :

Christian Gollier
@CGollier

Il est même plausible que la taxe Z ait un rendement négatif, en intégrant le départ des milliardaires et la repulsivité de la France comme terre d'investissement et de création de valeur économique et sociale.

> **LCP** @LCP · 23 oct.
>
> Taxe Zucman : "Ce serait assez étonnant qu'elle soit adoptée dans le contexte actuel", avance @MathieuPlane, économiste. "On imagine mal Bernard Arnault payer trois milliards par an et rester en France (...) le risque est que le rendement soit très faible". #ChaqueVoix



9:59 AM · 26 oct. 2025 · **9 470** vues

De « Ilya V. – nfinf5 (X, le 26/10) :

Il est impossible de croire qu'il s'agit là d'une simple erreur innocente de la part de Piketty, Saez et Zucman. Leur objectif est de blanchir scientifiquement le discours de leurs alliés politiques. Ils veulent tromper le public en se faisant passer pour des experts.

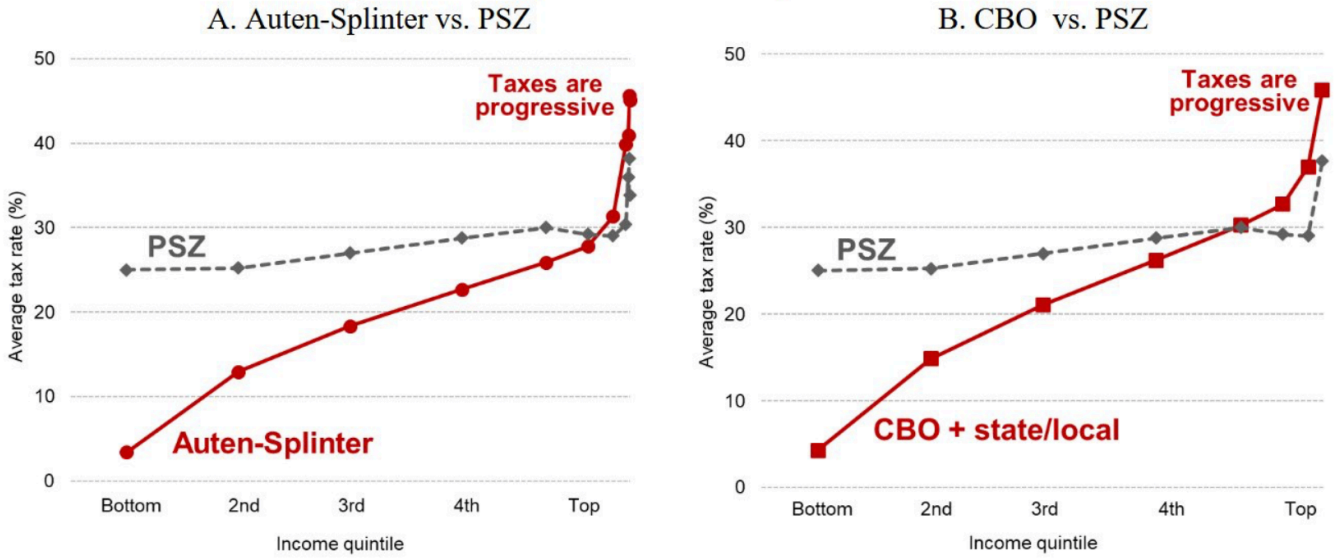
Le monde universitaire regorge malheureusement de personnes de ce genre, et la prise de conscience croissante du public ruinera toute l'entreprise. Cela pourrait être bénéfique à long terme, car les scientifiques seront contraints de regagner la confiance du public comme ils l'ont initialement gagnée, c'est-à-dire en étant justes de manière utile. Cependant, nous passerons à côté des bons côtés des mauvais côtés.

Personnellement, je suis particulièrement amer à ce sujet. Je me souviens avoir vu ces graphiques dans « Le Capital » de Piketty, paru à l'université, pendant ma période socialiste. J'en avais été très impressionné, et le livre, dans son ensemble, avait profondément marqué ma pensée à l'époque. C'est pourquoi j'ai été si indigné d'apprendre que tout cela reposait sur des mensonges délibérés, visant à tromper des gens comme moi.

Réponse de S. Catherine :

C’est marrant de suivre ce débat dans deux pays. Tiré d’un papier d’octobre 2025 de David Splinter : en gris, le fameux graphique de Piketty, Saez et Zucman du taux moyen d’imposition par quintile de revenu dans sa version américaine. En rouge, la version corrigée des transferts, des crédits d’impôt et de la neutralisation de certains choix méthodologiques bizarres.

Figure 2: Average U.S. Tax Rates by Income Group, 2018



Notes: Auten-Splinter average tax rates are federal, state, and local taxes divided by national income plus transfers (full population). CBO tax rates are federal taxes divided by expanded fiscal income plus transfers (excludes those living in group quarters) plus Auten-Splinter state/local tax rates. PSZ tax rates are federal, state, and local taxes (no refundable tax credits) divided by transfer-exclusive national income (sample excludes about ten percent of adults with market income under half the minimum wage).
Source: Auten and Splinter (2024 and updates), PSZ (2018 and updates), and Congressional Budget Office (2024).

file:///Users/cb/Desktop/1150 La répartition des plus-values aux États-Unis Splinter-2025-CapGains.pdf

Parmi ces choix bizarres, on retrouve le fait que, plus les ménages à faible revenu reçoivent d'allocations sociales ou de crédits d'impôt, plus la méthode de PSZ conclut que leur taux d'imposition est élevé. Je traduis : "Pour les ménages à faible revenu, les taux d'imposition PSZ sont surestimés, car ils incluent les taxes sur les ventes dans le numérateur mais omettent, au dénominateur, les revenus de transfert utilisés pour financer ces achats. Ils ne tiennent pas non plus compte des crédits d'impôt remboursables" ».

Réflexions complémentaires de Sylvain Catherine et de Fabrice Le Saché le 10 novembre :

Sylvain Catherine
@sc_cath

Les prélèvements obligatoires sont intéressants pour deux raisons :

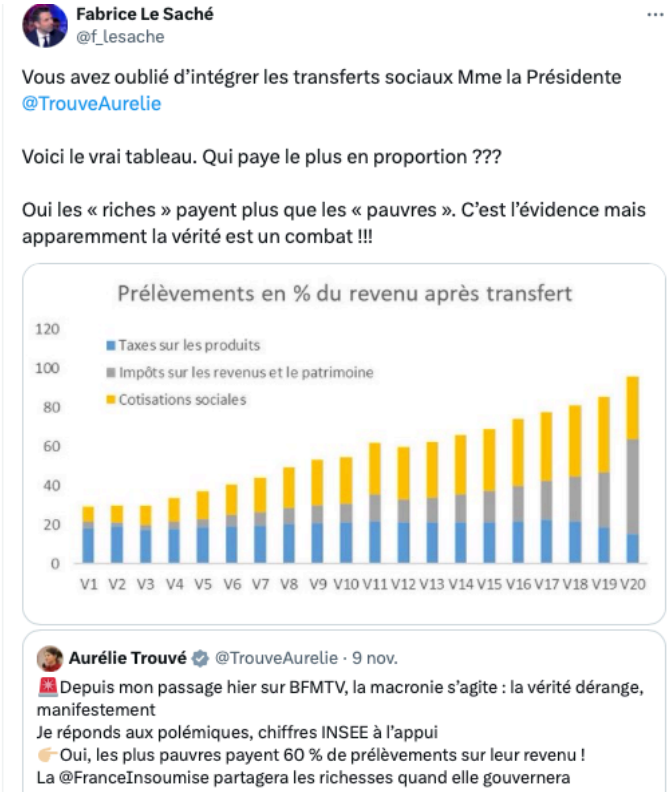
1 Leur effet distorsif sur l'activité.
Si c'est le sujet, il faut regarder ce qu'une personne gagne à produire un euro supplémentaire de richesse. Dans ce cas, les taux marginaux de prélèvement sont très élevés, même autour du SMIC, non seulement à cause des cotisations sociales, mais aussi en raison de la perte d'allocations sociales accompagnant une hausse des revenus propres.

2 Leur effet redistributif.
C'est une question totalement différente. Dans ce cas, il est évidemment pertinent d'examiner les prélèvements nets des transferts sociaux qu'ils financent.

Sur la question de la "justice fiscale," prétendre que les pauvres sont assomés d'impôts du fait de la TVA sur la part de leurs dépenses financée par les allocations sociales n'a aucun sens. A fortiori lorsque le dénominateur exclut les allocations du revenu.

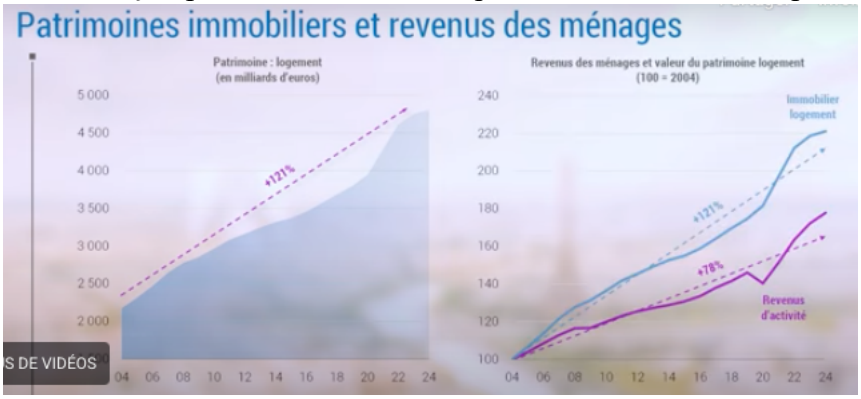
Le Reste du Monde @L_Rd_M · 10 nov.
En réponse à @sc_cath
Les libéraux ne cessent de dénoncer le ratio prélèvements obligatoires/revenu, sans tenir compte des prestations sociales. Pourquoi ce raisonnement vous gêne t il tout d'un coup ?

7:26 PM · 10 nov. 2025 · **13,5 k** vues



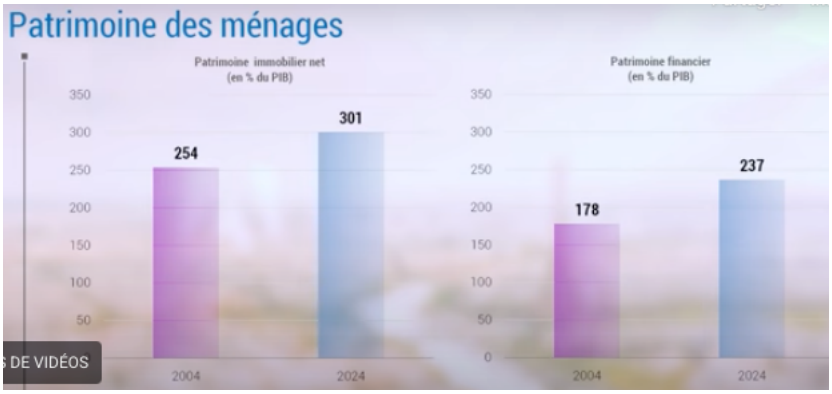
Le 27/10, sur Xerfi Canal, vidéo de Alexandre Mirlicourtois sur « Qui s'est vraiment enrichi en France ? » :

« Il n'y a pas que les milliardaires du CAC 40 ou les « start-uppers » à succès. Depuis vingt ans, une partie de la population française s'est objectivement enrichie. Pas forcément par le revenu, mais par le patrimoine. Et cette transformation silencieuse a profondément remodelé la société française. Les « nouveaux riches », ce sont les cadres, les professions intermédiaires, mais surtout les propriétaires immobiliers. Entre 2004 et 2024, la valeur du patrimoine immobilier des ménages a plus que doublé. La moitié possède désormais un patrimoine brut supérieur à 177 000 euros, selon l'Insee. Or, la plupart de ces détenteurs appartiennent aux classes moyennes supérieures : salariés qualifiés, cadres ou retraités. Autrement dit, les gagnants ne sont pas les plus fortunés, mais ceux qui ont acheté tôt, bien placés, dans un contexte de taux bas et de flambée immobilière. Les revenus issus du travail ont, eux aussi, augmenté, mais de façon plus modérée, si bien qu'au final l'écart atteint près de 25%.



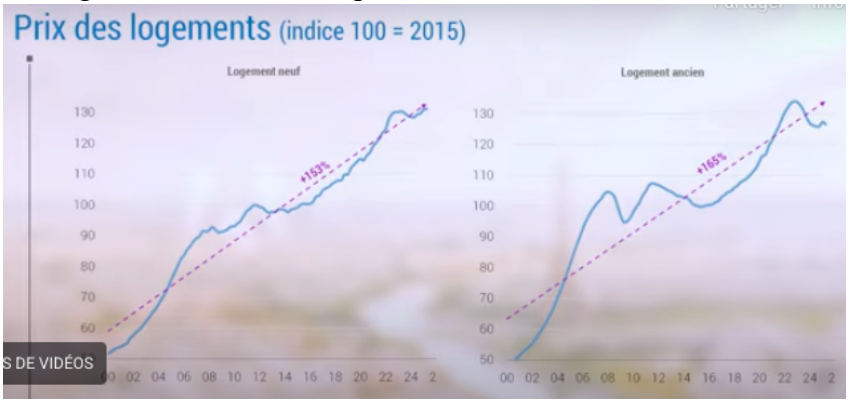
Une économie portée par les marchés

Pour mieux mesurer l'ampleur du phénomène, il faut élargir le périmètre à la richesse financière et rapporter le tout au PIB : le patrimoine immobilier net (y compris le foncier) est passé en vingt ans de 254% à 300% du PIB, et le patrimoine financier de moins de 180% à 237%. Cette évolution traduit une profonde transformation de l'économie, dont la dynamique dépend de plus en plus des marchés immobiliers et financiers. Et bien évidemment, tous n'en profitent pas ! L'immobilier a notamment agi comme une machine à concentrer la richesse.

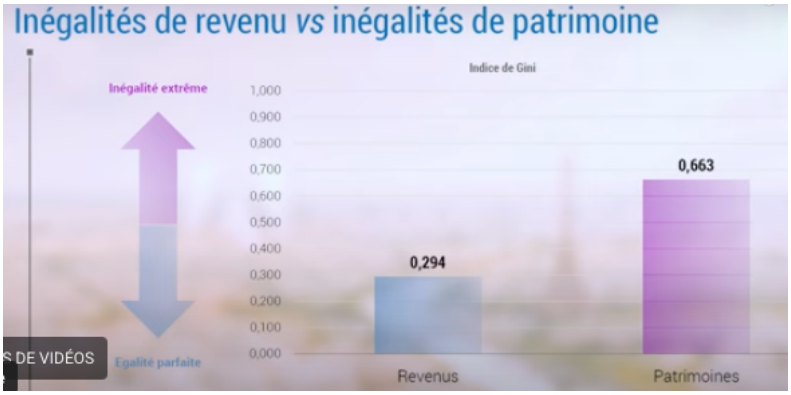


Les exclus de la nouvelle prospérité

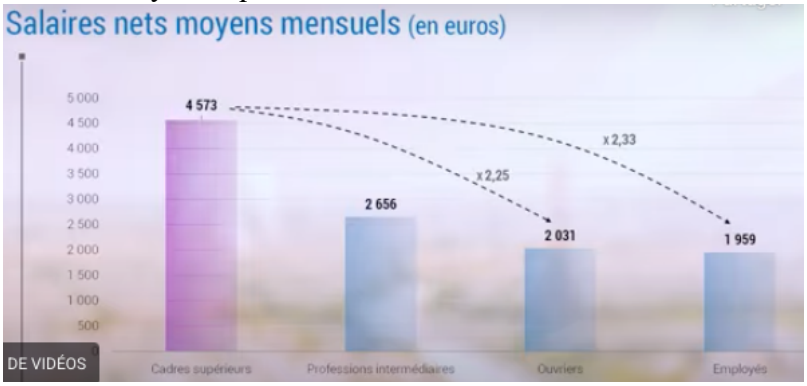
Un couple de professeurs ou de techniciens, devenu propriétaire dans les années 2000, a vu la valeur de son logement doubler ou tripler sans rien faire.



Dans le même temps, les ménages locataires, souvent employés ou ouvriers, n'ont pas bénéficié de cet effet de levier. Résultat : les inégalités de patrimoine se sont creusées beaucoup plus vite que celles de revenu.



Grands gagnants de la séquence : les cadres supérieurs. Leur part dans l'emploi a augmenté d'un tiers en vingt ans. Leur salaire net mensuel moyen approche 4 600 euros, soit près de deux fois et demie celui des employés et des ouvriers. Il faut ajouter à cela la montée de la finance salariale : intéressement, stock-options, épargne d'entreprise. Cette élite salariale cumule revenus stables, patrimoine croissant et actifs financiers dynamiques.



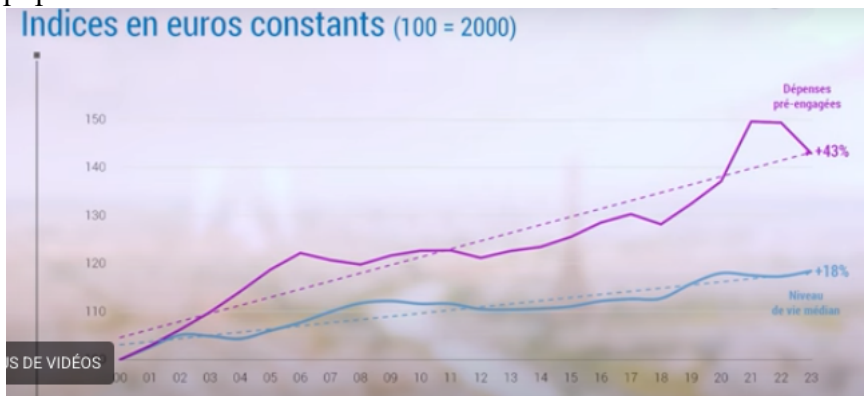
À l'inverse, les ouvriers, employés et indépendants modestes ont vu leur situation s'éroder. La désindustrialisation, la précarisation et le coût du logement les ont exclus des circuits d'enrichissement. Même chose pour les jeunes générations, arrivées trop tard pour acheter : elles paient les rentes accumulées par leurs aînés.

Une bourgeoisie patrimoniale en plein essor

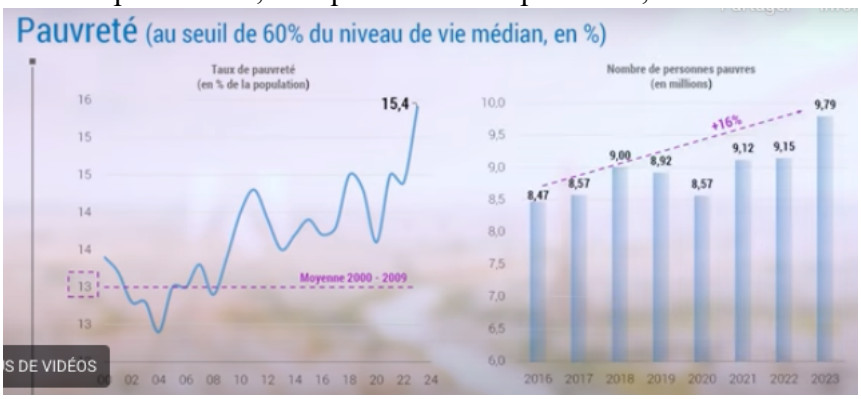
La France reste un pays où la redistribution limite les écarts de revenus… mais où le patrimoine creuse les fossés. En vingt ans, nous avons vu émerger une bourgeoisie patrimoniale intermédiaire : ni oligarques ni précaires, mais propriétaires, cadres, diplômés, bien installés dans les métropoles. Ce sont eux, les nouveaux riches de l'époque : ceux qui se sont enrichis sans presque s'en rendre compte. D'autres se sont appauvris ».

Le 28/10, sur Xerfi Canal, vidéo de Alexandre Mirlicourtois sur « Qui s'est vraiment appauvri en France ? » :

« Depuis le début des années 2000, la France a connu une croissance économique faible, irrégulière. Le niveau de vie médian a bien plus lentement progressé que les dépenses contraintes — logement, énergie, alimentation, transports — entraînant une érosion considérable du revenu arbitrable pour une partie de la population.



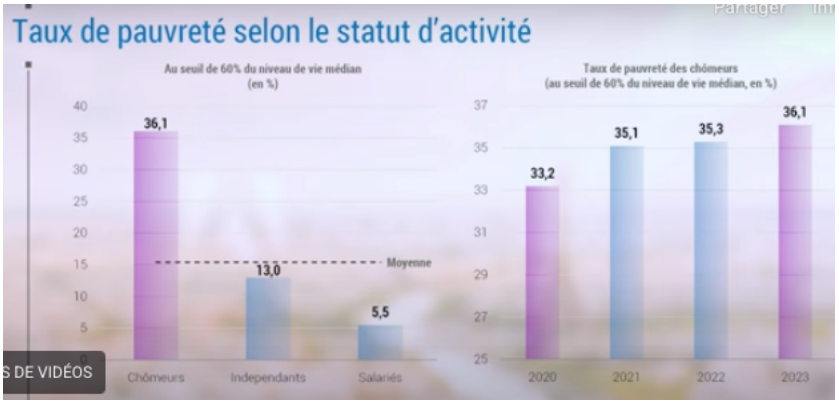
Mais pour certains, le mal est plus profond encore. Stable autour de 13% au début des années 2000, le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part de la population vivant avec moins de 60% du niveau de vie médian, atteint aujourd'hui 15,4%, soit près de dix millions de personnes. Un chiffre en hausse de 16% depuis 1996, l'équivalent de plus d'1,3 million de Français tombés dans la pauvreté.



Derrière ces chiffres se cachent de profonds écarts entre catégories sociales.

Des écarts marqués selon le statut d'activité

Un premier bloc se dégage selon le statut d'activité. Le taux de pauvreté des chômeurs dépasse désormais 36%, soit un niveau quatre fois plus élevé environ que celui des actifs en emploi.



Au cœur de ces écarts : la réduction de la durée d'indemnisation, le plafonnement des allocations, et un effet de composition (davantage de personnes seules, de jeunes peu ou pas diplômés, des catégories particulièrement exposées à la pauvreté).

Indépendants et salariés modestes en première ligne

Parmi les actifs, les indépendants, artisans, petits commerçants et chefs d'entreprise sont les plus fragilisés : près d'un quart déclarent un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

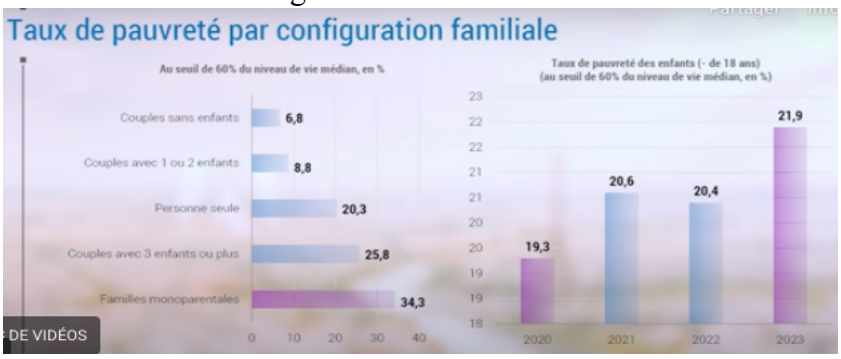


La hausse des charges, la concurrence accrue et la transformation rapide des modes de consommation ont comprimé leurs marges et leur capacité d'investissement.

Viennent ensuite les salariés les moins qualifiés. Le taux de pauvreté atteint 14,7% chez les ouvriers et 13% chez les employés, contre moins de 10% vingt ans plus tôt. Cette dégradation s'explique par la montée de l'emploi à temps partiel, des contrats courts. Si le chômage a reculé, la proportion de travailleurs pauvres, elle, a augmenté. Les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles se situent nettement en dessous de la moyenne.

Les familles monoparentales et les enfants parmi les plus touchés

La configuration familiale est également un facteur discriminant. Les familles monoparentales représentent environ un quart des ménages avec enfants, et leur taux de pauvreté s'élève à 34%. Ce chiffre a doublé en vingt ans.

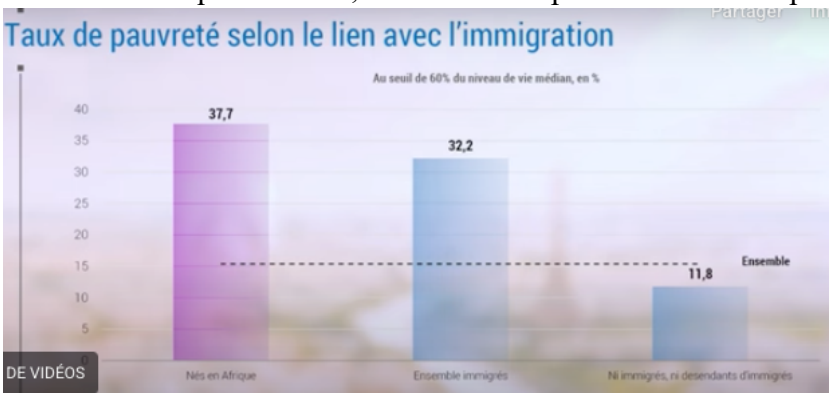


Les causes sont structurelles : un seul revenu pour deux ou trois personnes, des charges fixes importantes et une moindre capacité d'épargne de précaution. Les prestations sociales atténuent partiellement cet écart sans le résorber. Conséquence de la dégradation de la situation des familles monoparentales, le taux de pauvreté des enfants augmente et atteint un record, à près de 22%.

Le phénomène est plus diffus mais bien réel pour les classes moyennes inférieures. Sans basculer dans la pauvreté monétaire, elles subissent un appauvrissement relatif : le coût du logement et de l'énergie a progressé deux fois plus vite que leurs revenus.

Des fractures sociales qui interrogent le modèle français

Enfin, le taux de pauvreté atteint 32% chez les personnes immigrées et jusqu'à 38% pour celles nées en Afrique. Ces chiffres sont stables depuis deux décennies. Les écarts s'expliquent principalement par des différences de qualification, d'accès à l'emploi stable et de capital patrimonial.



La France ne s'est pas globalement appauvrie, mais les écarts entre groupes se sont creusés. L'appauvrissement touche avant tout les actifs modestes, les familles isolées et les indépendants.

Cette évolution pose moins la question de la croissance que celle de sa répartition et de la capacité du modèle social à amortir durablement les inégalités économiques ».

Gabriel Lattanzio
@GabLattanzio

Ce n'est pas un détail dans le moment Zucman.

Il considère que l'appréciation d'un patrimoine est un revenu, mais qu'un virement de la part de l'Etat n'en est pas un. Tout est dans cet arbitrage sémantique.

Conséquence, quelqu'un qui travaille un mois puis ne fait que toucher RSA, APL, chèque énergie, se retrouve à payer davantage d'impôts qu'il n'a de revenu.

Simplifions, sur une année :
+ 2000€ de salaire.
+ 10000€ d'aides.
Logé gracieusement pour simplifier le calcul, mais ces 12000€ sont dépensés.
Donc
- 2400€ de TVA.
- 400€ de cotisation (sur les 2k brut).

Ainsi, 2000€ de salaire brut pour 2800€ d'impôt. Cette personne a donné... 140% de ses revenus aux impôts selon la méthode Zucman.

Quand on élabore une politique à partir d'une déformation de la réalité, on ne fabrique que des châteaux de cartes.

> **François Geerolf** @FrancoisGeerolf · 2h
> Faut-il le rappeler ? Non, les classes populaires, moyennes et aisées ne paient pas 50% d'impôts, contre 27% pour les milliardaires, comme indiqué sur ce tableau. Ceci est de l'ordre de la « fake news ». 🤦 x.com/huntdog3/statu...

9:56 AM · 28 oct. 2025 · **12,3 k** vues

François Geerolf
@FrancoisGeerolf

Parmi les problèmes avec cette stat répétée en boucle 👇
1️⃣ Toutes les valorisations ont grimpé avec la baisse des taux et l'excès d'épargne (actions et immobilier)
2️⃣ Ce ne sont pas les mêmes 500 fortunes en 1996 et aujourd'hui → biais du survivant.
3️⃣ On confond stock et flux.

> **LCI** @LCI · 15h
> 🗣️ "On a des grandes fortunes qui sont passées en 1996 à 6% du PIB en patrimoine à 46% du PIB en presque 30 ans. Le poids des très grandes fortunes a explosé."
>
> ➡️ @gabriel_zucman sur LCI



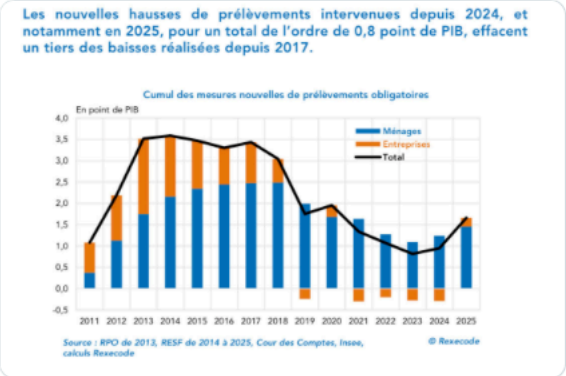
11:05 AM · 28 oct. 2025 · **3 191** vues

Olivier Redoules
@od2ole

Surtaxe sur les entreprises aujourd'hui, choc fiscal sur les ménages demain.

C'est ce qui s'était passé dans les années 2010. Taxer les entreprises est la solution de facilité parce qu'elles ne votent pas. Mais le problème est qu'ensuite elles baissent leurs investissements et réduisent les effectifs, et on alors crée toute une tuyauterie budgétaire (les "aides") pour leur faire créer de l'emploi.

La France a un problème d'excès de dépenses publiques, notamment sociales. L'Etat providence distribue plus que ses moyens, notamment en retraites et maladie, deux depenses à réduire en priorité pour sortir de l'impasse.



BFMTV @BFMTV · 19h

🔴 ALERTE INFO
Les députés approuvent un amendement qui augmente la surtaxe sur les entreprises dans le budget 2026
l.bfmtv.com/bWVN



Philippe Goetzmann
@pgoetzmann

Ca vient de sortir!
Alors que nos députés choisissent d'alourdir encore la fiscalité des entreprises, la tax foundation sort son classement de la compétitivité fiscale des pays de l'OCDE.
Et nous sommes...
38ème sur 38 au classement général, et
38ème sur 38 au classement de la fiscalité des entreprises.
Après ça, il faudra pas s'étonner de la poursuite du décrochage français, de la paupérisation des Français, de la désertification des territoires.
L'AN devient un épouvantail à activité économique.
C'est effrayant.
taxfoundation.org/research/all/g...

2025 *International Tax Competitiveness Index Rankings*

	Overall Rank	Overall Score	Corporate Tax Rank	Individual Taxes Rank	Consumption Taxes Rank	Property Taxes Rank	Cross Border* Rules R
Estonia	1st	100.0	2nd	2nd	22nd	1st	7th
Latvia	2nd	92.8	1st	7th	20th	7th	6th
New Zealand	3rd	87.8	31st	6th	1st	4th	22nd
Switzerland	4th	86.0	10th	8th	2nd	36th	1st
Lithuania	5th	81.8	3rd	9th	25th	10th	15th
Luxembourg	6th	81.0	20th	22nd	8th	16th	5th
Australia	7th	79.7	29th	15th	9th	2nd	33rd
Israel	8th	78.9	11th	32nd	11th	5th	10th
Hungary	9th	78.7	4th	3rd	38th	22nd	4th
Czech Republic	10th	77.4	8th	10th	32nd	6th	11th
Sweden	11th	76.1	6th	19th	26th	8th	13th
Turkey	12th	75.9	21st	5th	17th	24th	8th
Canada	13th	73.9	22nd	27th	7th	25th	18th
Slovak Republic	14th	73.3	24th	1st	34th	9th	24th
United States	15th	72.5	9th	17th	4th	30th	35th
Netherlands	16th	71.4	23rd	30th	14th	21st	3rd
Costa Rica	17th	71.4	34th	23rd	6th	12th	30th
Mexico	18th	70.1	26th	14th	12th	3rd	36th
Austria	19th	69.6	19th	26th	16th	17th	16th
Germany	20th	68.9	30th	33rd	13th	14th	9th
Norway	21st	68.8	13th	29th	23rd	15th	14th
Japan	22nd	67.8	35th	34th	5th	23rd	25th
Greece	23rd	67.0	16th	4th	30th	29th	23rd
Finland	24th	66.8	7th	28th	28th	19th	19th
Slovenia	25th	66.8	12th	11th	29th	26th	21st
Korea	26th	66.3	25th	38th	3rd	31st	29th
Denmark	27th	64.3	17th	36th	19th	13th	34th
Chile	28th	63.8	32nd	24th	10th	11th	38th
Iceland	29th	63.7	15th	28th	24th	27th	26th
Belgium	30th	63.2	18th	13th	27th	32nd	27th
Ireland	31st	61.3	5th	37th	36th	18th	28th
United Kingdom	32nd	59.1	28th	25th	33rd	37th	2nd
Portugal	33rd	58.2	36th	21st	21st	20th	32nd
Spain	34th	57.9	33rd	18th	18th	35th	17th
Poland	35th	54.7	14th	35th	35th	28th	31st
Colombia	36th	51.1	37th	12th	15th	33rd	37th
Italy	37th	50.3	27th	16th	37th	38th	20th
France	38th	45.8	38th	31st	31st	34th	12th

Source: 2025 *International Tax Competitiveness Index*

TAX FOUNDATION

Fabrice Le Saché
@f_lesache

M Zucman parle de rendement de 6% du capital: c'est faux. Le rendement du dividende versé est de moins de 2% pour nombre d'entreprises, soit inférieur au montant de la taxe !
Cela signifie que M Zucman n'a aucun problème à prendre 100% des revenus. Cette imposture doit cesser !

Christophe Demoulin @christophedemo1 · 15h
En réponse à @christophedemo1

LIBELLÉ	DERNIER	VAR.	DIV. 2024	REND. 2024	DIV. 2025	REND. 2025	DIV. 2026
SRD HERMES INTL	2 207,000	+0,59%	26,000	+1,18%	18,000	+0,82%	19,260
SRD KERING	327,900	-1,13%	6,000	+1,81%	3,240	+0,98%	4,570
SRD EUROFINS SC...	61,580	-2,13%	0,600	+0,95%	0,650	+1,03%	0,695
SRD DASSAULT SY...	25,410	-1,09%	0,260	+1,01%	0,269	+1,05%	0,290
SRD SAFRAN	303,600	-0,30%	2,869	+0,94%	3,315	+1,09%	4,296
SRD ESSILORLUXO...	316,500	+0,99%	3,950	+1,26%	3,950	+1,26%	4,385
SRD AIRBUS	208,600	+0,07%	3,000	+1,44%	2,700	+1,30%	3,130
SRD STMICROELE...	21,760	+0,95%	0,316	+1,47%	0,305	+1,42%	0,310
SRD THALES	251,600	-0,71%	3,682	+1,45%	3,780	+1,49%	4,410
SRD LEGRAND	149,100	+0,51%	2,200	+1,48%	2,405	+1,62%	2,642
SRD SCHNEIDER E...	258,750	+2,01%	3,900	+1,54%	4,150	+1,64%	4,500
SRD STELLANTIS	9,435	-0,15%	0,680	+7,20%	0,175	+1,85%	0,475
SRD L'OREAL	375,650	+0,25%	7,000	+1,87%	7,150	+1,91%	7,610

9:54 PM · 27 oct. 2025 · **17,2 k** vues

Le point de vue d'Alain Madelin (X-début novembre 2025)

LES DRÔLES DE CALCULS DU PROFESSEUR ZUCMAN

« Les milliardaires ne paient pas d'impôt sur le revenu », c'est le titre provoquant de l'essai que vient de publier Gabriel Zucman. Et on répète à l'envie : « Les milliardaires paient moins qu'une infirmière ». Cette phrase fait mouche, elle est reprise en boucle dans les media. Ces slogans fonctionnent parce qu'ils flattent un réflexe d'indignation, pas parce qu'ils décrivent la réalité. Le professeur Zucman s'appuie sur des calculs qui tordent les définitions : il compare des revenus fiscaux réels pour les uns avec des « revenus économiques » fictifs pour les autres. Et forcément, quand on ajoute des revenus imaginaires, on peut faire baisser n'importe quel taux d'imposition sur le papier. On veut faire croire que les riches échappent à l'impôt, et pourquoi pas, que la France est devenue un eldorado fiscal pour les ultra milliardaires. En réalité, **la France est le pays développé où le patrimoine est le plus taxé au monde** : 4,2 % du PIB, contre 1,9 % en moyenne dans l'OCDE. Devant le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne. Et la redistribution y est massive : avant impôts et transferts, **les plus riches gagnent 18 fois plus que les plus pauvres**. Après redistribution, **cet écart tombe à 3**. Près de la moitié des foyers fiscaux ne paient pas d'impôt sur le revenu. **Les 10 % les plus aisés paient 75 % de l'ensemble**. Le 1 % le plus riche paie autant que les 90 % les moins riches réunis.

A la base du raisonnement du professeur Zucman, il y a un chiffre : « tous prélèvements obligatoires compris, ***la contribution des milliardaires est DEUX FOIS PLUS FAIBLE que celle du Français moyen*** ». Des Français moyens, dit-il, qui payent 52 % de leur revenu en impôts. D'éminents économistes contestent d'ailleurs un tel calcul qui ne prend pas en compte les transferts sociaux dont bénéficient une grande partie des Français. **A ce 52%, il oppose l'impôt payé par les milliardaires qui ne serait que de 26%**. Pour cela, c'est simple, **au milieu de la partie**, **il change les règles du jeu**. Pour les Français moyens, il calcule le taux d'imposition à partir du revenu fiscal réel. Mais pour les ultra-riches, **il fabrique un "revenu économique" fictif** qui ajoute comme un revenu personnel les bénéfices que les entreprises réinvestissent, sans qu'ils soient versés ni imposés. **C'est comme si vous disiez qu'un boulanger paie moins d'impôts parce qu'il garde son bénéfice pour acheter un nouveau four plutôt que de se verser un salaire**. On mélange capital et revenu, réinvestissement et consommation. Résultat : une démonstration qui repose sur une illusion comptable. Chapeau, **un beau tour de passe-passe** ! En réalité, le fisc français perçoit sur l'activité de notre milliardaire en 2025 :

- **l'imposition des bénéfices réalisés en France** (l'impôt sur les sociétés (IS), la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés et la contribution exceptionnelle pour les sociétés au chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros); - **l'imposition des dividendes directement perçus par notre milliardaire** (le prélèvement forfaitaire unique (PFU ou flat tax), la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) et la contribution différentielle sur les hauts revenus.

Prenons un exemple simple. Sur 100 euros de bénéfice, le fisc reçoit d'abord 25 % d'impôt sur les sociétés, plus les contributions additionnelles : au total, **36 % partent en impôts avant toute distribution**. S'il perçoit ensuite un dividende, le milliardaire paie **le prélèvement forfaitaire unique** (**30 %**), plus les contributions sur hauts revenus. Résultat : **près de 60 % d'imposition cumulée**. Et si l'on ajoute la TVA sur la consommation, comme le fait Zucman pour le Français moyen, **on monte à près de 68 %**. Alors, 26% ou 68% ? **Nous voici au cœur du débat**. Nous avons calculé notre taux à partir de dividendes entièrement versés dans la poche de nos milliardaires. Le professeur Zucman, lui, nous dit que les dividendes ne sont pas versés à nos milliardaires - qui n'en ont en effet pas besoin pour vivre - mais envoyés dans les holdings qu'ils contrôlent. Si on prend une photo, il a raison. Mais il n'a rien compris au film. Les holdings ne sont pas des coffres-forts où l'on planque son argent pour échapper au fisc. Les fonds restent dans le circuit économique. Les holdings financent des investissements, des rachats, des startups. Les holdings créent de la valeur, de la croissance, des emplois. **Les holdings ne soustraient rien au fisc**, **elles vont au contraire multiplier ses recettes**.

LES HOLDINGS ? ON A TOUS A Y GAGNER… MEME LE FISC !

La charge du professeur Zucman contre les milliardaires, celle qui va servir à justifier sa taxe à 2 %, repose sur deux affirmations. La première, **c'est qu'au sommet de l'échelle des fortunes** (**0,1 %**), **l'impôt devient régressif** : plus on est riche, moins on paie. C'est vrai partout dans le monde, et ça ne date pas d'aujourd'hui. Les libéraux n'ont pas attendu le professeur Zucman pour le dire : « Les écarts d'imposition entre revenus du travail et revenus du capital font que l'impôt des plus riches apparaît en fait

comme régressif compte tenu de la part plus importante pour eux des revenus du capital. » (Alain Madelin, La Tribune, 26-02-2011) La seconde : **les super riches utilisent des holdings pour échapper à l'impôt**. Et il est vrai que les super riches sont des super utilisateurs des holdings. Mais ici le professeur Zucman se trompe. **Les holdings ne sont pas un moyen d'échapper au fisc**, **mais le moyen d'investir**, **de créer des entreprises**, **des richesses nouvelles**… **et de fabriquer aussi des impôts**. **LA HOLDING N'EST PAS UN INSTRUMENT D'EVASION FISCALE**. Imaginons un chef d'entreprise qui, à partir de rien (d'un tout petit capital collecté auprès de sa famille et ses amis), a développé une société aujourd'hui très prospère.

Il l'a fait à force de travail et en prenant des risques, avec des succès, des échecs et sans doute une part de chance. Son entreprise fait aujourd'hui beaucoup de bénéfices et distribue beaucoup de dividendes. Notre entrepreneur a le choix : il peut soit empocher sa part des dividendes, soit les faire remonter dans la holding patrimoniale qui détient les actions de sa société. Cette remontée de dividendes se fait en quasi franchise d'impôts (1,25 % au plus). Le professeur Zucman en conclut que la holding est le moyen par lequel les ultra riches évitent l'impôt. Ce faisant, **le professeur Zucman 1- ignore les règles de base de la fiscalité** ; **2- méconnaît le rôle économique des holdings**. Si cette remontée n'est pas taxée, c'est parce que la holding ici est la « mère » de la société. Et il existe un régime fiscal « mère-fille » qui part d'une règle de bon sens : **on ne taxe pas deux fois le même bénéfice**. Avant d'être distribué, notre dividende a déjà payé l'impôt sur les sociétés. Il ne peut être imposé à nouveau. Ce principe est consacré par l'OCDE, protégé dans le droit européen depuis 1990, et appliqué en France de longue date. **La holding**, **loin d'être le "coffre-fort doré" dans lequel les milliardaires planquent leur argent à l'abri du fisc**, **est un outil économique**. Le mécanisme indispensable pour faire circuler le capital là où il est le plus utile.

LA HOLDING EST UN OUTIL ECONOMIQUE ESSENTIEL Imaginons un super milliardaire, cible privilégiée du professeur Zucman, pour qui l'impôt est fortement régressif. Il est vrai que, pour cela, il fait un usage intensif des holdings. Il y a une bonne raison : elle n'est pas fiscale, elle est économique. Et elle s'explique facilement. Notre super milliardaire, donc, anime de nombreuses activités économiques à partir d'une holding mère. Sa principale société dégage d'énormes bénéfices, plus qu'elle n'en a besoin pour se développer. Elle verse de généreux dividendes.

Notre super milliardaire, qui a déjà une belle fortune personnelle, n'a pas besoin de ses dividendes pour vivre. Il les fait donc remonter dans sa holding mère non pas pour y dormir, mais pour y travailler. Notre super milliardaire est un « super entrepreneur » qui a bien des projets en tête et qui voit beaucoup de porteurs de projets prometteurs frapper à sa porte. La holding est son outil de travail. Contrairement aux fantasmes de beaucoup, on ne fait pas ce qu'on veut avec les dividendes placés dans les holdings. Oubliés, les yachts et les châteaux. Elles sont très surveillées par le fisc et bien imprudent serait celui qui prendrait le risque d'un abus de bien social. **La holding est un outil de réinvestissement**, **pas un outil d'évitement**. **LA HOLDING EST UN MULTIPLICATEUR DE RICHESSES**…**ET D'IMPOTS**

Notre super entrepreneur réinvestit donc ses dividendes. Il les met au travail dans un nouveau projet. Associé à son talent créatif, à la compétence de ses équipes, ce nouveau projet porte une grande ambition et annonce une très belle entreprise, très rentable. Notre super entrepreneur va alors **associer une dette** au capital qu'il mobilise via sa holding. Pour lever cette dette, notre super entrepreneur va bénéficier d'un avantage considérable. Il a la réputation d'être un entrepreneur hors pair, de réussir tout ce qu'il touche. Ses banquiers lui font confiance. Grâce à cette confiance et à ses garanties personnelles, il va pouvoir lever une très forte dette aux taux les plus bas. Avec un levier de 1, 5 ou plus. Et pour certaines aventures exceptionnelles jusqu'à 20 ou même 30.

Ainsi le capital déployé au travail est considérablement supérieur à sa mise. Il travaille, mais aussi il fait travailler des milliers de personnes et fait vivre tout un écosystème d'entreprises. Il contribue à la croissance et à la prospérité du pays. Tout le monde va y gagner. Si notre super milliardaire avait encaissé son dividende pour le consommer ensuite, l'Etat aurait seulement perçu les impôts liés à ce dividende. En réinvestissant via les holdings, en ajoutant une dette, l'impôt qu'il aurait payé sur les dividendes est certes différé, mais il est surtout démultiplié. **Notre super milliardaire ne s'est pas soustrait au fisc** : **il a multiplié les impôts**. Nous avons fait les calculs. Ce que le fisc va y gagner dépend bien sûr du levier d'endettement, de la performance de l'entreprise et des délais de mise en œuvre. Dans des hypothèses crédibles au regard d'exemples bien connus, **le fisc va récupérer d'abord bien sûr**

l'équivalent de l'impôt sur les dividendes qu'il n'a pas perçu. Mais le fisc ne va pas seulement récupérer cet impôt une fois, **il le récupérera chaque année**. De plus, chaque euro du capital déployé par notre entrepreneur va **générer une cascade d'impôts** : impôts de production, prélèvements sociaux, TVA, impôt sur les sociétés, sur les dividendes versés,… Et l'on pourrait poursuivre à l'infini cette cascade des impôts : impôts sur les salaires, taxes et impôts sur le travail supplémentaire donné aux sous-traitants, aux prestataires de service, etc. **A chaque étage**, **l'Etat va y gagner**. **La holding aura permis de multiplier les richesses**, **et il aura permis de multiplier les impôts**.

LES HOLDINGS A L'AVANT-GARDE DU NOUVEAU CAPITALISME Le capitalisme est à un tournant. On voit clairement **le rôle clé des entrepreneurs qui ont réussi une forte accumulation patrimoniale**. Ils prennent des risques, ils lèvent des dettes - ils utilisent des holdings bien sûr. Et ils participent aux grandes aventures du monde. Tiré par les progrès exponentiels des sciences et des technologies, un hypercapitalisme de l'exponentielle se dessine. Prenons l'exemple de NVIDIA, leader mondial des puces et des technologies d'intelligence artificielle. Cette entreprise est le symbole de la bascule dans le nouveau monde. Elle pèse déjà 5 000 milliards. Derrière elle, bien d'autres entreprises vont dépasser cette taille, et l'on annonce maintenant des entreprises de plus de 10 trillions. Son patron, Jensen Huang n'en possède que 3,5 % et il est déjà dans les dix premières fortunes mondiales. La bonne fortune de NVIDIA fait le bonheur de ses collaborateurs dont la moitié possèderait déjà 1 million de dollar et le quart plus de 25 millions de dollars. Directement ou indirectement, de millions d'actionnaires dans le monde. Le capitalisme change ici de nature à la jonction du monde matériel et du monde cognitif. **Après un capitalisme fondé sur la rareté et la valeur de l'échange**, **se dessine l'hypercapitalisme du génie créatif**, **des coûts marginaux décroissants et des multiplicateurs exponentiels**. Nous verrons une autre fois comment un nouveau système monétaire et financier s'est construit, en parallèle des systèmes existants, qui permet d'escompter le futur pour financer aujourd'hui les entreprises qui le préparent. (Et comment d'ailleurs beaucoup de nos problèmes résultent de la friction entre ce nouveau système et l'ancien encore dominé par les banques centrales).

Il nous faut aussi savoir admirer l'audace des super entrepreneurs qui ouvrent la route à ce nouveau monde. Ceux qui fabriquent une croissance qui donne de l'espoir à tous. Ceux qui font partager le goût d'entreprendre, font rêver les jeunes, éveillent des talents, mobilisent les énergies créatrices. Ils élargissent la grande famille des entrepreneurs. Quelle que soit la taille de l'entreprise, quel qu'en soit le secteur, **c'est tout un pays qu'ils entraînent ensemble**.

AU PRETEXTE DES HOLDINGS, **VOICI LA TAXE ZUCMAN** Le professeur Zucman fait donc **un bien mauvais procès aux holdings** en les accusant d'être le moyen qu'utilisent nos ultra milliardaires pour éviter l'impôt. Il ne comprend pas la mécanique des holdings et il n'aime pas les capitalistes (et il aimera sans doute encore moins l'hypercapitalisme de demain). On aurait pu imaginer qu'ils propose de taxer les holdings comme le font certains pays pour récupérer l'argent qu'il prétend soustrait au fisc. (Avec comme exemple les Etats-Unis, que l'on cite souvent et qui en réalité ne font que taxer l'argent qui « dort », pas l'argent mis au travail). Le professeur Zucman ne s'engage pas dans cette voie. Les holdings ne sont au fond pour lui que le prétexte à sa taxe sur la fortune. Un impôt minimum de 2 % sur le patrimoine total. (Une taxe différentielle, dit-il, car on en déduira les impôts déjà payés). Quelle qu'en soit la présentation, **c'est bien un impôt sur le capital**, le rêve de Thomas Piketty (qui aujourd'hui nous dit que cette taxe pourrait être de 10 % et même plus). 2 % cela parait bien peu aux yeux de l'opinion, et pourtant cela a un impact destructeur sur l'économie et sur les entreprises comme nous le verrons plus loin. A l'origine, la taxe Zucman se devait d'être planétaire pour éviter l'exil fiscal. Cela n'a pas marché et si l'on demande au professeur Zucman dans quel pays il existe une telle taxe, sa réponse est claire : aucun ! Il invite candidement la France se faire pionnière de sa taxe sur le capital. **Nous avons déjà fait monde à part avec la retraite à 60 ans et les 35 heures**. **Cette exception française nous a déjà assez coûté**.

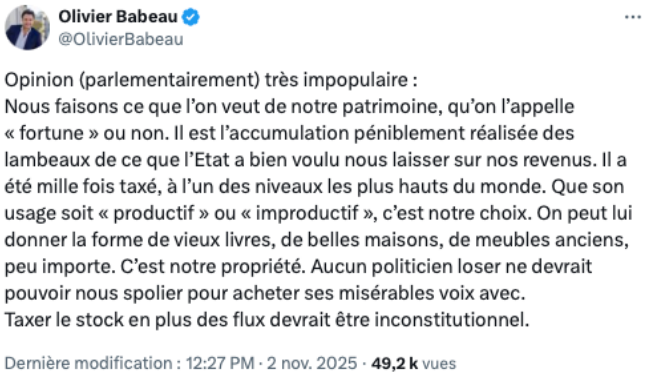
La France ne doit pas être le laboratoire fiscal du professeur Zucman.

Également début novembre, Marc Fiorentino crie à l'hystérie fiscale !

« L'hystérie fiscale
Ils sont devenus dingues.

L'Assemblée nationale s'est transformée en laboratoire d'expériences fiscales délirantes. Chacun y va de sa formule magique : PS, LFI, RN et même Modem, avec la bénédiction du gouvernement. Aucune mesure, bien sûr, de réduction de dépenses. Non. Uniquement plus d'impôts pour les entreprises et pour les « riches ».
Un spectacle effrayant.
La fortune improductive, c'est la nouvelle trouvaille. Avec un impôt adopté vendredi en fin de journée. Un nouvel ISF qui ne dit pas son nom. Présenté par le Modem et voté par le PS et le RN, avec des voix écologistes, du « bloc central » et des Républicains. Bref, un beau consensus.
Qu'est-ce qui est improductif ? Ne répondez pas « les députés », ce serait faire preuve de mauvais esprit. Non, on trouve pêle-mêle les « objets précieux », les voitures, les actifs numériques, mais tenez-vous bien… Les fonds euros de l'assurance-vie ! Il fallait y penser ! Oui, ces fonds euros qui financent la dette de l'État, qui elle-même finance les salaires des députés… Avec un seuil maintenu à 1,3 million d'euros. Et un taux unique de 1 %.
Mais ce n'est pas tout bien sûr
On a au programme :
- des surtaxes d'impôts sur les sociétés, en particulier sur les multinationales
- un alourdissement de la fiscalité sur les rachats d'actions ;
- une taxe sur les holdings, sur « les actifs qui ne pourraient manifestement pas être affectés à une activité économique », une taxe de 20 % ;
- une prolongation différentielle sur les hauts revenus.
On a échappé à la taxe Zucman, mais ce qui reste est un véritable festival. De quoi cette curée fiscale est-elle le nom ? Quand on voit l'énergie qu'ont déployée les politiques de tous bords dans cette surenchère fiscale pour un pays déjà champion du monde de la fiscalité, on ne peut que s'interroger sur les raisons de cette hystérie. Le manque de courage, bien sûr, puisqu'il n'y a aucune réduction de dépenses. Le populisme, puisque « taxer les riches et les entreprises » est populaire en France. La haine de la réussite, l'envie, la jalousie et un rapport à l'argent (des autres, bien sûr) malsain.
Mais rien n'est fait
Le budget est très loin d'être adopté.
Le Sénat va corriger la copie.
Le gouvernement peut encore tomber ».

La réaction d'Olivier Babeau :



L'avis de deux économistes réputés, Anton Brender et Florence Pisani, dans Les Echos du 3 novembre : « Impôt sur la fortune improductive : l'amateurisme des députés pourrait s'avérer dangereux » (file:///Users/cb/Desktop/1333 Impôt sur la fortune improductive : « L'amateurisme des députés pourrait s'avérer dangereux » | Les Echos.pdf)

« (…) La myopie de nos députés est tout aussi frappante. Pour orienter l'épargne des ménages vers les investissements qualifiés de productifs, l'amendement voté distingue dans les placements d'assurance-vie,

les fonds en euros des fonds en unités de compte. Les premiers font prendre peu de risques à l'assuré et seront inclus dans l'assiette du nouvel IFI ; les seconds, investis en valeurs mobilières, pour le compte et au risque de l'assuré, en seront exclus. Jusque-là, tout semble logique. Si l'on regarde un peu plus loin toutefois, les dangers de l'approche apparaissent nettement. Les fonds en euros sont placés par l'assureur lui-même et pour son propre compte. Le capital de l'épargnant est garanti et doit être rémunéré. Pour tenir cet engagement, l'assureur place une bonne partie des sommes collectées… en titres du Trésor public.

Inciter les épargnants à quitter les fonds en euros, c'est tarir un des canaux par lesquels notre épargne finance notre dette publique ! Le ministre des Comptes publics l'a rappelé au cours des débats. En vain. (…) ».

Réaction de l'économiste Olivier Blanchard (X- 4/11/2025) :

« La nouvelle taxe proposée sur les « richesses improductives », votée par l'Assemblée nationale, qui cite l'assurance-vie, les crypto-actifs, l'or et les bijoux, semble particulièrement stupide. Les fonds collectés par Assurances-Vie ne restent pas inactifs. Ils financent la dette publique et privée. Ils font partie intégrante du système d'intermédiation, au même titre que les banques ou les fonds d'investissement. Je n'apprécie guère les cryptomonnaies et pense qu'elles devraient être strictement réglementées. Pourtant, à leur manière, elles produisent le même effet. Les stablecoins entraînent une augmentation de la demande de dette publique. D'autres cryptomonnaies, quant à elles, génèrent une demande pour d'autres actifs. Pourquoi décider, hormis pour des raisons morales discutables, que les bijoux constituent une richesse improductive ? Ne sont-ils pas fabriqués par des joailliers qui gagnent leur vie ainsi ? Qu'en est-il des tableaux ? Et puis, pourquoi ne pas inciter les gens à déclarer leurs bijoux de famille, leurs alliances, et à payer les impôts ? »

TOME 2

LA POLEMIQUE AUTOUR DES AIDES AUX ENTREPRISES

Dans l'ordre à peu près chronologique de la parution des informations, voici les éléments de cette polémique :

file:///Users/cb/Desktop/1802 Les aides publiques aux entreprises/1333 Aides et subventions aux entreprises FIPECO 2022.pdf

1802 Aides aux entreprises / la bataille des chiffres | Les Echos (17/7/2025)

file:///Users/cb/Desktop/1802 Les aides publiques aux entreprises/1802 « Non, les entreprises ne reçoivent pas 211 milliards d'aides » | Les Echos.pdf

/Users/cb/Desktop/1802 Les aides publiques aux entreprises/1802 211 milliards d'euros d'aides aux entreprises ? Le chiffre fourre-tout qui sème la zizanie | Les Echos.pdf

Article sur Atlantico.fr de François Ecalle sur « Les entreprises, grandes bénéficiaires d'un système fiscal injuste ? Tous les chiffres pour comprendre pourquoi c'est… 100% faux :

« *Atlantico - Les entreprises françaises sont-elles parmi les plus taxées d'Europe, même après déduction des aides et subventions ?*
François Ecalle : Les prélèvements obligatoires (impôts sur la production, impôts sur les bénéfices et cotisations sociales patronales) effectivement payés par les sociétés non financières françaises, donc après déduction des allègements de cotisations et d'impôts, s'élevaient à 364 Md€ en 2023, soit 12,9 % du PIB. Si on en soustrait les subventions versées directement à ces sociétés, on trouve 295 Md€, soit 10,5 % du PIB.
Ce taux de 10,5 % nous situait à la troisième place de l'Union européenne, derrière la Suède et Chypre, à égalité avec les Pays-Bas et loin devant l'Allemagne (7,0 %). Nos entreprises étaient bien parmi les plus taxées d'Europe malgré les baisses d'impôts de ces dernières années.
Quels sont les principaux chiffres qui montrent que les entreprises ne sont pas les grandes bénéficiaires du système fiscal ?
Si on examine les prélèvements nets des allègements d'impôts et cotisations, mais avant déduction des aides directes, sur les sociétés non financières, ils représentaient 12,9 % du PIB en France, ce qui nous situait à la deuxième place de l'Union européenne, derrière la Suède et loin devant l'Allemagne (9,2 % du PIB).
Nous nous distinguions notamment par le poids des impôts sur la production de ces entreprises (2,8 % du PIB en 2023), qui nous situait à la deuxième place loin devant l'Allemagne (0,6 %), mais aussi par le poids des cotisations sociales patronales (8,0 % du PIB), qui nous situait à la première place, de nouveau loin devant l'Allemagne (5,9 %). En revanche, le poids de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (2,2 % du PIB) nous situait à la 16ème place, cette fois derrière l'Allemagne (2,6 %).
Les subventions et crédits d'impôt (comme le CICE) sont souvent dénoncés comme des "cadeaux aux entreprises". Quelle part réelle représentent-ils dans le PIB comparativement aux prélèvements payés ?
Les subventions directes aux sociétés non financières, y compris les crédits d'impôt car ils sont considérés comme des subventions par les comptables nationaux, s'élevaient à 69 Md€ en 2023, soit 2,4 % du PIB ou 19 % des impôts et cotisations qu'elles ont payées.
Ce taux de 2,4 % nous situait à la cinquième place de l'Union européenne, derrière notamment la Belgique et l'Italie. L'Allemagne n'était pas loin derrière (2,2 %).
Ce ne sont pas des cadeaux car ces subventions ne sont versées que si les entreprises bénéficiaires payent des salariés, produisent de l'électricité avec des éoliennes, dépenses de l'argent pour

effectuer des recherches, achètent des équipements etc. La question pertinente est de savoir si leurs effectifs, leur production d'électricité, leurs dépenses de recherche, leurs investissements… sont plus importants qu'ils n'auraient été sans ces subventions. C'est une question difficile qui fait l'objet des évaluations de politiques publiques et à laquelle on ne peut répondre que dispositif par dispositif. Certains sont suffisamment efficaces au regard de leur coût et d'autres ne le sont pas.

Les prélèvements sur les sociétés non financières nettes des subventions reçues représentaient donc 10,5 % du PIB en 2023, ce qui situait la France à la 3ème place de l'Union européenne, contre 8,1 % en moyenne européenne. Cet écart de 2,4 points traduit-il un désavantage compétitif concret ?

Ces prélèvements nets des aides reçues contribuent au financement des services publics et de la protection sociale. Ils ne constitueraient pas un désavantage compétitif si les entreprises bénéficiaient en retour d'un environnement plus favorable que dans les autres pays avec, par exemple, une main d'œuvre mieux formée, des infrastructures de meilleure qualité ou une plus grande sécurité. Malheureusement, si nous sommes souvent sur le podium pour les impôts et cotisations sociales, nous en sommes loin pour beaucoup de services publics.

Ces prélèvements contribuent donc à réduire la compétitivité des entreprises françaises et expliquent pour partie le déficit récurrent de nos échanges de biens et services ainsi que la délocalisation de nos capacités de production.

L'idée selon laquelle les entreprises françaises seraient "gavées d'argent public" relève-t-elle d'une mauvaise lecture des données ?

Si on additionne les subventions directes, crédits d'impôts inclus, et les allègements d'impôts et cotisations, on obtient des montants qui, selon les sources, peuvent être compris entre 100 et 200 Md€. La diversité des chiffres tient pour beaucoup à la diversité des définitions qu'on peut donner des « impôts sur les entreprises » ou des « aides aux entreprises ». Par exemple, les montants les plus élevés sont obtenus en classant le coût des taux réduits de TVA parmi les aides aux entreprises, mais qui en bénéficie réellement : les ménages ou les entreprises ?

Quelle que soit la définition retenue, les allégements d'impôts et cotisations patronales atteignent des montants considérables (presque 90 Md€ pour les allégements de cotisations), mais il ne s'agit pas pour autant d'un « gavage d'argent public ». Ces allégements de charges et ces « dépenses fiscales » ont deux justifications majeures : d'une part, le poids qu'atteindraient les prélèvements sur les entreprises s'ils n'existaient pas (nous serions vraiment hors concours au niveau international) et, d'autre part, la réalisation d'objectifs de politique économique tels que la baisse du chômage des personnes les moins qualifiées ou des habitants de certaines zones comme l'Outre-Mer.

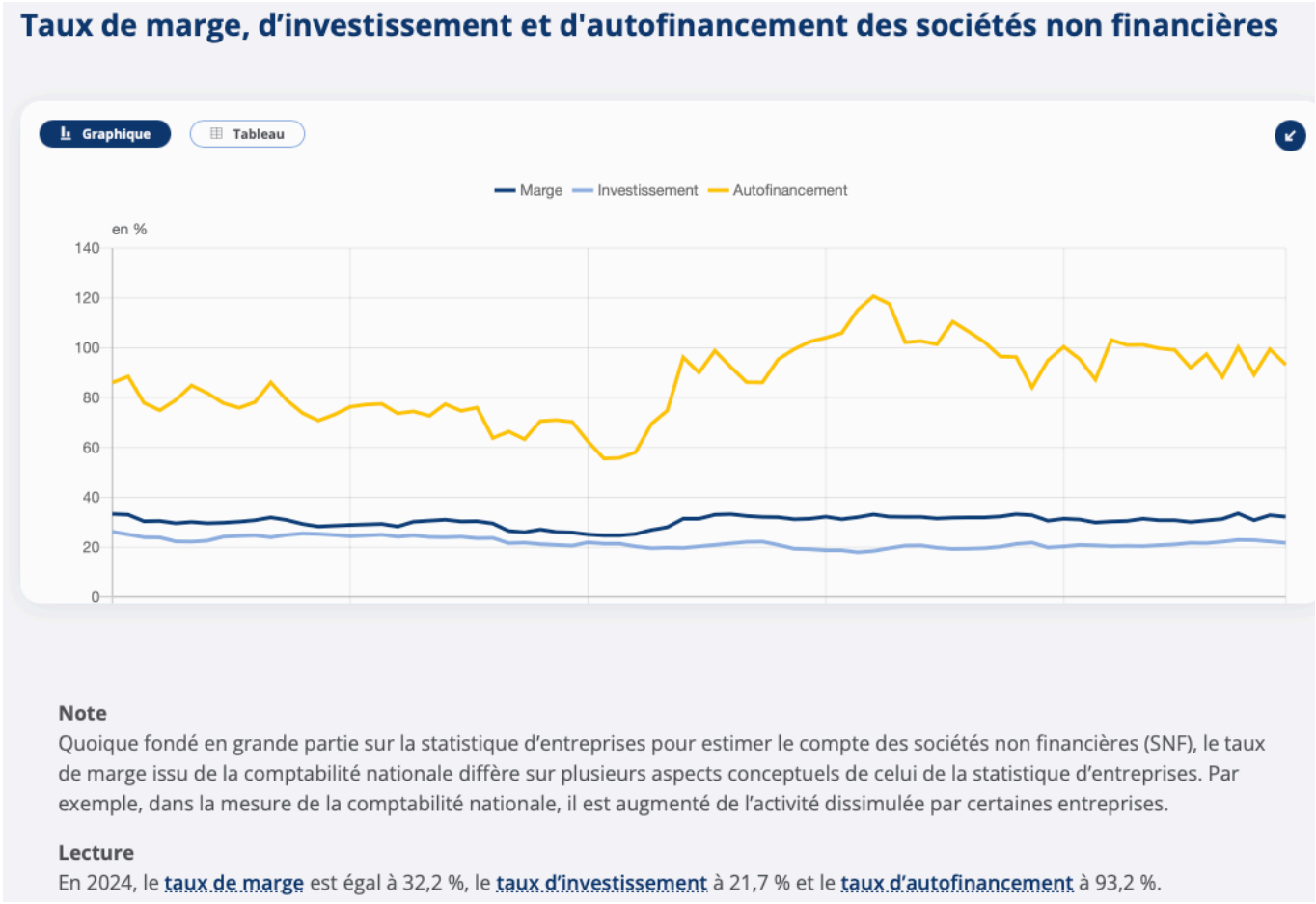
Au regard des montants des aides reçues et des prélèvements supportés, si la France souhaite à la fois préserver son modèle social et renforcer la compétitivité de ses entreprises, quelle voie de réforme fiscale serait la plus réaliste selon vous ?

L'ampleur des mesures de redressement des comptes publics nécessaires pour seulement stabiliser la dette publique à son niveau actuel en pourcentage du PIB est considérable, de l'ordre de 120 Md€. Il faudrait que cet effort repose principalement sur des économies mais, comme la protection sociale représente plus de la moitié des dépenses publiques, les prestations sociales ne peuvent pas être épargnées, ce qui est très difficile dans le contexte politique actuel. Il faudra donc se résigner à augmenter les prélèvements obligatoires, mais sur les ménages, selon leurs capacités contributives, et non sur les entreprises, pour ne pas encore aggraver leurs problèmes de compétitivité. En revanche, la baisse des prélèvements sur les entreprises devra attendre que la dette publique soit stabilisée.

Il serait aussi souhaitable de réduire les subventions directes aux entreprises ou les allégements d'impôts et cotisations les moins efficaces d'un côté et d'abaisser les taux de droit commun des impôts ou des cotisations d'un autre côté, pour un coût budgétaire globalement nul. Ce serait toutefois très difficile car ce ne sont pas les mêmes entreprises qui bénéficient de ces dispositifs et payent ces impôts. Il y aurait donc beaucoup d'entreprises perdantes, qui se plaindraient beaucoup, et d'entreprises gagnantes, qui le reconnaîtraient rarement ».

Réflexion générale de Gabriel Lattanzio (X-31/10/2025) :

« En l'an 2000, 4% de croissance pour la France et un budget maîtrisé (déficit de 1,4% de PIB). A l'époque, le discours général est "progrès social et progrès économique vont ensemble".
En 2024, 1,2% de croissance et dévissage budgétaire délirant (déficit de 5,8% de PIB) ... en raison du poids du vieillissement.
Je ne comprends pas ceux qui ont les mêmes préconisations politiques indépendamment du contexte. Personnellement, je regarde la météo avant de choisir comment m'habiller. Les politiciens répètent leurs mantras, ils changent moins vite que l'économie. La réplique idéologique habituelle mélenchoniste est de dire qu'il faut encore mieux partager le travail pour encourager l'activité, mais le taux de chômage est déjà plus bas en 2024 qu'en 2000. D'autres diront que c'est parce que l'argent est capté par les entreprises. On entend les chiffres de 211 milliards, parfois 270, d'exonérations qu'il faudrait supprimer, etc. Pour moi, ce n'est pas la bonne mesure, parce que dans ces montants, il y a des emplois subventionnés (tout le monde ne produit pas 2400€ de valeur par mois), il y a des transferts vers des entreprises publiques, etc. C'est parfois de l'argent dont la destination n'est pas le riche mais le pauvre (baisse du prix des produits, recrutement d'emplois à bas salaire). Une meilleure mesure est plutôt de regarder l'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entre le travail et le capital. On peut regarder l'INSEE, et sa mesure du taux de marge des sociétés non-financières :



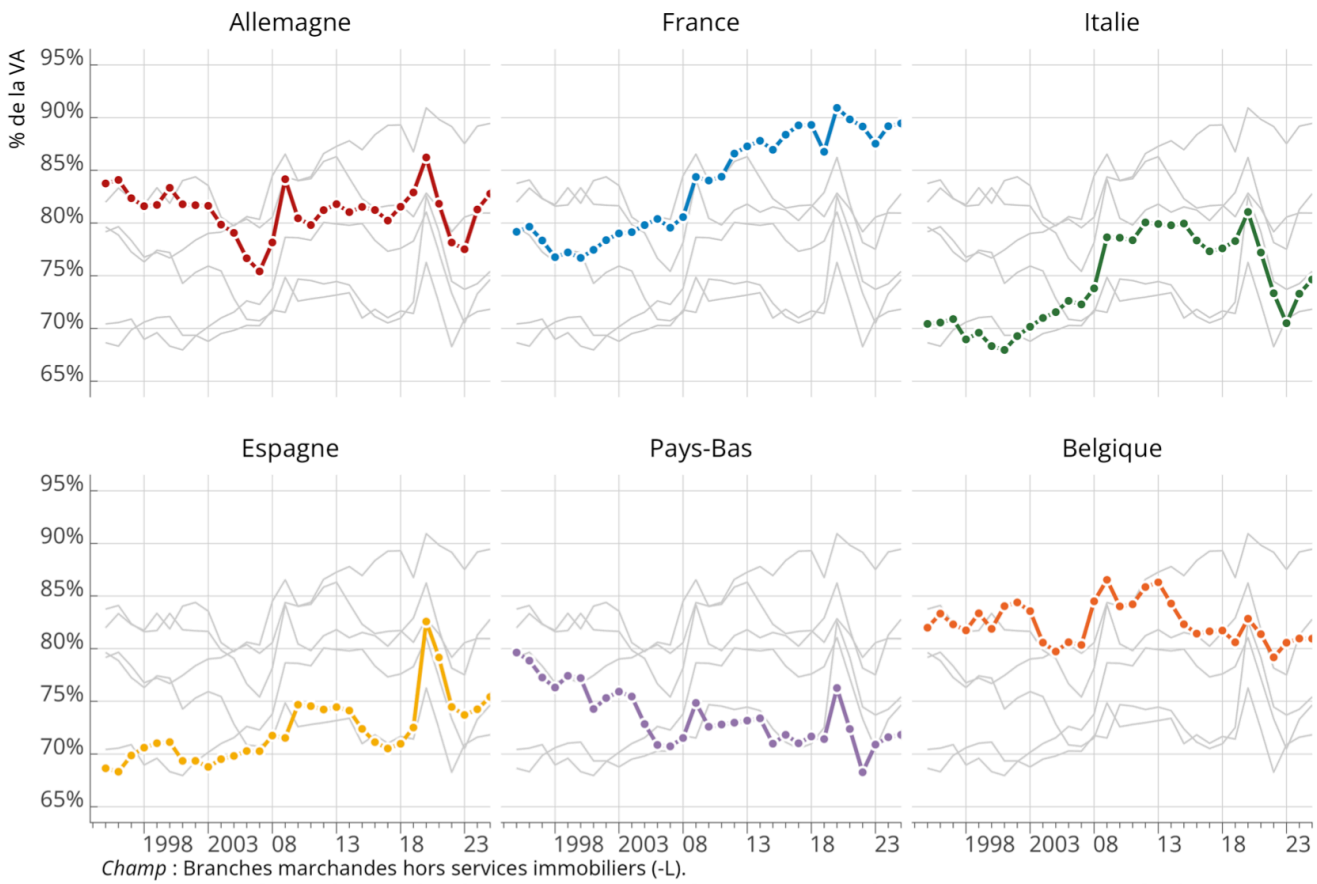
Et on y apprend que... c'était 32,1% pour le capital en 2000, et 32,2% en 2024. Très stable. L'enrichissement des très grandes fortunes françaises sur la période récente est donc le résultat d'une appréciation de leurs possessions, pas d'une intensification de l'exploitation. Ce qu'ils ont, des étrangers le veulent. C'est tout. Il n'y a pas eu de multiplication de l'extraction de la valeur produite par le travail en France ; s'il y en a une, elle est dans les pays à forte croissance (d'où provient la hausse de la désirabilité des entreprises françaises), ce que nous ne sommes pas. Maintenant, dans ces 32%, se passe-t-il quelque de chose de mauvais goût ? Je le pense. Une plus grande part est versée en dividendes. Ce n'est pas signe d'un capitalisme en bonne santé. C'est plutôt le signe d'une entreprise pessimiste qui sent que la source de richesse se tarit, et il se sert davantage qu'il n'investit. Le dividende, c'est le choix du présent plutôt que l'avenir. Exemple qui me vient : Stellantis. La boîte n'est pas bien positionnée pour l'avenir électrique. Mais ça arrose quand même. Misère. C'est là aussi le choix de 2025 plutôt que 2050, c'est la France d'une génération qui ne protège pas l'avenir de ses enfants. Pourrait-on souhaiter que les décideurs du secteur

privé privilégient autre chose que leur intérêt immédiat ? Evidemment, et on peut discuter de ce que la force publique doit faire (typiquement : conditionner l'aide à la dépense à la faveur du futur, demander des investissements, ce que Hollande et Macron n'ont pas fait). Mais sur le budget, prendre cet argent juste pour combler un trou de dépenses publiques ne permettrait pas forcément de préparer demain. Tout ça étant dit, je lis parfois des personnes me demander pourquoi je me concentre tant sur la question des retraites. Il n'y a rien à sonder dans mon âme, c'est tout bêtement parce que le contexte évolue et que compter n'est pas de droite. Le grand bouleversement de nos comptes publics est que nos politiciens ont choisi de faire des virements aux personnes âgées qui sont de plus en plus nombreuses et qui vivent plus longtemps (espérance de vie à 60 ans : 85 ans pour les hommes, 89 pour les femmes). Nous renonçons à un Etat qui agit, nous avons choisi un État qui rembourse. Et tant pis pour l'avenir, tant pis pour notre jeunesse dont le salaire net est écrasé et dont les services sont dépréciés.

Ce qui me désole est que personne n'avait mieux prédit cette évolution qu'un dirigeant de gauche, Michel Rocard. Mais on ne gagne pas d'élection en annonçant une mauvaise nouvelle. Alors puisque la gauche a décidé qu'elle ne pouvait pas gagner en disant la vérité, elle a depuis choisi de perdre en mentant. On devra... faire mieux ».

Note : évolution de la part des salaires dans la VA, en France et ailleurs en Europe (INSEE, 24/10/2025, file:///Users/cb/Desktop/1301 OFCE Part des salaires ds la VA en France et ailleurs en Europe.pdf

(a) Part des salaires dans la VA nette hors services immobiliers (-L)



Champ : Branches marchandes hors services immobiliers (-L).
Note : La CCF ou les impôts nets de subventions proviennent des comptes annuels, jusqu'en 2023 ou 2024 selon les pays, extrapolée au delà (voir tableau A1). Le partage de la valeur ajoutée pour les tous derniers points évolue donc comme le partage dans la valeur ajoutée brute. Les traits colorés correspondent à chaque pays, les traits fins gris rappellent les autres pays.
Sources : Eurostat, comptes nationaux annuels (nama_10_a64, nama_10_a64_e), comptes nationaux trimestriels (namq_10_a10), téléchargés le 22/10/2025, code à github.com/xtimbeau/travail/vaq.r.

TOME 3 :

LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA REFORME DES RETRAITES

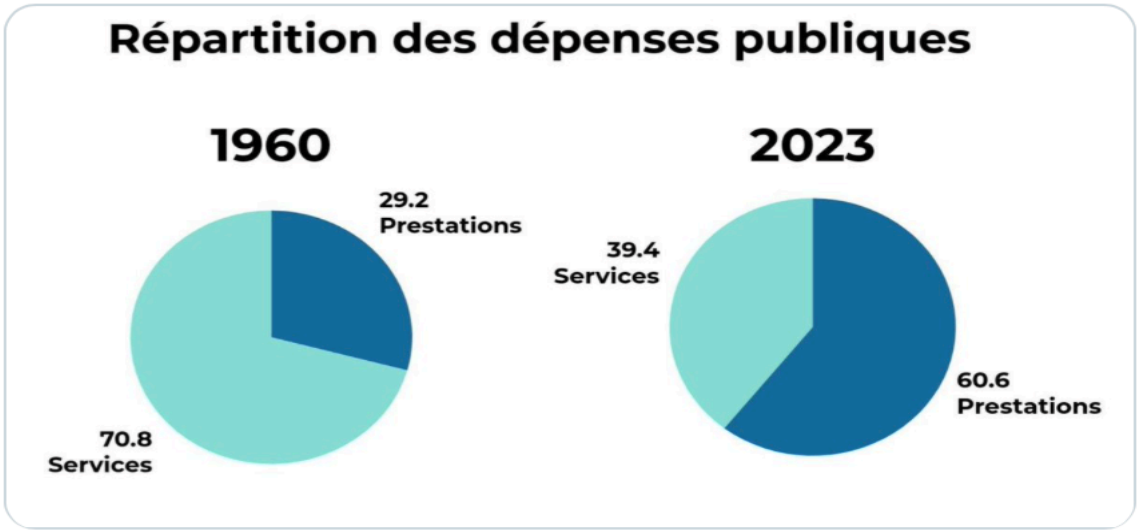
Gabriel Lattanzio
@GabLattanzio

En l'an 2000, notre école marche, notre hôpital est de qualité, les finances sont saines et la croissance est forte.

En 2025, tout l'inverse.

Qu'est-ce qui s'est passé ?

On a dirigé toute notre dépense vers des virements (retraite, remboursements) plutôt que vers les services.



5:32 PM · 7 oct. 2025 · **58,9 k** vues

Les dépenses publiques par fonction en % du PIB en 2023

	France	Union européenne	Allemagne	Italie	Espagne	Pays-Bas
Protection sociale	32,3	26,5	27,2	27,6	25,1	23,2
Dont : retraites	*14,5*	*11,8*	*11,3*	*16,0*	*12,4*	*5,9*
Santé	*11,7*	*10,0*	*10,8*	*8,2*	*9,3*	*11,5*
Famille	*2,3*	*1,9*	*1,8*	*1,4*	*1,0*	*2,0*
Chômage	*1,6*	*1,2*	*1,5*	*0,9*	*1,5*	*0,6*
Exclusion sociale	*1,3*	*1,0*	*0,6*	*0,9*	*0,7*	*2,8*
Aides personnelles au logement	*0,7*	*0,3*	*0,4*	*0*	*0*	*0,4*
Aides à la pierre, équipements collectifs	1,3	1,2	0,5	4,3	0,5	0,6
Enseignement	5,0	4,7	4,5	3,9	4,2	4,9
Loisirs, culture et culte	1,5	1,2	1,0	0,8	1,2	1,1
Protection de l'environnement	1,0	0,8	0,6	0,9	1,0	1,5
Affaires économiques	6,3	5,8	5,8	5,8	5,0	5,1
Dont : transports	*2,2*	*2,5*	*2,5*	*2,2*	*1,9*	*2,1*
Énergie	*0,9*	*0,9*	*1,3*	*0,7*	*0,3*	*1,4*
Sécurité intérieure et justice	1,7	1,7	1,6	1,7	1,8	1,8
Défense	1,8	1,3	1,1	1,2	0,9	1,3
Recherche fondamentale	0,7	0,7	1,0	0,6	0,5	0,5
Services généraux	3,7	3,4	4,1	3,0	2,7	2,4
Intérêts de la dette publique	1,8	1,8	1,0	3,8	2,5	0,7
Total des dépenses publiques	**57,0**	**49,0**	**48,4**	**53,7**	**45,4**	**43,2**

Source : Eurostat ; FIPECO.

Les dépenses publiques consacrées à la protection sociale s'élevaient à 32,3 points de PIB en France en 2023, contre une moyenne européenne de 26,5 points (27,2 points en Allemagne et seulement 23,2 % aux Pays-Bas)[1].

Gabriel Lattanzio
@GabLattanzio

Lecornu disait "6 milliards de plus pour les retraites". Il faut avoir une idée de ce que cela représente.
Soit une augmentation du nombre de retraités de 1,5%.
Soit à bénéficiaires constants, une augmentation de la pension de 1,5%.
Soit... une augmentation de 50% de la Justice.

Des ajustements marginaux pour les retraites sont en réalité des montants qui pourraient tout simplement sauver les services publics, comme la Justice française qui est infiniment lente, coincée par le manque de places de prison, et dont certaines juridictions manquent de professionnalisme, comme c'est le cas avec les conseils de prud'hommes par exemple.

Ces équilibres comptables nous feront tout abandonner petit à petit. Il faut comprendre les ordres de grandeur, il faut refaire de la politique et réorienter les dépenses de l'Etat vers ses actions, pas seulement vers des virements.

8:59 AM · 14 oct. 2025 · **22,3 k** vues



Kaplan
@KaplanBen_Fr

Le vrai déséquilibre des retraites : trop peu d'actifs pour trop de retraités, et personne ne veut le voir !

La démographie joue désormais contre le système de retraite par répartition. Ce modèle repose sur un principe simple : les cotisations versées par les actifs financent immédiatement les pensions des retraités. Tant que le nombre d'actifs est nettement supérieur à celui des retraités, l'équilibre financier est assuré. Ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

En 1970, on comptait environ quatre cotisants pour un retraité. En 2020, ce ratio était tombé à environ 1,7, et selon les projections de l'INSEE et du Conseil d'orientation des retraites (COR), il devrait se stabiliser entre 1,3 et 1,4 à l'horizon 2040–2050. En clair, il y a de moins en moins d'actifs pour financer des pensions toujours plus coûteuses, en raison du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie à la retraite, qui augmentent mécaniquement les dépenses du système.

Chaque année, environ 340 à 400 milliards d'euros sont versés au titre des pensions de retraite, selon que l'on inclut ou non les régimes complémentaires et les régimes spéciaux. En face, les cotisations sociales retraite (part salariale et part employeur) représentent environ 260 à 270 milliards d'euros. La Contribution sociale généralisée (CSG), partiellement affectée au financement des retraites, complète ces ressources à hauteur de 25 à 30 milliards d'euros par an.

Parmi ces cotisations figurent, techniquement, les "surcotisations" versées par certains ministères. Elles sont comptabilisées comme des cotisations employeur dans les comptes du système de retraite, et donc intégrées aux 260–270 milliards d'euros. Pourtant, cette présentation est en partie fictive : l'État se verse à lui-même ces cotisations — un ministère paie un autre service public. En réalité, il s'agit de transferts budgétaires financés par l'impôt, assimilables à des subventions déguisées. Ces surcotisations ne génèrent aucun droit supplémentaire pour les fonctionnaires concernés. Elles permettent simplement de masquer le déséquilibre réel de certains régimes, tout en gonflant artificiellement le niveau apparent des cotisations et du budget de certains ministères.

Le financement par les seules "cotisations" ne suffit donc pas. Le solde est alors comblé par des apports de l'État via le budget général. Ces apports prennent plusieurs formes : subventions directes aux régimes spéciaux ou déficitaires, transferts entre régimes (comme de l'AGIRC-ARRCO vers le régime général), subventions implicites et compensations démographiques entre régimes jeunes et régimes vieillissants. L'ensemble de ces transferts publics représente chaque année environ 50 à 60 milliards d'euros. Les transferts publics vers le système de retraites — de l'ordre de 50 à 60 milliards d'euros par an — représentent donc près de la moitié du déficit budgétaire annuel de l'État, qui doit être financé par l'emprunt sur les marchés. Autrement dit, la solidarité intergénérationnelle repose aussi, de plus en plus, sur la dette.

La situation est particulièrement préoccupante dans certains régimes, comme celui de la Fonction publique d'État (FPE). Le nombre de cotisants y est désormais inférieur au nombre de retraités. Les données les plus récentes indiquent environ un million de fonctionnaires d'État cotisants, pour environ 1,1 million de retraités. Le ratio est donc inférieur à un cotisant par retraité, ce qui constitue un déséquilibre structurel profond. Ce déséquilibre est compensé par des surcotisations élevées versées par les ministères (parfois jusqu'à 78 % du salaire brut pour un enseignant, et 141 % pour un militaire), et par un financement direct via le budget général, c'est-à-dire par l'impôt. Ne pas clarifier et réformer structurellement le financement du système des retraites est un mensonge politique.

9:01 PM · 8 oct. 2025 · **18,2 k** vues

Michael A. Arouet
@MichaelAArouet

French pensions system is bankrupt, 44% of new debt in France since 2017 has been spent for pensions. France urgently needs higher retirement age, yet today they are talking about lowering it?

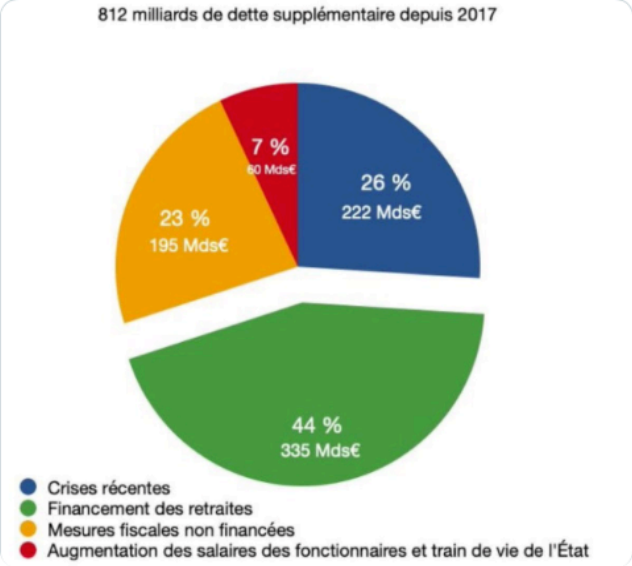
It's a comedy. Do they really think that other European countries will bail them out?

À l'origine en anglais et traduit par Google

Le système de retraite français est en faillite ; 44 % de la nouvelle dette française depuis 2017 a été consacrée aux retraites. La France a un besoin urgent de relever l'âge de la retraite, et pourtant, on parle aujourd'hui de l'abaisser ?

C'est une comédie. Croient-ils vraiment que d'autres pays européens viendront les sauver ?

Évaluez cette traduction :

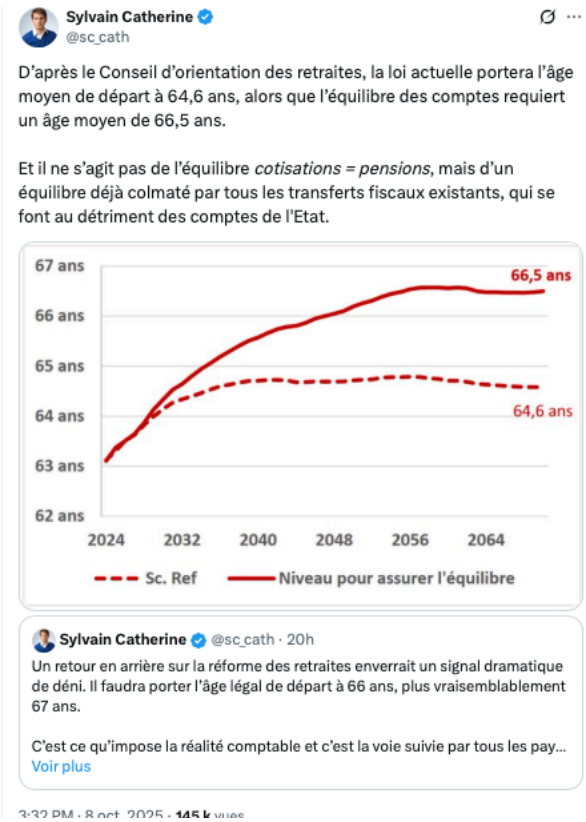


8:40 AM · 9 oct. 2025 · **36,4 k** vues

Tableau 2.2 – Structure des ressources du système de retraite en 2024 (y compris produits financiers)

En 2024	En milliards d'euros	en %
Cotisations hors contribution d'équilibre	**269,3**	**65,1%**
Cotisations non-salariés	14,1	3,4%
Cotisations salariés	99,0	23,9%
Cotisations employeurs (hors opérateurs de l'État)	149,4	36,1%
Cotisations des opérateurs de l'État	6,9	1,7%
Contributions d'équilibre (dont cotisations imputées au sens de la CN)*	**48,2**	**11,7%**
Subventions équilibre	**8,0**	**1,9%**
ITAF et CSG	**62,2**	**15,0%**
CSG	21,7	5,3%
ITAF sur revenus d'activité (forfait social et taxe sur les salaires)	16,1	3,9%
ITAF sur la consommation (dont transferts de TVA à l'Agirc-Arrco)	17,2	4,2%
Autres ITAF	7,1	1,7%
Transferts externes	**16,4**	**4,0%**
Dont CNAF	11,3	2,7%
Dont Unédic	3,9	1,0%
Autres transferts externes	1,1	0,3%
Produits financiers	**8,6**	**2,1%**
Autres produits	**0,9**	**0,2%**
TOTAL ressources	**413,5**	**100,0%**

** CN = Comptabilité nationale, voir annexe 1.*
Note : dans les Itaf sont comptabilisés également les transferts de l'État vers l'Agirc-Arrco au titre de divers dispositifs (apprentissage, aide aux agriculteurs, etc…).
Source : rapport à la CCSS 2024, calculs SG-COR.



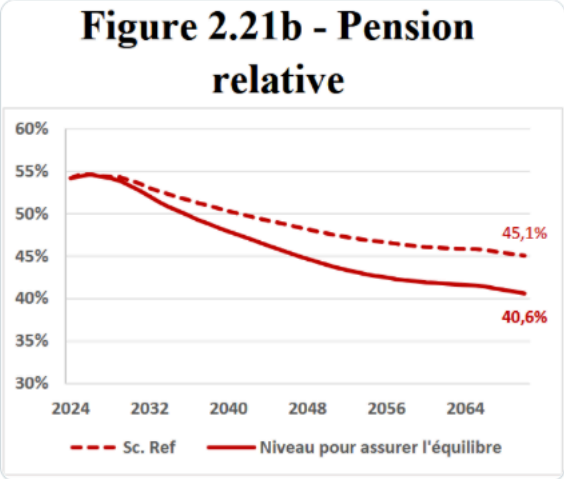
Sylvain Catherine
@sc_cath

Le calcul d'un âge d'équilibre à 66,5 ans acte **déjà** une baisse de 45/55-1=-18% du niveau relatif des pensions par rapport aux niveaux actuels!

Pour équilibrer le système sans toucher à l'âge de départ, il faudrait porter cette baisse des pensions à 26%.

Et ensuite, il faudrait trouver des sommes supplémentaires pour équilibrer les comptes sociaux des autres branches de la Sécurité Sociale, qui sont aussi financées par le travail et donc les équilibres sont donc aussi impactées par l'âge de départ.

Et enfin, trouver des sommes supplémentaires pour combler les pertes strictement fiscales pour l'Etat, vu qu'un actif et l'entreprise qui l'emploie payent plus d'impôts qu'un retraité.

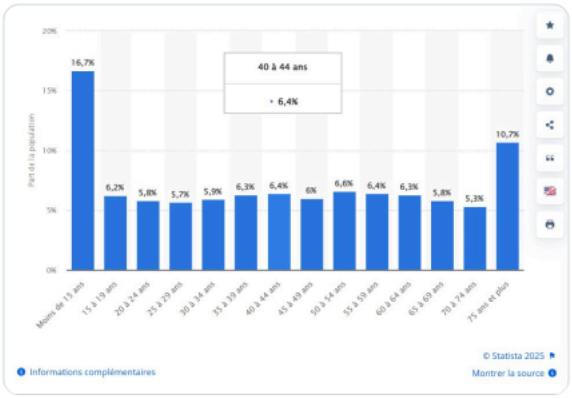


celian @celian4141 · 19h
En réponse à @sc_cath
Je n'arrive pas à comprendre cette fixette sur l'âge.
Permettre aux personnes ayant commencé tôt de partir à 62 avec 43 annuités semble juste.
Pour empêcher de partir à 62 ans ceux qui n'ont pas les 43 annuités, pourqu...

Dernière modification : 3:51 PM · 8 oct. 2025 · **25,8 k** vues

Philippe Goetzmann
@pgoetzmann

Suspendre la réformette des retraites serait criminel (je pèse mes mots) au regard de nos enfants.
Ce n'est pas qu'une question budgétaire.
Notre taux d'emploi est de 69%. L'Allemagne est à 78%, les Pays-Bas à 82! Rappel, ce taux est le % des 15 à 64 ans qui occupent un emploi.
Nous sommes très en retrait, du fait notamment d'une retraite plus jeune. Aux Pays-Bas, dont je n'ai pas vu qu'ils étaient malheureux, 8 15-64 sur 10 travaillent. Chez nous c'est 7. Rappel: notre principal problème c'est la décrochage du PIB/habitant par rapport à nos voisins. Les Pays-Bas sont 35% au-dessus de nous, les Allemands 15%. A ce niveau nous n'aurions plus de problème.
Or les classes d'âge qui vont bientôt partir sont plus nombreuses que celles qui vont entrer dans le travail. Donc si la réformette est abandonnée, nous allons doucement mais sûrement réduire la quantité de travail possible en France.
Le choix que nous avons est donc simple:
1) Reculer nettement l'âge de départ, comme ailleurs en Europe. 67 ans semble un horizon raisonnable.
2) Développer l'immigration de travail.
3) La décroissance.
Choisis ton camp, camarade ✊
En clair, la gauche (dont la Macronie de gauche, la plus nombreuse) hésite donc entre 2 et 3.
Le RN ne le dit pas mais choisit le 3.
La retraitophilie nous tue.

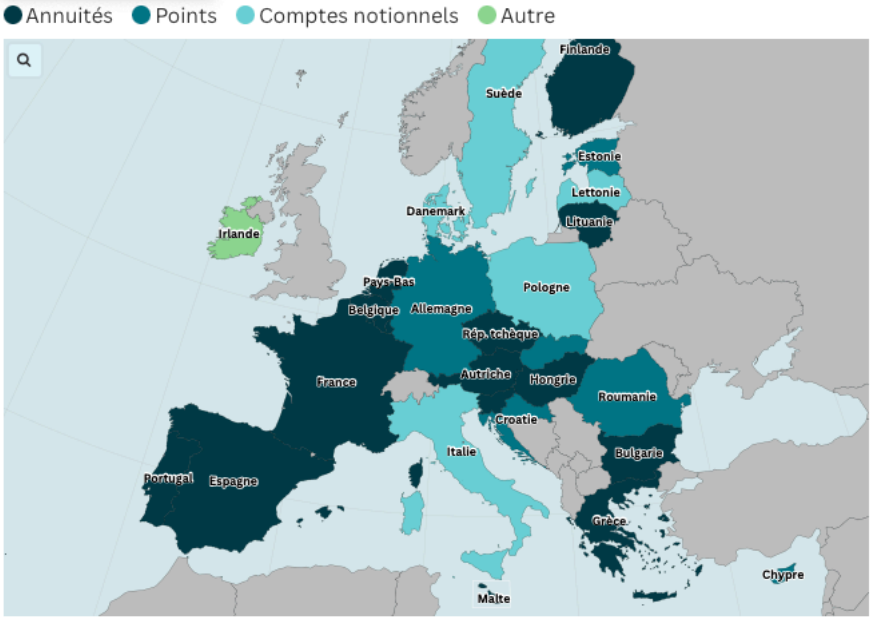


Erwan Le Noan et 9 autres personnes

Dernière modification : 9:15 AM · 8 oct. 2025 · **9 658** vues

Les trois principaux modes de calcul de la retraite
…iés

Interactive or visual content



Source : Commission européenne, Missoc

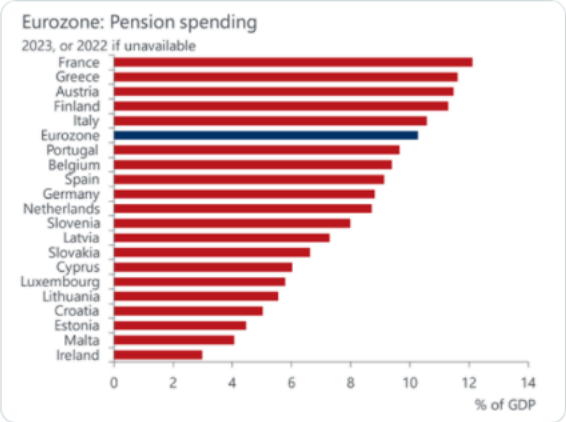
Daniel Kral
@DanielKral1

Regular reminder France already spends the largest share of national income on pensions in the whole Eurozone. It feels like the domestic debate on fiscal issues is so detached from reality, it is hard for an outsider to begin to comprehend.

À l'origine en anglais et traduit par Google

Rappelons que la France consacre déjà la plus grande part de son revenu national aux retraites de toute la zone euro. Le débat national sur les questions budgétaires semble tellement déconnecté de la réalité qu'il est difficile à comprendre pour un observateur extérieur.

Évaluez cette traduction :



> **Olivier Blanchard** @ojblanchard1 · 21h
> A suggestion.
>
> A suspension of the retirement reform is a jump without a parachute.
>
> Given the widely different views (remember how it went last time), it means ...
> Voir plus

Olivier Blanchard
@ojblanchard1

A suggestion.

A suspension of the retirement reform is a jump without a parachute.

Given the widely different views (remember how it went last time), it means months if not years of haggling, during which the situation steadily deteriorates.

Why not do the reverse? Construct the parachute first, and then jump.

Keep the reform in place. But open a formal discussion/bargaining on an alternative architecture, with the commitment by the government that, if and once agreement is achieved (and only then), it will replace the existing architecture.

À l'origine en anglais et traduit par Google

Une suggestion.

Suspendre la réforme des retraites, c'est sauter sans parachute.

Étant donné les points de vue très divergents (rappelez-vous comment cela s'est passé la dernière fois), cela signifie des mois, voire des années de marchandage, pendant lesquels la situation se détériore progressivement.

Pourquoi ne pas faire l'inverse ? Construire d'abord le parachute, puis sauter.

Maintenir la réforme en place. Mais ouvrir une discussion/négociation formelle sur une architecture alternative, avec l'engagement du gouvernement que, si et seulement une fois l'accord trouvé, celui-ci remplacera l'architecture existante.

Évaluez cette traduction :

1:21 PM · 8 oct. 2025 · **85,8 k** vues



À propos de la capitalisation :



Sylvain Catherine
@sc_cath

Il faut arrêter avec ces raisonnements de modèles macro un peu simplistes.

La capitalisation existe : de facto, une partie de la production nationale est distribuée au capital, et en particulier à celui qui prend le risque de financer les entreprises.

Soit ce capital provient exclusivement des plus aisés et des travailleurs d'autres pays cotisant à des fonds de pension, soit il provient aussi de l'épargne retraite des Français — à condition qu'on mette en place un système par capitalisation.

Des fonds de pension français ne viendraient pas cannibaliser les revenus du travail : ils seraient en concurrence avec les fonds étrangers et les Français les plus riches pour la part du PIB allant au capital, en France et à l'étranger.

Il n'y a pas d'argent magique dans ce raisonnement : il existe simplement une prime de rendement très élevée pour ceux qui acceptent de prendre le risque de financer les entreprises. Ce rendement de 6% dont Zucman parle tous les jours pour justifier sa taxe. Il doit justifier qu'on offre à tout à chacun l'opportunité d'en bénéficier.

> **Jean-Marc Desperrier** @jm_desp · 15h
> En réponse à @sc_cath
> Mais il faut alors pousser jusqu'au bout le raisonnement Sylvain.
> Càd la capitalisation ne crée pas de l'argent magique, elle distribue juste les gains de productivité des entreprises ds lesquels on a investis.
> Gains qui dans la répartition peuvent être prélevés par l'impôt.

6:08 AM · 9 oct. 2025 · **22,2 k** vues

Sylvain Catherine
@sc_cath

Non.

La retraite par répartition vous donne des droits sur les salaires futurs.

La retraite par capitalisation sur les profits futurs.

Le ratio profits/salaires est relativement stable historiquement. Il n'y a pas de raison que la valeur actuarielle de l'un bouge et pas l'autre. Lorsque les perspectives de croissance, les taux d'intérêt ou la prime de risque change, la valeur présente des futurs salaires varie dans la même direction que celle des futurs profits.

C'est juste que l'un fait d'un marché qui vous permet d'observer les prix au jour le jour et pas l'autre. Donc vous vous sentez à l'abris car vous êtes aveuglés.

(25/10/2025)

Gilles Raveaud
@RaveaudGilles

"50 milliards d'euros, voilà le vrai déficit de notre système de retraites"

Afin de parvenir à un accord politique, les partis discutent actuellement de la possibilité de «suspendre» la réforme des retraites adoptée en 2023.

La logique des élus est compréhensible : depuis 2022, le niveau de vie moyen des salariés a chuté, de 2,5 % environ. Il est donc normal de porter une mesure de progrès social, surtout dans une période de détestation du pouvoir – et des élus en général – aussi forte.

Seulement voilà : en 2024, notre système de retraites affichait déjà un déficit de 6 milliards d'euros, appelé à se creuser. Est-il raisonnable de vouloir l'aggraver ? Surtout que le véritable chiffre est bien pire.

En 2024, 353 milliards d'euros de retraites ont été versés. Mais, comme l'explique l'ancien haut fonctionnaire Jean-Pascal Beaufret, seul 80 % de cette somme provient des cotisations sociales, ou d'impôts dont la recette leur est affectée.

Les 20 % restants – soit 70 milliards – sont comblés par des subventions, versées par l'Etat, les collectivités locales, les hôpitaux, etc. Qui viennent s'ajouter au financement officiel, visible, des retraites, le seul recensé par la Cour des comptes.

Pourquoi pas, dira-t-on ? Sauf que pour parvenir à rassembler les sommes nécessaires, l'Etat procède à une étrange opération comptable.

Dans le secteur privé, le taux de cotisation retraite est de 28 % du salaire brut. Ce qui est énorme : les gens qui travaillent versent plus d'un quart de leur salaire aux pensionnés.

Mais l'Etat-employeur a une spécificité : il n'a pas de caisse de retraite séparée. Les budgets des ministères contiennent aussi bien le traitement des fonctionnaires actifs, que les pensions des anciens fonctionnaires.

L'Etat-employeur peut donc manipuler le «taux de cotisations retraite» des fonctionnaires à sa guise. Ainsi, face à une pyramide des âges très défavorable, l'Etat a tranquillement porté ce taux à... 78 % ! Ce qui n'a pas de sens : imagine-t-on un pays où les enseignants verseraient réellement 78 % de leur salaire à d'anciens fonctionnaires ?

C'est absurde, mais c'est possible. La preuve : dans la Défense, ce taux atteint... 126 % pour les personnels militaires.

François Bayrou avait donc raison lorsqu'il expliquait, lors de son discours de politique générale, qu'il y avait, en raison de ces sur-cotisations de l'Etat-employeur, un déficit «caché» des retraites.

En 2024, avec 63 milliards d'euros, le budget de l'Education nationale était le plus important de l'Etat.

Mais au moins 25 % du budget du ministère sont consacrés aux pensions.

Le chiffre des «dépenses publiques d'éducation» transmis par l'Etat au Parlement est donc grossièrement exagéré.

Comme l'explique l'Institut des politiques publiques, dans le primaire, là où tout se joue, l'argent réellement dépensé pour les écoliers, n'est que de 8 200 euros par an.

Contre 10 000 euros en Pologne, pays au niveau de vie inférieur au nôtre. Et c'est même 13 600 euros en Suède, et 15 000 euros en Norvège.

La mise à jour de ces dépenses de retraites "cachées" au sein des comptes des ministères a un grand mérite : elle nous permet de comprendre l'effondrement de nos services publics, en dépit de dépenses très élevées en France.

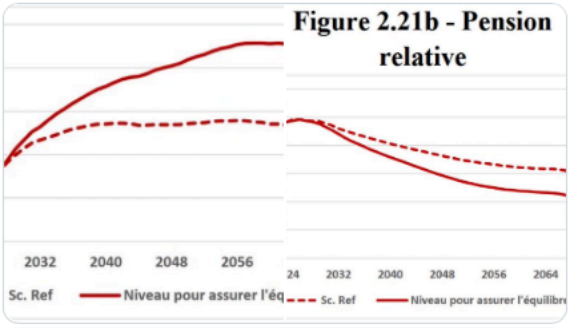
Mais elle nous apprend aussi que si le système de retraite public français n'affiche, en apparence, qu'un léger déficit, c'est au nom d'une pirouette comptable presque digne de celles de Goldman Sachs en Grèce.

De façon incroyable, le chiffre précis est impossible à calculer. Mais on peut retenir l'ordre de grandeur : 50 milliards d'euros. Voilà le vrai déficit - minimum - de notre système de retraites !

Le régime des retraites est donc, d'ores et déjà, profondément déséquilibré. On peut certes choisir de ne pas le voir. Mais ce n'est pas parce qu'une réalité est cachée qu'elle n'existe pas.

Sylvain Catherine
@sc_cath

La baisse des pensions est *déjà* prévue. Les projections de déficit pour les 30 prochaines années partent déjà du principe que le montant des pensions, relativement au niveau de vie général du pays, baissera de quasiment 20% par rapport à la situation actuelle.
Et sous cette hypothèse, il faudra quand même un âge de départ moyen de 66 ans.



Prolether @BullEth6 · 15h
En réponse à @sc_cath
J'ai la conviction que la solution en France est plutôt dans la baisse des pensions plutôt que le recul de l'âge. Il faut donc laisser le choix, à la carte. Nbre de français préfèrent être pauvre et ne pas avoir à travailler.

Dernière modification : 7:14 AM · 14 oct. 2025 · **35,2 k** vues

Sylvain Catherine
@sc_cath

Ce n'est pas la suspension de dix-huit mois qui coûte cher, c'est l'ancrage mental qu'elle va créer. Nous allons vers 66-67 ans, et le processus suit depuis les années 1980 une marche incrémentale de réformes, pour des raisons avant tout d'acceptabilité psychologique et politique. Plus ce processus prend de temps, plus la situation des plus jeunes s'aggrave, vu qu'ils ont la charge financière de cette facture.

La suspension constitue un retour mental à la situation de 2022. Elle ancrera le débat sur 64 ans en 2027, alors que le candidat élu en 2022 proposait 65 ans.

Ce n'est donc pas dix-huit mois de paranthèse que cela risque de coûter, mais plutôt un décalage de cinq ans dans le calendrier des réformes.

Le20h-France Télévisions @le20hfrancetele · 13 oct.
Faut-il suspendre la réforme des retraites ? "C'est évident qu'il faut le faire" déclare Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie. #JT20h



12:06 AM · 14 oct. 2025 · **107,3 k** vues

Sylvain Catherine
@sc_cath

Il faut se rendre compte des ordres de grandeur.
A 2 500 euros de coût pour l'Etat -- pensions et coût d'opportunité fiscal d'avoir un actif de moins -- on est facilement à 12*2 500*3=90 000 euros par personne pour trois années manquantes dans la vie active.
72 milliards par cohorte de 800 000 personnes, 1,4 trillions pour une génération de 20 cohortes.

> **Maxime Sbaihi** @MxSba · 13 oct.
> "La retraite de 65 à 60 ans a été la rupture la plus dévastatrice, elle a laissé penser aux Français que tout était possible. Une génération entière s'est vu octroyer 5 années de loisir comme si on pouvait effacer d'un trait de plume la valeur de l'effort" w.lpnt.fr/2600623t

5:23 PM · 13 oct. 2025 · **49 k** vues

Kâplan
@KaplanBen_Fr

C'est quand même incroyable comment la question du non-financement du système des retraites par répartition (qui n'a plus de répartition que le nom) français est en train de rendre fous les « économistes », les politiques, les syndicalistes, les journalistes... Le bilan comptable factuel, en isolant ce qui entre et ce qui sort de ce sous-système, devrait pourtant permettre de revenir à la raison : ce système n'est plus à l'équilibre par les cotisations, mais par les transferts fiscaux directs, indirects, explicites et implicites, au mépris de bien d'autres objectifs d'intérêt général.

8:50 AM · 14 oct. 2025 · **12,7 k** vues

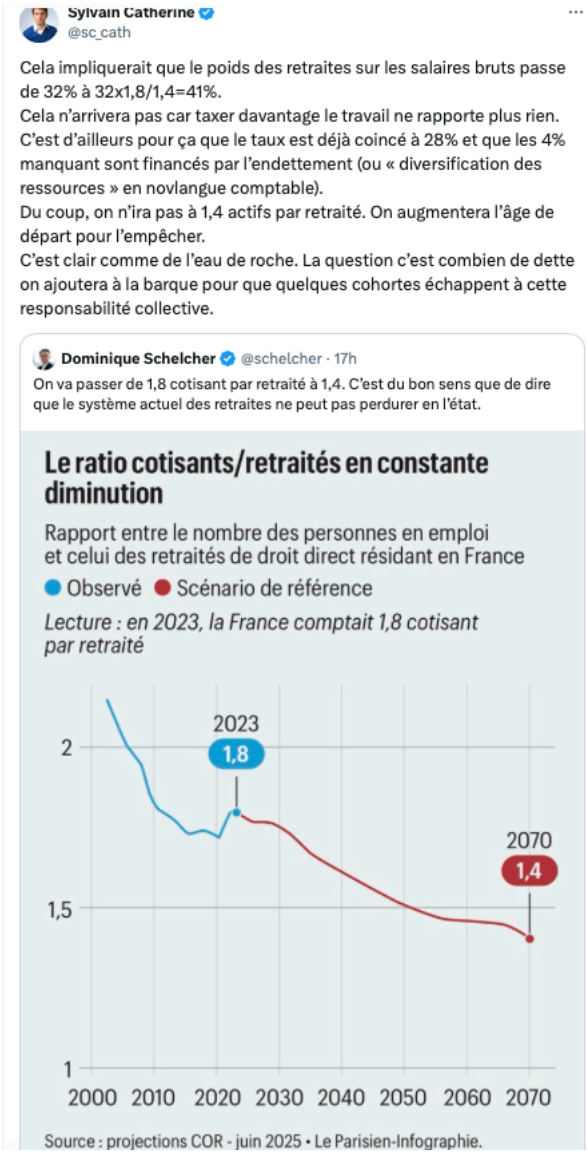
Kâplan
@KaplanBen_Fr

Je suis d'accord avec Aghion : suspendons. Si l'on décide de suspendre, alors suspendons également tout transfert budgétaire de l'Etat destiné à l'équilibre du système des retraites, les surcotisations, les subventions implicites accordées aux ex-entreprises publiques, ainsi que les exonérations de cotisations jusqu'à 1,6 SMIC, actuellement compensées par l'État. En somme, on suspend l'ensemble de ces dispositifs bouche-trous, on ne garde que les cotisations et l'on évalue le déficit réel dans dix-huit mois.

> **Le20h-France Télévisions** @le20hfrancetele · 13 oct.
> 🔴🗣️ Faut-il suspendre la réforme des retraites ? "C'est évident qu'il faut le faire" déclare Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie. #JT20h



12:52 AM · 14 oct. 2025 · **21,8 k** vues



« La retraite pour les nuls » par Marc Fiorentino (X 16/10/2025)

Marc Fiorentino
@marcfiorentino

🤑 La retraite pour les nuls.

Je vais vous faire un aveu. Je ne comprends pas le débat sur la retraite et sur les réformes des retraites.
Je comprends qu'un politique soit prêt à promettre la Lune pour être élu, mais je ne comprends pas comment une personne adulte, avec des notions basiques d'arithmétique et un minimum de bon sens, peut continuer à faire croire qu'on peut prendre sa retraite à 60 ans ou à 62 ans.

Revenons à la genèse.
1945.
La Sécurité sociale.
Par souci de solidarité, on crée un système de retraite par répartition.
Ce système a pour vocation d'aider les personnes de plus de 65 ans à avoir un minimum de revenu décent.
Pourquoi 65 ans ?
Pour une raison simple : c'était l'espérance de vie en 1945.

L'esprit du système de retraites était donc d'aider un nombre limité de personnes de plus de 65 ans, avec un revenu financé par un nombre croissant de personnes, puisque c'est le début du baby-boom.
Rappelons que le taux de fécondité était supérieur à 3 enfants par femme pendant toute la période du baby-boom.

C'est donc simple.
Retenez trois chiffres :
- Espérance de vie : 65 ans.
- Âge de départ à la retraite : 65 ans.
- Taux de fécondité : 3.

Quelle est la situation aujourd'hui ?
- Espérance de vie : 80 ans.
- Espérance de vie à 65 ans : 20 ans.
- Taux de fécondité : moins de 1,60.

Si on posait le problème à un enfant qui a les premières bases de calcul, et qu'on lui demandait à quel âge, dans ces conditions, devrait être l'âge de la retraite aujourd'hui,
il répondrait : 80 ans.

Et encore, la vraie réponse est plus de 80 ans car il faut la pondérer par la chute du taux de fécondité...

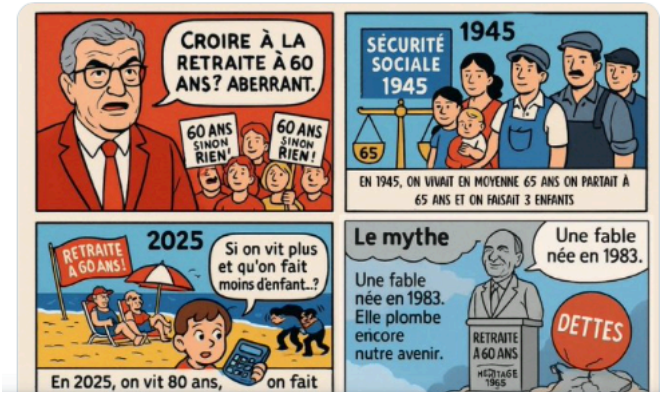
Mais sans aller aussi loin
Comment peut-on prétendre qu'on peut aujourd'hui partir à la retraite à un âge inférieur à celui de 1945,
Alors qu'on vit 20 ans de plus et qu'on fait moins d'enfants ?
Par quel miracle ???

Le pire, ce ne sont pas les politiciens.
On sait qu'ils sont prêts à tout pour être élus.
Mais ce sont les Français.

Les sondages montrent qu'ils sont favorables à la retraite à 60 ans,
Et à la suspension des réformes.
Les Français qui savent gérer leurs propres budgets
Et ont encore un bon sens paysan.

La faute originelle revient à Mitterrand et à son Premier ministre Pierre Mauroy.
En ramenant l'âge de départ à la retraite à 60 ans en 1983,
Malgré l'allongement de la durée de vie et le début de la baisse du taux de fécondité,
Ils ont créé une fable qui continue à prospérer et qui plombe nos finances et notre avenir.

Et depuis, la plupart des partis politiques entretiennent cette illusion.
C'est totalement incompréhensible.



Atlantico, 19/10/2025

Inculture économique et crise politique : l'accablante responsabilité du Parti socialiste dans le chaos français

« Face à une crise politique marquée par l'instabilité et l'incohérence des positions économiques, certains observateurs pointent une responsabilité largement sous-estimée : l'inculture économique des élites, en particulier au sein du Parti socialiste. Entre confusions fondamentales sur la nature des richesses, discours démagogiques et stratégie électoraliste, l'économie devient un outil de communication plus qu'un objet de compréhension.

Atlantico : La crise politique française n'est-elle pas, en partie, le fruit d'une mauvaise gestion budgétaire ? Et cette mauvaise gestion ne repose-t-elle pas elle-même sur une forme d'inculture économique propre à la France et que cultivent les acteurs politiques, notamment socialistes ? J'en veux pour preuve une confusion récurrente : celle entre le capital et le flux. Cette semaine, Olivier Faure déclarait : « Quand Bernard Arnault gagne 19 milliards de dollars en une seule journée, comment peut-on vouloir rogner sur les franchises médicales, les retraites ou les points d'indice de la fonction publique ? »

Pierre Bentata : Ce type de discours illustre bien l'un des problèmes actuels. Les difficultés rencontrées à l'Assemblée nationale et par le gouvernement sont avant tout d'ordre économique. Si les partis peinent tant à s'entendre, c'est parce qu'ils réagissent en fonction des sondages et du soutien populaire. Or, les réactions de la population sont souvent incohérentes d'un point de vue économique.

Quand une majorité de Français s'oppose à une réforme des retraites alors qu'il existe un consensus absolu — non seulement économique, mais mathématique — sur le fait que le système actuel n'est pas soutenable, on constate bien une forme d'inculture. Une enquête récente, datant de février, montrait que 50 % des Français ne comprennent pas le fonctionnement du système de retraites, et que la moitié d'entre eux pensent que les retraités touchent moins que ce qu'ils ont cotisé. Ce n'est pas le cas en France.
Cette méconnaissance a des effets politiques. Dans un contexte de blocage institutionnel, les partis s'appuient sur cette inculture pour orienter leurs positions. Aujourd'hui, chacun en joue, mais le Parti socialiste, en position de négociation et de force, l'exploite particulièrement, renforçant des confusions déjà bien ancrées dans l'opinion publique.
Bertrand Martinot : Je le pense, oui. Une bonne partie des élites politiques souffre d'une véritable inculture économique. On évoque souvent leur méconnaissance du monde de l'entreprise — ce qui peut se comprendre, puisqu'il s'agit de professionnels de la politique —, mais au-delà de cette distance, c'est bien une inculture économique plus profonde qui se manifeste, une ignorance des mécanismes élémentaires de l'économie.
Vous avez cité Olivier Faure, mais on aurait pu également évoquer, il y a quinze jours, une interview d'Éric Coquerel, pourtant président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, qui semblait ne pas comprendre le concept même de plus-value latente, confondant résultats, plus-values, dividendes… Tout cela dans une totale obscurité. Et je crois que ce n'est pas seulement de la démagogie : beaucoup d'hommes politiques ne maîtrisent pas les bases économiques. Comme ils s'adressent à des Français eux-mêmes peu formés à ces questions, cela produit, inévitablement, beaucoup de dégâts.
Peut-on expliquer cela par le fait que peu d'acteurs politiques, surtout chez les socialistes, ont travaillé dans le secteur privé ? Qu'ils se recrutent massivement dans la fonction publique ? Ou encore parce qu'ils dominent les universités, y compris les écoles de commerce ? François Hollande a enseigné la finance à Sciences Po et à l'ENA ; Jean-Paul Fitoussi également. Tout cela entretient-il une certaine inculture économique française ?
Bertrand Martinot : Oui, en partie. Mais, même sans expérience de l'entreprise, on pourrait attendre d'un responsable politique qu'il possède une culture économique, au même titre qu'une culture historique, littéraire ou philosophique. La culture économique – et j'ajouterais financière – devrait faire partie du bagage de l'honnête homme du XXIe siècle.
Savoir lire une règle de trois, comprendre ce qu'est un pourcentage, un taux d'intérêt, savoir distinguer un revenu (un flux), d'un patrimoine (un stock) : cela relève de la culture générale que l'on est en droit d'attendre d'un député, d'un sénateur, d'un ministre. Or, force est de constater que cette culture fait cruellement défaut.
Pierre Bentata : Je n'ai pas d'élément de preuve permettant d'affirmer que ce soit intentionnel, mais un fait demeure : quand on examine les manuels d'économie des lycées ou le contenu des cours dispensés dans nombre d'écoles de commerce, on constate une orientation idéologique nette. Dans la majorité de ces établissements, l'approche reste très étatiste. Dans les programmes scolaires, c'est même explicite : après avoir présenté les mécanismes de marché, on s'empresse de souligner leurs « défaillances » et d'expliquer quel doit être le rôle de l'État pour y remédier.
Ainsi, la petite partie de la population formée à l'économie adopte une vision très marquée par le rôle de l'État. Ceux qui poursuivent dans cette voie deviennent souvent enseignants, perpétuant ce biais intellectuel. Ce n'est donc pas qu'un problème de formation, mais aussi un phénomène culturel : la France est, de nature, un pays profondément étatiste.
Mais au-delà de ce contexte culturel, il existe une véritable stratégie politique, notamment chez les socialistes. Car il est difficile de croire qu'Olivier Faure ait pu sincèrement confondre revenu réel et plus-value potentielle liée à la valorisation d'actions. Ce genre d'erreur ne peut être qu'intentionnelle. C'est un moyen efficace de séduire un électorat, de jouer sur l'indignation sociale et, par là même, de renforcer son poids dans les négociations politiques.
Cette inculture économique ne découle-t-elle pas aussi d'un rapport à l'argent un peu vicié en France ?
Bertrand Martinot : On évoque souvent la France comme un vieux pays catholique ayant un problème avec l'argent. Il y a sans doute une part de vérité, mais les choses sont plus complexes. Je crois surtout que la véritable spécificité française, Tocqueville l'avait déjà décrite dans les années 1830 : c'est

la passion pour l'égalité. Et j'insiste : une passion, non un simple goût. C'est cette obsession égalitariste qui distingue la France, et qui, d'ailleurs, a parfois produit les pires excès, notamment pendant la Révolution française avec les sans-culottes. Cette passion pour l'égalité, bien plus que l'héritage catholique, constitue la véritable singularité française. Et pour rajouter au paradoxe français, remarquons la France est aussi l'une des patries du libéralisme, que les Français sont aussi un grand peuple d'entrepreneurs, d'innovateurs, de capitaines d'industrie, etc.

Concernant le Parti socialiste, il n'a pas toujours été délirant sur le plan économique. Mais n'y a-t-il pas parfois, au sein de ce parti, une forme de cynisme ? On se souvient par exemple d'une interview de François Mitterrand, qui est rediffusée régulièrement, où il admettait que la réforme des retraites qu'il avait lui-même mise en place deviendrait insoutenable, tout en expliquant que ce serait à ses successeurs d'en assumer les conséquences. Chez La France insoumise, on perçoit une conviction marxiste enracinée, une véritable idéologie : Bernard Arnault y est perçu comme l'ennemi, l'oligarque capitaliste honni. Mais chez les socialistes, n'y a-t-il pas parfois davantage de cynisme que d'idéologie ? De stratégie électoraliste ?

Pierre Bentata : Cette posture marque une rupture avec la période de François Hollande. À l'époque, malgré une communication habile et quelques formules spectaculaires — « mon ennemi, c'est la finance » —, la politique économique restait social-démocrate et relativement responsable. Hollande et ses gouvernements cherchaient à maîtriser les dépenses et partageaient cette idée intuitive : pour améliorer le sort de la population, il faut à la fois répartir les richesses et favoriser leur création. L'impôt n'est pas une fin en soi ; c'est un outil, parmi d'autres, pour financer les politiques sociales.

Aujourd'hui, la ligne du Parti socialiste semble être celle de l'impôt pour l'impôt. Les pressions exercées sur le gouvernement Lecornu ne visent pas à améliorer l'efficacité ou le ciblage des aides, mais simplement à augmenter la fiscalité. Il s'agit moins de corriger des injustices que de placer le gouvernement dans une position intenable. Et la stratégie est d'autant plus payante que Lecornu, en s'interdisant le recours au 49.3, dépend directement du soutien des socialistes pour faire voter ses textes.

Mais pour que cette stratégie fonctionne, les socialistes, désormais autonomes vis-à-vis de l'extrême gauche, doivent maintenir une ligne dure. D'où des propositions qui renient leurs positions historiques et défient toute logique économique. Faire croire que les revenus du capital équivalent à des revenus immédiats, ou prétendre qu'on peut abaisser l'âge de la retraite sans déséquilibrer le système, relève de la démagogie pure.

L'exemple italien le démontre : dans les années 2011-2012, l'Italie a tenté de geler les retraites avant d'être contrainte de revenir sur sa décision. Dix ans plus tard, Giorgia Meloni a dû à nouveau relever l'âge de départ. Cette politique a coûté une centaine de milliards d'euros au pays. Les socialistes français ne peuvent ignorer cette réalité, mais ils préfèrent l'occulter, car elle contredit leur discours.

Bertrand Martinot : Vous avez raison de rappeler cette interview de Mitterrand, mais il n'est pas le meilleur exemple : Mitterrand n'a jamais été socialiste, il a toujours été avant tout… mitterrandiste. Sa seule véritable idéologie, c'était le pouvoir. Les convictions passaient après. Quant à sa profonde culture, elle était avant tout historique, politique et littéraire, mais elle n'avait jamais exploré les rivages de l'économie.

L'idéologie socialiste, elle, est plurielle. Depuis le XIX^{e} siècle, elle s'articule entre des courants véritablement marxistes, dirigistes et étatistes et d'autres, hérités de certaines composantes du syndicalisme ouvrier, du mouvement coopératif et des bourses du travail. Ces derniers ont nourri, après-guerre, toute une tradition sociale-démocrate, dont Michel Rocard fut l'une des figures majeures. Ce courant, marqué par une certaine méfiance envers l'État, privilégiait la décentralisation et l'autogestion — on l'oublie souvent. À la fin du XIX^{e} siècle, nombre de syndicats voulaient être indépendants de l'État. On retrouve encore cette tradition dans une partie de l'ADN de la CFDT, qui cherche à concilier progrès social par le dialogue social, actions décentralisées et économie de marché.

Mais ce courant est devenu très minoritaire au sein du Parti socialiste. Aujourd'hui, ce sont les tendances étatistes et dirigistes qui dominent, au détriment notamment de la liberté économique. La fracture s'est particulièrement cristallisée à l'occasion des débats extrêmement violents lors de la loi El Khomri. Cette loi, d'inspiration social-démocrate — elle aurait pu être portée par Michel Rocard — visait à décentraliser entre autres à renforcer le dialogue social et à instaurer des accords majoritaires dans les entreprises. Elle a pourtant provoqué une scission interne : le mouvement des *frondeurs*.

Et il est frappant de constater qu'aujourd'hui, les ténors du Parti socialiste sont précisément ces anciens frondeurs. C'est à ce moment-là que la rupture s'est figée.

Enfin, que pourrait-on faire pour réconcilier les Français avec la culture économique ? Et qu'est-ce que cela changerait au débat politique ?

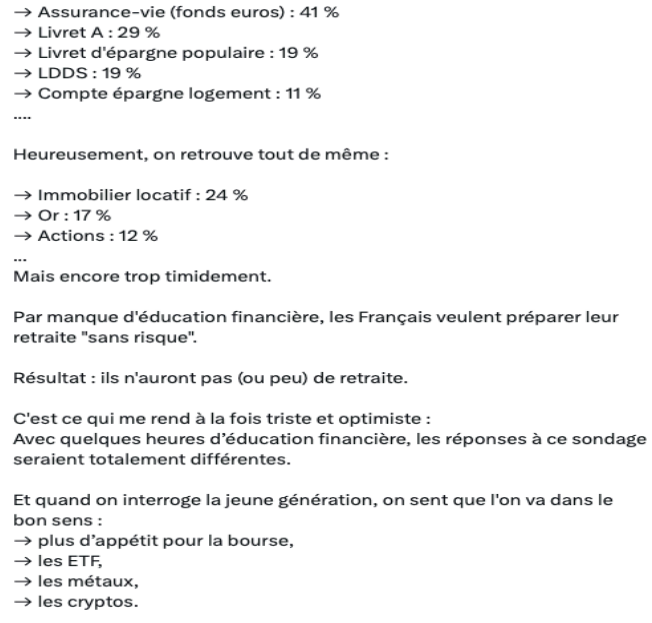
Bertrand Martinot : Il y a, selon moi, deux problèmes : celui de la formation initiale, et celui de la « formation tout au long de la vie ». Du côté universitaire, il faut bien admettre que la France produit aujourd'hui beaucoup de docteurs en économie dont la maîtrise des concepts de base de l'économie est pour le moins assez fragile. Au lycée, les enseignements souffrent de deux défauts essentiels. D'une part, ils sont influencés plus que de raison par un keynésianisme assez en décalage avec les problématiques d'aujourd'hui et singulièrement en retard par rapport aux théories économiques récentes. En outre, ils ne permettent pas aux élèves de comprendre de manière satisfaisantes les mécanismes micro-économiques de base : fonctionnement des entreprises, impact de la fiscalité sur les comportements, etc. Quant aux finances publiques, c'est une question qui est traitée de manière très générale.

Ensuite, il faut penser à la formation continue des citoyens. Et, sur ce plan, les idées liées au capitalisme populaire, à la retraite par capitalisation, ou à l'association capital-travail pourraient jouer un rôle essentiel dans une meilleure prise de conscience des questions économiques et financières par les citoyens. Ces dispositifs permettent d'acclimater peu à peu les Français à la logique économique. Lorsqu'on est actionnaire de son entreprise, on s'intéresse à son fonctionnement, on distingue un chiffre d'affaires d'un compte de résultat, on comprend ce qu'est un dividende — et l'on réfléchit à deux fois avant de dire que « les dividendes, c'est le diable ».

De même, une retraite par capitalisation, comportant un compte personnel alimenté par ses propres cotisations, donnerait le sentiment que ce n'est pas l'État qui fait tout, mais que chacun contribue pour soi-même.

Aujourd'hui, le système français est si opaque que beaucoup ont l'impression que « l'État », entité abstraite, paie leurs retraites. Réhabiliter la culture économique passerait donc par une réforme profonde de la formation initiale — au lycée comme à l'université —, et par la promotion d'un capitalisme populaire qui rendrait les citoyens acteurs de l'économie, plutôt que simples spectateurs attendant tout de l'Etat sans avoir conscience que l'Etat, c'est eux… ! »

Voici les placements plébiscités des Français pour préparer leur retraite :





6:03 PM · 16 oct. 2025 · **63,6 k** vues

JF Raux - Les questions qui dérangent...
@RauxJF

Les retraites en trois graphiques.

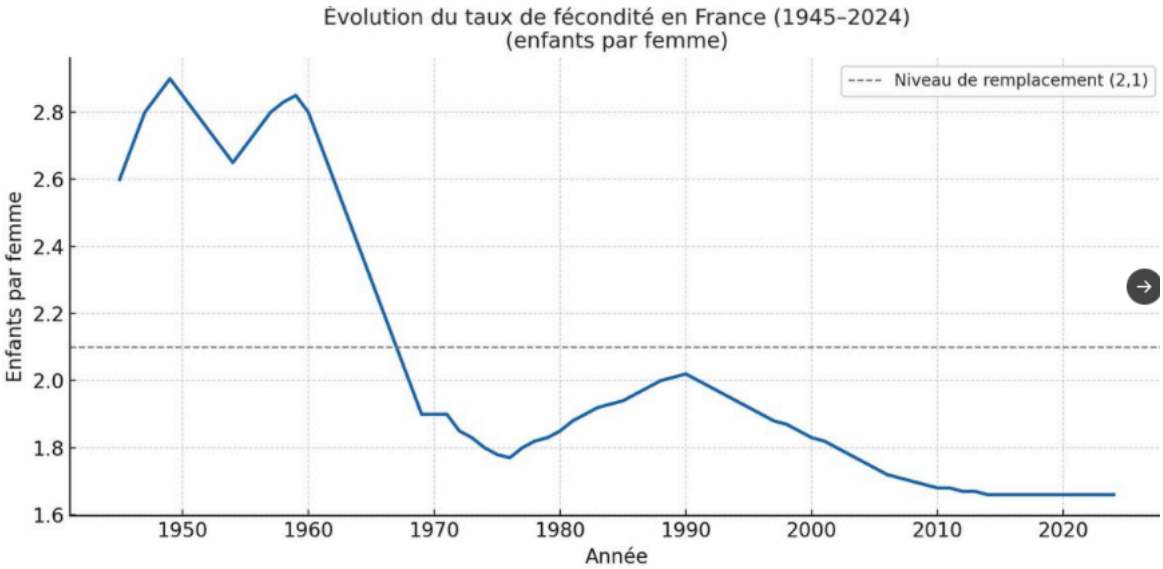
Non les cotisations n'ont pas explosé. Les "boomers" ont payé les mêmes cotisations que ceux qui se plaignent actuellement.

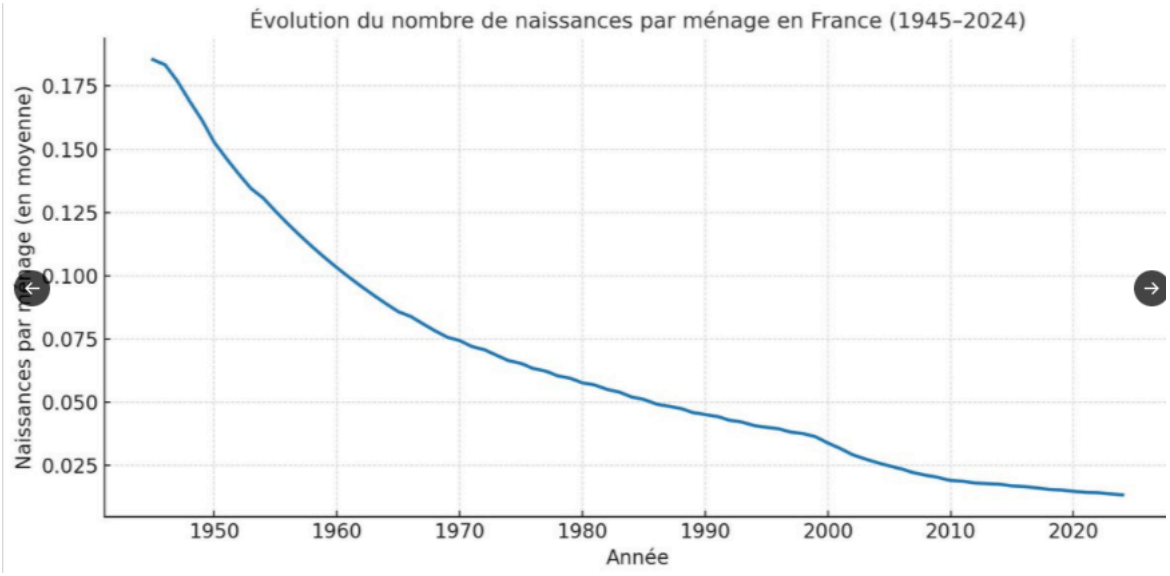
Par contre, côté enfants, la natalité s'est effondrée.

Et c'était prévisible ! Voir Debré dans les années 60.

L'inaction politique coute cher
- 1981 : abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans : une hérésie, comme le montre les graphiques
- Refus multiples ensuite de traiter le problème au fond
- Massacre de la politique familiale depuis 20 ans amplifié par le développement de l'individualisme.

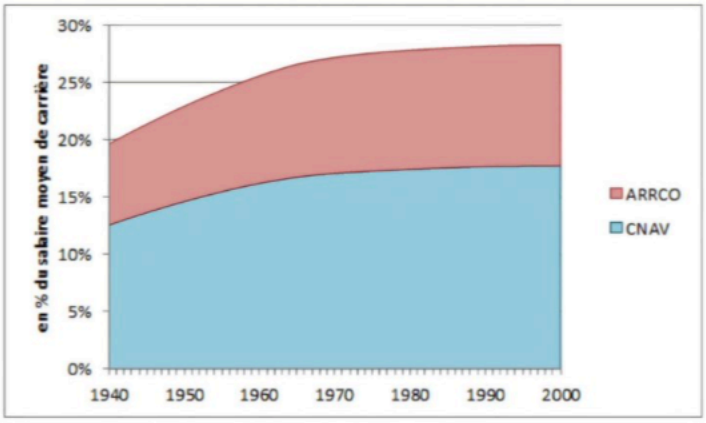
Les chiffres devraient limiter les batailles intergénérationnelles.





Rapport annuel du COR – Juin 2019

Figure 2.26 – Taux de cotisation moyen pour la retraite sur l'ensemble de la carrière pour le cas type de non-cadre du secteur privé (cas type n° 2 du COR)

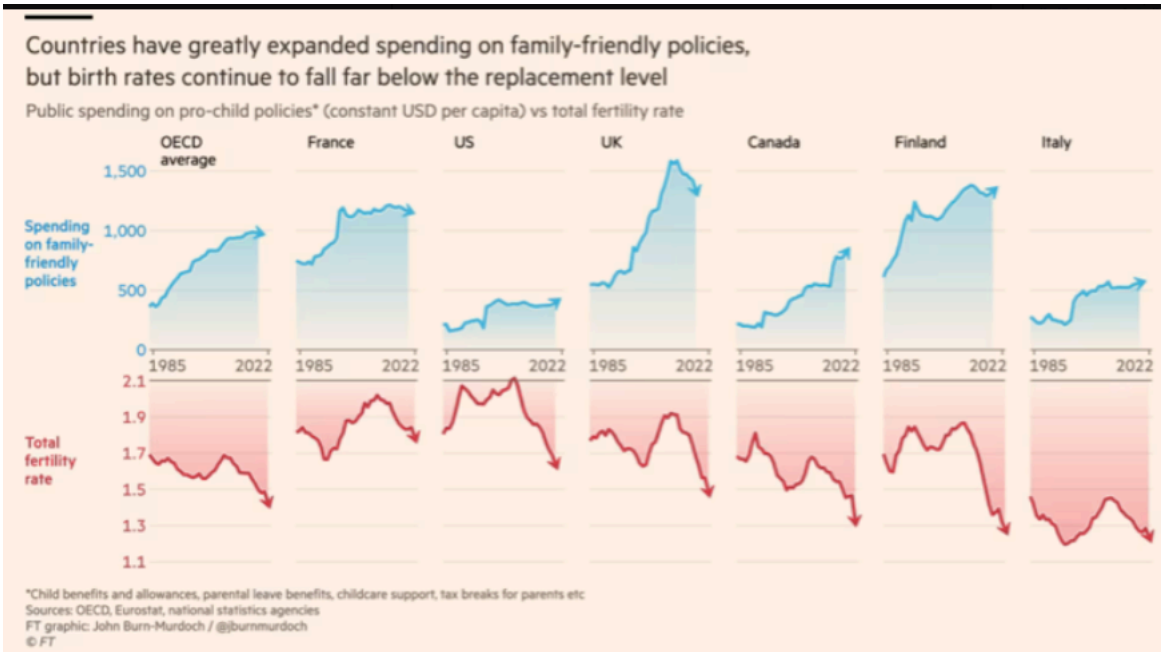


Lecture : pour la génération 1955, le taux de cotisation est, en moyenne sur l'ensemble de la carrière, de 24,4 %.
Note : parts salariale et patronale.
Source : DREES, modèle CALIPER.

Note sur la démographie :

Documentaire et Vérité
@DocuVerite

Ce graphique illustre l'un des paradoxes les plus saisissants des sociétés occidentales :



Jamais elles n'ont autant dépensé pour soutenir les familles... et jamais elles n'ont eu si peu d'enfants !

👉Les courbes bleues montrent les dépenses publiques natalistes. Elles grimpent partout :

Entre 1980 et 2019, les pays les plus développés du monde ont triplé leurs dépenses réelles par habitant consacrées aux allocations familiales, à la garde d'enfants subventionnée, aux congés parentaux et à d'autres politiques dites "favorables aux familles"...

👉Mais les courbes rouges — les taux de fécondité — racontent l'histoire inverse : la chute est continue.

Aucun pays ne reste ici au-dessus du seuil de remplacement (environ 2,1 enfants par femme).
Selon le World Fertility Report 2025 des Nations Unies, ce sont 63 pays qui sont désormais passés sous ce seuil...

👉 Que s'est il passé ? Pendant des décennies, les gouvernements ont cru qu'il suffisait de "payer" la natalité : plus d'aides, plus de congés, plus de places en crèche... Or, malgré cette générosité croissante, le désir d'enfant s'érode, signe que le problème n'est plus seulement économique, mais bien civilisationnel...

▶️ **Trois grandes tendances se conjuguent:**

1️⃣ **Le coût d'opportunité des enfants a explosé.**

La dénatalité s'alimente d'un fait social majeur : on vit de plus en plus seul. La part des jeunes adultes vivant en couple recule partout.

L'indépendance économique des femmes et la précarité masculine font du célibat une norme prolongée.
Dans les sociétés hautement éduquées, avoir un enfant signifie renoncer — temporairement ou durablement — à une carrière, à des revenus, à une liberté durement conquise.

La maternité devient un risque, la paternité une charge : l'arbitrage rationnel penche vers l'abstention.

2 La parentalisation extrême

Dans un monde compétitif, un enfant n'aura de chances de "réussir" que si ses parents y consacrent beaucoup de leur temps, de leur énergie et leurs ressources.

Résultat : chaque enfant devient un projet total — donc coûteux, épuisant, exclusif.

Et plus ce modèle s'impose, plus le désir d'en avoir un second, voire un premier, s'effrite.

3 Un changement de valeurs et d'horizon

Entre logement inabordable, instabilité professionnelle et anxiété climatique, la jeunesse occidentale doute.

Et le désir d'enfant ne paraît plus essentiel à une vie réussie : autrefois marginal, le choix de ne pas en avoir est pour une part croissante de jeunes devenu le choix rationnel d'une génération qui se méfie du futur.

Dans des sociétés + riches, + laïques et + centrées sur l'épanouissement personnel, la famille n'est plus une finalité mais une option parmi d'autres: l'enfant n'est plus perçu comme un pilier social, mais comme un projet privé, souvent différé — parfois abandonné.

▶ Le vide de projet collectif

Les incitations économiques ne suffisent pas à combler un vide de projet collectif. La question n'est plus seulement "comment soutenir les familles", mais comment redonner du sens au fait d'en fonder une.

Car sans renouvellement démographique, c'est tout le modèle social européen — retraites, innovation, solidarité intergénérationnelle — qui vacille:

- Moins d'actifs pour financer les retraites ;
- Moins de jeunes pour innover et créer ;
- Moins de solidarité intergénérationnelle pour équilibrer les systèmes sociaux.

Ainsi, un peu partout, le ratio "actifs / retraités" se détériore, forçant soit une hausse des cotisations, soit une baisse des prestations, soit un relèvement de l'âge de départ — ce qui fragilise la confiance dans le système et peut déclencher des tensions sociales...

▶ Le vertige du refus de durer

Le constat est implacable : aucune politique publique n'a jamais réussi à "acheter" des bébés.
On peut subventionner les couches, pas le désir d'avenir.

C'est peut-être la première fois dans l'histoire qu'une espèce, au sommet de sa prospérité, se détourne volontairement de sa propre reproduction...

Non par misère, mais par lassitude ; non par contrainte, mais par désaffection du monde !

Or, la dénatalité n'est pas une simple statistique : c'est un indicateur de civilisation.

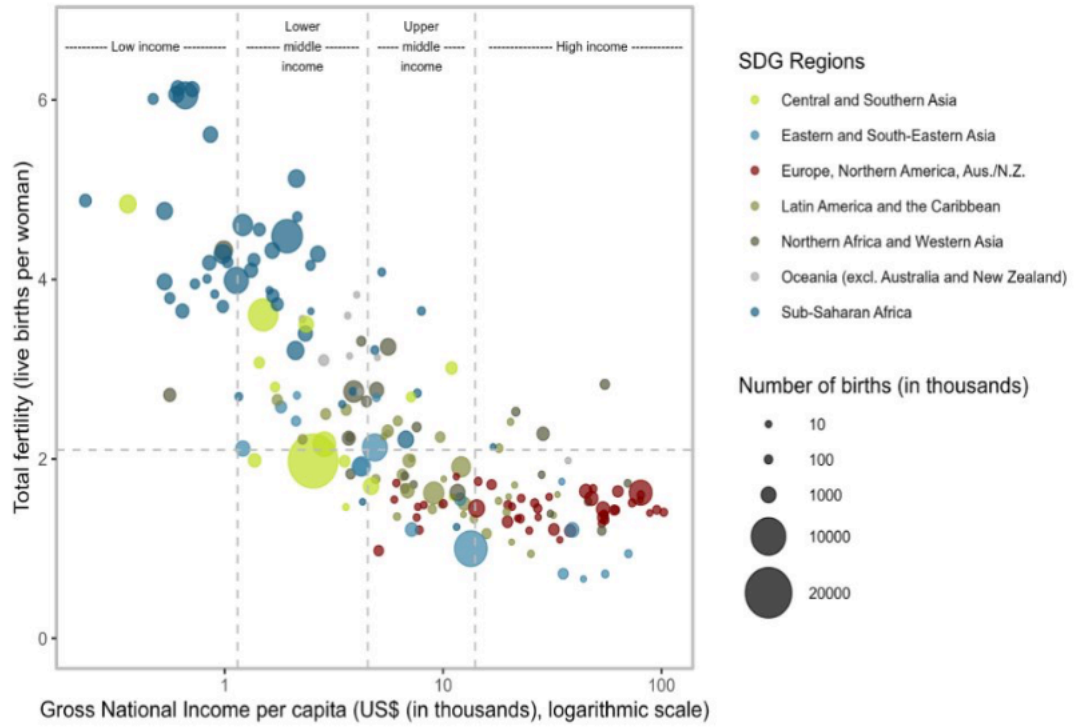
Et c'est là, sans doute, le véritable défi de l'Occident : moins nourrir la prétention de "sauver la planète", que de se sauver lui-même — en redonnant au futur ce qui lui manque le plus : la promesse du bonheur d'y vivre...
un.org/development/de...
ft.com/content/838eeb...

(X-20/10/2025)

Documentaire et Vérité
@DocuVerite

Ce graphique des Nations Unies illustre avec rigueur statistique une corrélation dérangeante : plus un pays est riche, plus sa fécondité diminue...

Total fertility by gross national income (GNI) per capita, countries and areas, by region, 2024



Sources: United Nations (2024a), World Bank (2024).
Notes: Countries and areas with at least 90,000 inhabitants in 2024 are represented on the figure. The size of the bubbles is determined by the number of births in 2024. The regional grouping that comprises Australia and New Zealand has been abbreviated as Aus./N.Z. The dashed gray horizontal line indicates the level of replacement fertility. The dashed grey vertical lines indicate the cut-off data points of GNI per capita used in the World Bank country classifications by income level for 2024–2025.

Sur l'axe horizontal, le revenu national brut par habitant ; sur l'axe vertical, le nombre moyen d'enfants par femme. Et la pente descendante dit tout : à mesure que la prospérité s'installe, la fécondité s'efface.

Trois mondes, trois rythmes

Les 237 pays étudiés sont répartis en trois groupes selon le moment où leur fécondité est passée sous le seuil de remplacement (2,1 enfants par femme) :

- Les **pays à faible fécondité installée** : 72 pays où la transition a eu lieu avant 1994 — Europe, États-Unis, Japon, Chine. Ils ne représentent plus que 16 % des naissances mondiales en 2024.

- Les **pays en transition récente** : 102 pays, dont l'Inde, le Brésil, le Mexique ou le Vietnam, où la fécondité est passée ou passera sous le seuil entre 1995 et 2054 — environ 41 % des naissances mondiales.

- Les **pays encore à fécondité élevée** : 63 pays, principalement en Afrique subsaharienne, où la fécondité reste au-dessus de 2,1 enfants par femme. Ils représentent 43 % des naissances mondiales.

Le constat est clair: la croissance démographique mondiale repose désormais presque exclusivement sur les régions les plus pauvres. En corolaire, la richesse, naguère promesse de vie meilleure, semble désormais agir comme un contraceptif collectif...

Le prix de l'émancipation

À mesure que les sociétés s'urbanisent, que l'éducation se généralise et que la vie s'allonge, le nombre d'enfants diminue mécaniquement. À cela s'ajoute:
- Le coût croissant du logement et des services
- L'accès généralisé à la contraception
- La participation des femmes au marché du travail
- Et enfin, le vieillissement de la population

Les démographes de l'ONU soulignent un point clé : une fois le **seuil** de 1,5 enfant par femme franchi, le rebond devient extrêmement improbable.

Autrement dit, la spirale de la dénatalité est **difficilement réversible**, quelle que soit la richesse ou la générosité des politiques familiales.

🌍 **Des répercussions structurelles**

Ainsi, ce graphique ne montre pas seulement une corrélation économique — il raconte une mutation anthropologique : chaque palier de richesse supplémentaire semble coûter un enfant de moins...

Le progrès a vaincu la mort infantile, l'ignorance, la faim. Mais en éradiquant la nécessité, il a fait disparaître le ressort même du vouloir-vivre collectif.

Les conséquences dépassent la simple démographie:
Moins d'enfants, c'est moins d'actifs, moins d'innovation, moins de solidarité intergénérationnelle...

Ce graphique ne dénonce rien : il enregistre un basculement : le centre de gravité de l'humanité se déplace vers les zones les moins industrialisées, celles où la prospérité n'a pas encore tué le désir d'avenir...
un.org/development/de...

(X- 20/10/2025)

Question du « gâteau » :

Kâplan ✓
@KaplanBen_Fr

Mémo : Le vrai problème des retraites c'est la faiblesse du gâteau, pas la taille des parts ! 👛🍰

On entend souvent dire que « le problème, ce sont les pensions géantes des boomers ». C'est une analyse un peu simpliste. Le véritable enjeu n'est pas le montant des retraites, mais le mode de financement du système par répartition. Autrement dit : le problème n'est pas la taille des parts du gâteau, mais celle du gâteau lui-même.

1. Le malentendu du « partage du gâteau »

Le système par répartition est souvent perçu comme une simple redistribution d'un revenu global fixe entre actifs et retraités. Mais la taille du « gâteau » — c'est-à-dire le PIB — dépend directement de la structure économique du pays, de sa productivité, de son niveau d'investissement et de ses incitations à travailler et à innover.
Les pays à forte productivité, comme l'Allemagne, la Suède ou les Pays-Bas, parviennent à soutenir des pensions élevées sans explosion du taux de cotisation, parce que leur économie crée davantage de richesses. Les études convergent sur ce point : à long terme, la croissance du PIB par tête explique bien mieux la soutenabilité des retraites que les réformes paramétriques ponctuelles dans des pays à démographie comparable.

2. L'erreur d'interprétation des comparaisons internationales

Certains graphiques, souvent relayés dans la presse, laissent penser que les retraités français disposent d'un niveau de vie anormalement élevé, voire supérieur à celui des actifs. Mais cette lecture est biaisée.
D'une part, les revenus courants des retraités restent nettement inférieurs à ceux des actifs : selon la DREES, la pension moyenne nette s'élève à environ 1 540 € par mois, contre plus de 2 600 € nets pour les salariés à temps plein. Le taux de remplacement se situe entre 50 et 75 %, selon les carrières.
D'autre part, le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (environ 102 % en 2021, selon l'INSEE), non pas parce qu'ils gagnent plus, mais parce qu'ils dépensent moins : 75 % des retraités sont propriétaires de leur logement (contre 55 % des actifs), n'ont plus d'enfants à charge et consacrent une part beaucoup plus faible de leur budget au logement (10 % contre 25 %). Ce différentiel actifs/retraités s'amenuise d'ailleurs depuis 2015, avec l'arrivée de nouvelles générations de retraités aux carrières plus discontinues et subissant des loyers plus élevés.

3. L'illusion de la chasse aux « retraites géantes »

Réduire les pensions les plus élevées ne changerait pas fondamentalement l'équation.
Prenons un scénario : 17 millions de retraités, dont 1 % (environ 170 000 personnes) perçoivent une pension supérieure à 5 000 € nets par mois. En divisant de moitié ces retraites, on « économiserait » environ 5 milliards d'euros par an — soit à peine 1,3 % des environs 370 milliards de dépenses totales de retraites. L'impact macroéconomique serait donc marginal, sans aucun effet sur la soutenabilité structurelle du système. C'est le même raisonnement que celui consistant à financer l'État par un impôt « sur les riches » : séduisant politiquement, inefficace économiquement.

4. Le vrai diagnostic : un PIB trop faible

Le cœur du problème est la faiblesse du PIB français. Notre pays consacre une part de son économie aux retraites parmi les plus élevées du monde (autour de 14 % du PIB), non pas parce que les pensions sont extravagantes, mais parce que le PIB est trop petit.
La France a aujourd'hui une part de l'industrie dans son PIB comparable à celle de la Grèce — un signal alarmant. Moins d'usines, moins de robotisation, moins de production à forte valeur ajoutée : le pays a progressivement renoncé à ce qui crée la richesse réelle. Par peur ou par idéologie, nous avons rejeté l'industrie, la chimie, la technologie, la robotisation, l'agriculture productiviste et même le nucléaire. Résultat : une croissance atone et une base productive insuffisante pour financer notre modèle social.

5. Réorienter l'épargne, reconstruire la base productive

La concentration de l'épargne chez les retraités n'est pas en soi un mal, mais elle devient problématique lorsqu'elle finance essentiellement la dette publique. C'est d'ailleurs pour garantir le rendement des produits d'assurance-vie que l'État a indexé une part de ses obligations (OATi) sur l'inflation, augmentant mécaniquement le coût de la dette.
Il faut réorienter une part de cette épargne vers l'investissement productif : réindustrialisation, innovation, énergie, infrastructures, agriculture. Cela aurait un double effet vertueux : élargir l'assiette des cotisations en créant de l'emploi, et augmenter le PIB, donc le dénominateur du ratio « retraites/PIB ».
Une autre part pourrait être investie dans des économies à forte croissance et démographie dynamique, comme peut le faire le Japon, qui — malgré un vieillissement bien plus avancé — reste un exportateur net de capital grâce à une épargne domestique massive.

6. Une promesse sur la productivité future

Le système par répartition repose, non seulement sur une démographie dynamique, mais aussi sur une promesse : celle de la productivité future. Ce n'est pas une mécanique comptable, mais un pari collectif sur la capacité du pays à créer de la richesse demain. Si la productivité progresse, la répartition peut être soutenable. Si elle stagne ou recule, le système craque, quelle que soit la redistribution.
Croire que la crise des retraites est seulement une question de rééquilibrage comptable, c'est se tromper de combat. Le vrai enjeu, c'est la renaissance économique et industrielle de la France. Tant que nous refuserons de produire, d'innover et d'investir par angoisse technophobe ou lubies décroissantistes, nous pourrons toujours débattre du partage du gâteau — mais le gâteau, lui, continuera de rétrécir.

Réformer le système des retraites ne consiste pas à rogner sur les pensions, mais à recréer les conditions économiques de sa soutenabilité. Le véritable enjeu est d'alléger la charge pesant sur les actifs, aujourd'hui écrasés par un niveau de prélèvements sociaux qui décourage le travail et renchérit le coût du travail pour les entreprises. Rapprocher le salaire net du salaire brut doit devenir une priorité nationale : c'est la seule voie pour restaurer le pouvoir d'achat, l'emploi et la compétitivité. L'allongement de la durée de cotisation est évidemment l'un des paramètres utilisé par tous les autres pays européens, la plupart tendant vers les 43 ans de cotisation réelles.

Cela suppose de diversifier les sources de financement des retraites, en mobilisant mieux l'épargne et le capital existant plutôt que de surtaxer la production. Une part de l'épargne des retraités — aujourd'hui trop largement investie dans la dette publique — pourrait être réorientée vers des investissements productifs : industrie à forte valeur ajoutée, innovation, technologies, infrastructures énergétiques et agricoles. Ce réinvestissement dans la production réelle créerait de la croissance, de l'emploi et des cotisations nouvelles.

Parallèlement, une partie de cette épargne pourrait être dirigée vers les économies émergentes à forte croissance, comme le fait le Japon, afin de rapatrier une part de la valeur créée à l'étranger au bénéfice du financement du vieillissement de la population.

Le levier de la baisse des retraites, souvent évoqué, n'est pas opérationnel pour réduire la part des dépenses de retraite dans le PIB : il s'agit d'un ajustement marginal, sans effet de levier sur la création de richesse. La seule stratégie viable consiste à agrandir le gâteau en stimulant la productivité, l'investissement et l'activité économique. C'est en produisant davantage — et non en partageant moins — que la France pourra garantir durablement le financement de ses retraites, tout en redonnant souffle à son modèle social et confiance à ses citoyens.

10:53 PM · 19 oct. 2025 · **28,3 k** vues

Question des retraites des fonctionnaires :

BEAUFRET Jean-Pascal
@Beaufretjpascal

déclaration d'Amelie de Montchalin , Ministre des comptes publics sur la part cotisation et la part subvention dans le financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat .

Ce progrès , qu'il faut mettre aussi au crédit du courage de la Ministre est cependant tardif (voir articles nombreux de 2022 à 2025) et n'est qu'un petit pas .
Le « jaune pensions » , document informatif qui indiquera la subvention de l'Etat au régime de retraites de ses fonctionnaires, ne dispense pas de corriger l'écriture comptable insincere des comptes de l'Etat , étrangement validée par @Courdescomptes et par @pierremoscovici au fil des ans, car des taux de cotisation (encore accrus de 89% en 2025 à 93% pour les fonctionnaires civils en 2026 par rapport à 28% pour les autres salariés) ne financent pas des droits à la retraite mais des déficits pour l'ensemble du système des retraites d'ailleurs (absence de compensation démographique et cas de France Telecom La Poste) ainsi que les avantages particuliers des employés titulaires de l'Etat.

À quand un dispositif identique pour la CNRACL (9 Md€ de surcotisations à la charge des collectivités locales et des hôpitaux publics)
A quand la prise en compte de ces subventions dans le déficit réel de la sécurité sociale dont les deux régimes de retraites font integralement partie
A quand un rapport rectificatif du COR corrigeant le solde des retraites annoncé depuis 20 ans ?

Il reste donc beaucoup de progrès a faire en vue de la transparence du compte des retraites

> **LCP** @LCP · 21 oct.
> Retraites dans les comptes publics : "Sur 52 milliards de contribution de l'État pour payer les fonctionnaires, 11 milliards sont liés à des cotisations dites normales et 41 milliards liés à une cotisation d'équilibre", précise @AdeMontchalin. #DirectAN #QAG



21/10/2025

Adrien Hall
@AdrienHallx

Je le dis dans le désert depuis des semaines... le débat actifs/retraités c'est bien mais ce qui compte vraiment c'est réformer le système de retraites publiques qui sans subvention s'équilibre (financée par la dette) s'effondre



De lefigaro.fr

10:42 AM · 22 oct. 2025 · **10,9 k** vues

Limo
@Limatronique

Nous le savons depuis un bon moment maintenant : le déficit de notre système par répartition est dissimulé par des « surcotisations » de l'État employeur. Très concrètement, le régime de la fonction publique fait l'objet d'un « compte d'affectation spéciale » (CAS) 2/.

8:22 PM · 22 oct. 2025 · **2 130** vues

... dans la comptabilité budgétaire de l'État, qui enregistre les pensions versées aux fonctionnaires et les ressources qui permettent de les financer. Le CAS des pensions de l'État a versé 57,5 Md€ à 2,5 millions de fonctionnaires retraités (y compris militaires). 3/.
Pour financer ces 57 Md€ (calculés sur les « droits acquis »), l'État employeur verse au CAS une contribution assise sur le même traitement brut, dont le taux est ajusté chaque année pour que le CAS soit à l'équilibre (74,28 % en 2023) 4/.
En d'autres termes, le taux de cotisation des fonctionnaires n'est pas un taux fixe fonction du salaire versé comme dans le régime général, mais un taux qui s'adapte aux besoins de financement du CAS par rapport au poids des pensions perçues par les retraités 5/.
C'est littéralement une subvention d'équilibre sous forme de « cotisation » qui ne correspond en rien au revenu perçu par les fonctionnaires actifs actuels. Je renvoie aux publications de Sylvain Catherine qui en a largement parlé et fait un travail de pédagogie quotidien remarquable 6/
Il faut néanmoins écarter la conclusion que je lis de plus en plus selon laquelle ce déficit serait spécifique à la fonction publique et s'expliquerait par les avantages propres aux fonctionnaires retraités. Il s'agit d'un déficit démographique 7/.
En effet, si l'alignement réduirait le montant des cotisations versées par l'État, il ne réduirait pas le poids de la dépense. C'est d'ailleurs pour ça qu'on parle de déficit caché 8/.
Les surcotisations dans la fonction publique ne sont pas le résultat d'un régime spécial avantageux qu'il suffirait d'aligner pour faire disparaître les problèmes, mais un jeu d'écriture qui cache le déficit réel qui est avant tout démographique 9/.
Entrons un peu dans le cœur de la polémique : malgré une convergence récente, des différences subsistent : Secteur privé : taux de liquidation de 50 % sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années primes comprises 10/.
Fonctionnaires : taux de liquidation de 75 % sur le traitement indiciaire des six derniers mois (hors primes, qui, dans le cas du régime général, sont prises en compte). Ce qui globalement revient au même taux de remplacement 11/.
D'après la DREES, si les règles du privé étaient appliquées (50 % des 25 meilleures années sur le salaire brut prime comprise), la pension moyenne à la liquidation des fonctionnaires de la génération 1958 serait légèrement supérieure (+1,5 %). 12./

Tableau 9 • Contribution par déterminant à l'évolution de la pension moyenne selon la part de primes – génération 1958 (en %)

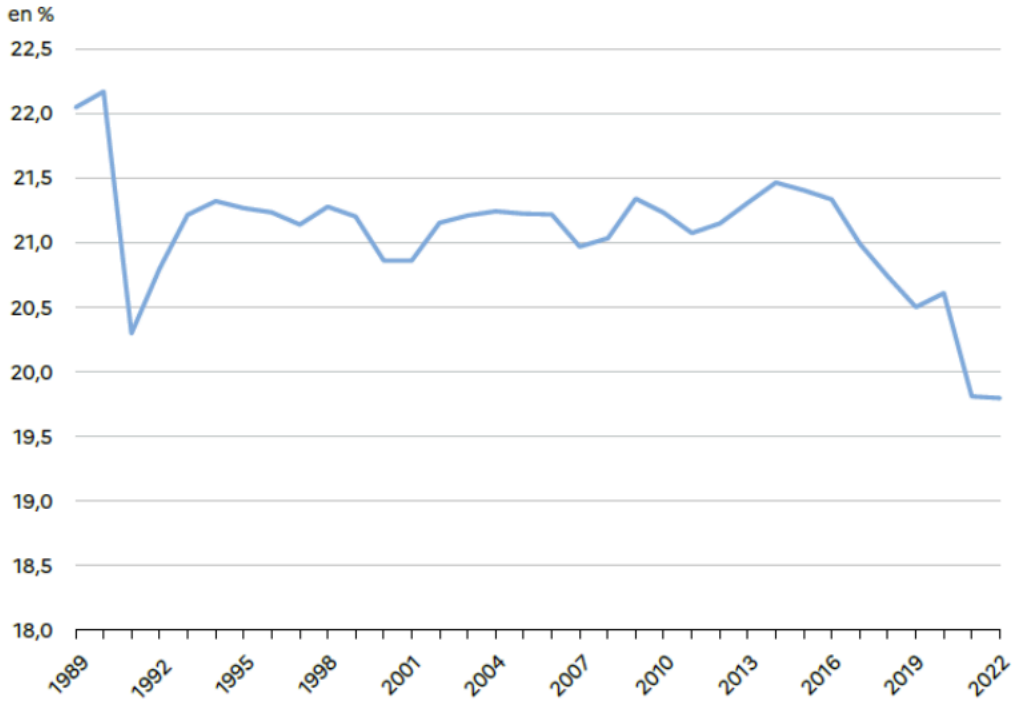
Population	Part dans l'ensemble	TOTAL	Complémentaire	Régime de base						Autres
			Agirc-Arrco - RAFP	Taux de liquidation	25 meilleures années	Intégration des primes	Écrêtement au PSS	Acquisition de trimestres (Décote + Surcote +Proratisation)	Minimum	Autres pensions de base, majorations pour enfant)
Ensemble	*100*	**1,5**	34,4	-25,9	2,0	7,6	-12,8	-0,6	-1,3	-1,9
Plus de 30 % de primes	*8*	**6,3**	54,0	-28,1	0,2	12,1	-29,0	0,3	-0,5	-2,6
20 % à 30 % de primes	*13*	**6,1**	33,7	-25,7	2,5	10,3	-11,8	-0,3	-1,1	-1,6
10 % à 20 % de primes	*56*	**2,0**	32,5	-25,4	2,6	7,5	-11,0	-1,1	-1,4	-1,7
Moins de 10 % de primes	*22*	**-4,6**	29,7	-26,1	1,1	4,2	-9,7	0,1	-1,4	-2,4

Champ > Assurés nés en 1958 liquidant un droit dans la fonction publique au titre de la catégorie sédentaire.
Source > DREES, modèle Trajectoire.

Le véritable facteur de déséquilibre du système des retraites de la fonction publique est la démographie spécifique de la fonction publique : contractualisation, non-remplacement, privatisation de certains services, conjuguées à la démographie de la population française. 13/.
Une des explications, à raison, est la privatisation de France Télécom et de La Poste. En effet, les anciens fonctionnaires de la Poste et de France Télécom bénéficient d'une retraite financée par les caisses du régime spécial de la fonction publique 14/.

(abondée par les cotisations des fonctionnaires actuels et les surcotisations de l'État employeur). Pourtant, les nouveaux employés d'Orange et de la Poste cotisent au régime général et seront financés par les caisses du privé à leur retraite 15/.
Lorsque les actuels fonctionnaires retraités de la Poste et de France Télécom décèderont et que leurs remplaçants salariés du privé prendront leur retraite, le déséquilibre entre privé et public s'homogénéisera. 16/.
Je lis souvent l'argument selon lequel ce déficit ne peut pas être démographique puisque les effectifs de la fonction publique augmenteraient. Ce raisonnement repose sur deux imprecisions 17/.
Pour aborder la question des effectifs en général, il faut éviter les comparaisons en valeur absolue. En proportion de l'emploi total, la part de la fonction publique est en baisse depuis 1989 18/.

1. La part de la fonction publique dans l'emploi depuis 1989



Source : Insee, Estimations d'emploi.

Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans et plus, y compris bénéficiaires de contrats aidés et emplois annexes.

Note : La forte baisse des effectifs publics en 1991 correspond au changement de statut des agents, majoritairement fonctionnaires, en salariés du privé en raison de la transformation de l'administration des PTT en deux établissements, La Poste et France Télécom.

Lecture : En 1989, la fonction publique représente 22 % de l'emploi total, et 19,8 % en 2022.

Ensuite, le terme fonction publique recouvre deux réalités différentes - Les fonctionnaires titulaires. - Les fonctionnaires contractuels. Or, le nombre de titulaires a nettement diminué avant de se stabiliser, tandis que le nombre de contractuels est en forte augmentation. 19/.
C'est un choix de gestion (remplacement partiel des titulaires par des contractuels) discutable et ayant un impact sur le budget de l'État, mais il doit être gardé à l'esprit lorsque l'on parle du déficit du régime des retraites de la fonction publique 20/.
Les contractuels cotisent au régime général et non au régime de retraite des fonctionnaires Cette contractualisation a un impact démographique : les fonctionnaires retraités ne sont soit pas remplacés, soit remplacés par des contractuels qui ne cotisent pas au même régime 21/.
Cela entraîne une diminution des cotisants au sein du régime de retraite public alors que le nombre de retraités continue d'augmenter (augmentation liée au vieillissement de la population, et particulière dans la fonction publique, puisque la part de titulaires diminue)22/.
Ce phénomène n'est pas marginal : en 2022, il y avait 1,25 M de contractuels sur un total de 5,7 M d'agents publics (contractuels et fonctionnaires). 23/.

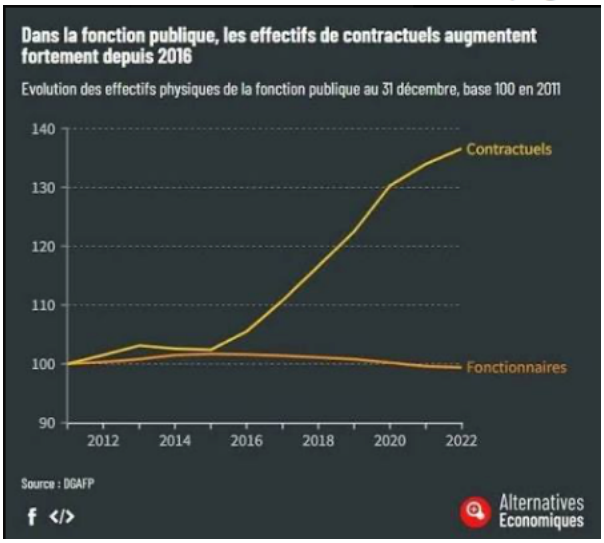
7. Les contractuels de la fonction publique en 2022

	Effectifs physiques		Évolution moyenne 2021-2011 (en %)	Évolution 2022/2021 (en %)
	(en milliers)	(en %)		
FPE	546,3	21	3,6	3,7
FPT	448,9	23	2,0	4,6
FPH	263,3	22	3,5	– 2,6
Ensemble FP	**1 258,5**	**22**	**3,0**	**2,6**

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, contractuels, situés en France (hors Mayotte) au 31 décembre. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Le nombre de contractuels de la FP a progressé de 2,6 % entre 2021 et 2022.

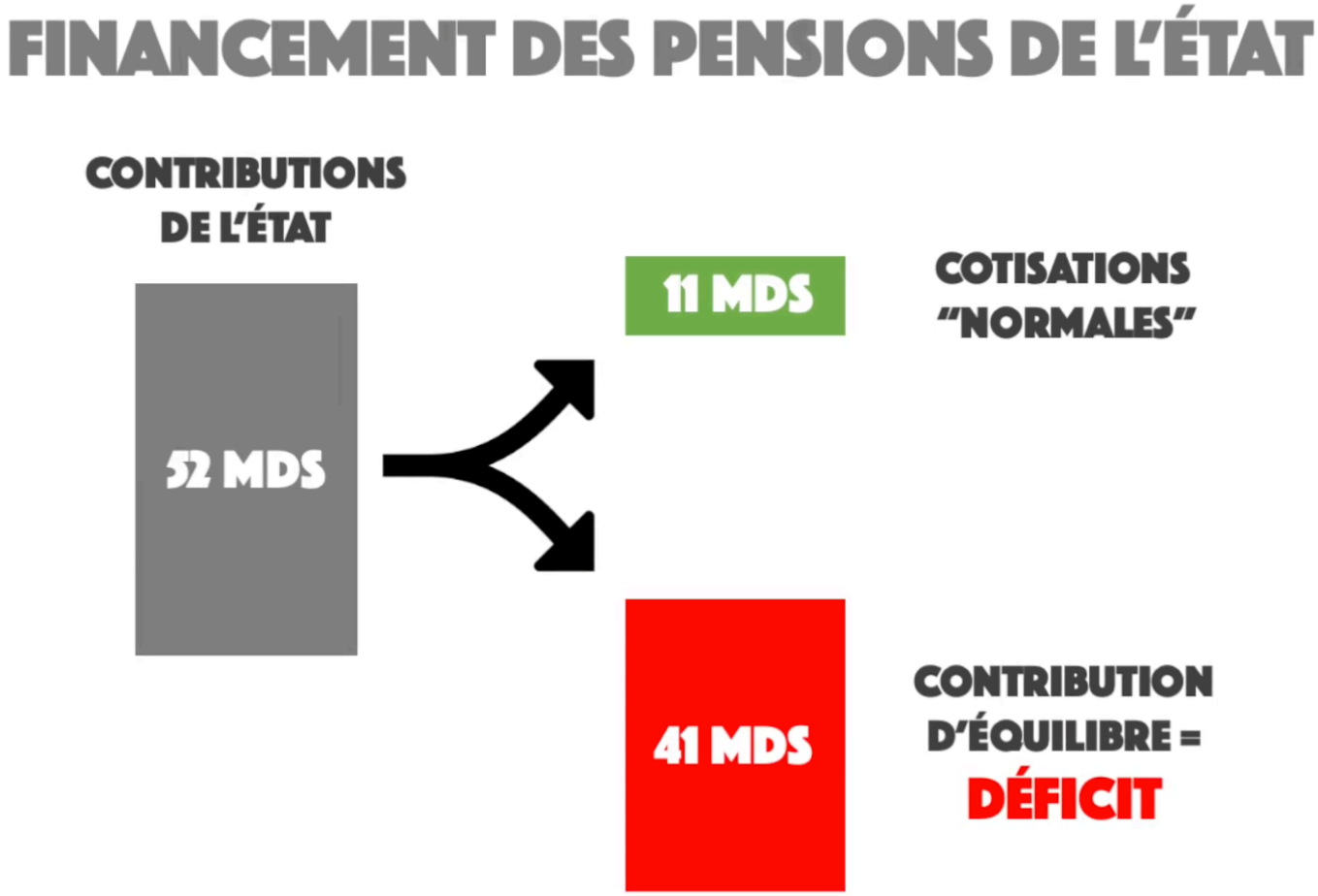


Ainsi, en 2022, le nombre de fonctionnaires titulaires (cotisant au régime de retraite public et bénéficiant d'une pension de ce régime) s'élevait non pas à 5,7 mais à 4,5 M 24/

Pour mémoire, les effectifs de la fonction publique étaient déjà de 4,5 millions en 1995, époque où les contractuels étaient un épiphénomène et alors que la population française n'était que de 59 millions d'habitants, contre environ 68 millions aujourd'hui 25/.

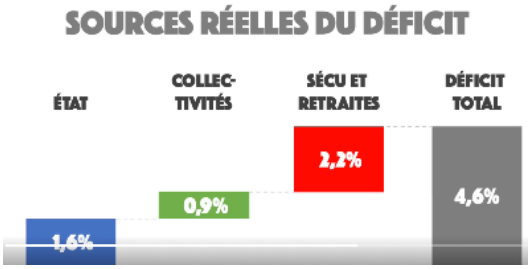
Penser qu'alligner les régimes serait une solution détourne le débat et nous écarte du fond du problème Le problème est celui du système par répartition dans une France en basculement démographique /Fin.







Après les transferts :



Question des petites retraites :



Problème de la faisabilité de la suspension de la « réforme Borne » des retraites

Alerte de la CNAV (audition de son DG Renaud Villard devant lea Commission des affaires sociales du Sénat début novembre 2025) :

Gare à l'embouteillage de demandes si la réforme des retraites est suspendue dans des délais très courts ! C'est la mise en garde qui a été lancée, mercredi 29 octobre, par Renaud Villard, le directeur général de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), lors d'une audition par la commission des affaires sociales du Sénat. Pour le moment, il n'y a pas de raison qu'un tel scénario se concrétise, mais le « patron » du plus gros régime de pension en a tout de même parlé, afin de rappeler que ses équipes ont besoin de temps pour appréhender les changements à venir et qu'il est préférable que le législateur en tienne compte.
Durant son intervention, M. Villard a expliqué qu'il faudra environ *« cinq mois »* pour que les agents et le système informatique de la CNAV s'adaptent aux nouvelles règles induites par la suspension du texte d'avril 2023, celle-ci ayant pour effet de réécrire le calendrier sur le report graduel de 62 ans à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite.
« 40 000 dossiers par mois »

Monique Lubin, sénatrice socialiste des Landes, a demandé si ces modifications seront *« simples »* à mettre en œuvre pour les premières personnes concernées, c'est-à-dire celles nées en 1964. La réponse a été « oui », en substance, s'agissant de celles qui relèvent du droit commun : elles auront la possibilité de partir à 62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans) à compter du 1er octobre 2026. Ce qui laisse un délai suffisant à la CNAV, puisque les dossiers auront commencé à être déposés auprès d'elle bien plus tôt dans l'année, dès le premier trimestre, une fois que la nouvelle législation aura été publiée au *Journal officiel*.
En revanche, des difficultés surviendraient *« si, d'aventure, il devait y avoir des mesures entrant en vigueur au 1er janvier* [2026] *»*, a ajouté M. Villard. *« On serait obligés, brutalement, de bloquer* [certaines demandes], *voire de*[les] *reprendre en disant : "Désolé, on vous a notifié une retraite, mais on s'est trompés. On n'avait pas les bonnes conditions" »*, a-t-il poursuivi, en mentionnant le risque d'un *« bouchon à 30 000 ou 40 000 dossiers par mois »*. Des retraités se retrouveraient sans pension pendant plusieurs mois. *« Ça peut poser des problèmes ensuite* (...) *pour payer le loyer, etc.* (...)*. Vous imaginez bien le sujet »*, a-t-il souligné.
Le directeur général de la CNAV a fait part de ses remarques pour deux cas très spécifiques d'assurés qui peuvent partir à la retraite de façon anticipée : les personnes qui, ayant commencé à travailler jeunes, sont éligibles au système dit « des carrières longues », ainsi que tous ceux qui sont en situation d'inaptitude ou d'invalidité et qui ont, de ce fait, la possibilité de réclamer le versement de leur pension à 62 ans.
M. Villard a soulevé cette hypothèse, car le Parti socialiste avait récemment plaidé pour que la suspension de la réforme bénéficie aussi à ceux qui peuvent prendre leur retraite de manière anticipée. Les députés de cette formation avaient déposé un amendement en ce sens, dans le cadre du débat sur le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2026, en cours d'examen à l'Assemblée nationale.
Lors de son audition par les sénateurs, M. Villard n'a pas explicitement fait référence à l'amendement en question, mais c'est bien à celui-ci qu'il pensait, déclare-t-il au *Monde* : *« Mon rôle, c'est d'alerter sur la faisabilité et parfois la non-faisabilité opérationnelle* [d'idées de mesures]. *»*
En définitive, la perspective d'un possible casse-tête s'éloigne, à ce stade. L'amendement susceptible de créer des sacs de nœuds a été déclaré irrecevable du fait de sa non-conformité à l'article 40 de la Constitution, qui interdit aux parlementaires d'émettre des propositions diminuant les recettes ou aggravant les dépenses. Il reste à savoir si la question du sort à réserver aux inaptes, aux invalides et aux individus ayant accompli des carrières longues émergera durant les prochaines discussions sur la suspension de la réforme. Elles devaient avoir lieu vendredi à l'Assemblée nationale ».

De toute façon, il faudra réduire la générosité de note protection sociale, malgré les résistances !

Flash Economie de Patrick Artus du 4/11/2025 (file:///Users/cb/Desktop/Dette/1150 Il va falloir réduire la générosité de notre protection sociale.P. Artus 4:11:2025.pdf) :

« Les dépenses de protection sociale en France représentent 32,3% du PIB, contre 26,5% du PIB dans l'ensemble de l'Union européenne.
Même si ce choix suscite beaucoup de résistances, il va falloir réduire la générosité de la protection sociale en France pour plusieurs raisons :

- le problème de compétitivité que fait apparaître la forte pression fiscale qui finance la protection sociale ;
- l'évolution de la démographie, avec le vieillissement qui va accroître spontanément les dépenses de retraite et de santé ;
- la faiblesse de la croissance qui réduit les ressources fiscales disponibles pour financer la protection sociale ;
- le besoin d'investir davantage (dans la transition énergétique, le numérique, la formation, l'industrie de l'armement) qui amènera à remettre en cause l'affectation de l'argent public en faveur de la protection sociale ».

TOME 4 :

NOUVELLE POLEMIQUE, SUR L'HERITAGE ??

Mi-octobre, la Présidente de l'A.N. Yaël Braun-Pivet appelle à taxer davantage les héritages

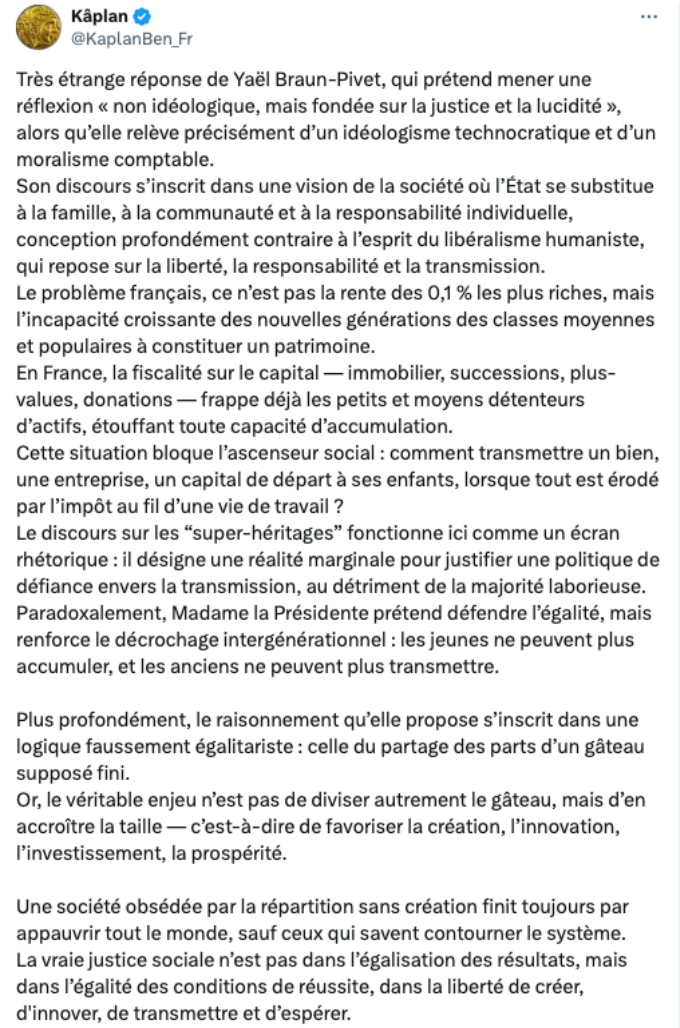


Kâplan
@KaplanBen_Fr

Comment peut-on parler d'un héritage comme d'un "truc qui tombe du ciel, il y a un moment ou ça suffit, ça ne peut pas se poursuivre sur des générations et des générations" ?🙄
Pour Lévi-Strauss, toute culture se définit par sa capacité à transmettre — des mythes, des rites, des systèmes de parenté, des savoirs.
Il voit la tradition non pas comme un poids, mais comme une grammaire de l'humain : elle structure le rapport au monde et aux autres.
Refuser l'héritage, c'est donc pour lui rompre la chaîne symbolique qui relie les générations et donne sens à la culture.
Dans Tristes Tropiques ou La Pensée sauvage, il dénonce la destruction des continuités culturelles par le culte du progrès et de l'instant et cette rupture du sens, la désagrégation du tissu symbolique qui fonde l'humain.

9:45 PM · 15 oct. 2025 · **2 270** vues

16/10/2025 :



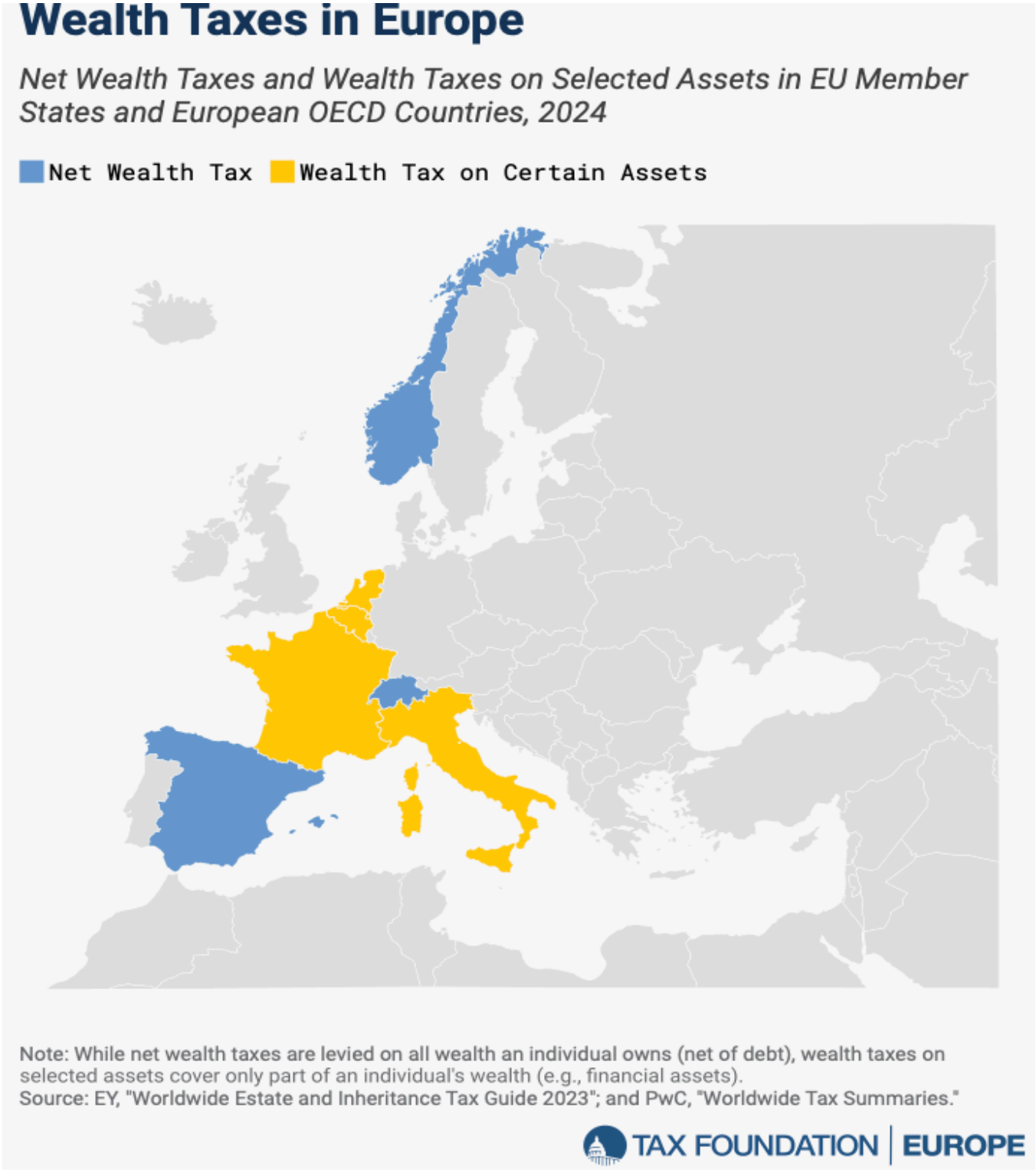
Kâplan
@KaplanBen_Fr

Très étrange réponse de Yaël Braun-Pivet, qui prétend mener une réflexion « non idéologique, mais fondée sur la justice et la lucidité », alors qu'elle relève précisément d'un idéologisme technocratique et d'un moralisme comptable.
Son discours s'inscrit dans une vision de la société où l'État se substitue à la famille, à la communauté et à la responsabilité individuelle, conception profondément contraire à l'esprit du libéralisme humaniste, qui repose sur la liberté, la responsabilité et la transmission.
Le problème français, ce n'est pas la rente des 0,1 % les plus riches, mais l'incapacité croissante des nouvelles générations des classes moyennes et populaires à constituer un patrimoine.
En France, la fiscalité sur le capital — immobilier, successions, plus-values, donations — frappe déjà les petits et moyens détenteurs d'actifs, étouffant toute capacité d'accumulation.
Cette situation bloque l'ascenseur social : comment transmettre un bien, une entreprise, un capital de départ à ses enfants, lorsque tout est érodé par l'impôt au fil d'une vie de travail ?
Le discours sur les "super-héritages" fonctionne ici comme un écran rhétorique : il désigne une réalité marginale pour justifier une politique de défiance envers la transmission, au détriment de la majorité laborieuse.
Paradoxalement, Madame la Présidente prétend défendre l'égalité, mais renforce le décrochage intergénérationnel : les jeunes ne peuvent plus accumuler, et les anciens ne peuvent plus transmettre.

Plus profondément, le raisonnement qu'elle propose s'inscrit dans une logique faussement égalitariste : celle du partage des parts d'un gâteau supposé fini.
Or, le véritable enjeu n'est pas de diviser autrement le gâteau, mais d'en accroître la taille — c'est-à-dire de favoriser la création, l'innovation, l'investissement, la prospérité.

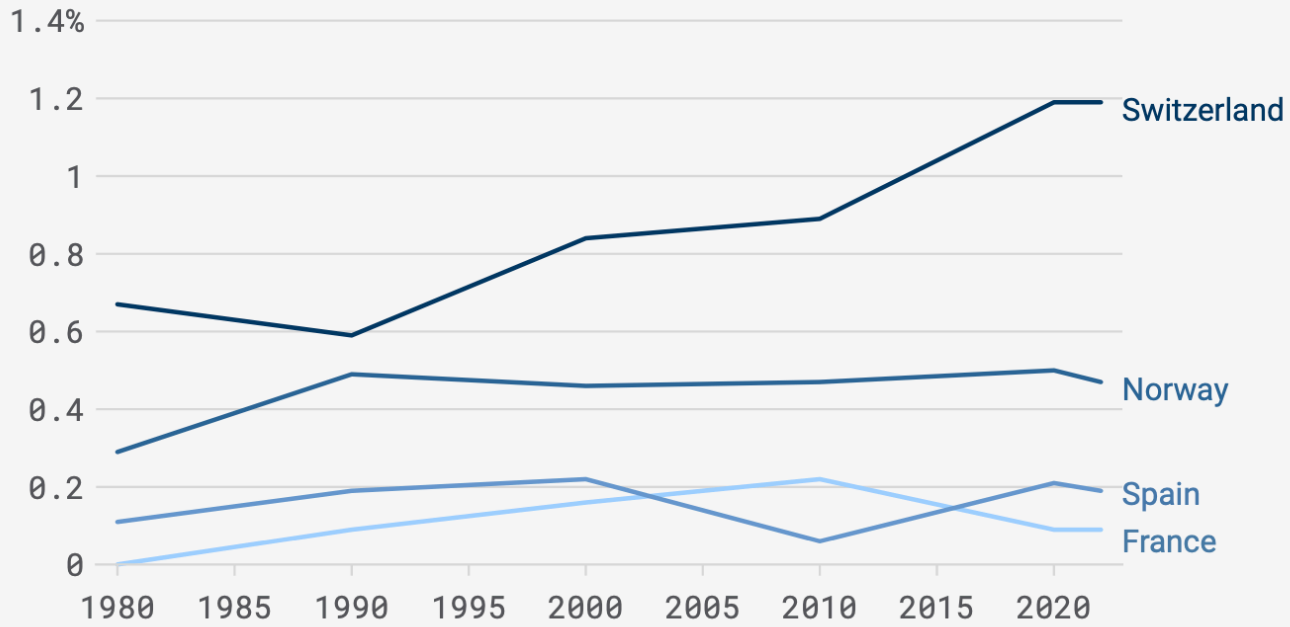
Une société obsédée par la répartition sans création finit toujours par appauvrir tout le monde, sauf ceux qui savent contourner le système.
La vraie justice sociale n'est pas dans l'égalisation des résultats, mais dans l'égalité des conditions de réussite, dans la liberté de créer, d'innover, de transmettre et d'espérer.


Yaël Braun-Pivet @YaelBRAUNPIVET · 16 oct.
La question de l'héritage mérite un vrai débat, serein et constructif.
J'explique ma position sur LinkedIn, je vous invite à la lire et à en débattre
linkedin.com/posts/ya%C3%AB...
LES HÉRITAGES
J'explique ma position et je vous invite à en débattre.


Wealth Taxes in Europe
Net Wealth Taxes and Wealth Taxes on Selected Assets in EU Member States and European OECD Countries, 2024
Net Wealth Tax
Wealth Tax on Certain Assets
Note: While net wealth taxes are levied on all wealth an individual owns (net of debt), wealth taxes on selected assets cover only part of an individual's wealth (e.g., financial assets).
Source: EY, "Worldwide Estate and Inheritance Tax Guide 2023"; and PwC, "Worldwide Tax Summaries."
TAX FOUNDATION | EUROPE

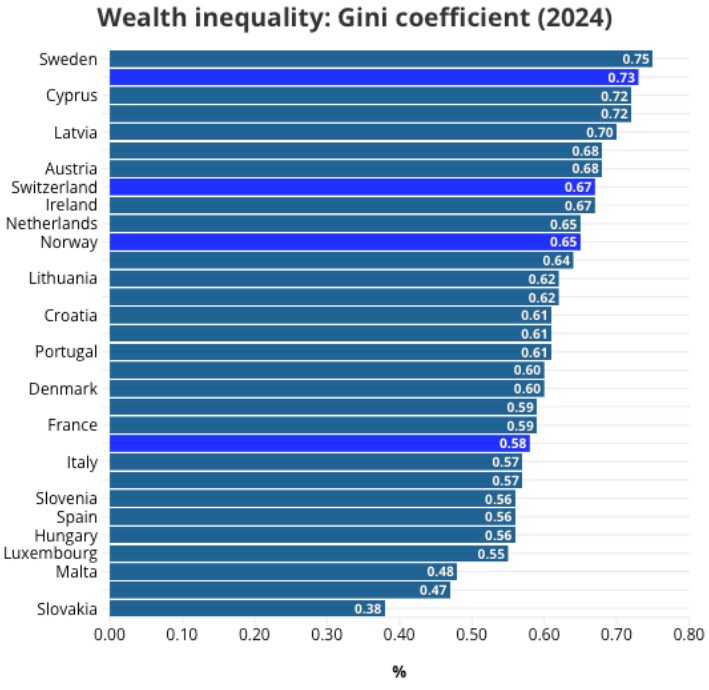
Wealth Taxes Have Never Been an Important Source of Revenue

Revenues from Individual Net Wealth Taxes as a Share of GDP in France, Norway, Spain, and Switzerland



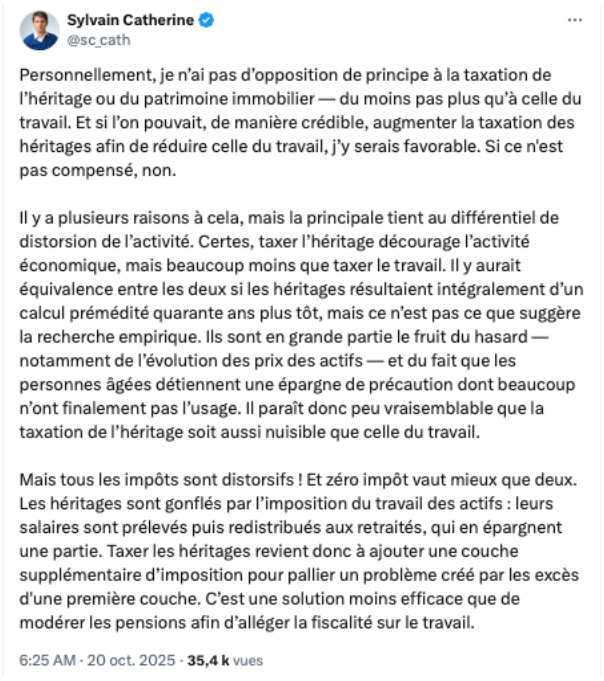
Source: OECD, *Global Revenue Statistics Database*.

TAX FOUNDATION | EUROPE



Source: UBS Global Wealth Report 2025 • Non-EU in blue. Higher Gini coefficient reflects larger wealth inequality, with 0 being complete equality

euronews.



Sylvain Catherine
@sc_cath

Personnellement, je n'ai pas d'opposition de principe à la taxation de l'héritage ou du patrimoine immobilier — du moins pas plus qu'à celle du travail. Et si l'on pouvait, de manière crédible, augmenter la taxation des héritages afin de réduire celle du travail, j'y serais favorable. Si ce n'est pas compensé, non.

Il y a plusieurs raisons à cela, mais la principale tient au différentiel de distorsion de l'activité. Certes, taxer l'héritage décourage l'activité économique, mais beaucoup moins que taxer le travail. Il y aurait équivalence entre les deux si les héritages résultaient intégralement d'un calcul prémédité quarante ans plus tôt, mais ce n'est pas ce que suggère la recherche empirique. Ils sont en grande partie le fruit du hasard — notamment de l'évolution des prix des actifs — et du fait que les personnes âgées détiennent une épargne de précaution dont beaucoup n'ont finalement pas l'usage. Il paraît donc peu vraisemblable que la taxation de l'héritage soit aussi nuisible que celle du travail.

Mais tous les impôts sont distorsifs ! Et zéro impôt vaut mieux que deux. Les héritages sont gonflés par l'imposition du travail des actifs : leurs salaires sont prélevés puis redistribués aux retraités, qui en épargnent une partie. Taxer les héritages revient donc à ajouter une couche supplémentaire d'imposition pour pallier un problème créé par les excès d'une première couche. C'est une solution moins efficace que de modérer les pensions afin d'alléger la fiscalité sur le travail.

6:25 AM · 20 oct. 2025 · **35,4 k** vues

Olivier Redoules
@od2ole

Autant il est négatif pour l'activité économique de taxer le capital, dès lors qu'il constitue un facteur de production, autant taxer les successions est assez neutre économiquement en principe. A montant égal de prélèvements, elle fait partie des fiscalités les moins nocives avec la fiscalité sur le foncier et la TVA. Sa principale limite est le risque d'exil fiscal.

La France taxe déjà beaucoup l'héritage (16 milliards en 2024) et les donations (5 milliards), soit 21 milliards d'euros ou 0,7 points de PIB. C'est l'un des niveaux les plus élevés de l'OCDE et 2 fois la moyenne de l'OCDE.

On peut sans doute réfléchir à une fiscalité plus efficiente, en supprimant les niches qui ne se justifient pas au regard du financement de l'économie, quitte à réduire son taux marginal élevé (45%) ou à reduire l'imposition des successions et donations moyennes. A cet égard, une éventuelle reforme du Dutreil doit bien considérer les conséquences économiques via le financement des entreprises et la préservation du capital productif.

> **BFM Business** @bfmbusiness · 21 oct.
> Taxer davantage les héritages 🏠
>
> "On a un taux facial très élevé. C'est un peu la marque de fabrique de l'imposition à la française : beaucoup de complexité."
> ...



21/10/2025

Le professeur de droit fiscal, Frédéric Douet, répond à Yaël Braun-Pivet en rappelant que l'impôt ne sert pas à corriger des « injustices sociales » mais bien « pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration ».

(art. 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen).

21/10/2025



Yves Bourdillon
@yvesbourdillon

Ce que beaucoup de gens ne comprennent pas c'est que l'abolition de l'héritage revient en fait à celui de la propriété, car si vous ne pouvez rien transmettre vous devenez juste le mandataire de biens que l'Etat considère comme siens. Vous en disposez de l'usufruit, certes, durant votre vie, mais en fait l'Etat vous en a délégué la gestion et les récupérera dans quelques années.

9:35 PM · 25 oct. 2025 · **102,9 k** vues

TOME 5 :

L'ETAT DU MONDE

Le 21 mai, article de Wojtek Kalinowski, dans la revue « L'économie politique » dont il est le directeur, pour présenter le thème de ce numéro 102 consacré à **« la nouvelle géopolitique monétaire** :
« Cela fait longtemps que des économistes nous annoncent un nouveau monde multipolaire monétaire, signant la fin du fameux "privilège exorbitant" du dollar et la diversification progressive des devises internationales utilisées. Au moment où l'euro fête ses 25 ans, rappelons-nous que ce thème était à la mode en Europe au début des années 2000, la nouvelle monnaie commune étant pensée également comme une alternative au billet vert dans la mondialisation financière. Le débat revient aujourd'hui avec force mais dans un contexte radicalement différent, porté par les conflits géopolitiques qui imprègnent de plus en plus l'économie mondiale. Contrairement à l'Europe, la Chine n'est pas un simple concurrent-partenaire des Etats-Unis mais son principal adversaire géopolitique, défiant la puissance américaine à la fois sur le plan économique, diplomatique et militaire. L'influence financière chinoise s'est considérablement accrue dans les pays du Sud ces dernières décennies, et les Etats-Unis pèsent aujourd'hui bien moins dans l'économie mondiale qu'à la fin de la guerre froide. La tension est donc structurelle, mais elle s'est encore ravivée avec la guerre en Ukraine et les sanctions économiques imposées à la Russie, qui ont rappelé au monde entier que le dollar demeure malgré tout la devise clé mondiale, non seulement comme réserve de valeur mais aussi dans le règlement des transactions internationales.
Depuis, de nombreux pays multiplient les appels pour sortir de la dépendance au dollar. Mais qu'en est-il réellement ? C'est la question que nous nous sommes posée dans ce numéro de *L'Economie politique*. Le "dollar roi" n'est sans doute pas menacé à court terme : les analyses présentées ici montrent au contraire une grande stabilité du système monétaire international, toutes les autres devises traînant loin derrière le billet vert dans les différents indicateurs mesurant le poids relatif des devises. A plus long terme, la réponse dépendra sans doute des choix stratégiques de Pékin. Camille Macaire décrit comment la Chine œuvre de longue date pour internationaliser sa monnaie et proposer une alternative au système financier mondial, encore dominé par le dollar et les institutions de Bretton Woods. En témoignent par exemple l'ouverture très progressive et prudente de ses marchés financiers, son rôle très actif dans les nouvelles banques de développement qui veulent concurrencer la Banque mondiale, ou encore l'utilisation du renminbi dans les transactions commerciales transfrontalières. Mais il s'agit davantage de consolider sa sphère d'influence que de vouloir réellement détrôner le dollar comme valeur de réserve clé – la Chine a accumulé trop de réserves libellées en dollar pour se risquer à des mesures qui pousseraient à la baisse la valeur du billet vert. Et de toute façon, elle n'est pas prête à assumer la position de leader du grand marché mondial des capitaux, préférant garder la main sur ses marchés financiers et contrôler les investisseurs étrangers.
Les gagnants et les perdants.
Si tel est le cas de la Chine, que dire des autres économies émergentes ? Daniela Magalhães Prates et Luiza Peruffo analysent les velléités monétaires exprimées par certains dirigeants du groupe des Brics, à l'instar du président brésilien Lula qui se demandait en 2023 pourquoi le bloc n'utilisait pas sa propre monnaie au lieu du dollar. La question est ancienne et considérée comme prioritaire dans certaines capitales du monde mais, la Chine mise à part, ces pays ne possèdent pas les moyens de telles ambitions. Les différents projets de monnaie régionale évoqués par la Russie, l'Afrique du Sud ou le Brésil ne peuvent qu'accélérer l'internationalisation du renminbi, concluent les autrices. Les autres pays doivent s'en douter, ce qui expliquerait pourquoi le débat n'avance pas réellement : il est plus facile d'être d'accord sur le diagnostic que sur les solutions à apporter.
Les ambitions multipolaires de Lula contrastent d'ailleurs avec l'attitude de son homologue argentin, le très controversé Javier Milei, élu à la présidence du pays grâce à un discours ultralibéral et confusément

“antisystème“. Rappelons que Milei a promis entre autres d’abolir la monnaie nationale, le peso, cette *“monnaie de caste“,* afin de dollariser l’économie de son pays. Une promesse un peu folle au vu des coûts d’ajustement économique qu’une telle décision entraînerait, sans pour autant garantir la fin de l’inflation. Cet exemple, discuté par Jean-François Ponsot dans son article consacré à la (dé)dollarisation de certains pays en développement, rappelle qu’avant de rêver d’un rôle international, une monnaie doit surtout obtenir la confiance de la population dans son propre pays. Et quand la confiance fait défaut, c’est toujours le dollar qui apparaît comme l’alternative ou au moins un complément naturel de la monnaie nationale.
La confiance n’est pas un problème pour l’euro et il faut s’en féliciter. Mais la monnaie unique des Européens souffre d’autres problèmes, rappelés dans ce numéro par Cyriac Guillaumin. Si elle n’est pas parvenue à concurrencer la suprématie du dollar, c’est qu’elle reste fondamentalement incomplète, l’Union européenne elle-même étant à mi-chemin entre une organisation intergouvernementale et une fédération. Pour aller plus loin, il faudra d’abord compléter l’union monétaire par l’approfondissement de l’union bancaire et de l’union des marchés de capitaux, ainsi que par la mise en place d’une union budgétaire et fiscale. Faute de quoi, le risque de dissolution va réapparaître avec chaque nouvelle crise au sein de la zone euro.
Enfin, le dollar roi ne semble pas menacé non plus par les monnaies numériques qui défraient régulièrement la chronique. Comme le montrent Caroline Bozou-Ninou et Elisa Darriet, les “crypto“ ou les *stablecoins* ne sont pas prêts à assumer le rôle de substitut au dollar, ni en tant que réserve de valeur, ni dans les règlements internationaux. Au contraire, les principaux *stablecoins* sont libellés en dollar, ajoutant un avantage compétitif supplé- mentaire au billet vert par rapport à d’autres devises. Quant aux monnaies numériques expérimentées par les banques centrales, leur usage transfrontalier futur dépendra de la puissance économique et financière des pays en question ; dans le cas de la Chine, il s’agit d’un levier de puissance parmi bien d’autres ».

Le 25 novembre, Arnaud Bertrand fait une remarque intéressante sur **les relations entre les États-Unis et la Chine** :

« Il semblerait que Trump n'ait pas saisi l'importance capitale de son appel avec Xi. Ou alors, s'il l'a comprise, il le dissimule très bien.
“I just had a very good telephone call with President Xi, of China. We discussed many topics including Ukraine/Russia, Fentanyl, Soybeans and other Farm Products, etc. We have done a good, and very important, deal for our Great Farmers - and it will only get better. Our relationship with China is extremely strong! This call was a follow up to our highly successful meeting in South Korea, three weeks ago. Since then, there has been significant progress on both sides in keeping our agreements current and accurate. Now we can set our sights on the big picture. To that end, President Xi invited me to visit Beijing in April, which I accepted, and I reciprocated where he will be my guest for a State Visit in the U.S. later in the year. We agreed that it is important that we communicate often, which I look forward to doing. Thank you for your attention to this matter !“
DONALD J. TRUMP
PRESIDENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA
“Je viens d'avoir un excellent entretien téléphonique avec le président Xi Jinping, de Chine. Nous avons abordé de nombreux sujets, notamment l'Ukraine et la Russie, le fentanyl, le soja et d'autres produits agricoles. Nous avons conclu un accord important et fructueux pour nos agriculteurs, et la situation ne fera que s'améliorer. Nos relations avec la Chine sont extrêmement solides ! Cet appel faisait suite à notre réunion très réussie en Corée du Sud, il y a trois semaines. Depuis, des progrès significatifs ont été réalisés de part et d'autre pour maintenir nos accords à jour et précis. Nous pouvons désormais nous concentrer sur l'essentiel. À cette fin, le président Xi m'a invité à Pékin en avril, invitation que j'ai acceptée, et je l'accueillerai en retour lors d'une visite d'État aux États-Unis plus tard dans l'année. Nous avons convenu de l'importance d'une communication régulière, ce que je me réjouis de faire.
Je vous remercie de votre attention“.
DONALD J. TRUMP
PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Selon le compte rendu officiel chinois, les principaux sujets abordés lors de l'appel étaient Taïwan et le Japon.
Les formulations officielles chinoises, telles qu'elles sont utilisées dans les comptes rendus, sont extrêmement codifiées. Dans cette transcription précise, une expression inédite dans le contexte sino-américain a été employée : les deux pays devraient « préserver conjointement les fruits de la victoire de la Seconde Guerre mondiale » (« 共同维护好二战胜利成果 ») dans la lutte « contre le fascisme et le militarisme », une référence évidente au Japon (surtout compte tenu du contexte actuel).
L'expression « préserver conjointement les fruits de la victoire de la Seconde Guerre mondiale », ou des variantes (comme l'emploi de « défendre » – « 捍卫 » – au lieu de « préserver »), a déjà été utilisée dans des transcriptions officielles chinoises, mais presque exclusivement dans le contexte sino-russe.
Par exemple, dans la fameuse déclaration conjointe sino-russe sur les relations internationales, publiée lors de la visite de Poutine en Chine début février 2022, les deux parties ont affirmé « défendre fermement les résultats de la victoire de la Seconde Guerre mondiale » (« 坚定捍卫二战胜利成果 »).
Il est assez surprenant que la Chine utilise désormais cette expression dans le contexte sino-américain, ce qui indique que, du point de vue chinois, la relation avec les États-Unis entre dans une nouvelle phase où ces derniers peuvent faire partie du même cadre de « défenseurs de l'ordre d'après-guerre » que la Chine a mis en place avec la Russie.
Concernant Taïwan, le discours employé est également totalement différent de tout ce qui a été utilisé dans les précédentes communications entre dirigeants sino-américains, et plus proche du langage sino-russe sur la question.
Il est dit que Xi a insisté auprès de Trump sur le fait que « le retour de Taïwan à la Chine est une composante essentielle de l'ordre international d'après-guerre » (« 台湾回归中国是战后国际秩序重要组成部分 »), ce qui semble indiquer une réorientation centrée sur le Japon.
Cette interprétation place la Chine et les États-Unis du même côté concernant Taïwan, en tant que co-vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, le Japon étant l'agresseur vaincu dont l'annexion de Taïwan a été annulée, et cette annulation doit être respectée.
Habituellement, dans les discussions sino-américaines sur Taïwan, le discours chinois se concentre sur les Trois Communiqués conjoints, considérés comme le moment où les États-Unis ont finalement reconnu la position de la RPC après avoir soutenu la République de Chine (Taïwan), vaincue lors de la guerre civile chinoise. En substance, les Chinois présentent les États-Unis comme un ancien adversaire qui a fini par accepter la réalité.
Ce qui signifie qu'il s'agit d'un changement majeur dans le discours diplomatique sino-américain : la Chine propose de repositionner le récit fondateur des relations sino-américaines, en le faisant passer de l'après-Nixon à l'après-Seconde Guerre mondiale. Cela modifierait la nature même de cette relation, la faisant passer d'une coopération pragmatique entre adversaires à une alliance historique entre alliés partageant les mêmes responsabilités.
Pourquoi agir ainsi ? L'interprétation instinctive serait d'y voir une gestion immédiate de la crise japonaise, en réaction à la déclaration du Premier ministre japonais selon laquelle le Japon pourrait intervenir militairement dans un conflit avec Taïwan, et une manière de délégitimer toute implication japonaise dans les affaires taïwanaises, en la qualifiant de révisionniste.
Mais je pense que ce serait une erreur d'interprétation.
Tout d'abord, il semble difficile de croire que la Chine redéfinirait le récit fondateur des relations sino-américaines de manière opportuniste, uniquement à des fins de gestion de crise. Les conséquences sont bien trop importantes pour être une simple manœuvre tactique.
Deuxièmement, et c'est peut-être le plus important, il existe des signes évidents que ce repositionnement a été préparé bien avant la récente crise japonaise. En octobre dernier, le Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a approuvé la désignation du 25 octobre comme “Journée de la rétrocession de Taïwan“, un jour férié national commémorant la rétrocession de Taïwan au Japon à la fin de la Seconde

Guerre mondiale. Cette décision a bénéficié d'une importante couverture médiatique en Chine, comme en témoigne mon interview à ce sujet dans le Global Times.
Il s'agit donc clairement d'un changement de discours stratégique planifié de longue date, et non d'une improvisation en réaction aux récentes tensions avec le Japon.
La question demeure : pourquoi ? L'explication la plus probable est, à mon avis, que la Chine se repositionne en vue de l'ordre post-hégémonique, un monde multipolaire où la Chine et les États-Unis entretiennent une relation d'égal à égal, et non de rivalité. Or, pour ancrer une telle relation, il faut un moment où les deux pays étaient réellement alliés – ce qui renvoie directement à 1945, et non à 1972. Le cadre Nixon institutionnalise l'hégémonie américaine : Washington reconnaissant la position de Pékin comme une concession tactique de la Guerre froide. Le cadre de la Seconde Guerre mondiale commémore la victoire commune et la responsabilité partagée.
Dans ce contexte, le commentaire de Trump sur l'appel est véritablement hilarant. Alors que la Chine s'efforçait de redéfinir le récit fondateur des relations sino-américaines comme jamais depuis cinquante ans, Trump en est reparti persuadé que le point culminant était le commerce agricole.
CORRECTION : Une version précédente de cet article indiquait que Xi Jinping avait initié cet appel, se basant sur un article du Wall Street Journal. Le ministère chinois des Affaires étrangères a depuis précisé que ce sont les États-Unis qui ont pris l'initiative de l'appel ».

Également le 25 novembre, deux entretiens sont publiés et tous les deux sont liés à l'Europe et à son malaise actuel :

1-Entretien entre Arthur Kenigsberg (AK) et Viarcheslav Avioutskii (VA) : **de la COP 30 à l'Ukraine, ces revers qui placent l'Europe face à son déclin**.
« VA : Je pense que nous assistons à un phénomène qui est en train d'effacer progressivement l'influence européenne traditionnelle. Il faut bien se rappeler que l'Europe a été considérée comme l'enjeu central de la géopolitique mondiale depuis probablement la période des croisades. Et là, on assiste à un spectacle assez lamentable : l'Europe, en tant qu'acteur géopolitique, est en train de s'effacer. À mon sens, le problème principal, c'est le problème de gouvernance. (…)
AK : En réalité, plus qu'une perte d'influence supposée de l'Union européenne en tant que telle, ce qui frappe, c'est surtout le déclin individuel des anciennes grandes puissances européennes. Il n'existe guère de moment historique où l'on puisse dire que l'Union européenne, en tant qu'institution, a été un acteur majeur et décisif sur la scène mondiale. Le concept même d'une puissance européenne unifiée est resté assez flou. Pendant longtemps, l'influence passait par l'addition des puissances nationales : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni avant le Brexit, parfois l'Italie... On pensait que la somme de ces forces ferait une influence globale. Or nous réalisons aujourd'hui que non : il faut bel et bien construire une véritable puissance européenne. (…) ».

2-Entretien entre Alexandre Delaigue (AD) et Gabriel A. Giménez Roche (GAGR) à propos de l'avertissement que vient de lancer Christine Lagarde, Présidente de la BCE : « **le modèle de croissance européen est mort** ».
« AD :(…) Lorsque Christine Lagarde parle de « modèle européen » en difficulté, elle décrit surtout un modèle allemand à bout de souffle. Depuis cinq ans, l'industrie allemande — longtemps considérée comme intouchable — s'affaisse de manière spectaculaire. Aucun pays européen ne connaît une chute comparable (…) Le paradoxe, c'est que l'hégémonie du modèle allemand a longtemps façonné la visioneuropéenne : il fallait être compétitif, exporter, compresser les coûts. Or ce modèle ne fonctionne plus, parce qu'il dépendait d'un environnement mondial stable, ouvert, gouverné par les règles. Cet environnement a disparu. (…)
GAGR : Le discours de Lagarde ne s'adresse pas seulement à l'Allemagne : il vise l'architecture même de la gouvernance économique européenne. Elle pointe l'incohérence d'un système qui prétend être intégré, mais qui empile les divergences. L'Europe a voulu construire un marché unique sans construire une union économique cohérente. Résultat : chaque pays mène des politiques industrielles différentes, des stratégies énergétiques contradictoires, et un usage très hétérogène de la fiscalité. Le problème n'est pas

uniquement que le modèle allemand vacille, mais que l'Europe n'a jamais su définir une vision commune. Pendant des années, la réponse aux crises a été d'ajouter des couches réglementaires : politiques climatiques, règles budgétaires, normes environnementales, contraintes sur les marchés. On a créé un édifice où des objectifs se superposent sans cohérence, aggravant des tensions préexistantes.
Lagarde rappelle que la croissance européenne reposait sur trois piliers : une mondialisation ouverte, une énergie abondante, et une stabilité géopolitique assurée par les États-Unis. Les trois sont aujourd'hui fissurés. La Chine écrase le continent dans la production industrielle, les États-Unis subventionnent massivement leurs industries, et l'énergie en Europe est chère et insuffisante. Le problème n'est pas une crise ponctuelle : c'est la fin d'une époque. (…) ».
Pour le discours de Christine Lagarde, voir https://www.institutmontaigne.org/series/25-ans-conversations-pour-demain
Dans ce discours, la Présidente de la BCE est amenée à traiter de la « puissance » :
« L'histoire européenne moderne est marquée par trois paradigmes successifs de la puissance.
Le premier est celui de la puissance par la force, ou puissance dure. Pendant des siècles, l'indépendance des États européens s'est toujours fondée sur leur force militaire. C'était la capacité de se défendre par la force dans un monde de hiérarchies féodales et impériales.
La Paix de Westphalie, en 1648, marqua un tournant majeur dans l'histoire des relations internationales. Selon l'ordre établi, chaque État détenait le privilège de régir son territoire sans interférence extérieure.
Cela jeta les bases d'un droit international, ou du moins de normes de coexistence. Mais dans les faits, l'équilibre des puissances restait affaire de compétition militaire, entretenue autant par la course aux armements que par les accords ou les mariages opportuns.
Ce système a révélé ses limites : il garantissait la paix tant que l'équilibre était maintenu, mais lorsque celui-ci se rompait, l'escalade devenait rapide et incontrôlable. L'Europe a ainsi connu deux catastrophes majeures en quelques décennies.
Pour éviter un retour à ces dynamiques instables, un second paradigme émergea après 1945 et s'affirma avec la chute du mur de Berlin : celui de la puissance par la norme (soft power) ou la puissance souple.
La force n'était plus exercée seulement par les armées, mais par la capacité à produire et imposer règles, normes, et valeurs. Des cadres multilatéraux et des institutions virent le jour,
alignant les intérêts nationaux sur la stabilité collective.
Tant que les pays respectaient ces règles et acceptaient leur application, il n'était pas nécessaire d'équilibrer explicitement les capacités militaires ou économiques. L'indépendance était alors préservée par les institutions internationales - et renforcée par l'habileté de certains à les faire évoluer à leur avantage.
Cette période a coïncidé avec un essor sans précédent : une multiplication par sept du PIB mondial par habitant, plus d'un milliard d'êtres humains sortis de la pauvreté, et la plus longue période sans guerre directe entre grandes puissances de l'ère moderne.
Dans ce monde fondé sur les règles, l'Europe prospéra. Elle devint une « puissance normative », capable de projeter son influence non pas par ses armées, mais par ses marchés.
L'Europe, en sa qualité de premier partenaire commercial de 72 pays, a favorisé l'exportation de biens et de normes, induisant une transformation des pratiques des entreprises et des législations, par un effet dit de "Bruxelles".
Mais l'ouverture des marchés et la diffusion des normes ont entraîné l'émergence d'un troisième paradigme de puissance, la puissance systémique. Certains pays s'insérèrent dans les réseaux mondiaux du commerce et de la finance de manière à disposer d'un levier sur les autres.
À l'époque, ce glissement passa largement inaperçu. Certains supposaient alors que la mondialisation, la démocratisation et l'interdépendance économique rendaient la coercition impossible, car elle serait trop coûteuse pour tous. Et parce que l'interdépendance économique avait atteint des niveaux sans précédent, on supposait qu'aucun pays ne pourrait en contraindre un autre sans se nuire à lui-même. (…) ».

Le 26 novembre, sur X, Michael Pettis confront son point de vue avec celui de Martin Wolf sur **la fragmentation actuelle de la mondialisation** :

« Martin Wolf (du FT) se demande si les États-Unis ou la Chine seront les premiers à abandonner leurs erreurs actuelles en matière de déséquilibres commerciaux, mais je ne pense pas que ce soit la bonne façon de comprendre la « fragmentation » actuelle de la mondialisation.
À mon avis, tout le monde (même l'Europe, à terme) réapprend ce que nous savions autrefois : un régime commercial hautement mondialisé ne peut fonctionner que si toutes les grandes économies choisissent plus ou moins le même *compromis entre intégration mondiale et souveraineté économique*.
En effet, les économies qui exercent un contrôle plus important que leurs partenaires commerciaux sur leurs comptes extérieurs (c'est-à-dire qui privilégient la souveraineté économique au détriment de l'intégration mondiale) sont également en mesure d'exercer un contrôle plus important sur leurs comptes intérieurs, c'est-à-dire qu'elles peuvent structurer…
Leurs déséquilibres extérieurs servent à compenser les déséquilibres intérieurs engendrés par leurs politiques industrielles et de distribution nationales (ces deux politiques devant nécessairement être cohérentes entre elles). Cela leur permet d'externaliser les coûts de leurs politiques intérieures grâce aux excédents commerciaux.
Mais cela leur permet aussi de structurer les déséquilibres extérieurs de leurs partenaires commerciaux. Le déséquilibre extérieur d'un pays est toujours cohérent avec ceux de ses partenaires commerciaux : si le premier dégage des excédents commerciaux, les seconds doivent nécessairement enregistrer des déficits.
Mais cela leur permet aussi de structurer les déséquilibres extérieurs de leurs partenaires commerciaux. Le déséquilibre extérieur d'un pays est toujours cohérent avec ceux de ses partenaires commerciaux : si le premier dégage des excédents commerciaux, les seconds doivent nécessairement enregistrer des déficits.
Pendant longtemps, la Chine n'a été qu'une des nombreuses grandes économies (quoique la plus importante et la plus influente) à contrôler sa balance des paiements, tandis que les États-Unis (avec le Royaume-Uni et le Canada) étaient les économies qui ont le plus contribué à absorber les excédents commerciaux qui en ont résulté, principalement par le biais de comptes de capital très ouverts, flexibles et bien gérés. Tant que cela se produisait, le reste du monde pouvait ignorer les déséquilibres commerciaux qui en résultaient (à l'exception évidente des déséquilibres commerciaux inter-UE extrêmement perturbateurs entre 2002 et 2009).
Mais cela avait un coût pour les États-Unis. Si la Chine, le Japon, l'Allemagne, la Corée du Sud et d'autres économies décidaient d'accroître leur part dans la production manufacturière mondiale plus rapidement que leur part dans le PIB mondial, et de financer les investissements nécessaires, les subventions accordées au secteur manufacturier, en permettant à leurs parts de consommation mondiale de croître plus lentement que leurs parts du PIB mondial, impliquent par définition que les pays qui les accordent devraient adopter la position inverse.
Les économistes américains ont insisté sur le fait que la baisse de la part du secteur manufacturier américain était une conséquence de la hausse de la productivité manufacturière américaine, mais ils ont complètement confondu la baisse de l'emploi dans le secteur manufacturier avec la baisse de la part du secteur manufacturier.
(Les emplois manufacturiers nationaux méritent-ils d'être protégés ?
Oui, mais seulement lorsque ce qui les menace est la politique industrielle d'autres pays.
Liberté d'expression : Les objectifs du second mandat de Donald Trump sont ambitieux. Mais jusqu'à présent, leur mise en œuvre s'est révélée d'une incompétence frappante.
Un refrain courant chez les économistes américains est que les États-Unis ne devraient pas s'inquiéter outre mesure de leur part décroissante dans la production manufacturière mondiale. Ils soulignent que le secteur manufacturier représente une part de plus en plus réduite de l'emploi américain depuis des années et que l'automatisation, plutôt que le commerce, est responsable de la majeure partie de cette baisse.
Cet argument repose sur un malentendu important : il confond deux causes distinctes de pertes d'emplois dans le secteur manufacturier…)
Une fois que les États-Unis ont décidé qu'ils ne toléreraient plus un déclin continu de leur part de la production mondiale (17 %) et une augmentation continue de leur part de la consommation mondiale (28 %) par rapport à leur part du PIB mondial (24 %), ils ont provoqué une rupture dans le système commercial mondial.
Cela signifie que le monde n'a plus que quatre options.

1. La Chine et d'autres pays excédentaires peuvent décider d'accepter moins de souveraineté économique et une plus grande intégration mondiale, ce qui signifie entre autres renoncer au contrôle de leurs monnaies et de leurs comptes commerciaux et de capitaux.

2. Les États-Unis renouent avec leurs anciennes pratiques consistant à compenser les déséquilibres commerciaux et de capitaux du reste du monde. Ce faisant, ils poursuivent leur désindustrialisation et leur endettement continue de croître pour répondre à la demande qui se déplace à l'étranger.
3. Une autre région remplace les États-Unis comme principal acteur de la réduction des déséquilibres mondiaux. Il ne peut s'agir des pays en développement, car ils ne peuvent financer les déficits importants et nécessaires, ni du Japon et de l'Inde pour des raisons structurelles ; il s'agit donc essentiellement de l'Europe.
4. Chaque grande économie décide soit (comme la Chine) de maintenir le contrôle de sa balance commerciale extérieure, soit (comme les États-Unis) de s'éloigner de l'intégration mondiale pour privilégier une plus grande souveraineté économique, auquel cas le commerce mondial et (surtout) les déséquilibres commerciaux mondiaux se contractent.

La première option est improbable, et la seconde l'est probablement aussi. Si l'Europe ne prend aucune mesure pour contrôler sa balance des paiements, la troisième option est la plus probable, ce qui pourrait fortement perturber l'économie européenne. Si l'Europe emboîte le pas à la Chine et aux États-Unis en affirmant… Si le pays ne contrôle pas ses comptes extérieurs, la quatrième option est la plus probable, ce qui sera terriblement perturbateur pour les pays excédentaires. La première et la dernière options sont les seules vraiment fiables. Martin Wolf espère l'une des deux premières, tandis que je pense que les deux dernières sont plus probables ».

Notons l'article de Robin Harding (La Chine rend le commerce impossible), dans le même FT de ce jour, qui souligne que le but du commerce devrait être l'échange de biens, et non l'accumulation mercantiliste d'actifs à l'étranger.

Le 27 novembre, parution d'un article sur « **La valeur économique que les nations créent pour les autres par rapport à leurs gains nationaux** » écrit par Hans Gersbach, Paul Maxence Maunoir, Kieran James Walsh, enseignants-chercheurs à l'école polytechnique fédérale de Zürich **(https://cepr.org/voxeu/columns/economic-value-nations-create-others-relative-domestic-gains).** En voici le résumé : « La véritable puissance économique ne réside pas seulement dans les gains qu'un pays tire du commerce, mais aussi dans sa contribution à la prospérité des autres. Cet article présente le "ratio des avantages du commerce", qui mesure la perte économique totale qu'un pays subirait en se retirant du commerce mondial, comparativement à la perte économique qu'il s'infligerait lui-même. Il révèle une hétérogénéité considérable de ce ratio selon les pays, les secteurs et les partenaires commerciaux. Cet indicateur offre une nouvelle perspective sur les enjeux sous-jacents du pouvoir économique et géopolitique mondial ».

Ce même 27 novembre, parution d'un article sur **« la valeur économique que les nations créent pour les autres par rapport à leurs propres gains nationaux »,** de H. Gersbach, P. M. Maunoir et K. J. Walsh, dont voici la présentation : « La véritable puissance économique ne réside pas seulement dans les gains qu'un pays tire du commerce, mais aussi dans sa contribution à la prospérité des autres. Cet article présente le « ratio des avantages du commerce », qui mesure la perte économique totale qu'un pays subirait en se retirant du commerce mondial, comparativement à la perte économique qu'il s'infligerait lui-même. Il révèle une hétérogénéité considérable de ce ratio selon les pays, les secteurs et les partenaires commerciaux. Cet indicateur offre une nouvelle perspective sur les enjeux sous-jacents du pouvoir économique et géopolitique mondial ».

Fin novembre, un document important qui va faire grand bruit est publié par la Maison Blanche aux États-Unis, **« National Security Strategy of the United States of America »** : https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2025/12/2025-National-Security-Strategy.pdf.

En voici *le sommaire* :

I. Introduction – What Is American Strategy?.....1
1. How American "Strategy" Went Astray.....1

2. President Trump's Necessary, Welcome Correction..... 2
II. What *Should* the United States Want?..... 3
1. What Do We Want Overall?..... 3
2. What Do We Want *In* and *From* the World?.....5
III. What Are America's Available Means to Get What We Want?..... 6
IV. The Strategy.....8
1. Principles.....8
2. Priorities..... 11
3. The Regions.....15
1. The Western Hemisphere..... 15
2. Asia..... 19
3. Europe..... 25
4. The Middle East.....27
5. Africa..... 29

Nikola Mirkovic, Président de l'association Ouest-Est, propose le résumé suivant de ce document :

« Le récent document sur la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis signé du président Trump donne une idée assez claire sur les intentions internationales de Washington. Les USA sont en risque de surextension impériale et abandonnent le projet mondialiste pour se concentrer sur leur base impériale et leur souhait de demeurer l'hégémon mondial. Le document est très intéressant et indispensable pour comprendre la stratégie géopolitique actuelle des USA. Il y a de bonnes idées et aussi de très mauvaises, des choses crédibles et d'autres pas du tout. En dépit de la volonté impériale, on sent néanmoins un début d'adaptation des USA au monde multipolaire qui se dessine.
En résumé :
1. Les Amériques doivent devenir une chasse gardée de Washington.
2. L'Union européenne est l'homme malade du monde mais demeure stratégique pour les USA. 3
. L'UE est antidémocratique, ne respecte pas les libertés, piétine l'identité européenne et souffre d'immigration massive.
4. L'Europe doit rapidement se reconstruire autour de la stabilité avec la Russie.
5. La Chine est le grand rival qui inquiète Washington.
6. L'ingérence américaine au Moyen-Orient devrait cesser.
7. La politique d'ingénierie social en Afrique est un échec, le continent représente des intérêts commerciaux pour les USA.
8. Les USA veulent transformer le monde atlantiste en modèle plus vertueux reposant sur la défense des libertés et des traditions. Je vous ai résumé la totalité du document ci-dessous :

I. Introduction But du document : que les Etats-Unis d'Amérique demeurent le pays le plus fort, le plus riche et enchainant le plus de succès pour les décennies à venir. Les USA ont aujourd'hui besoin d'une stratégie cohérente.
Défense des intérêts nationaux. · Les stratégies US depuis la fin de la guerre froide ont été des échecs. Conviction erronée que la domination du monde par les USA était dans l'intérêt des USA. · Critique des élites US qui ont cru que les États-uniens devaient supporter des charges qui ne servaient pas les intérêts du peuple états-unien. Ces élites se sont fourvoyées dans le mondialisme qui a affaibli la classe moyenne et la base industrielle, fondements-mêmes de la prééminence militaire et économique US. Ils ont confié la politique des USA à un réseau d'institutions internationales dont le but est de dissoudre la souveraineté des États.
II. Que veulent les USA ?
1.Que veulent les USA en général ? · Défendre le pays contre toute influence étrangère. · Contrôle des frontières et de l'immigration. Les États souverains doivent cesser les flux de populations et se mettre à contrôler qui entre sur leur territoire. · Des infrastructures robustes pour faire face à des dangers militaires ou catastrophes naturelles. · Première armée mondiale. · Plus forte dissuasion nucléaire mondiale. · Dôme d'or (bouclier antimissile de défense) pour protéger les US. · Plus forte base industrielle mondiale. · Plus

fort secteur énergétique capable de répondre aux besoins US et de s'exporter. · Pays le plus avancé en science, technologie et innovation. · Maintien du *soft power* et de l'influence. · Restaurer la santé culturelle et spirituelle des US. · Recherche d'un nouvel âge d'or. · Accroître le nombre de familles traditionnelles fortes qui élèvent des enfants sains.
2. Que veulent les USA dans le monde et du reste du monde ? · Stabilité de l'hémisphère occidental pour décourager l'émigration, lutter contre le trafic de drogue et d'autres réseaux criminels. Pas de possession étrangère d'actifs clefs. Accès aux lieux stratégiques. Corollaire « Trump » à la doctrine de Monroe. · Garder l'Indopacifique libre pour la circulation pour le commerce et l'accès aux ressources critiques. · Soutenir leurs alliés pour préserver la liberté et la sécurité de l'Europe tout en restaurant la « confiance en soi civilisationnelle » et l'identité occidentale. · Prévenir la domination d'une puissance adverse au Moyen-Orient et y éviter les guerres éternelles. · Que la technologie et les standards US de l'IA, l'informatique quantique et de la biotechnologie mènent la technologie mondiale.

III. Quels sont les moyens à la disposition des US pour obtenir ce qu'ils veulent ?

· Plus grande économie mondiale, premier système financier mondial, secteur technologique le plus avancé, plus forte armée, réseaux d'alliances mondiaux, géographie riche et abondante, *soft power* et influence culturelle, courage volonté et patriotisme des États-uniens.
· Statut de monnaie de réserve mondial du dollar.
· Les US vont réinstaurer une culture de la compétence et déraciner le DEI (Diversité, Équinté & Inclusion)
· Développer le secteur énergétique sera stratégique pour alimenter la croissance et 'innovation et reconstruire la classe moyenne.
· Réindustrialiser l'économie
· Réduire les impôts et libéraliser l'économie.
· Investir dans les technologies émergentes.

IV. La stratégie de l'Amérique d'abord

1. Intérêts · Focus sur les intérêts stratégiques des US.
   "Paix à travers la force".
   · Prédisposition à la non-intervention extérieure.
   · « Réalisme flexible » : souhait de bonnes relations avec toutes les nations sans leur imposer des changements sociaux ou démocratiques.
   · Primauté de la souveraineté des États-nations.
   · Défense de la souveraineté US contre l'intrusion d'organismes internationaux.
   · Équilibre des puissances : les US ne peuvent permettre à aucune puissance de devenir si importante qu'elle mettrait en péril les intérêts US. Les USA rejettent le souhait de dominer le monde mais empêcheront l'émergence d'une autre puissance dominante mondiale ou régionale.
   · La prospérité américaine doit être partagée avec les travailleurs américains et pas concentrée entre les mains de certains ou dans certains secteurs de l'économie US.
   · Les US exigent un traitement équitable de la part de leurs partenaires et notamment une part plus importante dans le secteur de la défense pour assurer leur propre sécurité.
   · Compétence et mérite : fin des politiques de discrimination positive et priorité à l'emploi des États-Uniens.
2. Priorités · L'époque de l'immigration massive est terminée.
   · A travers le monde l'immigration de masse a épuisé les ressources nationales, augmenté la violence et d'autres crimes, affaibli la cohésion sociale, déséquilibré le marché de l'emploi et affaibli la sécurité nationale. Cette ère doit s'achever.
   · La sécurité des frontières est l'élément principal de la sécurité nationale.
   · Les US doivent se protéger d'une invasion non seulement migratoire non contrôlée mais aussi de criminels et de terroristes.
   · Défense des droits fondamentaux et des libertés : liberté d'expression, de religion, de conscience.
   · Les US s'opposeront aux restrictions anti-démocratiques menées et imposées par les élites, aux libertés fondamentales en Europe, dans le monde anglophone et dans le reste du monde démocratique, en particulier parmi leurs alliés.

· Lutte contre la surextension [des USA] en faisant partager la charge de la défense aux alliés des US. Rapprochement technologique et économique, militaire des partenaires.
· Réalignement à travers la paix
· Chercher des accords de paix, réaligner les pays proches des USA sur les intérêts des USA.
· Sécurité économique : o Équilibre commercial, réduction des déficits et lutte contre les barrières douanières. o Sécuriser l'accès aux chaînes d'approvisionnement critiques. o Réindustrialiser : l'avenir appartient à ceux qui fabriquent. o Relancer l'industrie de la défense (nécessité de fabriquer moins cher) o Domination énergétique : § Pétrole, gaz, charbon et nucléaire. Produire localement à bas coup pour relancer l'économie. § Rejet des idéologies sur le changement climatique et la neutralité carbone (qui ont fait tellement de mal à l'Europe). o Préserver et augmenter la domination du secteur financier états-unien.

3. Les régions du monde : · Nécessité de se focaliser sur les priorités.

A. L'hémisphère occidental : corollaire Trump à la doctrine de Monroe.

· Prééminence des Usa dans l'hémisphère occidental : aucune puissance étrangère ne pourra installer des forces militaires ou menaces ni ne pourra posséder des actifs stratégiques dans l'hémisphère occidentale.
· Politique de Enlist and expand (enrrôler et développer)
· **Enrôler**
o Enrôler les pays amis pour favoriser la stabilité régionale et renforcer les économies locales à travers le commerce.
o Renforcer la présence militaire US.
· **Développer**
o Identifier et protéger les ressources stratégiques des Amériques.
o Développer de nouveaux partenariats avec les pays récalcitrants.
o Lutte contre l'influence extérieur à l'hémisphère occidental.
o S'appuyer sur l'administration américaine dans la région pour développer le commerce.

B. L'Asie

· La région indopacifique est devenue une des régions les plus riches du monde.
· Les US doivent y être présents. · Les US doivent y développer des alliances.
· La Chine est devenue une grande puissance économique exportatrice vers les USA.
· Nécessité d'équilibrer le commerce avec Pékin. · Souhait de voir les US être la plus grande économie mondiale à 40k milliards de $ dans les années 2030.
· Éviter la guerre dans l'Indopacifique.
· Développer plus d'activité avec l'Inde. · Renforcer lien entre gouvernement américain et secteur privé américain.
· Réduire les exportations de la Chine vers les alliés des USA.
· Développer les relations commerciales avec le Moyen-Orient.
· Renforcer l'attrait du dollar auprès des petites économies.
· Dissuader les menaces militaires :
· Importance de Taïwan pour le commerce américain dans la région.
· Empêcher d'avoir un rival qui contrôlerait la mer de Chine méridionale qui est une des routes vitales de l'économie mondiale.
· Renforcement militaire dans le Pacifique occidental.

C. Promouvoir la grandeur européenne

· Le continent européen a vu sa part de PIB mondiale chuter de 25% en 1990 à 14% aujourd'hui en partie à cause des réglementations qui minent la créativité et l'industrialisation.
· La chute économique est éclipsée par l'effacement civilisationnel.
· L'Union européenne et des institutions transnationales sapent la liberté politique et la souveraineté. Les politiques d'immigration qui transforment le contient et engendrent des conflits, la censure de la liberté d'expression et de l'opposition politique, la chute du taux de natalité et la perte des identités nationales et de la confiance en soi détruisent l'Europe. Si ces tendances se poursuivent le contient sera méconnaissable dans 20 ans ou moins.
· Il est incertain si les Européens pourront demeurer des alliés économiques et militaires fiables.

· Les USA vont aider l'Europe à établir de nouveau des conditions de stabilité à travers le continent européen et réduire les risques de conflit entre la Russie et les États européens.
· Il est un intérêt vital des USA de négocier la fin des hostilités en Ukraine. Aujourd'hui les entreprises allemandes produisent en Chine avec du gaz russe qu'il leur est interdit de consommer en Allemagne.
· L'administration Trump se trouve en désaccord avec les responsables européens, qui nourrissent des attentes irréalistes quant à l'issue de la guerre, au sein de gouvernements minoritaires instables, dont beaucoup bafouent les principes fondamentaux de la démocratie pour réprimer l'opposition. Une large majorité européenne aspire à la paix, mais ce désir ne se traduit pas en politique, en grande partie à cause du sabotage des processus démocratiques par ces gouvernements.
· Néanmoins l'Europe demeure stratégiquement et culturellement vitale pour les USA.
· Les USA se réjouissent du développement de partis politiques patriotiques en Europe.
· D'ici quelques décennies il est probable que certains membres de l'OTAN seront majoritairement non-européens.
· L'Europe doit se tenir debout comme un groupe de nations souveraines capables de se défendre. Il faut freiner la trajectoire actuelle de l'Union européenne.
· Il faut ouvrir le marché européen aux biens et services américains.
· Il faut freiner l'expansion de l'OTAN.

D. Le Moyen-Orient

· Depuis un demi-siècle les USA ont privilégié le Moyen-Orient car c'était le principal fournisseur mondial d'énergie mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les US sont redevenus un grand acteur international énergétique.
· L'Iran est la plus grande force de déstabilisation mais elle a été affaiblie par les actions militaires d'Israël et des USA.
· La Syrie demeure un problème potentiel que les USA, Israël, la Turquie et les Arabes peuvent stabiliser.
· La focalisation des USA sur le Moyen-Orient devrait reculer. La région devrait attirer des investissements au-delà des secteurs du pétrole et du gaz et notamment dans l'énergie nucléaire, l'IA et les technologies de défense.
· Les USA devront cesser d'harceler les nations du Moyen-Orient (une expérience malavisée) notamment les pétromonarchies du Golfe et accepter leurs traditions et formes historiques du gouvernement.
· Le détroit d'Ormuz doit demeurer ouvert et la mer Rouge navigable.
· Israël doit demeurer sécurisée. · La lutte contre le terrorisme ne peut plus passer par des campagnes de nation building.
· Les Accords d'Abraham doivent être étendus à d'autres nations musulmanes.

E. L'Afrique

· Pendant trop longtemps les USA se sont échinés à apporter l'idéologie libérale en Afrique.
· Les US veulent favoriser la paix et lutter contre le terrorisme islamiste.
· Les USA doivent passer d'une politique d'aide à l'Afrique à une relation d'échanges et d'investissement à commencer par le secteur énergétique et les minerais citriques.
· Les USA peuvent y développer l'énergie nucléaire, le gaz de pétrole liquéfié et des technologies de gaz naturel liquéfié peuvent générer des profits pour les entreprises américaines et les aider dans la course aux minerais critiques et autres ressources ».

Début décembre, parution de l'article de trois enseignants-chercheurs de l'Université de Tübingen sur « **Conflits géopolitiques et commerce : Montesquieu revisité** »
(https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=5903984), dont voici le résumé :
« Nous développons un modèle simple qui détermine conjointement le niveau des échanges commerciaux et l'ampleur du risque de perturbation des échanges lié aux conflits géopolitiques. Deux pays quelconques tendent à se stabiliser dans l'un des deux états extrêmes suivants : (i) un faible niveau d'échanges commerciaux associé à un risque élevé de perturbation des échanges, ou (ii) un niveau d'échanges commerciaux élevé associé à un faible risque de perturbation des échanges. Les situations intermédiaires sont instables. En examinant les flux commerciaux bilatéraux entre 1966 et 2015, nous constatons, premièrement, que le niveau des échanges varie systématiquement en fonction du risque de perturbation

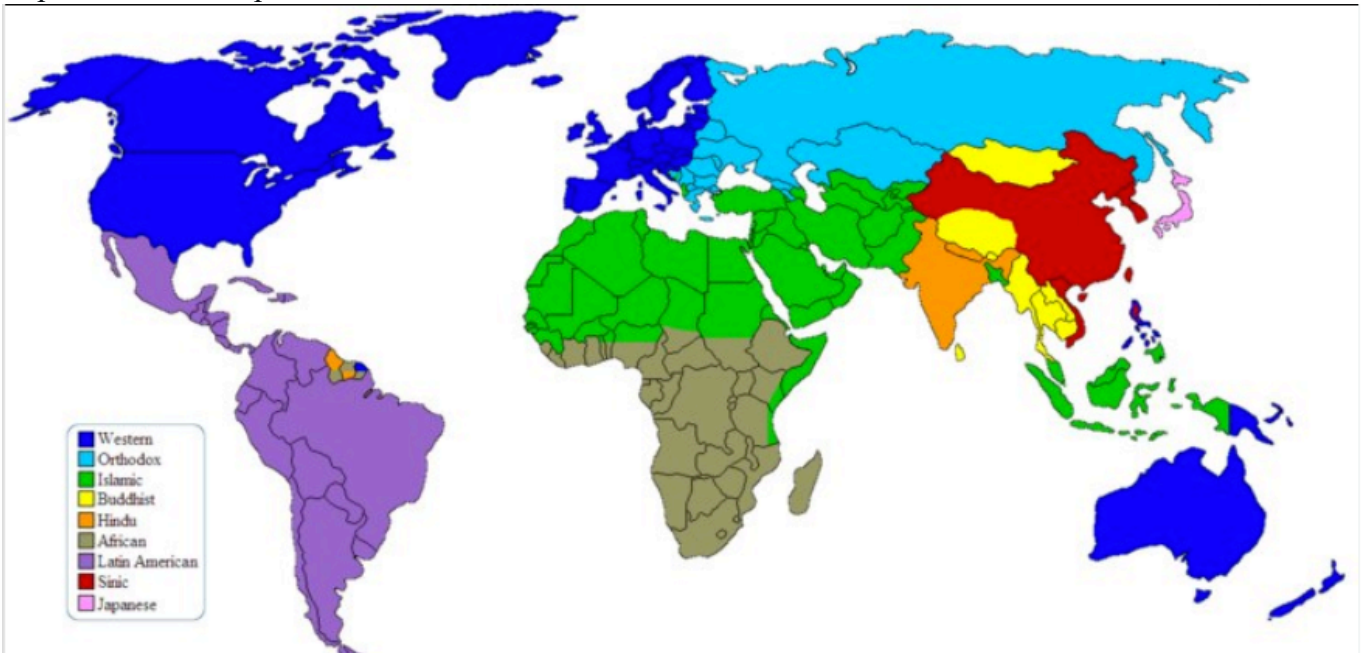
des échanges et, deuxièmement, que les échanges entre paires de pays tendent à converger au fil du temps vers ces deux situations extrêmes ».

Le 5 décembre, parution de l'article « Geopolitical Conflict and Trade : Montesquieu Revisited » de J. Adolph, W. Kohler et G. J. Müller, dont voici le résumé :

« Nous développons un modèle simple qui détermine conjointement le niveau des échanges commerciaux et l'ampleur du risque de perturbation des échanges lié aux conflits géopolitiques. Deux pays quelconques tendent à se stabiliser dans l'un des deux états extrêmes suivants : (i) un faible niveau d'échanges commerciaux associé à un risque élevé de perturbation des échanges, ou (ii) un niveau d'échanges commerciaux élevé associé à un faible risque de perturbation des échanges. Les situations intermédiaires sont instables. En examinant les flux commerciaux bilatéraux entre 1966 et 2015, nous constatons, premièrement, que le niveau des échanges varie systématiquement en fonction du risque de perturbation des échanges et, deuxièmement, que les échanges entre paires de pays tendent à converger au fil du temps vers ces deux situations extrêmes ».

Le 7 décembre, Joan Larroumec nous donne une petite leçon de géopolitique : « **Voici le petit secret pour prédire le futur en matière de géopolitique**.
Il y a trois modèles dominants en géopolitique. On peut considérer que le monde est dirigé par l'idéologie, par les civilisations ou par les intérêts.
1. Si l'on pense que le monde est dirigé par les idéologies, on s'attend à voir des conflits entre pays démocratiques et pays autoritaires. C'est la vision héritée de la guerre froide. C'est toujours une des visions dominantes aujourd'hui. Biden et Macron en parl(ai)ent souvent. Le confit contre la Russie ou la Chine est souvent présenté sous cet angle.
2. Si l'on pense que le monde est dirigé par les civilisations, on s'attend à voir des conflits entre Occident et monde islamique, Occident et Chine. C'est l'autre vision dominante jusqu'à il y a peu, issue d'Hungtinton. C'est la vision néoconservatrice, née de l'enchaînement chute de l'URSS - 11 septembre.
3. Si l'on pense que le monde est dirigé par les intérêts, on s'attend à avoir des conflits entre pays voisins se concurrençant pour les mêmes ressources. C'est la vision classique pré-contemporaine gaulliste. Une vision très française par ailleurs qui nous a amené à nous allier aux Turcs dès François premier. C'est ce que le monde entier a vu avec sidération réapparaître hier dans le document de la Maison Blanche expliquant que désormais, les États-Unis ne poursuivraient plus vraiment la promotion de la démocratie, mais la protection de leurs intérêts.
Alors comme toujours, il y a un peu de vrai dans les trois modèles.
Mais quel est le modèle qui a le meilleur pouvoir prédictif ?
Si l'on utilisait Hungtinton comme modèle du monde, globalement on a passé tout ce début de XXIe siècle à l'Ouest. On ne s'attendait pas à la guerre Ukraine-Russie (bah oui c'est la même sphère civilisationnelle), on ne s'attendait pas à l'axe Maroc - Arabie Saoudite - Israël (quoi ? des Musulmans qui s'acoquine avec la pointe avancée de l'Occident ?), et on avait aucune idée que les États-Unis allaient se retourner contre l'Europe. Bref, avoir fait confiance à Hungtinton, globalement, c'est l'équivalent cognitif d'être à 4g en permanence : brouillard mental maximal.
Si l'on utilisait le modèle idéologique, on a été un poil moins à poil. Mais pas beaucoup moins. L'alliance USA - Arabie Saoudite contre l'Iran, ça n'a pas beaucoup de sens dans ce cadre-là.
Les tensions Chine - Vietnam non plus. À la rigueur on peut continuer à se bercer d'illusions en pensant que si Trump et Poutine malmènent l'Europe c'est à cause de leur lutte contre le wokisme. Mais bon Poutine dit que c'est aussi à cause du colonialisme qu'il n'aime pas l'Europe de l'Ouest, et du Nazisme qu'il n'aime pas les Ukrainiens. Et Trump n'aime pas les Chinois qui pourtant sont autoritaires et ethno-nationalistes comme lui... Défendre le modèle idéologique demande pas mal de gymnastique intellectuelle.
Bref, il est évident que si l'on veut comprendre le monde, il suffit de simplement se demander quels sont les intérêts des différents pays. Et ainsi l'on peut prévoir avec certitude que la Russie continuera d'essayer d'envahir ses voisins tant qu'elle en aura ses moyens. Que les États-Unis continueront de piller les capitaux de l'Ouest jusqu'à avoir une autonomie stratégique tant que l'Europe n'y mettra pas le holà. Que

l'Allemagne fera tout ce qu'elle peut pour ne pas favoriser la France au sein de l'UE, ou alors en échange d'énormes concessions supérieures pour ses intérêts.
Si on laisse tomber les chimères qui ont embrouillé l'esprit de la génération précédente en leur faisant croire que les pays se meuvent principalement en fonction de ce que croient ou sont leurs voisins, tout s'éclaire.
In fine, le monde est simple. Les pays poursuivent leur intérêt. Ces intérêts sont déterminés en grande partie par leur géographie, leur économie et leur démographie. Même si c'est la seule et unique chose que l'on sait en géopolitique, cela suffit à être 100 fois meilleur à prédire le futur que le commentateur moyen de plateau télé et le politicien lambda ».



Ce propos de Joan Larroumec suscite **plusieurs commentaires et réflexions** :

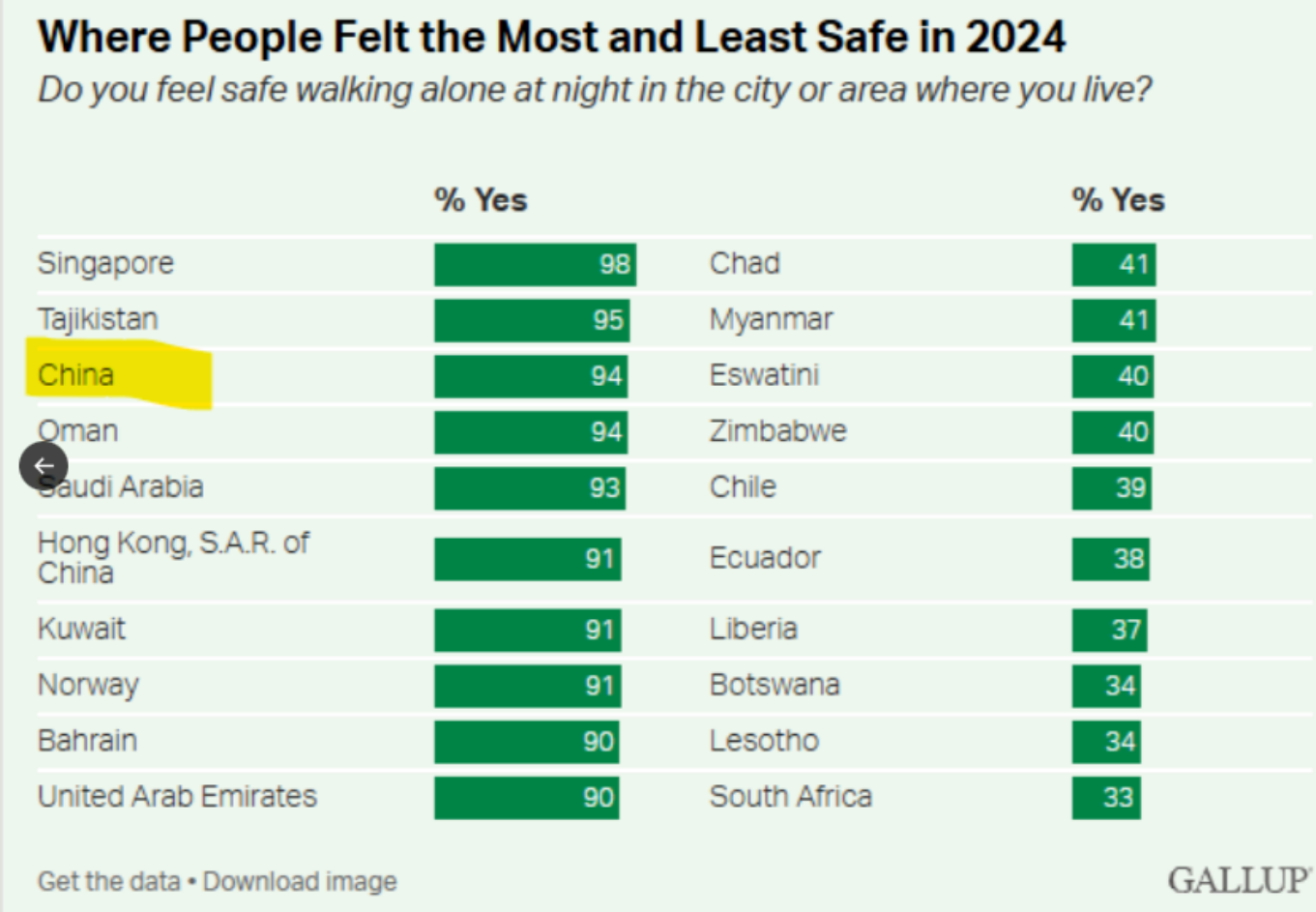
Nik Stankovic

« L'autre dimension est psychologique : la liberté est ce que les gens ressentent (ou apprennent). Si l'on enseigne à quelqu'un que « la liberté, c'est pouvoir dire "merde à Joe Biden" » et qu'il le ressent vraiment, et que l'on lui retire ensuite ce droit, il sombrera dans la dépression et se sentira opprimé. Mais la plupart des gens sur la planète se fichent bien de leur liberté de dire merde<their president> Alors ne désespérez pas. Il en va de même pour le droit de posséder une arme. La plupart des gens dans le monde, moi y compris, ne souhaitent pas en posséder une ; je préfère vivre dans une société où je n'en ai pas besoin. Et la plupart d'entre nous vivons effectivement dans de telles sociétés, donc la question ne se pose pas. Mais la plupart des Américains pensent qu'une vie sans arme ne vaut pas la peine d'être vécue. C'est absurde, mais c'est leur opinion. Les Américains préfèrent vivre dans une société où ils ont besoin d'une arme et peuvent en posséder une, plutôt que dans une société où ils n'en ont pas besoin et ne peuvent pas en posséder. C'est ancré dans leur culture, et ils se battront pour la défendre. Les Occidentaux sont très fiers de leur « droit d'élire leurs dirigeants ». Les Chinois, quant à eux, restent de marbre, car ils constatent que les Occidentaux élisent sans cesse des dirigeants incompétents qui ne font rien pour eux et agissent même à l'encontre de leurs intérêts, tandis que leurs dirigeants, non élus, œuvrent bien plus efficacement pour le bien du peuple chinois. Rares sont les Chinois qui s'endorment le soir en regrettant de ne pas pouvoir voter pour leur président. Je parie que 90 % des Occidentaux préféreraient avoir le droit de vote et subir des dirigeants médiocres pour toujours, plutôt que de ne pas avoir le droit de vote et d'avoir des dirigeants objectivement meilleurs. Il s'agit d'un problème psychologique profond, difficile à éluder par la raison. Bien sûr, les cultures peuvent évoluer et évoluent effectivement, mais c'est un processus très long et lent, probablement plus long qu'une vie humaine. Le plus souvent, elles évoluent parce qu'elles constatent qu'une autre culture réussit de manière constante.
La plupart des gens aspirent à posséder toujours plus de biens matériels, mais ont tendance à mal interpréter les facteurs de réussite. Ils s'imaginent devenir milliardaires en se levant à 4 heures du matin et

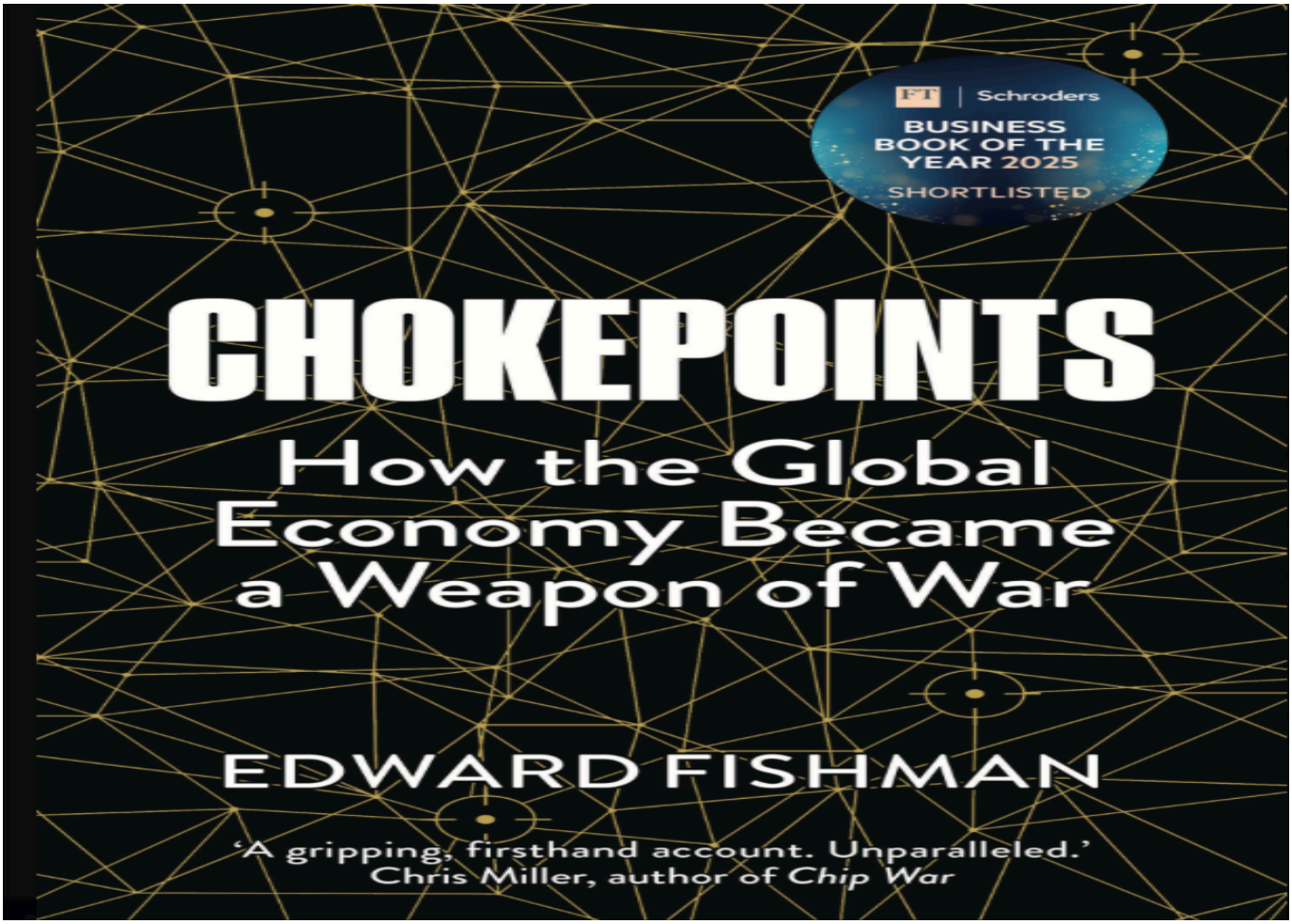
en prenant des douches froides. Il est très courant de penser que les États-Unis et l'Europe étaient les régions les plus riches du monde grâce à la liberté et à la démocratie. C'est pourquoi on voit les États-Unis et leurs alliés exporter ce modèle vers les pays pauvres du monde entier, leur faisant croire, en substance, que pour posséder une grande télévision à écran plat et une Mercedes, il faut forcément avoir la liberté et la démocratie. Il s'avère que ce type de liberté et de démocratie n'est pas indispensable (voir la Chine et le déclin de l'Occident). Il est très difficile pour ceux qui ont consacré leur vie à la « liberté et à la démocratie » de l'admettre. Leur existence entière perdrait tout son sens, ce qui explique en partie la forte résistance à certaines de ces idées. Mais, comme toute forme de résistance, ces personnes finissent par disparaître ».

Arnaud Bertrand

C'est vraiment intéressant. J'ai longtemps soutenu que même si nous érigeons la « liberté » en valeur cardinale en Occident, en nous vantant d'être le « monde libre » par opposition au monde prétendument non libre, nous ne comprenons en réalité, pour la plupart, pas ce qu'est la liberté. On confond souvent « liberté » et *liberté individuelle*, c'est-à-dire le droit d'agir selon ses désirs personnels (ce que les philosophes appellent la « liberté négative »). Mais on oublie souvent que cette « liberté » est largement dénuée de sens si l'on ne dispose pas concrètement des conditions matérielles nécessaires pour l'exercer. Prenons l'exemple du dernier rapport Gallup sur la sécurité mondiale, publié récemment (https://news.gallup.com/poll/695240/people-feel-safe-even-global-conflicts-rise.aspx). Ce rapport examine la notion de « liberté face à la peur », c'est-à-dire si les gens se sentent en sécurité ou non. Et, chose étonnante mais peut-être pas surprenante, les États-Unis – censés être le pays le plus « libre » du monde – obtiennent de très mauvais résultats. Par exemple, en ce qui concerne le sentiment de sécurité des personnes « marchant seules la nuit dans leur quartier », les États-Unis se classent 64e au niveau mondial, un score même inférieur à celui de l'Inde (59e), tandis que la Chine occupe la 3e place (juste derrière Singapour et le Tadjikistan). La situation est encore pire si l'on considère spécifiquement le sentiment de sécurité des femmes lorsqu'elles marchent seules la nuit dans leur quartier : sur ce point, les États-Unis se classent au 77e rang mondial, avec seulement 58 % des femmes qui déclarent se sentir en sécurité. En fait, et c'est incroyable, sur les 10 pays du monde où l'écart entre les sexes est le plus important en ce qui concerne le pourcentage d'hommes et de femmes qui se sentent en sécurité en marchant seuls la nuit, 8 de ces pays font partie du soi-disant « monde libre » : les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Italie (le pays avec le plus mauvais score du groupe, avec seulement 44 % de femmes qui se sentent en sécurité), Malte, l'Australie, Chypre, la Grèce et les Pays-Bas.
Concrètement, cela signifie que les femmes de ces pays sont techniquement « libres » de marcher seules la nuit – elles en ont le droit – mais qu'elles ne le peuvent pas concrètement, faute de conditions matérielles adéquates. Elles ont peur de le faire, et sans doute à juste titre. Peut-on parler de « liberté » si, concrètement, les femmes du « monde libre » sont moins libres de se promener dans leur propre quartier que les femmes des pays que nous condamnons régulièrement comme non libres ? La Chine, par exemple, a mis en place de nombreuses mesures que nous considérons comme restrictives en matière de liberté – telles que la présence omniprésente de caméras de surveillance – mais le résultat est qu'elle se classe au 3e rang mondial en matière de sécurité des personnes et au 4e rang mondial de l'indice « Loi et ordre » de Gallup, plus sûre que n'importe quel pays du « monde libre ». Concrètement, elle a instauré la « liberté de vivre sans peur », là où le « monde libre » n'y est pas parvenu. On pourrait aussi parler d'autres dimensions de la liberté, comme la liberté de ne pas avoir besoin de quelque chose : à quoi cela sert-il à une personne sans domicile fixe de savoir qu'elle est théoriquement libre d'acheter une maison, ou à un diabétique de savoir qu'il est libre d'acheter de l'insuline qu'il ne peut pas se permettre ? Le droit existe ; la liberté, non. La véritable liberté – celle qu'on peut réellement vivre – exige des conditions matérielles : sécurité, soins de santé, logement, dignité. De ce fait, j'estime qu'il nous faut redéfinir entièrement le sens du terme « liberté » en mesurant la réalité vécue plutôt que la simple absence de restrictions sur le papier. Si tel était le critère retenu, il faudrait redessiner entièrement la carte du « monde libre » et probablement faire face à des réalités dérangeantes quant aux pays qui en font partie ou non.



International and Monetary Economics Network
Super intéressant ! « Points de blocage : comment l'économie mondiale est devenue une arme de guerre », par Edward Fishman. « Points de passage stratégiques » est un récit captivant des coulisses de l'un des bouleversements géopolitiques les plus importants de notre époque. S'appuyant sur des recherches approfondies, son expérience personnelle et des entretiens avec des acteurs clés, Edward Fishman, ancien haut fonctionnaire du département d'État américain, nous plonge au cœur des arcanes du pouvoir à travers le monde. Il révèle comment les sanctions, les droits de douane et le contrôle des points de passage stratégiques modernes – tels que le dollar américain, les technologies de pointe en matière de microprocesseurs et les chaînes d'approvisionnement énergétique critiques – sont devenus les principales armes de la géopolitique du XXIe siècle.



Présentation du livre :
Si vous voulez comprendre ce qui se passe dans l'économie mondiale, commencez ici.
Auparavant, il fallait des blocus et des sièges pour ravager l'économie d'un rival. Désormais, une simple déclaration publiée en ligne par le gouvernement américain peut mettre une nation à genoux.
Chokepoints est un récit captivant des coulisses de l'un des bouleversements géopolitiques les plus importants de notre époque. S'appuyant sur des recherches approfondies, son expérience personnelle et des entretiens avec des acteurs clés, Edward Fishman, ancien haut fonctionnaire du Département d'État américain, nous plonge au cœur des arcanes du pouvoir à travers le monde. Il révèle comment les sanctions, les droits de douane et le contrôle des points névralgiques modernes – tels que le dollar américain, les technologies de pointe en matière de microprocesseurs et les chaînes d'approvisionnement énergétiques critiques – sont devenus les principales armes de la géopolitique du XXIe siècle.
Voici l'histoire épique de la façon dont l'Amérique a transformé l'économie en une arme – et comment la Chine, l'Europe et la Grande-Bretagne font désormais de même. Urgent et regorgeant d'informations rares, Chokepoints est le guide de référence sur l'ère de la guerre économique.

Merci beaucoup d'être présents aujourd'hui, pour cette neuvième semaine du trimestre. Je sais que cette période est difficile pour nos étudiants et nos professeurs. C'est une période compliquée. Nous sommes donc ravis d'accueillir Edward Fishman qui nous présentera son livre, « Choke Points and American Power In the Age of Economic Warfare ». Edward a fait des choses vraiment passionnantes. Je vais surtout évoquer son travail au Département d'État, qui existe toujours (du moins pour le moment). Il y travaillait dans le domaine de la planification des politiques, un domaine qui, je crois, n'est pas encore bien établi. Il y a peut-être une réalité sur le papier, mais je ne suis pas sûr que la planification des politiques soit encore concrète. Il y a travaillé comme cadre supérieur au sein de l'équipe de planification des politiques. Il conseillait le secrétaire John Kerry sur l'Europe et l'Eurasie et dirigeait les travaux de l'équipe sur les sanctions économiques, la planification stratégique à long terme et l'ordre international, ainsi que sur les normes internationales. Enfin, c'est amusant, non ? Il a également dirigé le Conseil de politique étrangère et représenté le Département d'État au sein du Groupe restreint de planification

stratégique de la sécurité nationale, un organisme interministériel international chargé de mener une vaste évaluation stratégique des tendances géopolitiques, économiques et technologiques. Auparavant, il était responsable des questions russes et européennes au sein du Bureau des sanctions économiques, de la politique et de la mise en œuvre du Département d'État, un poste qui, comme vous le savez, revêt une importance considérable de nos jours. C'est de là que provient une grande partie du livre. Il a notamment joué un rôle central dans la conception et la négociation des sanctions internationales en réponse à l'agression russe en Ukraine. Il a également été membre de l'équipe chargée des sanctions contre l'Iran, un autre domaine dont l'issue reste incertaine. Il a travaillé au Pentagone et au Département du Trésor. Il a reçu de nombreuses distinctions, dont la plus haute distinction du Département d'État et la distinction honorifique du maire de Meredith pour sa contribution à la politique relative à l'Ukraine, la Russie et le Bélarus. Et ça n'en finit plus, vous êtes une personne très impressionnante, et je suis ravi d'être ici pour parler de votre livre et en apprendre davantage sur les points de blocage. (…)

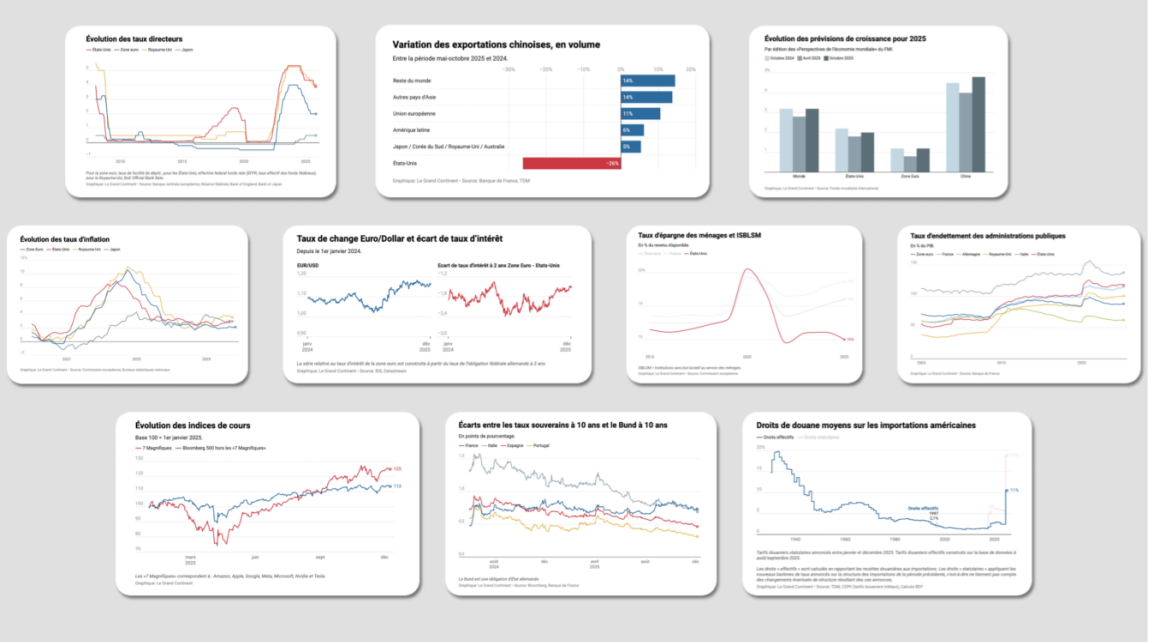
Alors voilà, la thèse de mon livre est que nous vivons à l'ère de la guerre économique : les sanctions, les droits de douane et les contrôles à l'exportation sont devenus le principal moyen de compétition entre les grandes puissances. C'est certainement vrai pour les États-Unis, mais aussi pour nos alliés, l'Union européenne et le Japon. D'ailleurs, le Japon a récemment créé un ministère de la Sécurité économique. Bien sûr, la Chine utilise de plus en plus des outils comme les sanctions et les contrôles à l'exportation. Aujourd'hui encore, le gouvernement chinois a imposé des sanctions à 15 entreprises américaines. Je pense donc que nous allons assister à une véritable guerre économique bilatérale, et la Russie y a également recours. Depuis un certain temps, il est clair pour quiconque suit l'actualité que nous ne vivons plus dans l'économie mondiale, ni dans l'ordre mondial des années 1990, où les relations économiques entre pays étaient perçues comme mutuellement avantageuses. La Chine et la Russie étaient alors considérées davantage comme des alliés potentiels des États-Unis que comme des rivaux menaçants. Nous n'avons pas encore déterminé la suite. Or, ce que je défends dans ce livre, c'est précisément cette suite : l'économie mondiale intégrée, les chaînes d'approvisionnement et les marchés financiers qui se sont développés dans les années 1990, au lieu d'être une force de paix, sont de plus en plus instrumentalisés. Voilà ce que représentent les points de blocage évoqués dans le titre. C'est peut-être le dernier point que j'aborderai avant de laisser la parole à Maggie pour d'autres questions. Mais on me demande souvent : « Qu'est-ce qu'un point de blocage ? » Je pense qu'il est utile d'en discuter, car c'est ce qui rend la guerre économique actuelle si inédite. Quiconque a étudié l'histoire, depuis la Grèce antique et Thucydide, sait que la guerre économique est aussi vieille que l'histoire, n'est-ce pas ? Je veux dire, il y a eu un embargo athénien contre Mégare en 432 avant J.-C. Alors, qu'y a-t-il de nouveau ? Pourquoi la guerre économique d'aujourd'hui est-elle différente de tout ce qui l'a précédée ? La meilleure façon de l'expliquer est de prendre l'exemple des années 1990 : les sanctions, ou embargos, les plus célèbres de cette décennie furent celles imposées à Saddam Hussein et à l'Irak. Saddam Hussein envahit le Koweït en 1990 et l'ONU réagit très rapidement en imposant un embargo total à l'Irak, notamment sur ses exportations de pétrole, qui constituait sa principale ressource. Cet embargo est resté en vigueur pendant 13 ans, de 1990 à 2003. Quelqu'un sait-il comment il a été mis en place, comment nous avons empêché l'Irak de vendre du pétrole ? Des idées ? En fait, il a nécessité un blocus naval permanent des ports irakiens, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pendant 13 ans. Pendant 13 ans, des marins américains et de 20 autres pays ont surveillé chaque cargaison entrant et sortant des ports irakiens. Au moindre soupçon, s'ils pensaient qu'il s'agissait de pétrole irakien, ils envoyaient un hélicoptère prélever des échantillons de pétrole à bord du pétrolier et les envoyaient à un laboratoire pour analyse. On imagine aisément le coût et la lourdeur de cette opération, qui constituait une forme de recours à la force militaire. Elle était mise en œuvre par le Pentagone, par des officiers et des marins américains. Qu'est-ce qui a changé ? Le véritable tournant du début du XXIe siècle a été l'hypermondialisation des années 1990, caractérisée par l'intégration des chaînes d'approvisionnement et des marchés financiers. Cette intégration a créé des points de blocage, c'est-à-dire des secteurs de l'économie mondiale où un pays occupe une position dominante et où la redondance est quasi inexistante. L'exemple classique est celui du dollar américain : il est pratiquement impossible de réaliser des transactions internationales sans y avoir accès. En coupant les pays des transactions en dollars, on peut leur infliger des dommages considérables. Il en va de même pour les technologies de pointe en semi-conducteurs. Sans accès aux technologies de certaines entreprises de la Silicon Valley, il est impossible de fabriquer les semi-conducteurs les plus avancés, ce qui constitue un

autre point de blocage que les États-Unis peuvent instrumentaliser. Et donc, ce qui s'est passé, c'est qu'aujourd'hui, par la simple signature de documents dans le Bureau ovale, Donald Trump, ou tout autre président américain, peut imposer des sanctions économiques à des pays étrangers d'une ampleur bien supérieure à celle de l'embargo naval de 13 ans imposé à l'Irak dans les années 1990. C'est un pouvoir effrayant, dont le seuil d'utilisation est très bas, n'est-ce pas ? Je veux dire, quiconque a travaillé au gouvernement sait combien il est parfois frustrant de simplement discuter avec les gens et de se demander s'il existe des moyens d'exercer une influence. Eh bien, devinez quoi ? Désormais, il suffit de signer un document pour plonger n'importe quel pays dans une récession majeure. C'est un pouvoir véritablement spectaculaire, et c'est cette histoire que je raconte dans mon livre, Points de blocage.

C'est également Joan Larroumec qui fait l'utile réflexion suivante :
« Il ne sert à rien d'être pro-américain ou anti-américain, selon que l'on se sente proche du progressisme Démocrate ou du tournant réactionnaire trumpien. Il faut avoir la lucidité de se rendre compte que les affinités idéologiques ne gomment absolument pas les divergences d'intérêt. Or il se trouve que les intérêts américains ont historiquement peu coïncidé avec les nôtres. Une vision historique rapide :
1. La France aide les États-Unis à devenir indépendants, ce qui nous pousse à la faillite et provoque la Révolution Française, qui détruit notre flotte et nous fait perdre définitivement le statut de première puissance mondiale.
2. Les États-Unis refusent d'aider la France révolutionnaire, refusent de rembourser leurs dettes.
3. Les États-Unis trahissent la France en 1798 en signant un accord naval avec le Royaume-Uni. C'est la "quasi guerre" qui dure deux ans.
4. En 1803 ils profitent de la faiblesse française pour acheter la Louisiane à prix bradé, sachant que la France ne pourra pas défendre son territoire trop occupé à se battre contre toute l'Europe. Ils ne nous aident d'ailleurs pas plus dans les guerres napoléoniennes, sachant que nous étions la seule république en guerre contre les monarchies.
5. En 1918, au traité de Versailles, ils se rangent du côté des Anglais et empêchent la France de démanteler l'Allemagne, rendant ainsi possible la seconde guerre mondiale. Ils défendent même l'idée que c'est la France qui est coupable d'imposer trop de pénalités à une Allemagne qui vient pourtant de détruire l'essentiel de notre tissu industriel (ce dont nous ne nous sommes JAMAIS remis.) Ils sont aussi d'avis de laisser l'Alsace aux Allemands parce que c'est germanophone. La France doit en faire un casus belli pour récupérer l'Alsace alors qu'elle vient de sacrifier des millions de jeunes gens.
6. Dans les années 30, ils refusent d'aider la France et de mettre pression à l'Allemagne. Ils refusent de nous vendre des avions qui auraient pu nous sauver quand l'invasion allemande est imminente. Ils refusent toujours quand la France est envahie. Ils continuent de faire des affaires avec les nazis. Ils reconnaissent Vichy. Ce n'est que quand ils sont attaqués par les Japonais qu'ils trouvent enfin un intérêt à entrer en guerre.
7. Ils refusent de reconnaître De Gaulle, poussent Giraud (c'est grâce à Churchill qu'il y a eu De Gaulle, les Américains au contraire ont essayé de l'éliminer depuis le début.).
8. Alors que Paris s'est révoltée contre l'occupant nazi, ils refusent d'aller prêter main forte au peuple parisien, prenant le risque que les Parisiens se fassent massacrer, car la vie de leur GI ne sert qu'à battre les Allemands, pas à épargner le sang français. Heureusement que Leclerc et la deuxième DB sont là. Ils doivent désobéir aux Américains pour venir sauver Paris.
9. Toujours pour épargner le sang des GI, les Américains bombardent la France en masse, de très haut, sans trop de soucier de précision. Résultats : 70 000 civils français morts, des centaines de milliers sans abris, des villes comme La Havre intégralement rasées.
10. À la libération leur plan est de considérer la France comme un pays conquis. Les Américains ont déjà battu une monnaie d'occupation. S'apprêtent à traiter la France comme l'Italie et l'Allemagne. De Gaulle déjoue ces projets. Élément méconnu, les Américains avaient même rédigé un plan pour créer un état tampon consituté du nord de la France et de l'Alsace. Oui, ils réfléchissaient à démanteler la France.
11. Ils ne veulent pas que la France soit à Yalta, à l'ONU, etc. Ils font tout pour sortir la France des puissances du nouvel ordre mondial.

12. Plan concerté pour empêcher Paris de retrouver sa place de capitale des arts, plan Marshall dessiné pour entraîner l'assujettissement de la France, par exemple en le conditionnant à l'ouverture des marchés français dans restriction aux imports culturels américains.
13. Effort américain pour empêcher que la France acquiere la bombe nucléaire.
14. Quand la France récupère son or en échange de ses dollars, mettant ainsi en danger le système de Bretton Woods, les services américains travaillent à l'élimination de De Gaulle. Possibles prises de contact voir plus avec le FLN.
15. Décolonisation et guerre d'Algérie : les États-Unis se liguent avec l'URSS pour soutenir le démantèlement de l'Empire Français et sont du côté de tous les colonisés dans les guerres d'indépendance.
16. Crise de Suez : les États-Unis humilient la France et nous refusent tout rôle international.
17. Affaire Echelon des années 90 : les États-Unis utilisent leur appareil d'espionnage de la guerre froide pour voler de la technologie française et gagner des parts de marchés, fragilisant ainsi nos pépites.
18. Leurs fonds de pension prennent possession des entreprises stratégiques françaises, poussent à leur financiarisation, encouragent les délocalisations.
19. La France refuse de faire la guerre en Irak en 2003. Les États-Unis font tout pour isoler la France diplomatiquement, l'humilier. Lance la campagne de propagande mondiale sur la lâcheté supposée des Français. Utilise Hollywood pour salir ou effacer l'Histoire de France.
20. Extraterritorialité du droit américain utilisée pour détruire l'indépendance stratégique française, comme avec le rachat d'Alstom en mettant un de ses dirigeants en prison pour faire pression. Amendes gigantesques sur les banques françaises. Attaques encore plus ciblées des services américains sur des pépites technologiques françaises comme Gemplus.
21. Affaire des sous-marins australiens, où ils plantent un couteau dans le dos de la France en forçant l'Australie à rompre son contrat en les menaçant de ne pas les défendre contre la Chine. Objectif de sortir la France du Pacifique.
22. Utilisation des GAFAM pour assujettir technologiquement l'Europe et extraire des rentes.
23. Coup de poignard dans le dos sur l'Ukraine, tarifs douaniers sur les voitures, menaces sur le Groenland, etc. Il serait idiot d'en vouloir aux États-Unis pour tout ça. Ils jouent leur jeu, ils défendent leurs intérêts. Ils n'ont aucune raison de faire des cadeaux à la France. Le seul problème, c'est qu'à cause à Hollywood, de leurs programmes d'influence, de leurs réseaux sociaux, etc. ils ont réussi à faire croire à nombre d'Européens qu'ils agissaient par grandeur d'âme et que leurs intérêts étaient aussi les nôtres. Ce n'est pas le cas. Il faut en tirer les conséquences et ne pas être naïf. L'avantage de la transparence de Trump et Vance, c'est qu'elle nous encouragera peut-être à revoir l'histoire de nos relations avec les États-Unis avec un peu plus de réalisme.
Les relations internationales ne sont que des rapports de force, nous ne pouvons compter que sur nos propres ressources, et non sur la bienveillance et la protection des Américains ».

Le 16 décembre, la revue « Le grand Continent » publie un article pour commenter **10 graphiques qui lui semblent résumer la situation actuelle** :



Le 30 décembre paraît un article intéressant sur le nécessaire équilibre des pouvoirs, à tous les niveaux : https://vitalik.eth.limo/general/2025/12/30/balance_of_power.html

Le 23 janvier 2026, Arnaud Bertrand analyse sur X le point de vue d'une professeur chinois très réputé sur **le tournant que représente l'année 2025 sur la rivalité entre les EU et la Chine** :
« C'est vraiment intéressant : l'un des chercheurs chinois les plus influents sur les relations sino-américaines voit un ajustement "une fois par siècle" dans la politique étrangère américaine, défini par un « repli général » et la prise de conscience progressive que "hormis une coexistence pacifique à long terme avec la Chine, les États-Unis n'ont pas d'alternative".
Le professeur Wu Xinbo est le doyen de l'Institut d'études internationales de l'université Fudan, l'une des meilleures de Chine, et le directeur de son Centre d'études américaines. Il figure parmi les chercheurs chinois les plus cités depuis plusieurs années (
https://
iis.fudan.edu.cn/en/6f/fe/c1667
6a487422/page.htm
).
Comme il le dit lui-même, l'ajustement actuel n'est pas dû à Trump, mais il s'agit d'"un processus transmembre de l'administration et des partis qui a progressivement émergé et progressé au fil du temps", impulsé par "des pressions à la fois nationales et internationales auxquelles les États-Unis sont confrontés".
Il affirme que ce processus a débuté sous la première administration Trump et "n'a pas été véritablement inversé par la suite" : la conviction que le coût de "la construction et du maintien d'un ordre international sous l'égide des États-Unis" était trop élevé et que le système ne fonctionnait pas. Selon lui, les élites américaines prennent désormais de plus en plus conscience que les États-Unis "n'ont d'autre choix que de revoir leurs priorités et de se recentrer".
Il décrit les États-Unis, durant le second mandat de Trump, comme étant entrés dans un état "oscillant entre triomphalisme et anxiété du déclin", leur "centre de gravité stratégique [ayant] visiblement reculé vers l'hémisphère occidental".
Concernant plus particulièrement la Chine, il considère 2025 comme "un tournant dans la longue rivalité stratégique entre la Chine et les États-Unis", pour deux raisons :
1) "Les États-Unis ont commencé à reconnaître les limites de leur 'boîte à outils' concernant la Chine" ; leurs outils pour imposer leur volonté à la Chine sont tout simplement inefficaces, comme on a pu le constater lors de l'escalade tarifaire.
2) "L'influence de la Chine sur les ressources clés a changé la dynamique de la compétition" (l'épisode des terres rares en est la preuve).

Il affirme que cela a « poussé les États-Unis à réévaluer leurs objectifs stratégiques envers la Chine » et à prendre conscience que “la Chine est difficile à contenir, et encore plus impossible à anéantir“. Ce qui signifie concrètement que “mis à part une coexistence pacifique à long terme avec la Chine, les États-Unis n'ont pas d'autre choix“.
Cela signifiera qu'avec le temps, les États-Unis accepteront progressivement “la réalité selon laquelle la Chine continuera à se développer et pourrait surpasser les États-Unis dans certains domaines“, et qu'ils “accorderont une place plus importante à l'évitement des conflits avec la Chine – en particulier des conflits militaires – dans leur politique à l'égard de la Chine“.
Concernant Taïwan, il affirme que “la situation a évolué de manière significative“ et que “cela est déjà reconnu aux États-Unis“, certains groupes de réflexion examinant sérieusement si Washington a réellement la capacité d'empêcher la réunification de la Chine“.
Pour lui, cela signifie que ce à quoi les États-Unis “doivent vraiment réfléchir, ce n’est pas comment empêcher la Chine de parvenir à la réunification, mais comment s’assurer que ses intérêts et préoccupations légitimes soient pris en compte au cours de ce processus.“
Il affirme que s'il avait l'occasion de poser une question au président américain aujourd'hui, ce serait : « Étant donné que le processus de réunification de la Chine est déjà en cours, comment les États-Unis devraient-ils adapter leur politique à l'égard de Taïwan ? »
Ses opinions sont d'autant plus importantes que Wu Xinbo est un chercheur très mesuré, loin d'être triomphaliste. Par exemple, en septembre 2024 (
https://
chinaffairsplus.com/p/wu-xinbo-on-
china-us-relations-the
, il estimait encore que les États-Unis continueraient “d'intensifier leur politique d'endiguement et de répression de la Chine », et en janvier 2020 (
https://
thediplomat.com/2020/01/wu-xin
bo-on-the-transformation-of-us-china-relations/
, il prévoyait que « la compétition et les frictions entre la Chine et les États-Unis s'accroîtraient“.
Le fait qu'il soit passé de la prédiction d'une « augmentation des frictions » à la déclaration selon laquelle l'Amérique “n'a d'autre choix“ que la coexistence en dit long sur la façon dont les élites intellectuelles chinoises perçoivent l'équilibre des forces comme ayant basculé en quelques années seulement.
Je partage entièrement son point de vue. D'ailleurs, j'ai justement prononcé un discours à Chongqing, défendant pratiquement la même idée (la transcription de mon discours est disponible ici :
https://
open.substack.com/pub/arnaudbert
rand/p/why-us-china-coexistence-is-now-
inevitable?r=4r0pw&utm_campaign=post&utm_medium=web&showWelcomeOnShare=true
). »
Le lundi 26 janvier : **l’once d’or dépasse le seuil symbolique des 5000 $! C’est une valeur refuge absolue !**
L'once d'or dépasse ce lundi le seuil symbolique des 5.000 dollars. La hausse spectaculaire du métal jaune depuis deux ans s'explique par la quête de valeurs refuge dans un contexte d'incertitude générale, aussi bien géopolitique que monétaire. Les attaques régulières de Trump contre la Fed ont écorné le statut de valeur refuge du dollar et de la dette américaine. Les banques centrales émergentes continuent de dédollariser leurs réserves en achetant massivement de l'or. L'argent a aussi passé une barre symbolique, celle des 100 dollars l'once. Le métal gris est porté par l'appétit pour les valeurs refuge, mais aussi par une très forte demande industrielle pour les panneaux solaires. Ce record est plus fragile car les industriels pourraient substituer le cuivre à l'argent pour contenir la flambée de leurs coûts de production.

Le 27 janvier, Jostein Hauge (Assistant Professor à l’Université de Cambridge) considère que ce sont « **trois coups qui ont anéanti l’ordre international fondé sur les règles** » (la traduction est celle de Google) :

« Lors du Forum économique mondial de Davos de cette année, Mark Carney a prononcé un discours qui restera probablement gravé dans les mémoires comme un tournant décisif. Le Premier ministre canadien, ancien banquier chez Goldman Sachs, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre et considéré par beaucoup comme un parfait défenseur d'une mondialisation libérale et fondée sur des règles, a fait un aveu extraordinaire :

“Nous savions que l'histoire de l'ordre international fondé sur des règles était en partie mensongère : les plus puissants s'exemptaient quand cela les arrangeait, les règles commerciales étaient appliquées de manière asymétrique et le droit international était appliqué avec rigueur, selon l'identité de l'accusé ou de la victime. (...) Cessez de croire que l'ordre international fondé sur des règles fonctionne encore comme annoncé. Ce qu'il est, c'est un système d'intensification de la rivalité entre grandes puissances où les plus puissants poursuivent leurs intérêts en utilisant l'intégration économique comme moyen de coercition“.

Pendant des décennies, des nations comme le Canada ont prospéré en participant à ce que Carney qualifiait de “rituels“ : afficher des pancartes aux fenêtres pour signaler leur adhésion à un système qu'ils savaient truqué en faveur des pays riches. La Section était utile, expliquait-il, car l'hégémonie américaine assurait confort et prospérité aux pays du Nord. Mais ce marché, a déclaré Carney, ne fonctionne plus.

Le discours de Carney révèle que l'ordre international fondé sur des règles n'était qu'une façade – et qu'il est désormais bel et bien mort. Mais comment est-il mort, exactement ? Selon moi, sa mort s'est déroulée en trois phases distinctes (ou par trois « coups » distincts). D'abord, sous la houlette de Trump. Ensuite, sous la houlette de Trump. Et enfin, sous la confession de Carney.

Premier coup dur : l'ordre était truqué dès le départ.

L'ordre international fondé sur des règles a émergé des cendres de la Seconde Guerre mondiale, censément garantir la coopération et la prospérité mondiales grâce à des institutions telles que les Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et, plus récemment, l'Organisation mondiale du commerce. Le discours était clair : le multilatéralisme, le développement mondial souverain et la sécurité collective devaient remplacer le droit international. En réalité, ces institutions étaient conçues pour consolider la domination des nations les plus riches – et ces nations le savaient.

Prenons l'exemple du FMI et de la Banque mondiale. Ces deux institutions fonctionnent selon un système de pondération où la puissance économique se traduit directement en contrôle politique. Les États disposent d'un droit de veto effectif sur toutes les décisions majeures et, avec le G7 et l'Union européenne, contrôlent largement plus de la moitié des voix au sein de ces agences. Si l'on considère le pouvoir de vote par habitant, le caractère antidémocratique de ces systèmes apparaît immédiatement. Au FMI, pour chaque voix dont dispose un Américain, un Kényan dispose d'un vingtième de voix et un Indien d'un dixième. À la Banque mondiale, pour chaque voix détenue par un Américain, un Chinois dispose d'un vingtième de voix. Dans toute démocratie, il serait inacceptable que les riches aient plus de poids électoral que les pauvres. Pourtant, une telle injustice est devenue la norme au sein d'institutions censées gouverner l'économie mondiale.

Ces déséquilibres de pouvoir expliquent en partie comment le FMI et la Banque mondiale ont pu imposer des programmes d'ajustement structurel et des politiques d'austérité aux pays du Sud pendant quatre décennies. Ces programmes, axés sur la privatisation et la libéralisation des marchés, ont créé des opportunités lucratives pour les multinationales des pays du Nord, tout en ruinant les pays en développement. Dans les années 1980 et 1990, l'ajustement structurel a entraîné une baisse des revenus et une hausse de la pauvreté dans une grande partie de l'Afrique et de l'Amérique latine, déclenchant parfois des décennies de récession.

L'OMC fonctionne également sous couvert d'un consensus illusoire qui masque de profondes asymétries. Les puissances économiques dominantes définissent souvent leurs agendas avant même le début des négociations, invitant certains pays en développement à des réunions confidentielles, appelées “salles vertes“, où les décisions clés sont prises à huis clos. Tout au long de ces négociations, les nations les plus pauvres restent à la merci des pays riches, souvent réticentes à accepter des propositions prédéterminées par crainte de conséquences économiques. En fait, des recherches sur l'OMC ont révélé que de petits groupes de pays puissants et à revenus élevés utilisaient délibérément leur pouvoir et leur influence sur le marché lors des négociations qui ont mené à la création de l'OMC (le Cycle d'Uruguay) pour modifier les règles du commerce international au profit des entreprises basées dans ses pays membres.

L'establishment libéral savait que le système était truqué. Il savait que les règles commerciales étaient appliquées de manière asymétrique, que le droit international était appliqué avec une rigueur variable selon les contrevenants, et que des institutions comme le FMI et la Banque mondiale détruisaient les économies tout en prétendant les sauver.

Deuxième coup dur : Trump a détruit l'ordre international.

Depuis 2017, l'administration Trump a adopté des politiques qui ont violé l'ordre international de manière plus explicite que jamais. Son premier mandat a marqué une rupture avec des décennies d'orthodoxie républicaine sur le libre-échange. Il a imposé des droits de douane sur diverses importations, lancé une guerre commerciale avec la Chine et paralysé unilatéralement l'Organe d'appel en bloquant les nominations à ce dernier, détruisant ainsi la capacité de l'institution à arbitrer les différends. L'administration Biden a poursuivi cette approche, maintenant nombre des droits de douane controversés de Trump et refusant de nommer des membres à l'Organe d'appel.

Le second mandat de Trump a considérablement accentué cette tendance. En mars 2025, lors du Sommet sur le dynamisme américain, le président J.D. Vance a prononcé un discours qui a involontairement révélé la logique biaisée qui sous-tend la mondialisation. Vance a exprimé ce que les mondialistes libéraux savaient depuis longtemps, mais admettaient rarement : “L'idée de la mondialisation était que les pays riches monteraient en gamme tandis que les pays pauvres se contenteraient des choses les plus simples.“ Il a ensuite reconnu l'existence du système, non pas parce qu'il exploitait les pays en développement, mais parce que la Chine avait gravi les échelons de la chaîne de valeur.

Ce discours a révélé une vérité fondamentale : le mouvement MAGA et la gauche progressiste partagent une critique de la foi de l'establishment libéral dans l'ordre international fondé sur des règles. La différence réside dans leur analyse. Le mouvement MAGA soutient que le système a échoué car il n'a pas profité aux pays riches. La gauche progressiste, quant à elle, affirme qu'il a échoué car il a systématiquement exploité les pays en développement. Tous deux s'accordent à dire que l'ordre libéral est défaillant ; leur divergence porte simplement sur les acteurs qui auraient dû en bénéficier.

Trump 2.0 est allé encore plus loin, violant explicitement la Charte des Nations Unies, qui vise à promouvoir la paix internationale et à garantir l'égalité souveraine des nations. En janvier 2026, les forces américaines ont attaqué le Venezuela et enlevé le président Nicolás, une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Interrogé sur le droit international, il a clairement indiqué ne pas se considérer lié par celle-ci, mais uniquement par son propre jugement moral. Trump a désormais clairement indiqué que les États-Unis violeraient les accords commerciaux, adopteraient le protectionnisme et poursuivraient l'hégémonie américaine sans le moindre remords. Il a abandonné toute prétention d'un ordre libéral fondé sur des règles, chère à ses prédécesseurs. Trump poursuit l'impérialisme américain de manière violente et explicite.

Coup dur numéro trois : Carney a fait ses aveux.

Ceci nous ramène à Davos. Mark Carney incarne à bien des égards l'establishment libéral : ancien de Goldman Sachs, banquier central, il dirige aujourd'hui le Parti libéral du Canada. Il est précisément le type de personnalité que l'on s'attendrait à trouver dans le cercle restreint des “mondialistes“. Ce qui rend son aveu d'autant plus surprenant.

Carney n'a pas seulement reconnu que l'ordre international fondé sur des règles est une illusion. Il a admis qu'il a toujours été en partie faux, que l'establishment le savait, et que de nombreuses nations riches ont participé à la Conférence parce que cela leur était utile. Il a rejeté toute nostalgie pour l'ancien système.

Le monde que Carney a décrit sans détour est un monde de rivalités entre grandes puissances, où les règles ne protègent plus personne, où l'intégration économique est devenue un enjeu crucial et où les puissances moyennes doivent choisir entre construire des forteresses ou former des coalitions. Il a appelé les puissances moyennes à cesser d'invoquer l'ordre international fondé sur des règles comme s'il fonctionnait encore comme prévu, et à nommer la réalité : une intensification de la rivalité entre grandes puissances où les plus puissantes poursuivent leurs objectifs en utilisant l'intégration économique comme moyen de coercition. L’importance du discours de Carney est capitale. Qu’une communauté internationale libérale reconnaisse explicitement la complicité de l’establishment libéral dans la perpétuation d’un système injuste – et affirme que les nations riches ont cautionné cette façade par intérêt – équivaut à une accusation de l’intérieur. Il est une chose pour la gauche ou la droite nationaliste de

dénoncer l'ordre international fondé sur des règles. C'en est une autre lorsque le grand prêtre de l'establishment libéral déclare que ce temple est une imposture.
L'ordre international fondé sur des règles est mort. Il est mort lentement, par trois coups : d'abord intentionnellement, lorsque ses architectes ont intégré des asymétries favorisant les puissants ; ensuite par la démolition, lorsque Trump a levé le voile sur les apparences ; et enfin par les aveux de Carney, qui a mis à nu ce que l'establishment libéral savait secrètement depuis toujours ».

Le même 27 janvier, paraît dans Les Echos un article du Professeur Emmanuel Combe qui montre en quoi la stratégie tarifaire de Donald Trump a des ratés puisque ce sont les Américains qui paient la facture.
« (…) Une étude récente du Kiel Institute, portant sur 25 millions de transactions et4.000 milliards de dollars d'importations, le montre : les exportateurs étrangers ont reporté 96 % des droits de douane dans le prix pratiqué en dollars. C'est déjà ce qui avait été observé sous Trump I.
Mais comment expliquer que les exportateurs, confrontés à des droits de douane américains d'une ampleur inégalée, n'ont pas ajusté à la baisse leurs prix hors droits de douane ?
Cinq facteurs peuvent être avancés.
En premier lieu, ils ont préféré maintenir leurs prix et réduire les quantités expédiées vers les États-Unis parce qu'ils bénéficiaient d'autres opportunités de débouchés géographiques. (…)
En deuxième lieu, les taxes douanières imposées par Donald Trump sont si élevées que les exportateurs n'ont pas été en mesure d'absorber ce surcoût dans leurs marges. Cela aurait impliqué pour eux de vendre à marge quasi nulle, voire négative, ce qui n'est pas soutenable.
En troisième lieu, les exportateurs considèrent que les droits de douane sont transitoires, compte tenu des fréquents revirements de position du président américain. Il est donc risqué de baisser ses prix hors droits de douane, ce qui pourrait alimenter des demandes futures de concessions de la part des importateurs ou des distributeurs américains. A l'inverse, maintenir les prix hors droits douane s'inscrit dans une stratégie de prix de référence, marquée par la stabilité du positionnement tarifaire.
En quatrième lieu, il existe une certaine viscosité dans les chaînes de valeur internationale. Les relations entre un importateur américain et son fournisseur étranger sont des relations qui ont été longues à construire, avec des coûts fixes et même irrécupérables en cas de rupture des contrats. Il est donc difficile pour l'importateur ou le distributeur américain de changer de fournisseur, même si les prix en dollars ont augmenté.
En dernier lieu, les Américains importent beaucoup de produits différenciés, notamment du haut de gamme, qu'ils ne produisent plus : la demande est donc peu élastique au prix. Ainsi, une étude de Harvard sur le protectionnisme sous Trump I a montré que 90 % des importations chinoises visées par les droits de douane américains relevaient de biens différenciés.
Finalement, la promesse d'un financement massif du budget américain "par l'étranger" relève en grande partie du slogan. (…) ».

Le 28 janvier, parution dans Le Grand Continent d'un article de Jean-Yves Dormagen sur « **le nouveau clivage géopolitique** », avec le « moment Groenland » : « (…) À partir des données recueillies en France, en Italie, en Allemagne et en Espagne, on observe que la relation aux États-Unis de Donald Trump constitue aujourd'hui un facteur potentiel de recomposition politique. (…) ».

Le 29 janvier, **tableau de la plupart des indices boursiers** :

Nom	Dernier	+ Haut	+ Bas	Var.	Var.%	Heure
CAC 40	8.071,36	8.145,44	8.068,93	+4,68	+0,06%	17:35:59
SBF 120	6.114,46	6.172,52	6.112,88	+0,32	+0,01%	17:35:59
Euro Stoxx 50	5.900,66	5.973,60	5.878,35	-32,54	-0,55%	17:38:56
Dow Jones	48.898,89	49.292,81	48.597,22	-116,71	-0,24%	17:52:16
S&P 500	6.918,95	6.993,88	6.870,81	-59,08	-0,85%	18:08:32
Nasdaq	23.434,65	23.840,55	23.232,78	-422,80	-1,77%	18:08:33
Russell 2000	2.643,94	2.671,09	2.614,26	-9,61	-0,36%	18:08:33
S&P 500 VIX	18,03	19,74	16,02	+1,68	+10,28%	18:08:31
S&P/TSX	32.895,55	33.427,86	32.698,14	-280,52	-0,85%	18:08:31
Bovespa	182.311	186.450	181.567	-2.380	-1,29%	17:53:30
S&P/BMV IPC	69.651,52	70.483,16	69.033,52	-308,21	-0,44%	18:08:33
MSCI World	4.525,44	4.568,33	4.499,46	-27,32	-0,60%	18:08:30
DAX	24.348,22	24.816,72	24.267,78	-495,32	-1,99%	17:38:59
FTSE 100	10.171,76	10.277,72	10.154,17	+17,33	+0,17%	17:35:58
AEX	996,93	1.010,84	993,74	-0,20	-0,02%	17:35:59
IBEX 35	17.582,44	17.818,02	17.541,31	-25,16	-0,14%	17:35:58
FTSE MIB	45.060,50	45.581,50	44.982,50	-78,23	-0,17%	17:35:58
SMI	13.147,40	13.199,70	12.986,20	+103,25	+0,79%	17:35:55
PSI	8.644,48	8.756,46	8.642,82	-18,93	-0,22%	17:35:59
BEL 20	5.373,55	5.406,30	5.364,80	-6,86	-0,13%	17:35:45
ATX	5.578,55	5.665,77	5.561,84	-42,11	-0,84%	17:35:30
OMXS30	3.031,39	3.068,55	3.026,02	+3,93	+0,13%	17:30:59
MOEX Russia Index	2.796,59	2.843,63	2.786,64	+8,58	+0,31%	16:40:00
RTSI	1.158,81	1.177,80	1.154,69	+7,21	+0,63%	16:40:00

Également le 29 janvier, **tableau des rendements et des spreads des taux souverains** :

Pays	Taux	+ Haut	+ Bas	Var.	Var. %	Vs. Bund	Vs. T-Note	Heures
Afrique du Sud	7,965	8,070	7,960	0,000	0,00%	512,4	372,3	16:03:07
Allemagne	2,8412	2,8684	2,8225	+0,0102	+0,36%	0,0	-140,1	18:04:52
Australie	4,794	4,820	4,789	-0,034	-0,70%	195,3	55,2	18:01:46
Autriche	3,032	3,078	3,011	+0,003	+0,10%	19,1	-121,0	17:58:55
Bangladesh	10,490	10,490	10,490	0,000	0,00%	764,9	624,8	06:12:53
Belgique	3,247	3,321	3,233	+0,006	+0,19%	40,6	-99,5	18:03:57
Brésil	13,455	13,455	13,455	+0,005	+0,04%	1.061,4	921,3	15:41:35
Canada	3,415	3,451	3,401	-0,012	-0,35%	57,2	-82,9	18:04:53
Chili	5,330	5,330	5,330	0,000	0,00%	248,9	108,8	13:04:07
Chine	1,812	1,815	1,802	-0,006	-0,33%	-102,9	-243,0	07:59:01
Chypre	3,036	3,056	3,034	-0,013	-0,43%	19,5	-120,6	16:19:41
Colombie	12,344	12,344	12,243	+0,000	+0,00%	950,3	810,2	28/01
Corée du Sud	3,567	3,587	3,540	+0,045	+1,28%	72,6	-67,5	07:28:42
Côte D'Ivoire	7,770	7,770	7,770	0,000	0,00%	492,9	352,8	28/01
Croatie	3,328	3,348	3,328	-0,022	-0,66%	48,7	-91,4	15:55:12
Danemark	2,684	2,766	2,666	-0,015	-0,56%	-15,7	-155,8	17:58:09
Égypte	19,900	19,930	19,900	-0,030	-0,15%	1.705,9	1.565,8	16:25:10
Espagne	3,205	3,226	3,197	+0,005	+0,16%	36,4	-103,7	18:04:20
États-Unis	4,242	4,274	4,223	-0,009	-0,21%	140,1	0,0	18:04:50
Finlande	3,098	3,130	3,079	+0,009	+0,29%	26,5	-113,6	18:04:55
France	3,419	3,435	3,409	+0,005	+0,15%	57,8	-82,3	17:58:49
Grèce	3,342	3,374	3,335	+0,001	+0,03%	50,1	-90,0	16:58:54
Hong-Kong	3,209	3,213	3,201	0,000	0,00%	36,8	-103,3	09:50:02
Hongrie	6,620	6,620	6,620	0,000	0,00%	377,9	237,8	14:04:28
Île Maurice	5,579	5,579	5,579	0,000	0,00%	273,8	133,7	11:34:59
Inde	6,699	6,723	6,695	-0,004	-0,06%	385,8	245,7	13:18:08
Indonésie	6,374	6,377	6,368	+0,007	+0,11%	353,3	213,2	10:39:59
Irlande	2,953	2,982	2,937	0,000	0,00%	11,2	-128,9	18:04:47
Islande	6,581	6,619	6,491	+0,090	+1,39%	374,0	233,9	17:17:37
Israël	3,812	3,829	3,812	+0,004	+0,11%	97,1	-43,0	16:29:59
Italie	3,456	3,490	3,447	+0,006	+0,17%	61,5	-78,6	18:04:47
Japon	2,258	2,258	2,258	+0,023	+1,03%	-58,3	-198,4	18:01:13
Kazakstan	15,591	15,590	15,590	-0,016	-0,10%	1.275,0	1.134,9	13:49:59
Kenya	12,570	12,570	12,570	-0,250	-1,95%	972,9	832,8	13:59:59
Lituanie	3,590	3,590	3,590	-0,015	-0,42%	74,9	-65,2	06:00:00
Malaisie	3,502	3,502	3,488	+0,014	+0,40%	66,1	-74,0	10:58:59
Malte	3,707	3,707	3,707	0,000	0,00%	86,6	-53,5	10:34:42
Maroc	3,256	3,256	3,256	-0,008	-0,25%	41,5	-98,6	15:59:59
Mexique	8,950	8,963	8,921	0,000	0,00%	610,9	470,8	28/01
Namibie	9,355	9,579	9,355	-0,218	-2,28%	651,4	511,3	15:32:20
Nigéria	16,876	16,876	16,876	+0,001	+0,01%	1.403,5	1.263,4	28/01
Norvège	4,200	4,227	4,176	0,000	0,00%	135,9	-4,2	17:08:56

Le 30 janvier, article (dans X) de Jesus Fernandez-Villaverde sur **les raisons de la domination du dollar** :
« Pourquoi le dollar domine-t-il le commerce et la finance internationaux ? La réponse habituelle fait intervenir une combinaison du système de Bretton Woods, de la taille de l'économie américaine et de la profondeur des marchés financiers.
Tout cela est vrai, mais insatisfaisant. L'économie britannique était déjà plus petite que l'économie américaine en 1900, et pourtant la livre sterling est restée la monnaie dominante mondiale jusqu'aux années 1940 (et, dans certaines régions, jusqu'à la dévaluation de 1967). Si la taille et les fondamentaux étaient les seuls critères déterminants, la transition aurait dû s'opérer bien plus rapidement.
Qu'est-ce qui maintient une monnaie dominante en place longtemps après que les fondamentaux aient changé ?
Notre solution réside dans la coordination. Prenons l'exemple d'une exportatrice thaïlandaise qui doit décider d'accepter ou non les dollars. Son choix dépend de sa capacité à les dépenser ultérieurement, ce qui dépend elle-même de l'acceptation de cette monnaie par ses fournisseurs vietnamiens et allemands. Ces derniers, à leur tour, dépendent de leurs propres partenaires commerciaux. Une fois que le monde s'est coordonné sur le dollar, personne ne souhaite déroger à cette norme, car cela reviendrait à détenir une monnaie de moins en moins acceptée.
Nous formalisons cette intuition dans un modèle où les agents supportent un faible coût pour reconnaître les devises étrangères. Ce coût, réaliste (quelques points de base de la valeur d'échange), crée de puissantes complémentarités stratégiques. Plus le nombre de personnes détenant des dollars augmente, plus les accepter devient avantageux, ce qui accroît le nombre de personnes disposées à en détenir. Ce cercle vertueux s'auto-alimente.
Ainsi, nous pouvons démontrer l'existence de trois types de régimes monétaires internationaux. Dans le régime « classique », chaque individu détient un portefeuille diversifié : dollars pour acheter des biens américains, euros pour acheter des biens européens, etc. Dans un régime de "monnaie dominante", une seule monnaie circule partout, même dans les transactions sans lien avec son pays d'origine. Dans un régime "multipolaire", plusieurs monnaies coexistent comme moyens d'échange internationaux.
Le principal résultat théorique est que le régime classique est instable. La moindre perturbation fait basculer le système vers une monnaie dominante ou multipolaire. Or, une fois qu'une monnaie dominante émerge, il devient très difficile de la déloger. L'équilibre est stable précisément parce que la coordination s'auto-renforce. C'est pourquoi la domination monétaire persiste pendant des décennies : non pas parce que les fondamentaux restent inchangés, mais parce que l'équilibre de coordination présente une inertie.
Les gouvernements peuvent tenter d'internationaliser leur monnaie en offrant des rendements réels plus élevés sur leur dette. Cependant, les grandes économies bénéficient d'un avantage naturel. Les investisseurs étrangers anticipent davantage d'opportunités commerciales avec les agents économiques d'une grande économie et sont donc plus enclins à détenir sa monnaie, même à des rendements plus faibles. La taille engendre la domination, et la domination engendre la pérennité.
Nous calibrons le modèle et explorons des scénarios contrefactuels. Une guerre commerciale pourrait-elle détrôner le dollar ? Nous constatons que même des droits de douane permanents et réciproques de 30 % entre les États-Unis et le reste du monde sont insuffisants. Les échanges avec l'Amérique diminuent, mais le reste du monde continue de régler ses transactions en dollars, car c'est la monnaie la plus couramment utilisée. L'histoire le confirme : le dollar et la livre sterling ont survécu au protectionnisme de l'entre-deux-guerres.
L'ascension de la Chine pourrait-elle remodeler le système ? La libéralisation des mouvements de capitaux ne suffit pas à elle seule. Toutefois, si la Chine développe activement son infrastructure de paiement et pratique des taux d'intérêt compétitifs, le renminbi pourrait devenir une monnaie internationale secondaire, pertinente mais non dominante. L'avantage de coordination dont bénéficie la puissance dominante est tout simplement trop important. Un constat pourrait décevoir ceux qui insistent sur le « privilège exorbitant ». La prime de liquidité que nous estimons est modeste, inférieure à 50 points de base. Elle finance un flux d'importations qui représente au maximum 0,25 % du PIB. Un montant réel, certes, mais loin de l'opulence parfois imaginée.
En résumé, la domination monétaire repose sur un équilibre de coordination. Les fondamentaux créent le contexte, mais l'histoire détermine l'issue, et une fois déterminée, elle est immuable. Le dollar restera

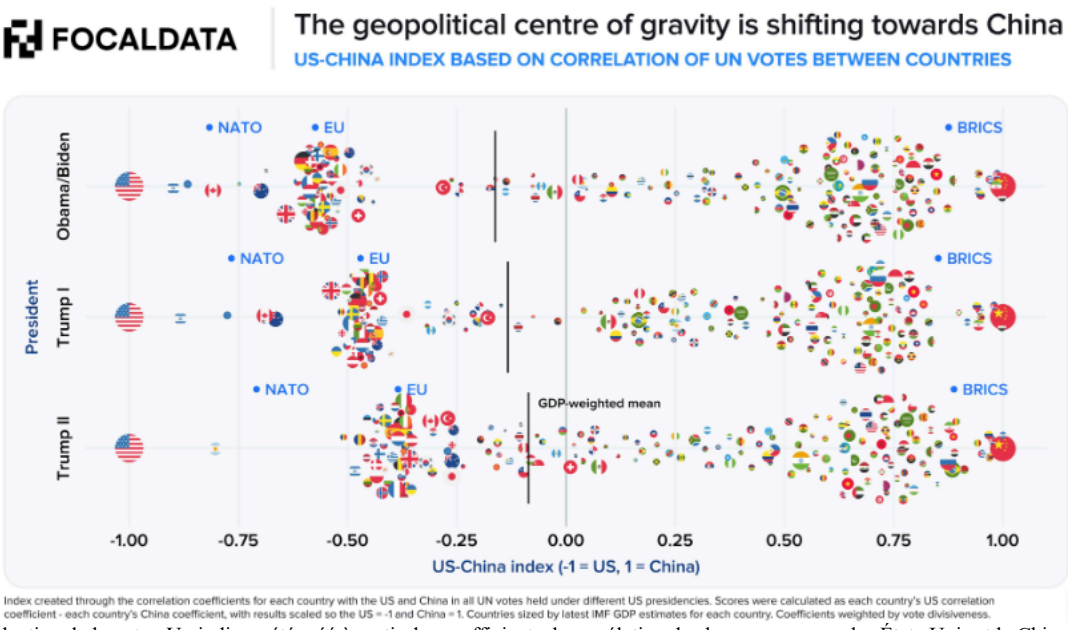
dominant jusqu'à ce qu'un choc suffisamment important vienne rompre cette coordination. Ni les droits de douane ni la concurrence chinoise, à leur niveau actuel, ne constituent ce choc ».
Voir le document : https://www.sas.upenn.edu/~jesusfv/International_Currency_Dominance.pdf

Tableau des taux directeurs des principales Banques centrales en cette fin janvier :

	TAUX ACTUEL	TAUX PRÉCÉDENT	MODIFICATION
Banque centrale américaine	3,75 %	4,00 %	11-12-2025
Banque centrale australienne	3,60 %	3,85 %	12-08-2025
Banque centrale britannique	3,75 %	4,00 %	18-12-2025
Banque centrale chinoise	3,00 %	3,10 %	20-05-2025
Banque centrale d'Arabie saoudite	4,75 %	5,00 %	18-09-2025
Banque centrale danoise	1,75 %	2,00 %	05-06-2025
Banque centrale de Nouvelle-Zélande	2,25 %	2,50 %	26-11-2025
Banque centrale du Brésil	15,00 %	14,75 %	18-06-2025
Banque centrale du Canada	2,25 %	2,50 %	29-10-2025
Banque centrale du Chili	4,75 %	5,00 %	29-07-2025
Banque centrale du Japon	0,75 %	0,50 %	19-12-2025
Banque centrale européenne	2,15 %	2,40 %	05-06-2025
Banque centrale hongroise	6,50 %	6,75 %	24-09-2024
Banque centrale indienne	5,25 %	6,00 %	05-12-2025
Banque centrale israélienne	4.50 %	4.75 %	01-01-2024

En cette fin janvier 2026, Carl Bernadac, directeur du département analyses économiques de l'Agence française de développement (AFD) nous apprend que **pour la 1ère fois de l'histoire économique contemporaine, la croissance moyenne des 54 pays du continent africain pourrait dépasser celles de l'Asie cette année.**

Le 5 février, sur X, Patrick Flynn constate : « Le centre de gravité géopolitique se déplace vers la Chine, principalement en raison de l'éloignement croissant de l'Europe vis-à-vis des États-Unis sous l'ère Trump II.
Nous avons analysé des décennies de données de vote à l'ONU pour créer un nouvel axe États-Unis-Chine et avons constaté que l'avantage américain est à son plus bas niveau depuis le début du siècle ».



Traduction de la note : Un indice a été créé à partir des coefficients de corrélation de chaque pays avec les États-Unis et la Chine lors de tous les votes à l'ONU organisés sous différentes présidences américaines. Les scores ont été calculés comme suit : coefficient de corrélation de chaque pays avec les États-Unis moins son coefficient de corrélation avec la Chine. Les résultats ont été normalisés de sorte que les États-Unis aient un coefficient de 1 et la Chine de 1. La taille des pays est basée sur les dernières estimations du PIB du FMI. Les coefficients sont pondérés par la division des votes.

Le 6 février 2026, voici les valeurs des indices boursiers mondiaux :

Indices mondiaux

Cours | Performance | Technique | Normale

Nom	Dernier	+ Haut	+ Bas	Var.	Var.%	Heure
CAC 40	8.273,84	8.287,92	8.175,09	+35,67	+0,43%	06/02
SBF 120	6.261,75	6.271,75	6.186,40	+25,82	+0,41%	06/02
Euro Stoxx 50	5.996,80	6.002,46	5.905,25	+71,10	+1,20%	06/02
Dow Jones	50.115,67	50.169,65	49.032,19	+1.206,95	+2,47%	06/02
S&P 500	6.932,30	6.944,89	6.816,74	+133,90	+1,97%	06/02
Nasdaq	23.031,21	23.088,46	22.586,40	+490,63	+2,18%	06/02
Russell 2000	2.670,34	2.676,22	2.611,29	+92,69	+3,60%	06/02
S&P 500 VIX	17,76	21,49	17,27	-4,01	-18,42%	06/02
S&P/TSX	32.470,98	32.478,02	32.148,37	+476,38	+1,49%	06/02
Bovespa	182.950	183.262	181.391	+823	+0,45%	06/02
S&P/BMV IPC	70.809,57	70.870,57	68.725,66	+1.951,29	+2,83%	06/02
MSCI World	4.528,99	4.533,95	4.446,21	+76,86	+1,73%	06/02
DAX	24.721,46	24.737,97	24.393,11	+230,40	+0,94%	06/02
FTSE 100	10.369,75	10.380,52	10.253,15	+60,53	+0,59%	06/02
AEX	995,35	995,37	980,04	+10,21	+1,04%	06/02
IBEX 35	17.943,30	17.969,60	17.650,80	+197,00	+1,11%	06/02
FTSE MIB	45.877,20	45.970,15	45.420,24	+57,63	+0,13%	06/02
SMI	13.512,17	13.521,83	13.347,63	+46,13	+0,34%	06/02
PSI	8.890,30	8.890,30	8.759,25	+111,29	+1,27%	06/02
BEL 20	5.517,52	5.534,24	5.481,36	-7,53	-0,14%	06/02
ATX	5.665,53	5.690,32	5.587,34	+28,49	+0,51%	06/02
OMXS30	3.120,45	3.126,35	3.075,80	+30,78	+1,00%	06/02
MOEX Russia Index	2.735,43	2.744,98	2.729,77	0,00	0,00%	06/02

Pour la 1ère fois de son histoire, l'indice phare de Wall Street dépasse les 50 000 points, en ayant avancé de plus de 1200 points dans la journée !



Comme on le lit dans Les Echos (6/2/2026), « le Dow Jones franchit les seuils stratégiques à un rythme de plus en plus effréné. En 2020, il a passé le cap de 30.000 points, et en 2024, celui de 40.000. Il était retombé sous ce niveau en avril, lorsque le président Donald Trump a dévoilé son plan de droits de douane, mais il n'a pas tardé à remonter. Le choc tarifaire a été encaissé ; il a laissé place à un enthousiasme pour les perspectives de l'intelligence artificielle, les baisses d'impôts et la dérégulation ».
Par contre, le marché des cryptomonnaies connaît une semaine de volatilité extrême et un véritable « jeudi noir » : il a perdu près de 700 milliards $ de capitalisation, des liquidations en chaîne et des sorties d'ETF. Le bitcoin est en chute libre, avec sa pire séance depuis 2022 (baisse de 15% en 48 heures), accentuée par un climat de très forte aversion au risque.



Le 8 février, dans Les Echos, l'économiste Mathilde Lemoine publie un article sur le **changement de régime de croissance de l'économie mondiale** :
« Dans l'ancien monde, l'objectif partagé des politiques économiques était le développement par le rattrapage des pays les moins développés. La mondialisation et la diffusion du progrès technique constituaient les deux principaux instruments. Le vieillissement n'était pas encore un objet de différenciation des performances économiques, mis à part au Japon. La stabilité politique, l'État de droit et l'indépendance des banques centrales étaient considérés comme des indispensables de la croissance.
Au quart du 21ème siècle, l'enjeu n'est plus le rattrapage globalisé. La croissance est devenue un jeu à somme partiellement nulle, les gains d'un bloc se font au détriment d'un autre et la transmission passe par les effets de substitution plutôt que par les effets de diffusion. Le commerce devient un vecteur de polarisation. Les moyennes mondiales deviennent peu informatives. En conséquence, le mécanisme de convergence s'enraye. (…)
Du côté des banques centrales, les stratégies divergent fortement. La Réserve fédérale continue à baisser ses taux quand la banque centrale australienne les augmente. La BCE préfère le statu quo alors que la Banque du Brésil va le quitter pour entamer un mouvement de baisse. La banque centrale de Corée a diminué son taux directeur quand la Banque du Japon les a relevés. La divergence se lit aussi dans les niveaux. La dispersion du PIB par habitant s'accroît depuis la pandémie, ce qui accrédite le caractère structurel du phénomène. Entre les États-Unis et l'Europe, les écarts de productivité globale des facteurs

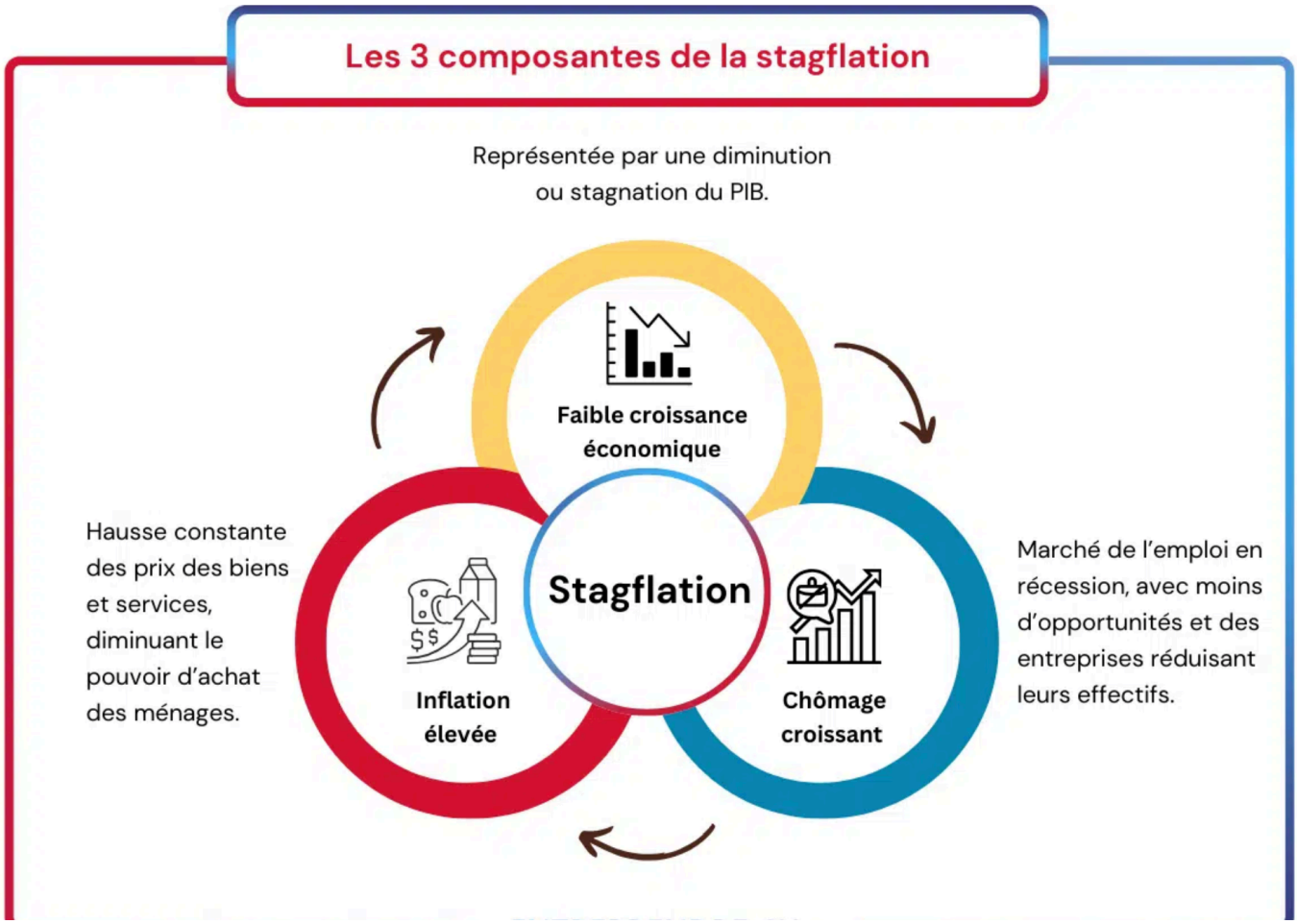
se creusent. C'est le résultat de l'affaiblissement de plusieurs déterminants de la convergence identifiés en son temps par Robert Barro.
Le rendement du capital humain est moins homogène à cause de la montée de l'intelligence artificielle. Les institutions sont désormais au service de la souveraineté. Les politiques deviennent une source d'écarts. La démographie casse la relation capital-travail. Les échanges entre blocs croissent plus lentement que ceux entre les pays d'un même bloc, ce qui réduit la diffusion des innovations au sein de l'économie mondiale, en particulier depuis 2022. (…) Le risque n'est plus seulement un risque de cycle, mais aussi un risque de trajectoire relative. Le marché mondial homogène s'efface au profit de stratégies multifrontières. (…) ».

28 février 2026, début de la guerre en Iran menée conjointement par Israël et les États-Unis.

D'où mon intervention dans les jours qui suivent devant l'atelier « Économie » que j'anime dans le cadre de l'Association « Initiatives plurielles », que j'ai naturellement consacrée à la « stagflation » :

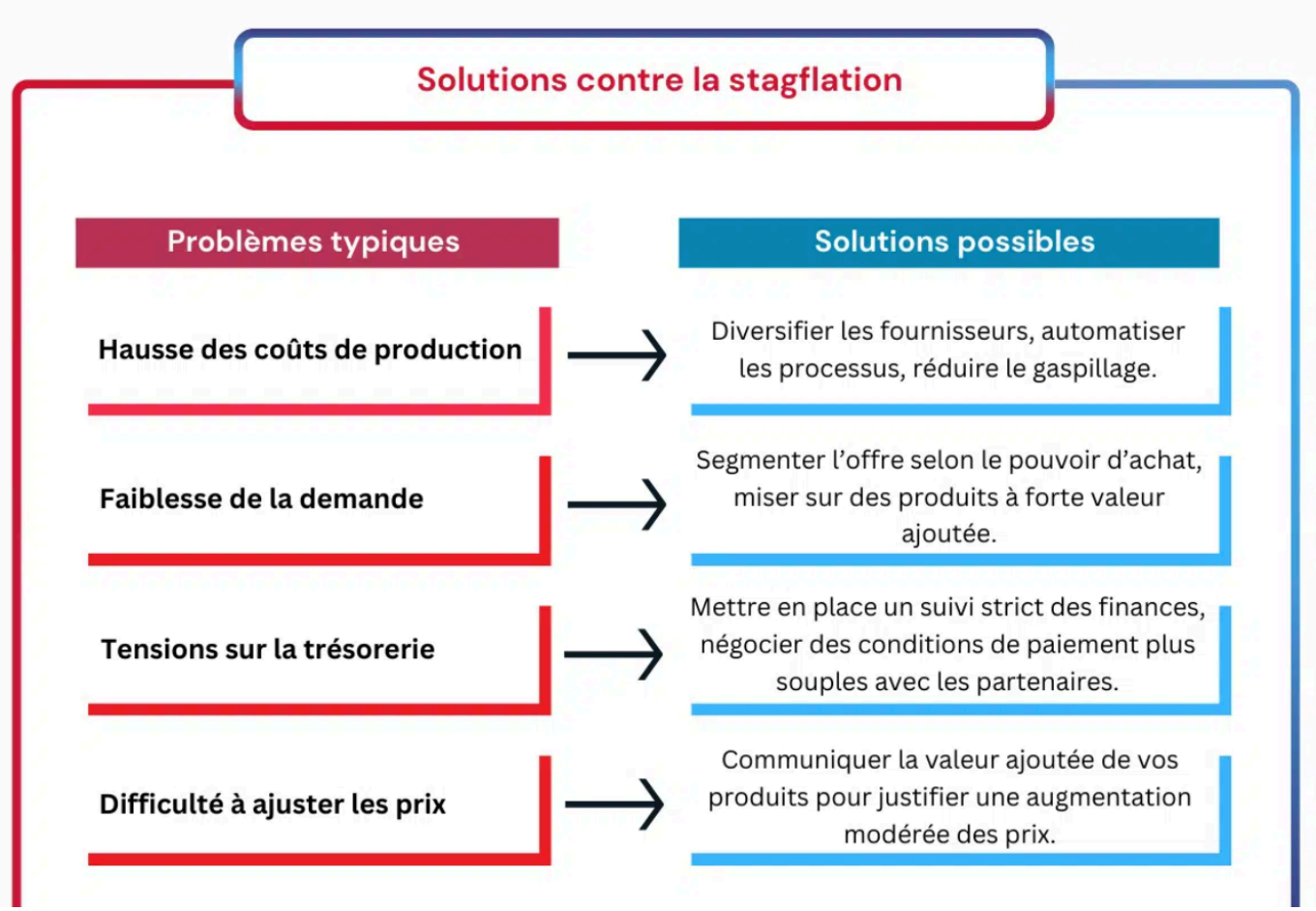
« Le terme de "stagflation" est né de la contraction des mots stagnation et inflation : l'économie souffre simultanément d'une forte inflation et d'une croissance faible, voire nulle. La stagflation s'accompagne souvent d'un taux de chômage élevé.

Si le taux de croissance devient négatif, c'est-à-dire qu'il y a une chute du produit intérieur brut (PIB), on parle de "déclinflation" (ou *slumflation*).



Il n'y a pas que les ménages qui souffrent de la stagflation avec la baisse de leur pouvoir d'achat, il y a aussi les entreprises qui voient leurs marges bénéficiaires se réduire (hausse des coûts de production à cause de l'inflation importée qui progressivement se diffuse à l'ensemble de l'économie - secteurs protégés et secteurs non protégés -, la demande qui s'essouffle parce qu'il y a une réduction du pouvoir

d'achat des consommateurs), d'où une réduction de leurs investissements une diminution des embauches ; d'où le déclenchement d'un cercle vicieux, aggravé par un climat général défavorable et par des anticipations négatives : les anticipations d'inflation ont été immédiatement revues à la hausse, entraînant dans leur sillage les taux d'intérêt. Les perspectives de croissance s'en trouvent dégradées. Les pays les plus touchés sont naturellement ceux qui sont importateurs nets de pétrole et de gaz (notamment l'Europe) et ceux qui dépendent le plus des pays du Golfe pour leurs approvisionnement en énergie (Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).



Les causes de la stagflation sont souvent complexes et multifactorielles :

- **Chocs d'offre exogène** : un événement externe (hausse brutale du prix du pétrole, guerre commerciale, désorganisation des chaînes logistiques) entraîne une augmentation des coûts de production. Cela se répercute sur les prix de vente, alors même que la demande ne progresse pas, voire recule.
  Les chocs pétroliers sont l'exemple même de chocs exogènes dont la première conséquence directe est de cause une inflation importée plus ou moins importante.
  Le tableau suivant en dénombre 7 depuis l'après seconde guerre mondiale :

Les 7 plus grands chocs pétroliers, leurs durées et leurs effets

Période	Événement	Perte d'offre estimée	Réaction des prix	Durée / Persistance	Nature du choc	Début	Fin (phase critique)	Evolution du S&P 500 durant la période
1973–1974	Embargo OPEP (choc arabe)	~4–5 mb/j (~7 %)	x4	Plusieurs mois à années	Géopolitique	oct.73	Mars 1974 (embargo levé) / effets jusqu'en 1975	-24,06%
1978–1980	Révolution iranienne + guerre Iran-Irak	~5–6 mb/j (~8 %)	x2+	Plusieurs années	Géopolitique	sept.78	1981 (pic choc)	+27,7%
1990–1991	Guerre du Golfe (Irak/Koweït)	~4,3 mb/j (~6 %)	x2	Plusieurs trimestres	Géopolitique	août.90	févr.91	-3,50%
2005	Ouragans Katrina & Rita	~1,5 mb/j (~2 %)	+30–50 %	Plusieurs mois	Climatique	août.05	nov.05	-2,60%
2011	Guerre civile en Libye	~1,5 mb/j (~2 %)	+25–30 %	1–2 ans	Géopolitique	févr.11	Fin 2012	+8,5%
2022	Guerre Russie–Ukraine	~2–3 mb/j (réorienté)	50%	Plusieurs années	Géopolitique	févr.22	Toujours en cours	?
2026	Risque détroit d'Ormuz	jusqu'à ~8 mb/j (~8 %)	?	?	Géopolitique	2026	?	?

Source: Cité Gestion

- **Politiques monétaires et budgétaires inadéquates** : une politique monétaire accommodante maintenue trop longtemps, combinée à des tensions sur les ressources, peut alimenter une inflation persistante. Si dans le même temps la demande globale ne progresse pas, le contexte peut devenir stagflationniste.
- **Rigidités structurelles** : certains marchés du travail rigides, ou des secteurs peu adaptables, freinent l'ajustement rapide de l'économie. La production n'augmente pas, mais les coûts continuent de grimper, favorisant la stagflation.

Notes :

1) Question de vocabulaire : ne pas confondre les notions suivantes :

- Inflation : L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur de la monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble (ménages, entreprises, etc.).
L'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour évaluer l'inflation. Cette mesure est partielle étant donné que l'inflation couvre un champ plus large que celui de la seule consommation des ménages.
L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (Maastricht).
Il est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. L'IPCH ne remplace pas l'indice national qui reste l'indice de référence pour analyser l'inflation en France, avec l'indice d'inflation sous-jacente.

L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix.
Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande.
Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes,...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.
L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.
file:///Users/cb/Desktop/Annexe statistique de la note de conjoncture-sept-2025.pdf §6
- Déflation : la déflation correspond au pendant de l'inflation. C'est une baisse à la fois généralisée, mais aussi durable des prix. La déflation découle généralement d'une baisse de la consommation des ménages ainsi que d'une prudence excessive de la part de ceux-ci. Ce#e situation peut perdurer si elle s'autoentretient.
- Hyperinflation : forme d'inflation très élevée et devenue incontrôlable, elle peut notamment être causée par la perte totale de confiance dans une monnaie. Elle peut ainsi trouver sa source dans un déficit budgétaire trop élevé, que l'État en question compense en créant de la monnaie. On parle d'hyperinflation lorsque les prix augmentent de plus de 50% par mois.

2) Le produit intérieur brut (PIB) est constitué d'un produit intérieur brut marchand, qui comprend les biens et services échangés, et d'un produit intérieur brut non marchand, dans lequel figurent les services fournis par les administrations publiques et privées à titre gratuit ou quasi gratuit.
Le PIB se définit en comptabilité nationale comme un agrégat, c'est-à-dire une grandeur synthétique caractérisant l'activité économique d'un pays obtenue en combinant divers postes de la comptabilité nationale. Il représente le

résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes dans le pays et indépendamment de leur nationalité.

La variation du PIB d'une année sur l'autre permet de mesurer le taux de croissance économique d'un pays. À l'inverse, une diminution du PIB traduit une décroissance de l'économie. Le PIB par habitant mesure le niveau de vie.

Le PIB est calculé à partir des valeurs ajoutées fournies par les entreprises et des comptes des administrations auxquels on ajoute la TVA et les droits de douane : PIB = somme des valeurs ajoutées + TVA + droits de douane.

En revanche, le produit national brut (PNB) mesure la contribution des facteurs de production (capital, travail, terre) sur le territoire national : PNB = PIB + revenus de facteurs en provenance de l'extérieur - revenus de facteurs versés à l'extérieur.

Le Revenu national (RN), qui est l'ensemble des revenus des agents économiques sur une année, est encore plus précis. Il part du PNB auquel il faut soustraire les amortissements (car elles représentent une charge à remplacer) et les impôts indirects, puis ajouter les subventions versées par les administrations (sinon on n'aurait pas la véritable contribution des facteurs) : RN = PNB - amortissements - impôts directs + subventions des administrations.

Ce que le PIB ne mesure pas

Comme ensemble des richesses produites par un pays en l'espace d'une année, ou somme des valeurs ajoutées, le PIB

- est une somme qui ne permet pas de suivre, par exemple, l'évolution des inégalités sociales
- n'inclut pas l'indicateur de développement humain (IDH), calculé depuis 1990 par le Projet des Nations unies pour le développement (PNUD) ;
- ne prend pas en compte le travail non rémunéré, le bénévolat, l'autoconsommation, le travail au noir ou les activités illégales (cependant, depuis mai 2018, répondant à une demande d'Eurostat, l'Insee inclut les revenus de la drogue dans les comptes de la nation).
- Le PIB ne prend pas en compte les dégradations causées par le processus économique, sauf ceux qui s'expriment sous forme de production. Par exemple, le PIB ne prend pas en compte la pollution d'une rivière à la suite d'une activité productrice mais si cette pollution est prise en charge par une entreprise pour nettoyer la rivière, elle entre dans le PIB. Certains dégâts causés par exemple par des phénomènes météorologiques peuvent même augmenter le PIB (nettoyage après inondations, reconstruction après des feux, etc.).

Pour pallier ces insuffisances, on cherche à définir un PIB vert ou d'autres indicateurs de bien-être économique durable (IBED). L'idée de l'empreinte écologique suit une autre approche : elle désigne, pour une population donnée, la surface de la planète dont celle-ci dépend, compte tenu du volume de sa consommation et des surfaces nécessaires pour produire ses ressources et pour absorber ses déchets.

3) Chômage et notions voisines

Une personne en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Toutes les formes d'emploi sont couvertes (salariés, à son compte, aide familial), que l'emploi soit déclaré ou non.

Les personnes qui déclarent avoir un emploi dont elles sont absentes sont classées en emploi si elles sont absentes pour congés rémunérés, maladie, maternité/paternité, congé parental de trois mois ou moins ou avec perception d'un revenu compensatoire lié à l'activité tel que la Prepare, aménagement du temps de travail, formation autorisée par l'employeur, période de morte saison dans le cadre d'une activité saisonnière en cas de travaux réguliers dans le cadre de cette activité saisonnière, chômage partiel (ou technique ou intempérie), autre raison d'absence d'une durée de trois mois ou moins.

Le **taux d'emploi** rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale. Il peut être calculé sur une sous-catégorie de la population donnée (par exemple une tranche d'âge, les habitants d'une région, les titulaires d'un diplôme, etc.).

Un **chômeur au sens du BIT** est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'o□res d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de France Travail, etc.

Un **chômeur de longue durée** est un chômeur au sens du BIT qui déclare ne pas avoir d'emploi et en chercher un depuis douze mois au moins.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

La **part de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population totale correspondante.

Le **taux de chômage de longue durée** est le rapport entre le nombre de chômeurs de longue durée (personnes au chômage qui déclarent chercher un emploi depuis douze mois au moins) et le nombre d'actifs.

Les **inactifs au sens du BIT** sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emploi ni au chômage au sens du BIT.

Les **emplois à durée limitée** sont ceux qui ont un terme xé, dé□ni dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas e□ectué de démarche active de recherche d'emploi

dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non. Le halo regroupe donc les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail.
Les **transitions entre états d'activité** (par exemple : entre emploi et chômage ou entre chômage et inactivité) sont étudiées à partir de l'enquête Emploi, entre deux interrogations. Elles comparent la situation entre deux semaines données distantes de trois mois (transitions trimestrielles) ou entre périodes plus longues d'un an (transitions annuelles) ; elles ne mesurent pas certaines entrées-sorties courtes entre deux trimestres (ou années) d'interrogation.
file:///Users/cb/Desktop/Emploi Chômage Revenus du travail (1).pdf

La notion de stagflation a été utilisée la première fois au milieu des années 1960 pour décrire la situation économique du Royaume-Uni. Elle a gagné de popularité au cours des années 1970, à la suite du premier choc pétrolier de 1973 et du second en 1979. Les prix du pétrole et d'autres matières premières montent en flèche, entraînant une forte accélération de l'inflation et un fort ralentissement de la croissance. Le "nouveau" phénomène économique se généralise à l'ensemble des pays industrialisés. Avec un taux de croissance à -1% en 1975 en France, le spectre de "déclinflation" a plané brièvement sur l'économie.
La stagflation est un phénomène peu fréquent, contrairement au boum et à la récession qui interviennent régulièrement lors de la succession des cycles économiques, elle reste exceptionnelle.

Mais en 2022-2023, avec la réapparition d'une forte inflation à la suite de la hausse des prix de l'énergie à cause de la guerre en Ukraine (après la crise sanitaire en 2020, le secteur énergétique a été bouleversé en 2021 par une crise sans précédent et depuis 18 mois, par les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. 2022 restera dans les mémoires comme une année noire), et depuis quelques mois, lors de la politique tarifaire menée par le Président Trump, le risque de stagflation est réapparu. Aujourd'hui, après une période de décélération des prix de l'énergie, ce qui a permis une réduction des taux directeurs et une certaine reprise de la croissance, avec la guerre en Iran, surtout marquée en ce moment par le blocage du détroit d'Ormuz, le risque de stagflation est réapparu à nouveau et encore bien plus aigu. Celui-ci deviendrait bien réel si le conflit se prolongeait au-delà de trois mois.
En tous les cas, l'escalade des tensions impliquant l'Iran menace les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le 10 mars, le pétrole brut a bondi de près de 29 % en une seule séance, la plus forte hausse intrajournalière depuis avril 2020, les marchés réagissant à l'escalade du conflit au Moyen-Orient et aux craintes croissantes d'un choc d'approvisionnement. Les traders ont rapidement poussé les prix au-dessus de 120 dollars le baril en réévaluant les risques pesant sur les flux énergétiques mondiaux. Le détroit d'Ormuz est au cœur de cette crise. Environ un cinquième des exportations mondiales de pétrole transitent normalement par cet étroit corridor maritime qui relie le golfe Persique aux marchés mondiaux. Les attaques contre les navires et les menaces qui pèsent sur le transport maritime ont déjà réduit le trafic des pétroliers, obligeant les marchés énergétiques à réévaluer leurs prévisions d'approvisionnement presque du jour au lendemain. L'énergie est au cœur de l'économie mondiale. Les prix du pétrole ont une incidence directe sur les coûts de transport, la production d'électricité, l'industrie manufacturière et l'agriculture. Les hausses rapides du prix du brut se répercutent rapidement sur les chaînes d'approvisionnement et commencent à se refléter dans les prix payés par les consommateurs pour les produits de consommation courante. L'inflation s'accélère au moment même où la croissance économique commence à s'affaiblir : les conditions sont réunies pour que la stagflation mondiale devienne de plus en plus probable.
La hausse rapide des prix de l'énergie augmente les coûts d'exploitation dans presque tous les secteurs. Les entreprises de logistique sont confrontées à une augmentation des coûts du diesel, les compagnies aériennes voient leurs dépenses en carburant augmenter, les fabricants absorbent la hausse des prix des intrants et les producteurs alimentaires sont confrontés à des coûts de transport et de distribution plus élevés.
Les entreprises répercutent ces coûts dans la mesure du possible. Les consommateurs sont confrontés à une hausse des prix dans de nombreux domaines de leurs dépenses quotidiennes.
Les marchés de l'énergie montrent déjà des signes de tension. L'escalade militaire dans la région du Golfe a perturbé la production et les routes maritimes, tandis que plusieurs exportateurs ont réduit leur production en raison de problèmes de sécurité.

Quels sont les scénarii possibles pour le proche futur ?

Si le choc de 2022 devait se répéter, l'inflation accélérerait de 1,1% en février 2026 à 1,7% en mars en France.
En zone euro, elle franchirait de nouveau le seuil des 2%, pour se rapprocher de 2,5% en mars contre 1,9% en février.
L'impact ultérieur dépend toutefois de l'évolution du conflit, qui reste incertaine.
Toutefois, deux éléments militent pour que le pic d'inflation soit plus modéré qu'en 2022 :

- Le point de départ. L'inflation harmonisée a atteint 1,1% en France et 1,9% en zone euro en février (contre 4,1 et 5,9% respectivement en février 2022). Les tensions sur l'offre sont nettement plus modérées qu'à l'époque. De plus, avant le déclenchement du conflit en Iran, le marché pétrolier était caractérisé par un excès structurel d'offre sur la demande.
- Un choc probablement moins durable qu'en 2022, même en cas de blocage du détroit d'Ormuz pour plusieurs semaines. C'est notamment probable concernant le prix du gaz. En 2022, l'Union européenne avait entrepris de se passer structurellement de l'offre russe. Rien de tel aujourd'hui : dès lors que le détroit d'Ormuz sera libéré, les échanges pourront reprendre.

Concernant l'évolution du conflit, nous discernons **trois scénarios**.
Le *premier*, la désescalade, implique que le conflit baisse en intensité et que les prix des hydrocarbures reviennent à leur niveau de fin février au bout de quelques semaines.
Le *deuxième* scénario fait l'hypothèse d'une période d'incertitude politique prolongée en Iran. Dans ce cas, la hausse des prix du pétrole et du gaz redeviendrait moins importante, mais serait plus durable.
Le *troisième* scénario, celui de l'escalade, s'accompagnerait de tensions fortes et durables sur l'approvisionnement en pétrole et en gaz.
Dans les deux premières hypothèses, l'impact sur l'inflation serait temporaire dans la première, plus durable dans la deuxième, mais serait (dans les deux cas) modéré. Le choc sur la croissance serait modéré. La BCE devrait rester prudente, mais n'aurait pas nécessairement à relever son taux directeur.
Dans la troisième hypothèse, la plus négative, le prix du baril de pétrole resterait à 100 dollars en moyenne au 2e trimestre, tandis que celui du TTF (la référence pour le prix du gaz en Europe) dépasserait les 100 euros par MwH, avant un reflux à partir du 3e trimestre. Le choc inflationniste s'étendrait au prix de l'électricité et aux autres secteurs : alimentation, biens et services. Selon nos calculs, l'inflation serait de 0,9 pp plus élevée en 2026 par rapport à notre scénario avant conflit, qui est de 1,6% en moyenne en zone euro et 1,1% en France.
La croissance serait, en conséquence, amputée de l'ordre de 0,5 point en zone euro. De plus, comme l'inflation avoisinerait 4% en zone euro en fin d'année, la BCE devrait probablement relever ses taux directeurs pour éviter l'installation d'une dynamique inflationniste plus durable.

Remarque : un article de recherche est paru en septembre 2024, sur « Comment les chocs d'offre de gaz naturel affectent-ils la production et l'inflation ? » Pour répondre à cette question, les auteurs (du département de recherche économique de la Banque centrale d'Italie) vont construit un instrument à partir des actualités quotidiennes du marché gazier européen et l'avons intégré à un modèle VAR de la zone euro. Nos résultats montrent que les chocs d'offre négatifs ont des effets stagflationnistes importants et qu'ils expliquent près de 50 % de la hausse des prix sous-jacents observée entre 2021 et 2023. La propagation aux prix sous-jacents semble plus importante que pour les chocs pétroliers, ce qui suggère que les différences structurelles entre les deux marchés ont une incidence significative à l'échelle agrégée.

La stagflation est un défi pour la théorie économique

Le phénomène de stagflation est difficile à expliquer par la théorie économique classique car, en principe, les taux de croissance et d'inflation évoluent dans la même direction : en période de forte croissance, les prix augmentent et vice versa. Mais le problème survient quand le taux d'inflation vient dépasser le taux de croissance puisque la croissance diminue en termes réels ; c'est cela qui explique que consommation et investissement se mettent à reculer, et qu'il y a par conséquent hausse du chômage.
La stagflation pose également un problème à la théorie keynésienne qui suppose un arbitrage entre inflation et chômage (courbe de Philipps : l'augmentation de l'un provoque la baisse de l'autre).

Pays	Taux	+ Haut	+ Bas	Var.	Var. %	Vs. Bund	Vs. T-Note	Heures
Afrique du Sud	8,715	8,715	8,535	0,000	0,00%	577,0	446,4	16:12:30
Allemagne	2,9458	2,9633	2,9230	+0,0138	+0,47%	0,0	-130,6	15:38:27
Australie	4,969	4,972	4,947	+0,012	+0,24%	202,3	71,7	16:38:01
Autriche	3,264	3,272	3,222	+0,033	+1,02%	32,0	-98,6	16:38:04
Bangladesh	10,400	10,400	10,370	0,000	0,00%	745,5	614,9	06:48:31
Belgique	3,427	3,449	3,368	+0,065	+1,93%	49,1	-81,5	16:38:06
Brésil	13,785	13,840	13,735	0,000	0,00%	1.084,0	953,4	11/03
Canada	3,480	3,509	3,471	-0,007	-0,20%	53,3	-77,3	15:12:56
Chili	5,400	5,400	5,400	0,000	0,00%	245,5	114,9	11/03
Chine	1,815	1,820	1,815	-0,029	-1,57%	-113,0	-243,6	07:56:00
Chypre	3,458	3,464	3,396	+0,183	+5,59%	51,3	-79,3	16:19:12
Colombie	13,225	13,225	13,053	+0,000	+0,00%	1.028,0	897,4	11/03
Corée du Sud	3,617	3,624	3,578	-0,012	-0,33%	67,2	-63,4	11/03
Côte D'Ivoire	7,780	7,780	7,780	0,00	0,00%	483,5	352,9	11/03
Croatie	3,313	3,313	3,275	+0,002	+0,06%	36,8	-93,8	15:45:12
Danemark	2,825	2,893	2,795	+0,030	+1,07%	-9,2	-139,8	16:37:34
Égypte	20,400	20,400	20,400	0,000	0,00%	1.745,5	1.614,9	08:01:08
Espagne	3,449	3,453	3,400	+0,061	+1,80%	50,2	-80,4	16:37:58
États-Unis	4,253	4,258	4,210	+0,046	+1,09%	130,6	0,0	16:38:07
Finlande	3,242	3,265	3,207	+0,028	+0,87%	29,8	-100,8	16:38:03
France	3,615	3,617	3,565	+0,041	+1,15%	66,9	-63,7	15:38:27
Grèce	3,717	3,724	3,658	+0,048	+1,31%	77,3	-53,3	16:37:34
Hong-Kong	2,845	2,850	2,821	0,000	0,00%	-10,0	-140,6	10:01:29
Hongrie	7,190	7,190	7,190	+0,040	+0,56%	424,5	293,9	13:53:24
Île Maurice	5,490	5,490	5,490	+0,030	+0,55%	254,5	123,9	08:01:10
Inde	6,669	6,680	6,660	+0,035	+0,53%	372,4	241,8	13:25:58
Indonésie	6,776	6,776	6,692	+0,084	+1,26%	383,1	252,5	10:39:59
Irlande	3,238	3,283	3,217	-0,002	-0,06%	29,4	-101,2	16:37:57
Islande	6,842	6,842	6,747	+0,095	+1,41%	389,7	259,1	13:14:46
Israël	3,935	3,935	3,935	+0,028	+0,72%	99,0	-31,6	13:31:37
Italie	3,733	3,745	3,676	+0,087	+2,39%	78,7	-51,9	16:37:55
Japon	2,182	2,191	2,151	+0,011	+0,51%	-76,3	-206,9	14:00:11
Kazakstan	15,011	15,011	15,011	0,000	0,00%	1.206,6	1.076,0	13:49:59
Kenya	11,720	11,720	11,720	+0,448	+3,97%	877,5	746,9	13:59:59
Lituanie	3,617	3,617	3,617	-0,026	-0,71%	67,2	-63,4	10/03
Malaisie	3,556	3,556	3,556	0,000	0,00%	61,1	-69,5	10:58:59
Malte	3,826	3,826	3,826	0,000	0,00%	88,1	-42,5	11:18:08
Maroc	3,241	3,241	3,241	+0,000	+0,00%	29,6	-101,0	11/03
Mexique	9,030	9,030	9,030	0,000	0,00%	608,5	477,9	11/03
Namibie	9,995	10,095	9,950	+0,185	+1,89%	705,0	574,4	14:22:00
Nigéria	16,055	16,055	16,055	+0,000	+0,00%	1.311,0	1.180,4	10/03
Norvège	4,321	4,354	4,302	0,000	0,00%	137,6	7,0	16:37:41
Nouvelle-Zélande	4,688	4,710	4,593	+0,093	+2,02%	174,3	43,7	05:39:59
Ouganda	16,050	16,050	16,050	+0,100	+0,63%	1.310,5	1.179,9	08:26:18
Pakistan	11,974	11,974	11,974	0,000	0,00%	902,9	772,3	06:29:00
Pays-Bas	3,038	3,047	3,003	+0,032	+1,06%	9,4	-121,2	16:38:03
Philippines	6,602	6,602	6,536	-0,005	-0,08%	365,7	235,1	13:03:59
Pologne	5,669	5,669	5,488	+0,197	+3,60%	272,4	141,8	16:37:58
Portugal	3,400	3,408	3,337	+0,055	+1,64%	45,6	-85,0	16:38:05



Indices | Actions | Devises | Mat. prem.

1J 1S 1M 6M 1A 5A Max



CAC 40	7.941,44	-100,37	-1,25%
France 40 Futures	7.939,8	-104,2	-1,30%
US 500	6.688,8	-87,0	-1,28%
S&P 500 VIX Futures	25,78	+2,20	+9,32%
DAX	23.419,95	-167,83	-0,71%
S&P 500	6.688,03	-87,77	-1,30%
Dow Jones	46.687,23	-730,04	-1,54%

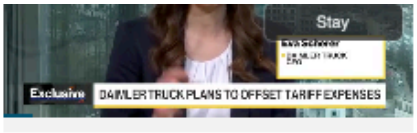
PUBLICITÉ
Annonces Google
Envoyer un commentaire
Pourquoi cette annonce ?

Outil de suivi des taux de la Fed

Date de la réunion: **18/03/2026 19:00**
Cours des futures: **96.360**

Le 12/3/2026

Pays	Taux	+ Haut	+ Bas	Var.	Var. %	Vs. Bund	Vs. T-Note	Heures
Afrique du Sud	8,825	8,900	8,705	+0,110	+1,26%	587,8	457,1	12:32:06
Allemagne	2,9457	2,9936	2,9410	+0,0017	+0,06%	0,0	-130,7	12:34:13
Australie	4,962	5,005	4,927	+0,010	+0,20%	201,6	70,9	12:34:15
Autriche	3,262	3,306	3,257	-0,003	-0,09%	31,7	-99,0	12:34:13
Bangladesh	10,400	10,400	10,370	0,000	0,00%	745,3	614,6	12/03
Belgique	3,437	3,483	3,415	+0,010	+0,29%	48,2	-82,5	12:34:14
Brésil	13,930	13,955	13,875	0,000	0,00%	1.098,3	967,6	12/03
Canada	3,533	3,540	3,524	-0,003	-0,08%	58,5	-72,2	12:33:13
Chili	5,400	5,410	5,400	-0,010	-0,18%	245,3	114,6	11/03
Chine	1,815	1,818	1,810	0,000	0,00%	-113,2	-243,9	07:59:00
Chypre	3,458	3,464	3,396	+0,000	+0,00%	51,1	-79,6	12/03
Colombie	13,299	13,299	13,299	+0,074	+0,56%	1.035,2	904,5	12/03
Corée du Sud	3,680	3,692	3,669	+0,032	+0,88%	73,3	-57,4	06:28:18
Côte D'Ivoire	7,780	7,780	7,780	0,00	0,00%	483,3	352,6	12/03
Croatie	3,278	3,280	3,274	-0,029	-0,88%	33,1	-97,6	12:25:39
Danemark	2,840	2,896	2,774	-0,016	-0,56%	-9,9	-140,6	12:34:14
Égypte	20,400	20,400	20,400	0,000	0,00%	1.745,3	1.614,6	12/03
Espagne	3,453	3,506	3,445	+0,009	+0,26%	50,5	-80,2	12:34:15
États-Unis	4,253	4,283	4,251	-0,021	-0,49%	130,7	0,0	12:34:18
Finlande	3,241	3,292	3,234	+0,006	+0,19%	29,5	-101,2	12:34:13
France	3,628	3,674	3,621	+0,013	+0,36%	68,4	-62,3	12:34:13
Grèce	3,737	3,785	3,731	0,000	0,00%	79,1	-51,6	12:33:56
Hong-Kong	2,855	2,855	2,845	+0,010	+0,35%	-9,2	-139,9	11:03:09
Hongrie	7,190	7,190	7,190	+0,000	+0,00%	424,3	293,6	12/03
Île Maurice	5,480	5,480	5,480	0,000	0,00%	253,3	122,6	08:01:08
Inde	6,680	6,698	6,672	+0,011	+0,16%	373,3	242,6	12:27:05
Indonésie	6,846	6,846	6,776	+0,070	+1,03%	389,9	259,2	08:41:25
Irlande	3,243	3,307	3,231	-0,010	-0,31%	29,8	-100,9	12:34:11
Islande	6,800	6,800	6,800	0,000	0,00%	385,3	254,6	08:01:09
Israël	3,935	3,935	3,935	+0,000	+0,00%	98,8	-31,9	12/03
Italie	3,749	3,833	3,748	+0,015	+0,40%	80,4	-50,3	12:34:09
Japon	2,245	2,260	2,184	+0,061	+2,79%	-70,2	-200,9	12:20:11
Kazakstan	15,139	15,139	15,139	0,000	0,00%	1.219,2	1.088,5	08:01:06
Kenya	11,720	11,720	11,272	0,000	0,00%	877,3	746,6	11:00:55
Lituanie	3,735	3,735	3,735	+0,118	+3,26%	78,8	-51,9	12/03
Malaisie	3,572	3,572	3,559	+0,016	+0,45%	62,5	-68,2	09:34:21
Malte	3,875	3,875	3,875	0,000	0,00%	92,8	-37,9	10:55:01
Maroc	3,241	3,241	3,241	0,00	0,00%	29,4	-101,3	12/03
Mexique	9,030	9,160	9,030	0,000	0,00%	608,3	477,6	12/03
Namibie	10,160	10,305	10,125	+0,175	+1,75%	721,3	590,6	12:31:38
Nigéria	16,056	16,056	16,056	+0,000	+0,00%	1.310,9	1.180,2	11/03
Norvège	4,302	4,364	4,302	-0,019	-0,44%	135,5	4,8	12:34:09
Nouvelle-Zélande	4,690	4,745	4,683	+0,002	+0,04%	174,3	43,6	05:39:59
Ouganda	15,950	15,950	15,950	-0,100	-0,62%	1.300,3	1.169,6	11:11:24



Indices | Actions | Devises | Mat. prem.

1J 1S 1M 6M 1A 5A Max



CAC 40	7.973,72	-10,72	-0,13%
France 40 Futures	7.975,7	-13,8	-0,17%
US 500	6.694,8	+22,2	+0,33%
S&P 500 VIX Futures	24,92	-0,89	-3,46%
DAX	23.556,20	-16,24	-0,07%
S&P 500	6.672,62	-103,18	-1,52%
Dow Jones	46.677,85	-739,42	-1,56%

PUBLICITÉ
Annonces Google
Envoyer un commentaire
Pourquoi cette annonce ?

Le 13/3/2026

Le marché obligataire s'enfonce chaque jour un peu plus dans le rouge, au fur et à mesure que le conflit au Moyen-Orient semble parti pour durer. Et que les prix du pétrole flambent.

Ce jeudi, le rendement des obligations allemandes à 10 ans - qui servent de référence pour la zone euro - a franchi 2,95 % pour la première fois depuis le milieu de l'automne 2023. Un bond significatif par rapport au niveau de 2,64 % qui était le sien le 27 février, avant les premières offensives israélo-américaines sur Téhéran.

Le phénomène est mondial. Sur la période, le taux américain à 10 ans est passé de 3,94 % à 4,22 %, et son équivalent français de 3,22 % à 3,58 %. Un signe marqué de désaffection. Quand le taux d'une obligation monte, sa valeur baisse.

Toute la classe d'actifs est touchée. L'indice Bloomberg Global Aggregate, qui est composé de titres de dette émis par des Etats et des entreprises bien notés, affichait une progression de 2,1 % depuis le début de l'année. Il a désormais effacé tous ses gains.
Les obligations ont donc chuté en parallèle des Bourses. Et même dans une ampleur plus grande en Europe. Une situation particulièrement inédite.
Les dettes d'État sûres sont généralement considérées comme des protections en cas de crise économique. Or les contraintes que ferait peser la hausse des coûts de l'énergie sur la rentabilité et la croissance des entreprises, mais également le pouvoir d'achat des ménages, pointent vers un ralentissement de l'économie.
Mais c'est une autre conséquence du blocus pétrolier imposé par l'Iran en menaçant le détroit d'Ormuz qui inquiète les investisseurs. Il provoque « la plus importante perturbation » de l'approvisionnement en or noir de l'histoire, selon l'Agence internationale de l'énergie. Faisant redouter en effet un choc pétrolier qui pourrait être pire que celui provoqué en 2022 par l'invasion russe de l'Ukraine.
Même si l'or noir est peu redescendu après son pic de lundi - il s'était approché des 120 dollars -, il évolue encore autour de 100 dollars le baril, contre moins de 70 dollars avant le début du conflit. Ce qui signifie que l'annonce de la prochaine libération de quelque 400 millions de barils issus des réserves stratégiques des Etats n'a pas convaincu les investisseurs. Ni les rodomontades du président américain, Donald Trump.
Même si le conflit s'arrêtait dans les jours qui viennent, le retour à la normale serait long (reprise de la production, acheminement du pétrole vers les pays occidentaux…). Et encore plus si l'Iran décidait de miner le détroit.
Le prix de l'or noir risque donc de rester élevé. Or pour des pays importateurs nets de pétrole, comme ceux de la zone euro, les économistes estiment qu'une hausse de 10 % du baril génère 0,4 point d'inflation supplémentaire.
Pour les porteurs d'obligations, la menace d'un nouveau pic d'inflation est double. D'abord parce que, en tant que tel, elle vient mécaniquement rogner le rendement des titres à revenus fixe. Et ensuite parce que face à une hausse des prix persistante, les banques centrales pourraient choisir de remonter leurs taux directeurs.
Il est d'ailleurs intéressant de noter que la dernière fois que le taux allemand à 10 ans avait évolué au-delà de 2,95 %, le taux de dépôt de la Banque centrale européenne était fixé à 3,5 %. Il s'élève actuellement de 2 %.
Pour l'instant, outre-Atlantique, les risques d'emballement sont faibles. L'inflation sous-jacente, l'un des indicateurs très suivi par la Réserve fédérale, est retombée à 2,5 %, et le marché du travail montre des signes de faiblesse. Un contexte qui pourrait même plaider pour une baisse de taux mercredi prochain. Pour autant, les marchés ne voient pas celle-ci intervenir avant le mois d'octobre.
En Europe, c'est plus compliqué. Les traders, qui misaient sur un assouplissement des taux de la Banque centrale européenne avant les premières offensives, parient désormais sur une, voire deux hausses cette année. La première devrait intervenir en juin… et même peut-être avant.
La mise en garde du banquier central slovaque, Peter Kazimir, n'est pas passée inaperçue mercredi. S'il a appelé au calme dans l'immédiat, ce partisan d'une ligne dure en matière de politique monétaire a averti « qu'une réaction de la BCE était peut-être plus proche que ce que beaucoup de personnes pensent ». Laissant ouverte la porte à une hausse dès la réunion du 30 avril.

La stagflation est aussi un défi pour la politique économique

Relancer la croissance – par une politique budgétaire expansive et/ou une politique monétaire accommodante – baisse des taux directeurs - risque de stimuler encore plus l'inflation. Et, inversement, lutter contre l'inflation *via* des politiques monétaire et budgétaire restrictives risque d'aggraver la chute de l'activité et augmenter le chômage.
La stagflation des années 1970 a ainsi contribué au basculement des politiques économiques dominées par un soutien à la demande vers des politiques de l'offre, et des politiques expansionnistes vers des politiques de rigueur.

Les gouvernements tentent actuellement de contenir les répercussions. Les ministres des Finances du Groupe des Sept discutent d'une éventuelle libération coordonnée des réserves stratégiques de pétrole avec l'Agence internationale de l'énergie.
Les stocks d'urgence peuvent apporter un soulagement temporaire en injectant des approvisionnements supplémentaires sur le marché.
Elles ne peuvent toutefois pas résoudre le problème sous-jacent.
L'approvisionnement énergétique mondial a absorbé un choc géopolitique et les perturbations de cette ampleur prennent généralement du temps à se résorber. Les risques liés au transport maritime restent élevés, les coûts d'assurance augmentent et les producteurs d'énergie adaptent leurs activités à un environnement plus incertain.
La rapidité de l'évolution des prix a également une importance considérable. Une hausse de près de 30 % du prix du brut en quelques heures se répercute directement sur les coûts de transport, la production d'électricité, les chaînes d'approvisionnement industrielles et la production alimentaire.
La pression inflationniste se propage rapidement dans tout le système.
Les banques centrales sont désormais confrontées à un dilemme difficile. L'inflation liée à l'énergie s'accentue alors que la croissance économique commence à ralentir, car la hausse des coûts du carburant agit comme une taxe sur les consommateurs et les entreprises.
Une hausse des taux d'intérêt risque d'aggraver le ralentissement. Une baisse des taux risque de permettre à l'inflation de s'accélérer davantage.
Les chocs énergétiques ont toujours créé ce piège politique.
La dépendance mondiale à l'égard des flux énergétiques du Golfe amplifie le danger. De vastes quantités de pétrole et de gaz naturel liquéfié transitent chaque jour par le détroit d'Ormuz, reliant directement l'instabilité géopolitique de la région aux anticipations inflationnistes mondiales.
La sécurité énergétique revient donc au centre du débat macroéconomique.
Les événements dans cette région peuvent modifier les prévisions d'inflation à l'échelle mondiale en quelques jours.
Les investisseurs doivent prendre conscience de l'ampleur des changements qui peuvent survenir dans l'environnement. La stagflation modifie la dynamique des marchés dans toutes les classes d'actifs, l'inflation persistant même lorsque la croissance s'affaiblit.
Les portefeuilles construits uniquement sur la base d'hypothèses de croissance deviennent plus vulnérables dans ces conditions. L'exposition à l'énergie, aux matières premières et aux actions liées aux actifs réels tend à donner de meilleurs résultats pendant les phases inflationnistes, tandis que les secteurs fortement exposés à la hausse des coûts sont soumis à une pression plus forte.
La crise énergétique actuelle mérite une attention particulière.
Un choc pétrolier prolongé ne se contenterait pas de remodeler les anticipations inflationnistes, mais pourrait également plonger l'économie mondiale dans une période beaucoup plus difficile, marquée par un ralentissement de la croissance et une hausse continue des prix.
À Wall Street, l'embellie est déjà terminée. Les Bourses américaines ont terminé en nette baisse hier jeudi, effaçant les dernières traces du rebond engagé lundi suite aux propos de Donald Trump, lorsqu'il a assuré que la guerre en Iran était « bientôt finie. » Alors que les bombardements israélo-américains ne montrent aucun signe de relâchement, le président américain contribue au contraire, de plus en plus, à alimenter la nervosité des investisseurs. La méthode Coué ne peut fonctionner qu'un temps lorsqu'elle s'oppose à la réalité du terrain. La fermeture de facto du détroit d'Ormuz, sans issue claire, a ramené le prix du baril de pétrole au-dessus des 100 dollars. Il n'avait pas atteint un tel niveau en clôture depuis août 2022, dans la foulée de l'invasion russe de l'Ukraine. A Wall Street, le S&P 500 a chuté de 1,5 % à son plus bas niveau depuis novembre dernier, tandis que le Nasdaq à forte coloration technologique chutait de près de 1,8 %.
L'or noir pourrait avoisiner les 150 dollars, dépassant son record de 2008, si les pétroliers ne peuvent toujours pas sortir du golfe Persique à la fin du mois, met en garde Goldman Sachs dans une note. La réaction ambivalente de Donald Trump à l'envolée des cours du brut laisse planer le doute sur le prix qu'est prêt à payer le président américain pour assurer l'ouverture durable du détroit d'Ormuz. Quelques heures plus tard, le ton du président était bien plus alarmiste. Dans un message publié en pleine séance à Wall Street, Donald Trump a reproché à la Réserve fédérale de ne pas avoir baissé ses taux en urgence, en

dehors de son calendrier habituel. Une mesure rarissime, prise à quelques occasions seulement ces dernières décennies pour calmer des marchés paniqués. La dernière baisse de taux exceptionnelle de la Fed remonte à quasiment 6 ans jour pour jour, alors que le chaos s'emparait des marchés mondiaux face à l'avancée inéluctable de la pandémie de Covid.



Quels sont les facteurs qui influencent l'EUR/USD aujourd'hui ?

1. Fuite vers le dollar, valeur refuge

L'incertitude mondiale continue de soutenir le dollar américain. Face aux tensions géopolitiques et à la volatilité des marchés financiers, les investisseurs choisissent le dollar américain comme valeur refuge. Cela maintient l'euro sous pression, empêchant la paire EUR/USD de rebondir, même dans un contexte de données neutres pour la zone euro. Toute nouvelle vague de risque, telle qu'une détérioration de la situation géopolitique au Moyen-Orient, pourrait encore stimuler la demande de dollars à court terme, limitant ainsi la vigueur de l'euro.

2. Chocs liés aux matières premières et géopolitique

La hausse des prix de l'énergie et des matières premières augmente les coûts pour les économies de la zone euro, exerçant une pression à la hausse sur l'inflation. Dans le même temps, les tensions politiques dans diverses régions du monde maintiennent l'aversion au risque et soutiennent le dollar américain. Combinés, ces facteurs rendent l'euro moins attractif, et le marché s'attend à ce que l'EUR/USD teste de nouveaux plus bas à court terme.

En ce vendredi 13 mars, la deuxième semaine de la guerre contre l'Iran se termine, sans signes réels de désescalade. Les marchés financiers sont restés nerveux, réagissant principalement aux incertitudes entourant le blocage effectif du détroit d'Ormuz et ses conséquences pour les prix de l'énergie. Le cours du pétrole brut Brent a atteint presque 120 dollars le baril lundi dernier, entraînant une flambée des prix des carburants à la pompe dans le monde entier. Le président américain Donald Trump a cherché à contrer cette évolution en déclarant qu'il était en avance sur les objectifs de guerre et en promettant une fin prochaine du conflit, mais ses propos n'ont apporté qu'une accalmie temporaire sur les cours. Du côté de l'Iran, le nouveau Guide Suprême Mojtaba Khamenei a averti que le détroit d'Ormuz resterait fermé et a menacé l'ouverture de nouveaux fronts si le conflit se prolongeait. L'Iran a frappé plus d'une dizaine de navires depuis le début du conflit et aurait débuté le minage du détroit.

Pour enrayer la flambée des prix, les 32 pays de l'Agence internationale de l'énergie ont annoncé mercredi un déblocage record de réserves stratégiques : 400 millions de barils, dont 172 millions proviennent de la réserve stratégique pétrolière américaine. L'objectif est de compenser la perte d'approvisionnement due à la fermeture du détroit d'Ormuz, estimée entre 11 et 16 millions de barils de pétrole par jour. Cependant, la mobilisation des réserves stratégiques ne couvrirait que 25 à 35 jours de perte de production et ne

représente donc qu'une solution temporaire. Vendredi dernier, le baril a dépassé 100 dollars, s'inscrivant en hausse de 40% depuis le début du conflit.
Dans ce contexte de forte incertitude géopolitique, l'aversion au risque reste de mise. Les indices actions mondiaux se sont globalement inscrits en baisse la semaine passée, bien que plus modeste que les corrections enregistrées la semaine précédente. L'indice Euro Stoxx 50 parvient même à se stabiliser, tandis que l'indice S&P 500 baisse de 1,0%. En zone euro, les primes de risques se sont encore écartées de quelques points de base.
Du côté des données économiques, les indices des prix à la consommation américains publiés le 11 mars sont ressortis en ligne avec les anticipations. L'indice CPI a progressé de 0,3% en février et sa variation sur un an ressort à 2,4%. Sa composante sous-jacente a augmenté de 0,2% et de 2,5% sur un an, se maintenant à un plus bas depuis mars 2021. Les prix des biens core ne progressent que de 1% sur un an. Du côté des services, l'inflation hors énergie diminue légèrement à 2,9% sur un an.
Le déficit commercial américain en biens et services a reculé plus fortement que prévu en janvier, se réduisant à 54,5 milliards de dollars (après 72,9 milliards en décembre) en raison d'une hausse importante des exportations et d'un tassement des importations.
Cette semaine, l'attention des investisseurs va se tourner vers les réunions des banques centrales où la crainte d'une poussée inflationniste va encourager à la prudence. Pour la Réserve fédérale, les anticipations d'assouplissement ont été réduites cette semaine. Les marchés considèrent comme pratiquement acquis le maintien des taux des Fed funds dans la fourchette actuelle de 3,5% à 3,75%. Ils n'anticipent désormais qu'environ 25 points de base de baisse d'ici la fin de l'année. La BCE devrait également maintenir ses taux inchangés et prendra acte du fait que la forte hausse des prix de l'énergie a ajouté un degré d'incertitude à ses perspectives. La Banque d'Angleterre ne devrait pas modifier son taux directeur dans un revirement radical des anticipations.

Dans ce contexte d'anticipations des taux directeurs revues à la hausse et de craintes d'inflation, les rendements des taux souverains augmentent. Les courbes des taux s'aplatissent, les effets sur la partie courte étant plus forts que sur la partie longue. Le rendement des bons de Trésor américain à 2 ans a bondi de près de 18 points de base la semaine dernière pour passer à 3,74%, tandis que le rendement à 10 ans a augmenté de 14 points de base pour atteindre 4,27%. Le Royaume-Uni, où l’inflation reste élevée, enregistre parmi les plus fortes hausses de rendements souverains des économies développées, avec plus 59 points de base pour le taux à 2 ans et plus 55 points de base pour le taux à 10 ans.

TOME 6 :

L'ETAT DE L'EUROPE

Le 15 septembre, discours de Christine Lagarde, Présidente de la BCE, « **Conversations pour demain** » à l'occasion du 25e anniversaire de l'Institut Montaigne à Paris :

« Depuis sa création, la BCE s'est distinguée par son indépendance et sa liberté d'esprit. Cette indépendance, clé de voûte de ses travaux, leur confère crédibilité et influence.

En tant que banquière centrale, je mesure tout particulièrement la portée de cette valeur. Dans un monde bouleversé par l'incertitude, l'indépendance institutionnelle, si précieuse, constitue une source de stabilité et de confiance. Cependant, l'indépendance n'est pas l'apanage de la seule politique monétaire. Comme l'écrivait Michel de Montaigne : "La plus grande chose du monde, c'est de savoir être à soi."

Dans le contexte actuel, l'Europe et ses États membres s'interrogent sur leur aptitude à "être à soi" dans un monde où les fondements de l'ordre international sont en pleine mutation.

Depuis le XVIIe siècle, l'indépendance a toujours été fondée sur un équilibre bien établi. Les pays ont mis en place des systèmes d'équilibre stratégique pour prévenir la domination des plus forts sur les plus faibles.

De l'âge westphalien jusqu'à la première moitié du XXe siècle, cet équilibre reposait sur ce que l'on pourrait qualifier de « puissance par la force » (hard power), à savoir la capacité d'un État à se mesurer aux autres par la force militaire.

Après 1945, il s'est orienté vers une forme de puissance par la norme entre États occidentaux. L'équilibre entre les nations était alors préservé par l'adoption de règles et de normes universellement acceptées.

Aujourd'hui, nous sommes entrés dans l'ère de la puissance dite "systémique". Cette notion désigne la capacité à gérer les dépendances créées par des infrastructures et des technologies qui nous lient les uns aux autres.

Préserver l'indépendance dans un monde régi par la puissance systémique est le grand défi de notre époque.

Et pour y parvenir, l'Europe doit se transformer - afin de rétablir un équilibre stratégique dans cette nouvelle ère. C'est à ce prix seulement que nous pourrons empêcher l'interdépendance de se muer en cycles de coercition qui finiraient par nous affaiblir collectivement.

Vers la puissance systémique

L'histoire européenne moderne est marquée par trois paradigmes successifs de la puissance.

Le premier est celui de la puissance par la force, ou puissance dure. Pendant des siècles, l'indépendance des États européens s'est toujours fondée sur leur force militaire. C'était la capacité de se défendre par la force dans un monde de hiérarchies féodales et impériales.

La Paix de Westphalie, en 1648, marqua un tournant majeur dans l'histoire des relations internationales. Selon l'ordre établi, chaque État détenait le privilège de régir son territoire sans interférence extérieure.

Cela jeta les bases d'un droit international, ou du moins de normes de coexistence. Mais dans les faits, l'équilibre des puissances restait affaire de compétition militaire, entretenue autant par la course aux armements que par les accords ou les mariages opportuns.

Ce système a révélé ses limites : il garantissait la paix tant que l'équilibre était maintenu, mais lorsque celui-ci se rompait, l'escalade devenait rapide et incontrôlable. L'Europe a ainsi connu deux catastrophes majeures en quelques décennies.

Pour éviter un retour à ces dynamiques instables, un second paradigme émergea après 1945 et s'affirma avec la chute du mur de Berlin : celui de la puissance par la norme (soft power) ou la puissance souple.

La force n'était plus exercée seulement par les armées, mais par la capacité à produire et imposer règles, normes, et valeurs. Des cadres multilatéraux et des institutions virent le jour, alignant les intérêts nationaux sur la stabilité collective.

Tant que les pays respectaient ces règles et acceptaient leur application, il n'était pas nécessaire d'équilibrer explicitement les capacités militaires ou économiques. L'indépendance était alors préservée

par les institutions internationales - et renforcée par l'habileté de certains à les faire évoluer à leur avantage.
Cette période a coïncidé avec un essor sans précédent : une multiplication par sept du PIB mondial par habitant, plus d'un milliard d'êtres humains sortis de la pauvreté, et la plus longue période sans guerre directe entre grandes puissances de l'ère moderne.
Dans ce monde fondé sur les règles, l'Europe prospéra. Elle devint une "puissance normative", capable de projeter son influence non pas par ses armées, mais par ses marchés.
L'Europe, en sa qualité de premier partenaire commercial de 72 pays, a favorisé l'exportation de biens et de normes, induisant une transformation des pratiques des entreprises et des législations, par un effet dit de "Bruxelles".
Mais l'ouverture des marchés et la diffusion des normes ont entraîné l'émergence d'un troisième paradigme de puissance, la puissance systémique. Certains pays s'insérèrent dans les réseaux mondiaux du commerce et de la finance de manière à disposer d'un levier sur les autres.
À l'époque, ce glissement passa largement inaperçu. Certains supposaient alors que la mondialisation, la démocratisation et l'interdépendance économique rendaient la coercition impossible, car elle serait trop coûteuse pour tous. Et parce que l'interdépendance économique avait atteint des niveaux sans précédent, on supposait qu'aucun pays ne pourrait en contraindre un autre sans se nuire à lui-même.
Ainsi, les échanges annuels entre les États-Unis et l'UE avoisinent 1 500 milliards d'euros, ceux entre l'UE et la Chine environ 900 milliards de dollars, et ceux entre les États-Unis et la Chine environ 650 milliards de dollars.
Est-ce suffisant ? Probablement pas. Aujourd'hui, les asymétries sont déterminantes.
Un pays qui contrôle une matière première ou une technologie essentielle peut détenir une position dominante, même face à des partenaires dont les marchés sont bien plus vastes. Quand les États-Unis ont relevé leurs tarifs douaniers, la Chine a répliqué en frappant des points névralgiques dans les chaînes d'approvisionnement américaines, utilisant ainsi leur effet de levier.
D'autres formes de puissance n'ont pas disparu pour autant - comme nous l'a brutalement rappelé l'injustifiable invasion russe en Ukraine, et aujourd'hui encore la violation des espaces aériens polonais et roumain. Mais la prise de conscience de la puissance systémique transforme profondément les politiques à l'échelle mondiale. La maîtrise des réseaux complexes - ou la capacité à s'en extraire - est devenue un objectif central.
Nous observons que certains pays développent des structures financières alternatives, à l'instar du CIPS chinois ou du SPFS russe, afin de se prémunir des sanctions américaines.
Nous observons aussi l'émergence d'une nouvelle « grande course » aux ressources minières et aux routes commerciales, qui garantissent l'accès aux métaux et terres rares.
Et nous constatons un retour rapide de l'interventionnisme d'État: la Chine consacre plus de 4 % de son PIB à sa politique industrielle, et les États-Unis - autrefois bastion des règles du libre marché - prennent désormais des participations directes dans des entreprises de semi- conducteurs et d'exploitation minière.
Certains déplorent l'inefficacité de ces politiques. Mais l'efficacité n'est pas l'objectif. L'objectif est de sécuriser les fondations de la primauté économique et politique.
Et c'est là que réside le défi de l'Europe. Elle a prospéré dans l'ère fondée sur les règles en tant que puissance normative. Mais elle n'a pas été conçue pour un monde régi par la puissance systémique. Et elle a omis de développer sa puissance militaire au motif que le pouvoir normatif prévalait.
Si l'Europe veut préserver son indépendance dans ce nouveau monde, elle doit se transformer.
Agir dans un monde régi par la puissance systémique
L'objectif primordial de l'Europe dans cet ordre en mutation est clair : défendre ses valeurs, sans renier ses principes, et agir en indépendance.
Pour ce faire, nous devons conserver autant que possible, à l'échelle mondiale, un système fondé sur la règle de droit, qui demeure l'aspiration de la majorité des nations.
Mais soyons lucide. Si les grandes puissances se détournent du multilatéralisme pour adopter la logique de la puissance systémique, confortée par la puissance militaire, nous devons nous y préparer.
L'enjeu ne peut être d'attiser les tensions mondiales. Il ne peut être de dominer les autres. Il doit être de rétablir l'équilibre en réduisant les dépendances asymétriques - afin que la coercition devienne contre-productive et que dans des pays souverains, les peuples puissent vivre librement.

L’interdépendance peut ainsi redevenir un pilier de stabilité et non une source de fragilité.
Pour l’Union européenne, cela implique trois transformations : mutualisation, cohérence, coalitions.
Premièrement, la mutualisation à l’échelle européenne.
L’agenda de l’autonomie stratégique, lancé en 2016, a reconnu que l’équilibre passait par le développement de capacités autonomes dans les technologies critiques.
Nombre d’initiatives - la loi sur les puces électroniques, la loi sur l'industrie zéro émission nette et la loi sur les matières premières essentielles – entre autres, ont vu le jour, et d'autres initiatives sont en cours d'élaboration dans les domaines de l'IA, du cloud et d'autres technologies émergentes.
Cependant, ces politiques restent fondamentalement encadrées au niveau national, démontrant malheureusement que ces cadres nationaux ne peuvent assurer une véritable indépendance.
Ainsi, la Cour des comptes européenne a jugé “très improbable“ que l’Europe atteigne son objectif de 20 % de la production mondiale de semi-conducteurs d’ici 2030. Dans le domaine des batteries, l’UE ne détient que 10 % de la capacité mondiale, tandis que, à elle seule l’entreprise chinoise CATL en contrôle 40 %. Et dans le domaine de l’intelligence artificielle, les institutions américaines ont produit 40 modèles notables en 2024, contre seulement 3 en Europe.
Le problème fondamental est celui de l’échelle. Les politiques nationales ne sauraient faire émerger des acteurs compétitifs mondialement dans les secteurs où l’enjeu principal est la taille critique. Cela nous enferme dans une impasse : soit nous sommes contraints de recourir à des produits nationaux coûteux et de moindre qualité, qui minent notre compétitivité, soit nous restons prisonniers des dépendances que nous cherchons justement à réduire.
La seule issue est une nouvelle approche européenne de la politique économique, assortie d'un mode de prise de décisions réinventé.
Enrico Letta et Mario Draghi ont déjà tout dit et tout écrit sur le marché intérieur et son caractère chimérique actuel ainsi que sur son potentiel. Et que faisons-nous ?
L’Europe doit développer le vote à la majorité qualifiée. Comme je l’ai affirmé par le passé, ce n’est pas un affaiblissement de la démocratie. C’est la seule façon de l’exercer pleinement : en mutualisant non seulement nos ressources, mais nos pouvoirs pour atteindre l’échelle nécessaire dans ces domaines stratégiques, nous redonnons aux citoyens la capacité d’influer sur le cours des événements - et à l’Europe, son indépendance dans un monde de puissances rivales, où la taille et l’effet d’échelle sont déterminants. À la Banque centrale européenne, les décisions sont prises ainsi, et cela fonctionne !
Deuxièmement, la cohérence.
À l’ère de la puissance systémique, une faiblesse dans un domaine ne peut plus être compensée par une force dans un autre, car les dépendances traversent désormais les secteurs.
Nous l’avons constaté en 2018, lorsque les États-Unis ont menacé d’exclure les entreprises européennes de leur système financier si elles poursuivaient leurs échanges avec l’Iran.
Cette dynamique s'est particulièrement illustrée lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, quand notre dépendance au gaz russe a été exploitée pour tenter de nous dissuader de prendre des mesures de rétorsion. Cette tentative a échoué - mais l’Europe en a payé le prix fort : envolée des coûts énergétiques et cinq trimestres de croissance perdue.
Nous en avons vu un nouvel exemple lors de nos récentes négociations commerciales avec Washington, où le souci de préserver le soutien américain à l’Ukraine a semblé peser sur la volonté de certains États membres de durcir la confrontation économique — quitte à se contenter d’un accord moins favorable.
La leçon est claire : l'Europe ne peut pas se reposer uniquement sur son influence économique ou sur son leadership normatif. Ces atouts peuvent être neutralisés par la présence d'autres faiblesses persistantes. L’Europe doit disposer de toute la gamme d'instruments dont dispose un État unifié.
L'Europe s’engage dans cette voie, trop laborieusement et trop lentement peut-être. Les dépenses de défense devraient ainsi augmenter considérablement. Si elles atteignent 5 % du PIB d'ici 2035, elles représenteront plus de 300 milliards d'euros de financement supplémentaire par an. L’Europe a déjà engagé plus de 200 milliards de dollars en soutien à l’Ukraine, ce qui en fait le premier donateur. Ce faisant, elle restructure sa capacité industrielle de défense, notamment par l’initiative “Build with Ukraine“, et réduit sa dépendance au matériel de guerre étranger.

Des initiatives complémentaires visent à renforcer le rôle international de l'euro, notamment avec l'euro numérique, qui offrirait une alternative souveraine aux systèmes étrangers, et le potentiel d'étendre l'usage de l'euro dans les transactions transfrontalières.
Cependant, ces progrès sont entravés par l'indécision : le projet d'euro numérique est encore en attente d'une traduction législative, les prix de l'énergie restent indexés sur le gaz faute d'investissements suffisants dans les réseaux, les interconnexions et l'électricité de base propre. Et les achats de défense demeurent fragmentés entre les 27 États, ce qui nuit à l'échelle et à l'interopérabilité.
Troisièmement, les coalitions.
Un monde régi par la puissance systémique exige une autre approche de la politique économique extérieure. Il n'est ni possible ni souhaitable de tout relocaliser. L'indépendance requiert au contraire une stratégie à plusieurs niveaux.
La meilleure option reste de maintenir les institutions mondiales au cœur du dispositif, en soutenant le FMI et l'OMC comme piliers d'un système commercial et financier mondial, et en les incitant à s'adapter aux nouveaux enjeux.
Tout comme la dissuasion nucléaire reposait sur la vérification et le dialogue, la dissuasion économique d'aujourd'hui requiert des cadres de transparence et de coopération, y compris entre rivaux. Le FMI et l'OMC pourraient jouer ce rôle : surveiller les subventions, les restrictions et les contrôles à l'exportation ; et offrir des plateformes de dialogue en temps de crise.
Ce faisant, ils contribueraient à garantir que l'interdépendance devienne un facteur de stabilité - et non une arme.
Lorsque le consensus universel est hors de portée, il convient de former des coalitions d'États volontaires - y compris avec des rivaux - si nos intérêts convergent, qu'il s'agisse du climat, des migrations ou d'autres enjeux communs.
Et lorsque des intérêts vitaux de sécurité sont en jeu, il faut s'appuyer sur des coalitions d'États partageant la même vision, prêtes à agir ensemble. L'indépendance impose alors de bâtir des partenariats qui répartissent les risques et forgent des intérêts communs en faveur de la stabilité.
Cela peut signifier former des coalitions pour mutualiser l'accès aux matières premières, sécuriser l'approvisionnement en semi-conducteurs avancés, ou protéger les infrastructures numériques. Cela peut aussi nécessiter une approche plus réaliste du commerce : moins fondée sur les valeurs universelles que sur la défense d'intérêts concrets.
Cela exigera de l'Europe une adaptation, au regard de son ancrage de longue date dans le multilatéralisme et le droit international. Mais nous avons un atout unique : en tant que premier réseau commercial mondial, nous pouvons utiliser cette position pour conclure de nouveaux accords et approfondir nos partenariats stratégiques. Et nous comptons encore de nombreux partenaires partageant nos vues à travers le monde.
Conclusion
Selon Jean Monnet, "les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité, et ils ne voient la nécessité que dans la crise."
L'ordre westphalien est né de l'impératif de mettre fin à trente années de guerre. L'ordre multilatéral d'après-guerre s'est construit sur les ruines de deux conflits mondiaux.
Aujourd'hui, nous sommes peut-être de nouveau face à un tel moment de nécessité - alors que la puissance s'exerce à travers les systèmes dont nous dépendons tous, au risque de les désagréger.
L'enjeu, c'est notre indépendance. L'Europe doit être plus forte, plus coordonnée, plus réaliste. C'est là le seul moyen de vouer à l'échec les tentatives unilatérales de déstabilisation.
Dans cette nouvelle ère, la stabilité ne viendra pas de la domination d'un sur tous, mais de la transformation des vulnérabilités partagées en forces communes - grâce à un nouveau concept d'équilibre stratégique.
Les crises ont toujours été un vecteur de réinvention. Mais peut-être, cette fois, pouvons-nous reconnaître l'urgence avant que n'éclate la tragédie, et construire un équilibre qui préserve l'indépendance dans un monde interconnecté ».
Note : le 27 janvier 2026, la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen est avec Antonio Costa, le Président du Conseil européen, à New Delhi en Inde pour signer un accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde. Cet accord doit permettre de réduire les droits de douane sur 96,6% des

marchandises européennes exportées en Inde ; l'objectif est de réduire la dépense de l'UE envers les deux premières économies mondiales, les États-Unis et la Chine, surtout qu'elles sont tentées par des manœuvres de coercition. Indéniablement, les accords commerciaux sont l'une des victoires d'Ursula von der Leyen, les considérant comme la base de la souveraineté européenne.

Le 3 novembre, publication du **HCOB PMI Industrie manufacturière**

• *Pour la zone euro* :

« L'indice PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro se redresse à 50,0 (septembre : 49,8). Plus haut de 2 mois.
L'indice PMI HCOB de la production manufacturière dans la zone euro se redresse à 51,0 (septembre : 50,9). Plus haut de 2 mois.
Les nouvelles commandes ont stagné et l'emploi a reculé, mais la production a augmenté.
Les données ont été recueillies entre le 9 et le 24 octobre 2025.
Commentaire du Dr. Cyrus de la PMI :
Rubia, Chef économiste à la Hamburg Commercial Bank :
« Si la conjoncture est restée fragile dans l'industrie manufacturière de la zone euro en octobre, malgré des signes de relance économique dans le secteur. La production a augmenté pour un huitième mois consécutif, mais sans l'élan nécessaire à une véritable reprise, la croissance ayant affiché un rythme modeste, similaire à ceux observés au cours des mois précédents. Parallèlement, le volume global des nouvelles commandes a stagné par rapport à septembre, reflétant une demande atone sur les marchés européens.
L'emploi a continué de reculer en octobre, la contraction s'étant même légèrement accélérée au cours du mois. La faiblesse de la demande a en effet contraint les entreprises à supprimer des postes afin de réduire les coûts et d'accroître leur productivité. Par ailleurs, des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, et notamment les pénuries mondiales de semi- conducteurs, semblent contribuer à un allongement des délais de livraison d'intrants, lequel pourrait peser sur les niveaux de production dans des secteurs tels que l'industrie automobile et l'ingénierie mécanique. Ce risque explique, à lui seul, la réticence de nombreux fabricants à recruter, à court terme, du personnel supplémentaire ».
Les données par pays signalent une conjoncture industrielle fragile en Allemagne, une récession du secteur manufacturier en France, une faiblesse persistante en Italie et une faible croissance en Espagne. Les tensions politiques dans l'Hexagone ont non seulement contribué à faire chuter les niveaux de production, mais se sont également traduites par un fort repli de l'indice des perspectives d'activité. Or, ces mauvaises performances françaises se répercutent sur l'ensemble de la région, affaiblissant la demande de biens dans les autres pays de la zone euro, dont la France est l'un des principaux partenaires commerciaux.
Enfin, l'enquête continue de signaler une baisse des stocks d'intrants et de produits finis en octobre, ne donnant aucun signe de reprise prochaine des opérations de restockage dans les usines de la zone euro. Si les réductions de stocks signalées au cours du mois peuvent être en partie attribuées à la pénurie de semi-conducteurs, elles s'expliquent toutefois principalement par la faiblesse actuelle du secteur manufacturier.»
• *Pour la France* :
Les volumes de production ont fortement diminué sur fond de nouveau recul des nouvelles commandes
Les fabricants français anticipent un recul de la production au cours des douze prochains mois
Les pressions concurrentielles ont conduit les fabricants français à de nouveau réduire leurs prix de vente
Les données ont été recueillies du 9 au 24 octobre 2025.
Commentaire de Jonas Feldhusen, Junior Economist à la Hamburg Commercial Bank :
« L'incertitude engendrée par la crise politique actuelle a continué de peser sur l'économie française en début de quatrième trimestre 2025. L'indice PMI HCOB s'est maintenu sous le seuil de croissance, reflétant les faibles performances du secteur manufacturier français qui reste ancré en zone de contraction. La production a notamment reculé dans les trois principaux secteurs industriels couverts par l'enquête.

Les fabricants français envisagent désormais l'avenir avec pessimisme. En effet, 30 % des entreprises interrogées anticipent une baisse de leur activité au cours des douze prochains mois, se disant notamment préoccupées par l'instabilité politique et la faiblesse prolongée de la demande. Cet assombrissement des perspectives d'activité se reflète dans la diminution des nouvelles commandes, la crise politique sur le territoire, la réticence des clients à engager des dépenses et une conjoncture difficile sur les marchés ayant pesé sur la demande clients. À l'international, les tensions géopolitiques ont également fait chuter la demande, les répondants ayant notamment indiqué une baisse de leurs nouvelles commandes en provenance d'Asie et du Moyen-Orient. Les données de l'enquête indiquent toutefois le plus faible taux de contraction des ventes à l'export depuis avril.
Les fortes pressions concurrentielles ont conduit les fabricants français à réduire leurs tarifs pour un deuxième mois consécutif en octobre. Cette baisse des prix de vente s'accompagne d'un nouveau ralentissement de l'inflation des coûts, les prix des achats n'ayant enregistré qu'une hausse marginale au cours du mois. Enfin, la diminution des volumes de production et les prévisions de baisse de la demande ont incité les entreprises à poursuivre leurs opérations de déstockage, les stocks de produits finis et les stocks d'intrants ayant diminué en octobre. »

Le 25 novembre, Atlantico.fr publie un entretien avec Alexandre Delaigue (professeur d'économie à l'Université de Lille) et Gabriel A. Gimenez-Roche (Professeur associé d'économie à NEOMA Business School) **à propos des déclarations faites par la Présidente de la BCE, Christine Lagarde selon laquelle « le modèle de croissance européen est mort »** :
« *Atlantico - À Francfort, Christine Lagarde a dressé le constat d'un modèle de croissance européen vieillissant, dépassé. Mario Draghi, avant elle, avait déjà prévenu des dérives et des vulnérabilités de cette architecture économique. D'où une série de questions devenues aujourd'hui incontournables : Son discours peut-il vraiment provoquer un sursaut en Europe ? Qui est encore prêt à entendre les avertissements de Christine Lagarde et, surtout, à agir ? Existe-t-il des gouvernements suffisamment déterminés pour engager des réformes profondes et dépasser leurs intérêts nationaux ?*
Alexandre Delaigue : Ce discours, qui semble général, ne l'est presque jamais. En Europe, la réalité est qu'un message adressé à "l'ensemble du continent" vise en fait toujours quelques pays très précis. Et cette fois, la cible centrale est l'Allemagne. Lorsque Christine Lagarde parle de "modèle européen" en difficulté, elle décrit surtout un modèle allemand à bout de souffle. Depuis cinq ans, l'industrie allemande — longtemps considérée comme intouchable — s'affaisse de manière spectaculaire. Aucun pays européen ne connaît une chute comparable, pas même la France, pourtant fragilisée par le Covid.
Le paradoxe, c'est que l'hégémonie du modèle allemand a longtemps façonné la vision européenne : il fallait être compétitif, exporter, compresser les coûts. Or ce modèle ne fonctionne plus, parce qu'il dépendait d'un environnement mondial stable, ouvert, gouverné par les règles. Cet environnement a disparu. Les États-Unis pratiquent désormais un protectionnisme assumé. La Chine domine les secteurs technologiques et impose ses propres champions, devenus parfois meilleurs que leurs concurrents européens — l'exemple de Porsche,dépassé en Chine, taxé aux États-Unis, et fragilisé en Europe, est frappant.
L'Allemagne est aussi victime de sa taille : une stratégie d'hyper-compétitivité fonctionne dans des pays de 5 ou 10 millions d'habitants, pas dans une économie-monde de 80 millions. À mesure que la géopolitique se recompose, le modèle allemand, jadis moteur de l'Europe, devient son point faible.
Gabriel Gimenez Roche : Le discours de Lagarde ne s'adresse pas seulement à l'Allemagne : il vise l'architecture même de la gouvernance économique européenne. Elle pointe l'incohérence d'un système qui prétend être intégré, mais qui empile les divergences. L'Europe a voulu construire un marché unique sans construire une union économique cohérente. Résultat : chaque pays mène des politiques industrielles différentes, des stratégies énergétiques contradictoires, et un usage très hétérogène de la fiscalité.
Le problème n'est pas uniquement que le modèle allemand vacille, mais que l'Europe n'a jamais su définir une vision commune. Pendant des années, la réponse aux crises a été d'ajouter des couches réglementaires : politiques climatiques, règles budgétaires, normes environnementales, contraintes sur les marchés. On a créé un édifice où des objectifs se superposent sans cohérence, aggravant des tensions préexistantes.

Lagarde rappelle que la croissance européenne reposait sur trois piliers : une mondialisation ouverte, une énergie abondante, et une stabilité géopolitique assurée par les États-Unis. Les trois sont aujourd'hui fissurés. La Chine écrase le continent dans la production industrielle, les États-Unis subventionnent massivement leurs industries, et l'énergie en Europe est chère et insuffisante. Le problème n'est pas une crise ponctuelle : c'est la fin d'une époque.

Y a-t-il alors des pays susceptibles de constituer un noyau réformateur pour relancer l'Europe, comme l'appelle Christine Lagarde ?

Alexandre Delaigue : L'idée d'un "noyau dur" est séduisante en théorie, mais politiquement improbable. Le Brexit a retiré à l'Europe l'un de ses moteurs essentiels : le Royaume-Uni, qui poussait pour l'ouverture, la concurrence, l'intégration financière. Depuis son départ, les tendances centrifuges se sont aggravées. Le marché unique se fragmente : les normes divergent au lieu de converger. Des études du FMI et de la BCE montrent que les divergences réglementaires entre États membres équivalent désormais à des droits de douane internes massifs — 100 % pour les services, 60 % pour l'industrie.

La France n'a ni stabilité politique ni crédibilité budgétaire. L'Allemagne est paralysée par une coalition fragile, un patronat inquiet, et des choix stratégiques contestés. Les pays du Sud sont accaparés par leurs problèmes internes. Les pays d'Europe centrale regardent davantage vers Washington que vers Berlin ou Paris. Les populistes progressent partout, et chaque gouvernement est politiquement trop faible pour engager des réformes de grande ampleur.

Le noyau dur, aujourd'hui, n'existe plus vraiment.

Gabriel Gimenez Roche : L'Europe pourrait en théorie avancer par cercles concentriques : certains pays plus ambitieux entraînant les autres. Mais cela supposerait d'abord qu'un petit groupe soit d'accord sur la direction. Or même parmi les plus structurés — Pays-Bas, Danemark, Suède, Irlande — les visions divergent : sur l'énergie, l'intégration fiscale, la défense, l'ouverture commerciale.

L'Allemagne et la France pourraient constituer ce noyau, mais elles sont en réalité en crise stratégique profonde. L'Allemagne doute d'elle- même, la France doute de tout. L'Europe du Nord n'a pas le poids géopolitique, l'Europe du Sud manque de marges de manœuvre économiques. Les pays d'Europe centrale sont davantage préoccupés par leur sécurité que par la réforme économique.

Le seul moteur possible seraient des coalitions thématiques très précises : énergie, innovation, défense, numérique. Pas une réforme globale, mais une série d'avancées partielles. C'est la seule voie réaliste aujourd'hui.

Que faudrait-il faire pour rebâtir un modèle européen de croissance adapté au monde de 2030 ou 2050 ?

Alexandre Delaigue : Deux scénarios se dégagent. Le premier est celui d'un choc externe majeur — géopolitique, énergétique, sécuritaire — qui contraint les Européens à intégrer leurs politiques. L'histoire de l'Europe montre qu'elle avance sous la menace, jamais par anticipation. Le second scénario, plus probable, est celui d'un lent délitement. Le Frexit deviendrait crédible si certaines forces politiques appliquaient réellement leur programme. D'autres pays pourraient suivre. L'Europe ne s'effondrerait pas du jour au lendemain, mais se transformerait en une zone de coopération minimale.

Pour un modèle de croissance, il faudrait une réforme profonde : énergie abondante et abordable, marché unifié du capital, stratégie industrielle claire, réduction des normes, consolidation du secteur de la défense. Mais sans moteur politique, ces réformes resteront des vœux pieux.

Gabriel Gimenez Roche : Le monde de 2030 ou 2050 n'aura rien à voir avec celui des années 2000 : rivalité sino-américaine, fragmentation commerciale, vieillissement démographique, raréfaction des ressources. L'Europe doit accepter qu'elle ne sera pas une superpuissance, mais une puissance régionale cherchant à maintenir son niveau de vie et sa souveraineté. Cela exige trois transformations majeures :

1. Rétablir une cohérence énergétique : il faut stabiliser les investissements, sécuriser l'approvisionnement, sortir du dogmatisme sur les renouvelables, et réhabiliter le nucléaire.
2. Construire un véritable marché du capital européen : sans fnancement, il n'y a pas d'innovation.
3. Décentraliser l'intégration européenne : toutes les politiques ne doivent pas être harmonisées. Il faut une union plus flexible, qui reconnaît la diversité structurelle des économies. Le modèle européen doit être refondé, pas retouché.

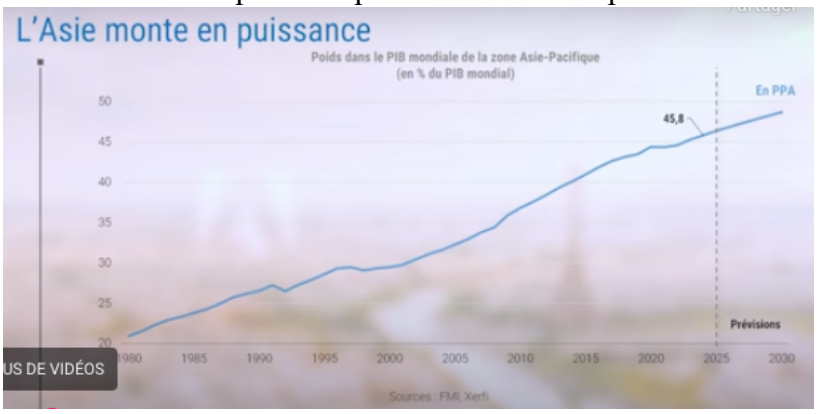
Pourquoi les avertissements de Draghi ou de Lagarde ne provoquent-ils aucune action politique sérieuse ?

Alexandre Delaigue : Parce que le projet européen repose sur l'idée que les citoyens ne suivront pas les détails techniques. Mais désormais, tout est scruté : les normes, les coûts, les impacts. Les protestations agricoles, industrielles, commerciales montrent que la société rejette la technocratie. Et les gouvernements, fragmentés, affaiblis, n'ont plus la force politique de défendre des réformes impopulaires. L'Europe n'avance que sous contrainte. Mais le récit "chaque crise fait avancer l'Europe" n'est plus crédible : certaines crises peuvent aussi la faire exploser.
Gabriel Gimenez Roche : Il y a aussi un problème structurel de légitimité. Les dirigeants européens parlent un langage technocratique qui n'est plus audible. Les citoyens voient les coûts des politiques climatiques et énergétiques, mais pas les bénéfices. La gouvernance européenne apparaît lointaine, non responsable, et souvent incohérente.
Tant que l'Europe ne reconstruira pas un lien démocratique fort — un récit, une légitimité, une compréhension partagée — les avertissements de Draghi ou Lagarde ne déclencheront rien. Elles décrivent des problèmes réels, mais dans un langage qui ne mobilise personne.
Comment relancer la réindustrialisation ? Quelles mesures seraient les plus efficaces ? Quels pays portent l'espoir d'une renaissance européenne ?
Alexandre Delaigue : Le cœur du problème est réglementaire. L'Europe est devenue un continent de normes, de procédures, d'injonctions contradictoires. Il faut simplifier radicalement : créer un marché du capital unifié, soutenir massivement l'énergie et les infrastructures, aligner les politiques industrielles. La défense pourrait être un formidable levier, mais elle est minée par des rivalités absurdes entre champions nationaux. Aucun pays n'a aujourd'hui la capacité politique d'entraîner les autres. Il faudra sans doute un choc externe pour briser cette inertie.
Gabriel Gimenez Roche : La réindustrialisation passera par :
– une énergie compétitive et stable (donc un mix incluant nucléaire et gaz),
– un environnement réglementaire allégé,
– un marché du travail souple,
– une politique d'innovation centrée sur l'investissement privé.
Les pays les plus aptes à entraîner l'Europe ne sont pas les grands, mais les petits : Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède. Ils ont la flexibilité institutionnelle et la cohérence stratégique que les grands ont perdues. Ce sont eux qui montrent aujourd'hui la voie — si les poids lourds du continent ne les freinent pas ».

Le 6 décembre, sur Atlentico.fr, entretien entre Chantal Delsol (CD) et Philippe d'Iribarne (PI) pour parler de l'« **Europe face au vertige civilisationnel** »

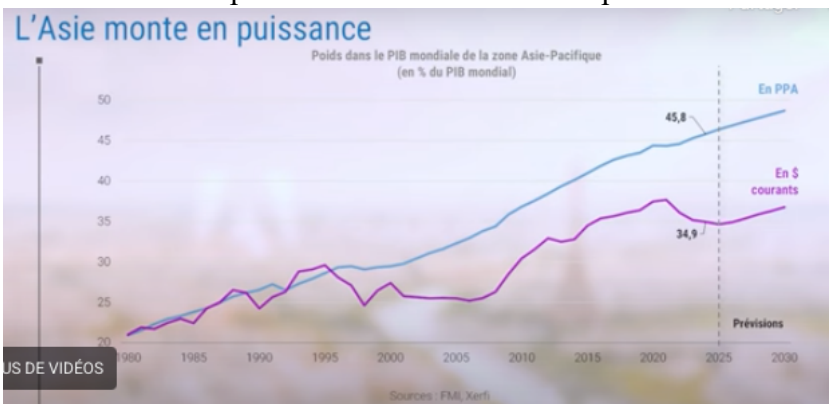
Le 15 décembre, sur XerfiCanal, Alexandre Mirlicourtois montre dans une visio que **l'Europe est rattrapée par la Chine** :

« Pendant que l'Europe débat de ses normes, l'Asie, elle, écrit la croissance du siècle. En moins de 50 ans, la part asiatique du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat est passée de 20% à près de 46%.



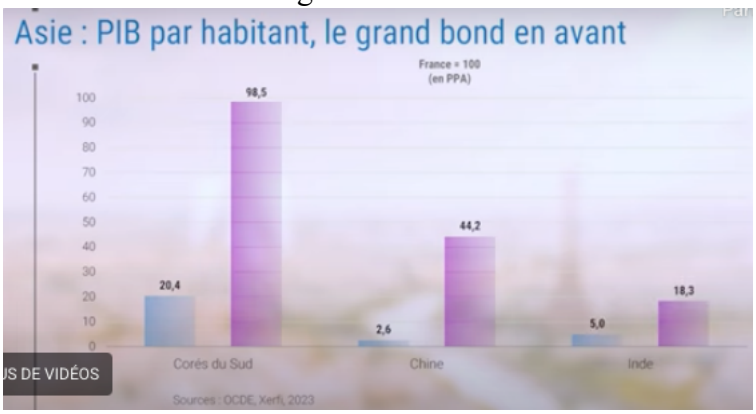
Ce n'est plus un rattrapage : c'est un basculement d'équilibre. Un bémol toutefois : si cet indicateur permet de comparer la richesse réelle des habitants dans leur propre pays, il en dit moins sur la réelle puissance économique où le véritable arbitre reste le PIB nominal. Selon ce critère, c'est moins marqué,

mais il ne faut pas s'y tromper : l'Asie est devenue un poids lourd de l'économie mondiale, et le centre de gravité de la croissance va continuer de pencher de son côté dans les prochaines années.



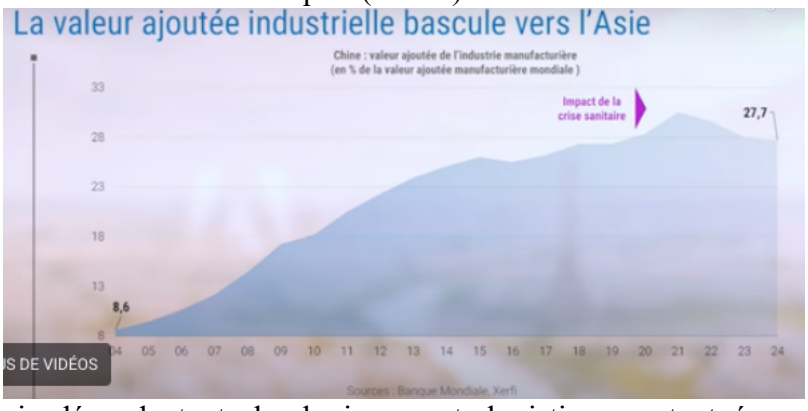
La richesse durable n'est pas uniforme, mais le rattrapage est spectaculaire

Derrière ce triomphe statistique se cache une question essentielle : l'Asie rattrape-t-elle l'Europe en richesse durable, ou seulement en puissance industrielle et technologique ? L'Asie émergente, comme elle est souvent qualifiée, a fait un grand bond en avant en matière de rattrapage de revenus. La Chine, la Corée du Sud, le Vietnam et l'Inde ont gagné plusieurs décennies en une génération. En prenant la France comme référence, la Corée du Sud se situe à un niveau équivalent et la dépassera dès 2027 selon les prévisions du FMI ; la Chine est en progression accélérée ; la situation est plus laborieuse en Inde, mais la phase de décollage est bien là. Le PIB par habitant n'est qu'un indicateur : la qualité des institutions, du capital humain et des infrastructures reste inégale.



L'industrie et l'innovation sont désormais un projet stratégique asiatique

Autre fait saillant : le centre de gravité industriel a basculé. De l'électronique à la chimie, de l'automobile aux batteries, l'Asie a capté la chaîne de valeur mondiale. En moins de 20 ans, la part de la valeur ajoutée industrielle asiatique est passée d'environ 30% à 45%. La Chine est surpuissante dans cet ensemble, avec près de 30% de la valeur ajoutée industrielle mondiale, le contrôle de 80% de la production mondiale de panneaux solaires et de 60% des métaux critiques (=rares).



L'Europe est désormais dépendante technologiquement, logistiquement et énergétiquement. C'est la revanche de la planification. Là où l'Europe raisonne en "marché", l'Asie raisonne en "projet". Corée, Chine, Singapour : États stratèges, politiques industrielles cohérentes, alliances public-privé. En Europe, la doctrine de la concurrence a souvent freiné la constitution de champions régionaux.

De surcroît, l'Asie ne copie plus, elle invente. Les brevets en IA et en semi-conducteurs sont désormais majoritairement asiatiques : la Chine dépose, dans les familles de brevets internationaux en semi-conducteurs, deux fois plus de brevets que le Japon et la Corée du Sud, qui en déposent deux fois plus que les États-Unis. L'Europe est reléguée en deuxième division. Les géants du hardware et du software s'ancrent : TSMC, Samsung, ByteDance, Huawei, Tencent.

L'Asie réinvente le capitalisme productif

Le modèle asiatique n'est pas sans faille non plus. La Chine vieillit avant de s'être enrichie. Le Japon reste englué dans une stagnation séculaire. L'Inde croît vite, mais reste inégalitaire et sous-éduquée. Toutefois, les flux de capitaux, de savoirs et de normes s'inversent. L'Asie n'est plus "l'usine du monde" : elle devient aussi le client, le concepteur et le prescripteur. L'Asie n'a pas seulement rattrapé l'Europe. Elle a réinventé la dynamique du capitalisme productif. L'Europe reste riche, mais de moins en moins centrale ».

Le 1er janvier 2026, dans Les Echos, Étienne Klein, professeur d'économie à HEC publie une tribune intitulée « **Peut-on encore sortir du piège économique et social français ?** ».

En voici quelques lignes : « (…) La France ne sortira pas de la chaîne de causalité circulaire des prélèvements trop élevés, du taux d'emploi trop faible et de la dette publique incontrôlée par une nouvelle hausse du taux de prélèvements obligatoires.

Stabiliser le ratio de dette impose au contraire une stratégie cohérente fondée sur une gestion efficace des dépenses publiques, des politiques d'augmentation de notre potentiel de croissance, dont le relèvement du taux d'emploi et une véritable conduite du changement, afin que l'ensemble des acteurs comprennent et adhèrent à la voie que nous devons emprunter pour rendre à nouveau notre modèle soutenable.

Les marges les plus amples se trouvent au cœur du modèle social, à commencer par les retraites, premier poste de dépense publique. Un an de plus de l'âge moyen de départ, associé à une convergence plus poussée entre régimes publics et privés et à une politique active d'emploi des seniors, permettrait à horizon de quelques années de dégager 10 à 15 milliards d'euros par an (effets directs et induits par un surcroît de croissance), sans remettre en cause le niveau de vie des retraités. Il s'agit aussi de revoir les règles qui encadrent l'utilisation de la Sécurité sociale pour limiter l'aléa moral : arrêts maladie, consommation de soins et de médicaments doivent être organisés pour garantir un usage responsable et solidaire.

Rééquilibrer droits et devoirs, renforcer les contrôles quand c'est nécessaire, mais aussi inciter aux comportements vertueux, en santé comme sur le marché du travail, est une condition sine qua non de la soutenabilité de notre modèle social. Simultanément, une meilleure gestion des administrations publiques - réorganisation avec non-remplacement ciblé des départs, réduction des doublons administratifs, numérisation, redéploiement vers les services de première ligne - pourrait rapporter une vingtaine de milliards d'euros par an, pour une réduction des effectifs d'environ 5 %, sans baisse de rémunération des fonctionnaires. (…) « .

Quelques jours après, le 5 janvier 2026, Christophe Daunique fait le commentaire suivant (sur X) :

« Je n'ai rien de personnel contre l'auteur, mais ce texte est une illustration presque parfaite de la pensée économique dominante de l'élite française, celle qui produit des diagnostics corrects, tout en étant incapable d'en assumer les conséquences. Tout y est, en apparence : retraites, santé, administration, emploi... Le raisonnement est propre, le ton mesuré, et les chiffres plausibles. Et pourtant, le cœur du problème n'est jamais traité. Pourquoi ? Parce que cette école refuse systématiquement de poser les arbitrages structurants. – Elle reconnaît que les retraites sont le premier poste de dépense, mais sanctuarise le niveau de vie des retraités. – Elle parle de santé par l'aléa moral et les comportements, sans jamais regarder qui consomme réellement la dépense. – Elle promet des réformes administratives, tout en sachant qu'elles sont macroéconomiquement secondaires, et n'a même pas de véritable doctrine à proposer pour le faire. – Elle appelle à plus d'emploi, sans interroger ce que l'emploi finance ni la taxation massive qui le pénalise. Ce sont des angles morts structurants qui montre une pensée par ajustements marginaux, par listes de mesures "raisonnables", et par silos étanches. C'est une pensée qui refuse une lecture par les flux, par la démographie, et par la soutenabilité réelle. Résultat : ses analyses sont inoffensives. C'est précisément pour cela qu'elles sont saluées. Elles rassurent, parce qu'elles ne dérangent rien. Elles donnent l'illusion du sérieux, parce qu'elles évitent les sujets explosifs. Le problème

n’est donc pas Olivier Klein en tant qu’individu. Le problème est que cette matrice intellectuelle reste dominante, alors même qu’elle a démontré son incapacité à sortir le pays de l’impasse. Tant que l’on refusera d’arbitrer explicitement — entre générations, entre droits et financement, entre emploi et transferts — on ne réformera rien. On organisera simplement une impuissance présentable. J’ai démonté ce cadre intellectuel point par point et j’y propose une alternative cohérente, assumée, mais inconfortable avec mes propositions ».

Ce même 5 janvier 2026, Lukas Ekwueme écrit que **le calcul stratégique à la fois écologique et industriel de l’UE est très négatif** : « L'UE a sacrifié son économie aux dieux du climat... et n'a pas réduit les émissions mondiales de CO2. La production industrielle a été délocalisée en Chine. - De l'énergie et des biens “propres“ ont été réimportés. Les émissions ont été reclassées, et non éliminées. La Chine est responsable des émissions de CO2… l’UE affiche un bilan positif. Sur le papier, les émissions ont diminué. En réalité, ils ont simplement déménagé. Et ce faisant, l'UE a renoncé à sa capacité industrielle et à son indépendance stratégique ».

Toujours ce 5 janvier, le site contributif « GéopoWeb » publie un très intéressant article de l’un de ses administrateurs, Patrick Lallemant, dont le titre peut être : « **une mondialisation économique et une géopolitique à front renversé** » :

«

Une mondialisation économique et une géopolitique à front renversé [5], une expression d’origine militaire… . Avec l’introduction de la nouvelle *Stratégie de Sécurité Nationale des Etats-Unis* [6], la dualité démocraties/versus régimes autoritaires semble disparaître au profit des **intérêts économiques « partagés » et des affinités idéologiques objectives** [7].... On lira entre autres l’entretien avec Hamit Bozarslan, de *l’anti-démocratie à la guerre en Ukraine* [8]. A suivre de près dans les mois qui viennent sur la question des territoires et de leur prédation...

Dés les années 2022/23, on assiste à un dépassement du concept fameux de *soft power*. Mais la *guerre économique* est enclenchée depuis bien longtemps. Influence et guerres de l’information sont au coeur des nouveaux conflits, souvent en dessous du seuil d’un « déclenchement physique ». On lira à ce propos avec grand intérêt l’entretien avec Raphäel Chauvancy sur les facteurs de puissance en particulier dans la guerre cognitive. [9]

Les questions de sécurité reviennent par les *guerres de haute intensité, la baisse de la dissuasion nucléaire*. Mais sait-on que la sécurité est intégrée depuis longtemps dans le domaine économique ? Depuis 2005 en particulier (Décret Villepin), des décrets ou décisions organisent des *périmètres stratégiques d’entreprises*, (cf **onglet : entreprises stratégiques**).

Si les logiques de puissance ont toujours existé, elles s’inscrivent désormais dans un retour inédit des *guerres hybrides, asymétriques et conventionnelles*, de **politiques d’endiguement** (George F. KENNAN, février 46), *désormais de délitement des alliances, de construction de clubs stratégiques (ex : minerais essentiels)* etc... Il s’agit de contenir l’avancée menaçante de pays adverses : Etats-Unis/Chine mais aussi Chine/Etats-Unis, Russie/Ukraine... « On ne parlait plus de la centralité du conflit israélo-palestinien. Il vient de réémerger, de façon atroce ». [10]

Les politiques d’endiguement de chaque adversaire sont multiformes : géographique et militaire (Mer de Chine, flanc Est de l’Europe), mais aussi juridiques (**lois extraterritoriales, sanctions…)**, économiques (redéploiement des chaînes de production), voire même culturelles (enjeux entre autres de la révolution numérique et technologique).

La Chine construit à son tour des lois extraterritoriales. Le droit national devient un outil pour atteindre des objectifs politiques dans les relations internationales ou pour obtenir un avantage concurrentiel économique. Au-delà, la Chine forte de sa puissance, cherche à **promouvoir son modèle** [11] comme alternative au libéralisme. On lira sur le site le bel article de Michel Aglietta [12]. Sans oublier bien sûr la nouvelle *doctrine du trumpisme.* Pierre-Yves Hénin a construit le *modèle de national capitalisme autoritaire*, pertinent dans sa tranversalité pour comprendre ce nouveau monde [13].

Les **politiques de « containment »** rognent l'interdépendance acquise depuis la phase de la « mondialisation heureuse ». Pour *Alice Ekman*, elles vont dans le sens d'une bipolarisation croissante (dissociation des mondes) [14]. Le grand marché mondial, le « level playing field » en prennent un sacré coup ! Toute une **nouvelle cartographie** des zones d'influences est en train de se mettre en place. Ne pas oublier non plus les opportunités de non alignement des petites puissances… On suivra l'élargissement des BRICS au positionnement géopolitique incertain, la remise en question (lointaine) du dollar. *« Sud global » et « Occident collectif » : certaines réalités mais aussi un vocabulaire de combat…*

Dans ce renouveau du **réalisme** forcené au sein des relations internationales, du post-occidentalisme et post-libéralisme… certains appellent de leurs voeux un **néo-idéalisme** allant dans le sens d'une approche morale de la géopolitique des intérêts. Selon *Benjamin Tallis*, le néo-idéalisme [15] consiste à affirmer la souveraineté pleine des nations pour rejoindre volontairement les sphères d'intégration, valoriser l'avantage concurrentiel des démocraties sur les autocraties en construisant des sociétés plus inclusives (fortement abimées avec la mondialisation), tout en en acceptant l'ordre international libéral.

Dans cette nouvelle phase de la mondialisation, de multiples questions émergent : quel devenir pour les organismes multilatéraux (OMS, Conseil de sécurité etc…) ? Quelle orientation des politiques de puissance ? **La guerre en Ukraine illustre le passage du potentiel à l'acte**, le retour de la question nucléaire et de sa doctrine. On lira plusieurs articles concernant la ré-évaluation de la dissuasion nucléaire : *ce que nous apprend le ciblage des armes nucléaires* (Yannick Pincé) [16]. Le droit international est partout mis en difficulté.

Thomas Gomart montre bien dans un ouvrage clef [17], l'enchevêtrement des intérêts géopolitiques et des questions globales dans ce qu'il appelle la Grande Stratégie (énergie/climat).

La Chine construit à son tour des lois extraterritoriales. Le droit national devient un outil pour atteindre des objectifs politiques dans les relations internationales ou pour obtenir un avantage concurrentiel économique. Au-delà, la Chine forte de sa puissance, cherche à **promouvoir son modèle** [11] comme alternative au libéralisme. On lira sur le site le bel article de Michel Aglietta [12]. Sans oublier bien sûr la nouvelle *doctrine du trumpisme.* Pierre-Yves Hénin a construit le *modèle de national capitalisme autoritaire*, pertinent dans sa tranversalité pour comprendre ce nouveau monde [13].

Les **politiques de « containment »** rognent l'interdépendance acquise depuis la phase de la « mondialisation heureuse ». Pour *Alice Ekman*, elles vont dans le sens d'une bipolarisation croissante (dissociation des mondes) [14]. Le grand marché mondial, le « level playing field » en prennent un sacré coup ! Toute une **nouvelle cartographie** des zones d'influences est en train de se mettre en place. Ne pas oublier non plus les opportunités de non alignement des petites puissances… On suivra l'élargissement des BRICS au positionnement géopolitique incertain, la remise en question (lointaine) du dollar. *« Sud global » et « Occident collectif » : certaines réalités mais aussi un vocabulaire de combat…*

Dans ce renouveau du **réalisme** forcené au sein des relations internationales, du post-occidentalisme et post-libéralisme… certains appellent de leurs voeux un **néo-idéalisme** allant dans le sens d'une approche morale de la géopolitique des intérêts. Selon *Benjamin Tallis*, le néo-idéalisme [15] consiste à affirmer la souveraineté pleine des nations pour rejoindre volontairement les sphères d'intégration, valoriser l'avantage concurrentiel des démocraties sur les autocraties en construisant des sociétés plus inclusives (fortement abimées avec la mondialisation), tout en en acceptant l'ordre international libéral.

Dans cette nouvelle phase de la mondialisation, de multiples questions émergent : quel devenir pour les organismes multilatéraux (OMS, Conseil de sécurité etc…) ? Quelle orientation des politiques de puissance ? **La guerre en Ukraine illustre le passage du potentiel à l'acte**, le retour de la question nucléaire et de sa doctrine. On lira plusieurs articles concernant la ré-évaluation de la dissuasion nucléaire : *ce que nous apprend le ciblage des armes nucléaires* (Yannick Pincé) [16]. Le droit international est partout mis en difficulté.

Thomas Gomart montre bien dans un ouvrage clef [17], l'enchevêtrement des intérêts géopolitiques et des questions globales dans ce qu'il appelle la Grande Stratégie (énergie/climat).

Nous rentrons dans une nouvelle ère sans pouvoir la nommer.

Dans l'espace et le cyberespace se combinent de façon typique les dimensions **géopolitique** et **géoéconomique** : course technologique à la puissance, enjeux économiques, soft power… Même les facteurs classiques de la puissance sont réactualisés par le progrès scientifique et technique : terre et métaux rares, câbles sous-marins et espaces maritimes, pipelines, taille de la population, pression environnementale, frontières… Sans oublier l'anticipation, l'agilité, la protection de ses intérêts, le travail d'influence qui relèvent plutôt de **l'intelligence économique**. Si le monde connait depuis quelques années une mondialisation à front renversé, on perçoit depuis plusieurs mois une dynamique allant dans le sens d'un *découplage* des grandes zones économiques. **Vers une fragmentation de l'espace économique et financier mondial ?**
Les années 2010/2023 révèlent un monde entre disruptions et recherche de nouveaux équilibres entre les puissances, sur la question climatique, sur l'organisation des échanges entre pays à système de valeurs multiples, sur la course aux technologies essentielles, sur la question fiscale et celle des paradis fiscaux etc…

La guerre en Ukraine et ses multiples enjeux constituent un moment historique inédit et une responsabilité majeure pour l'Europe afin de « réamorcer un projet essentiel » sur une voie positive citoyenne et de sécurité. Les territoires et la géographie n'ont pas disparu, au contraire de l'illusion de « la mondialisation heureuse ». **La géopolitique contemporaine s'est enrichie de multiples apports [18].** Elle permet de « lire » le monde : art de pondérer deux forces (dynamiques et inerties), tout en prenant en compte l'histoire dans une dimension socio-spatiale [19].

Les auteurs considèrent que la géoéconomie et la géopolitique font système, même si bien sûr les approches universitaires diffèrent à l'origine [20]. Mais si l'on envisage l'explication des rivalités conflictuelles entre les pays avec *un regard cosmographique*, on insistera dans **une logique géopolitique** plutôt sur les territoires, la construction de nouveaux murs… alors qu'avec **une approche géoéconomique,** on mettra plutôt en valeur les stratégies d'Etats, la multiplicité des acteurs, la guerre technologique…

A titre d'exemple, les tensions en méditerranée orientale mêlent la dimension géopolitique (affrontement de puissances régionales, sphères d'influence vis à vis du Maghreb, flux migratoires…) et géoéconomique (partage des ressources en gaz, des marchés du Maghreb) et même celle de philosophie politique (puissance démocratique versus puissance autoritaire et nationaliste aux valeurs différentes) [21].

De façon plus large, d'autres incendies se sont ouverts sur la question des frontières (Haut-Karabakh, Donbass ukrainien…). Désormais l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, conduit à réactualiser et réévaluer *la dimension purement militaire du hard power.*

Puissance et expansion territoriale sont de retour

En un sens, le contexte géopolitique peut aussi consacrer l'influence du faible au fort. Attitude de passager clandestin, regain des conflits territoriaux, disruption et crise démocratique. L'impression générale est celle d'un chaos destructeur de l'ordre ancien. Sa cristallisation conséquente, se présente sous la forme d'une double résistance - celle des Etats et des frontières. Si toutefois de fortes relations économiques demeurent encore dans un espace fini, *les interdépendances sont de plus en plus « militarisées ».*

Les affrontements d'aujourd'hui ne sont pas uniquement stato-centrés, car **les grandes entreprises sont des agents géopolitiques d'influence majeure**. La guerre économique n'est plus une figure de style (Thierry de Montbrial), **les sanctions économiques lourdes en préfigurent la dimension systémique.**

La géoéconomie n'a pas détrôné la géopolitique des territoires. Face aux menaces, le primat est désormais aux questions de sécurité interne et externe (y compris sanitaire). La cyberguerre, les attaques de drones participent **au retour des questions de sécurité …** des Etats et des territoires en partie virtualisés. Avec la généralisation et la maturité de ces nouveaux outils, on rentre plutôt dans une cyberguerre froide qui élargit considérablement **les structures de la puissance au sens de Susan Strange.**

Dans les années 90, le développement de la géoéconomie avec Edward Luttwak, a eu le mérite de mettre en évidence le poids de l'économique dans la recherche de puissance mais on ne saurait ignorer en ce début de XXIème siècle, la persistance des territoires qu'ils soient physiques ou largement virtualisés, sans compter les différences de modèle politique et économique. **Un système de mondialisation hors valeurs n'a pas de sens (J.E. Stiglitz). Observons quelques exemples :**

- La nouvelle Commission d'Ursula von der Leyen s'est déclarée géopolitique, **elle connaît un véritable « baptême du feu »** avec les rivalités de territoires à ses frontières (Turquie/ Grèce, Brexit…) et désormais avec la guerre entre la Russie et l'Ukraine. La recherche de plus de souveraineté réintroduit les Etats (et le droit national ?) qui doivent inventer de nouvelles coopérations avec les entreprises pour favoriser par exemple les relocalisations des chaînes de valeur stratégiques. Elles ne vont pas de soi !

- La crise sanitaire (Covid-19) est malheureusement une expérience majeure d'affrontement géopolitique (géopolitique des masques, vaccins, intelligence artificielle, cyber-sécurité…). La question du coronavirus au delà du drame humain, introduit avec fracas de multiples dimensions et entrelacements des variables explicatives. C'est un véritable défi pour les chercheurs : affrontement entre la raison économique et la raison éthique, rôle des Etats et question du lien social, sécurité stratégique… L'économie du virus est une formule totalement aseptisée. [22]

Même au niveau national, **l'idée de souveraineté économique** retrouve des couleurs par des prises de décisions fortes. Pour autant ces inflexions ne constituent pas encore un changement de logiciel, ni surtout une stratégie durable. Selon les moments historiques ou les ministres, la souveraineté économique apparait souvent **à géométrie variable**. A suivre donc…

- **Exemple : interdiction du rachat de Photonis par Teledyne, de Carrefour par Couche-Tard** (« un maillon essentiel de la souveraineté alimentaire ») ou bien Bruno Le Maire qui sermonne Volkswagen concernant sa décision d'arrêter la fourniture de moteurs diesels pour les sous-marins de la Marine française…

Les révélateurs de la dimension systémique de cette « mondialisation qui fonctionne à l'envers » ne manquent pas : *climat, santé, catastrophes « naturelles », fractures sociales, affrontements géopolitiques etc… Le dernier rapport (9 août 021) du GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, affirme que le dérèglement touche toutes les régions du monde, avec une rapidité exceptionnelle. Le rôle des activités humaines est désormais incontestable sur le réchauffement climatique.* Depuis quelques mois, la fragmentation de l'espace économique et financier mondial s'instaure comme une tendance lourde en rupture avec la dynamique enclenchée au milieu des années 80.

Les nouvelles formes de la conflictualité et de la guerre

Depuis trois décennies, la mondialisation avait relativisé la *dichotomie des catégories traditionnelles* (ami/ennemi, démocraties/régimes autoritaires etc…), avec l'idée d'un transfert de la conflictualité internationale du champ militaro-idéologique vers le champ économique et culturel. C'est le temps de la « fabrique du consentement » [23] et de la « dématérialisation » de la puissance. Certes, des observateurs avisés évoquaient les guerres économiques entre Etats (partenaires/rivaux) [24] mais souvent comme une forme d'*euphémisation* de « la guerre tout court ». Au fond l'hypercompétitivité exprimait un « hard power atténué ». Montesquieu avait vu juste, la fin des gladiateurs était avérée (Bertrand Badie) à travers l'interdépendance économique. La puissance semblait *une figure de style*…

Aujourd'hui la rhétorique de la guerre est de retour, à commencer par le domaine économique et financier (cf position de Bruno Le Maire/Russie). Les chaînes de valeur subissent une contraction et un début de régionalisation. Le plan de relance européen post-pandémie (**Next Generation EU**, été 2020) [25] est une rupture majeure. Il est financé par la dette commune avec des réorientations stratégiques (action climatique, transition numérique), recherche de la souveraineté des données (cf Cloud Act US)… *Les PIIEC européens* (projets importants d'intérêt européen commun) touchent les domaines de l'hydrogène, de l'industrie électronique, la politique de santé, les semi-conducteurs, les batteries électriques…).

Plus encore, le contexte géopolitique traduit le retour de **la guerre de haute intensité**. Dans un ouvrage important de juin 2022, *Les Nouvelles formes de guerre,* Julian Fernandez et ses co-auteurs [26] en analysent les nouveaux terrains (espace, cyber) et ses nouvelles formes (guerre cognitive, informationnelle)… *La distinction paix/guerre* s'est atténuée avec *les guerres hybrides*, la perte d'une « *certaine rationalité* » de la guerre entre Etats, avec des ennemis plus mouvants, voire en réseau mal définis (terrorisme etc…). La sécurité n'est plus uniquement nationale mais sociétale.

Le retour des problématiques de souveraineté et de la centralité des Etats

Dans les lignes précédentes, on aura noté un **changement brutal de paradigme** et la fin du modèle économique (hyper) libéral. L'idée de souveraineté (à ne pas confondre avec souverainisme) semble s'imposer à nouveau dans les discours politiques sous de multiples dimensions. A noter par exemple pour la France, le **Rapport d'information du Sénat n° 872 (2022-2023)**, déposé le 12 juillet 2023 - *Anticiper, adapter, influencer : l'intelligence économique comme outil de reconquête de notre souveraineté* - [27] *en attente de mesures significatives relevant plutôt du temps long*.

Après les premières prises de conscience, pour limiter les dépendances de la France face aux grandes puissances, il faut « donner à l'Intelligence Economique la place qu'elle mérite » (Christian Harbulot), en somme *gagner la guerre économique* [28]

P.L

Notes :

Notes

[1] https://geopoweb.fr/?Proposer-un-article

[2] Etude des rivalités de pouvoir sur des territoires et sur les hommes qui s'y trouvent (Y. Lacoste)

[3] Croisement relations internationales, géopolitique et sciences économiques (Pascal Lorot)

[4] https://geopoweb.fr/?Lectures-GEOPOLITIQUES-et-GEOECONOMIQUES

[5] https://geopoweb.fr/?UNE-MONDIALISATION-A-FRONT-RENVERSE

[6] https://geopoweb.fr/?LA-STRATEGIE-TRUMP-DE-SECURITE-NATIONALE-UNE-RUPTURE-COMPLETE-AVEC-LA-STRATEGIE

[7] https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2025-2-page-168?lang=fr

[8] https://geopoweb.fr/?ENTRETIEN-AVEC-HAMIT-BOZARSLAN-DE-L-ANTI-DEMOCRATIE-A-LA-GUERRE-EN-UKRAINE

[9] https://geopoweb.fr/?INFLUENCE-ET-GUERRE-DE-L-INFORMATION-Grand-Entretien-avec-Raphael-CHAUVANCY

[10] Alain Frachon, Le monde du 26 octobre 2023 https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/26/le-face-a-face-entre-israeliens-et-palestiniens-vient-de-reemerger-de-facon-atroce-retrouvant-pour-partie-sa-centralite_6196491_3232.html,

[11] Alice Ekman. Rouge vif. L'idéal communiste chinois. Février 022 Editions de l'Observatoire. Le parti communiste reste le fondement du système de gouvernance, assure la supervision des ministères et administrations, entreprises, écoles et universités, médias

[12] https://geopoweb.fr/?POST-CONGRESS-CHINA-New-era-for-the-country-and-for-the-world-Par-Michel

[13] https://geopoweb.fr/?LE-NATIONAL-CAPITALISME-AUTORITAIRE-NaCA-EMERGENCE-D-UN-MODELE-ET-D-UN-CONCEPT

[14] Dernier vol pour Pékin. La Chine s'organise face à l'Occident. Novembre 022. Editions de l'Observatoire

[15] B. Tallis a passé cinq ans à l'Institut des relations internationales de Prague, où il a dirigé le Centre pour la sécurité européenne, conseillé de nombreux gouvernements européens, édité la revue New Perspectives

[16] https://geopoweb.fr/?CE-QUE-NOUS-APPREND-LE-CIBLAGE-DES-ARMES-NUCLEAIRES-Yannick-PINCE

[17] *Les ambitions inavouées. Ce que préparent les grandes puissances.* janvier 023 Tallandier

[18] Histoire, économie, sociologie, politique et relations internationales...

[19] Olivier Zajec, spécialiste de la pensée de Nicolas Spykman, qu'il définit comme une géo-sociologie avant l'heure...

[20] https://geopoweb.fr/?Lectures-GEOPOLITIQUES-et-GEOECONOMIQUES

[21] https://infoguerre.fr/2020/10/lescalade-tensions-entre-france-turquie-entre-guerre-economique-jeux-dinfluence-desinformation-rivalites-geopolitiques/

[22] https://geopoweb.fr/?De-la-MONDIALISATION-heureuse-a-la-MONDIALISATION-chute-des-masques

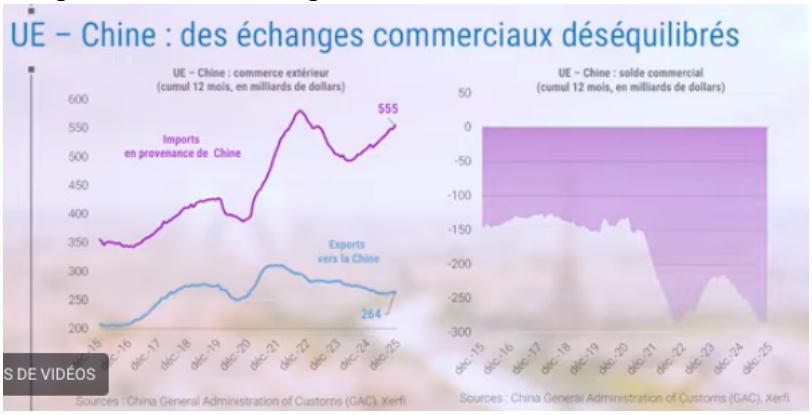
[23] L'influence ou les guerres secrètes - De la propagande à la manipulation. Eric Delbecque. Vuibert 2011

[24] La guerre économique - Éric Delbecque, Christian Harbulot | Cairn.info

[25] https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/qu-est-ce-que-le-plan-de-relance-de-l-union-europeenne-infographie/

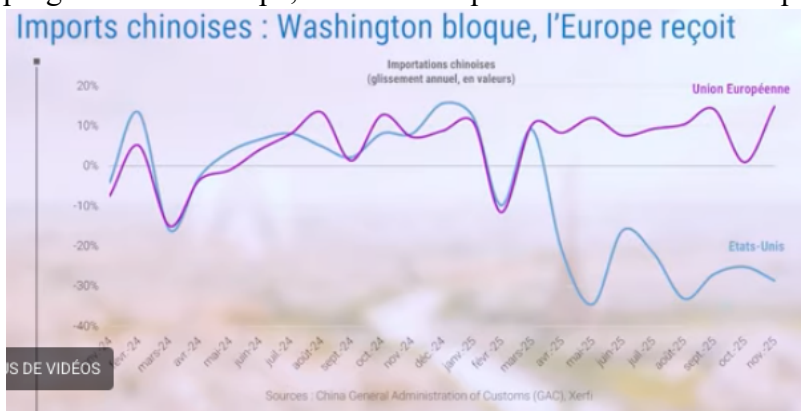
Le 6 janvier 2026, le même Alexandre Mirlicourtois, toujours sur XerfiCanal montre comment se comporte « **L'Europe face à l'offensive chinoise** » :

« "J'essaie d'expliquer aux dirigeants chinois que leur excédent commercial n'est pas tenable… Je leur ai dit que nous serions contraints de prendre des mesures fortes et de dé-coopérer." Ce n'est pas du Donald Trump dans le texte, mais Emmanuel Macron qui le dit, et le "nous", c'est l'Europe.
2026 se dirige droit vers une brutale montée des tensions commerciales entre l'UE et la Chine. La cause de cette colère présidentielle, la dégradation rapide des termes de l'échange entre les deux blocs : d'un côté des importations "made in China" qui explosent, et de l'autre des exportations européennes qui peinent à trouver preneur en Chine. Résultat : une détérioration massive du commerce bilatéral sino-européen, désormais en passe de franchir la barre des 300 milliards de dollars de déficit.



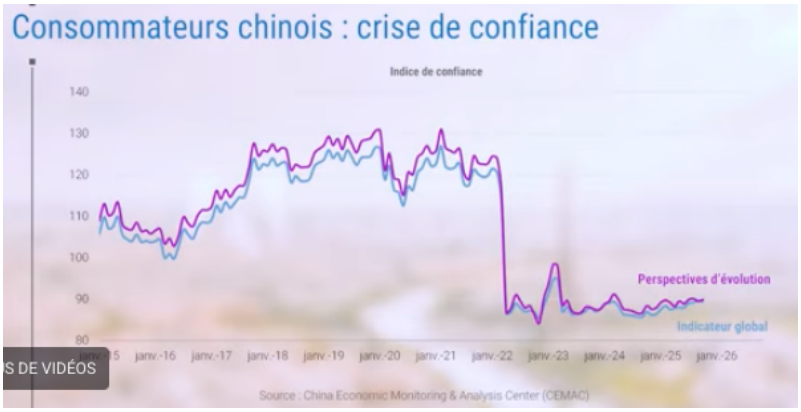
Un choc d'offre chinois redirigé vers l'Europe

L'affaire peut se résumer ainsi : pourquoi la Chine attaque ; pourquoi l'Europe achète.
Si la Chine attaque, c'est qu'elle a été freinée ailleurs, aux États-Unis, qui lui ont en partie fermé leurs portes, entraînant une réallocation des flux. Résultat : tout ce que Washington bloque, l'Europe le reçoit, ou presque. Cela apparaît clairement dans l'évolution comparée des importations de produits chinois des deux côtés de l'Atlantique : alors que les courbes étaient quasi parfaitement synchrones, une rupture très nette apparaît peu après l'arrivée de Donald Trump au pouvoir ; elles baissent aux États-Unis, elles progressent en Europe, alors même que la demande domestique y est atone.



Une surproduction interne qui alimente la guerre des prix

La Chine attaque aussi l'Europe parce qu'elle est en délicate posture sur son propre marché. Le décrochage persistant de l'immobilier-construction a une double conséquence : il mine la confiance des ménages qui n'entrevoient toujours pas le bout du tunnel et freinent leurs dépenses ; il vide les carnets de commandes des secteurs liés à cette grande filière d'entraînement.



En face, l'offre reste excessivement rigide, car elle est soutenue par les responsables régionaux qui refusent de voir fermer les sites de production sur leur territoire. Il en va de la performance économique de leur province. Il en va des risques sociaux susceptibles de perturber l'ordre public. Il en va de leur avancement, qui dépend de Pékin. Résultat, une surproduction chronique et une guerre des prix généralisée, qui dégénère en pressions déflationnistes parfaitement identifiables dans l'évolution des prix à la consommation et dans une déflation rampante des prix des produits exportés.

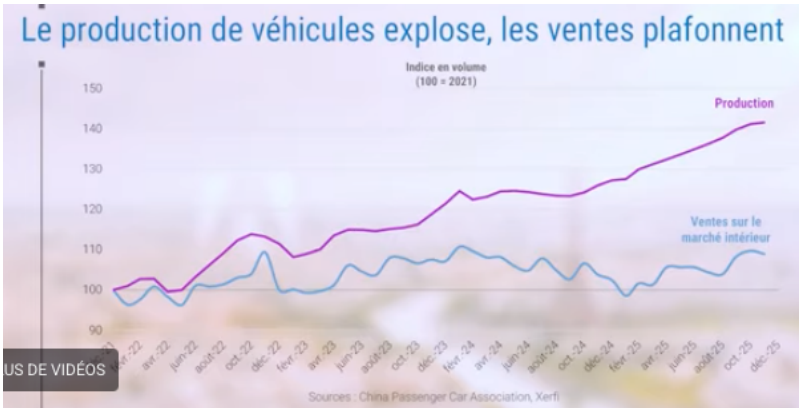


C'est particulièrement le cas dans l'automobile, les produits chimiques, les machines-outils, les panneaux photovoltaïques ; la liste est longue. Et il faut encore ajouter la faiblesse du yuan, notamment vis-à-vis de la monnaie européenne depuis le début des hostilités avec la Maison-Blanche, ce qui renforce l'avantage coût des produits venus de Chine.



L'automobile comme révélateur d'un déséquilibre structurel

Si l'Europe achète chinois, c'est donc d'abord pour le prix, mais il ne faut pas non plus sous-estimer la montée en gamme du "made in China", qui rivalise de plus en plus avec celle du "made in Europe". L'automobile pousse à la caricature les enchaînements actuels : les ventes stagnent depuis trois ans sur le marché intérieur, mais au lieu de ralentir, les constructeurs, soutenus par les autorités locales, produisent toujours plus.



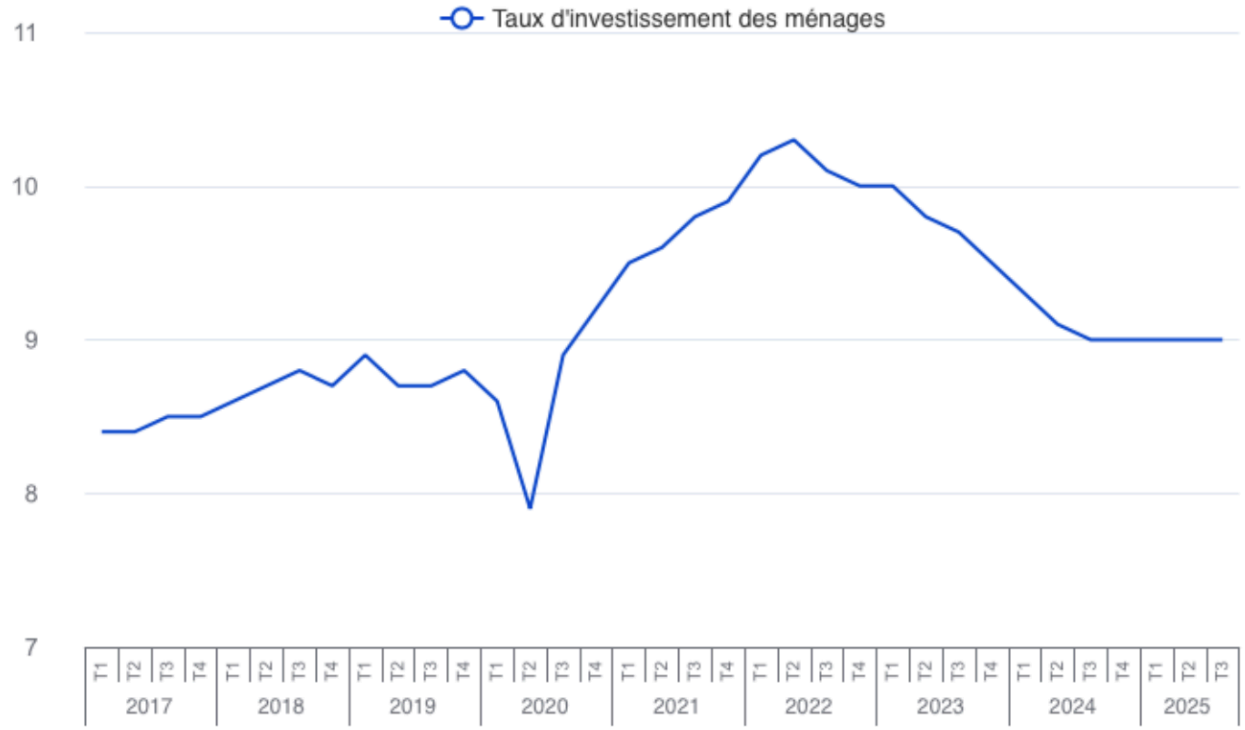
En 2022, 80 constructeurs étaient recensés ; ils étaient censés fusionner pour ne plus être que 5 ou 6. Trois ans plus tard, 100 sont comptabilisés. Conséquence, une baisse généralisée et extrêmement agressive des prix. En 2024, 227 modèles ont fait l'objet de baisses de prix, pour une baisse moyenne de 8,3%, de plus de 9% pour les véhicules électriques. Faute d'acheteurs en Chine, et de possibilités de vendre aux États-Unis, la solution est toute trouvée : l'Europe, qui importe de plus en plus, vend de moins en moins et se retrouve déclassée, y compris par la qualité du produit. Bilan : le solde dans ce domaine, comme dans tant d'autres, est déficitaire.
La Chine a gagné la bataille des parts de marché ; elle veut maintenant engager celle des normes avec son programme "China Standards 2035". L'histoire n'est pas terminée ».

Mi-janvier, Eurostat publie les informations suivantes :



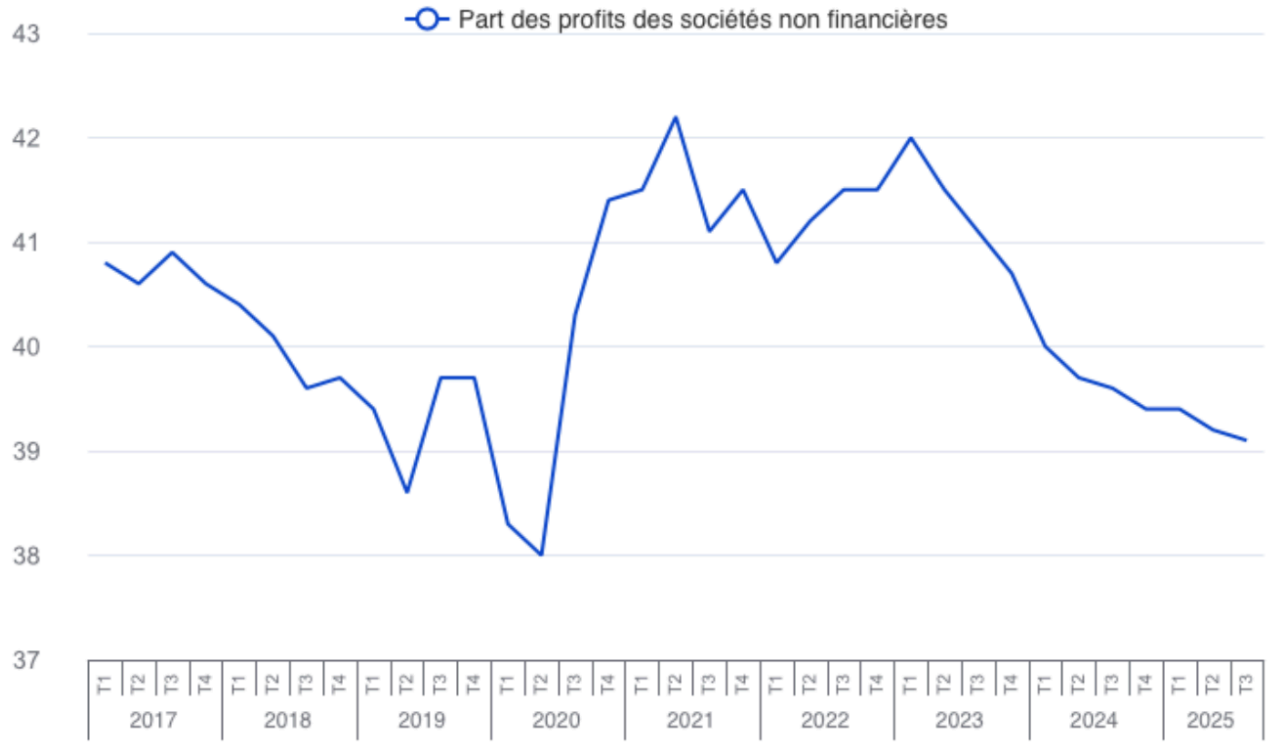
Taux d'investissement des ménages dans la zone euro

Données corrigées des variations saisonnières (en %)



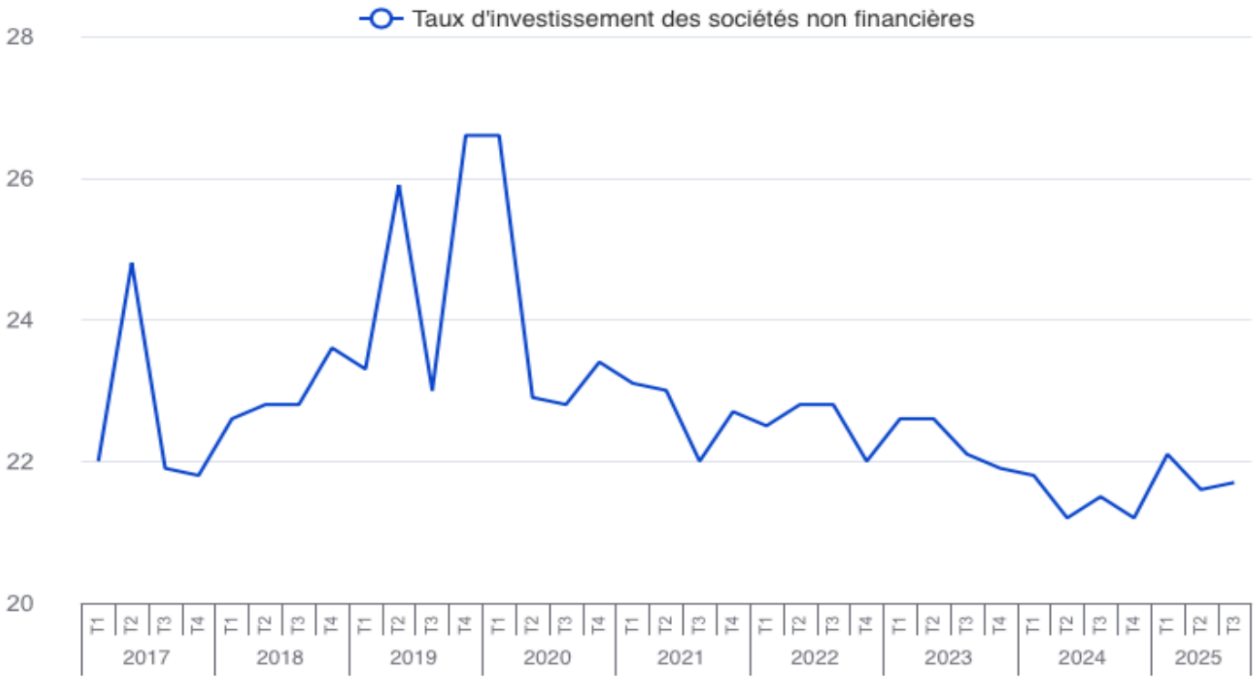
Part des profits des sociétés non financières dans la zone euro

Données corrigées des variations saisonnières (en %)



Taux d'investissement des sociétés non financières dans la zone euro

Données corrigées des variations saisonnières (en %)



Chômage total corrigé des variations saisonnières

	Taux (%)					Nombre de personnes (en milliers)				
	Nov-24	Août-25	Sep-25	Oct-25	Nov-25	Nov-24	Août-25	Sep-25	Oct-25	Nov-25
Zone euro 20	6,2	6,4	6,4	6,4	**6,3**	10 684	10 992	11 028	11 008	**10 937**
Zone euro 21	6,2	6,3	6,3	6,3	**6,3**	10 805	11 106	11 139	11 116	**11 042**
UE	5,8	6,0	6,0	6,0	**6,0**	12 809	13 277	13 298	13 322	**13 225**
Belgique	5,9	6,1	6,3	6,4	**6,4**	317	330	341	348	**348**
Bulgarie	4,0	3,8	3,7	3,6	**3,5**	121	114	112	108	**104**
Tchéquie	2,6	3,1	3,0	3,2	**3,2**	135	167	160	171	**169**
Danemark	6,8	6,3	6,1	6,4	**6,1**	221	209	203	209	**201**
Allemagne	3,4	3,8	3,8	3,8	**3,8**	1 525	1 658	1 661	1 665	**1 672**
Estonie	7,5	7,5	7,3	6,9	**6,9**	57	56	55	51	**51**
Irlande	4,2	5,0	5,1	5,0	**4,9**	121	146	149	147	**144**
Grèce	9,7	8,6	8,6	8,6	**8,2**	458	412	409	409	**395**
Espagne	10,7	10,5	10,5	10,5	**10,4**	2 628	2 613	2 606	2 600	**2 581**
France	7,3	7,7	7,7	7,7	**7,7**	2 288	2 436	2 448	2 460	**2 448**
Croatie	5,0	4,7	4,7	4,6	**4,6**	88	84	84	83	**81**
Italie	6,2	6,0	6,1	5,8	**5,7**	1 575	1 523	1 562	1 499	**1 469**
Chypre	4,7	4,4	4,3	4,2	**4,3**	24	23	22	22	**23**
Lettonie	7,0	7,1	7,2	7,1	**7,1**	65	68	68	68	**68**
Lituanie	6,5	6,8	6,5	6,5	**6,7**	102	106	103	103	**106**
Luxembourg	6,6	6,4	6,7	6,6	**6,9**	23	23	24	23	**24**
Hongrie	4,5	4,3	4,5	4,5	**4,4**	223	211	219	221	**215**
Malte	3,0	2,6	2,8	2,9	**3,1**	10	9	10	10	**11**
Pays-Bas	3,7	3,9	4,0	4,0	**4,0**	372	401	409	411	**408**
Autriche	5,1	6,0	5,5	5,7	**5,8**	240	286	265	275	**274**
Pologne	2,8	3,2	3,2	3,2	**3,2**	494	571	572	577	**577**
Portugal	6,6	6,0	6,0	5,8	**5,7**	360	337	336	328	**319**
Roumanie	5,6	6,1	6,1	5,9	**6,0**	455	503	497	487	**494**
Slovénie	3,5	4,0	4,3	4,7	**5,0**	37	41	46	50	**54**
Slovaquie	5,2	5,5	5,5	5,6	**5,6**	144	151	152	153	**155**
Finlande	8,8	9,9	10,0	10,0	**10,1**	249	284	287	290	**293**
Suède	8,6	8,9	8,9	8,9	**9,0**	493	511	514	517	**521**
Islande	3,6	4,2	4,3	4,5	**4,6**	8	10	10	11	**11**
Norvège	4,1	4,6	4,5	4,5	**4,5**	123	139	139	138	**139**
Suisse	4,5	4,9	5,0	:	**:**	232	251	259	:	**:**
États-Unis	4,2	4,3	4,4	:	**4,6**	7 180	7 388	7 561	:	**7 872**

Taux d'inflation (%) mesurés par les IPCH

	Taux annuel							Taux mensuel
	Déc 24	Juil 25	Août 25	Sep 25	Oct 25	Nov 25	Déc 25	Déc 25
Zone euro	2,4	2,0	2,0	2,2	2,1	2,1	**1,9**	0,2
UE	2,7	2,4	2,4	2,6	2,5	2,4	**2,3**	0,1
Belgique	4,4	2,6	2,6	2,7	2,5	2,6	**2,2**	0,3
Bulgarie	2,1	3,4	3,5	4,1	3,8	3,7	**3,5**	0,1
Tchéquie	3,3	2,5	2,4	2,0	2,3	1,8	**1,8**	-0,3
Danemark	1,8	2,2	1,9	2,2	2,1	2,0	**1,9**	-0,4
Allemagne	2,8	1,8	2,1	2,4	2,3	2,6	**2,0**	0,2
Estonie	4,1	5,6	6,2	5,3	4,5	4,7	**4,0**	-0,4
Irlande	1,0	1,6	1,9	2,7	2,8	3,1	**2,7**	0,6
Grèce	2,9	3,7	3,1	1,8	1,6	2,8	**2,9**	0,1
Espagne	2,8	2,7	2,7	3,0	3,2	3,2	**3,0**	0,3
France	1,8	0,9	0,8	1,1	0,8	0,8	**0,7**	0,1
Croatie	4,5	4,5	4,6	4,6	4,0	4,3	**3,8**	-0,3
Italie	1,4	1,7	1,6	1,8	1,3	1,1	**1,2**	0,2
Chypre	3,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	**0,1**	-0,4
Lettonie	3,4	3,9	4,2	4,2	4,3	3,8	**3,4**	0,0
Lituanie	1,9	3,4	3,6	3,7	3,7	3,6	**3,2**	-0,2
Luxembourg	1,6	2,6	2,8	3,1	3,0	3,6	**3,3**	-0,2
Hongrie	4,8	4,2	4,2	4,3	4,2	3,7	**3,3**	0,1
Malte	1,8	2,5	2,7	2,4	2,5	2,5	**2,4**	-0,4
Pays-Bas	3,9	2,5	2,4	3,0	3,0	2,6	**2,5**	0,2
Autriche	2,1	3,7	4,1	3,9	4,0	4,0	**3,8**	0,5
Pologne	3,9	2,9	2,7	2,9	2,9	2,6	**2,5**	0,0
Portugal	3,1	2,5	2,5	1,9	2,0	2,1	**2,4**	0,0
Roumanie	5,5	6,6	8,5	8,6	8,4	8,6	**8,6**	0,2
Slovénie	2,0	2,9	3,0	2,7	3,1	2,4	**2,6**	0,1
Slovaquie	3,2	4,6	4,4	4,6	3,9	3,9	**4,1**	-0,3
Finlande	1,6	1,9	2,2	2,2	1,4	1,5	**1,7**	0,2
Suède	1,6	3,1	3,4	3,2	3,1	2,2	**2,1**	0,1
Islande	3,6	3,7	3,7	4,3	3,9	3,4	**4,0**	0,9
Norvège	1,7	3,1	3,5	3,6	3,0	2,7	**3,0**	0,1
Suisse	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	**0,2**	0,1

Données sources: prc_hicp_manr et prc_hicp_mmor

eurostat

Excédent (+) / déficit (-) des administrations publiques, corrigé des variations saisonnières*

	En % du PIB								
	2023		2024				2025		
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1[p]	T2[p]	T3[p]
Zone euro 20	-3,5	-4,0	-3,1	-3,1	-2,8	-3,2	-2,8	-2,8	**-3,2**
Zone euro 21	-3,5	-4,0	-3,1	-3,1	-2,8	-3,2	-2,8	-2,8	**-3,2**
UE	-3,5	-3,9	-3,0	-3,2	-3,0	-3,4	-2,8	-2,9	**-3,2**
Belgique**	-3,3	-3,9	-3,6	-4,5	-4,6	-4,8	-4,8	-5,0	**-5,7**
Bulgarie**	-3,0	1,3	-3,4	-5,2	-4,6	0,1	-3,1	-5,9	**-3,6**
Tchéquie	-3,2	-3,9	-1,7	-2,3	-2,3	-1,8	-2,2	-1,9	**-1,9**
Danemark	3,6	3,7	5,7	5,1	4,1	3,1	3,9	3,7	**3,3**
Allemagne	-2,3	-2,9	-3,1	-2,7	-2,6	-2,3	-2,1	-2,0	**-2,8**
Estonie	-2,8	-4,9	-2,5	-2,3	-1,0	-1,2	-0,4	-1,7	**-1,2**
Irlande	0,9	1,5	1,2	2,1	12,0	0,9	2,1	1,4	**1,2**
Grèce	-0,8	-0,6	-0,1	1,4	1,6	2,0	2,9	2,5	**3,2**
Espagne	-3,7	-2,7	-2,8	-3,0	-3,3	-3,7	-3,0	-2,6	**-2,2**
France	-5,6	-5,6	-5,7	-5,6	-6,0	-5,9	-5,4	-5,4	**-5,4**
Croatie	-0,3	-2,7	-0,9	-3,0	-2,1	-2,2	-3,0	-3,8	**-2,9**
Italie	:	:	:	:	:	:	:	:	**:**
Chypre	5,1	2,0	4,7	2,9	4,9	4,0	5,0	2,5	**2,4**
Lettonie	-3,4	-2,5	-4,3	1,3	-2,2	-2,5	-2,2	-1,0	**-3,0**
Lituanie	0,0	-0,3	-1,1	-1,1	-2,2	-0,8	-1,7	-3,0	**-1,8**
Luxembourg	0,5	-1,5	1,5	1,5	0,4	0,3	-0,4	-1,9	**-1,6**
Hongrie	-5,2	-5,9	-5,7	-6,0	-4,6	-3,8	-3,8	-1,8	**-4,4**
Malte**	-2,6	-7,7	-0,9	-1,1	-1,8	-10,3	-0,5	-2,8	**-0,6**
Pays-Bas	-1,1	0,2	-0,3	-0,5	-0,8	-2,2	-1,7	-1,3	**-1,6**
Autriche	-3,8	-2,3	-3,3	-4,2	-5,9	-5,3	-4,2	-4,2	**-4,8**
Pologne	-5,5	-7,0	-3,2	-7,9	-5,7	-7,5	-5,3	-8,5	**-5,8**
Portugal	2,8	-1,1	0,5	1,7	0,5	-0,6	1,0	1,1	**-0,5**
Roumanie	-6,9	-5,8	-9,4	-7,9	-9,6	-10,3	-8,7	-8,4	**-7,3**
Slovénie	-2,3	-2,9	-0,2	-1,8	-1,7	-0,1	-2,8	-2,4	**-1,4**
Slovaquie	-4,2	-7,5	-4,0	-4,8	-4,7	-8,5	-3,2	-3,1	**-3,8**
Finlande	-3,0	-3,2	-3,5	-4,9	-4,6	-4,4	-2,7	-3,4	**-3,3**

Dette des administrations publiques par Etat membre

Dette brute des administrations publiques									
		Millions de monnaie nationale			% du PIB			Variation en pp du PIB, 2025T3[p] par rapport à:	
		2024T3	2025T2[p]	2025T3[p]	2024T3	2025T2[p]	2025T3[p]	2024T3	2025T2[p]
Zone euro 20	EUR	13 228 782	13 676 742	13 854 637	87,7	88,2	88,5	0,8	0,3
Zone euro 21	EUR	13 253 694	13 705 122	13 886 456	87,3	87,7	88,1	0,8	0,3
UE	EUR	14 476 738	15 047 553	15 253 172	81,3	81,9	82,1	0,9	0,3
Belgique	EUR	644 385	670 703	681 157	104,8	106,2	107,1	2,3	0,8
Bulgarie	EUR*	24 918	28 386	31 825	24,3	26,3	28,4	4,1	2,1
Tchéquie	CZK	3 449 070	3 627 212	3 623 901	43,4	43,8	43,1	-0,3	-0,7
Danemark**	DKK	932 969	888 596	900 757	32,7	29,6	29,7	-3,1	0,1
Allemagne	EUR	2 671 637	2 733 365	2 787 631	62,0	62,3	63,0	1,0	0,7
Estonie	EUR	9 386	9 461	9 410	23,8	23,2	22,9	-1,0	-0,3
Irlande	EUR	215 943	207 243	208 960	40,0	33,4	32,8	-7,1	-0,5
Grèce	EUR	370 820	368 609	367 852	158,6	151,9	149,7	-8,9	-2,2
Espagne	EUR	1 635 731	1 690 922	1 709 330	104,2	103,5	103,2	-1,1	-0,3
France	EUR	3 301 444	3 416 302	3 482 180	113,7	115,9	117,7	4,0	1,8
Croatie	EUR	49 968	50 932	51 838	59,2	57,5	57,2	-1,9	-0,3
Italie	EUR	2 962 913	3 071 278	3 080 915	135,6	138,3	137,8	2,2	-0,5
Chypre	EUR	22 886	21 774	21 748	66,7	61,4	60,6	-6,1	-0,7
Lettonie	EUR	18 853	19 776	18 965	47,4	48,0	45,2	-2,3	-2,9
Lituanie	EUR	29 521	31 815	33 635	38,0	39,1	40,7	2,6	1,6
Luxembourg	EUR	21 790	21 870	24 451	25,6	25,2	27,9	2,2	2,6
Hongrie	HUF	60 605 593	63 986 465	64 146 655	76,1	76,2	75,2	-0,8	-0,9
Malte	EUR	10 165	11 110	11 215	44,8	46,8	46,5	1,7	-0,2
Pays-Bas	EUR	469 678	491 700	493 628	42,6	42,7	42,4	-0,3	-0,4
Autriche	EUR	398 538	412 280	423 892	81,6	82,2	83,7	2,1	1,5
Pologne	PLN	1 897 487	2 186 171	2 221 829	53,2	58,1	58,1	5,0	0,1
Portugal	EUR	272 323	287 133	294 420	95,9	96,7	97,6	1,7	0,9
Roumanie	RON	916 404	1 039 857	1 096 295	53,3	57,3	58,9	5,5	1,6
Slovénie	EUR	44 245	47 494	46 930	66,3	69,3	67,6	1,3	-1,7
Slovaquie	EUR	77 425	83 484	83 916	60,1	62,9	62,3	2,2	-0,6
Finlande	EUR	225 432	245 999	242 401	82,2	88,5	86,8	4,7	-1,7
Suède	SEK	2 040 847	2 191 695	2 174 022	32,3	33,9	33,3	1,0	-0,6

Le 23 janvier, le service de recherche économique du Crédit Agricole publie un dossier sur le « scénario 2026-2027 » dans lequel il est montré que **l'UE et la zone euro font de la résistance, de même d'ailleurs que l'économie mondiale elle-même** (https://etudes-economiques.credit-agricole.com/s3-b-dj-prod-drupal-internet/s3fs-public/document/documents-2026-01/Persp26-020-Europe-scenario-20260123_FR_1.pdf) :
Voici deux résumés.
Pour l'UE : « Dans un environnement incertain posant des défis de compétitivité et ne pouvant compter sur l'apport de la demande extérieure, les économies européennes arrivent à afficher une accélération de l'activité à un rythme aligné sur leur potentiel. Que ce soit par des mesures facilitant la désinflation ou par du soutien à l'investissement privé et public, le coup de pouce budgétaire vient à la rescousse, tandis que les banques centrales s'inscrivent en pause, avec une inflation pleinement maîtrisée dans la zone euro, partiellement au Royaume-Uni. Les effets du choc douanier paraissent modérés à niveau agrégé, mais sont plus violents dans certains pays. Les risques associés à ce scénario de résilience sont orientés à la baisse avec une réorganisation des flux commerciaux qui accroît la compétition sur les marchés mondiaux et sur le marché unique ».
Pour la zone euro : « La zone euro affiche une croissance résiliente portée par l'investissement et la demande intérieure, absorbant le choc des tensions commerciales. Mais l'euro fort et la concurrence asiatique pèsent sur la compétitivité, avec des risques de ralentissements sectoriels qui pourraient se propager ».

	2024	2025	2026	2027
PIB (a/a, %)	0,8	1,4	1,2	1,3
Demande intérieure (contribution au PIB, pp)	0,7	1,6	1,3	1,4
Variation des stocks (contribution au PIB, pp)	-0,2	0,4	0,1	0,0
Exportations nettes (contribution au PIB, pp)	0,4	-0,5	-0,3	0,0
Consommation des ménages (a/a, %)	1,2	1,3	1,2	1,2
Investissement (a/a, %)	-2,1	2,6	1,7	2,3
Inflation (a/a, %)	2,4	2,1	1,8	1,8
Taux de chômage (%)	6,4	6,3	6,2	6,1
Solde budgétaire (% du PIB)	-3,1	-3,0	-3,1	-3,1

Note : en décembre 2025, l'OCDE avait fait paraître ses « perspectives économiques » avec pour sous-titre : « **Une croissance résiliente, mais de plus en plus fragile** ».
En voici l'introduction :
« L'économie mondiale a été résiliente cette année, malgré les craintes d'un ralentissement plus marqué compte tenu du renforcement des obstacles au commerce et de la forte incertitude liée à l'action publique. L'activité a bien résisté grâce au phénomène d'anticipation qui a caractérisé la production et les échanges, au dynamisme de l'investissement lié à l'intelligence artificielle (IA), ainsi qu'à l'orientation expansionniste des politiques budgétaires et monétaires.
La croissance des échanges mondiaux s'est néanmoins modérée au deuxième trimestre de cette année, et nous prévoyons que la hausse des droits de douane se traduise progressivement par des hausses de prix, réduisant la croissance de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. La situation des marchés du travail reste relativement tendue, mais ils montrent des signes de détente, puisque le nombre d'emplois vacants est retombé au niveau d'avant la pandémie, observé en 2019.
D'après nos projections, la croissance du PIB mondial devrait ralentir pour passer de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025, puis à 2.9 % en 2026, avant de rebondir légèrement pour s'établir à 3.1 % en 2027. L'inflation devrait revenir progressivement vers l'objectif visé dans la plupart des grandes économies d'ici à la mi-2027.
Ces perspectives restent cependant fragiles. Un nouveau renforcement des barrières commerciales, en particulier concernant des intrants essentiels, pourrait être très préjudiciable aux chaînes d'approvisionnement et à la production mondiale. Le niveau élevé de valorisation de certains actifs, fondé sur des anticipations optimistes concernant les bénéfices des entreprises reposant sur l'IA, présente un risque de corrections brutales des prix. Les vulnérabilités budgétaires pourraient entraîner une hausse des rendements des obligations souveraines à long terme, entraînant un durcissement des conditions financières et freinant la croissance.
Un dialogue constructif entre les pays est essentiel pour garantir une dissipation durable des tensions commerciales et améliorer les perspectives économiques. Toutes choses égales par ailleurs, des marchés mondiaux ouverts fonctionnant bien amènent à une amélioration des niveaux de vie et à un renforcement de la croissance. Les gouvernements devraient s'engager ensemble de manière productive pour déboucher

sur des accords commerciaux internationaux plus équitables et qui fonctionnent mieux, tout en préservant les avantages économiques de marchés ouverts et d'un commerce mondial fondé sur des règles.
Les banques centrales devraient rester vigilantes, en continuant d'abaisser leurs taux si l'inflation est solidement ancrée au niveau de l'objectif retenu ou en voie d'y revenir, tout en se tenant prêtes à changer de cap en cas de nouvelles tensions inflationnistes ou de fléchissement inattendu du marché du travail.
Les autorités de réglementation financière doivent assurer une surveillance efficace des établissements financiers non bancaires et des crypto-actifs, pour garantir que l'innovation financière n'entraîne pas des risques excessifs pour la stabilité financière.
La discipline budgétaire est nécessaire pour remédier à une dette publique élevée et croissante, et conserver des marges de manœuvre budgétaires pour réagir aux chocs. Des examens systématiques et réguliers des dépenses, un renforcement des pratiques en matière de marchés publics, une plus grande utilisation des outils numériques par les administrations publiques et une amélioration du ciblage des prestations sociales permettraient d'accroître l'efficience des dépenses publiques, et de libérer des ressources pouvant être réaffectées à des usages favorisant davantage les opportunités et la croissance.
Il importe de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour offrir de meilleures perspectives de croissance économique. Le taux de croissance du PIB potentiel par habitant est aujourd'hui estimé à 1.4 % dans la zone OCDE, alors que cette estimation se situait aux alentours de 2.2 % à la fin des années 90. Il est essentiel d'engager des réformes visant à alléger les formalités administratives, simplifier la réglementation et réduire les obstacles à l'entrée dans les secteurs des services afin de renforcer la concurrence, l'innovation, la productivité et la dynamique des entreprises.
Selon les Perspectives économiques de l'OCDE, les récents chocs commerciaux et la forte incertitude devraient avoir un effet négatif relativement modeste sur l'économie mondiale. Les décideurs politiques doivent remédier aux facteurs de fragilité sous-jacents, faire avancer les réformes structurelles et optimiser les finances publiques, pour améliorer durablement les perspectives de croissance et le niveau de vie des populations ».

Le 24 janvier, Atlantico publie un article de Thomas Grjebine (TG) et Emmanuel Lincot (EL), « **Au moins aussi inquiétant que la perspective d'un conflit ouvert avec les États-Unis, la soumission tranquille du Canada et de certains pays européens à la Chine** » :

« (…) TG : Je pense qu'il y a une appréciation assez différente entre la France - et plus largement l'Europe - et le Canada vis-à-vis de la Chine. Du côté canadien, Mark Carney a scellé un rapprochement stratégique avec Pékin. Il faut comprendre le Canada : il est dans une situation particulière de dépendance très forte, presque excessive, aux États-Unis. Environ 75% des exportations canadiennes vont vers les États-Unis. Il y a donc un désir du gouvernement canadien de réduire cette dépendance — et c'est dans cette optique que les discours de Carney cherchent d'autres partenaires, dont la Chine.
Il faut ajouter un deuxième facteur : la structure des exportations canadiennes vers la Chine. Le Canada exporte surtout des produits agroalimentaires et agricoles, et des ressources énergétiques. Ce n'est pas du tout la même position que la France, qui exporte davantage des biens manufacturés — aéronautique, parfums, boissons, etc. Donc ce n'est pas le même type de relation économique, ni le même type d'exposition.
Autrement dit : le Canada peut adopter une approche plus ouverte vis-à-vis de la Chine, alors que pour la France — et pour l'Europe en général — c'est plus risqué, parce que la menace pour notre industrie y est beaucoup plus directe. (…) on voit se dessiner deux grandes lignes.
Il y a d'abord une position française qui est plus ferme que celle de certains partenaires, notamment l'Allemagne. Les grandes entreprises allemandes — en particulier dans l'automobile — ont beaucoup investi en Chine. Elles sont donc plus dépendantes du marché chinois.
À l'inverse, la France a une position plus ferme parce qu'il y a peut-être une prise de conscience plus aiguë de la menace que représente la concurrence chinoise pour l'industrie européenne. Et cette concurrence ne touche plus seulement des secteurs comme le textile — la "concurrence des années 2000" — : elle touche aujourd'hui le cœur du tissu productif européen, les secteurs stratégiques. Automobile, machine- outil en Allemagne, chimie, pharmacie : ce sont les secteurs clés qui sont désormais directement menacés.

Face à cela, la France est plutôt favorable à une forme de “deal” : si la Chine veut accéder à notre grand marché intérieur, alors il faut des contreparties. Pas seulement des usines d’assemblage : il faut des investissements dans des secteurs stratégiques, des transferts de technologies, et surtout une part significative de la création de valeur sur le sol européen.

EL : Tout est question de négociation. Si vous offrez une part de marché, c’est en échange d’un transfert de technologie, ou d’une contrepartie sur le marché chinois. Tout se négocie. Et nous n’avons pas assez négocié en termes de réciprocité.
Ce sera difficile, oui, mais pas impossible. Parce qu’à partir du moment où vous dites : c’est terminé, on va voir mieux ailleurs, votre partenaire réfléchit à deux fois.
Et on ne prend pas assez en compte non plus la vulnérabilité actuelle de l’économie chinoise : elle est moins forte qu’on ne le dit. Vous avez une situation de chômage urbain massive — on parle de 20% dans les villes ; officiellement on vous annonce 5% de croissance, mais dans les faits on est plutôt autour de 2%. Donc si les Européens disent : vos conditions ne sont pas assez avantageuses, on ferme la porte, ils vont se raviser. (…) rien ne nous interdit de revenir à une politique d’équilibre sur le plan international. C’est-à-dire : coopérer économiquement avec la Chine, oui — mais simultanément se rapprocher, pour endiguer ce qui pourrait être qualifié d’hégémonie chinoise, d’autres partenaires stratégiques, comme les Sud-Coréens et les Japonais, sur le plan économique et sur le plan stratégique.
Et là, vous reconstituez un ensemble de contrepoids : vous revenez au jeu des équilibres. Parce que le vrai problème — et il est antérieur à Trump — c’est un déséquilibre mondial. On n’aura jamais un équilibre parfait, mais il faut des contrepoids, et ces contrepoids sont en train d’être redéfinis. (…)

TG : Le danger majeur est de rester une économie largement ouverte face à une Chine qui ne joue pas le jeu du commerce international et déploie un capitalisme d’État féroce.
Pendant des années, il y a eu des subventions massives à l’industrie chinoise, toutes sortes d’aides, qui ont renforcé des secteurs désormais très compétitifs — et parfois, sur certains segments, la production chinoise atteint une qualité comparable, voire supérieure à ce que l’on fait en Europe.
Le risque, si l’on ne met pas de barrières ou de conditions, c’est un rouleau compresseur : notre industrie peut être menacée, et fortement fragilisée. (…)
L’enjeu, c’est d’attirer des investissements, oui, mais de manière conditionnelle :
- dans des secteurs où l’on a des retards technologiques,
- avec des transferts de technologies,
- et avec des clauses de contenu local : une part significative de la valeur créée en Europe.
Et, au fond, c’est exactement la stratégie que la Chine elle-même a appliquée pendant vingt-cinq ans. L’idée, ce serait donc de faire une sorte de “stratégie chinoise inversée” : protéger nos industries en danger, et attirer certains investissements, mais sous conditions. (…) ».

Le 23 janvier, également sur Atlantico.fr, Guillaume Lagane (GL) et Jean-Pierre Corniou (JPC) se demandent : « **Et si l’Europe se décidait vraiment à (re)construire sa puissance, combien de temps pour y parvenir ?** »

« JPC : N'oublions pas que le contexte politique de l’après-guerre, de la reconstruction, de la guerre froide jusqu’à la réunification de l’Allemagne et l’ouverture aux pays de l’Est à partir de 1989, n’ont pas été plus confortables pour la construction européenne que la situation géopolitique actuelle. Il a fallu beaucoup d’énergie et une vision solide pour que le projet européen fasse son chemin. L’histoire européenne a démontré qu’à chaque époque, depuis la CECA en 1951, Euratom, en 1957, l’Agence Spatiale Européenne, créée en 1975 avec 23 états, que les pays européens se sont hissés à la hauteur des défis du moment par leur savoir-faire industriel, la qualité de leurs infrastructures, leur socle énergétique et leur capacité à définir des investissements stratégiques et à les financer. Mais la nature du projet européen change en ce deuxième quart du XXIe siècle car le monde évolue. L’irruption de la Chine dans la concurrence mondiale a succédé à celles du Japon puis de la Corée. A chaque étape, il a fallu que la société européenne s’adapte et que les institutions européennes répondent à ses attentes. Mais la guerre en Ukraine, comme l’accélération chinoise, précipitent les échéances. Il faut aller vite, à l’essentiel. Se

protéger contre la concurrence extrême qui torpille notre industrie par des barrières douanières efficaces, accélérer l'indépendance énergétique, renforcer l'indépendance alimentaire, unifier les marchés de capitaux, et pour cela décider vite.

GL : (…) Ce qui me frappe, lorsque l'on compare les pays occidentaux à leurs principaux rivaux, c'est que ces derniers raisonnent presque toujours sur des horizons de très long terme. Ils se fixent des objectifs stratégiques à plusieurs décennies. La Chine en est un bon exemple. Elle s'est donné un objectif majeur à l'horizon 2049, date qui correspond au centenaire de la fondation de la République populaire de Chine. Cela signifie qu'elle se projette aujourd'hui sur un horizon situé à plus de vingt ans, quasiment un quart de siècle. On observe une logique comparable en Inde, qui s'est fixé l'année 2047 — centième anniversaire de son indépendance — comme échéance pour atteindre un niveau de développement équivalent à celui des pays développés [sur les accords que l'UE et l'Inde viennent de conclure fin janvier 2026, voir le dossier qu'y consacre « Le Grand Continent » avec l'article de Christophe Jaffrelot, « L'accord commercial Inde-Union européenne : les non-dits d'un deal »] . Bien sûr, cela ne signifie pas que ces objectifs seront nécessairement atteints. Mais cela montre qu'il existe, dans ces pays, une acceptation de l'idée que la transformation de la puissance économique, industrielle et stratégique est un processus long, qui se compte en décennies.
À l'inverse, ce qui me frappe aujourd'hui en Europe — que l'on parle des États membres ou de l'Union européenne dans son ensemble — c'est précisément l'absence d'un tel horizon stratégique. Je ne crois pas qu'il existe, au niveau européen, un objectif de cette nature. (…) Les objectifs qui existent aujourd'hui en Europe sont plutôt des objectifs que je qualifierais de « négatifs », au sens où ils visent principalement à réduire ou à limiter certains phénomènes. Je pense notamment aux objectifs liés à l'Accord de Paris sur le climat, qui portent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs peuvent s'inscrire dans le long terme, bien entendu, mais ils ne relèvent pas d'une logique de développement de la puissance européenne. Même si la transition énergétique est évidemment nécessaire, tant pour des raisons climatiques que sanitaires, elle ne constitue pas en tant que telle un projet de développement économique ou d'accroissement de puissance. (…)
L'Europe a pour sa part réalisé pendant la crise du Covid combien elle manquait de matériaux indispensables pour faire preuve d'autonomie en cas de pandémie. Cela a relancé le débat sur la renationalisation, ou au moins la relocalisation, d'industries qui avaient été progressivement délocalisées depuis les années 1970, et plus encore durant la phase de mondialisation libérale des années 1990 et 2000. La guerre en Ukraine a prolongé ce constat sur le plan militaire. On s'aperçoit aujourd'hui que les capacités de l'industrie de défense européenne sont structurellement limitées en volume, notamment sur certains segments clés comme les munitions. À cet égard, l'écart avec la Russie est très important : nous sommes très loin de produire ce que la Russie est capable de produire. Or, par définition, ce type de production est difficilement délocalisable, puisqu'il touche directement à la souveraineté des États. On observe donc, aujourd'hui, un début de réflexion en Europe sur la nécessité de refaire du continent une base de production industrielle. Cela vaut pour le secteur militaire, mais aussi pour d'autres secteurs de très haute valeur ajoutée, comme celui des semi-conducteurs. (…) Il faut distinguer plusieurs scénarios possibles. Si l'Europe décidait réellement de mettre en œuvre un choc de compétitivité, avec des réformes structurelles profondes, et si cela permettait d'atteindre des taux de croissance élevés — comparables, par exemple, à ceux observés en Chine — le rattrapage pourrait être extrêmement rapide. Avec des taux de croissance de l'ordre de 8 % par an, on peut considérer qu'en cinq ans, l'Europe serait en mesure de retrouver des capacités industrielles majeures. Cela suppose évidemment une mobilisation très forte et une acceptation collective des transformations à engager.
Si l'on adopte une hypothèse plus réaliste, dans laquelle les taux de croissance resteraient plus modérés, et où les réformes seraient mises en œuvre de manière plus graduelle, alors l'effort nécessaire s'inscrirait plutôt dans une durée de dix à quinze ans. (…)

JPC : (…) Ce n'est pas la lucidité qui fait défaut, mais la capacité et la rapidité d'exécution.
Le drame du décrochage remonte à l'échec de l'agenda de Lisbonne. Lors du Conseil européen de Lisbonne, les 23 et 24 mars 2000, les chefs d'État ont adopté une stratégie destinée à faire de l'Union européenne, en 2010, "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde,

capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration qualitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Tout était dit. Mais cela n'a pas fonctionné. L'objectif de consacrer 3% du PIB à la recherche n'a pas dépassé 1,9%, avec de gros écarts entre pays membres. En 2011, le PIB par habitant a atteint 25 160 euros contre 36 720 aux États-Unis et 26 190 au Japon. Les taux d'emploi n'ont pas atteint l'objectif visé de 70% pour plafonner à 64,3% en 2011. Que s'est-il passé, alors même que la Chine, qui venait de rentrer dans l'OMC en 2001, n'était pas encore cette machine puissante qu'elle est devenue ? Tout simplement, l'Europe, entité suprantionale, visait trop d'objectifs, n'y consacrait pas de moyens suffisants et surtout ne mettait en œuvre aucun mécanisme de coordination incitatif, laissant chaque état membre avancer à sa propre vitesse. La crise de 2008 a fait passer ces objectifs au second plan en laissant la place aux mesures d'urgence adoptées par chaque état.
La Commission a réagi en juin 2010 avec un nouveau plan, la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, s'appuyant sur l'innovation, l'accroissement du taux d'emploi, fixé à 75%, et la durabilité de la croissance. Ce sont toujours les mêmes thèmes, auxquels sont venus se greffer les objectifs du paquet énergie-climat adopté en 2008. On ne peut nier que l'objectif de compétitivité soit bien analysé et traité. Mais si l'ambition est forte, bien définie, pour créer une économie sociale de marché exemplaire, elle bute toujours sur la capacité collective à transformer cette vision en résultats chiffrés, chaque état se trouvant confronté à ses propres priorités, comme le règlement de la crise de la dette grecque, ou, plus tard, la crise migratoire ou la crise énergétique allemande. (…) ».

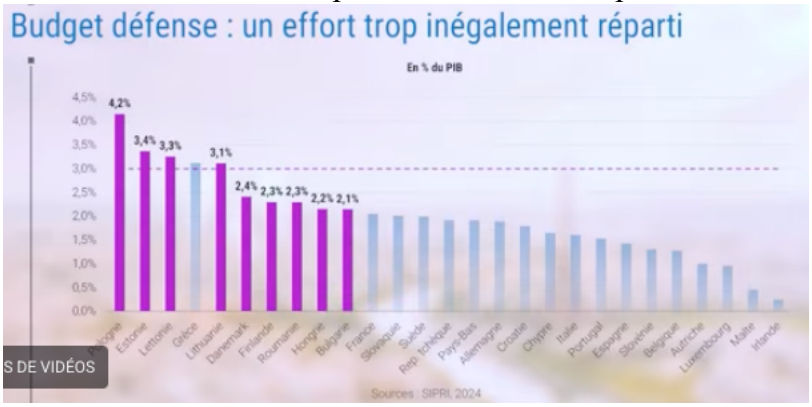
Ce même 23 janvier, est publié le **HCOB PMI Flash pour la zone euro** :
Informations clés :
L'indice PMI Flash composite HCOB de l'activité globale dans la zone euro s'établit à 51,5 (51,5 en décembre). Taux de croissance inchangé.
L'indice PMI Flash HCOB de l'activité de services dans la zone euro se replie à 51,9 (52,4 en décembre). Plus bas de 4 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de la production manufacturière dans la zone euro se redresse à 50,2 (48,9 en décembre). Plus haut de 2 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'industrie manufacturière dans la zone euro se redresse à 49,4 (48,8 en décembre). Plus haut de 2 mois.
Données recueillies du 12 au 21 janvier
Commentaire du Dr. Cyrus de la Rubia, Chef économiste à Hamburg Commercial Bank :
« La reprise du secteur privé de la zone euro reste timide en janvier. L'indice PMI du secteur manufacturier continue de mettre en évidence la faiblesse des performances des fabricants tandis que dans le secteur des services, la croissance de l'activité a quelque peu ralenti par rapport à décembre. Le rythme de la croissance économique globale de la région demeure ainsi inchangé. L'indicateur prospectif des nouvelles affaires, qui continue d'indiquer une croissance modeste de la demande, ne change rien à la donne et suggère au contraire le maintien des mêmes conditions dans les mois à venir.
Pour la BCE, ces résultats n'ont rien de rassurant. L'inflation dans le secteur des services, que la banque centrale surveille de près, s'est nettement accélérée, notamment celle des prix facturés. La hausse des prix payés reste également problématique, même si son rythme s'est renforcé de manière moins marquée que celle des prix facturés. Cette accentuation des tensions inflationnistes confortera la BCE dans sa décision de maintenir ses taux directeurs inchangés. Certains de ses membres, partisans d'une politique monétaire visant avant tout à maîtriser l'inflation, pourraient même arguer en faveur d'une hausse des taux.
Les données par pays mettent en évidence une forte croissance de l'activité de services en Allemagne, tandis qu'en France, le secteur des services a renoué avec la contraction, cette dégradation de la conjoncture pouvant s'expliquer par les difficultés du gouvernement français à faire adopter le budget 2026. Dans le secteur manufacturier, si la France affiche des performances légèrement supérieures à celles de l'Allemagne, les hausses de la production enregistrées dans ces deux pays ont toutefois été modestes. Dans l'ensemble, l'économie allemande a pris le chemin de la croissance en ce début d'année, tandis que l'activité économique française s'est contractée.
Alors que le marché de l'emploi est resté relativement stable en 2025, les baisses d'effectifs signalées dans le secteur des services et le maintien des suppressions de postes dans le secteur manufacturier risquent de se traduire prochainement par une hausse des chiffres du chômage. La croissance économique

de la région semble trop faible pour garantir une stabilité de l'emploi, d'autant plus que les entreprises cherchent à devenir plus efficaces, en déployant par exemple des solutions d'intelligence artificielle ».

Le 26 janvier, l'EcoWeek n°26.04 de l'economic-research de BNPParibas traite dans son éditorial de **la souveraineté européenne en matière de paiements** : « Le sujet de la souveraineté européenne est dans tous les esprits ces derniers temps. Parmi ses nombreuses dimensions, la souveraineté en matière de paiements numériques de détail est souvent évoquée comme une lacune urgente à combler. De fait, les deux-tiers des paiements numériques effectués en zone euro reposent sur des prestataires non-européens, principalement américains. La situation n'est pas uniforme avec des différences marquées d'un pays à l'autre : des solutions souveraines sont disponibles dans 14 pays de l'UE représentant 77% de la population ; dans les 13 autres pays, il n'y a pas d'alternative aux *International Card Schemes* (ICS). Mais cette situation n'est pas une fatalité, et 2026 pourrait bien être l'année où une alternative européenne prendra son essor et atteindra une taille critique ».

Le 27 janvier, sur XerfiCanal, Alexandre Mirlicourtois envisage la même question que G. Lagane et J.-P. Corniou sur Atlantico plus haut, avec le titre : « **Réarmer l'Europe ?** »

« Après plus de trois décennies de désarmement pour récolter les fameux "dividendes de la paix", l'Europe s'est brutalement réveillée. L'enlisement de la guerre en Ukraine, le bellicisme russe et l'imprévisibilité de l'allié américain l'ont poussée à accélérer le renforcement de sa défense. Cela a pris la forme du plan "ReArm Europe" (Réarmer l'Europe, en français), qui prévoit de mobiliser 800 milliards d'euros d'ici 2030 pour porter les dépenses militaires entre 3% et 3,5% du PIB. Dans ce plan, la Commission propose d'activer la clause dérogatoire nationale du Pacte de stabilité et de croissance, afin d'augmenter les dépenses militaires sans déclencher de procédure pour déficit excessif.
Un virage stratégique encore plein d'incertitudes
Si tous les pays relevaient leur effort de défense de 1,5 point de PIB, 650 milliards d'euros pourraient être mobilisés en quatre ans. La Commission prévoit aussi d'emprunter 150 milliards d'euros et de les prêter aux États, à condition qu'ils procèdent à des achats conjoints d'armements en Europe.
Un vrai virage… mais.
Trois questions restent en suspens :
• Le plan, fondé sur les dépenses nationales des 27 pays membres, n'est pas contraignant. Certains États ne risquent-ils pas de se dérober et de jouer les passagers clandestins ?
• L'effort annoncé suffira-t-il à combler le retard accumulé ?
• Enfin, à qui profitera-t-il réellement ?
Des trajectoires nationales trop hétérogènes
Un rapide état des lieux montre que l'UE est encore loin du compte. Elle part de bas : les budgets de défense représentent en moyenne à peine 1,5% du PIB et tous les pays ne suivent pas la même trajectoire. Seule une dizaine d'États peut raisonnablement prétendre atteindre l'objectif.

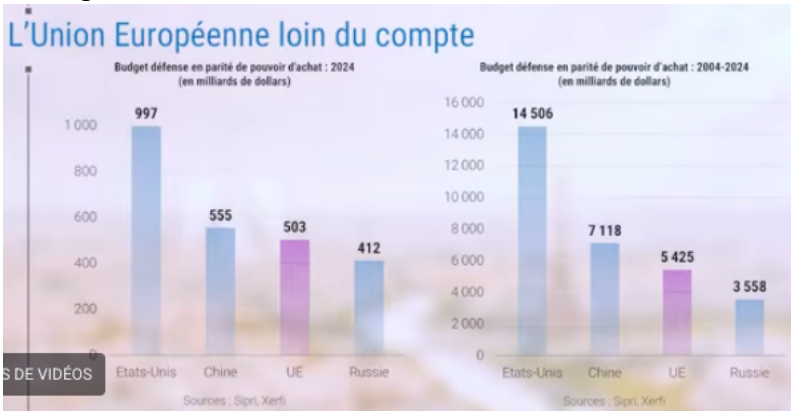


La Pologne, parce qu'elle se situe déjà au-dessus de la cible. Les pays baltes, les pays nordiques et une large partie des États issus de l'ancien bloc de l'Est s'en approchent et vont accélérer, menace russe et retrait américain obligent. Malgré une nette accélération, l'Allemagne part de trop loin pour atteindre ce

niveau à court terme, tout comme la France, freinée par l'état de ses finances publiques. Enfin, plusieurs grandes économies européennes — comme l'Espagne, le Portugal ou l'Irlande — se limitent au strict nécessaire et ne semblent pas prêtes à changer de braquet. Bref, la cible des 3-3,5% du PIB de dépenses militaires est un vœu pieux.

Une Europe encore dépendante et en retrait

Or, l'UE décroche face aux États-Unis, à la Russie et à la Chine. Pour apprécier les ordres de grandeur, il faut raisonner en parité de pouvoir d'achat : en défense, une large part du budget finance des salaires, de la maintenance et des intrants locaux. Un même milliard "nominal" achète donc davantage en Chine ou en Russie qu'en France ou aux États-Unis. Ainsi calculé, l'UE consacre presque deux fois moins de moyens à sa défense que les États-Unis, et environ 10% de moins que la Chine. Et ce n'est qu'un instantané. Une armée se construit dans la durée : il faut empiler les budgets. Entre 2004 et 2024, les États-Unis ont investi près de 14 500 milliards de dollars dans leur défense, la Chine environ 7 000, et l'Europe 5 500 seulement.



Reste l'épineuse question : à qui profitera l'effort européen, alors que 54% des importations d'armes des États européens proviennent des États-Unis ? En face, l'offre européenne demeure fragmentée, notamment à cause de la règle du retour géographique : chaque pays contributeur récupère, sous forme de commandes pour son industrie, l'équivalent de sa participation.

Le retrait progressif des États-Unis et leur posture de plus en plus impériale mettent à nu les fragilités d'une Europe dépendante, placée en position de vassalité. Mais la prise de conscience est là. C'est un premier pas ».

Également le 27 janvier, paraît sur Atlantico un article de Don Diego De La Vega (DDDLV) et de Jean-Luc Demarty (JLD), intitulé : « **Le commerce intra-UE ralentit, et voilà ce que ça dit de l'état de la zone euro** ».

« (…) JLD : « Nous sommes désormais dans une tendance au plafonnement des échanges intra-européens. Le marché intérieur a été un immense succès, notamment pour les biens, un peu moins pour les services, en raison de barrières encore trop nombreuses.

Nous arrivons à un plafonnement parce que tous les bénéfices du marché intérieur n'ont pas encore été pleinement exploités. Il existe encore trop de barrières, y compris sur les biens. (…) Tous les bénéfices du marché intérieur n'ont donc pas été tirés. Le marché intérieur est un diamant, un succès immense, notamment grâce à Jacques Delors et à l'objectif de son premier mandat. J'étais à son cabinet, j'en suis fier, et cela a été une magnifique réussite. Aujourd'hui, néanmoins, nous atteignons un plafond. La question est donc de savoir comment dépasser ce plafonnement. Par la suite, il y a eu la monnaie unique, qui a été très importante, mais nous sommes encore loin de l'Union des marchés des capitaux, qui est un élément essentiel. Le rapport Draghi contient d'ailleurs des propositions à ce sujet. Pour contourner les difficultés liées à la circulation des biens et des services, il est proposé de créer un 28e régime pour les entreprises. La Commission doit faire une proposition dans les prochains mois.

L'Union des marchés des capitaux est un enjeu majeur : nous ne valorisons pas suffisamment l'excès d'épargne en Europe pour le diriger vers l'investissement productif et l'innovation. Par ailleurs, il subsiste encore de nombreuses insuffisances et obstacles aux échanges de services.

DDDLV : On parle ici d'un sujet tout à la fois très largement documenté, mais aussi très sensible, notamment chez les européistes et les fédéralistes, parce qu'il vient heurter un certain nombre de convictions très ancrées. Le constat, en réalité, est assez simple, même s'il est politiquement difficile à accepter. Le commerce intra-européen a connu une très forte augmentation à une période où l'euro n'existait pas encore. Si l'on regarde les décennies 1960, 1970, 1980 et même 1990, on observe une croissance soutenue et continue des échanges commerciaux entre les pays européens. (…) En revanche, à partir du moment très précis où l'euro a été mis en place, on commence à observer un changement de dynamique. La BCE rapporte que le commerce intra-UE en biens est passé de 30 % du PIB en 1999 à plus de 40 % en 2024 (soit exportations intra-UE de 15 % à 22 % du PIB), une hausse de 10 points sur 25 ans (moyenne annuelle ~0,4 point). En d'autres termes, le commerce intra-européen ne s'effondre pas, il ne recule pas brutalement, mais il montre des signes de ralentissement de sa croissance. Au début, ce ralentissement est relativement discret, presque marginal. Puis, avec le temps, il devient de plus en plus visible. Aujourd'hui, on peut dire qu'il n'y a plus de croissance du commerce intra-européen. Il est relativement stable, mais il ne progresse plus. (…) Dans le même temps, ce qui a fortement progressé au cours des vingt-cinq dernières années, ce sont les échanges commerciaux avec l'extérieur de l'Europe (environ 4% par an en moyenne de 2014 à 2024 du côté des exportations et 4,4% pour les importations, pour un total de 2 583 milliards d'euros en 2024). Le commerce extra-européen, notamment avec les États-Unis et, de manière encore plus marquée, avec l'Asie, a connu une croissance très importante. Ainsi, le ratio commerce intra/extra-UE est passé de 1,5 en 2002 à 1,6 en 2024. (…) ce sont ces échanges extérieurs qui ont véritablement soutenu et dynamisé le commerce européen. Or, ce constat est profondément contre-intuitif pour tous ceux qui ont défendu l'euro, car l'un des arguments centraux en faveur de la monnaie unique était précisément qu'elle devait permettre une intensification du commerce à l'intérieur de la zone euro.

Notons qu'il s'agissait d'un argument essentiel pour justifier la création de l'euro : il s'agissait, en effet, de répondre à une critique théorique très forte, celle formulée par Robert Mundell à propos des zones monétaires optimales. On reconnaissait volontiers que la zone euro ne correspondait pas, au départ, à ce que l'on appelle une zone monétaire optimale. Elle ne remplissait pas les critères requis, que ce soit en matière de mobilité du travail, de transferts budgétaires ou d'homogénéité économique. Mais l'argument avancé était le suivant : même si ces conditions ne sont pas réunies au départ, elles finiront par émerger avec le temps. Pourquoi ? Parce que la monnaie unique va stimuler les échanges intra-zone, et que cette intensification des échanges finira par rapprocher les économies les unes des autres. C'est ce que l'on a appelé la théorie de la zone monétaire optimale endogène. Autrement dit, la zone euro n'était pas optimale au moment de sa création, mais elle allait le devenir progressivement. Or, lorsque l'on regarde les données empiriques, on constate que cette promesse n'a pas été tenue. L'intensification des échanges intra-zone euro n'a tout simplement pas eu lieu et les autres mécanismes d'unification, en particulier le fédéralisme budgétaire européen, n'ont quasiment pas progressé depuis vingt-cinq ans, malgré les discours récurrents sur le sujet.

JLD : Parler de mauvaise santé chronique serait excessif. En revanche, il est certain que la croissance est relativement ralentie. Ce n'est pas vrai partout. Par exemple, l'Espagne se porte relativement bien, avec une croissance d'environ 2 %. En revanche, les trois plus grandes économies - l'Allemagne, la France et l'Italie - connaissent une croissance plus faible, autour de 1 %. Nous arrivons à un certain point de saturation. Les pays de l'UE sont également perturbés par les tensions commerciales mondiales. (…) Les mesures prises par Donald Trump ont eu un effet négatif. Le principal problème reste toutefois la Chine, dont la politique commerciale est profondément déséquilibrée. (…) Tant que l'euro ne dépasse pas 1,20 dollar, voire légèrement plus, on ne peut pas parler de surévaluation.

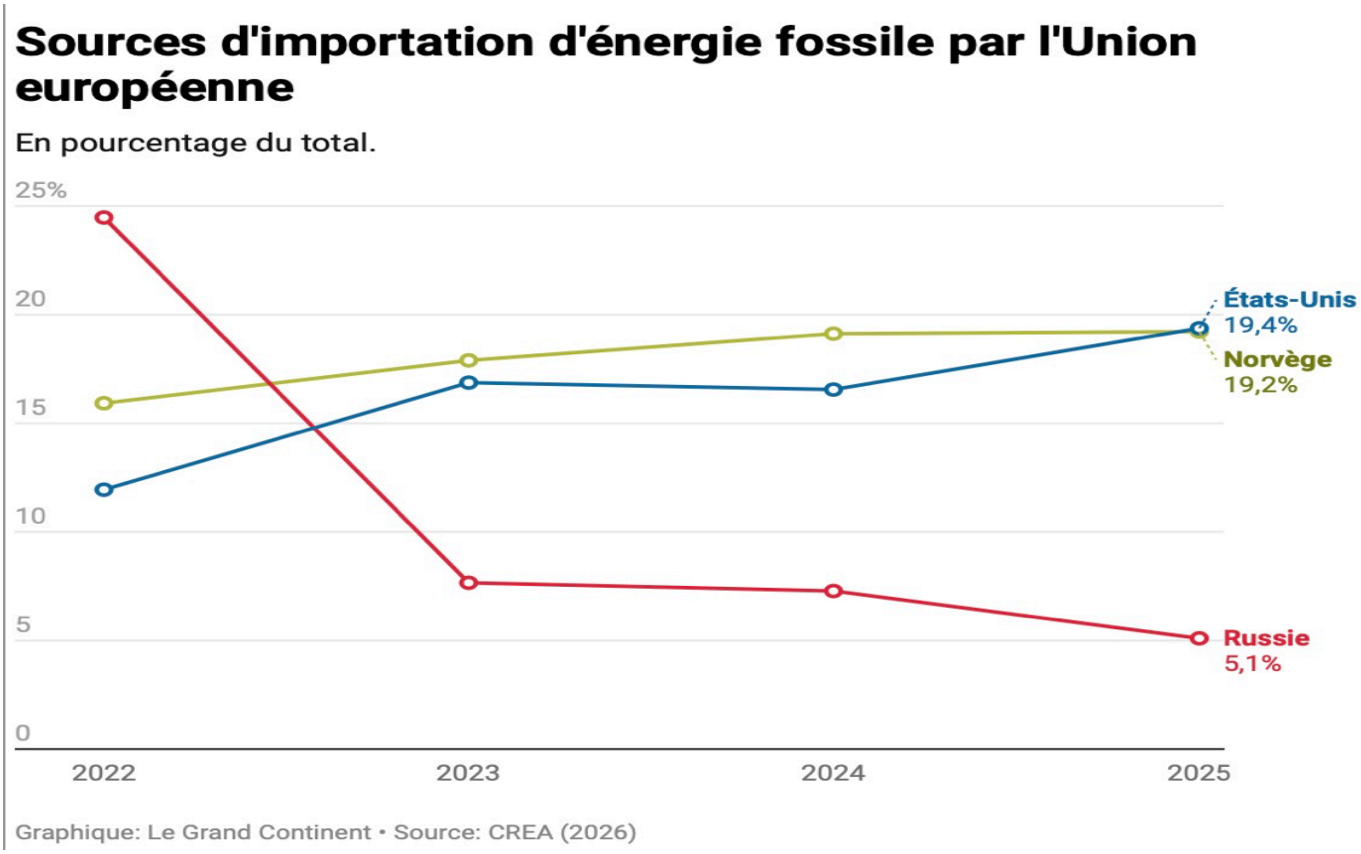
Nous avons effectivement connu, pendant toute une période, une surévaluation du dollar par rapport à l'euro, autour de 1,05. Tous ces éléments font que l'Union européenne fait face à un problème qui n'est pas nouveau : un plafonnement des bénéfices du marché intérieur, pour les raisons déjà évoquées, mais aussi un moindre dynamisme sur les marchés extérieurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'UE doit chercher d'autres sources de croissance que les États-Unis et la Chine. Cela implique de conclure des accords de libre-échange avec les partenaires avec lesquels les pays européens n'ont pas encore conclu d'accords. (…)

DDDLV : Nous l'avons déjà évoqué : nous ne sommes tout simplement pas devenus une zone monétaire véritablement optimale. Les désavantages de cette situation ne se sont simplement pas atténués avec le temps. Au contraire, ils ont même tendance à s'aggraver. C'est attendu ! Un régime de change fixe, lorsqu'il n'est pas accompagné des mécanismes correcteurs nécessaires, finit toujours par générer des déséquilibres. Ces déséquilibres s'accumulent progressivement, jusqu'à ce qu'ils deviennent difficiles, voire impossibles, à gérer. Dans un tel système, on ne peut plus compter sur les mécanismes d'ajustement traditionnels, notamment la dévaluation monétaire, ce que Jacques Rueff appelait « l'égout collecteur des droits non gagnés ». Sans cet outil, les tensions s'accumulent. Or, dans le cas européen, vous n'avez ni progression significative vers un fédéralisme budgétaire comparable à celui des États-Unis, ni dynamique suffisante de convergence économique par le commerce. Dans ces conditions, la zone euro se retrouve piégée. Aujourd'hui, l'euro révèle de plus en plus clairement ses faiblesses et ses désavantages, sans produire les bénéfices qu'il était censé apporter. Normalement, face à ce type de situation, un ajustement naturel devrait se produire par une baisse de la valeur de la monnaie. Mais ce n'est pas ce que l'on observe. Le monde a profondément changé depuis vingt- cinq ans. À l'époque de la création de l'euro, pour donner un ordre de grandeur, la capitalisation boursière d'Orange était environ huit fois supérieure à celle d'Apple. Aujourd'hui, la situation est strictement inverse. Dans ce contexte économique totalement transformé, l'euro devrait logiquement être beaucoup plus faible. Or, il se situe encore aujourd'hui autour de 1,16 ou 1,17 dollar, c'est-à-dire à un niveau très proche de celui de son introduction il y a vingt-six ans. L'enchaînement des causses et des effets est clair, mais il faut être en mesure de prendre un peu de recul pour le voir. (…) On a construit une théorie, celle de la zone monétaire optimale endogène, et force est de constater qu'elle ne fonctionne pas comme prévu. On s'est trompé dans les hypothèses. Mais, malgré cela, il n'y a aucune volonté d'aller dans l'autre sens. Il n'existe pas de correctif sérieux pour compenser l'absence d'intensification des échanges intra-européens. Il n'existe pas non plus de progression réelle vers un fédéralisme budgétaire, notamment parce que les peuples européens n'en veulent pas. Et, surtout, il n'existe aujourd'hui ni plan B, ni plan C. Nous sommes donc dans une situation où l'on se contente de constater les problèmes et de les déplorer. Mais on n'est absolument pas au stade de la proposition. (…) ».

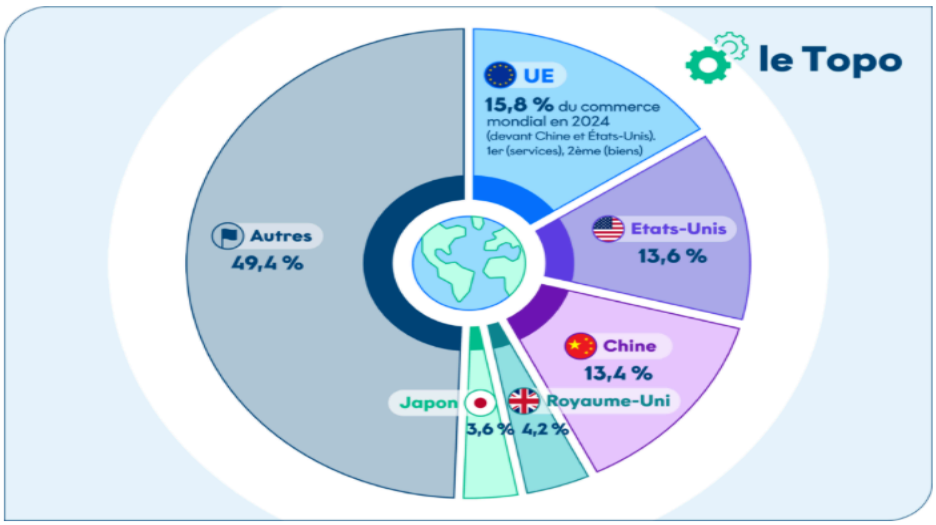
Le 30 janvier, **l'euro tourne autour de 1,20$!**



En cette fin janvier 2026, une information sur les sources d'importation d'énergie fossile par l'UE : fin 2025, Les États membres de l'Union ont importé plus de pétrole, de gaz et de charbon en provenance des États-Unis que de n'importe quel autre pays en termes de valeur, selon un rapport du CREA. La forte hausse des importations mesurée en 2025 conduit à une **dépendance accrue de l'Europe vis-à-vis des États-Unis** à un moment politique particulièrement fragile.



1er février :



L'Union européenne est la première puissance commerciale du monde, devant les États-Unis et la Chine. Elle représente près de 16 % des échanges de biens et services en 2024. Si sa part diminue lentement depuis une vingtaine d'années, elle reste compétitive et exporte chaque année plus qu'elle n'importe. Ses échanges extérieurs représentent environ 30 % du PIB, reflétant une économie particulièrement ouverte sur le monde.

Le 3 février, dans Les Echos, Alexis Karklins-Marchay lance une réflexion qui répond positivement à une question que nous nous posons depuis longtemps : **faut-il aller plus loin vers une Europe fédérale ?** :
« À l'heure du retour massif et belliqueux des empires, l'impuissance européenne ne peut plus durer, et dépasse les seuls enjeux économiques. Pour sortir de l'impasse, Alexis Karklins-Marchay propose un saut politique vers le fédéralisme ».
(…) Soyons lucides : une partie des critiques qui nous sont adressées n'est pas imméritée. L'Europe est bien la région du monde où la croissance économique est la plus faible. Elle ne joue pas dans la même ligue que l'Amérique ou la Chine dans les technologies de pointe et voit sa compétitivité industrielle fragilisée dans de nombreux secteurs. Elle s'adapte péniblement aux ruptures énergétiques en cours. Son vieillissement démographique s'accélère au point d'en devenir inquiétant. Les tensions migratoires et religieuses contribuent à fragmenter les nations qui la composent. Elle apparaît enfin incapable de réagir de façon forte et coordonnée aux attaques extérieures et aux provocations géopolitiques.
Nous demeurons certes un continent où la qualité de vie reste élevée, même en comparaison des Etats-Unis : en matière d'espérance de vie, de santé, de criminalité, de violences, de finances publiques (la France faisant figure de triste exception), de transports, d'énergies décarbonées et, par-dessus tout, de libertés fondamentales, les statistiques montrent que l'Union européenne n'a pas à rougir. Sur le plan économique, avec 23 % du PIB mondial, l'Europe élargie (Royaume-Uni et Suisse inclus) se situe quasiment au niveau américain (26 %) et nettement devant la Chine (16 %). Ses entreprises sont par ailleurs très présentes sur les marchés internationaux : dans le dernier classement Fortune 500 recensant les plus grands groupes mondiaux, nous nous situons ainsi à des niveaux comparables aux géants américains et chinois.
Mais c'est un fait et l'on peut "remercier" Donald Trump, Xi Jinping et Vladimir Poutine de nous avoir sortis de nos illusions : à l'heure du retour massif et belliqueux des empires, notre impuissance politique ne peut plus durer. À chaque crise, l'Europe tarde à réagir. À chaque menace, elle riposte en ordre dispersé. Il faut dire que sa gouvernance hybride, fondée sur trois organes politiques - la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen représentant les États - induit une inertie et une complexité peu compatibles avec les exigences du moment. (…) Les diagnostics ont déjà été posés depuis longtemps et nous sommes condamnés à reculer si nous ne réagissons pas rapidement et vigoureusement. Pour cela, renforcer le marché unique, réduire les régulations et la bureaucratie bruxelloises, intégrer les systèmes financiers, de télécommunications ou énergétiques constituent des objectifs indispensables à court terme. Mais les véritables enjeux dépassent désormais les seuls domaines économiques. C'est bien le statu quo politique qui n'est plus tenable, d'autant que, pour beaucoup de nos concitoyens, l'Europe actuelle est perçue comme inefficace, bavarde et illégitime.
Reste à déterminer le chemin que nous devons prendre.
Pour sortir de l'impasse, deux voies se dessinent clairement.
La première consiste à revenir à une Europe des nations fondée sur la coopération intergouvernementale et la bonne volonté des États. Certains prônent cette option. Mais elle comporte un risque majeur : selon les cycles politiques nationaux, chaque pays peut être tenté de privilégier le bilatéral plutôt que l'action collective, affaiblissant mécaniquement la capacité d'influence du continent. Le naufrage du Brexit montre d'ailleurs que "sortir de l'Europe" est extraordinairement pénalisant tant nos nations sont aujourd'hui interdépendantes.
L'autre voie, évoquée notamment par Mario Draghi, est celle d'une marche vers un véritable fédéralisme, avec une première phase pragmatique : une coalition de nations volontaires prêtes à avancer ensemble dans des domaines stratégiques comme les technologies de pointe, la défense ou les infrastructures critiques. Une intégration plus profonde qui verrait un exécutif européen renforcé - tout en réaffirmant le principe de subsidiarité - permettant enfin de traiter à l'échelle pertinente les défis qui dépassent les frontières nationales et donnant une puissance d'action aujourd'hui inexistante. (…)
Un saut politique vers le fédéralisme exige toutefois des conditions qui ne sont pas, pour l'heure, réunies. Dans tous les cas, l'avenir de notre Europe, fille d'Athènes et de Jérusalem, ne pourra se dessiner qu'en consultant ses citoyens, seuls légitimes à décider du chemin à emprunter ».

Note importante sur la voie proposée par Mario Draghi :

• La vision de Mario Draghi d'un « **fédéralisme pragmatique** » est bien présentée par « NXT EU » sur X le 2 février 2026 :

« Par nécessité, l'avenir de l'Europe doit être un chemin vers le fédéralisme.
Mais, aussi souhaitable que soit une véritable fédération, elle exigerait des conditions politiques qui ne sont pas réunies aujourd'hui. Et les défis auxquels nous sommes confrontés sont trop urgents pour attendre qu'ils se présentent.
Un fédéralisme nouveau et pragmatique est donc la seule voie viable à suivre.
Il s'agit d'un fédéralisme axé sur les enjeux, flexible et capable d'agir en dehors des mécanismes les plus lents de la prise de décision de l'UE.
Elle serait construite par des coalitions de pays volontaires autour d'intérêts stratégiques communs, reconnaissant que la diversité des atouts de l'Europe n'exige pas que chaque pays avance au même rythme.
Il s'agit d'un fédéralisme axé sur les enjeux, flexible et capable d'agir en dehors des mécanismes les plus lents de la prise de décision de l'UE.
Elle serait construite par des coalitions de pays volontaires autour d'intérêts stratégiques communs, reconnaissant que la diversité des atouts de l'Europe n'exige pas que chaque pays avance au même rythme.
Imaginez des pays dotés de secteurs technologiques performants s'accordant sur un régime commun permettant à leurs entreprises de se développer rapidement.
Les nations dotées d'industries de défense avancées mettent en commun leurs efforts de recherche et développement et financent des acquisitions conjointes.
Les leaders industriels coinvestissent dans des secteurs critiques tels que les semi-conducteurs ou dans les infrastructures de réseau permettant de réduire les coûts énergétiques.
Ce fédéralisme pragmatique permettrait à ceux qui nourrissent de plus grandes ambitions d'agir avec la même rapidité, la même ampleur et la même intensité que les autres puissances mondiales. Et, tout aussi important, il pourrait contribuer à relancer la dynamique démocratique en Europe.
Puisque l'adhésion exigerait des gouvernements nationaux qu'ils obtiennent un soutien démocratique pour des objectifs communs spécifiques, elle deviendrait une construction ascendante d'un but commun, et non une imposition descendante.
Tous ceux qui souhaitent y adhérer pourront le faire, tandis que ceux qui cherchent à bloquer le progrès ne pourront plus entraver les autres.
En résumé, elle propose une vision confiante de l'Europe, une vision à laquelle les citoyens peuvent croire.
Une Europe où les jeunes voient leur avenir.
Une Europe qui refuse d'être piétinée on.
Une Europe qui agit non par peur du déclin, mais par fierté de ce qu'elle peut encore accomplir.
Nous devons proposer cette vision si l'Europe veut se renouveler. Et je suis convaincu que nous en sommes capables ».

• Mario Draghi a fait une intervention à l'Université de Louvain, dont on trouve un aperçu sur « eunews.it » :

« "La puissance exige que l'Europe passe de la confédération à la fédération." Voici le passage crucial du discours de Mario Draghi à l'Université de Louvain. Il appelle à la création d'États-Unis d'Europe car, face à la désintégration de l'ordre mondial, "la transition de cet ordre vers le suivant ne sera pas facile pour l'Europe" si le nationalisme et la souveraineté ne sont pas surmontés. Il anticipe ainsi ce qu'il dira probablement le 12 février, lors de la réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement de l'UE à laquelle il a été invité, avec Enrico Letta, pour faire le point sur la situation, qui n'est guère réjouissante.
"Nous sommes confrontés à des États-Unis qui, du moins dans leur posture actuelle, insistent sur les coûts qu'ils ont supportés tout en ignorant les avantages qu'ils ont tirés", déplore Draghi. Les États-Unis de Donald Trump "imposent des droits de douane à l'Europe, menacent nos intérêts territoriaux et montrent clairement, pour la première fois, qu'ils considèrent la fragmentation politique européenne

comme servant leurs intérêts". Comme si cela ne suffisait pas, rappelle-t-il, "nous sommes confrontés à une Chine qui contrôle des maillons essentiels des chaînes d'approvisionnement mondiales et qui est prête à exploiter cette position dominante : inondant les marchés, retenant des intrants critiques, et contraignant les autres à supporter le coût de ses propres déséquilibres." Or, prévient Draghi, "l'Europe risque de se retrouver subalternée, divisée et désindustrialisée – simultanément."
Nul ne devrait croire qu'il suffit d'un claquement de doigts pour mettre fin à tout cela. Au contraire, poursuit l'ancien président du Conseil et de la Banque centrale européenne (BCE), "nous allons traverser une longue période d'interdépendances persistantes, tandis que les rivalités s'intensifieront." En tant qu'Union européenne, "nous restons fortement dépendants des États-Unis pour l'énergie, la technologie et la défense », tandis que la Chine "fournit plus de 90 % de nos importations de terres rares et domine les chaînes de valeur mondiales du solaire et des batteries qui sous-tendent notre transition écologique." Compte tenu de la situation, "la meilleure voie pour l'Europe est celle qu'elle emprunte actuellement : conclure des accords commerciaux avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et proposant une diversification, et renforcer notre position dans les chaînes d'approvisionnement où nous sommes déjà un acteur incontournable".
https://www.eunews.it/en/2025/09/16/the-new-eu-narrative-of-draghi-and-von-der-leyen-member-states-must-become-adults/
Draghi salue donc le travail de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et ses efforts pour forger des alliances – dont la plus récente est l'accord historique avec l'Inde – plus stratégiques que jamais. Cette priorité vise à apaiser les controverses politiques nationales, en Italie comme ailleurs, et à inciter tous les gouvernements à éviter les réactions contre-productives et à courte vue. Concernant le commerce, Draghi souligne que "là où l'Europe s'est fédérée – en matière de commerce, de concurrence, de marché unique et de politique monétaire – nous sommes respectés comme une puissance et négocions d'un commun accord". À l'inverse, "là où nous ne l'avons pas fait – en matière de défense, de politique industrielle et de politique étrangère – nous sommes traités comme un ensemble disparate d'États de taille moyenne, à diviser et à traiter en conséquence".
De là, Draghi lance son appel politique à une Europe encore plus engagée politiquement, en précisant les différences : "Le regroupement de petits pays ne crée pas automatiquement un bloc puissant. C'est la logique de la confédération – la logique selon laquelle l'Europe fonctionne encore en matière de défense, de politique étrangère et de finances publiques. Ce modèle ne produit pas de puissance." De plus, "un groupe d'États qui se coordonnent reste un groupe d'États – chacun disposant d'un droit de veto, chacun avec ses propres calculs, chacun vulnérable à une prise de contrôle progressive", souligne-t-il. Il s'ensuit que "la puissance exige que l'Europe passe d'une confédération à une fédération".
Alors, avançons avec les États-Unis d'Europe. Mais faisons en sorte qu'ils constituent une réalité différente de celle des autres acteurs mondiaux. Car "les États-Unis, dans leur posture actuelle, recherchent la domination par le biais du partenariat", tandis que "la Chine maintient son modèle de croissance en exportant ses coûts sur les autres". L'intégration européenne, en revanche, "repose sur une autre approche : non pas la force, mais la volonté commune ; non pas la subjugation, mais le partage des bénéfices", a-t-il déclaré. "C'est une intégration sans subordination – infiniment préférable, mais infiniment plus difficile à mettre en œuvre."
L'Europe a donc besoin de ce que Draghi appelle un "fédéralisme pragmatique", où "pragmatique" signifie qu'"il faut prendre les mesures actuellement possibles, avec les partenaires actuellement disposés à le faire, dans les domaines où des progrès sont actuellement réalisables". À condition qu'il s'agisse bien de fédéralisme, "car la destination compte". Draghi s'adresse à un public universitaire à Louvain, mais en réalité, il s'adresse aux chancelleries de toute l'Europe : "L'action commune et la confiance mutuelle qu'elle engendre doivent à terme constituer le fondement d'institutions dotées d'un réel pouvoir de décision – des institutions capables d'agir avec détermination en toutes circonstances" ».

• Parmi les commentaires, citons celui du Dr Phil Hackemann (X-2/2/2026) : « Attention ! Ces coalitions thématiques seront très probablement entièrement intergouvernementales, c'est-à-dire dysfonctionnelles et opaques, se déroulant en coulisses sans contrôle démocratique. Ce ne serait pas du « fédéralisme ». Il est essentiel d'associer le Parlement européen à ces discussions ».

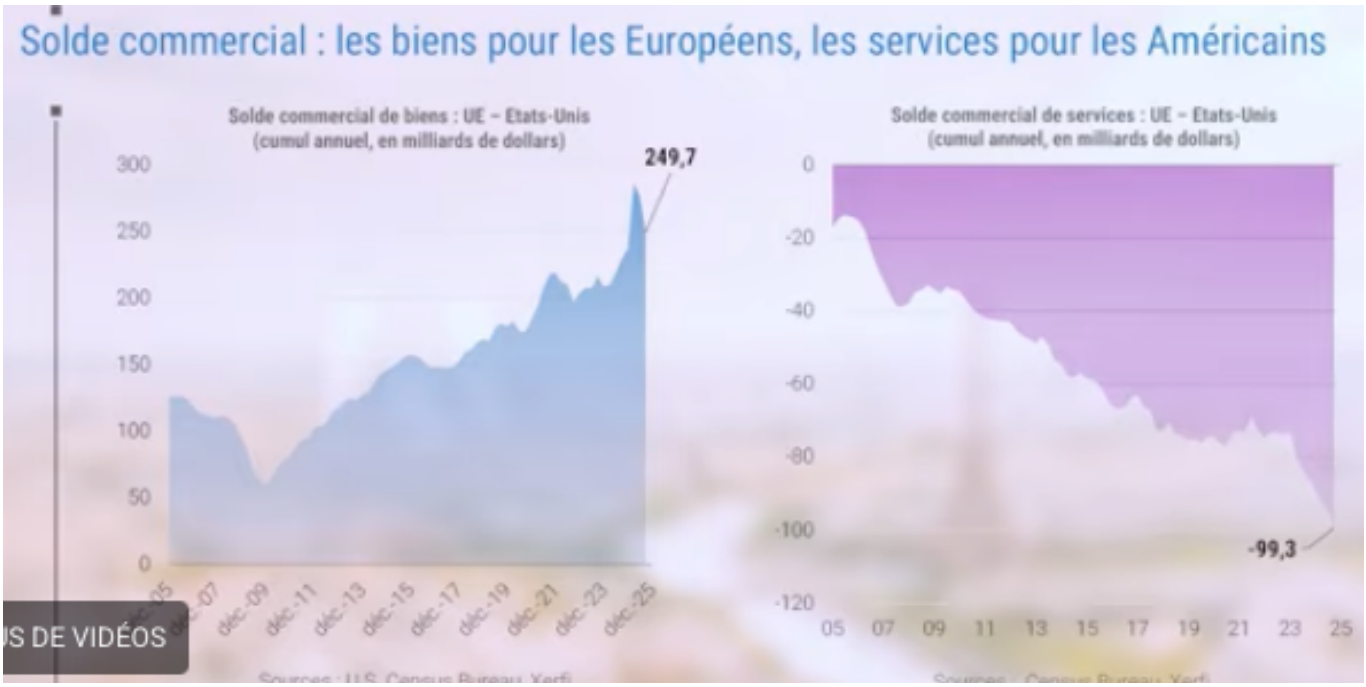
Remarque : sur Atlantico, le 9 février, Jean-Marc Sylvestre montre que Mario Draghi n'est pas le seul à promouvoir l'option fédéraliste : « Des personnalités comme Mario Draghi — à qui l'on a confié un rapport destiné à préparer le changement — ou Philippe Aghion, économiste de renom, parcourent aujourd'hui les capitales européennes à la demande des milieux économiques afin de développer une pédagogie du changement des modes de gouvernance européens. (…)
Lorsqu'ils relisent le rapport Draghi ou reprennent les analyses de Philippe Aghion, les chefs d'entreprise de France, d'Allemagne, d'Italie ou d'Espagne s'accordent largement sur les conditions nécessaires à une restauration durable de la prospérité européenne.
Première condition : redevenir une puissance économique à 27. Cela suppose d'engager une véritable réindustrialisation, en priorisant les secteurs de l'énergie, de la défense, de la santé et des technologies numériques. Cela implique également de rompre avec une forme d'angélisme commercial, en mettant fin au libre-échange sans réciprocité, tel qu'il a été toléré avec la Chine pendant plus de quinze ans.
Cette quête de puissance entraînera nécessairement des produits plus chers, la fin de certaines illusions écologiques, et l'acceptation de conflits commerciaux assumés, c'est-à-dire des effets normaux de la concurrence.
Deuxième condition : assumer une souveraineté européenne réelle. Il ne s'agit plus d'un vœu pieux répété à Bruxelles. Dans les faits, l'Union européenne demeure largement dépendante des États-Unis dans les domaines militaire et technologique. Une véritable souveraineté impliquerait une hausse significative des budgets militaires et une gestion intelligente des tensions entre États membres.
Troisième condition : réformer le modèle social sans le détruire. L'augmentation des dépenses de défense rendra inévitable une réforme de l'État social, notamment pour en réduire le coût. L'État-providence est un acquis européen majeur qu'il convient de préserver, mais il doit être délivré à moindre coût. Cela passe par davantage de création de richesse, donc plus de travail, plus de productivité, et une gestion sous contrainte des conflits sociaux, ainsi que la remise en cause de certains privilèges et tabous.
Quatrième condition : s'attaquer à la question migratoire sans hypocrisie. Le sujet est explosif, mais incontournable. Soit l'Europe organise une immigration de travail assumée, soit elle investit massivement dans l'intégration, soit elle protège réellement ses frontières. À défaut, le chaos est inévitable. C'est sans doute la crainte de ce chaos qui explique la grande réticence des gouvernements européens à ouvrir ce dossier de manière collective.
Cinquième condition : sortir de la paralysie institutionnelle. Mario Draghi ne s'en est jamais écarté : la gouvernance actuelle à 27 est devenue impraticable. Les décisions sont trop lentes, trop complexes. Rien n'empêche d'imaginer une Europe à géométrie variable ou à plusieurs vitesses. Aucune réforme ne sera gratuite. Le déblocage d'une Europe immobile à 27 aura un coût élevé : plus d'impôts, moins de consommation, moins de confort, moins de protection sociale. Mais en contrepartie, plus de sécurité et davantage de potentiel. L'Europe peut éviter l'effondrement à condition que ses peuples se réveillent. (…)
Aujourd'hui, l'Europe est prise dans une contradiction structurelle : une monnaie unique, un marché unique, des règles communes... mais aucun véritable outil de gouvernance commun. Pas de budget, pas de stratégie, pas de dette mutualisée, pas de pouvoir politique identifiable. Cette incohérence empêche tout pilotage réel : pas de trésor public, pas de politique économique commune, pas d'investissement coordonné. L'Europe actuelle se résume ainsi à un marché réglementé, alors qu'elle devrait être une puissance politique. (…)
Le fédéralisme reste la seule option proactive. Le problème est que ceux qui travaillent réellement à une Europe fédérale sont peu nombreux et peu puissants. (…)
Les opposants sont nombreux : Pays-Bas, pays nordiques, pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie), parfois l'Autriche. Ils craignent de payer pour les autres et redoutent de perdre leur identité culturelle. Depuis cinquante ans, le fédéralisme est politiquement explosif. Il supposerait un saut historique majeur, alors même qu'il n'existe pas de peuple européen homogène, ni même de langue commune. Le risque serait celui d'une Europe technocratique, rejetée par ses citoyens. (…) ».

Le même 3 février, sur Xerfi Canal, Alexandre Mirlicourtois montre pourquoi **le bras de fer entre Trump et l'Europe n'est pas aussi déséquilibré qu'il n'y paraît** :

« Une rupture plus franche entre l'Europe et les États-Unis ne serait pas sans coût pour l'économie américaine. Car pour les États-Unis, l'Europe est un multiplicateur de puissance, un marché premium, un co-investisseur massif, un pilier de stabilité financière. S'en éloigner, pour l'Oncle Sam, c'est accepter de peser moins. Souvent brandi par l'homme fort de la Maison-Blanche pour justifier de nouveaux droits de douane, le déséquilibre chronique de la balance commerciale entre les deux rives de l'Atlantique serait la preuve d'une concurrence déloyale.

La balance commerciale ne dit pas tout

Oui, l'Europe affiche des excédents commerciaux confortables face à l'Amérique — encore près de 250 milliards de dollars en 2025.



Mais cette lecture est trompeuse, car incomplète. Elle oublie une réalité essentielle : pour de nombreux industriels américains, l'Europe est un fournisseur incontournable de machines, composants et équipements. Relever les droits de douane, c'est donc renchérir les coûts de production et, in fine, importer de l'inflation. Et l'Europe n'est pas seulement un fournisseur : elle est aussi le premier débouché à l'export des entreprises américaines. Surtout, cette vision ignore les services, un terrain où le décor change radicalement : l'Union européenne y est déficitaire d'environ 100 milliards de dollars, au bénéfice des États-Unis. Une escalade de la guerre commerciale ferait peser un double risque sur les Américains. D'abord, celui de représailles européennes.

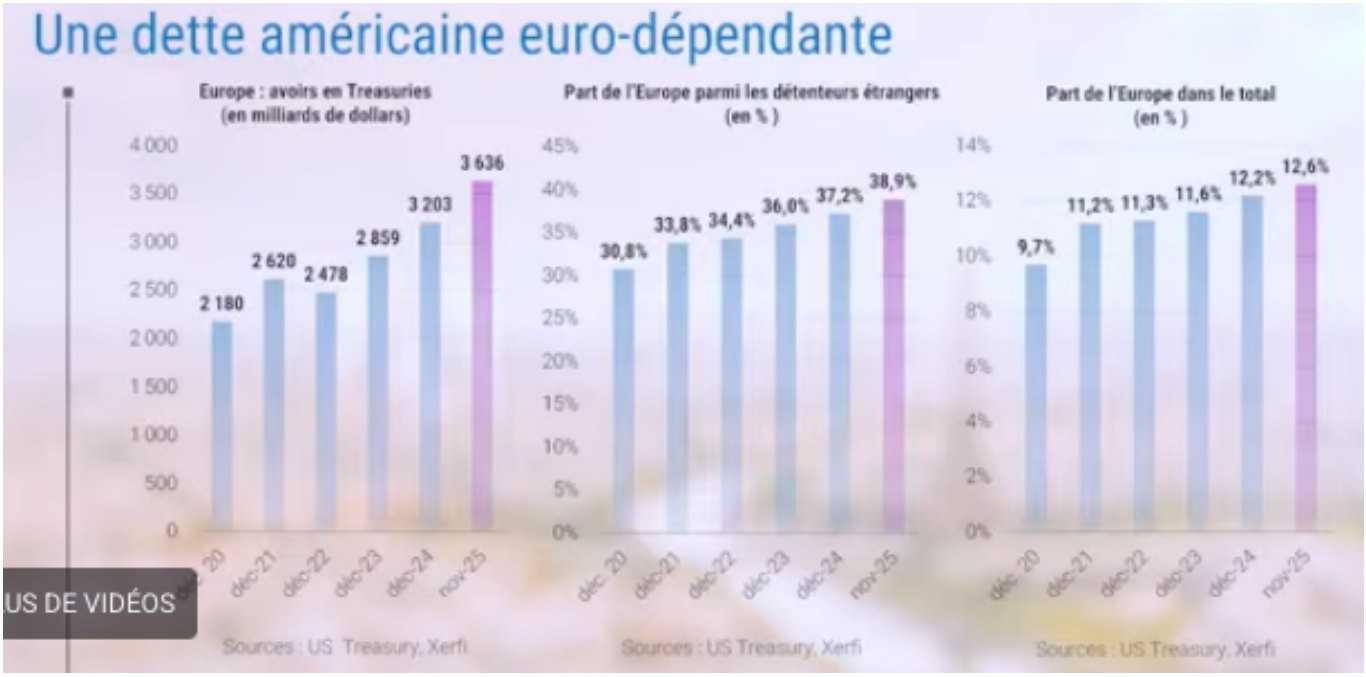
L'UE peut frapper les points sensibles des États-Unis

L'Union européenne a nettement renforcé sa capacité de riposte avec l'instrument anti-coercition. Cet outil lui permet d'aller au-delà des droits de douane et de frapper là où les États-Unis sont les plus exposés : les services, les marchés publics et même la propriété intellectuelle, en limitant la protection ou la monétisation de certains droits sur le marché européen.

Ensuite, le risque est stratégique : à force de tensions, l'Europe pourrait réorienter ses échanges vers d'autres partenaires — Mercosur, Inde et surtout la Chine. Une fois ces liens noués, il devient très difficile de revenir en arrière.

Wall Street dépend aussi des capitaux européens

La réponse européenne peut aussi se jouer sur le terrain financier. Les investisseurs européens détiennent plus de 3 600 milliards de dollars de bons du Trésor américain, soit environ 40% des Treasuries détenus à l'étranger, et près de 13% de l'ensemble en circulation.



Si l'on ajoute obligations d'entreprises et actions américaines détenues par des Européens, le total atteint environ 17 500 milliards de dollars. Une vente massive et coordonnée, et c'est la panique à Wall Street. Ce scénario reste toutefois peu probable : ces titres sont majoritairement détenus par des acteurs privés qu'il faudrait contraindre à vendre à perte. Des signaux existent néanmoins : certains fonds ont réduit leur exposition, comme le danois PBU ou le suédois Alecta. Le scénario central n'est pas la rupture brutale, mais un retrait lent et progressif de la dette américaine par les Européens.
Troisième menace : un reflux des investissements directs, à rebours de l'objectif affiché par Donald Trump de réindustrialiser le pays. Le signal reste modeste, mais révélateur : l'an dernier, les entreprises allemandes ont réduit de 45% leurs investissements aux États-Unis, tout en les augmentant de 55% en Chine. Ce qui fait fuir l'investissement, c'est l'incertitude. Résultat : moins d'implantations industrielles, moins de R&D et, paradoxalement, une réindustrialisation plus difficile à financer.
N'en déplaise au président américain, il ne détient pas toutes les cartes dans le bras de fer commercial qui l'oppose à l'Europe ».

Toujours le 3 février, l'administration américaine publie le « rapport intermédiaire du personnel du Comité judicaire de la Chambre des représentants des États-Unis » sur « la menace de la censure étrangère, deuxième partie : **la campagne européenne depuis une décennie pour censurer internet et ses impacts sur la liberté d'expression américaine aux États-Unis** »
(https://judiciary.house.gov/sites/evo-subsites/republicans-judiciary.house.gov/files/2026-02/THE-FOREIGN-CENSORSHIP-THREAT-PART-II-2-3-26.pdf)
Ce document est incontestablement une (contre)attaque de l'administration américaine contre l'UE :

THE FOREIGN CENSORSHIP THREAT, PART II:
EUROPE'S DECADE-LONG CAMPAIGN TO CENSOR THE GLOBAL INTERNET
AND HOW IT HARMS AMERICAN SPEECH IN THE UNITED STATES

Interim Staff Report of the

Committee on the Judiciary

of the

U.S. House of Representatives

February 3, 2026

(https://judiciary.house.gov/sites/evo-subsites/republicans-judiciary.house.gov/files/2026-02/THE-FOREIGN-CENSORSHIP-THREAT-PART-II-2-3-26.pdf)

Executive Summury :

« La commission judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis enquête sur la manière dont les lois, réglementations et décisions judiciaires étrangères contraignent, forcent ou influencent les entreprises à censurer la liberté d'expression aux États-Unis, et sur l'étendue de cette influence.

Dans le cadre de ce contrôle, la commission a émis des citations à comparaître à l'encontre de dix entreprises technologiques, leur demandant de produire leurs communications avec des gouvernements étrangers, notamment la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne (UE), concernant la modération des contenus.

En juillet 2025, la commission a publié un rapport détaillant comment la Commission européenne – organe exécutif de l'UE – instrumentalise la loi sur les services numériques (DSA), une loi encadrant la liberté d'expression en ligne, pour imposer des exigences de censure en ligne à l'échelle mondiale aux discours politiques, à l'humour et à la satire.

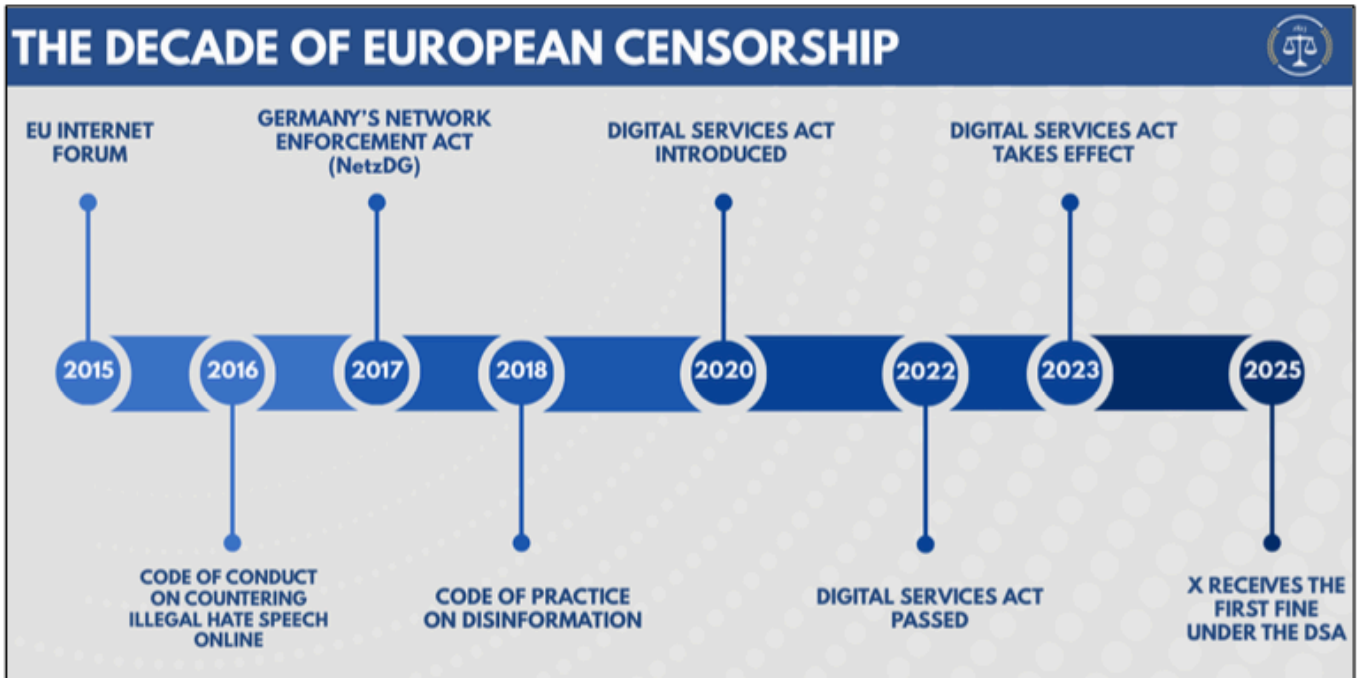
Depuis lors, en réponse aux citations à comparaître, les entreprises technologiques ont transmis à la commission des milliers de documents internes et de communications avec la Commission européenne. Ces documents révèlent l'ampleur et le succès de la campagne de censure mondiale menée par la Commission européenne. La Commission européenne, au terme d'une décennie d'efforts concertés, a réussi à contraindre les plateformes de médias sociaux à modifier leurs règles de modération des contenus à l'échelle mondiale, portant ainsi directement atteinte à la liberté d'expression en ligne des citoyens américains aux États-Unis. Bien que souvent présentée comme une lutte contre les prétendus "discours de haine" ou la "désinformation", la Commission européenne a œuvré à la censure d'informations véridiques et de discours politiques relatifs à certains des débats politiques les plus importants de l'histoire récente, notamment la pandémie de COVID-19, les migrations de masse et les questions transgenres. Après dix ans, la Commission européenne a établi un contrôle suffisant sur la liberté d'expression en ligne à l'échelle mondiale pour étouffer tout discours menaçant son pouvoir.

Avant les assignations à comparaître du Comité, ces efforts se déroulaient en grande partie dans le plus grand secret. Désormais, les agissements de la Commission européenne sont révélés au grand jour, informant le Comité des mesures législatives qu'elle pourrait prendre pour protéger la liberté d'expression en ligne des Américains.

La loi sur les services numériques (DSA) est l'aboutissement d'une décennie d'efforts européens visant à faire taire l'opposition politique et à étouffer les discours en ligne critiquant le pouvoir en place.

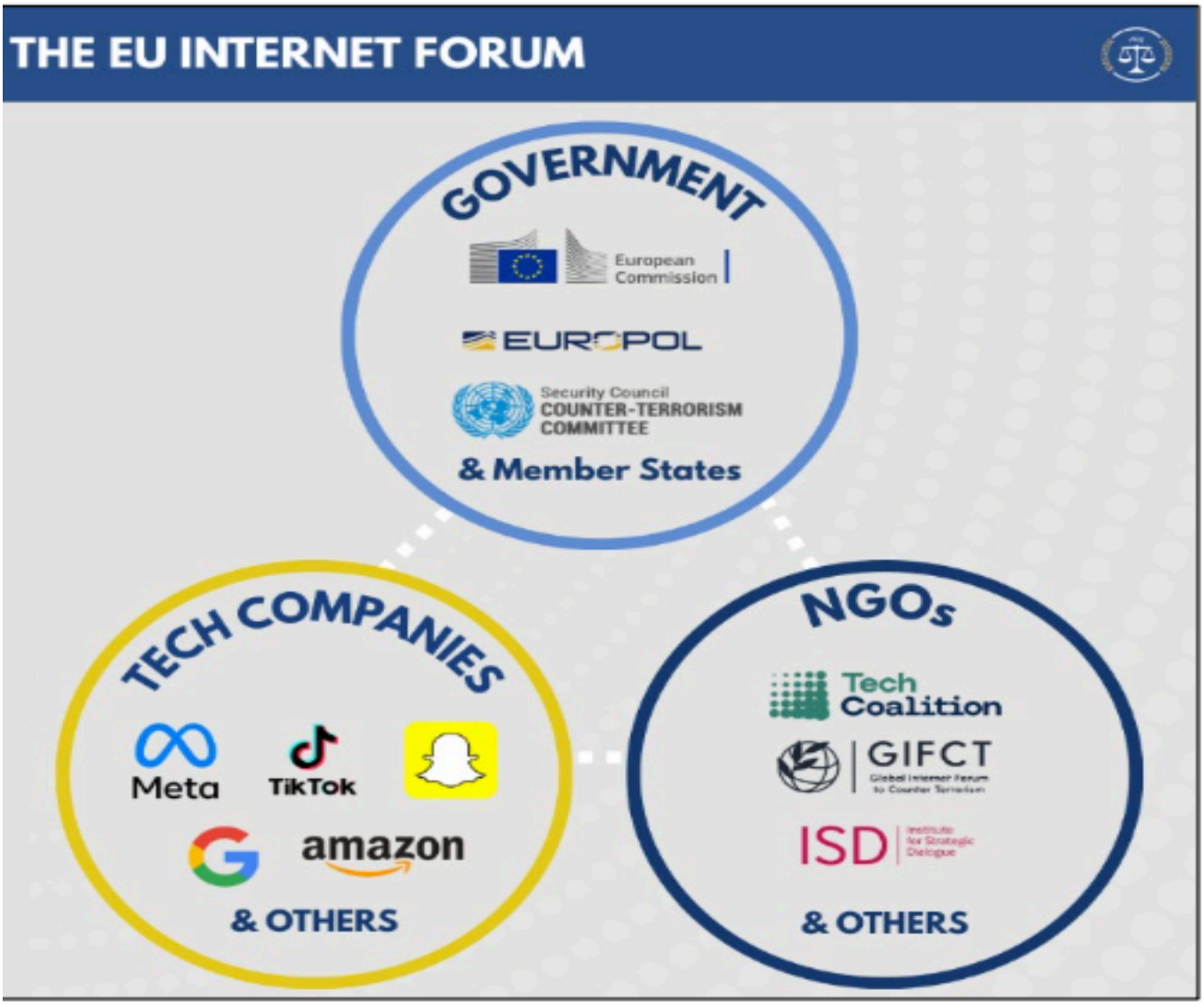
La DSA est entrée en vigueur en 2023 et la Commission européenne a infligé la toute première amende prévue par cette loi en décembre 2025 à l'encontre de X. Bien que la DSA soit en vigueur depuis moins de trois ans, cette amende représente l'aboutissement d'une décennie d'efforts de la Commission européenne pour contrôler Internet et étouffer les discours dissidents en ligne.

Internet et les réseaux sociaux promettaient initialement de démocratiser la parole et, par conséquent, le pouvoir politique. Cette évolution a menacé l'ordre politique établi et, dès le milieu des années 2010, les pouvoirs politiques aux États-Unis et en Europe ont cherché à contrer la montée des mouvements populistes qui remettaient en question des politiques profondément impopulaires telles que l'immigration de masse. Consciente que la résolution de ce problème prendrait plusieurs années, la Commission européenne a mis en place, dès 2015-2016, divers forums permettant aux autorités de régulation européennes de rencontrer directement les plateformes technologiques afin de discuter des modalités et du contenu à modérer. Bien que ces initiatives soient officiellement destinées à lutter contre la "désinformation" et les "discours de haine", des documents non publics remis au Comité révèlent que, depuis dix ans, la Commission européenne exerce des pressions directes sur les plateformes pour qu'elles censurent des discours politiques légitimes, tant au sein de l'Union européenne qu'à l'étranger.

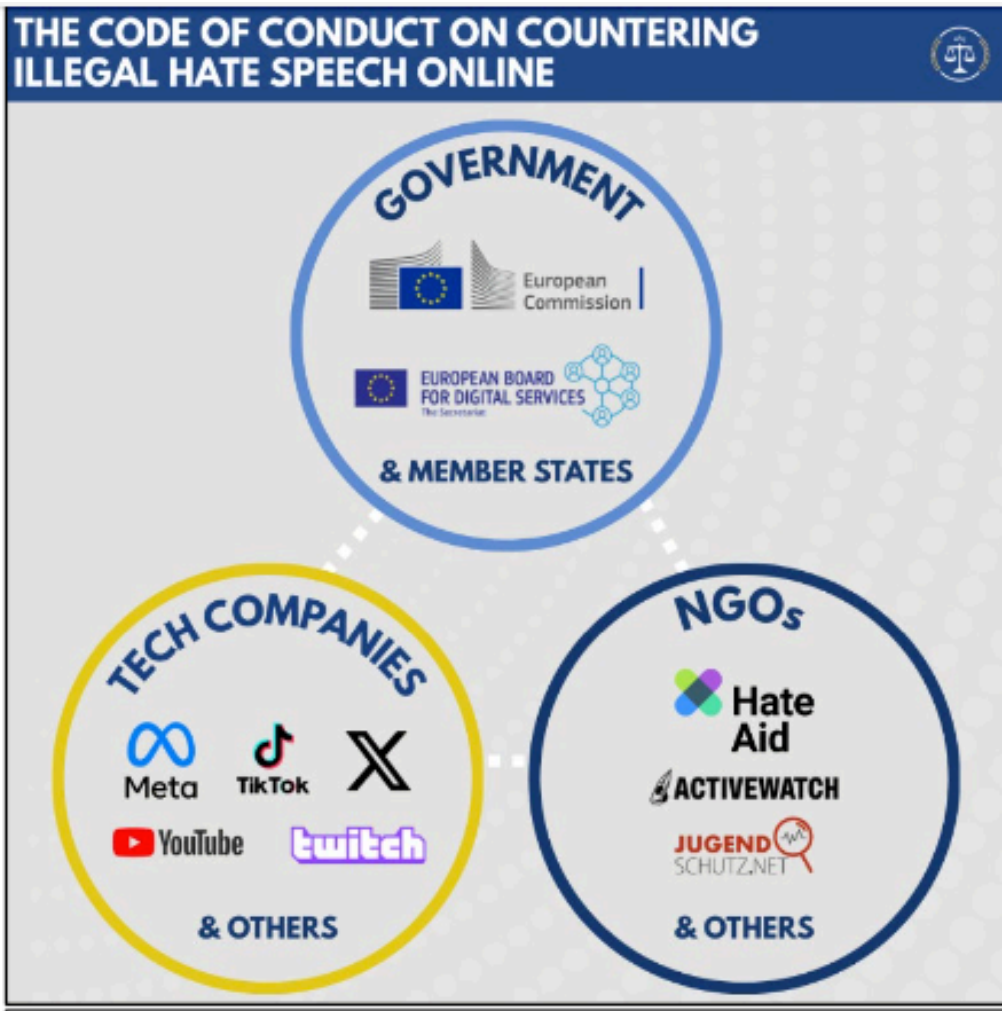


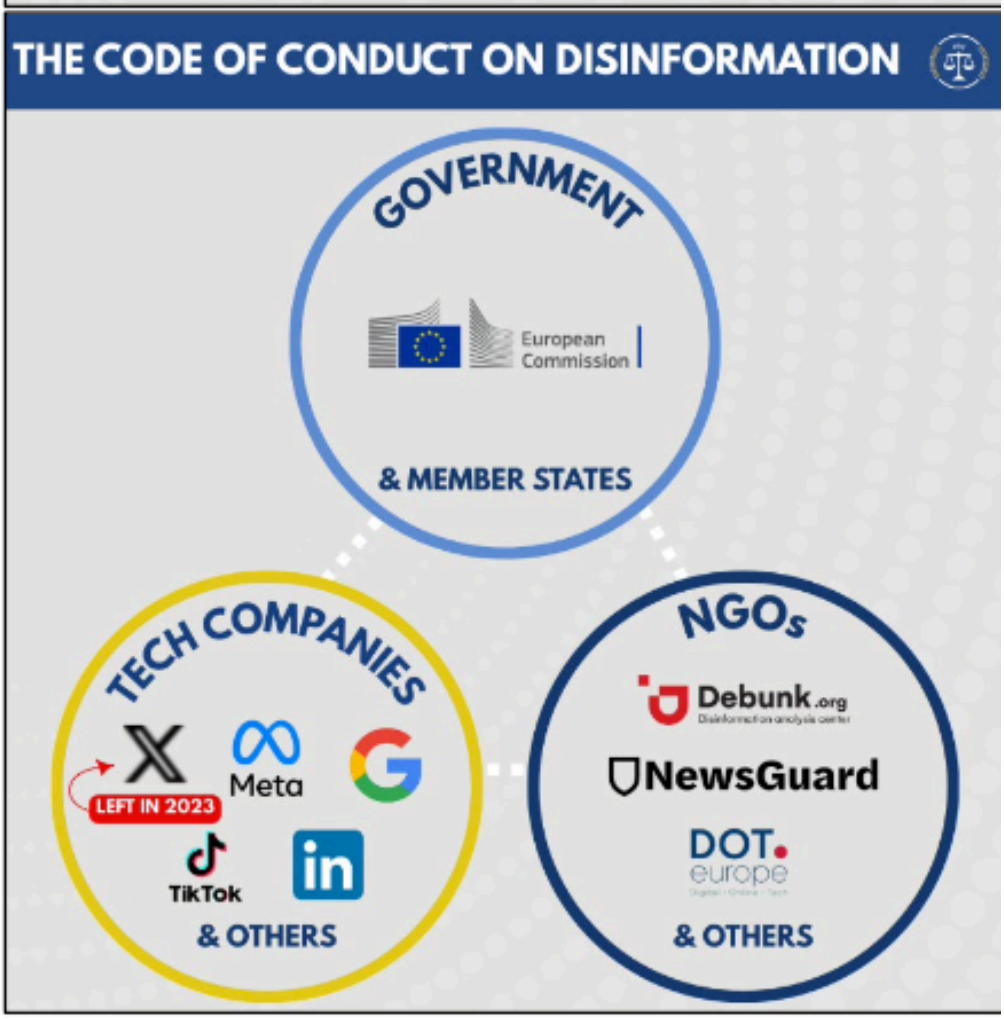
Le Forum Internet de l'UE (EUIF), fondé en 2015 par la Direction générale des migrations et des affaires intérieures (DG Home) de la Commission européenne, fut l'une des premières initiatives de ce type. En 2023, l'EUIF publiait un "manuel… à l'intention des entreprises technologiques pour la modération" des discours licites et non violents, tels que :

- « Rhétorique populiste » ;
- « Contenus antigouvernementaux/anti-UE » ;
- « Contenus anti-élites » ;
- « Satire politique » ;
- « Contenus anti-migrants et islamophobes » ;
- « Sentiments anti-réfugiés/immigrés » ;
- « Contenus anti-LGBTIQ… » ; et
- « La sous-culture des mèmes ».[4]

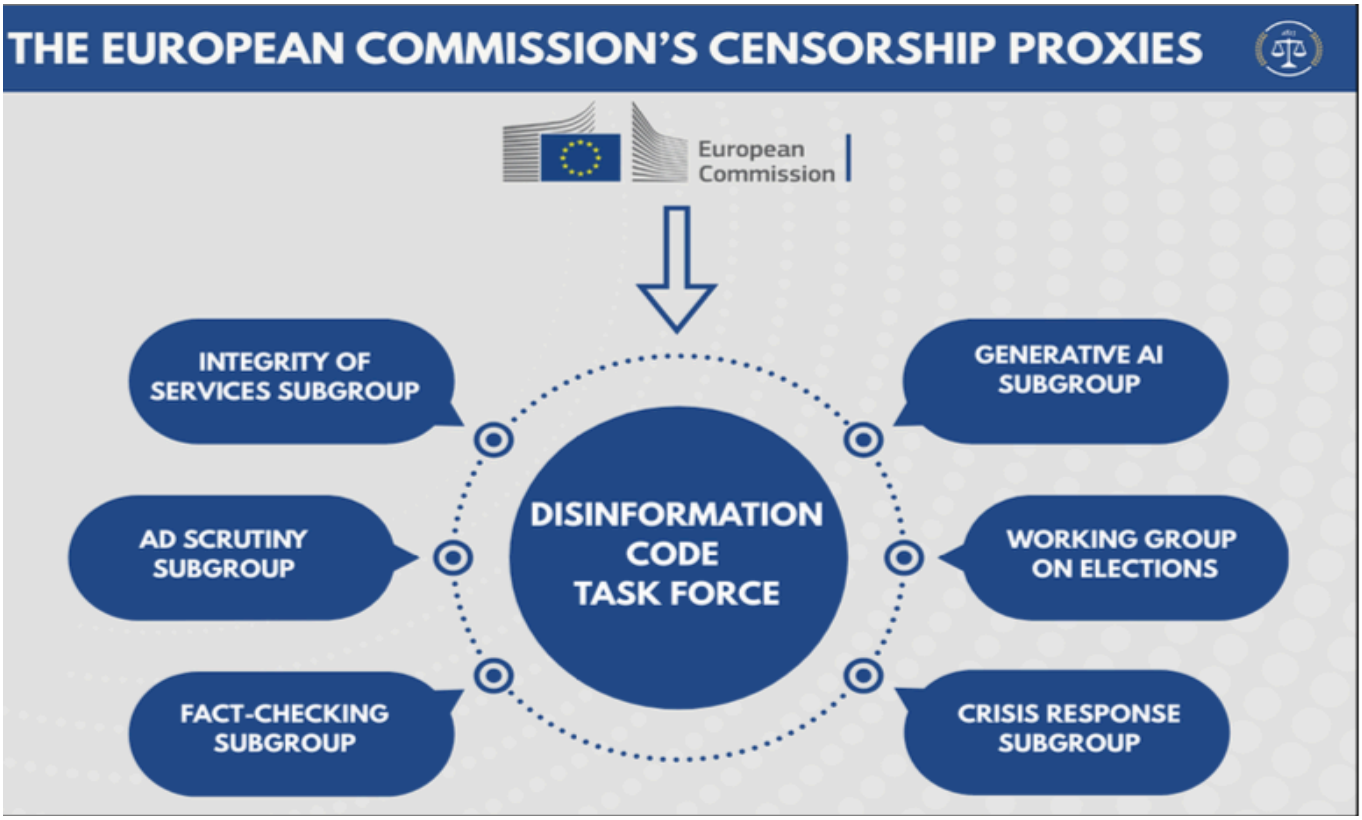


La Commission européenne a également mis en œuvre ses objectifs de censure par le biais de “codes de conduite“ prétendument volontaires relatifs aux discours de haine et à la désinformation. En 2016, elle a établi un “Code de conduite pour lutter contre les discours de haine illégaux en ligne“, en vertu duquel des plateformes comme Facebook, Instagram, TikTok et Twitter (désormais X) s'engageaient à censurer les “comportements haineux“ définis de manière vague.
Un « Code de bonnes pratiques sur la désinformation », dans lequel ces mêmes grandes plateformes s'engageaient à « atténuer la visibilité » de la « désinformation » présumée, a suivi en 2018. Lors de réunions de haut niveau avec les plateformes, de hauts responsables de la Commission européenne leur ont explicitement indiqué que les codes relatifs aux discours de haine et à la désinformation visaient à “combler le vide réglementaire“ en attendant que l'UE puisse adopter une législation contraignante régissant la “modération des contenus“ sur les plateformes.
À peu près au même moment, les États membres les plus puissants de l'UE, comme l'Allemagne, ont commencé à adopter une législation sur la censure au niveau national.


THE CODE OF CONDUCT ON COUNTERING ILLEGAL HATE SPEECH ONLINE
GOVERNMENT
European Commission
EUROPEAN BOARD FOR DIGITAL SERVICES
& MEMBER STATES
TECH COMPANIES
Meta
TikTok
YouTube
twitch
& OTHERS
NGOs
Hate Aid
ACTIVEWATCH
JUGEND SCHUTZ.NET
& OTHERS


THE CODE OF CONDUCT ON DISINFORMATION
GOVERNMENT
European Commission
& MEMBER STATES
TECH COMPANIES
LEFT IN 2023
Meta
TikTok
& OTHERS
NGOs
Debunk.org
NewsGuard
DOT. europe
& OTHERS

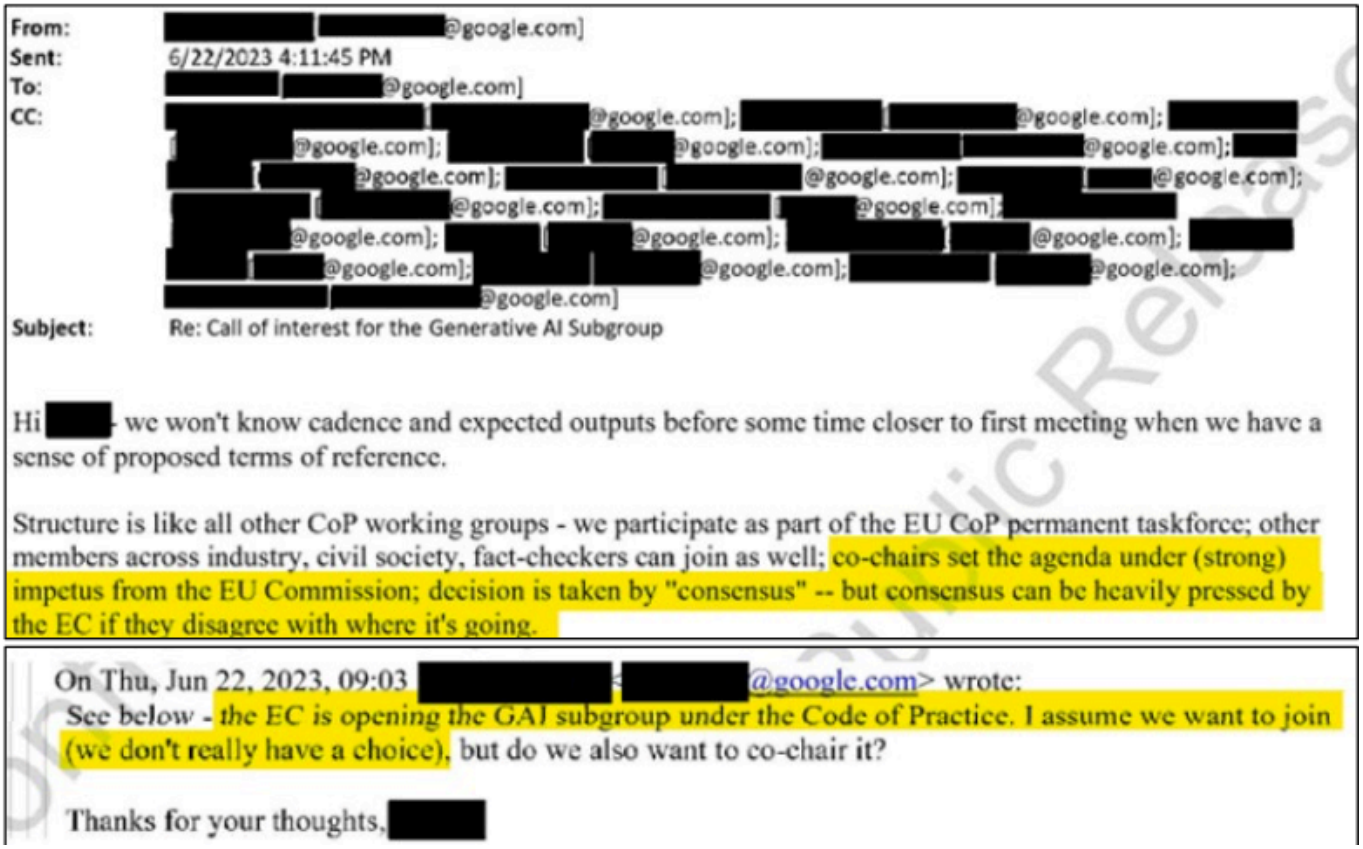
Plus tard, en 2022, juste avant l'entrée en vigueur de la loi sur la désinformation (DSA), la Commission européenne a mis à jour le code de 2018 relatif à la désinformation. Conformément aux nouvelles lignes directrices, les plateformes devaient participer à un groupe de travail sur le code de désinformation, qui se réunissait régulièrement pour discuter de leur approche en matière de censure de la désinformation. Ce groupe de travail s'est divisé en six sous-groupes axés sur des thématiques spécifiques liées à la désinformation, notamment la vérification des faits, les élections et la démonétisation des médias conservateurs. Au total, plus de 90 réunions ont eu lieu entre les plateformes, les organisations de la société civile (OSC) chargées de la censure et les autorités de régulation de la Commission européenne entre fin 2022 et 2024.



Ces réunions constituaient une tribune essentielle pour permettre aux autorités de régulation de la Commission européenne d'exercer des pressions sur les plateformes afin qu'elles modifient leurs règles de modération des contenus et prennent des mesures de censure supplémentaires. Par exemple, lors de plus d'une douzaine de réunions du sous-groupe de réponse aux crises, la Commission européenne s'est enquise des "changements de politique" opérés par les plateformes "en matière de lutte contre la désinformation".

Le régime de réglementation européen de la censure, présenté comme "volontaire" et "fondé sur le consensus", n'est ni l'un ni l'autre.

Avant et après l'adoption de la loi sur la désinformation (DSA), la Commission européenne a mis en place plusieurs instances pour dialoguer régulièrement avec les plateformes sur la modération des contenus, notamment le Code relatif aux discours de haine et le Code relatif à la désinformation. Ces instances, qui ont tenu collectivement plus de 100 réunions où les régulateurs ont eu l'occasion de faire pression sur les plateformes pour qu'elles censurent les contenus plus sévèrement, étaient censées être volontaires et viser à parvenir à un "consensus" par le biais d'un prétendu dialogue réglementaire. Or, rien de tout cela n'était vrai. Comme le révèlent sans détour des courriels internes d'entreprises, ces dernières savaient qu'elles n'avaient "pas vraiment le choix" de participer à ces initiatives volontaires. Et ce sont les régulateurs européens qui tiraient les ficelles : les ordres du jour étaient fixés "sous la forte impulsion de la Commission européenne" et le prétendu "consensus" était obtenu sous la pression intense de cette dernière.



From: [redacted]@google.com]
Sent: 6/22/2023 4:11:45 PM
To: [redacted]@google.com]
CC: [redacted]@google.com]
Subject: Re: Call of interest for the Generative AI Subgroup

Hi [redacted] - we won't know cadence and expected outputs before some time closer to first meeting when we have a sense of proposed terms of reference.

Structure is like all other CoP working groups - we participate as part of the EU CoP permanent taskforce; other members across industry, civil society, fact-checkers can join as well; co-chairs set the agenda under (strong) impetus from the EU Commission; decision is taken by "consensus" -- but consensus can be heavily pressed by the EC if they disagree with where it's going.

On Thu, Jun 22, 2023, 09:03 [redacted]@google.com> wrote:
See below - *the EC is opening the GAI subgroup under the Code of Practice. I assume we want to join* (we don't really have a choice), but do we also want to co-chair it?

Thanks for your thoughts, [redacted]

Le personnel de Google a indiqué que la participation aux réunions des sous-groupes du Code de désinformation était de fait obligatoire et que la Commission européenne conservait un contrôle important sur l'ordre du jour et les décisions du groupe.

La Commission européenne a réussi à exercer des pressions sur les principales plateformes de médias sociaux afin qu'elles modifient leurs règles de modération de contenu à l'échelle mondiale, portant ainsi atteinte à la liberté d'expression en ligne des Américains aux États-Unis.

La plupart des grandes plateformes de médias sociaux ou de partage de vidéos sont basées aux États-Unis et appliquent un ensemble unique de règles mondiales régissant le contenu autorisé ou non sur leur site. Ces règles définissent les limites du discours autorisé dans l'espace public numérique, ce qui en fait un levier essentiel pour les régulateurs cherchant à contrôler le discours et à renforcer leur emprise sur le pouvoir politique. Point crucial, les règles de modération de contenu des plateformes sont – et doivent de fait être – de portée mondiale. La modération de contenu pays par pays constitue une menace importante pour la vie privée, car elle oblige les plateformes à connaître et à stocker la localisation précise de chaque utilisateur à chaque connexion. À l'ère où les utilisateurs peuvent librement utiliser des réseaux privés virtuels (VPN) pour simuler leur localisation et protéger leurs informations personnelles, la modération de contenu pays par pays est également inefficace et engendre des coûts considérables pour les plateformes de toutes tailles. Internet est mondial, et les plateformes s'adaptent en conséquence. Cela signifie que lorsque les autorités européennes font pression sur les entreprises de médias sociaux pour qu'elles modifient leurs règles de modération de contenu, cela a une incidence sur ce que les Américains peuvent dire et voir en ligne aux États-Unis. Les lois européennes sur la censure, qui affectent les règles de modération de contenu, constituent donc une menace directe pour la liberté d'expression aux États-Unis.

Des années avant l'adoption de la DSA, la Commission européenne avait déjà fait de ces règles de modération de contenu des plateformes sa cible principale. Pendant la pandémie de COVID-19, de hauts responsables de la Commission européenne ont incité les plateformes à modifier leurs règles de modération de contenu afin de censurer globalement les contenus remettant en question les discours établis sur le virus et le vaccin. Avec l'approbation de la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et de la vice-présidente, Vera Jourova, la Commission européenne a demandé aux plateformes comment elles comptaient « mettre à jour leurs conditions d'utilisation ou leurs pratiques de modération de contenu (promotion/retrait) » avant le déploiement des vaccins contre la COVID-19.

Les pressions visant à modifier les règles de modération des contenus relatifs aux vaccins contre la COVID-19 provenaient des plus hautes instances de la Commission européenne.
`

---------- Forwarded message ---------
From: Redacted @ec.europa.eu>
Date: Fri, 30 Oct 2020, 19:57
Subject: [External] disinformation with regard to vaccines and testing - kind request
To: <Redacted microsoft.com>, Redacted @fb.com>, Redacted @twitter.com>,
Redacted @bytedance.com>, Redacted @google.com>, Redacted @fb.com>
Cc: Redacted @ec.europa.eu>, Redacted @ec.europa.eu>, Redacted @ec.europa.eu>

Dear all,

I would like to use our close collaboration over the past years for a quick request.

In the context of the broader Covid strategy and the need for urgent actions, we have been tasked this afternoon by Redacted to address disinformation and misinformation on vaccines (and testing).

While colleagues from DG Connect are reviewing the third batch of the broader Covid-19 disinformation reports that you kindly sent, I wanted to ask for your quick assistance specifically on this angle.

It would be very helpful if you could provide - for the purpose of designing a good and targeted work-plan on fighting Covid vaccines disinformation (and misinformation) – data / information on **how you assess the situation with vaccines, the main narratives, what are the reactions** of users etc. It would also be very interesting to have some **trends (and predictions)** in this regard if you have them. The aim is to understand where we are in terms of intensity of the campaign against Covid-19 vaccination and where things may go.

Our plan is to come with proactive communication efforts and to assist member states. I should stress that the information from you would only be used for the purpose of designing the right actions and we would not share it with the general public.

It would be much appreciated if you could provide the information **by Wednesday lunchtime**, of course anything you could share even faster would be great. It doesn't need to have any specific format, and both qualitative and quantitative information could be valuable.

I would also ask for a kind confirmation of your readiness to offer space on your platforms for official national or EU channels and information related to Covid-19.

Finally, as it will be essential in the next stages to pay special attention to the vaccination aspect, if you have any relevant updates on your terms of services or content moderation practices (promotion / demotion), please let me know as well.

Given the urgency, I take the liberty to use this informal channel but I want to assure you that I am addressing you with the agreement of the Vice-President (who is cooperating on this with Redacted and Redacted) and the knowledge of the President.

If you have any questions, don't hesitate to call or write.

Best regards,

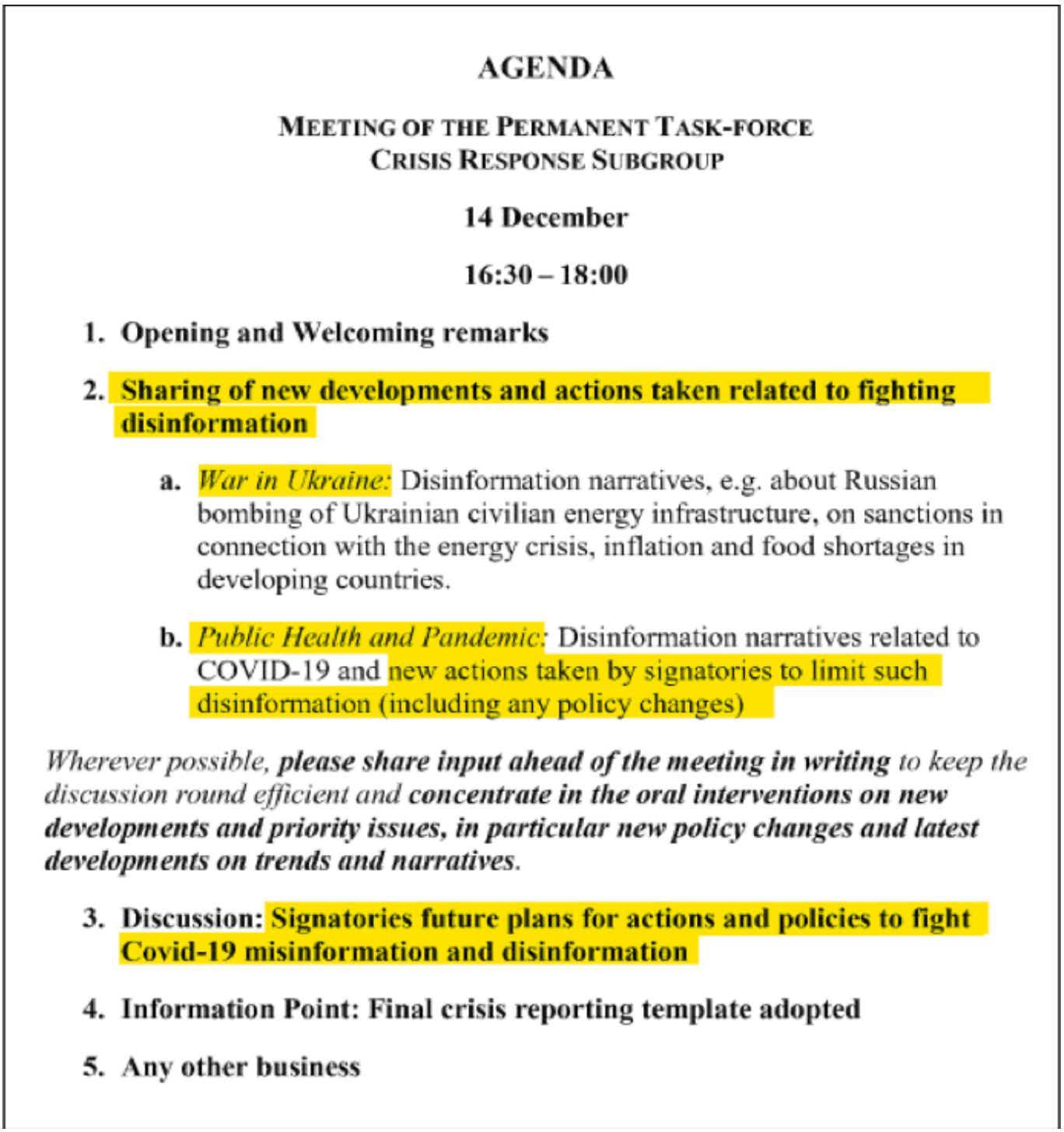
Redacted

European Commission
Cabinet of Vice President Věra Jourová
Values & Transparency
BERL 11/173
B-1049 Brussels/Belgium
Tel.: Redacted
Mobile: Redacted

Les pressions visant à modifier les règles de modération des contenus relatifs aux vaccins contre la COVID-19 provenaient des plus hautes instances de la Commission européenne.

Tout au long de la campagne de censure menée par la Commission européenne, les innombrables réunions du Code de la désinformation, du Code des discours de haine et du Forum Internet de l'UE ont offert à la Commission européenne plus de 100 occasions de faire pression sur les plateformes afin

qu'elles modifient leurs politiques de modération des contenus et identifient les discours en ligne sur les vaccins et d'autres sujets politiques importants qui devraient être censurés. Par exemple, à plus d'une douzaine de reprises en seulement trois ans, la Commission européenne a utilisé les réunions du sous-groupe de réponse aux crises du Code de la désinformation pour faire pression sur des plateformes telles que YouTube et TikTok au sujet de leurs "nouveaux développements et actions liés à la lutte contre la désinformation", faisant spécifiquement référence à des "changements de politique".



AGENDA

MEETING OF THE PERMANENT TASK-FORCE
CRISIS RESPONSE SUBGROUP

14 December

16:30 – 18:00

1. **Opening and Welcoming remarks**
2. **Sharing of new developments and actions taken related to fighting disinformation**
   a. *War in Ukraine:* Disinformation narratives, e.g. about Russian bombing of Ukrainian civilian energy infrastructure, on sanctions in connection with the energy crisis, inflation and food shortages in developing countries.
   b. *Public Health and Pandemic:* Disinformation narratives related to COVID-19 and new actions taken by signatories to limit such disinformation (including any policy changes)

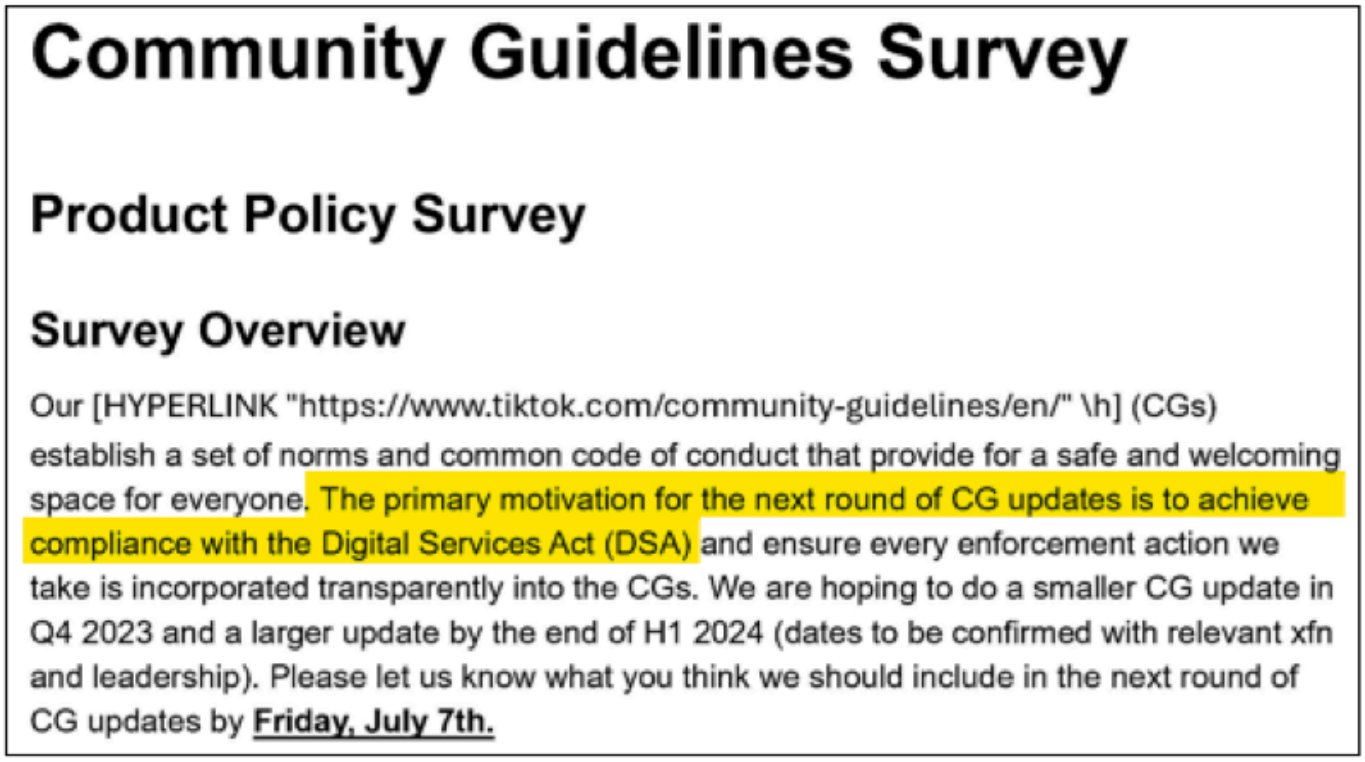
Wherever possible, ***please share input ahead of the meeting in writing*** *to keep the discussion round efficient and* ***concentrate in the oral interventions on new developments and priority issues, in particular new policy changes and latest developments on trends and narratives.***

3. **Discussion: Signatories future plans for actions and policies to fight Covid-19 misinformation and disinformation**
4. **Information Point: Final crisis reporting template adopted**
5. **Any other business**

Un ordre du jour caractéristique des réunions entre la Commission européenne, les plateformes et les ONG, au cours desquelles la Commission a exercé des pressions pour modifier les politiques de modération des contenus.

La pression exercée sur les plateformes pour qu'elles se conforment aux exigences de censure de l'Europe s'est intensifiée après la signature du règlement sur les services numériques (DSA) en octobre 2022. La Commission européenne a averti les plateformes qu'elles devaient modifier leurs règles de modération de

contenu à l'échelle mondiale pour se conformer au DSA, sous peine d'amendes pouvant atteindre 6 % de leur chiffre d'affaires mondial et d'une possible interdiction sur le marché européen.
Cette campagne de pression, qui a duré une décennie, a porté ses fruits : les plateformes ont modifié leurs règles de modération de contenu et censuré des propos dans le monde entier en réponse directe au DSA et aux pressions de la Commission européenne. Par exemple, en 2023, TikTok a commencé à modifier ses directives communautaires dans le but explicite de “se conformer au règlement sur les services numériques“.



Community Guidelines Survey

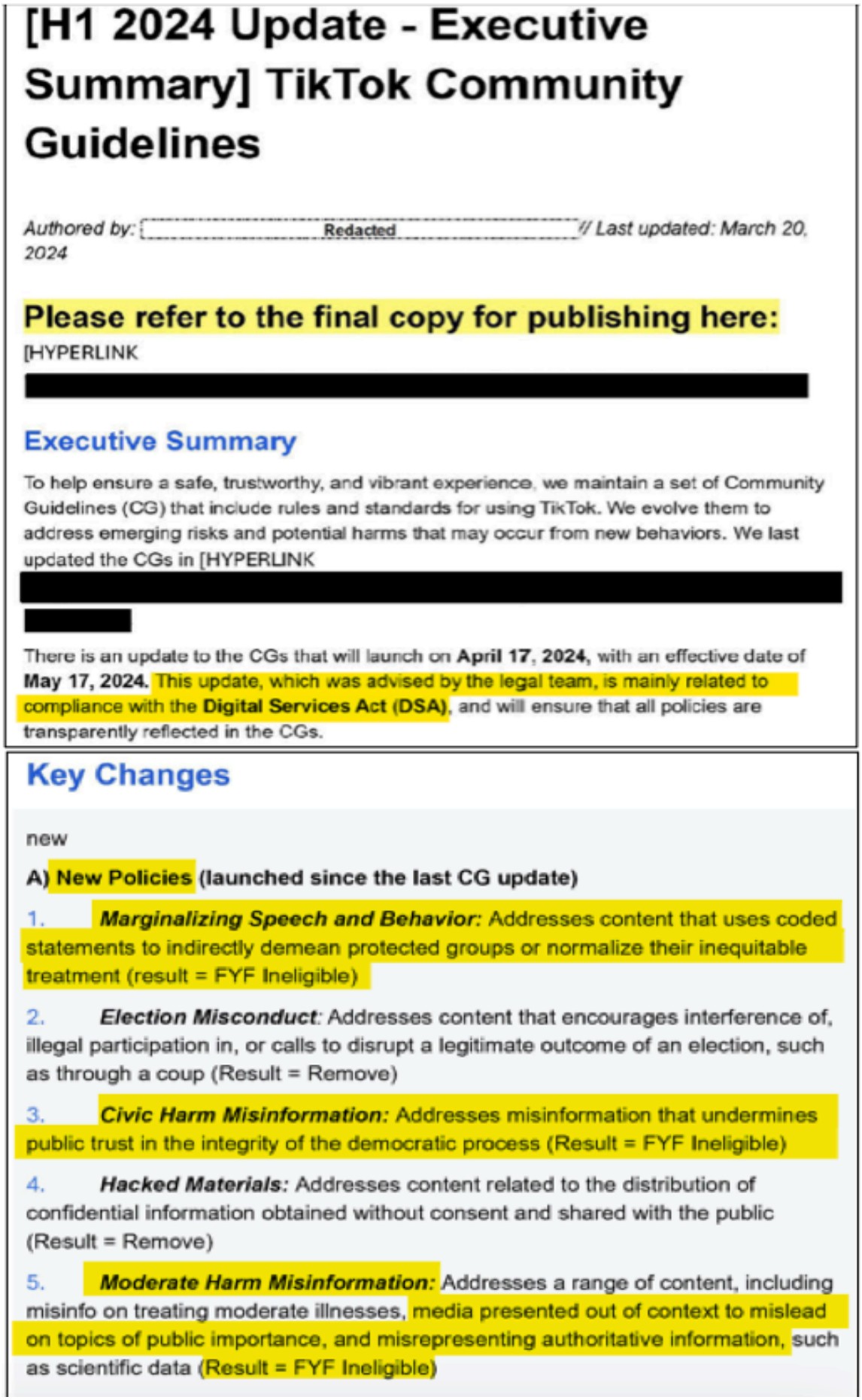
Product Policy Survey

Survey Overview

Our [HYPERLINK "https://www.tiktok.com/community-guidelines/en/" \h] (CGs) establish a set of norms and common code of conduct that provide for a safe and welcoming space for everyone. The primary motivation for the next round of CG updates is to achieve compliance with the Digital Services Act (DSA) and ensure every enforcement action we take is incorporated transparently into the CGs. We are hoping to do a smaller CG update in Q4 2023 and a larger update by the end of H1 2024 (dates to be confirmed with relevant xfn and leadership). Please let us know what you think we should include in the next round of CG updates by **Friday, July 7th.**

TikTok a modifié ses règles communautaires mondiales afin de se conformer à la loi américaine sur les services numériques (DSA)

Ces nouvelles règles de censure sont entrées en vigueur en 2024. En réponse à la campagne de censure menée pendant une décennie par la Commission européenne, TikTok a instauré de nouvelles règles censurant les “discours marginalisants“, notamment les “déclarations codées“ qui “normalisent les traitements inéquitables“, la “désinformation qui mine la confiance du public“, les “médias présentés hors contexte“ et les “informations officielles déformées“. Ces normes sont intrinsèquement subjectives et facilement instrumentalisées contre l'opposition politique à la Commission européenne. De fait, ces documents internes montrent que TikTok a systématiquement censuré des informations véridiques dans le monde entier pour se conformer aux exigences de censure de la Commission européenne au titre de la loi sur les services numériques (DSA). Le document décrivant ces modifications confirme que, “sur les conseils de l'équipe juridique“, les mises à jour étaient “principalement liées à la conformité à la loi sur les services numériques (DSA)“.



[H1 2024 Update - Executive Summary] TikTok Community Guidelines

Authored by: Redacted *// Last updated: March 20, 2024*

Please refer to the final copy for publishing here:

[HYPERLINK

[redacted]

Executive Summary

To help ensure a safe, trustworthy, and vibrant experience, we maintain a set of Community Guidelines (CG) that include rules and standards for using TikTok. We evolve them to address emerging risks and potential harms that may occur from new behaviors. We last updated the CGs in [HYPERLINK

[redacted]

[redacted]

There is an update to the CGs that will launch on **April 17, 2024,** with an effective date of **May 17, 2024.** This update, which was advised by the legal team, is mainly related to compliance with the **Digital Services Act (DSA)**, and will ensure that all policies are transparently reflected in the CGs.

Key Changes

new

A) New Policies (launched since the last CG update)

1. ***Marginalizing Speech and Behavior:*** Addresses content that uses coded statements to indirectly demean protected groups or normalize their inequitable treatment (result = FYF Ineligible)

2. ***Election Misconduct:*** Addresses content that encourages interference of, illegal participation in, or calls to disrupt a legitimate outcome of an election, such as through a coup (Result = Remove)

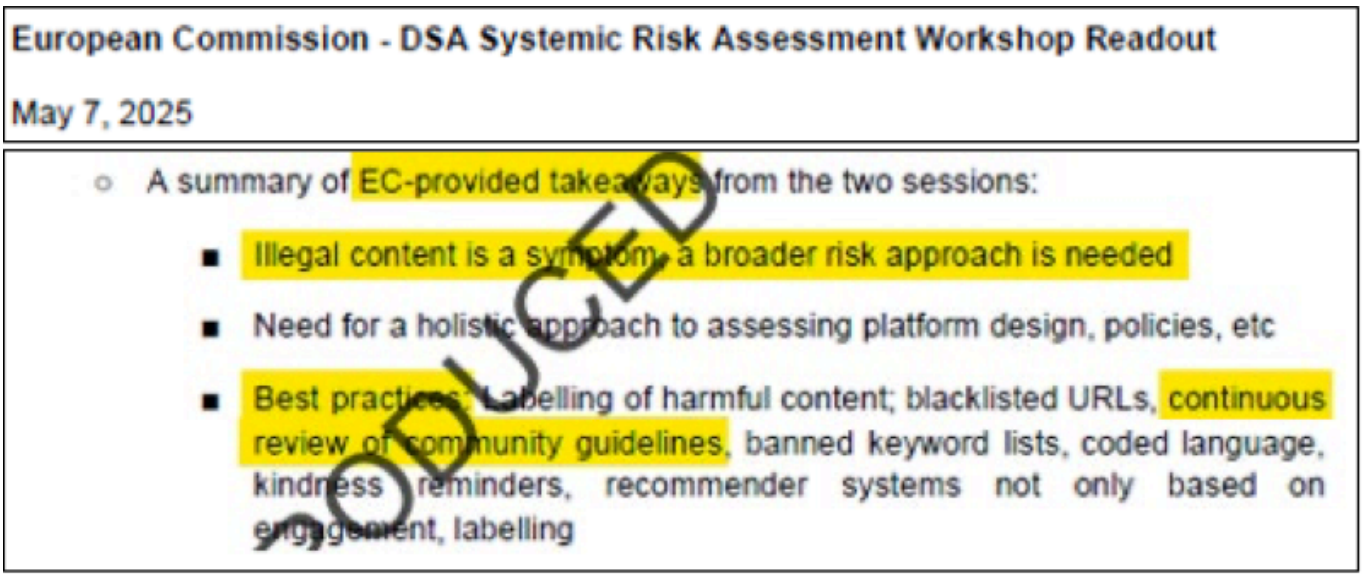
3. ***Civic Harm Misinformation:*** Addresses misinformation that undermines public trust in the integrity of the democratic process (Result = FYF Ineligible)

4. ***Hacked Materials:*** Addresses content related to the distribution of confidential information obtained without consent and shared with the public (Result = Remove)

5. ***Moderate Harm Misinformation:*** Addresses a range of content, including misinfo on treating moderate illnesses, media presented out of context to mislead on topics of public importance, and misrepresenting authoritative information, such as scientific data (Result = FYF Ineligible)

En réponse aux pressions de la Commission européenne, TikTok a modifié ses règles communautaires mondiales afin de censurer les informations véridiques et d'affecter directement la liberté d'expression américaine aux États-Unis.

Des documents indiquent que ces modifications de modération de contenu ne sont peut-être pas les seules mises en place en réponse au DSA. Lors d'une présentation à la Commission européenne en juillet 2023, TikTok a souligné que “les unités dont les activités quotidiennes recoupent le DSA, comme l'unité Confiance et Sécurité… [ont] reçu de nouvelles politiques, règles et [procédures opérationnelles standard]“ afin de se conformer au DSA. Ces documents internes suggèrent que TikTok a modifié des pans importants de ses vastes systèmes de modération de contenu pour répondre aux exigences de la Commission européenne.
L'accent mis par la Commission européenne sur les règles de modération de contenu à l'échelle mondiale demeure : en mai 2025, lors d'un atelier à huis clos sur le DSA, elle a explicitement indiqué aux plateformes que “la révision continue des directives communautaires [mondiales]“ constituait une bonne pratique pour se conformer au DSA.



European Commission - DSA Systemic Risk Assessment Workshop Readout

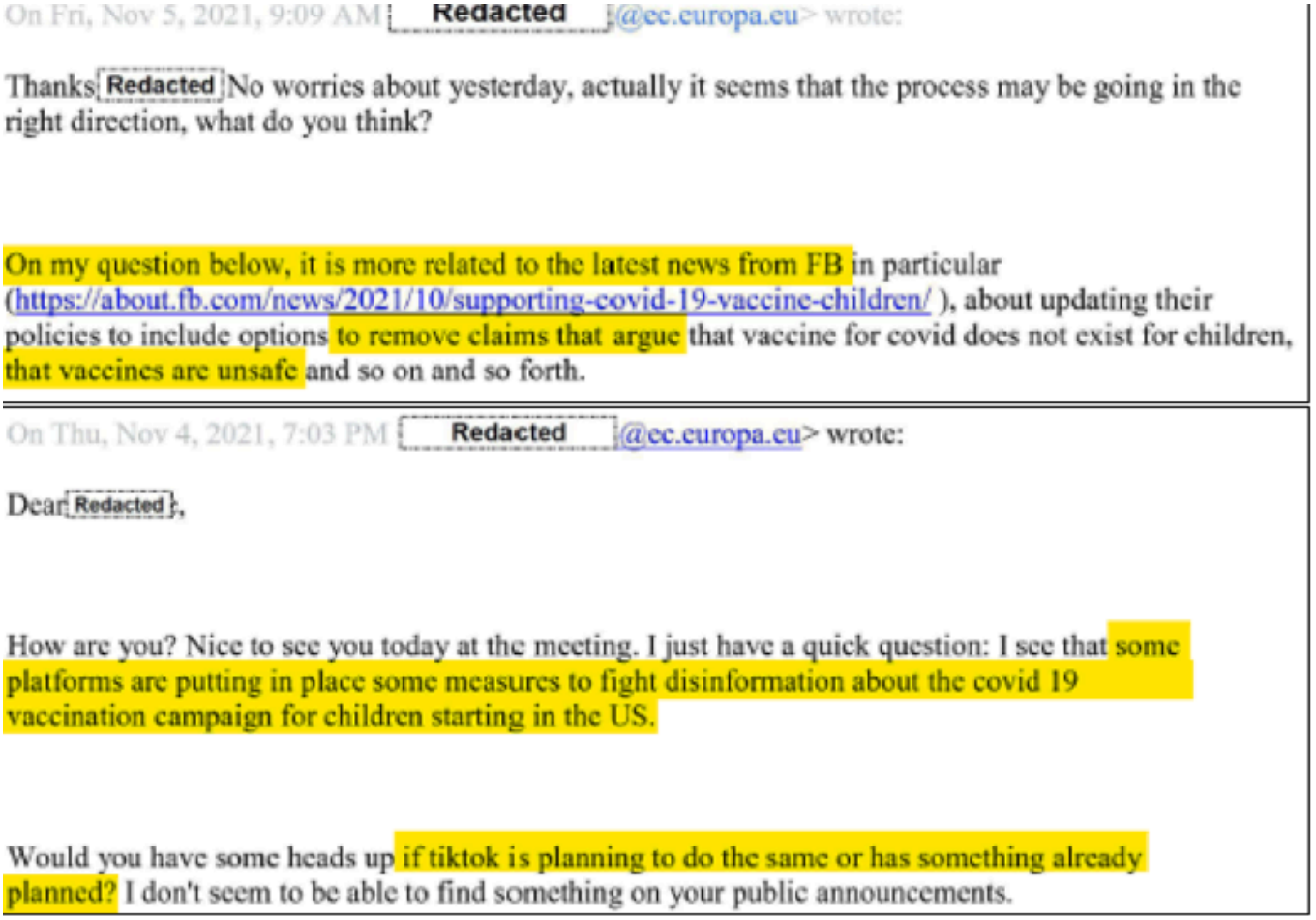
May 7, 2025

- A summary of EC-provided takeaways from the two sessions:
  - Illegal content is a symptom, a broader risk approach is needed
  - Need for a holistic approach to assessing platform design, policies, etc
  - Best practices: Labelling of harmful content; blacklisted URLs, continuous review of community guidelines, banned keyword lists, coded language, kindness reminders, recommender systems not only based on engagement, labelling

REPRODUCED

Les « bonnes pratiques » de la Commission européenne en matière de conformité à la DSA incluent des modifications « continues » des règles mondiales de modération des contenus.

La Commission européenne s'intéresse tout particulièrement à la censure des contenus américains.
Non seulement la Commission européenne a porté atteinte à la liberté d'expression américaine aux États-Unis en faisant pression sur les plateformes pour qu'elles modifient leurs politiques de modération des contenus à l'échelle mondiale, mais elle a également cherché à censurer spécifiquement les contenus américains.
Ce phénomène a également débuté pendant la pandémie de COVID-19. En novembre 2021, la Commission européenne a demandé des informations sur la manière dont TikTok comptait “lutter contre la désinformation concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19 pour les enfants, en commençant par les États-Unis“, s'enquérant notamment des projets de TikTok visant à “supprimer“ certaines “affirmations“ concernant l'efficacité du vaccin contre la COVID-19 chez les enfants.
Un an plus tard, la Commission européenne a fait pression sur les plateformes pour qu'elles retirent un documentaire américain sur les vaccins, exigeant que YouTube, Twitter et TikTok procèdent à une vérification interne et expliquent par écrit pourquoi le film n'avait pas été censuré. YouTube a rapidement répondu à la Commission européenne, déclarant avoir retiré le film en question après que celle-ci ait soulevé la question. En clair, la Commission européenne a considéré les débats américains sur la vaccination comme relevant de sa compétence.



On Fri, Nov 5, 2021, 9:09 AM Redacted @ec.europa.eu> wrote:

Thanks Redacted No worries about yesterday, actually it seems that the process may be going in the right direction, what do you think?

On my question below, it is more related to the latest news from FB in particular (https://about.fb.com/news/2021/10/supporting-covid-19-vaccine-children/), about updating their policies to include options to remove claims that argue that vaccine for covid does not exist for children, that vaccines are unsafe and so on and so forth.

On Thu, Nov 4, 2021, 7:03 PM Redacted @ec.europa.eu> wrote:

Dear Redacted,

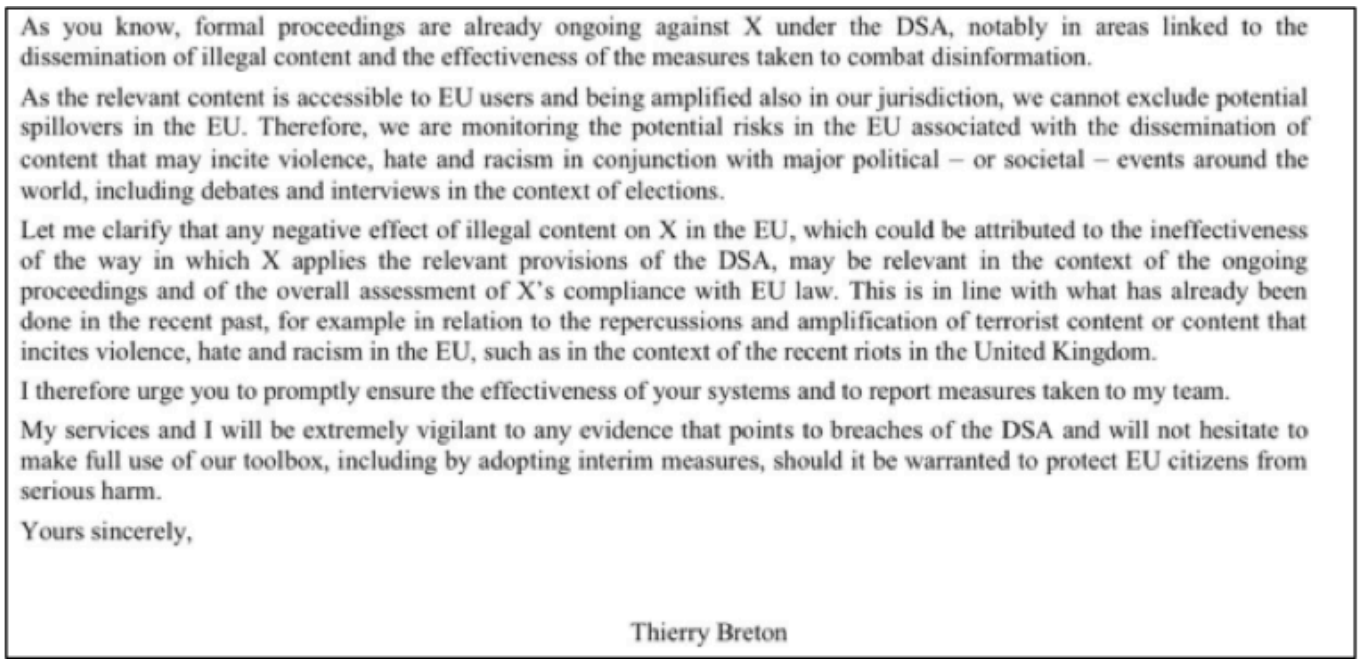
How are you? Nice to see you today at the meeting. I just have a quick question: I see that some platforms are putting in place some measures to fight disinformation about the covid 19 vaccination campaign for children starting in the US.

Would you have some heads up if tiktok is planning to do the same or has something already planned? I don't seem to be able to find something on your public announcements.

Les autorités de la Commission européenne ont exhorté TikTok à censurer les affirmations américaines concernant les vaccins contre la COVID-19 pour les enfants.

L'attention portée par la Commission européenne à la liberté d'expression américaine ne se limitait pas aux contenus liés à la COVID-19. Des responsables politiques au sein de la Commission européenne ont fait pression sur TikTok pour qu'il censure plus sévèrement les contenus américains avant l'élection présidentielle américaine de 2024.

Le cas le plus notoire est celui du commissaire européen au Marché intérieur de l'époque, Thierry Breton, qui a adressé une lettre à Elon Musk, propriétaire de X, en août 2024, avant son interview avec le président Donald Trump. Breton a menacé X de représailles réglementaires en vertu de la loi sur les services de communication (DSA) pour avoir organisé une interview en direct avec le président Trump aux États-Unis, avertissant que les "répercussions" de la parole américaine dans l'UE pourraient inciter la Commission à adopter des "mesures" de représailles contre X en vertu de la DSA. Breton a menacé que la Commission européenne "[n'hésiterait] pas à utiliser tous les outils à sa disposition" pour faire taire ce discours politique américain fondamental. En réponse aux menaces de Breton, le Comité a envoyé deux lettres expliquant comment ses menaces portaient atteinte à la liberté d'expression aux États-Unis et constituaient une ingérence électorale dans l'élection présidentielle américaine. Peu de temps après, Breton a démissionné.



As you know, formal proceedings are already ongoing against X under the DSA, notably in areas linked to the dissemination of illegal content and the effectiveness of the measures taken to combat disinformation.

As the relevant content is accessible to EU users and being amplified also in our jurisdiction, we cannot exclude potential spillovers in the EU. Therefore, we are monitoring the potential risks in the EU associated with the dissemination of content that may incite violence, hate and racism in conjunction with major political – or societal – events around the world, including debates and interviews in the context of elections.

Let me clarify that any negative effect of illegal content on X in the EU, which could be attributed to the ineffectiveness of the way in which X applies the relevant provisions of the DSA, may be relevant in the context of the ongoing proceedings and of the overall assessment of X's compliance with EU law. This is in line with what has already been done in the recent past, for example in relation to the repercussions and amplification of terrorist content or content that incites violence, hate and racism in the EU, such as in the context of the recent riots in the United Kingdom.

I therefore urge you to promptly ensure the effectiveness of your systems and to report measures taken to my team.

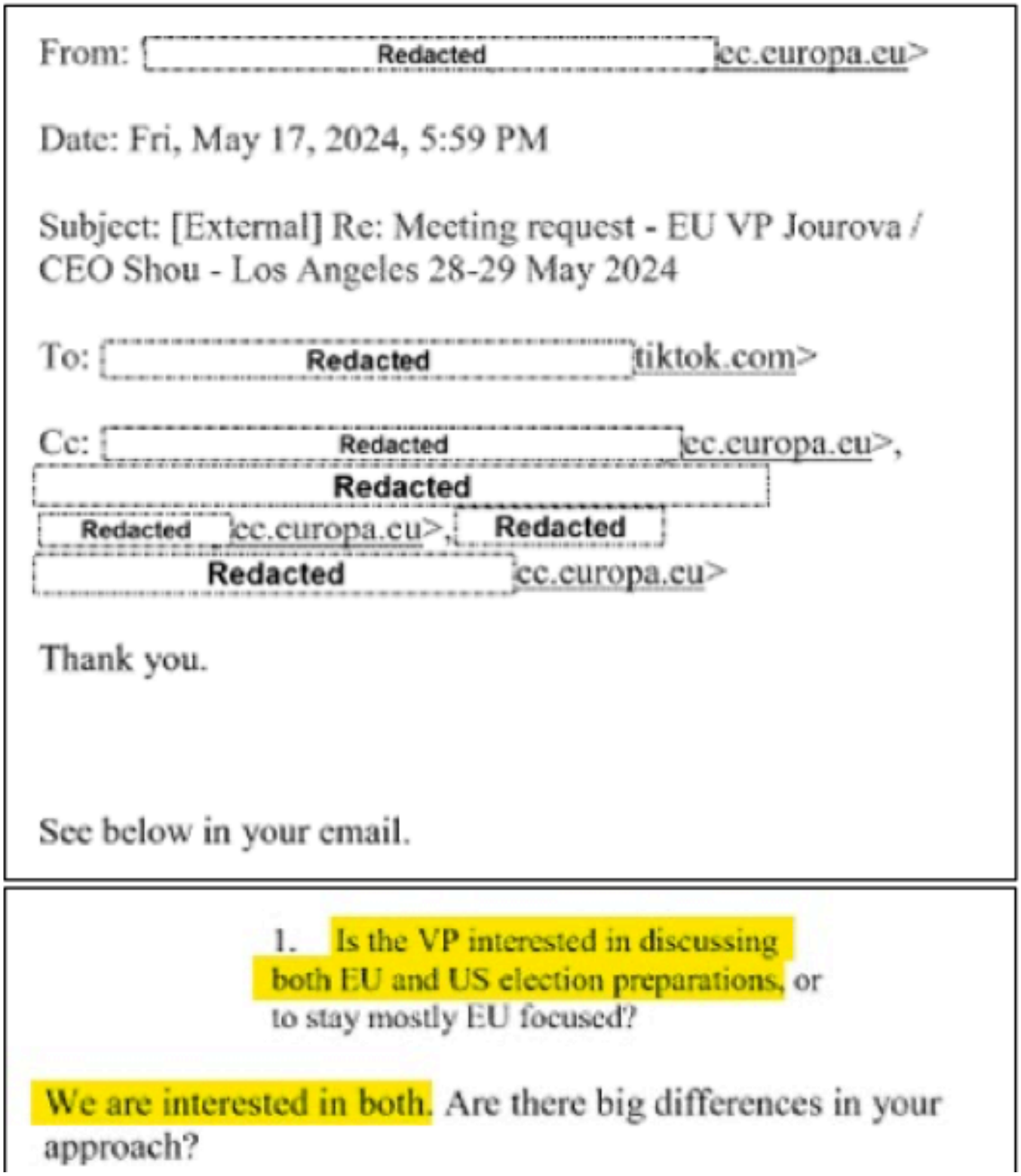
My services and I will be extremely vigilant to any evidence that points to breaches of the DSA and will not hesitate to make full use of our toolbox, including by adopting interim measures, should it be warranted to protect EU citizens from serious harm.

Yours sincerely,

Thierry Breton

Dans une lettre adressée à Elon Musk en août 2024, le commissaire Breton l'avertissait que la Commission européenne « ferait pleinement usage de [ses] outils » si X ne censurait pas adéquatement l'interview de Musk avec le président Trump.

La Commission européenne a cherché à minimiser l'importance de la lettre de Breton à Musk, la qualifiant d'initiative indépendante non autorisée d'un commissaire agissant seul. Pourtant, des mois avant cette lettre, d'autres hauts responsables de la Commission européenne pressaient les dirigeants des géants de la tech d'obtenir davantage d'informations sur la manière dont ils comptaient modérer les discours relatifs aux élections en vue de l'élection présidentielle américaine de 2024.
En mai 2024, la vice-présidente de la Commission européenne, Jourova, s'est rendue en Californie pour rencontrer les principales plateformes technologiques.
Au cours de ce déplacement, elle a rencontré le PDG de TikTok, Shou Chew, et le responsable de la confiance et de la sécurité de TikTok pour discuter notamment des "préparatifs électoraux". TikTok a demandé confirmation : la vice-présidente de la Commission européenne avait-elle fait le déplacement jusqu'en Californie pour une réunion "principalement axée sur l'UE", ou souhaitait-elle aborder les "préparatifs électoraux européens et américains" ? La Commission européenne a confirmé que la vice-présidente Jourova souhaitait discuter des "deux".



From: Redacted ec.europa.eu>

Date: Fri, May 17, 2024, 5:59 PM

Subject: [External] Re: Meeting request - EU VP Jourova / CEO Shou - Los Angeles 28-29 May 2024

To: Redacted tiktok.com>

Cc: Redacted ec.europa.eu>, Redacted Redacted ec.europa.eu>, Redacted Redacted ec.europa.eu>

Thank you.

See below in your email.

1. Is the VP interested in discussing both EU and US election preparations, or to stay mostly EU focused?

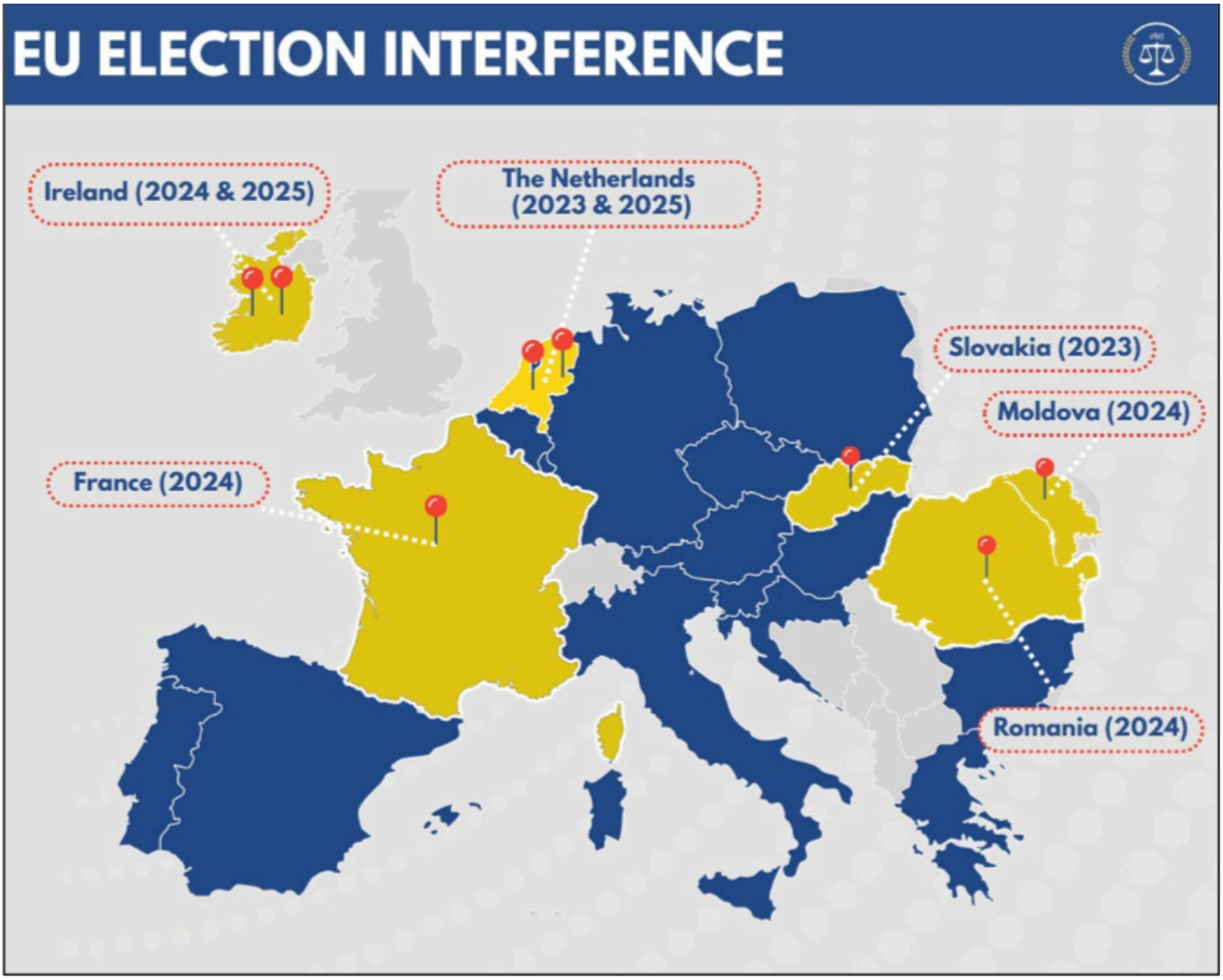
We are interested in both. Are there big differences in your approach?

La vice-présidente de la Commission européenne, Vera Jourova, a été invitée à discuter avec TikTok des « préparatifs des élections américaines » en vue de l'élection présidentielle américaine de 2024.

La Commission européenne s'ingère régulièrement dans les élections nationales des États membres de l'UE.

Elle s'efforce d'influencer les États membres en contrôlant le discours politique pendant les périodes électorales. Plus particulièrement, elle a publié en 2024 les Lignes directrices électorales de la DSA (Discourses and Sustainability Agency) exigeant des plateformes qu'elles prennent des mesures de censure supplémentaires avant les élections européennes majeures, telles que :

• « Mettre à jour et affiner leurs politiques, pratiques et algorithmes » afin de se conformer aux exigences de censure de l'UE ;
• Se conformer aux « bonnes pratiques » décrites dans le Code de conduite relatif à la désinformation, le Code relatif aux discours de haine et les documents de l'EUIF (European Union for Information Framework) ;
• « Mettre en place des mesures visant à réduire la visibilité de la désinformation » ;
• « Adapter leurs conditions d'utilisation… afin de réduire significativement la portée et l'impact des contenus générés par intelligence artificielle qui véhiculent de la désinformation ou de la mésinformation » ;
• « Étiqueter » les publications considérées comme de la « désinformation » par des vérificateurs de faits de gauche agréés par le gouvernement.
• « Élaborer et appliquer des mesures de prévention pour renforcer la résilience face aux récits de désinformation possibles et attendus » ; et
• Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la « désinformation sexiste ».
Ces lignes directrices relatives aux élections, dans le cadre de la loi sur les services numériques (DSA), ont été présentées comme des bonnes pratiques volontaires. Cependant, en coulisses, la Commission européenne a clairement indiqué qu'elles étaient obligatoires. Prabhat Agarwal, chef de l'unité chargée de l'application de la DSA au sein de la Commission, a décrit ces lignes directrices comme un minimum de conformité, précisant aux plateformes que si elles s'écartaient des bonnes pratiques, elles devraient "mettre en place des mesures alternatives équivalentes ou supérieures".
De plus, les mandats de censure électorale de la Commission européenne ont probablement eu des effets extraterritoriaux. Par exemple, les entreprises doivent divulguer dans leurs rapports obligatoires à la Commission européenne leurs "politiques, outils et processus" standard relatifs aux élections. La Commission européenne dialogue régulièrement avec les grandes plateformes de médias sociaux sur les modifications à apporter en matière d'élections et organise des discussions sur la loi relative aux services numériques (DSA) dans des pays tiers.
Depuis l'entrée en vigueur de la DSA en 2023, la Commission européenne a exercé des pressions sur les plateformes pour qu'elles censurent des contenus avant les élections nationales en Slovaquie, aux Pays-Bas, en France, en Moldavie, en Roumanie et en Irlande, ainsi qu'avant les élections européennes de juin 2024. Des documents non publics, communiqués au Comité en vertu d'une assignation à comparaître, démontrent comment la Commission européenne a régulièrement exercé des pressions sur les plateformes avant les élections nationales des États membres de l'UE afin de désavantager les partis politiques conservateurs ou populistes.



Les ordres du jour et les comptes rendus de réunions non publiques révèlent que la Commission européenne a régulièrement convoqué des réunions entre les autorités de régulation nationales, les ONG de gauche et les plateformes avant les élections afin de discuter des opinions politiques à censurer. La Commission européenne a également contribué à la mise en place de "systèmes de réponse rapide" permettant à des tiers agréés par le gouvernement de formuler des demandes de censure prioritaires visant presque exclusivement l'opposition au parti au pouvoir. TikTok a déclaré à la Commission européenne avoir censuré plus de 45 000 contenus prétendument "désinformation", y compris des prises de position politiques claires sur des sujets tels que "la migration, le changement climatique, la sécurité et la défense, et les droits LGBTQ", avant les élections européennes de 2024.

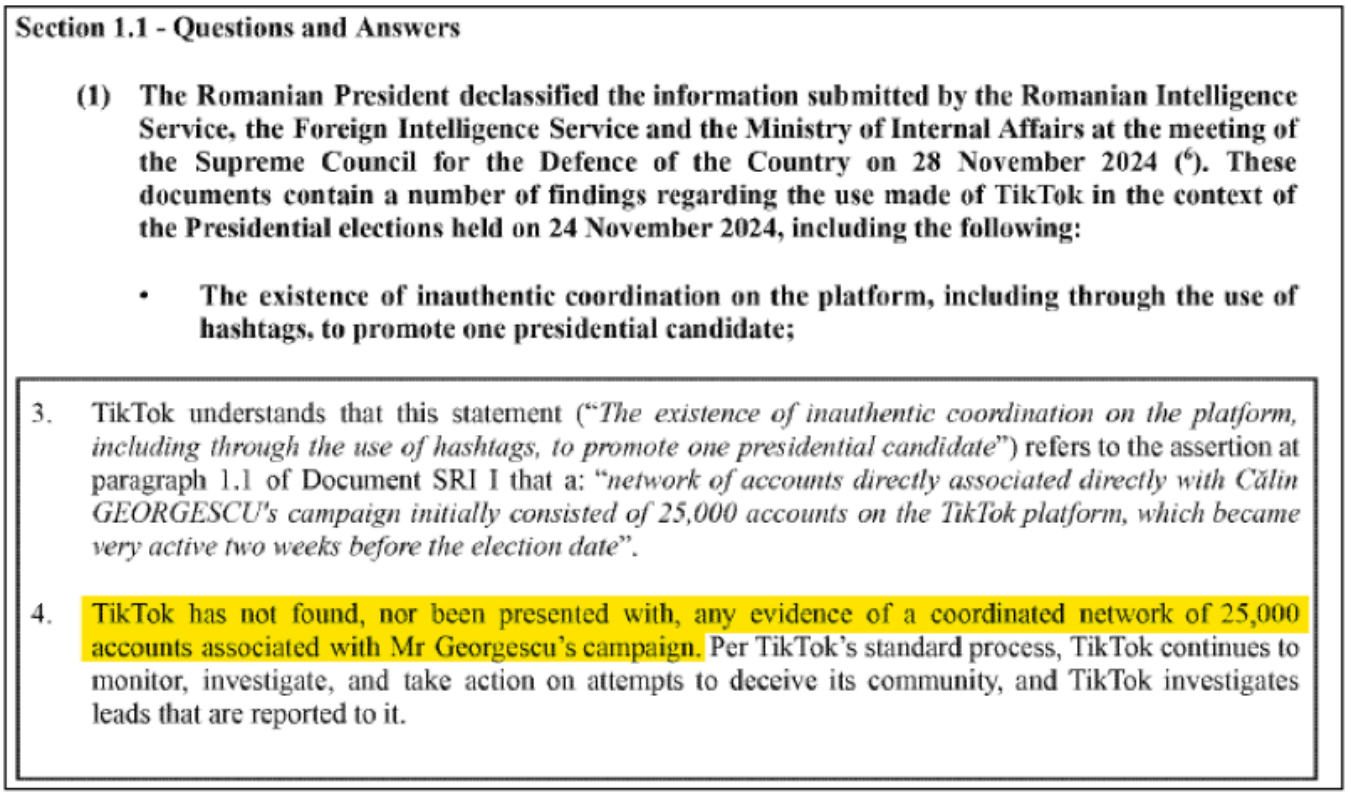
Les élections slovaques de 2023 en sont un exemple éloquent. Les guides internes de modération de contenu de TikTok montrent que la plateforme a censuré les "discours de haine" suivants sous la pression de la censure européenne :

• « Il n'y a que deux genres » ;
• « Les enfants ne peuvent pas être transgenres » ;
• « Il faut mettre fin à la sexualisation des jeunes/enfants ».
• « Je pense que l'idéologie LGBTI, l'idéologie du genre et l'idéologie transgenre constituent une grave menace pour la Slovaquie, au même titre que la corruption » ; et
• « Le fait de mégenrer une personne de manière ciblée. »

Ces déclarations ne relèvent pas du "discours de haine" ; il s'agit d'opinions politiques sur une question scientifique et médicale controversée d'actualité. TikTok a lui-même indiqué que certaines de ces opinions politiques étaient "courantes dans les débats politiques slovaques". Pourtant, sous la pression de la Commission européenne, TikTok a censuré ces propos avant les élections législatives slovaques.

La Commission européenne a pris ses mesures de censure les plus agressives lors de l'élection présidentielle roumaine de 2024. En décembre 2024, la Cour constitutionnelle roumaine a annulé les

résultats du premier tour de l'élection présidentielle du mois précédent, remporté par le candidat populiste indépendant Calin Georgescu, alors peu connu, après que les services de renseignement roumains ont allégué que la Russie avait secrètement soutenu Georgescu par le biais d'une campagne coordonnée sur TikTok. Des documents internes de TikTok, produits devant la Commission, semblent contredire cette version des faits. Dans ses communications à la Commission européenne, qui s'est appuyée sur l'allégation non prouvée d'ingérence russe pour enquêter sur les pratiques de modération de contenu de TikTok, TikTok a déclaré n'avoir "trouvé ni reçu aucune preuve de l'existence d'un réseau coordonné de 25 000 comptes associés à la campagne de M. Georgescu" – l'allégation principale des services de renseignement.
Fin décembre 2024, des articles de presse citant des preuves de l'administration fiscale roumaine ont révélé que la campagne d'ingérence russe présumée avait en fait été financée par un autre parti politique roumain. Mais les résultats des élections n'ont jamais été rétablis et, en mai 2025, le candidat préféré de l'establishment a remporté la présidence de la Roumanie lors de l'élection reprogrammée.



Section 1.1 - Questions and Answers

(1) The Romanian President declassified the information submitted by the Romanian Intelligence Service, the Foreign Intelligence Service and the Ministry of Internal Affairs at the meeting of the Supreme Council for the Defence of the Country on 28 November 2024 ([6]). These documents contain a number of findings regarding the use made of TikTok in the context of the Presidential elections held on 24 November 2024, including the following:

- **The existence of inauthentic coordination on the platform, including through the use of hashtags, to promote one presidential candidate;**

3. TikTok understands that this statement ("*The existence of inauthentic coordination on the platform, including through the use of hashtags, to promote one presidential candidate*") refers to the assertion at paragraph 1.1 of Document SRI I that a: "*network of accounts directly associated directly with Călin GEORGESCU's campaign initially consisted of 25,000 accounts on the TikTok platform, which became very active two weeks before the election date*".

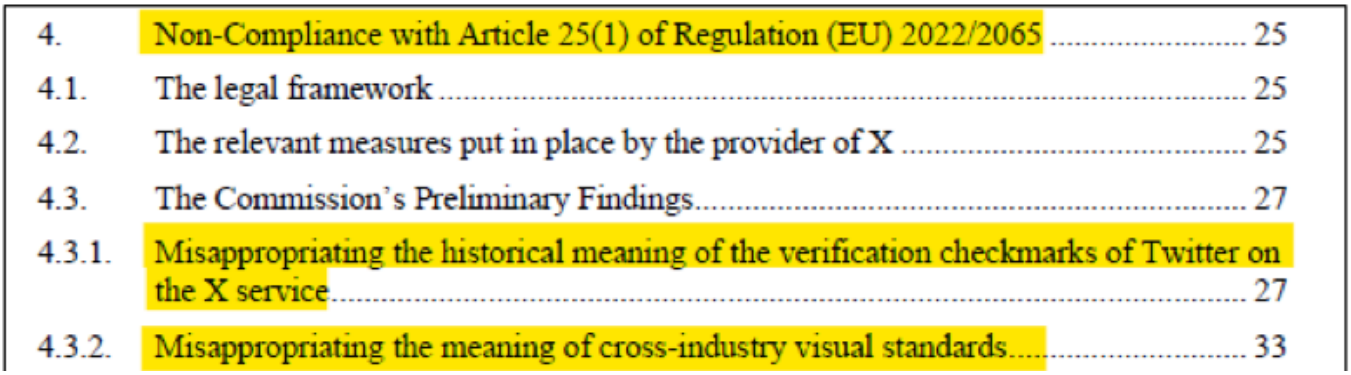
4. TikTok has not found, nor been presented with, any evidence of a coordinated network of 25,000 accounts associated with Mr Georgescu's campaign. Per TikTok's standard process, TikTok continues to monitor, investigate, and take action on attempts to deceive its community, and TikTok investigates leads that are reported to it.

TikTok a informé la Commission européenne qu'elle n'avait « trouvé ni reçu aucune preuve » pour étayer l'allégation clé des autorités roumaines concernant l'ingérence russe.

La Commission européenne continue d'instrumentaliser la loi sur les services numériques (DSA) pour censurer des contenus hors de ses frontières.

Après une décennie de censure, la Commission européenne persiste à bafouer l'engagement historique de l'Europe en faveur de la liberté d'expression.
En décembre 2025, la Commission européenne a infligé sa première amende au titre de la DSA, visant la plateforme X pour une litanie de violations absurdes, dans une tentative manifestement fallacieuse de la sanctionner pour sa défense de la liberté d'expression. La Commission européenne a infligé à X une amende de 120 millions d'euros – légèrement inférieure au plafond légal de 6 % du chiffre d'affaires mondial – pour des violations présumées, notamment le "détournement" de la signification des badges bleus par modification de leur mode d'attribution.
De plus, malgré les protestations de la Commission européenne selon lesquelles la DSA ne s'applique qu'à l'UE, sa décision concernant X a appliqué la DSA de manière extraterritoriale. La décision affirme qu'en vertu de la disposition relative à l'accès des chercheurs à la DSA, la société américaine X est tenue de transmettre des données américaines à des chercheurs du monde entier, et ce, en vertu d'une loi

européenne. La Commission européenne a menacé d'interdire X dans l'UE si elle ne se conforme pas à ses exigences de censure. La décision de la Commission européenne d'infliger une amende à X est inquiétante à au moins deux égards : elle pénalise X pour sa défense de la liberté d'expression à l'échelle mondiale et elle s'arroge le droit d'appliquer la DSA au niveau international. Elle correspond à tout ce que le Comité dénonce depuis plus d'un an.



4. Non-Compliance with Article 25(1) of Regulation (EU) 2022/2065 25
4.1. The legal framework 25
4.2. The relevant measures put in place by the provider of X 25
4.3. The Commission's Preliminary Findings 27
4.3.1. Misappropriating the historical meaning of the verification checkmarks of Twitter on the X service 27
4.3.2. Misappropriating the meaning of cross-industry visual standards 33

La Commission européenne a accusé X d'avoir enfreint la loi sur la diffusion d'informations numériques (DSA) en « détournant » la signification de la coche bleue.

Deux initiatives récentes de l'UE menacent également d'aggraver la crise de la liberté d'expression en Europe. Dans le cadre du "Bouclier démocratique" de la présidente Ursula von der Leyen, la Commission européenne créera au moins deux nouveaux centres de contrôle de la censure permettant aux autorités de régulation et aux ONG de gauche de faire pression sur les plateformes pour qu'elles censurent les contenus conservateurs : le Centre européen pour la résilience démocratique et le Réseau européen des vérificateurs de faits. Selon cette même proposition, la Commission européenne cherche à étendre le Code de la désinformation afin d'y inclure des exigences relatives aux "outils de vérification des utilisateurs", ce qui pourrait de facto mettre fin à l'anonymat sur Internet en exigeant des utilisateurs qu'ils présentent une pièce d'identité pour créer un compte. La Commission cherche également à contourner les processus démocratiques normaux pour créer une définition unique et extensive des "discours de haine" illégaux à l'échelle européenne. Cela obligerait chaque État membre de l'UE à adopter la définition de la Commission, qui inclut le discours politique conventionnel et les "mèmes". La menace de la censure en Europe ne montre aucun signe d'apaisement.
Le Comité mène son enquête sur les lois, réglementations et décisions judiciaires étrangères en matière de censure en raison du risque qu'elles représentent pour la liberté d'expression américaine aux États-Unis. La loi européenne sur la sécurité des données (DSA), en particulier, représente une grave menace pour la liberté d'expression en ligne des Américains : la Commission européenne a exercé des pressions intentionnelles sur les entreprises technologiques afin qu'elles modifient leurs politiques mondiales de modération des contenus et a délibérément ciblé la liberté d'expression et les élections américaines. Les actions extraterritoriales de la Commission européenne portent directement atteinte à la souveraineté américaine. Le Comité continuera d'élaborer des solutions législatives pour se prémunir contre ce risque existentiel qui menace le droit le plus précieux des Américains et le contrer efficacement ».

Notes importantes :

• Voir aussi l'article paru sur Atlantico.fr le 5 février 26
https://atlantico.fr/article/decryptage/congres-americain-revele-ampleur-dispositif-censure-politique-deploye-par-les-europeens-david-fayon-julien-pillot

• Selon « h16 » sur X, le 6/2/2026 :
Cela mérite un peu plus qu'un simple tweet : on a maintenant des preuves concrètes que l'UE s'est lourdement ingérée dans des campagnes électorales et tente de réduire la liberté d'expression, notamment sur des plateformes américaines.

Grâce au @JudiciaryGOP qui a récemment publié l'intégralité des documents auxquels il a eu accès, nous avons même la preuve maintenant que l'UE a activement censuré des contenus légaux qui chatouillaient sa propagande, et qu'elle est intervenue dans au moins huit élections européennes en rencontrant les plateformes de réseaux sociaux pour les pousser à censurer les discours politiques dans les jours précédant le scrutin.
En utilisant le DSA - Digital Services Act : https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/digital-services-act - l'UE s'autorise à censurer ceci :
Rhétorique populiste
Contenu anti-gouvernemental/anti-UE
Contenu anti-élite
Satire politique
Contenu anti-migrants et islamophobe
Contenu anti-réfugiés/sentiment anti-immigrés
Contenu anti-LGBTQI
Sous-culture des mèmes

The EU Internet Forum (EUIF), founded in 2015 by the European Commission's Directorate-General for Migration and Home Affairs (DG-Home), was among the first of these initiatives. By 2023, EUIF published a "handbook . . . for use by tech companies when moderating" lawful, non-violative speech such as:

- "Populist rhetoric";
- "Anti-government/anti-EU" content;
- "Anti-elite" content;
- "Political satire";
- "Anti-migrants and Islamophobic content";
- "Anti-refugee/immigrant sentiment";
- "Anti-LGBTIQ . . . content"; and
- "Meme subculture."[4]



[4] *EU Internet Forum: The Handbook of Borderline Content in Relation to Violent Extremism, see* Ex. 38.

Chaque élément n'ayant qu'une définition floue, on comprendra à quel point il est alors aisé d'obliger à faire fermer un compte sur un réseau social ou faire supprimer un billet, un tweet, etc. C'est de la pure censure politique et idéologique, sans fard.
Pour comprendre comment "fonctionnent" ces définitions, on pourra éplucher ce document-ci, de la DG HOME de la Commision, qui s'appuie essentiellement sur ce rapport-ci ; grosse louche, peinture à pinceau très large, flou savamment entretenu, tout est bon pour qualifier des discours politiques simplement opposés en discours de haine, causant du stress ou ce genre de balivernes attrape-tout.



https://home-affairs.ec.europa.eu/document/download/0fb0be8a-c145-4948-a260-0a6be11ffc53_en?filename=EU%20Internet%20Forum%20Brochure.pdf&prefLang=pl



En matière d'ingérence : les instutions européennes par les voix de leurs différents représentants se sont directement immiscés dans des campagnes électorales. Au moins 8 pays sont concernés :

🇸🇰 Slovaquie (2023)

🇳🇱 Les Pays-Bas (2023 et 2025)

🇫🇷 France (2024)

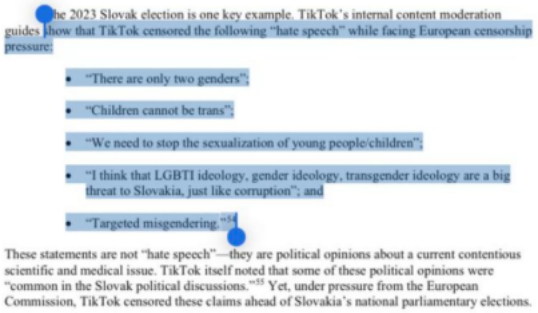
🇷🇴 Roumanie (2024)

🇲🇩 Moldavie (2024)

🇮🇪 Irlande (2024 et 2025)

Les ingérences en Roumanie, Moldavie sont absolument flagrantes ; seuls les nigauds (au mieux) ou les propagandistes du système peuvent encore prétendre qu'elles n'ont pas eu lieu.

En Slovaquie, on pourra apprécier qu'ont été qualifiés de discours de haine le fait de rappeler qu'il n'y a que deux genres (homme & femme) et que des enfants (prépubères, donc) ne pouvaient pas être "trans". L'horreur, quasiment le nazisme :



The 2023 Slovak election is one key example. TikTok's internal content moderation guides show that TikTok censored the following "hate speech" while facing European censorship pressure:

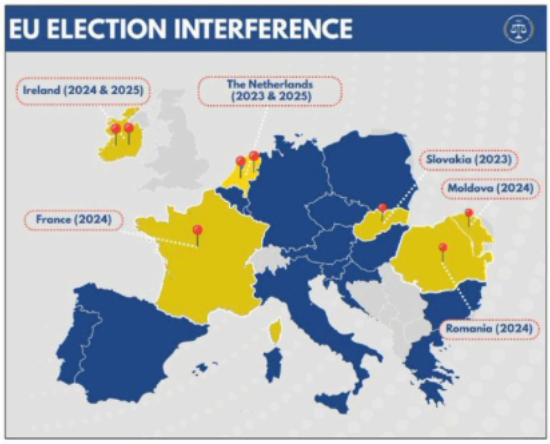
- "There are only two genders";
- "Children cannot be trans";
- "We need to stop the sexualization of young people/children";
- "I think that LGBTI ideology, gender ideology, transgender ideology are a big threat to Slovakia, just like corruption"; and
- "Targeted misgendering."[54]

These statements are not "hate speech"—they are political opinions about a current contentious scientific and medical issue. TikTok itself noted that some of these political opinions were "common in the Slovak political discussions."[55] Yet, under pressure from the European Commission, TikTok censored these claims ahead of Slovakia's national parliamentary elections.

Les ingérences pour la France, les Pays-Bas ou l'Irlande sont un peu plus subtiles (mais pas beaucoup) :

European Commission regularly engages with large social media platforms on what election-related changes should be made, and hosts DSA-related discussions in non-EU countries.[49]

Since the DSA came into force in 2023, the European Commission has pressured platforms to censor content ahead of national elections in Slovakia, the Netherlands, France, Moldova, Romania, and Ireland, in addition to the EU elections in June 2024.[50] Nonpublic documents produced to the Committee pursuant to subpoena demonstrate how the European Commission regularly pressured platforms ahead of EU Member State national elections in order to disadvantage conservative or populist political parties.



Nonpublic meeting agendas and readouts show that the European Commission regularly convened meetings of national-level regulators, left-wing NGOs, and platforms prior to elections

[48] *See, e.g., id.*; Email from Meta to European Commission (July 10, 2024), *see* Ex.166.
[49] *See, e.g.*, Email from Meta to European Commission (July 10, 2024), *see* Ex.166; Agenda for the *11th Meeting of the EU Support Hub for International Security and Border Management in Moldova on "Countering Foreign Information Manipulation and Interference"* (Sep. 18, 2024), *see* Ex. 251.
[50] *See infra* Sec. V.B.iv.

Par exemple, pour les élections néerlandaises, la Commission européenne et les autorités néerlandaises ont directement exercé des pressions sur différentes plateformes internet les obligeant à prendre des mesures de censures en vue des élections de 2025 :

Roundtable on Elections in the Context of the Digital Services Act - September 19, 202

Part I: online platforms and government bodies only		
Time	Themes	Subjects
12:30 – 13:00	Walk-in	Sandwiches will be available for participants who may not have the opportunity to have lunch beforehand.
13:00 – 13:05	Welcome by David Korteweg (ACM)	- Agenda - Houserules
13:05 – 13:25	Presentation by the European Commission	- The role of the DSA in the electoral process - Election Guidelines - Code of Practice on Disinformation - TTPA
13:25 – 14:00	Overview of Dutch context	- Landscape of Dutch election process and (government) actors – *Ministry of the Interior and Kingdom Relations* - TTPA – *Dutch Data Protection Authority & Dutch Media Authority*
14:00 – 14:15	Measures for politicians/political parties	- Threats against politicians - Contact point/action perspective for political parties/politicians - AI generated information about candidates and political parties
14:15 – 14:30	Break	
Part II: online platforms, government bodies, civil society, academics		
14:30 – 14:35	Opening by Manon Leijten (Board Member of the ACM)	
14:35 – 15:05	Synthetic content: political issues and election information	- *Introduction by external speaker* - Synthetic content about political issues - Chatbots/AI: responses about parties, politicians and elections
15:05 – 15:35	Recommender systems	- *Introduction by external speaker* - How content is prioritized - System abuse
15:35 – 16:05	Access to publicly available data for researchers	- *Introduction by external speaker* - Access pursuant to Art. 40(12) DSA: experiences and obstacles
16:05 – 16:20	Break	
16:20 – 16:50	Virality	- *Introduction by external speaker* - Timely detection and intervention of harmful content - Cross-platform distribution
16:50 – 17:20	Open discussion	- What structural improvements are needed before the elections? - What is needed from the ACM/DSCs? - Collaboration between researchers and platforms

The European Commission and Dutch authorities pressured platforms to take additional censorship steps ahead of the 2025 Dutch election.

2. European Parliament (2024)

Elections for the European Parliament, the legislature of the European Union, took place from June 6 to 9, 2024. In this case, the European Commission's pre-election censorship campaign was particularly problematic because of an inherent conflict of interest: the European Parliament elects the President of the European Commission and confirms the European Commissioners.

On pourra lire à ce sujet le fil détaillé d'un député européen néerlandais scandalisé par ces comportements digne d'une dictature bananière typique.
En France, de la même façon, on pourra se remémorer lorsqu'en 2022, la Commission Européenne avait commodément reporté l'application des sanctions sur le pétrole russe après les élections présidentielles pour éviter qu'une hausse des prix ne bénéficie à Le Pen.
En 2023, Ursula von der Leyen est venue personnellement et en sa qualité de présidente de la Commission assister à l'ouverture de la campagne de Renaissance pour les élections européennes, soutenant directement le parti d'Emmanuel Macron.

En 2024, la Commission Européenne faisait de même pression sur les réseaux sociaux pour censurer "les ingérences étrangères" et "la désinformation" lors des élections législatives françaises.
À présent, alors que X France vient de subir une descente de police dans une procédure judiciaire plus que douteuse et avec des motifs particulièrement farfelus, on apprend qu'au moment même où notre représentation nationale s'empresse de poser les bases d'une censure des réseaux sociaux en prétextant interdire - pour leur bien ! - l'accès des enfants aux plateformes sociales - ces mêmes enfants qu'on aura confinés pendant 2 ans sans vergogne - l'Espagne et le Portugal se lancent dans des procédures similaires.
C'est tout à fait un hasard.
L'Europe est en train de virer à la pire des dictatures, celle de la pensée. Elle s'était bâtie avec les peuples, elle s'en est rapidement détachée, elle poursuit à présent sa course folle contre eux, la France en pointe.
Cela ne peut pas bien se terminer ».

• Le Granit Act, ou comment le Congrès peut riposter contre la censure étrangère.
https://prestonbyrne.com/2025/10/18/the-granite-act-how-congress-can-strike-back-against-foreign-censors/

NOTES :

NOTE 1 :
JBG, sur X, le 5 février 2026 :
Le #DSA, un complexe industriel mondial de la censure
L'Union européenne présente le Digital Services Act comme un modèle de régulation démocratique des plateformes. La réalité est tout autre. Une analyse du très sérieux rapport ITIF publié en octobre 2025 révèle l'ampleur d'un système de modération massif, automatisé et largement opaque — qui prétend à la transparence tout en rendant impossible toute vérification indépendante.
Pire : ce système s'exporte potentiellement au-delà des frontières européennes sans que personne ne puisse le mesurer.
La censure du DSA est massive et automatisée
En janvier 2025, 116 plateformes enregistrées avaient soumis 9,4 milliards de décisions de modération sur les 6 derniers mois — la majorité venant de Google, Facebook et TikTok.
Sur une année, plus de 20 milliards de contenus sont supprimés.
97% des détections de contenu sont automatisées, c'est à dire sans aucune intervention humaine.
Et parmi elles, plus de 50% des décisions de suppression sont également entièrement automatisées.
La grande majorité des suppressions sont proactives et volontaires de la part des plateformes, c'est l'esprit du DSA — pas en réponse à des injonctions gouvernementales ou signalements externes.
Cette autocensure est logique, les amendes pouvant aller jusqu'à 6% du chiffre d'affaires mondial en cas de non-respect. Les plateformes veulent éviter ce risque.
La transparence est largement fictive
Près de 90% des décisions tombent dans la catégorie très vague intitulée "scope of platform service", ce qui limite drastiquement l'utilité analytique des données. Cette catégorie rend l'analyse impossible — on ne sait pas si le contenu a été supprimé pour violation de la loi européenne ou des conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme.
Incohérences entre sources : Des études académiques montrent des contradictions importantes entre la base de données DSA et les rapports de transparence des plateformes.
Aucune donnée sur l'application extraterritoriale
Les plateformes ne sont pas tenues d'indiquer si leurs décisions de modération en UE s'appliquent aussi au reste du monde.
Quand un contenu est classé "discours illégal ou nuisible" — c'est la catégorie spécifique la plus fréquente (hors "scope of platform service") — , 98% sont supprimés et non simplement désactivés géographiquement — ce qui suggère une application globale, pas uniquement limitée à l'UE.
La distinction entre "désactiver" (bloquer dans certains pays) et "supprimer" (retirer mondialement) est cruciale : les données montrent que les plateformes choisissent massivement la suppression totale.

Par exemple, il n'y a aucune obligation de préciser si une suppression pour violation d'une loi allemande (ex : négation de la Shoah, légale aux États-Unis) affecte aussi les utilisateurs américains.
Conclusion — Le rapport ITIF conclut : "Le reste du monde ne devrait pas être soumis aux lois européennes" — mais sans données, impossible de mesurer l'ampleur de cet impérialisme réglementaire. L'administration Trump a d'ailleurs ciblé le DSA dans un mémorandum de février 2025, le qualifiant de menace pour la liberté d'expression.



Source : https://www2.itif.org/2025-dsa-transparency.pdf

NOTE 2 :
Sur X et le 4 février aussi, réflexions de Balazs Orban sur la liberté d'expression aussi :

L'élite bruxelloise a élaboré un manuel intitulé « Contenu limite » ciblant la liberté d'expression légale.

Ils ne luttent pas contre le crime ou la violence. Ils constituent une liste noire d'opinions destinées à être étouffées.

Les objectifs sont explicites :
Arguments critiques envers l'UE et les élites,
postes critiques pour la migration,
et un contenu qui remet en question l'idéologie du genre.

Rien de tout cela n'est illégal.
Tout cela leur est politiquement gênant.

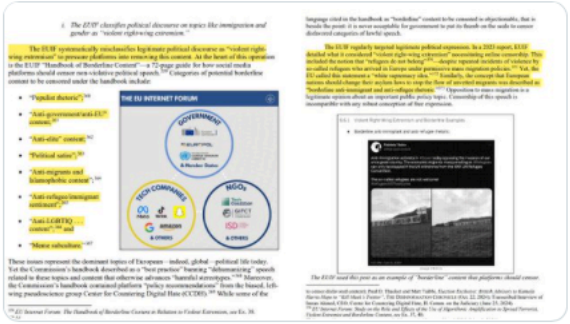
Pour légitimer la répression, la critique des migrations de masse est présentée comme un « extrémisme de droite violent ».

Une fois que l'opposition est requalifiée d'extrémisme, la faire taire devient un exercice bureaucratique.

Alors que la Hongrie se dirige vers des élections parlementaires en avril, les catégories désormais ciblées par la censure correspondent exactement aux principaux différends sur lesquels la Hongrie a tenu bon face à Bruxelles pendant des années : la résistance aux pressions sur la migration, le rejet de l'idéologie du genre et la défense de la souveraineté nationale.

Le droit de décider de l'avenir de la Hongrie appartient aux électeurs hongrois, et non à l'ingérence de Bruxelles, aux campagnes de pression ou à la censure numérique.

Évaluez cette traduction :



NOTE 3 :

Sanctionner, toujours sanctionner : la débâcle de l'idéal communautaire
Par Maximilien Deschamps, le 24 janvier 2026

(Maximilien Dechamps est avocat au bureau de Paris. Diplômé de Sciences Po Strasbourg et titulaire d'un Master en droit public de l'Université de Strasbourg, il a travaillé pour le Tribunal administratif de Strasbourg et à la Banque de France, avant de rejoindre le cabinet parisien EQA Avocats).

Mi-décembre dernier, alors que les rues se couvraient de lumières, et que les magasins de jouets s'emplissaient peu à peu d'enfants avides et de parents attendris, c'est une surprise toute particulière que le Conseil de l'Union Européenne déposait au pied du sapin, entre le traité Mercosur et l'entrée de la Bulgarie dans l'Euro : la sanction, pour la première fois, de deux Européens au titre des sanctions contre la Russie – messieurs Jacques Baud et Xavier Moreau. Jusqu'à présent concentrée sur les personnalités russes, et sur quelques Ukrainiens, l'offensive juridique européenne entra ce faisant dans une nouvelle dimension : celle de la maîtrise idéologique de ses propres ressortissants. Il faut admettre qu'après plus d'une décennie de compléments réguliers, le dispositif européen en matière de sanctions aspirait peut-être à un renouveau.
En effet, nous l'oublions souvent, mais l'Union européenne n'a pas attendu l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 pour mener une politique de sanctions en rapport avec la situation géopolitique russo-ukrainienne. La première salve de mesures restrictives fut lancée le 5 mars 2014, et ne désignait que dix-huit personnalités… ukrainiennes, au motif qu'elles faisaient l'objet d'enquêtes dans leur pays pour détournement de fonds publics. Seulement deux semaines plus tard, au lendemain de l'annexion de la Crimée par référendum, un deuxième paquet de sanctions était adopté, à l'attention cette fois de personnalités russes et ukrainiennes, toujours cependant dans des proportions réduites, puisque vingt-et-une personnes étaient alors visées.
La liste des ressortissants russes s'allongea naturellement avec le déclenchement de la guerre "à grande échelle" en 2022 – selon une expression ukrainienne communément répandue. Parmi les nouveaux élus se trouvait Dimitry Pumpyanskiy, président du Conseil d'administration de la société de pipelines PJSC Pipe Metallurgical Company. L'intéressé fut sanctionné au motif qu'en sa qualité de chef d'entreprise, il exerçait des activités dans des secteurs économiques qui fournissent *"une source substantielle de revenus pour le gouvernement russe, responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine"*. Le Conseil releva également que Dimitry Pumpyanskiy avait rencontré le Président russe le 24 février 2022 avec d'autres hommes d'affaires, et que cela montrait *"qu'il appartient au cercle le plus proche de Vladimir Poutine"*, et qu'il soutiendrait ainsi la guerre en Ukraine. Sur ce point, il convient de préciser que Dimitry Pumpyanskiy participait alors à un cycle de réunions, planifiées de longue date, entre le Kremlin et l'Union russe des Industriels et Entrepreneurs. L'intéressé y était convié en qualité de président du syndicat d'Iekaterinbourg, circonstance démontrant, pour les institutions européennes, sa position d'importance dans l'économie russe.
En effet, dans la "philosophie" du système communautaire de sanctions, il ne s'agit pas uniquement de sanctionner des individus directement en lien avec la situation en Ukraine, mais de cibler plus généralement les acteurs majeurs de l'économie russe. C'est également à ce titre que le Conseil de l'Union Européenne plaça sous mesures restrictives l'épouse de Dimitry Pumpyanksiy, Mme Galina Pumpyanskaya, au titre de sa présidence de la fondation BT Sinara, l'une des plus grandes organisations caritatives de Russie, gérant notamment les activités philanthropiques de PJSC – sans oublier d'invoquer, naturellement, ses liens matrimoniaux avec son influent époux.
Le tableau de famille fut achevé avec le fils Pumpyanskiy, Alexander. La relative désinvolture de la motivation peut laisser dubitatif, puisqu'elles débutent par rappeler, en substance, que l'intéressé est le fils de son père. Un peu plus loin, le Conseil prend toutefois le soin de noter qu'Alexander était président et membre du conseil d'administration du groupe Sinara, un fonds d'investissement également dirigé par Dimitry. Alexander, résident genevois depuis une vingtaine d'années, titulaire de la nationalité suisse depuis 2016, certes riche héritier mais employé dans une société helvétique, vivant avec sa famille et ses trois enfants scolarisés à Genève, à 2.600 kilomètres de Moscou et des intrigues du Kremlin, fut ainsi jeté au rang des victimes collatérales de cette riposte communautaire à l'invasion de mars 2022.

Fort heureusement pour l'intéressé, les mises sous mesures restrictives sont d'une durée de six mois, et ne peuvent en principe être renouvelées qu'à l'issue d'une procédure de réexamen. La circonstance qu'Alexander Pumpyanskiy ait quitté les fonctions exercées dans les sociétés de son père le jour même de l'adoption des sanctions, soit le 9 mars 2022, n'empêcha cependant pas le Conseil de renouveler son inscription sur la liste fatidique le 14 septembre 2022, puis le 13 mars 2023 et encore le 13 septembre 2023 – au terme d'un processus de réexamen manifestement limité…

Dimitry et Alexander, le père et le fils, résolus de ne pas supporter passivement cette camisole juridique, contestèrent tous deux ces décisions devant le Tribunal de l'Union européenne. Leurs pourvois figuraient alors parmi les premiers introduits contre les mesures restrictives adoptées par le Conseil en 2022. Sans grande surprise, ceux-ci furent rejetés le 6 septembre 2023.

Les intéressés firent de même quelques mois plus tard. Et cette fois, le 29 novembre 2023, de façon tout à fait inattendue au regard du bellicisme croissant des autorités communautaires, le Tribunal annula les actes précédents du Conseil, au motif, s'agissant d'Alexander, qu'il n'occupait plus les fonctions litigieuses. Le Tribunal prit soin de préciser à juste titre que la sanction d'individus *"indépendamment de leur comportement personnel et pour la seule raison de leur lien familial avec des personnes associées aux dirigeants du pays tiers concerné doit être considérée comme se heurtant à la jurisprudence de la Cour"*… Notons que le Tribunal décida même d'annuler les actes de maintien de Dimitry, le 26 juin 2024.

Nous pouvons imaginer qu'Alexander, soulagé, considéra à juste titre cette affaire comme soldée. Démissionnaire de ses fonctions, bénéficiant désormais d'une décision juridictionnelle favorable, son coupable géniteur lui-même absout, il n'avait pas vocation à demeurer soumis à des sanctions au titre d'une guerre à propos de laquelle il n'avait aucun commencement de responsabilité, et en l'absence de toute position d'influence dans l'économie russe.

C'était néanmoins se montrer trop optimiste quant à l'opiniâtreté du Conseil. Car, de manière inédite, malgré le verdict du Tribunal, le Conseil de l'Union européenne annonça le 12 mars 2024 le renouvellement des mesures restrictives à l'égard d'Alexander Pumpyanskiy. Méconnaissant la position jurisprudentielle du Tribunal, agissant de façon discrétionnaire, niant le contrôle de légalité, le Conseil osa passer outre le verdict de l'autorité juridictionnelle communautaire.

Une précision importante doit cependant être apportée ; comme les décisions de mise sous sanctions sont renouvelées tous les six mois, les contestations de ces mêmes décisions devant le Tribunal de l'Union Européenne n'aboutissent généralement qu'après le renouvellement de la mise sous sanction par une nouvelle décision. Par conséquent, les jugements favorables du Tribunal portent bien souvent sur des décisions ayant épuisé leurs effets, et ayant déjà été remplacées par de nouvelles décisions à la portée identique. A cela s'ajoute qu'une décision favorable du Tribunal ne préjudicie pas de la capacité du Conseil à remettre un individu sous sanction : ses décisions juridictionnelles ne lient pas l'exécutif européen pour ses décisions futures, mêmes fondées sur les mêmes motifs.

Pour autant, dans notre cas, lorsque le Conseil prit la décision de renouvellement des sanctions en mars 2024, le Tribunal avait annulé la précédente, qui plus est sur le fond, depuis un peu plus de trois mois, et il n'est pas raisonnablement soutenable qu'un pouvoir exécutif fasse preuve d'une schizophrénie telle qu'il en vienne à fonctionner indépendamment de l'autorité judiciaire, en publiant de nouvelles décisions quasiment identiques à de précédentes annulées par une décision de justice.

S'ensuivit donc un invraisemblable jeu de ping-pong institutionnel. Le 12 septembre 2024, le Conseil de l'Union européenne, défiant à nouveau le Tribunal, renouvela l'inscription d'Alexander Pumpyanskiy, puis encore le 14 mars 2025. Le 2 avril 2025, le Tribunal annula les actes de mars et septembre 2024. Le 12 septembre 2025, le Conseil renouvela encore l'inscription. Deux jours avant, le 10 septembre 2025, le Tribunal annulait les actes de maintien des 12 septembre 2024 et 14 mars 2025.

Et au fil de ces sets judiciaro-bureaucratiques, c'est Alexander qui ramasse les balles : en plus de subir un système de sanctions du fait d'être né du mauvais père, d'être la victime collatérale d'une mutinerie inédite dans l'histoire institutionnelle communautaire, l'intéressé se voit également sanctionné en Suisse (au terme de l' « Ordonnance Ukraine ») avec pour conséquence d'être privé d'emploi, de forfait téléphonique et de compte bancaire dans son pays où l'ensemble de sa vie sociale et professionnelle est pourtant installée depuis deux décennies.

Nous pourrions conclure de cette histoire funeste que le Conseil de l'Union Européenne se rend coupable d'une dérive autoritaire ; que l'exécutif européen, obnubilé par l'idée de punir la Russie, en vient à se délester d'une soumission juridictionnelle qui, en de très rares occasions pourtant s'agissant des sanctions, le contraint au repli.
Une telle conclusion serait fondée, mais insuffisante. Car ce dont l'affaire Alexander Pumpyanskiy est le nom, c'est de la débâcle de l'idéal communautaire brossé par ses "pères fondateurs" – selon l'expression consacrée par les hagiographes de l'intégration européenne. Le Préambule au Traité de Maastricht du 7 février 1992 affirmait ainsi l'attachement de ses signataires *"aux principes de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit"*, leur désir *"de renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions"*, leur ambition de créer *"un espace de liberté, de sécurité et de justice"*.
Il aura fallu moins de trente ans pour que ce manifeste lyrico-utopique achève de se consumer dans les braises du réel et des intrigues politiciennes. Et à la série de scandales et de compromissions qu'il n'est nul besoin de rappeler ici, s'ajoute aujourd'hui cette "affaire Pumpyanskiy", où L'Union européenne, qui prétend vouloir adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme, piétine le droit à un procès équitable et à un recours effectif (articles 6 et 13), la légalité des peines (article 7) et le droit au respect de la vie privée et familiale (article 8) d'un ressortissant suisse ayant donné toutes les garanties nécessaires de bonne foi ; où l'Union européenne, construction politique héritée de la Raison des Lumières, championne du dialogue démocratique et de la collégialité, impose des sanctions géopolitiques à l'aveugle ; où l'Union européenne, qui devait voir le triomphe de l'État de droit, viole l'autorité de sa propre juridiction.
"Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir", nous indiquait Montesquieu dans *L'Esprit des lois*, l'une des matrices théoriques et philosophiques, de l'organisation constitutionnelle démocratique moderne. Et si Philippe Seguin alertait dans son fameux discours de mai 1992 sur l'inconstitutionnalité, en droit interne, de la ratification du Traité de Maastricht, l'affaire Pumpyanskiy nous montre que désormais, c'est l'Union Européenne, en tant que telle, et au regard de ses propres textes constituants, qui se rend coupable d'une dérive aussi funeste ».
Source : https://www.mondevudailleurs.ae/sanctions-europeennes-derive-autoritaire-maximilien-dechamps/

Une bonne conclusion me semble être les deux paragraphes suivants du post de « Nathalie sans filtre » (en date du 7/2/2026) :
« D'un côté, une vision américaine qui tolère le chaos au nom de la liberté absolue ; de l'autre, une approche européenne qui privilégie la protection de la société contre la haine, la manipulation et les discours toxiques, au risque parfois d'un contrôle excessif et d'une modération préventive trop large.
Ces deux modèles présentent chacun leurs dérives. L'un laisse proliférer la haine et les mensonges les plus dangereux. L'autre risque de glisser progressivement vers une normalisation de la parole, au nom d'un "bien commun" défini par les autorités ».

Note : il se trouve que Michel Onfray a fait paraître, il y a quelques jours, le 29 janvier très précisément, son livre « L'Anarchie positive ; du bon usage de Proudhon ».
Dans la préface, Michel Onfray cite un passage d'« Idée générale de la révolution au 19ème siècle » (à la page 341 du livre paru en 1851), qui présente ici une certaine actualité par rapport à la fois aux pages précédentes et à toute la période mouvementée que nous supportons en ce moment :
« Ô personnalité humaine ! se peut-il que pendant soixante siècles tu aies croupi dans cette abjection ? Tu te dis sainte et sacrée, et tu n'es que la prostituée infatigable, gratuite, de tes valets, de tes moines et de tes soudards. Tu le sais, et tu le souffres ! Être GOUVERNÉ, c'est être gardé à vue, inspecté, espionné, dirigé, légiféré, réglementé, parqué, endoctriné, prêché, contrôlé, estimé ; apprécié, censuré, commandé, par des êtres qui n'ont ni le titre, ni la science, ni la vertu… Être GOUVERNÉ, c'est être à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique, et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, rançonné,

exploité, monopolisé, concussionné, pressuré, mystifié, volé ; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, garrotté, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et, pour comble, joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale ! Et dire qu'il y a parmi nous des démocrates qui prétendent que le gouvernement a du bon ; des socialistes qui soutiennent, au nom de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité, cette ignominie ; des prolétaires qui posent leur candidature à la présidence de la République ! Hypocrisie ! ».

Le 5 février, X fait paraître un post du professeur Alberto Alemanno : « Avec plus de 50 éminents spécialistes du droit de l'Union européenne, nous tirons la sonnette d'alarme concernant la révision de la manière dont l'UE rédige ses lois. La Commission européenne risque de faire des procédures accélérées une pratique courante au nom de la commodité politique, violant ainsi les garanties du traité de l'UE, telles que la consultation publique, l'évaluation d'impact et la transparence. Nous rejetons l'idée que l'urgence et l'élaboration de politiques participatives et fondées sur des données probantes soient incompatibles. Nous demandons plutôt la codification des garanties d'une meilleure réglementation, notamment des critères clairs et juridiquement contraignants définissant les cas où des procédures accélérées peuvent être utilisées, et que la Commission s'exempte de la consultation publique et des études d'impact et puisse s'appuyer sur des mesures omnibus ». Voir : https://thegoodlobby.eu/academics-warn-of-back-door-move-to-institutionalise-deregulation/ et https://thegoodlobby.eu/wp-content/uploads/2026/02/Press-release-Academics-warn-of-back-door-move-to-institutionalise-deregulation.pdf
Le lendemain, le 6 février, Alberto Alemanno revient à la charge sur « le recul des garanties et des normes démocratiques dans l'UE :
« L'article d'aujourd'hui de politico.eu met en lumière quelque chose que beaucoup d'entre nous signalent depuis plus d'un an : une puissante pression de l'industrie et de certains gouvernements nationaux, amplifiée par le rapport Draghi, a été utilisée pour justifier le recul des garanties et des normes démocratiques dans l'UE.
Cet article montre que les préoccupations de la société civile ne sont plus marginales, mais font désormais la une des journaux. Il témoigne d'une prise de conscience croissante : les propositions visant à "simplifier" ou à accélérer la législation européenne ne se limitent pas à des ajustements techniques ; elles peuvent gravement nuire à la qualité, à la transparence et à la légitimité démocratique du processus réglementaire de l'UE et, paradoxalement, à sa propre compétitivité.
Nous avons martelé ce message dans des tribunes libres, des débats, des réunions d'information et en coulisses, et le débat public évolue également grâce à cela.
Hé, il ne s'agit pas seulement de procédure, il s'agit du type d'Europe dans lequel nous voulons vivre : une Europe où les garanties démocratiques et la protection de l'intérêt public sont renforcées, et non démantelées ».
Coordonnées de l'article : https://www.politico.eu/article/brussels-accused-undermining-democracy-plans-relax-lawmaking-standards/
En voici un passage : « Face à un environnement commercial mondial de plus en plus hostile, à l'instabilité politique, aux besoins de défense et à la montée du sentiment anti-UE dans de nombreux États membres, les anciennes méthodes d'élaboration des règles ne sont plus adaptées, soutient la Commission. Le règlement actualisé "devrait prévoir des procédures accélérées pour les initiatives urgentes afin de répondre aux besoins pressants et permettre à la Commission d'agir en cas d'urgence", indique le document.
La Fédération autrichienne des syndicats a déclaré que la Commission contredisait « ses propres objectifs et principes fondamentaux de bonne administration, de transparence et de responsabilité » et qu'elle « rejette l'invocation de l'urgence comme prétexte pour contourner les garanties démocratiques ».
Les organisations environnementales ont fait part de préoccupations similaires. L'ONG Oceana, l'association caritative juridique ClientEarth et l'Alliance pour la santé et l'environnement ont toutes mis en garde contre l'orientation du programme « Mieux légiférer » de la Commission. Plus de 50 ONG ont publié une déclaration commune sur le sujet mercredi.

Les organisations de la société civile ne sont pas les seules à appeler à la prudence. Les acteurs du secteur ont également mis en garde contre l'utilisation de « l'urgence politique » comme prétexte pour ne pas mener d'études d'impact approfondies. C'est notamment le cas de la Fédération suédoise de l'alimentation et de la banque française Crédit Agricole.
"Des études d'impact complètes demeurent essentielles" pour comprendre les effets des nouvelles législations sur les cadres juridiques existants, a déclaré la Fédération bancaire européenne dans sa contribution. Elle s'est dite préoccupée par "le nombre croissant de cas où des études d'impact sont omises sans justification suffisante et transparente".
Alberto Alemanno, professeur de droit et de politique européens à HEC Paris, est allé plus loin, accusant la Commission d'"instrumentaliser les menaces géopolitiques pour démanteler les normes qui nous".
"Il s'agit d'une tentative délibérée d'institutionnaliser la déréglementation en catimini, troquant la responsabilité publique contre un agenda caché et sapant discrètement le droit des citoyens à participer à l'élaboration du droit de l'UE", a-t-il déclaré.
Ces modifications interviennent alors que la Commission poursuit activement son programme de simplification, avec dix propositions de déréglementation – connues à Bruxelles sous le nom de projets de loi "omnibus" – déjà sur la table dans les secteurs de l'agriculture, des technologies, de la défense, de la chimie et de la protection de l'environnement.
L'Union européenne a déjà essuyé de nombreuses critiques pour avoir précipité l'adoption de ces propositions sans permettre la réalisation d'études d'impact adéquates.
En novembre dernier, la Médiatrice européenne, Teresa Anjinho, a fustigé la Commission pour mauvaise gestion, celle-ci n'ayant pas respecté les lignes directrices lors de l'élaboration de plusieurs de ses projets de loi de simplification. (…) ».
Ce même 6 février, également sur X, « The Islander » nous apprend qu'un nouveau mode de gouvernance se met en place en Allemagne :
« L'Allemagne construit discrètement un nouveau modèle de gouvernance — un modèle qui n'a pas besoin d'annuler des élections, d'interdire des partis ou de censurer ouvertement la parole, car elle a appris à gérer l'art de la "légitimité" en amont.
Dans un entretien saisissant accordé à la Neue Zürcher Zeitung, le chercheur Andrew Lowenthal décrit un système de manipulation de l'opinion à grande échelle en Allemagne. Ses recherches recensent environ 330 acteurs interconnectés, allant des agences fédérales aux ministères des Länder, en passant par les ONG financées par des fonds publics, les universités, les organismes de vérification des faits, les think tanks et les fondations. Loin de s'opposer à l'État, ils en font de plus en plus partie intégrante.Il ne s'agit pas d'une censure brutale. Elle est bien plus subtile et éloquente, dans un sens orwellien. Lowenthal décrit un système de gestion épistémique : une boucle de rétroaction fermée où le jugement politique est transformé en expertise technique, puis présenté au public comme une vérité neutre. Le détail le plus troublant n'est pas la coordination, mais la croyance. Nombre de participants ne perçoivent plus du tout leur travail comme politique. Ils se considèrent comme les gardiens de la réalité, tout en définissant les limites de la pensée acceptable.
Ce renversement est décisif. Les ONG, autrefois garantes d'un contrôle critique, fonctionnent désormais en Allemagne comme des extensions de l'État, collaborant ouvertement avec les ministères et les organismes de réglementation. La coopération avec le gouvernement n'est plus perçue comme un conflit d'intérêts ; elle est devenue la norme. La société civile a été intégrée à l'infrastructure administrative, tout en conservant l'autorité morale de son indépendance.
Le financement rend l'architecture visible. Des programmes comme Demokratie leben ! distribuent environ 200 millions de € par an, soutenant un vaste écosystème chargé de lutter contre la "haine", l'"extrémisme" et la "désinformation". Ces catégories sont volontairement flexibles. La dissidence n'est pas interdite ; elle est simplement requalifiée. La parole n'est pas réduite au silence ; elle est gérée, filtrée par le biais de subventions, de dispositifs de conformité et de partenariats avec des plateformes, et rebaptisée "résilience démocratique". À cela s'ajoute la structure réglementaire de l'UE, notamment la loi sur les services numériques, qui contraint les plateformes à des évaluations de risques continues, à une harmonisation de la modération et à un accès privilégié à la recherche. La transparence n'est qu'un argument marketing. L'influence du discours est la fonction. Lorsque les mêmes institutions définissent les risques, appliquent les normes et évaluent les résultats, la neutralité devient un raisonnement

circulaire. Ce qui rend ce moment particulièrement révélateur, c'est que l'Allemagne n'est pas en période électorale fédérale. Il n'y a pas d'urgence électorale, pas de scrutin imminent, pas de vague populiste imposant des mesures exceptionnelles. Ce système se développe en milieu de cycle, discrètement, dans le cadre de la gouvernance courante. Et c'est important. Cela nous indique qu'il ne s'agit pas d'une réponse temporaire à l'instabilité, mais bien du mode de fonctionnement permanent. Les systèmes de contrôle efficaces n'attendent pas une crise. Ils instaurent la légitimité bien avant que les citoyens ne soient appelés à participer. On ne dicte pas aux électeurs ce qu'ils doivent penser ; on les forme progressivement à identifier les idées raisonnables, les questions pertinentes et les positions irresponsables. Au-dessus de cette architecture plane Friedrich Merz, figure dont l'autorité repose moins sur l'enthousiasme populaire que sur une protection institutionnelle. La légitimité devient procédurale plutôt que participative. Les élections persistent, mais leur impact sur le pouvoir est constamment réduit. C'est la marque d'un système sûr de lui non pas parce qu'il inspire confiance, mais parce qu'il est protégé. Il ne s'agit pas d'une aberration allemande. C'est un test systémique — un avertissement inscrit dans la procédure, un point de calibration où la démocratie est préservée en apparence tout en étant repensée dans les faits, mesurant jusqu'à quel point la confiance des citoyens peut être érodée avant que le résultat ne cesse de ressembler à la liberté ».
https://liber-net.org/germany/
Un système qui requiert des centaines d'intermédiaires pour arbitrer la vérité manque de confiance ; il est fragile. Un État qui délègue son autorité morale à des ONG, des fondations et des « experts » ne protège pas la démocratie ; il s'en isole. Lorsque le consensus est nécessaire, la légitimité est déjà mise à mal.
L'Allemagne vote encore. Elle débat encore. Elle se dit toujours libre. Mais une liberté qui ne survit qu'à l'intérieur de limites autorisées n'est plus un droit, c'est une autorisation conditionnelle. Et ces autorisations peuvent être révoquées discrètement, sans drame, sans chars dans les rues.
C’est là tout le génie et le danger de ce qui se construit. Non pas la répression, mais l’autorisation préalable. Non pas la censure, mais une réalité mise en scène. Non pas la tyrannie au sens classique du terme, mais une démocratie de façade qui a appris à se méfier de ses propres citoyens et à appeler cette méfiance “responsabilité“.
L'histoire annonce rarement le moment précis où un système franchit la ligne rouge. Elle le constate plus tard, lorsque la dissidence paraît anormale, que le silence semble poli et que l'obéissance commence à se prendre pour de la stabilité ».
L'Allemagne n'a pas encore franchi le point de non-retour. Mais elle a adopté le principe selon lequel les citoyens représentent un risque à gérer plutôt qu'une volonté à respecter. Dès lors, la distance à parcourir ne se mesure plus en étapes, mais uniquement en temps ».
https://liber-net.org/germany/#deutsch

Note : le hasard veut que la veille, le 5 février, soit paru sur le site « QG Quartier Général » l’article : « De la pax americana à la pax germanica, l’UE sera allemande ou ne sera plus »…
Voir https://qg.media/2026/02/05/de-la-pax-americana-a-la-pax-germanica-lunion-europeenne-sera-allemande-ou-ne-sera-plus/



En ce début février, le Haut-Commissariat à la stratégie et au Plan fait paraître un rapport sur « L'industrie européenne face au rouleau compresseur chinois » : https://www.strategie-plan.gouv.fr/files/files/Publications/2026/2026-02-09%20-%20Rouleau%20compresseur%20chinois/HCSP-2026-RAPPORT-CHINE-9fevrier11h.pdf

En voici la synthèse :

« La montée en puissance industrielle de la Chine constitue désormais un **choc systémique** pour l'économie européenne. Pékin a bâti en quelques décennies un appareil productif d'une ampleur sans équivalent, combinant des coûts sensiblement inférieurs, des surpro- ductions massives et une montée en gamme technologique très rapide. La Chine est devenue le premier producteur manufacturier mondial et dégage des excédents commerciaux record, modifiant durablement la géographie industrielle mondiale.

Le rapport apporte une **contribution inédite** en objectivant l'ampleur et la **nature systémique du choc industriel chinois** pour l'Europe.

La pression chinoise ne se limite plus à des segments à faible valeur ajoutée. Elle touche désormais le **cœur des bastions industriels européens** : automobile, batteries, équipements industriels, chimie, etc. En moyenne, près d'un quart des exportations européennes sont aujourd'hui exposées à une concurrence chinoise jugée critique. Sur le marché intérieur, jusqu'à **55 % de la production manufacturière européenne** seraient menacées à moyen terme si les tendances actuelles se prolongent. Cette proportion varie fortement selon les pays : elle atteint environ 70 % en Allemagne, 60 % en Italie, 50 % en Espagne et 36 % en France. Cette dynamique est aggravée par le fait que la concurrence chinoise cible désormais directement les **avantages comparatifs européens**, ce qui accroît le risque de déclassement structurel.

Les écarts de coûts constituent un facteur déterminant pour appréhender la nature de cette concurrence. À qualité comparable, ils sont estimés par les industriels de l'ordre de **30 % à 40 %**, parfois davantage selon les secteurs. L'appareil productif européen est ainsi exposé à une concurrence inédite, dès lors que la Chine peut produire à qualité au moins équivalente avec des coûts nettement inférieurs. De tels écarts ne peuvent être compensés à court terme par la seule montée en gamme, l'innovation ou les gains de productivité. Ils exposent l'industrie européenne à un risque de **sortie rapide et irréversible de marché**.

Le précédent du **photovoltaïque** constitue à cet égard un **cas d'école**. En quelques années, une industrie européenne pourtant compétitive a été marginalisée par la montée en puissance des capacités chinoises, avant que les instruments de défense commerciale ne puissent produire leurs effets. Plusieurs secteurs industriels européens présentent aujourd'hui des caractéristiques proches de cette trajectoire, avec un risque de basculement rapide vers une perte durable de capacités productives.

Face à cette situation, les instruments actuels de défense commerciale, bien qu'utiles, apparaissent **structurellement insuffisants**. Leur caractère sectoriel, réactif et fragmenté ne permet pas de répondre à une stratégie chinoise globale et de long terme. La préférence européenne est pertinente pour soutenir certains secteurs stratégiques, mais ne constitue pas une réponse suffisante à une concurrence systémique.
Le rapport identifie ainsi un **choix stratégique** pour l'Europe : soit poursuivre une approche incrémentale, au risque d'une désindustrialisation accélérée, soit changer de paradigme. Deux leviers structurants sont discutés : l'instauration d'un niveau de protection équivalent à un droit de douane général d'environ 30 % vis-à-vis de la Chine, ou une stratégie macroéconomique visant une dépréciation significative de l'euro par rapport au renminbi. Ces options supposent la construction préalable d'un échange et d'un **rapport de force crédible** avec la Chine, fondé notamment sur la capacité de l'Union à conditionner l'accès à son marché intérieur.
La concurrence chinoise ne constitue plus un choc sectoriel mais un **enjeu central de souveraineté économique et industrielle** pour l'Europe. Sans inflexion stratégique rapide, le risque est celui d'un **décrochage industriel durable**, avec des conséquences majeures sur l'emploi, la cohésion territoriale et la capacité de l'Union à rester une puissance économique et technologique de premier plan ».

Le 9 février, un article de Guillaume Benoît dans Les Echos porte un titre qui peut surprendre : « **La menace d'une inflation trop faible inquiète de plus en plus les banquiers centraux européens** ».
« (…) De fait, le ralentissement actuel de la hausse des prix n'est pas inquiétant en soi. La BCE a rappelé à de multiples occasions qu'elle devait faire preuve de souplesse et qu'elle ne réagirait pas de façon épidermique aussitôt que l'indice des prix s'écarterait de sa cible, que ce soit au-dessus ou en dessous. Mais il ne faudrait pas que ce niveau soit le point de départ d'une baisse plus marquée. Une inflation trop faible est aussi dommageable pour l'économie qu'une flambée des prix. Elle empêche les entreprises de consolider leurs marges et d'augmenter les salaires.
Or, ce danger n'est pas négligeable. "Le risque d'une inflation plus basse que prévu est réel", a ainsi indiqué Olli Rehn, gouverneur de la banque centrale finlandaise. Pour son homologue français, François Villeroy de Galhau [qui vient de nous apprendre qu'il quittera la Banque de France en juin], il est non seulement réel, mais plus important qu'une surchauffe des prix. Notamment parce que la BCE constate une augmentation récente des importations chinoises à bas coût. "En un an, les importations chinoises en zone euro ont augmenté de plus de 11 % en volume, et elles ont diminué de plus de 10 % en prix. Quand vous combinez les deux, l'effet désinflationniste est assez fort", a souligné le gouverneur de la Banque de France sur BFM Business vendredi.
D'autant que l'euro s'est renforcé, suscitant des craintes de nouvelles pressions à la baisse sur l'inflation via les importations. (…)
Cela pourrait alors justifier une baisse des taux. Pour l'instant, les marchés ne prévoient pas de nouvel allègement monétaire cette année. Mais certains économistes, encore minoritaires, commencent à l'envisager après sept mois de statu quo à Francfort. (…) ».

Le 10 février, Atlantico.fr publie un entretien de Cyrille Bret (CB) et d'Éric-André Martin (EAM) à propos s'une **possible recomposition des rapports de force au sein de l'UE** : un tandem Berlin-Rome remplacerait-il le « couple franco-allemand » ? (https://atlantico.fr/article/decryptage/berlin-rome-paris-qui-tient-les-commandes-ue-aujourdhui-union-europeenne-europe-democratie-pouvoir-Allemagne-Italie-France-Macron-Meloni-Merz-doctrine-economique-couple-franco-allemand--Eric-Andre-Martin-Cyrille-Bret)

« CB : Depuis au moins la mandature du Chancelier Schröder, l'Allemagne sait qu'elle doit construire des coalitions au sein de l'Union européenne pour faire entendre ses intérêts. Et elle ne veut plus se lier les mains avec une France dont le modèle économique a des intérêts différents des siens.
Ce qui expliquer la convergence de l'Allemagne avec d'autres pays de l'UE, c'est d'abord le cycle politique et électoral interne à la France : depuis la dissolution du Parlement et dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, la présidence Macron est moins attractive pour un « nouveau » Chancelier (nommé en 2025). En outre, la position de l'économie allemande (récession en 2025 et réduction des exportations) fait que la priorité des entreprises allemandes est l'ouverture à l'international. En tension avec la vision plus souverainiste de la France.
EAM : La question n'est pas tant celle des partenaires que celle des objectifs. L'Allemagne traverse une crise économique grave, sans doute la plus sérieuse depuis la création de la RFA. Pour relancer sa

machine économique, elle doit restaurer la compétitivité de son industrie. Elle cherche donc des partenaires capables d'avancer avec elle sur ces sujets. (…) ».

De son côté, Alberto Alemanno écrit : « Que se passe-t-il réellement cette semaine lorsque les dirigeants de l'UE se réunissent dans un château belge ?
Le sommet extraordinaire du Conseil européen de ce jeudi a officiellement pour thème « renforcer la compétitivité ». Mais les médias ne rapportent pas ce qui est réellement à l'ordre du jour :
Les gouvernements nationaux, sous l'impulsion de l'Allemagne et de l'Italie, revendiquent le pouvoir de :
- suspendre toute loi de l'UE (si elle est jugée contraignante).
- décider des amendements que le Parlement est autorisé à apporter à toute proposition de la Commission
- forcer le retrait des lois qui leur déplaisent
- et soumettre le président de la Commission à un rapport périodique devant le Conseil de l'UE.
C'est quasiment une révolution : une restauration du pouvoir national sur la capacité de l'UE à tracer une voie commune pour le continent.
Et n'oubliez pas que "le Conseil européen n'exerce pas de fonctions législatives", stipule l'article 15.1 du TUE.
Quelqu'un remarquera-t-il que la démocratie européenne est en train d'être réécrite dans un château belge ?
Source : Contribution germano-italienne pour la retraite des dirigeants du 12 février 2026 »
Voici la traduction (Google) de cette contribution :
" L'Europe prend du retard. Depuis le début des années 2000, l'écart de croissance avec les États-Unis et la Chine s'est creusé, tandis que de nombreux nouveaux concurrents renforcent leur influence mondiale. Cela menace le niveau de vie et la souveraineté des Européens. Poursuivre sur cette voie n'est pas envisageable. L'Europe doit agir sans tarder. Et nous sommes tous convaincus de pouvoir y parvenir. Nous avons prouvé par le passé notre capacité à relever de tels défis en intégrant notre marché sur la base des principes de concurrence loyale et de coopération. C'est ce que nous devons faire aujourd'hui. Dans ce contexte, et en tant que principales nations industrielles européennes, l'Allemagne et l'Italie sont fermement convaincues que nous devons profiter du prochain sommet des dirigeants et du Conseil européen de mars pour définir un programme clair et des engagements concrets afin de renforcer la compétitivité européenne. Notre objectif doit être à la fois de soutenir les entreprises européennes et d'attirer de nouvelles entreprises hors UE. La compétitivité européenne est une priorité stratégique qui exige une approche intégrée et cohérente pour garantir la croissance, l'autonomie stratégique et une vulnérabilité réduite aux chocs externes. Le plus grand potentiel réside entre nos mains : le marché unique européen, deuxième marché mondial, représente 18 % de la production mondiale. Le marché unique représente une part importante du PIB mondial et compte environ 450 millions de consommateurs. Cependant, des obstacles persistent. Les chiffres du FMI montrent que nos barrières internes se traduisent par des droits de douane de 44 % pour le commerce des biens et de plus de 110 % pour le commerce des services. Il est impératif d'alléger considérablement le fardeau réglementaire pesant sur nos entreprises. Trop souvent, nous leur avons imposé des règles supplémentaires, inutiles, complexes et souvent redondantes. Le marché unique constitue un cadre réglementaire fiable, un cadre que nous façonnons nous-mêmes, mais que nous devons adapter aux réalités géoéconomiques actuelles. Voici comment procéder.
Éliminer les obstacles réglementaires qui freinent la croissance. Les entreprises et les citoyens doivent bénéficier d'un allègement du fardeau réglementaire. Nous appelons donc à de nouveaux retraits et à une simplification des initiatives de l'UE dans tous les domaines et nous travaillerons sur ce point en collaboration avec la Commission européenne. Les procédures de planification et d'approbation en Europe sont beaucoup trop longues. Nous demandons une initiative ciblée et intersectorielle, sous la forme d'un plan global pour les autorisations, visant à accélérer fondamentalement les procédures administratives dans tous les secteurs. Les entreprises et les citoyens devraient pouvoir obtenir une décision d'autorisation administrative dans un délai court. Dans le cas contraire, la question sera considérée comme approuvée. Cela doit devenir la nouvelle norme en Europe. Il est urgent de mettre en œuvre un principe strict de discontinuité. Or, de nombreuses initiatives de la COM, désormais obsolètes, persistent dans les procédures législatives. Ces initiatives fantômes doivent être abandonnées. Nous

appelons donc la COM à s'engager dans un processus de révision régulier et à abroger les lois qui semblent dépassées, ainsi qu'à retirer autant d'initiatives en suspens que possible. La simplicité est la clé. La simplicité et la retenue législative sont des principes généraux trop souvent négligés. C'est pourquoi nous proposons une interruption d'urgence, assortie d'une possibilité d'intervention si les activités législatives d'une formation du Conseil soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la charge administrative supplémentaire pesant sur les entreprises et les autorités nationales, et si l'impact sur l'économie de l'UE, et notamment sur les PME et les TPE, n'est pas clairement évalué".

Le 24 février, j'ai fait une **conférence devant le Rotary-Club de Montpellier-Rondelet, sur le thème « À quel destin se prépare l'Europe »**, dont voici les principaux éléments :

I- L'Europe et ses difficultés

1) L'Europe ressemble à une enclume entre les États-Unis et la Chine

L'Union Européenne fait figure d'enclume. Tous y compris les Américains nous tapent dessus. Et sans vergogne ! Nous nous sommes couchés devant Trump et certains de nos dirigeants prétendent que 15 % de taxation est un moindre mal ; l'essentiel est que nous ayons eu la garantie que les Américains ne nous abandonneraient pas sur le front ukrainien. Le deal étant que Trump nous force de surcroît à acheter du matériel militaire américain. Mais qui peut raisonnablement croire aux bonnes intentions de Trump à notre égard ?

Dit autrement, l'Europe est comme au spectacle, et même sur un strapontin (Remarque : le 19 février à Washington lors de la réunion inaugurale du « Conseil de paix » créé à l'initiative du Président Trump, instrument de négociation politique conçu en concurrence de l'ONU, cinq pays Européens avaient annoncé y participer comme des observateurs et deux seulement ont accepté l'invitation – Hongrie et Bulgarie -. ; la Commission européenne était représentée par la Commissaire à la Méditerranée)

L'Europe hésite à la place qu'elle peut prendre et sur le rôle qu'elle doit jouer ; mais en réalité, les choses sont déjà largement tranchées : elle appartient au bloc américain. L'enjeu, pour l'avenir, est d'y rester. C'est une réalité militaire, ainsi que l'a clairement montré le conflit en Ukraine. Le rôle qu'a pu jouer l'alliance transatlantique dans le soutien, indirect, à l'Ukraine en est un exemple indéniable. L'Europe ne peut tout simplement pas se passer de la production américaine. C'est aussi une réalité économique, puisque les flux commerciaux transatlantiques sont essentiels et nous dépendons du dynamisme américain. L'exemple spatial est frappant ! Les États-Unis ont effectué plus de 150 lancements de fusées cette année, contre seulement trois pour l'Europe. Concernant le plan politique, qui n'est pas moins important, il convient de rappeler que nous partageons avec les États-Unis une même conception de la démocratie. Nous n'en avons pas la même interprétation, mais nous partageons le même régime.

Du reste, je ne suis pas convaincu que Donald Trump nourrisse une quelconque hostilité contre l'Europe à proprement parler. J'aurais même tendance à penser que, à certains égards, sa position est plus rassurante que celles de certains de ses prédécesseurs. Il conserve en effet des liens solides, sur le plan personnel comme sur les plans économique ou idéologique avec le Vieux Continent. Sur le plan idéologique, qui compte, il met de nombreux efforts en œuvre pour ramener l'Amérique à ce qu'il identifie comme ses racines historiques, c'est-à-dire l'Amérique des WASP (White Anglo-Saxon Protestant).

Et l'Europe par rapport à la Chine ou vice versa ?

L'Europe n'est-elle pas dans la même situation que la Chine au 19ème et 20ème siècles car nous sommes à un tournant de notre histoire ?

Il y a effectivement beaucoup de points communs. L'Europe apparaît comme un continent vieillissant, en difficulté pour s'affirmer comme puissance, concurrencée et parfois contrainte par des forces extérieures — Russie, Turquie, Chine, États-Unis. Cela se déroule dans un contexte de relatif déclin économique et technologique. Autre parallèle : au 19ème siècle, la Chine, restée fermée par la dynastie mandchoue, a été brutalement ouverte par les guerres de l'opium. Cela a créé un doute immense, mais aussi une modernisation. Les modernisateurs chinois admiraient alors le Japon et l'ère Meiji, souhaitant que la Chine suive son exemple. Cela a mené à une révolution politique en 1911, avec la chute de l'Empire et la naissance de la République.

Ce tournant de l'histoire que nous vivons n'est pas sans rappeler les choix tragiques qui furent ceux des intellectuels chinois il y a un siècle. Devons-nous être en rupture par rapport à ce que nous sommes ?

Devons-nous être radicaux, renverser la table ? La violence est inutile. C'est de l'intelligence gâchée, beaucoup de temps perdu. On doit plutôt penser que nous avons besoin d'un esprit de synthèse. Ce qui signifie : ne pas se renier et prendre ce qu'il y a de meilleur chez les autres. Ce qui est à emprunter auprès de la Chine c'est de l'intelligence stratégique et un goût de l'effort que nombre d'entre nous ont perdu. Nous avons les meilleurs ingénieurs du monde. La preuve par Airbus. Mais nous avons démissionné dans un trop grand nombre de secteurs. Et pour revenir à l'avant-garde, nous devons retrousser nos manches. Donc repousser l'âge de la retraite, abolir les 35 heures et récompenser le travail. C'est à ce prix que nous pourrons conserver notre singularité au risque de disparaître en tant que civilisation.
Enfin, une leçon importante : il ne faut pas se tromper de modèle. Beaucoup en Europe admirent aujourd'hui les régimes russe ou chinois, en pensant que l'autoritarisme est peut-être la voie du redressement. Cela rappelle la Chine admirant le Japon — mais c'est ce Japon qui l'a agressée et annexée en 1931. À l'inverse, les puissances occidentales ont imposé des privilèges, mais sans coloniser la Chine. De la même manière, peut-être que l'Europe ferait mieux de s'inspirer des modèles occidentaux plutôt que de regarder vers l'Est.

Remarque 1 : L'UE est bloquée dans une impasse idéologique selon Joan Larroumec

« L'impasse idéologique de l'UE, c'est que pour se défendre dans un contexte géopolitique tendu elle a besoin de réactiver un certain esprit guerrier et patriote. Or elle a été conçue pour étouffer cet esprit afin de pouvoir construire une organisation supra-nationale.
On voit mal comment elle pourrait glorifier des pulsions patriotiques au niveau européen sans les réactiver au niveau national. Et donc se défaire par le bas en essayant de s'armer idéologiquement par le haut.
Un exemple récent, c'est la tentative de glorifier l'arme nucléaire française comme un accomplissement européen. Cela n'a fait qu'exacerber le sentiment français d'avoir eu raison depuis le début et la crainte de se voir dérober le fruit de nos efforts et nos investissements par une bureaucratie d'obédience germanique.
On voit même émerger des tentatives « d'euro-gaullisme ». Et autant cela fait plaisir de voir que nombre de pays européens se rendent compte que la politique de défiance de la France vis-à-vis des États-Unis et de recherche d'indépendance stratégique n'était pas que l'expression d'un caractère national hautain mais surtout le fruit d'une réflexion juste sur les dynamiques impériales américaines, autant il semble très difficile d'extirper la notion d'Europe des nations du gaullisme.
D'ailleurs les tensions géopolitiques actuelles, si elles provoquent beaucoup d'appels de principe à plus d'unité européenne, créent en parallèle des contre-poussées nationales. On pense à l'Allemagne, la Pologne ou les Nordiques qui discutent tous de l'intérêt de se doter de la bombe nucléaire.
Il était possible d'envisager une Union Européenne des clercs, dirigée par le droit et la norme.
Peut-il seulement exister une Union Européenne des guerriers, quand la pulsion guerrière est avant tout une pulsion protectrice pour sa lignée ? »

Remarque 2, Henry Farrell professeur à l'Université Hopkins et Abraham Newman professeur à l'Université Georgetown, publient l'article « The Weaponized World Economy » **(***l'économie mondiale militarisée),* dans Foreign Affairs, de juillet-août 2025.

« Un doux rêve s'est effondré. Pendant des décennies, nous avons naïvement voulu croire que l'économie mondiale rapprochait les nations. Nous avons cru que l'interdépendance économique garantissait la paix. Que les chaînes de valeur globales rendaient les guerres impossibles. C'était la fausse promesse de la mondialisation heureuse.
Les réseaux deviennent des armes
Mais cet espoir s'est évanoui. Dans cet article, Henry Farrell et Abraham Newman ont montré que les réseaux économiques — logistiques, financiers, technologiques — ne sont pas neutres. Ils sont désormais utilisés comme des armes. C'est ce qu'ils appellent l'interdépendance instrumentalisée, ou weaponized interdependence.
La puissance passe par des hubs stratégiques

Selon leur thèse, celui qui contrôle un point clé d'un réseau peut bloquer, ralentir, surveiller. Ainsi, les États-Unis ont longtemps profité de leur mainmise sur SWIFT, sur les semi-conducteurs, ou sur les grandes plateformes numériques pour imposer des sanctions, exclure, faire pression.

La Chine désormais riposte

Mais la Chine, elle, a compris la leçon. Elle a construit sa propre capacité de blocage : sur les terres rares, sur les composants critiques, sur les technologies stratégiques. Elle s'en sert, non seulement pour commercer, mais aussi pour négocier. Elle s'en sert contre les Etats-Unis, mais aussi contre l'Europe.

L'Europe reste vulnérable

Alors, justement, l'Europe dans tout ça ? Elle dispose pourtant de leviers importants : des entreprises-clés, un grand marché, une place financière stratégique. Mais elle n'a pas d'unité stratégique, ni d'instruments de négociation ou de rétorsion efficaces. En bref, elle reste désarmée dans cette nouvelle configuration des rapports de forces.

Quand la coopération devient un danger

Le renversement est total. L'intégration économique mondiale, qui devait sécuriser et pacifier les relations entre les nations, accroît désormais leur vulnérabilité. Chacun cherche à rapatrier ses chaînes de valeur, à contrôler ses approvisionnements, à éviter la dépendance, même envers ses alliés.

Une mondialisation fracturée

Ce mouvement alimente une fragmentation rapide de l'économie mondiale. Des blocs se forment. Les échanges se politisent. La technologie devient un champ de bataille. Le commerce international est de moins en moins un espace d'échange, et de plus en plus un instrument de rapport de force.

Reconstruire une stratégie européenne

Farrell et Newman posent une question décisive : comment redevenir stratège dans un monde où l'économie est une arme ? Pour l'Europe, l'attentisme ou la naïveté ne sont plus possibles. On ne peut plus s'en remettre au droit, au marché ou aux alliances. Il faut bâtir une puissance économique autonome, capable de riposter et de protéger. Cela exige des institutions communes, une vision claire et surtout le courage politique de sortir de la dépendance. Car dans cette ère d'interdépendance instrumentalisée, seuls ceux qui peuvent dire non existent vraiment. Mais encore faut-il en avoir les moyens… ».

Remarque 3 : mi-2025 aussi, d'autres universitaires américains ont publié un article intéressant : *« Le nouveau nationalisme économique : politique industrielle et sécurité nationale aux États-Unis, en Chine et dans l'Union européenne »*

Cet article examine la résurgence des politiques industrielles et des stratégies de sécurité nationale aux États-Unis, en Chine et dans l'Union européenne. Les auteurs analysent comment ces grandes puissances économiques mettent en œuvre des approches distinctes en matière de politique industrielle, tout en poursuivant des objectifs similaires de leadership technologique et de prospérité économique nationale. Les *États-Unis* ont adopté une position intransigeante, avec des politiques commerciales et des subventions importantes. *La Chine* a misé sur une croissance ambitieuse dans de nombreux secteurs grâce à une planification à long terme et un contrôle étatique strict. *L'Union européenne* a trouvé un équilibre entre autonomie, ouverture commerciale et une intervention étatique moindre. L'analyse comparative révèle que si ces politiques peuvent renforcer les économies nationales, elles remodèlent collectivement l'économie mondiale d'une manière susceptible de désavantager d'autres nations, notamment celles du Sud. Cependant, les pays « connecteurs » du Sud tirent profit de la création de liens stratégiques avec plusieurs superpuissances. De plus, la montée en puissance de la Chine laisse entrevoir une coopération Sud-Sud au développement, susceptible de bouleverser les arrangements impériaux existants, souvent caractérisés par des relations Nord-Sud. Les auteurs soutiennent que la convergence des politiques industrielles et de la sécurité nationale représente bien plus qu'une simple réponse temporaire aux bouleversements récents ; cela signale un changement fondamental de l'économie mondiale vers un nationalisme économique accru.

Remarque 4 : Réflexion de l'analyste géopolitique Arnaud Bertrand sur son expérience chinoise à propos du système de santé chinois :

« Cela fait un moment que je voulais écrire cet article sur les principales caractéristiques du système de santé chinois, du point de vue d'un patient.
C'est un sujet que j'ai – peut-être malheureusement – beaucoup expérimenté au cours de mes huit années passées en Chine.
Je suis allé chez le médecin des dizaines de fois. Ma femme a accouché de notre première fille dans un hôpital chinois et a subi une opération d'un cancer à Shanghai. Ma cadette, qui s'est un jour gravement blessée au pouce lors d'un accident malheureux dans la campagne du Gansu, a été opérée en urgence dans une petite clinique de cette région (son pouce va bien maintenant !). Nous avons passé toute la pandémie de Covid-19 en Chine. Et, encore aujourd'hui, je retourne en Chine chaque année pour mes examens médicaux de routine ou pour des interventions ponctuelles (comme une biopsie de la thyroïde à Harbin l'année dernière).
Autrement dit, en matière de système de santé chinois, j'en ai vu de toutes les couleurs. Ce qui est fascinant avec le système de santé chinois, et c'est vrai pour beaucoup de choses en Chine en général, c'est qu'il n'a jamais hérité des dogmes occidentaux sur son fonctionnement. Il est totalement affranchi des normes établies.
De ce fait, on se retrouve avec des choses qui sembleraient tout simplement impossibles à un patient occidental : une consultation avec le chef du service de cardiologie de l'un des meilleurs hôpitaux de Shanghai pour moins de 10 dollars, des résultats d'analyses sanguines en moins de 30 minutes, et un système où l'on peut consulter trois spécialistes et repartir avec un diagnostic et ses médicaments, le tout avant midi.
Comme je l'explique dans l'article, tout cela est rendu possible par trois caractéristiques qui paraissent très peu orthodoxes : des consultations extrêmement courtes, moins de 5 minutes ; pas d'intermédiaires (on consulte directement les spécialistes) ; des tests systématiques pour chaque patient, même en cas de simple rhume. Chacune de ces caractéristiques semble incroyable. En fait, lorsque j'en parle à mes amis médecins occidentaux, ils m'expliquent aussitôt pourquoi c'est impossible et en quoi leur propre système est bien supérieur. Or, ça fonctionne. J'ai vérifié les chiffres (en plus de mon expérience personnelle) : le système chinois gère près de 10 milliards de consultations externes par an (nhc.gov.cn/cms-search/d…), soit environ 7 consultations par personne et par an en moyenne, et le temps d'attente moyen n'est que de 18 minutes environ (gov.cn/yaowen/shipin/20…).
À titre de comparaison, en France, mon pays, les gens consultent déjà beaucoup le médecin, mais moins qu'en Chine : seulement 5,5 consultations par personne et par an (evaluation.securite-soc…). Et le système français peine même à gérer ce volume moindre : alors qu'en Chine, on peut consulter un spécialiste immédiatement, sans même prendre rendez-vous, il faut attendre des mois en France (50 jours en moyenne pour un cardiologue, par exemple : drees.solidarites-santé…).
Personnellement, j'ai pu consulter trois spécialistes, faire tous les examens nécessaires, obtenir les résultats, un diagnostic et acheter les médicaments pour me soigner, le tout en une matinée dans un hôpital de Shanghai. Cela m'aurait sans aucun doute pris une année entière avec le système français.
Mon but n'est pas de plaider pour une copie conforme du système de santé chinois par l'Occident, mais de poser une question sincère : et si certaines choses que nous tenons pour acquises en matière de soins de santé n'étaient pas aussi inévitables qu'on le pense ? Est-il totalement inconcevable que nous ayons développé des dogmes qui nous coûtent cher – en argent, en temps et parfois même en vies humaines ? C'est tout l'objet de mon article : décrire un système de santé construit à partir de principes fondamentaux par des gens qui n'ont jamais supposé que nous, Occidentaux, en savions plus ; à vous de décider s'ils ont raison ».

Remarque 5 : Comment l'Europe peut-elle faire face à l'innovation technologique chinoise ?

Il y a deux décennies, la Chine était l'usine du monde, un endroit où les produits conçus en Occident étaient assemblés par une main-d'œuvre bon marché, puis réexpédiés vers les marchés riches. *Aujourd'hui*, les entreprises chinoises donnent le ton dans le domaine de l'intelligence artificielle, dominent les ventes de véhicules électriques et remettent en question la suprématie technologique de la Silicon Valley.

Cette transformation a provoqué une onde de choc de Washington à Bruxelles et dans d'autres capitales occidentales, obligeant les décideurs politiques à établir des réponses de plus en plus sophistiquées à ce qu'ils considèrent comme une menace existentielle pour leur leadership économique.
Le résultat ? Un ensemble complexe de politiques que de nombreux dirigeants considèrent à tort comme un simple « découplage » avec la Chine.
Or, la réalité est beaucoup plus nuancée, car les gouvernements occidentaux déploient trois stratégies distinctes.
Comprendre ces approches est essentiel pour les entreprises qui cherchent à identifier à la fois les risques et les opportunités dans une économie mondiale de plus en plus fragmentée. Les enjeux sont considérables, car le développement technologique rapide de la Chine a créé des dépendances difficiles et onéreuses. De plus, ses 1,4 milliard de consommateurs représentent un marché trop important pour que la plupart des entreprises l'abandonnent.
Aujourd'hui, les préoccupations en matière de sécurité nationale conduisent à l'adoption de politiques qui pourraient remodeler fondamentalement le fonctionnement des entreprises mondiales, des chaînes d'approvisionnement jusqu'aux partenariats de recherche en passant par les stratégies d'accès au marché.

Trois stratégies existent pour contrer l'essor technologique de la Chine : le techno-nationalisme, le techno-localisme et le protectionnisme.

Techno-nationalisme : tracer des lignes claires dans les secteurs critiques
La réponse occidentale la plus brutale a été le techno-nationalisme, c'est-à-dire l'exclusion délibérée des entreprises chinoises des écosystèmes technologiques critiques pour des raisons de sécurité nationale. Cette approche représente un changement fondamental par rapport à la logique économique des intérêts commerciaux qui a guidé la mondialisation pendant des décennies.
L'exemple le plus flagrant est la campagne menée contre **Huawei**, autrefois premier fabricant mondial de smartphones et leader dans le domaine des équipements de télécommunications 5G. Les restrictions imposées par l'administration Trump lors de son premier mandat ont été maintenues et renforcées sous la présidence de Joe Biden ont éloigné Huawei des services Google, des semi-conducteurs de pointe et des mises à jour logicielles essentielles. Le résultat a été dévastateur, car la part de marché mondial de Huawei dans le secteur des smartphones s'est effondrée, passant de 20 % à presque 2 % en seulement deux ans.
Cependant, Huawei n'était qu'un début. Le Bureau américain de l'industrie et de la sécurité tient désormais à jour une liste de plus de 600 entreprises chinoises interdites d'accès aux technologies américaines. Ces restrictions concernent aussi bien des cibles évidentes, comme le géant des télécommunications ZTE, que des entreprises moins connues dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la biotechnologie et de la fabrication de pointe. D'ailleurs, malgré son approche open source, l'entreprise chinoise DeepSeek a vu ses outils d'IA générative interdits dans les systèmes du gouvernement américain, les législateurs proposant même des restrictions plus larges. L'Europe a emboîté le pas, mais souvent avec des mesures moins radicales. Le Royaume-Uni a interdit Huawei de ses réseaux 5G d'ici 2027, tandis que l'Union européenne a donné aux États membres les outils nécessaires pour exclure les « fournisseurs à haut risque » des projets d'infrastructures critiques. Les Pays-Bas, qui abritent le fabricant d'équipements semi-conducteurs ASML, ont restreint les exportations de machines de lithographie avancées, essentielles à la production de puces informatiques de pointe.
Le secteur des semi-conducteurs est devenu un point particulièrement sensible. Les contrôles à l'exportation empêchent désormais les entreprises chinoises d'accéder non seulement aux puces avancées, mais aussi aux équipements nécessaires à leur fabrication. Ces restrictions ont contraint la Chine à investir des milliards dans ses capacités nationales en matière de semi-conducteurs. Pour les entreprises occidentales, les politiques techno-nationalistes créent des perturbations immédiates et souvent douloureuses. Les entreprises qui ont des partenaires, des fournisseurs ou des clients chinois dans des secteurs soumis à des restrictions sont confrontées à des séparations forcées et disposent de peu de temps pour s'adapter. La leçon à tirer pour les dirigeants est claire : attendre que les restrictions soient annoncées est souvent trop tard. Les entreprises avisées procèdent à des évaluations régulières des

risques, développent des chaînes d'approvisionnement de secours et font pression pour obtenir des délais de mise en œuvre raisonnables par l'intermédiaire des associations industrielles.

Techno-localisme : garder la porte ouverte sous certaines conditions

Alors que le techno-nationalisme ferme complètement la porte, le techno-localisme la laisse ouverte, mais exige un prix.

Ces entreprises chinoises peuvent participer aux marchés occidentaux, mais elles doivent établir une présence locale importante tout en transférant leur technologie comme condition d'admission. Cette approche reconnaît que l'exclusion totale de la technologie chinoise peut être économiquement préjudiciable, voire contre-productive. Elle cherche plutôt à tirer parti des avantages de l'innovation chinoise tout en conservant le contrôle national sur les technologies et les capacités de production essentielles. Ironiquement, cela reflète la stratégie adoptée par la Chine elle-même au cours des deux dernières décennies, lorsque les entreprises étrangères étaient soumises à des exigences similaires pour accéder au marché chinois.

L'exemple le plus marquant est la bataille en cours autour de **TikTok**. Plutôt que d'interdire simplement l'application, les législateurs américains ont exigé que l'entreprise ByteDance vende ses activités américaines à des propriétaires nationaux. La logique sous-jacente est que l'algorithme et les données des utilisateurs de TikTok représentent des actifs précieux qui devraient profiter aux intérêts américains plutôt qu'aux intérêts chinois. Des pressions similaires ont été exercées sur d'autres applications et services chinois qui traitent des informations sensibles sur les utilisateurs.

Dans le secteur des véhicules électriques, l'Union européenne a adopté le techno-localisme comme moyen de tirer parti de la technologie chinoise en matière de batteries tout en renforçant ses capacités industrielles nationales. Les géants chinois des batteries, tels que CATL et BYD, ont implanté des sites de production en Europe afin de bénéficier d'importantes aides au développement et de subventions. Ces accords permettent aux gouvernements européens d'exercer un certain contrôle sur les chaînes d'approvisionnement critiques tout en permettant aux entreprises chinoises de participer à la transition lucrative vers la mobilité électrique.

Cette approche s'étend aux exigences en matière de localisation des données, qui obligent les entreprises technologiques chinoises à stocker les données des utilisateurs européens à l'intérieur des frontières de l'UE, et aux mandats de coentreprise qui imposent de facto le partage des technologies comme condition d'entrée sur le marché. Certains accords vont plus loin, exigeant des accords de licence qui garantissent aux entreprises occidentales l'accès aux innovations chinoises.

Pour les entreprises, les politiques techno-localistes présentent à la fois des opportunités et des risques. À court terme, les entreprises occidentales peuvent accéder à la technologie chinoise de pointe, accroître leur part de marché et bénéficier d'avantages en termes de coûts grâce à ces accords. Cependant, le transfert forcé de technologie peut réduire la motivation des entreprises chinoises à innover dans le cadre de partenariats ouverts, ce qui pourrait laisser les partenaires occidentaux avec un accès à une technologie obsolète, les entreprises chinoises concentrant leurs derniers développements sur les marchés non réglementés.

La clé pour les dirigeants est de trouver un équilibre entre les gains immédiats et les risques concurrentiels à long terme. Les entreprises qui deviennent trop dépendantes des transferts de technologie forcés peuvent se retrouver désavantagées lorsque leurs partenaires chinois développent des stratégies alternatives ou concentrent leurs efforts d'innovation ailleurs.

Protectionnisme : préférence géographique plutôt que propriété

La troisième stratégie, le protectionnisme, adopte une approche totalement différente. Plutôt que de se concentrer sur la propriété des entreprises ou les questions de sécurité, elle vise à protéger les industries nationales par le biais de droits de douane, de subventions et de préférences en matière d'approvisionnement, quel que soit le lieu où se trouve le siège social d'une entreprise.

Le droit de douane de 100 % imposé par l'administration Biden sur les véhicules électriques fabriqués en Chine est peut-être l'exemple le plus frappant de cette approche. Ce droit de douane double effectivement le prix des véhicules électriques chinois, les rendant non compétitifs par rapport aux alternatives nationales au détriment de leurs qualités technologiques. Des droits similaires ont été imposés sur les

panneaux solaires, les semi-conducteurs, l'acier et l'aluminium chinois, créant des désavantages substantiels en termes de coûts pour les exportateurs chinois.
Ce protectionnisme moderne va au-delà des droits de douane. La loi sur la réduction de l'inflation prévoit jusqu'à 369 milliards de dollars d'incitations en faveur des énergies propres, avec des exigences en matière de contenu national qui favorisent les fabricants américains. La loi CHIPS, promulguée le 9 août 2022, alloue 52 milliards de dollars à la fabrication de semi-conducteurs, avec des restrictions empêchant les bénéficiaires d'étendre la production de puces avancées en Chine. L'Europe a réagi en adoptant son propre plan industriel *Green Deal*, qui prévoit des subventions substantielles pour la fabrication de technologies propres au sein de l'UE. Ces politiques visent à reconstruire la capacité industrielle nationale qui a été vidée de sa substance par des décennies de mondialisation. Les dispositions « *Buy American* » (achetez américain) dans les marchés publics fédéraux confèrent aux entreprises nationales des avantages significatifs en matière d'appels d'offres, tandis que les préférences au niveau des États étendent les politiques protectionnistes aux achats des gouvernements régionaux.
Cependant, les politiques protectionnistes s'avèrent souvent moins efficaces que prévu, car elles s'attaquent à la géographie plutôt qu'à la propriété ou au contrôle. Les entreprises chinoises ont fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation pour contourner les barrières commerciales grâce à des investissements directs, des stratégies de pays tiers et des accords de partenariat complexes. Le fabricant BYD, malgré les droits de douane élevés imposés aux véhicules construits en Chine, a conservé des contrats lucratifs avec les autorités de transport américaines grâce à son usine de fabrication en Californie. L'entreprise produit techniquement des véhicules « fabriqués aux États-Unis » tout en conservant la propriété et le contrôle chinois. De même, les fabricants chinois de panneaux solaires ont mis en place une importante capacité de production aux États-Unis, ce qui leur permet de bénéficier des subventions destinées à soutenir l'industrie américaine.Les fabricants chinois acheminent également de plus en plus leurs produits via le Mexique, le Vietnam et d'autres pays afin d'éviter les droits de douane, tout en conservant le contrôle des technologies et des processus clés. Ces stratégies mettent en évidence un défi fondamental lié aux approches protectionnistes : dans une économie mondialisée, la nationalité de la production et la propriété peuvent être dissociées de manière à nuire à l'efficacité des politiques.

Naviguer dans le nouveau paysage
Le cadre à trois stratégies révèle pourquoi les discours simplistes sur le « découplage » passent à côté de l'essentiel.
Les gouvernements occidentaux ne rejettent pas uniformément la technologie chinoise, mais déploient plutôt des outils sophistiqués pour remodeler la dynamique concurrentielle en leur faveur. Le défi pour les chefs d'entreprise consiste à comprendre quelle approche s'applique à leur secteur spécifique et à adapter leurs stratégies en conséquence.
Les entreprises opérant dans des secteurs jugés critiques pour la sécurité nationale (télécommunications, semi-conducteurs, intelligence artificielle) doivent s'attendre à des restrictions techno-nationalistes et planifier en conséquence. Celles qui opèrent dans des secteurs où le transfert de technologie est précieux peuvent trouver des opportunités dans les accords techno-localistes, mais elles doivent gérer avec prudence les risques concurrentiels à long terme. Dans les secteurs confrontés à des mesures protectionnistes, l'essentiel est de reconnaître que ces politiques créent souvent des ouvertures plutôt que des barrières, c'est-à-dire des opportunités de repositionnement stratégique plutôt que d'exclusion permanente.

La tendance générale est claire : l'ère de la mondialisation purement axée sur le marché touche à sa fin, remplacée par un système plus complexe où les considérations géopolitiques influencent de plus en plus les relations commerciales. Les entreprises qui s'adaptent rapidement à ces nouvelles règles d'engagement trouveront des opportunités, même dans un monde plus fragmenté. Celles qui s'accrochent à leurs anciennes hypothèses sur des marchés mondiaux sans friction pourraient se retrouver de plus en plus désavantagées.
Alors que les entreprises chinoises les plus compétentes continuent de s'adapter à chaque changement de politique, les entreprises occidentales sont confrontées à un choix difficile : faire évoluer leurs stratégies pour s'adapter à cette nouvelle réalité ou risquer d'être laissées pour compte dans un environnement

concurrentiel en rapide évolution. Les entreprises qui prospéreront seront celles qui considèrent ces cadres politiques non pas comme des obstacles à surmonter, mais comme de nouvelles règles du marché ».

2) *L'Europe décroche*

L'insolente et étonnante croissance des États-Unis au troisième trimestre nous le rappelle. Entre l'Europe et les États-Unis, c'est l'histoire d'un décrochage qui n'en finit pas depuis le milieu des années 90. Un dernier point ne fait pas une tendance, on le sait. Mais si l'on prend plus de recul, pour remonter juste avant la crise sanitaire, la croissance américaine atteint maintenant un rythme annuel de 1,9%, tandis que celle de la zone euro demeure inférieure à 1 %. Ce point d'écart, on le retrouve à peu près depuis le milieu des années 90. Résultat, le poids économique de la zone euro ne cesse de décroître.

L'impact décisif de la démographie

La démographie joue, en première analyse, un rôle décisif dans ce décrochage. Plus de la moitié de l'écart de croissance est imputable, a priori, à cet élément, qui agit positivement à la fois sur l'offre de main-d'œuvre et sur le dynamisme des débouchés domestiques. Mais son impact est bien plus profond. Le fossé démographique est en effet encore plus large lorsque l'on resserre l'analyse sur la population en âge de travailler. Le réservoir de main-d'œuvre croît de 0,8% par an Outre- Atlantique quand il stagne quasiment en Europe. Facteur de freinage supplémentaire donc, aggravé de surcroît par le vieillissement plus avancé de la population active de ce côté-ci de l'Atlantique. Bref, vu sous cet angle, le handicap démographique européen expliquerait trois quarts du problème.Les multiples avantages de l'économie américaine

Outre la démographie, l'économie américaine dispose d'une multitude d'avantages bien identifiés, justifiant son ascendant en termes de croissance sur la vieille Europe :

• la force du dollar, qui lui permet de mener des politiques de soutien budgétaire bien plus amples pour amortir les crises ;
• un degré d'unification de son marché domestique plus poussé, à l'origine d'effets d'échelle supérieurs à ceux de l'Europe ;
• un leadership technologique, à la source d'une rente informationnelle et financière ;
• la profondeur et la liquidité de ses marchés d'actifs ;
• et son accès à des énergies moins coûteuses...

La démographie ne participe certes plus avec la même intensité à l'écart aujourd'hui. En revanche, la guerre a accru l'avantage énergétique relatif des États-Unis, alors que la locomotive industrielle allemande a vu, au contraire, voler en éclats l'avantage qu'elle s'était bâtie patiemment. L'impulsion budgétaire américaine, de par son ampleur exceptionnelle et son étirement dans le temps, participe aussi très largement au creusement de l'écart au cours de ces deux dernières années. À cela, s'ajoutent les comportements de désépargne des ménages américains qui renforcent le moteur de la consommation à court terme.

Générer d'importants gains de productivité dans les services : la vraie force des USA

On peut pourtant s'étonner que ces divers éléments ne jouent finalement que marginalement. En vérité, le focus sur la démographie tend à minorer l'avantage structurel américain. Car la démographie déclinante européenne n'a pas eu la portée contraignante que l'on pourrait suspecter. La mobilisation de la population en âge de travailler s'est en effet considérablement accrue depuis les années 2000 en zone euro, comme en témoigne la hausse des taux d'activité et d'emploi, dans le sillage des réformes de libéralisation et de baisse de coût du travail peu qualifié. L'Europe a donc compensé son inertie démographique par un mouvement de rattrapage des États-Unis en matière d'activation de sa population en âge de travailler. Résultat, depuis 1995, l'emploi s'est accru au même rythme de part et d'autre de l'Atlantique. Et depuis 2019, la croissance de l'emploi de la zone euro est même supérieure à celle des États-Unis.

Si l'on privilégie cette décomposition de la croissance, c'est la productivité par actif occupé qui expliquerait intégralement le différentiel de croissance entre les deux espaces économiques.

Plus précisément, ce qui singularise les États-Unis, c'est leur capacité à générer des gains de productivité dans les services. Que suggère ce constat ? Que l'Europe est encore dans une vieille logique de déversement de ses emplois industriels sur petits jobs de services dégradés à faible valeur ajoutée. Tandis que les États-Unis, autrefois temple de ces emplois, sont maintenant entrés dans une phase

d'automatisation / optimisation de ces services. Ils ne sont pas seulement producteurs mais aussi meilleurs utilisateurs des technologies numériques.
Un écart de productivité qui va de pair avec une appréciation du dollar de plus de 35 % depuis 2008. Le décrochage en volume se double d'un décrochage en valeur, amplifié par le change. Cela s'appelle un appauvrissement... Les touristes américains en Europe, au pouvoir d'achat dopé, le savent bien, et il est considérable depuis 2008.

3) *L'Europe entre division et élargissement ; « union souveraine », fédéralisme pragmatique de Mario Draghi*

a- *L'Europe ne peut plus se permettre l'égalité des membres – il est temps de la diviser.*

Les divergences d'opinion entre les 27 États membres de l'UE sur des questions cruciales – énergie, politique étrangère, financement de la guerre contre la Russie – ont atteint un point de non-retour : le consensus est devenu impossible, affirme Nikolay Onadzinski, expert de l'Institut allemand des relations internationales et de la sécurité (SWP, Berlin).
Comme de nombreux autres analystes, il conclut qu'il est désormais opportun de transformer l'Europe en une Union « à deux vitesses ».
Par « à deux vitesses », on entend un modèle où certains États avancent plus rapidement que d'autres dans des domaines précis.
Onadzinski souligne que des formats flexibles existent déjà de facto : coalitions de volontaires, E3 (France-Allemagne-Royaume-Uni), Weimar Plus, Nordic-Baltic Eight, etc. Ces entités fonctionnent comme des clubs distincts, notamment dans les domaines militaire et du dialogue transatlantique. En 2025-2026, ce sont précisément ces « coalitions flexibles » qui dominent, au détriment d'une unité européenne globale.
Ces mécanismes permettent de contourner l'exigence de consensus au sein de l'UE, d'accélérer les décisions et de concentrer les ressources sur le « noyau dur » européen. C'est un outil commode pour l'Allemagne, la France, l'Italie et les pays prêts à aller plus vite dans la militarisation, la politique industrielle ou les finances.
Mais il y a un deuxième enjeu majeur : la bureaucratie bruxelloise rêve toujours d'élargir l'UE à l'Ukraine, à la Moldavie et aux Balkans occidentaux.
Or, une adhésion complète de l'Ukraine dans la structure actuelle risquerait de paralyser entièrement le système. D'où l'attrait croissant d'une architecture flexible : Bruxelles envisage que les nouveaux membres participent à certaines politiques sans intégrer immédiatement le noyau central – et surtout sans pouvoir bloquer les décisions stratégiques. En clair, la « flexibilité » devient le moyen d'élargir l'UE sans la faire imploser.
Les conséquences sont lourdes. L'Union se transforme progressivement : d'une communauté de droit fondée sur l'égalité des États, elle devient un réseau de coalitions qui se chevauchent. Cela réduit la prévisibilité et multiplie les incertitudes, notamment sur la question clé : qui décide vraiment ?
L'érosion du droit communautaire est inévitable. L'UE a été bâtie comme un espace juridique d'États égaux ; les « coalitions » substituent à cette logique celle de la force et des capacités réelles. À terme, l'intégration glisse d'un modèle juridique vers une intégration géopolitique « au gré des intérêts », qui divergeront de plus en plus.
Tout cela se déroule sur fond d'une présence américaine renforcée. À Washington, on a parfaitement compris l'avantage : une Europe fragmentée en plusieurs centres de décision est bien plus facile à influencer pays par pays. Le club des États pro-américains est déjà identifiable – Hongrie, Slovaquie, une partie de la Pologne, Italie – et il est probable qu'il s'élargisse.
Au final, ce scénario ouvre la voie à une scission irréversible de l'Union européenne.

Nicolai von Ondarza dirige un groupe de recherche au sein du groupe de recherche UE/Europe :

Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP) (Institut allemand des affaires internationales et de sécurité) :

Dans la recherche d'une plus grande capacité d'action européenne, le modèle d'une Europe à plusieurs vitesses regagne en popularité. Pour renforcer l'UE sur le long terme, la politique européenne allemande devrait s'appuyer sur deux principes, affirme le politologue Nicolai von Ondarza.

Face aux bouleversements géopolitiques et à l'impasse interne au sein de l'Union européenne, un concept ancien retrouve du terrain : l'Europe à plusieurs vitesses. Même la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, préconise le recours aux instruments existants, tels que la « coopération renforcée », lorsque l'unanimité entre les 27 États membres est impossible à atteindre. Parallèlement, le commissaire européen à la Défense, Andrius Kubilius, appelle à la création d'un Conseil européen de sécurité incluant le Royaume-Uni.

Après le Brexit (2016), l'UE a fait de l'unité des 27 États membres son principe directeur. Auparavant, d'importantes mesures d'intégration avaient déjà été mises en œuvre au sein de coalitions flexibles : la zone euro et l'espace Schengen ne concernent encore qu'une partie des États membres. Les traités de l'UE prévoient une coopération renforcée, un instrument permettant à un groupe d'États d'avancer lorsque les processus décisionnels sont bloqués. Cependant, il a rarement été utilisé par le passé. La dernière vague de formats nouveaux et flexibles a eu lieu entre 2010 et 2015, pendant la crise de la zone euro. Ce schéma se répète aujourd'hui dans un nombre considérablement plus important de domaines politiques.

Une nouvelle volonté de flexibilité

La motivation de ce passage de l'unité à la flexibilité est claire : dans un ordre mondial en pleine mutation, l'UE ne peut se permettre, à long terme, de recourir au droit de veto et de mener une politique du plus petit dénominateur commun. Les décisions à la majorité sont de plus en plus rares, notamment dans des domaines clés tels que la politique étrangère et de sécurité et la politique fiscale. De ce fait, des coalitions d'États volontaires se forment plus fréquemment.

Cela est particulièrement visible en matière de politique étrangère et de sécurité. Il ne se passe quasiment pas une réunion du Conseil européen sans l'adoption de conclusions sur l'Ukraine à 26, c'est-à-dire sans inclure la Hongrie. Pour gérer les relations avec les États-Unis et apporter un soutien accru à l'Ukraine, les principaux États membres de l'UE se réunissent selon différents formats : au sein du groupe E3 (Allemagne, France et Royaume-Uni, pays non membre de l'UE), sous l'égide de Weimar Plus (E3 incluant la Pologne et l'Italie), ou encore dans des formats régionaux tels que le groupe des Huit pays nordiques et baltes ou la « Coalition des volontaires ».

Même au sein des domaines stratégiques de l'UE, les États membres privilégient désormais des formats flexibles. Faute d'accord en décembre 2025 sur l'utilisation des fonds russes gelés destinés à l'Ukraine, 24 États se sont entendus sur un plan de financement commun de 90 milliards d'euros dans le cadre d'une coopération renforcée. La Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie n'en faisaient pas partie. Début 2026, les ministres des Finances des six plus grandes économies de l'UE ont instauré un nouveau format de dialogue afin de faire progresser les initiatives relatives au financement de la défense, à l'Union des marchés de capitaux et au renforcement de l'euro.

Cependant, cette dynamique n'est pas sans risques : divisions, marginalisation des petits États et fragmentation institutionnelle sont autant de conséquences possibles. Même pendant la crise de l'euro, le recours à de nombreux formats différents a creusé un fossé entre les pays de la zone euro et ceux qui n'en font pas partie. Des instruments comme le Mécanisme européen de stabilité (MES) restent marginalisés à ce jour. De plus, les alliances informelles entre grands États risquent de marginaliser les petits et moyens pays. Les initiatives menées hors du cadre de l'UE peuvent rendre la politique européenne plus complexe, moins transparente, plus fragmentée et, par conséquent, plus lourde.

Ancrer l'avant-garde en Europe

Pour éviter cela, la politique européenne allemande devrait s'appuyer sur deux principes : premièrement, les formats flexibles doivent être systématiquement liés aux institutions de l'UE. Une coopération renforcée offre des avantages concrets à cet égard : elle accroît la capacité d'action et la force contraignante juridique, par exemple en mobilisant les capacités administratives de la Commission européenne ou le contrôle de constitutionnalité exercé par la Cour de justice de l'Union européenne. Parallèlement, en associant le Parlement européen, elle renforce la légitimité démocratique et la transparence vis-à-vis des autres États membres.

Deuxièmement, les formats de coopération flexibles doivent rester ouverts à tous les États membres intéressés, éventuellement sous réserve de certains critères. Le principe initial d'une Europe à plusieurs vitesses repose sur un objectif commun, que les États membres de l'UE poursuivent à leur propre rythme. L'objectif final – une Union européenne renforcée dans un ordre mondial contesté – ne pourra être atteint que si tous ceux qui le souhaitent et en ont la capacité y participent.

b- Un élargissement à marche forcée…

L'Union européenne va s'élargir, c'est acté.
Sur neuf pays candidats, quatre ont de très grandes chances d'adhérer d'ici 2030 : l'Ukraine, la Moldavie, l'Albanie et le Monténégro. Alors que les négociations traînaient depuis des années, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a rendu la question urgente pour la Commission européenne et plusieurs États membres, l'élargissement étant perçu comme un rempart géopolitique contre la Russie et une façon d'accroître le poids de l'Union européenne dans les négociations entre blocs. Présenté comme un bouclier géopolitique, cet élargissement aura des conséquences majeures pour la France : elle devra donner plus tout en recevant moins au budget européen ; son poids dans les votes à la majorité qualifiée sera dilué ; elle sera davantage isolée face à de nouvelles alliances pivots autour de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie ; elle subira une perte de compétitivité face à de nouveaux entrants aux salaires cinq fois inférieurs, et sera contrainte de faire un pas de plus dans l'engrenage de la fédéralisation.
Tout le monde semble avoir une bonne raison de pousser à cet élargissement :
l'Allemagne, pour élargir son hinterland et encore abaisser les coûts de production de ses voitures dans un contexte de perte de compétitivité de son industrie ;
la France, pour les mêmes raisons car au service de ses multinationales (ses « champions nationaux ») ;
la Commission, pour sécuriser la sphère d'influence de l'UE dans ces pays au détriment de celle de la Russie et éventuellement de la Chine, etc. Et puis, surtout, comme ce fut déjà le cas avec les précédents élargissements vers l'Europe centrale et l'Europe de l'Est pour élargir le champ du marché unique, puisque c'est élargir les possibilités de localisation de chaînes de valeur dans des pays à bas coûts pour les multinationales européennes.
Mais l'adhésion de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie va prendre du temps
Début 2022, l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie ont envoyé leur candidature d'adhésion à l'UE. Elles ont depuis obtenu le statut de candidat de la part des Vingt-Sept. Mais le processus d'intégration à l'Union européenne est long et exigeant.
L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, accélère fortement les choses. Soutenu par l'Union européenne, le président ukrainien Volodymyr Zelensky transmet une demande d'adhésion dès le 28 février. La Moldavie et la Géorgie font de même le 3 mars, inquiètes des risques de déstabilisation dans la région.
Le 8 novembre 2023, la Commission européenne recommande d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la Moldavie, et de reconnaître officiellement la Géorgie comme pays candidat. Le Conseil européen du 14 décembre 2023 valide ces recommandations. C'est une avancée majeure pour les trois pays, même si leur intégration complète nécessitera encore de nombreuses étapes et réformes.
Un processus long
La procédure d'adhésion prend en règle générale plusieurs années. L'intégration à l'UE est un processus au long cours : le droit du pays candidat doit devenir conforme au droit européen, ce qui donne lieu à des négociations souvent complexes. Si les premières vagues d'élargissement à l'Ouest avaient pu être achevées relativement rapidement, les exemples plus récents ne manquent pas pour illustrer l'important délai qui peut exister entre le dépôt de candidature et l'adhésion officielle à l'UE :
La Hongrie et la Pologne ont envoyé leur demande d'adhésion en 1994 et ont intégré l'Union seulement en 2004 (durée du processus : 10 ans) ;
La Roumanie et la Bulgarie ont adressé leur candidature à l'Union européenne en 1995 et ont finalement adhéré en 2007 (durée du processus : 12 ans) ;
La Croatie a présenté sa demande d'adhésion en 2003 et a rejoint l'Union en 2013 (durée du processus : 10 ans) .
Pourquoi l'intégration demande-t-elle du temps ?
La Commission européenne doit d'abord rendre un avis sur chacune des demandes d'adhésion après les avoir examinées. Ce qu'elle a fait le 17 juin 2022 pour les candidatures ukrainienne, moldave et géorgienne, dans un délai particulièrement rapide. L'avis était positif pour les deux premières, mais négatif pour la dernière.
Une fois l'avis rendu par l'exécutif européen, les candidatures doivent être acceptées à l'unanimité par les États membres. Le pays obtient alors le statut de candidat à l'adhésion. Le 23 juin 2022, là encore avec une certaine rapidité, les Vingt-Sept ont attribué ce statut à l'Ukraine et à la Moldavie.

Le processus d'intégration implique des négociations souvent longues et complexes. Leur ouverture et leur conclusion requièrent à chaque étape l'unanimité des Vingt-Sept, après avis de la Commission. Une règle que le président du Conseil européen, António Costa, souhaite faire évoluer. Selon la proposition de réforme du président de l'institution, les groupes de négociation pourraient être ouverts avec l'assentiment d'une majorité qualifiée des pays de l'UE plutôt que d'un accord unanime.

Pour adhérer à l'UE, le pays doit notamment satisfaire trois grands critères (les "critères de Copenhague") conditionnant son intégration :

Des institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités.

Une économie de marché viable et la capacité de faire face à la concurrence et au marché de l'Union européenne.

L'acquis communautaire, c'est-à-dire la capacité de mettre en œuvre les obligations découlant de l'adhésion, et notamment de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Quels obstacles à l'intégration pour l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie ?

Plusieurs lignes rouges concernent ces trois candidatures. Pour l'Ukraine, il s'agit en premier lieu de la guerre qui l'oppose depuis 2014 à la Russie, avec le tournant majeur de l'invasion russe le 24 février 2022. Il apparaît particulièrement difficile de garantir des institutions stables et une économie viable lorsqu'un pays est en proie à un conflit armé.

En outre, les pays de l'ex-URSS subissent une forte corruption. Selon le baromètre mondial de la corruptionde 2025 établi par l'ONG Transparency International, l'Ukraine compte parmi les pays d'Europe les moins bien classés, avec un score de 36 sur 100 (+1 point par rapport à 2024). La Moldavie est également dans ce cas avec un score de 42 sur 100 (-1 point par rapport à 2024). La candidature de la Géorgie a pâti de l'intensification des ingérences politiques dans les activités des ONG en 2025 et a perdu 3 points par rapport à 2024 avec un score de 50 sur 100.

Enfin, la Moldavie apparaît comme l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Et l'économie de l'Ukraine, qui ne répondait pas aux critères d'intégration avant 2022 déjà, est lourdement affectée par la guerre depuis.

Où en sont-ils vis-à-vis de l'UE ? Ukraine

L'Ukraine signe un accord de partenariat et de coopération bilatéral avec l'UE en 1994, trois ans après la dislocation de l'URSS. Elle souscrit ensuite à l'objectif d'une adhésion à long terme. En 2005, un Plan d'action conjoint UE-Ukraine est adopté pour encadrer les réformes en vue d'un rapprochement du pays avec l'Union. Des négociations sur un accord d'association sont lancées en 2007, mais le texte n'est signé qu'en 2014. Ce traité vise à renforcer les liens politiques et économiques de l'UE et de l'Ukraine. En 2022, quatre jours après l'offensive lancée par la Russie, Kiev effectue une demande officielle d'adhésion.

Après un avis positif de la Commission européenne, le Conseil européen valide à son tour la candidature ukrainienne le 23 juin 2022. Les États membres annoncent officiellement l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Ukraine le 14 décembre 2023. Six mois plus tard a lieu la première conférence d'adhésion de l'Ukraine entre ministres européens et ukrainiens, le 25 juin 2024. Dans un rapport publié le 4 novembre 2025, la Commission européenne rappelle que "*le gouvernement ukrainien a signalé son objectif de clôturer provisoirement les négociations d'adhésion d'ici la fin de 2028*". L'exécutif européen juge que cet *"objectif ambitieux"* nécessitera "*une accélération du rythme des réformes [...], notamment en ce qui concerne les fondamentaux, en particulier l'état de droit*".

Chaque nouveau chapitre nécessite l'unanimité des États membres pour être ouvert, or la Hongrie reste fermement opposée à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE.

Moldavie

La Moldavie, territoire enclavé entre l'Ukraine et la Roumanie, signe un accord d'association avec l'UE en 2014. Comme l'Ukraine et la Géorgie, elle participe au Partenariat oriental. La Moldavie dépose sa candidature à l'adhésion le 3 mars 2022, au lendemain de l'invasion russe de l'Ukraine, en même temps que Tbilissi. Trois mois plus tard, la présidente de la Commission déclare que le pays "*a le potentiel pour répondre aux critères*". Comme pour l'Ukraine, les États membres lui accordent le statut de candidat à l'adhésion le 23 juin 2022. Et le 8 novembre 2023, la Commission préconise le lancement des négociations d'adhésion. Le Conseil européen du 14 décembre 2023 entérine la recommandation de l'exécutif, les États membres s'étant accordés pour débuter les négociations avec Chișinău.

Le 17 décembre 2024, le Conseil européen prend note que "*les élections présidentielles et le référendum sur l'adhésion à l'UE du 20 octobre se sont déroulés dans le calme, ce malgré les tentatives persistantes de la Russie de recourir à la manipulation et à l'ingérence*". Les Européens applaudissent le résultat du référendum mais rappellent que le pays doit encore réduire la vulnérabilité de ses institutions et son économie face à la Russie. Une étape importante a été franchie le 4 juillet 2025, avec un premier sommet UE-Moldavie à Chișinău. Cette réunion a permis de rappeler l'importance stratégique de l'avenir de ce petit pays voisin de l'Ukraine, marquant une étape majeure dans la coopération entre l'UE et la Moldavie, face au risque d'alimenter les tensions avec la Russie.

Lors des élections législatives du 28 septembre 2025, le Parti Action et Solidarité (PAS) de la présidente pro- européenne Maia Sandu est arrivé largement en tête avec 50,03 %, suscitant un espoir pour la population en vue d'une adhésion à l'UE. Depuis le 1er janvier 2026, la Moldavie a rejoint l'espace d'itinérance aux tarifs de l'UE, permettant à ses citoyens et à ceux de l'UE d'utiliser leur mobile sans surcoût à l'étranger, renforçant ainsi son intégration au marché unique européen.

"*Face aux menaces hybrides persistantes et aux tentatives de déstabilisation du pays, la Moldavie a considérablement progressé sur la voie de l'adhésion*", écrit la Commission européenne dans son rapport du 4 novembre 2025.

Le 16 décembre 2025, la présidence danoise a indiqué que le Conseil souhaitait ouvrir rapidement les groupes de chapitres de négociation avec l'Ukraine et la Moldavie. La première étape sera l'ouverture du groupe consacré aux "fondamentaux", avant de passer aux autres chapitres, conformément à la méthodologie et aux cadres de négociation. Le Conseil travaille actuellement à préparer ces prochaines étapes.

Géorgie

Au cours des années 1990, les relations entre l'UE et la Géorgie se réchauffent. Un accord bilatéral de partenariat et de coopération est signé en 1999. En 2008, lorsque le pays entre en conflit avec la Russie, l'UE condamne le recours à la force de Moscou. En 2014, le Parlement européen souligne, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne, la *"perspective européenne"* de la Géorgie - tout comme celles de la Moldavie et de l'Ukraine - qui peut ainsi demander à devenir membre de l'UE.

Des relations plus étroites sont nouées avec l'entrée en vigueur en 2016 d'un accord d'association entre l'UE et la Géorgie (similaire à celui signé avec l'Ukraine). Alors que le gouvernement géorgien prévoyait de présenter sa candidature à l'UE d'ici 2024, il emboîte le pas à Kiev et fait acte de candidature pour l'entrée dans l'Union dès le 3 mars 2022. Mais contrairement à l'Ukraine et à la Moldavie, le pays n'a pas obtenu d'avis favorable de la Commission en juin 2022. Les États membres ne lui accordent pas le statut de candidat à l'adhésion et demandent des efforts supplémentaires. En cause notamment : une orientation du gouvernement de plus en plus pro-russe et des atteintes répétées à l'état de droit.

La Commission revient sur sa position le 8 novembre 2023, en recommandant aux Vingt-Sept d'attribuer le statut de candidat à Tbilissi. Et les États membres lui octroient ce statut officiel le 14 décembre 2023. Mais le Conseil européen des 27-28 juin 2024 décide de geler le processus d'adhésion, en raison de l'adoption d'une "loi sur l'influence étrangère" inspirée d'une législation russe répressive.

Quelques mois plus tard, le processus d'adhésion est stoppé net par le parti pro-russe au pouvoir, Rêve géorgien. Le 28 novembre 2024, le Premier ministre Irakli Kobakhidzé annonce la suspension des négociations d'adhésion à l'Union européenne jusqu'en 2028, et déclare vouloir refuser toute subvention budgétaire venant de Bruxelles.

L'annonce est suivie de manifestations pro-européennes de grande ampleur. Depuis le mois de décembre, des milliers de manifestants se rassemblent à travers le pays, tandis que la répression du gouvernement se durcit. Le 14 décembre, le candidat du parti Rêve géorgien, Mikheïl Kavelashvili, est élu président de la Géorgie par un collège électoral. Une élection jugée "illégitime" par la présidente sortante, Salomé Zourabichvili, qui refuse toujours de reconnaître le résultat des élections législatives du 26 octobre 2024 - entachées de fraude - ayant conduit à la victoire du parti pro-russe.

L'UE estime que les récentes lois répressives, notamment sur les "agents de l'étranger", éloignent la Géorgie de son chemin européen, mais peine à s'accorder sur des sanctions. En janvier 2025, certaines parties de l'accord UE- Géorgie visant à faciliter la délivrance des visas, ont été suspendues par le Conseil de l'UE, obligeant par exemple les diplomates géorgiens à demander un visa pour se rendre dans l'UE. Malgré le soutien de plusieurs États membres à des mesures plus strictes, les vétos de la Hongrie et de la Slovaquie bloquent pour l'instant toute action supplémentaire.

Dans son rapport du 4 novembre 2025, "*la Commission considère que la Géorgie n'est candidate qu'en théorie*" et estime que ses autorités nationales "*doivent de toute urgence inverser le recul démocratique*".

Dans ses conclusions le 16 décembre 2025, le Conseil constate "*le recul de la Géorgie dans la réalisation des neuf mesures sur la base desquelles le statut de pays candidat avait été accordé*" et note que "*par conséquent, le processus d'adhésion de la Géorgie à l'UE est au point mort tant que les autorités ne feront pas preuve d'un engagement résolu à inverser la tendance et à revenir sur la voie de l'adhésion à l'UE*".

c- *La solution d'une « union de souveraineté » ; proposition de* **Max Krahé** *(co-fondateur et directeur de la « Dezernat Zukunft » - institut de recherche à Berlin)*

Europe puissance – Autonomie stratégique – Souveraineté européenne

Dans un monde en métamorphose permanente, l'Union européenne (UE) se trouve à un carrefour décisif. À l'heure où la puissance chinoise n'est plus objet de débats et où le protectionnisme américain resurgit brutalement, l'Europe est contrainte de repenser en profondeur ses fondations industrielles, énergétiques et sécuritaires. Loin de constituer une fatalité, cette prise de conscience soudaine offre une fenêtre historique : celle de passer du slogan de l'«autonomie stratégique» à une politique cohérente, ambitieuse et réaliste, capable de faire de l'UE un acteur souverain et résilient à l'échelle mondiale.

Un examen attentif de la notion de souveraineté montre qu'elle a deux dimensions : la souveraineté externe et la souveraineté interne c'est-à-dire, d'une part la souveraineté comme puissance à l'étranger et d'autre part la souveraineté comme autorité légitime de prise de décision au niveau national ; et ces deux dimensions sont les deux faces d'une même médaille.

Non seulement parce que la souveraineté externe est une condition préalable à la souveraineté interne, mais aussi parce qu'un gouvernement clair et légitime sur le plan interne est une condition préalable à la souveraineté externe.

Pourquoi ? La souveraineté externe repose, entre autres, sur la capacité institutionnelle, une base matérielle solide et la crédibilité. Ces *trois aspects* nécessitent une clarté sur la souveraineté interne.

- Une base matérielle solide pour la souveraineté externe est inutile si elle n'est pas utilisée de manière stratégique. Exploiter des fenêtres d'opportunité, répondre rapidement aux crises ou poursuivre des objectifs importants de manière cohérente dans le temps requiert une **capacité institutionnelle**. Celle-ci dépend de structures décisionnelles internes bien organisées et légitimes, capables de convertir la force matérielle et économique en puissance politique. Lorsque les structures de la souveraineté domestique restent floues, il est probable que des opportunités passent inaperçues ou que les décisions politiques prises de manière individuelle deviennent incohérentes et contre-productives à long terme. Un exemple marquant de ces incohérences a été la politique européenne à l'égard de l'Ukraine entre 2008 et 2022 (Krahé 2022).
- **Construire la base matérielle** nécessaire pour que l'Europe devienne plus souveraine exige une action étatique à une échelle différente et dans un cadre différent de celui du modèle post-souverain de l'Union européenne du traité de Maastricht : une politique industrielle verticale, une comptabilité publique plus flexible, une augmentation des dépenses de défense et une administration publique plus performante. Pour mettre en œuvre ces politiques et ainsi garantir une base matérielle adéquate pour la souveraineté externe, il est indispensable de les financer et de les légitimer. Cela nécessite une clarification et une re-légitimation des structures financières et décisionnelles en Europe.
- En plus d'une base matérielle adéquate, **la crédibilité** est un facteur décisif pour transformer les actions en résultats souhaités. Un gouvernement dont l'autorité politique domestique est mise en doute ne peut pas négocier des accords internationaux robustes. Un ministère des Finances dont le soutien social et institutionnel (notamment celui de la banque centrale concernée) est incertain aura des difficultés à emprunter à faible coût et à grande échelle. Des forces armées qui se méfient de leur direction politique, manquent de soutien social ou souffrent d'un financement insuffisant ne peuvent pas fournir une dissuasion efficace.
- Une tentative de renforcer la souveraineté externe sans prêter attention à la souveraineté interne revient à faire de l'architecture sans ingénierie : de beaux dessins, mais des structures précaires.

Clarifier où réside la souveraineté interne pourrait renforcer la politique industrielle européenne aujourd'hui.

Dans l'Union européenne de 2024, clarifier où réside la souveraineté interne offre la possibilité de renforcer la souveraineté externe. L'un des arguments les plus forts avancés par les États membres contre une clarification de souveraineté en faveur d'un modèle fédéral est que seuls les parlements nationaux représentent le peuple et doivent donc conserver leur suprématie sur toute législature fédérale (Edling 2003, p. 181). Cependant, les intérêts des populations pourraient être mieux servis par une évolution des structures de représentation.

Compte tenu du changement de paradigme proposé dans la première section de cet article, un examen approfondi des domaines spécifiques de la politique industrielle[15], cruciaux pour renforcer la souveraineté externe de l'Europe, pourrait s'avérer plus pertinent que n'importe quelle analyse fondée sur des chiffres globaux du PIB. Les pages suivantes offrent un aperçu du potentiel qu'une clarification de la souveraineté interne pourrait libérer en matière de politique industrielle.

La politique industrielle est un domaine où le flou européen en matière de souveraineté entraîne des coûts considérables. Avant la pandémie de COVID-19, la politique industrielle était pratiquement écartée, rendue quasiment impossible par le régime strict des aides d'État de l'Union européenne du traité de Maastricht, appliqué par la Direction générale de la concurrence (DG COMP). Cette forme d'intégration négative limitait la capacité des États à façonner leur économie, tout en constituant un moyen efficace de lutter contre les courses aux subventions et la sur-subvention.

Avec le retour mondial de la politique industrielle, cette restriction stricte a été perçue comme de plus en plus problématique pour la souveraineté technologique et industrielle de l'Europe (voir par exemple Bundesministerium für Wirtschaft und Klimaschutz & Ministère de l'Économie et des Finances 2019). Depuis le premier Projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) sur la microélectronique en 2018, les règles relatives aux aides d'État ont été progressivement assouplies, d'abord exclusivement dans le cadre des PIIEC, dans lesquels près de 33 milliards d'euros de subventions ont été autorisés à ce jour (Commission européenne 2024, p. 4).

À partir de 2022, le cadre temporaire de crise, prolongé et modifié en mars 2023 pour devenir le *Temporary Crisis and Transition Framework* (TCTF), a permis des subventions nationales en réponse à la crise énergétique et pour soutenir les transformations verte et numérique. En conséquence, plus de 760 milliards d'euros d'aides d'État ont été approuvés en mars 2024 (Commission européenne 2024, p. 4), bien que les montant effectivement versé restent incertains. [16]

Étant donné que la politique industrielle est désormais principalement menée au niveau des États membres, une coordination européenne plus approfondie pourrait offrir des gains d'efficacité considérables. Les disparités à travers l'Europe en matière de coûts énergétiques actuels et futurs (Steitz & Kölschbach Ortego 2023), de disponibilité de travailleurs qualifiés, d'infrastructures et de clusters industriels et de recherche existants ne sont pas prises en compte de manière optimale dans les processus décisionnels nationaux. Cependant, compte tenu du volume total des aides, du risque de subventions ponctuelles inefficaces (« flash in the pan ») et des courses aux subventions destructrices entre États membres, ce potentiel pourrait être significatif.

Exploiter ce potentiel sera difficile tant que les pouvoirs décisionnels resteront au niveau national. Les intérêts des États membres sont partagés : d'une part, il existe un intérêt commun à mener la politique industrielle la plus efficace possible, pour maximiser les résultats avec un minimum de subventions et de mesures. D'autre part, les États membres ont des intérêts divergents concernant les décisions d'investissement spécifiques : chaque État souhaite accueillir la nouvelle usine de semi-conducteurs, la fabrique de batteries ou toute autre installation industrielle sur son propre territoire.

Cette situation est compliquée par le fait que les sites les plus efficaces se trouvent souvent dans les zones centrales riches de l'Union européenne, où les travailleurs qualifiés, les infrastructures de transport bon marché et fiables, les chaînes d'approvisionnement bien établies et les grands marchés en aval sont déjà présents. Les États membres moins prospères ont donc intérêt à soutenir une politique industrielle européenne uniquement si elle est perçue comme une politique combinant industrie et cohésion. À l'inverse, les États membres plus riches peuvent avoir intérêt à plaider pour une politique industrielle européenne dissociée des préoccupations de cohésion. Gérer ce conflit tout en garantissant une mise en œuvre de qualité élevée constitue un défi dans le cadre actuel des structures de décision et de financement de l'UE.

*Alors, **q**ue faire ?*

La leçon générale est claire : pour renforcer la souveraineté externe de l'Europe, le projet post-souverain de l'Union européenne du traité de Maastricht doit être remplacé par un nouveau paradigme permettant une politique industrielle plus ambitieuse au niveau européen. Une étape essentielle pour cela serait de clarifier et de réorganiser la souveraineté interne.

Fondamentalement, la souveraineté externe repose sur trois piliers : la crédibilité, la capacité d'action stratégique et un financement suffisant accompagné de la volonté politique de construire la base matérielle nécessaire. Ces trois aspects découlent ou sont fortement soutenus par des structures internes de prise de décision claires et légitimes.

Au-delà de ces fondamentaux, la clarification des structures décisionnelles internes de l'Europe offre des gains d'efficacité significatifs dans le domaine de la politique industrielle. Face à l'attaque russe contre l'Ukraine, à l'avenir incertain de l'OTAN et de l'ordre international fondé sur des règles, au virage industriel des États-Unis et de la Chine, ainsi qu'à la nécessité de décarboner rapidement le système énergétique européen tout en maîtrisant les coûts, il est essentiel de réaliser ce potentiel sans attendre.

Ceux qui débattent de la souveraineté européenne ne peuvent donc pas rester silencieux sur les réformes fiscales et institutionnelles. Cependant, il est difficile de tirer des étapes pratiques de cette leçon générale. Une modification des traités est perçue comme risquée. On ne sait pas, au mieux, s'il existe une confiance suffisante — entre les différents États membres, entre les États membres et les institutions européennes, et entre les électeurs et les gouvernements — pour confier la politique industrielle ou fiscale à un gouvernement fédéral européen. De même, il reste très incertain qu'il existe une sphère publique européenne suffisamment développée pour soutenir et contrôler une quelconque forme d'État européen.

Entre les cultures et l'histoire, la politique étrangère et les finances, ainsi que la perception des menaces extérieures et du changement climatique, les points de vue divergent fortement entre les États membres.

Dans ce contexte, que peut-on faire pour renforcer la souveraineté de l'Europe aujourd'hui, si, malgré ces défis, il est indispensable de considérer la souveraineté interne et externe ensemble ?

Une voie possible est de consolider les bases existantes. Comme expliqué plus haut, la légitimité démocratique de l'Union européenne du traité de Maastricht est devenue fragile. Dans un tel contexte, pousser pour une réforme constitutionnelle semble risqué. En l'absence de confiance mutuelle, une telle tentative pourrait fragmenter l'Union européenne au lieu de la renforcer. Dans l'environnement géopolitique actuel, cela serait fatal.

Cependant, la légitimité de l'Union européenne du traité de Maastricht n'est pas la seule à s'être affaiblie. La légitimité des institutions démocratiques nationales, qu'il s'agisse des partis politiques, des parlements ou des tribunaux, a également décliné. Une des causes semble être l'érosion des fondements sociologiques sur lesquels repose leur légitimité et leur fonctionnement.

Renouveler ces fondements devrait être une priorité majeure, à la fois pour créer une base solide permettant de clarifier la souveraineté interne de l'Europe et pour renforcer la démocratie au sein des États membres. Cette tâche relève principalement des partis politiques, des syndicats, des Églises et d'autres organisations de masse.

Parallèlement au renouvellement de ces fondements, une réforme institutionnelle devrait être envisagée. Face aux défis qualitativement nouveaux auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui, de telles réformes sont plus envisageables qu'il y a quelques années ; elles sont d'ailleurs déjà en discussion dans les cercles politiques. Le cadre géopolitique qui soutenait l'Union européenne du traité de Maastricht s'effrite : l'énergie en provenance de Russie, la croissance tirée par les exportations vers la Chine et la sécurité assurée par les États-Unis et l'OTAN semblent aujourd'hui fragiles. Même ceux qui ont construit l'Union européenne du traité de Maastricht en reconnaissent désormais les limites. Ainsi, Mario Draghi : « Notre organisation, nos processus décisionnels et notre financement sont conçus pour 'le monde d'hier' » (Draghi 2024a).

Étant donné que les gouvernements nationaux détiennent aujourd'hui le plus de légitimité et de pouvoir en Europe, ils devraient être les principaux acteurs d'un tel processus de réforme. Une crainte plausible est que cela n'aboutisse pas, car les gouvernements réduisent rarement volontairement leur propre pouvoir. Cependant, historiquement, les gouvernements des États membres ont cédé des éléments de leur souveraineté lorsque les avantages étaient suffisamment clairs et significatifs. Des exemples incluent le commerce, la concurrence et la politique monétaire.

Plutôt qu'un refus généralisé de réformer ou de céder du pouvoir, l'obstacle le plus important est le suivant : dans chaque domaine politique individuel, les avantages d'une intégration plus profonde sont distribués de manière inégale. Si les domaines politiques sont traités séparément, il est donc probable que des États membres clés soient incapables de rassembler des majorités nationales en faveur de la réforme.

Par exemple, aucun gouvernement français ne renoncerait à son autorité sur la politique militaire ou énergétique de la France, à moins qu'il n'y ait des avantages très significatifs pour la France à la clé.

De même, aucun gouvernement allemand n'accepterait une union fiscale, dans laquelle il est assuré d'être un contributeur majeur, sans avantages compensatoires dans d'autres domaines politiques. Les États membres plus petits et moins riches s'opposeraient à une politique industrielle européenne uniquement axée sur l'efficacité, si cela concentrait les investissements dans le cœur de l'Europe occidentale. À l'inverse, les États membres plus grands et plus riches résisteraient à une politique visant également à la cohésion, si cela orientait les investissements vers la périphérie.

Dans ce contexte, des *négociations transparentes fondées sur le compromis (***transparent horse-trading***)* pourraient contribuer à élaborer un ensemble global que chaque État membre accepterait par intérêt propre. Cette approche est connue des gouvernements et des experts. Cependant, plus les dossiers politiques sur la table sont lourds et plus l'ensemble global est complexe, plus il est difficile de parvenir à un tel accord. Des difficultés supplémentaires surgissent lorsque la confiance mutuelle est faible : des propositions complexes peuvent facilement susciter des soupçons de mauvaise foi.

Pour tenter de mener à des compromis, il serait crucial de se concentrer sur des domaines politiques dans lesquels les préférences des États membres sont relativement stables. Sinon, il existe un risque que, face à des préférences évolutives, les tentatives de formuler un ensemble politiquement faisable soient dépassées par les événements. Les domaines où les préférences sont vraisemblablement stables incluent ceux où la haute fonction publique joue un rôle plus important, tels que l'énergie ou la défense.

Il serait également essentiel de distinguer entre les domaines politiques où une nouvelle répartition des compétences est envisageable, si elle génère des avantages matériels clairs, et ceux où cela est inconcevable dans un avenir proche. Les premiers pourraient inclure l'infrastructure énergétique, les achats militaires et certaines parties délimitées de la politique fiscale. Les seconds incluraient probablement tout transfert de commandement militaire ou de compétences fiscales illimitées au niveau européen.
Un troisième élément important consisterait à identifier, parmi l'ensemble des compromis possibles, ceux qui ne sont pas seulement avantageux pour les États membres individuellement, mais qui incluent également un transfert des pouvoirs décisionnels dans des domaines stratégiquement importants vers un décideur légitime et clairement défini. Ce n'est qu'ainsi que la souveraineté interne de l'Europe pourra être clarifiée, renforçant ainsi sa souveraineté externe.
Un avantage d'une approche transparente basée sur le compromis réside dans la possibilité de créer une *dépendance positive au chemin emprunté (***path dependence***)* : non seulement elle permettrait d'obtenir de meilleurs résultats grâce à une répartition plus efficace des compétences, mais discuter des réformes en termes de bénéfices matériels pour chaque État membre pourrait également favoriser une ouverture et une honnêteté qui sont parfois difficiles à atteindre lorsque des justifications sont attendues sous l'angle des avantages communs. Paradoxalement, un égoïsme accru des États membres pourrait conduire à davantage de confiance.
Dans une conception éclairée et à long terme de l'intérêt propre, l'idée centrale pourrait être celle ***d'une*** *union de souveraineté,* où les compétences et les pouvoirs fiscaux seraient étroitement adaptés pour permettre la fourniture de biens publics essentiels. Cette vision se distinguerait de celle de l'Union européenne du traité de Maastricht, centrée sur le marché unique et la poursuite d'une post-souveraineté, ainsi que du modèle d'une *union de transferts*, axée sur une meilleure gestion macroéconomique et la redistribution au sein de l'UE, qui a échoué en tant que tentative de remplacement de l'Union de Maastricht dans les années 2010.
Des négociations orientées vers une union de souveraineté – limitée aux biens publics et autrement caractérisée par un fédéralisme décentralisé – constitueraient une avancée vers une forme d'État européen. Cette idée est controversée, mais s'aligne avec certains schémas plus profonds de développement historique :
D'une part, l'émergence d'un nouveau *demos* suit souvent le développement d'une nouvelle forme d'État, au lieu de le précéder (Weber 1976 ; Gellner 1983). D'un point de vue historique, il serait donc inhabituel de retarder le projet d'une union de souveraineté jusqu'à ce qu'une véritable sphère publique paneuropéenne se soit formée.
D'autre part, Alesina & Spolaore (2005) ont montré que, sur le long terme, la taille territoriale des États est déterminée par un équilibre entre les avantages et les inconvénients de leur dimension. Un inconvénient des grands États est la difficulté à refléter l'hétérogénéité des cultures, des langues et des préférences inhérentes à toute grande population, ce qui rend plus complexe le règlement pacifique des conflits internes. En revanche, un avantage des grands États réside dans leur capacité à fournir des biens publics, notamment la défense, à un coût par habitant plus faible, ainsi que, grâce à un marché intérieur plus vaste, à protéger leurs citoyens de manière plus efficace contre la volatilité économique mondiale. En période de paix, lorsque les échanges commerciaux se déroulent librement et de manière fiable au-delà des frontières, et lorsque la défense est largement secondaire, la taille géographique des États tend à diminuer, car de nouveaux États sont créés. En revanche, lorsque les temps deviennent plus incertains, que les barrières commerciales augmentent et que le risque de guerre semble plus élevé, la tendance s'inverse : les États tendent à fusionner, volontairement ou non, et leur taille territoriale moyenne augmente.
Alors que nous entrons dans un nouveau moment historique, cet équilibre évolue. Les grands États redeviennent nécessaires.

d- La solution du fédéralisme pragmatique de Mario Draghi

Texte du discours de Mario Draghi à l'occasion de la remise du Prix Princesse des Asturies pour la coopération internationale, à Oviedo, le 24 octobre 2025.
Du Grand Continent, le 24/10/2025

« Ma carrière dans la fonction publique italienne avait débuté par les négociations du traité de Maastricht [1]. Depuis, la construction de l'Europe a été au cœur de toutes mes missions, tant sur le plan national — à la tête du Trésor italien puis en tant que président du Conseil — que sur le plan européen à la tête de la Banque centrale européenne.

Or aujourd'hui, les perspectives pour l'Europe n'ont jamais été, d'aussi loin qu'il m'en souvienne, aussi difficiles. Presque tous les principes sur lesquels repose l'Union sont remis en cause.

Nous avions bâti notre prospérité sur l'ouverture et le multilatéralisme — nous sommes aujourd'hui confrontés au protectionnisme et aux actions unilatérales.

Nous avions cru que la diplomatie pouvait être le fondement de notre sécurité — nous assistons aujourd'hui au retour de la puissance militaire comme moyen d'affirmer ses intérêts.

Nous avions promis de montrer la voie en matière de responsabilité climatique — aujourd'hui, les autres se retirent et nous laissent supporter des coûts croissants.

Le monde qui nous entoure a radicalement changé. Et l'Europe peine à réagir.

Cela soulève une question cruciale : pourquoi ne parvenons-nous pas à changer ?

On nous dit souvent que l'Europe se forge dans les crises. Mais quel niveau de gravité doit atteindre une crise pour que nos dirigeants unissent enfin leurs forces et trouvent la volonté politique d'agir ?

Après la grande crise financière et la crise de la dette souveraine, la BCE, grâce notamment à son mandat européen, a évolué vers une institution plus fédérale ; l'union bancaire a également été lancée.

Mais depuis lors, nos défis sont devenus de plus en plus complexes et nécessitent désormais une action commune de la part des États membres.

Ils concernent des domaines tels que la défense, la sécurité énergétique et les technologies de pointe, qui nécessitent une échelle continentale et des investissements partagés.

Et dans certains de ces domaines, notamment la défense et la politique étrangère, un degré plus élevé de légitimité démocratique est nécessaire.

Or depuis de nombreuses années, notre gouvernance n'a pas bougé.

Aujourd'hui, notre confédération européenne n'est tout simplement pas en mesure de répondre à ces besoins.

L'échelle nationale ne suffit plus pour gérer efficacement les défis immenses auxquels nous sommes confrontés. Et même si nous voulions transférer davantage de pouvoirs à l'Europe, ce modèle ne nous offre pas la légitimité démocratique pour le faire.

Ce qui nous arrête n'est pas une contrainte d'ordre juridique liée aux traités.

La contrainte la plus profonde est que, face à ce nouveau monde, nous n'avons pas construit de mandat commun — approuvé par les citoyens — pour ce que nous, Européens, voulons vraiment faire ensemble.

C'est pourquoi l'avenir de l'Europe doit être une voie vers le fédéralisme.

Cela ne tient pas du rêve mais de la nécessité.

Or, aussi souhaitable qu'une véritable fédération puisse être, elle nécessiterait des conditions politiques qui ne sont pas réunies aujourd'hui. Et les défis auxquels nous sommes confrontés sont trop urgents pour attendre qu'elles se présentent.

Le seul chemin possible est celui d'un nouveau **fédéralisme pragmatique**.

Un fédéralisme basé sur certains domaines clefs, flexible et capable de se projeter et d'agir en dehors des mécanismes plus lents du processus décisionnel de l'Union.

Il serait construit à partir de « coalitions de volontaires » autour d'intérêts stratégiques communs, en reconnaissant que les différentes forces de l'Europe n'exigent pas que tous les pays avancent au même rythme.

Imaginez.

Des pays dotés de secteurs technologiques forts qui s'accordent sur un régime commun permettant à leurs entreprises de se développer rapidement.

Des nations dotées d'industries de défense avancées qui unissent leurs efforts en matière de recherche et développement et financent des marchés publics communs.

Des leaders industriels qui co-investissent dans des secteurs critiques tels que les semi-conducteurs ou dans des infrastructures de réseau qui réduisent les coûts énergétiques.

Ce fédéralisme pragmatique permettrait à ceux qui ont les ambitions les plus grandes d'agir avec la rapidité, l'ampleur et l'intensité des autres puissances mondiales.

Il pourrait par ailleurs contribuer à renouveler l'élan démocratique de l'Europe elle-même.

En effet, l'adhésion exigerait des gouvernements nationaux qu'ils obtiennent un soutien démocratique pour des objectifs communs spécifiques, suscitant ainsi la construction ascendante d'un objectif commun — et non une imposition descendante.
Tous ceux qui souhaitent adhérer pourraient le faire, tandis que ceux qui cherchent à bloquer les progrès ne pourraient plus retenir les autres.
En bref, cela offre une vision pleine de confiance de l'Europe, une vision à laquelle les citoyens peuvent croire.
Une Europe dans laquelle les jeunes voient leur avenir. Une Europe qui refuse d'être piétinée. Une Europe qui agit non par crainte du déclin, mais par fierté de ce qu'elle peut encore accomplir.
C'est la vision que nous devons proposer si nous voulons que l'Europe se renouvelle.
Et je suis convaincu que nous pouvons y parvenir ».

4) L'hiver démocratique de l'Europe

Dans « euobserver », le professeur de droit Alberto Alemanno publie le 10 février 2026 un article avec pour titre : *« L'hiver démocratique en Europe : comment les dirigeants de l'UE imposent la déréglementation, court-circuitant les citoyens et les députés européens » :*

« Les dirigeants de l'UE se réunissent cette semaine dans un château du XVIe siècle [à Alden Biesen en Belgique] pour tenter de s'orienter dans un contexte géopolitique qui les contraint à prendre certaines des décisions stratégiques les plus lourdes de conséquences depuis la Guerre froide.
Alors que les portes du château se referment sur ce sommet crucial, une question demeure : quel rôle, le cas échéant, les citoyens européens doivent-ils jouer dans la construction de cette nouvelle ère ?
Au nom de la « nécessité » et de l'« urgence », des choix concernant la défense, l'industrie, le commerce et l'autonomie stratégique sont faits à un rythme effréné, souvent sans débat approfondi ni contrôle rigoureux.
La participation citoyenne est de plus en plus considérée comme allant de soi plutôt que recherchée. La société civile organisée est exclue. Plusieurs initiatives citoyennes européennes couronnées de succès sont restées lettre morte. Et les représentants élus des Européens, au Parlement comme à la Commission, sont marginalisés, tandis que les lobbyistes des entreprises dominent de plus en plus l'agenda politique de l'UE.
Cette tendance est visible dès cette semaine. Les dirigeants de l'UE devraient intensifier la déréglementation préconisée par le rapport Draghi, en faisant adopter des mesures de compétitivité qui abaisseront considérablement les normes de protection des citoyens, des travailleurs et de l'environnement de l'UE, face à une demande croissante de réduction du prix du carbone en Europe.
Le sommet privé « précédant le sommet » avec les lobbyistes d'entreprises
La rencontre de la présidente de la Commission avec le Cefic et des dirigeants industriels à la veille du Conseil illustre une fois de plus comment, de fait, on accorde aux lobbyistes d'entreprises une tribune privée pour finaliser les plans industriels de l'UE avant même qu'un seul élu n'y ait participé.
De même, dans le cadre du plan omnibus sur le développement durable, les obligations de déclaration visant à responsabiliser les entreprises en matière de dommages environnementaux ont été vidées de leur substance, le texte de remplacement ayant été rédigé par des lobbyistes d'entreprises.
Dans le cadre du plan omnibus sur le numérique, les fonctionnaires de la Commission ont tenu 150 réunions avec des entreprises technologiques, contre seulement 30 avec des organisations de la société civile.
Et maintenant, les gouvernements nationaux veulent que la Commission institutionnalise cette méthode, en contournant systématiquement les consultations publiques et les études d'impact – les garanties procédurales fondamentales qui donnent corps à la gouvernance démocratique – pour faire avancer leur programme.
L'accord UE-États-Unis, accepté docilement par la Commission sous la pression de gouvernements nationaux trop craintifs pour s'opposer à Donald Trump, illustre la même situation sous un angle différent.

Malgré l'inquiétude du public et la résistance parlementaire, les dirigeants nationaux l'ont présenté comme inévitable, invoquant l'urgence pour raccourcir les débats et limiter les amendements.
Ils ne se contentent pas de marginaliser le Parlement ; ils lui ordonnent de se soumettre.
Formellement, le Parlement européen conserve son pouvoir de consentement. Dans les faits, son rôle risque de se réduire à celui de simple chambre d'enregistrement.
Les citoyens, de leur côté, ont l'impression que même lorsqu'ils se mobilisent, et même lorsque leurs représentants s'y opposent, les décisions stratégiques sont prises sans discernement.
Les choix auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée – intégration de la défense, restructuration industrielle, contrôle des technologies, mesures de rétorsion commerciale et renforcement de la coordination fiscale – vont profondément transformer le mode de vie et de travail des Européens pour les décennies à venir.
Ces choix impliquent des coûts plus élevés, des répercussions inégales et des pertes réelles pour certaines communautés. De tels choix ne peuvent être justifiés par la seule efficacité administrative, aussi séduisante soit la promesse de compétitivité.
Ils requièrent l'adhésion du public.
Or, c'est précisément cette adhésion qui est contournée. Les décisions ne sont plus prises par la Commission, garante de l'intérêt public de l'UE, approuvées par un Parlement européen élu au suffrage direct et enrichies par la contribution de la société civile, mais imposées d'en haut par les gouvernements nationaux siégeant au Conseil européen.
L'hiver démocratique de l'Europe
Voici l'hiver démocratique de l'Europe : un repli discret des expériences participatives et représentatives qui ont jadis défini l'UE comme un projet démocratique transnational.
La démocratie ne s'est pas effondrée, elle s'est refroidie. La participation citoyenne, la voix des parlementaires et la transparence institutionnelle sont perçues comme des luxes à suspendre en attendant des jours meilleurs.
Il s'agit là d'un grave malentendu. L'UE n'est pas confrontée à un choix entre légitimité démocratique et autonomie stratégique. Elle a besoin des deux.
Il n'y a pas si longtemps, la démocratisation était au cœur de l'intégration européenne. Le Parlement européen a consolidé son rôle de colégislateur, incarnant la promesse d'une gouvernance transnationale de l'UE à la fois efficace et représentative.
La Conférence sur l'avenir de l'Europe a réuni des centaines de citoyens tirés au sort pour délibérer sur la direction de l'UE. Depuis, des panels citoyens ont éclairé l'élaboration des politiques en matière de climat, de santé et de transformation numérique. Cette double expérience démocratique transnationale – participative et parlementaire – semble aujourd'hui toucher à sa fin.
Mais l'échec est encore plus profond. En imposant un hiver démocratique à l'Europe, les dirigeants nationaux gâchent une occasion unique de placer les citoyens aux commandes de l'intégration européenne.
Ils supposent que l'indépendance européenne – face à l'imprévisibilité américaine, face à l'influence chinoise – peut être imposée d'en haut. C'est impossible. Une véritable autonomie stratégique requiert ce qu'aucun communiqué de sommet ne peut fabriquer : une opinion publique européenne qui la souhaite, qui l'exige et qui est prête à en assumer les coûts.
Les Européens informés sont bien plus enclins à défendre l'indépendance qu'à s'y opposer. Des mobilisations citoyennes contre la capitulation transatlantique à la résistance parlementaire à la déréglementation généralisée, l'appétit du public n'a jamais été aussi fort qu'aujourd'hui.
Nous avons besoin d'un printemps européen, où les citoyens façonnent l'indépendance européenne au lieu de la subir. La démocratie doit être le moteur de cette nouvelle ère, et non sa victime.
Les dirigeants européens ont raison quant aux enjeux, mais tort de laisser les populations de côté. Une Europe dont les citoyens sont mobilisés pour l'indépendance est incomparablement plus forte qu'une Europe dont les dirigeants se contentent de la proclamer. Mais la mobilisation exige une voix, et chaque décision prise à huis clos amoindrit cette voix. La fenêtre d'un printemps européen ne restera pas ouverte indéfiniment ».

II- L'Europe et son contexte

1) *Le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace*

« L'année 2026 s'annonce comme un véritable tournant pour l'économie mondiale. Non pas à cause d'un seul événement perturbateur, mais à cause de la consolidation des tendances structurelles qui se sont accumulées depuis plus d'une décennie. Les pressions inflationnistes persistantes, les taux d'intérêt toujours élevés, les niveaux records de dette publique et la fragmentation géopolitique croissante définissent un environnement bien plus exigeant pour les gouvernements, les entreprises et les investisseurs. Pourtant, la transformation la plus profonde ne se voit pas seulement dans les indicateurs macroéconomiques, mais aussi dans la carte mentale à travers laquelle nous interprétons l'économie mondiale.

Pendant des décennies, la pensée économique mondiale a été ancrée autour d'un axe États-Unis–Europe. Aujourd'hui, cet axe se déplace clairement vers l'est. L'Asie n'est plus simplement « l'usine du monde » ; elle est devenue le principal moteur de la croissance mondiale, de la consommation, de l'innovation industrielle et de la formation de capital. L'Inde, l'Asie du Sud-Est et certaines parties du Moyen-Orient progressent grâce à une combinaison puissante de démographies favorables, de numérisation rapide et d'investissements soutenus dans les infrastructures — en contraste avec le vieillissement de la population européenne et des taux de croissance structurellement plus faibles

L'Europe, quant à elle, se trouve géographiquement centrale sur la planète, mais sous pression économique. Son défi en 2026 ne sera pas simplement de grandir, mais de rester pertinent : protéger simultanément la compétitivité industrielle, la sécurité énergétique, la souveraineté technologique et la stabilité sociale. Tout cela doit être réalisé sous une pression réglementaire croissante et un besoin urgent d'accélérer les investissements productifs.

Les États-Unis resteront une force mondiale essentielle, bien qu'avec un focus de plus en plus intérieur — la réindustrialisation, la sécurité des chaînes d'approvisionnement et le contrôle technologique. La Chine, malgré une croissance plus lente, continue de donner le rythme en termes d'échelle, de capacité industrielle et de planification stratégique à long terme. Dans cet équilibre changeant, l'Inde émerge comme un acteur décisif, non seulement comme une alternative à la Chine, mais comme une économie dotée de sa propre identité, d'ambition mondiale et de la capacité d'absorber talents, capitaux et industrie manufacturière à grande échelle.

Pour ceux d'entre nous qui ont travaillé en Asie, ce changement n'est pas théorique — il est tangible. Passer près de cinq ans à travailler en Inde m'a appris une leçon cruciale : l'avenir de l'économie mondiale ne se comprend pas uniquement par les données, mais par la capacité à lire différentes cultures, rythmes et priorités. L'Asie ne pense pas en quartiers ; Il pense en décennies. Il ne se contente pas d'optimiser les coûts ; Cela construit des écosystèmes.

En 2026, le défi central pour les dirigeants d'entreprise sera de recalibrer leur perspective — d'arrêter de voir le monde exclusivement à travers une perspective occidentale et de commencer à penser globalement avec l'Orient comme point de référence stratégique ».

2) *L'illusion multipolaire et la tentation unilatérale*

Dans le numéro de mars-avril 2026 de Foreign Affairs, **Chilamkuri Raja Mohan**, universitaire et analyste en politique étrangère, et aussi directeur de l'Institut d'études sud-asiatiques de l'Université nationale de Singapour, a publié l'article suivant, daté du 17 février :

« De Washington à Pékin, de Moscou à New Delhi, un consensus se dessine : le monde est entré dans une ère multipolaire. Dirigeants politiques, diplomates et analystes affirment régulièrement que la domination américaine sans partage a pris fin et que le pouvoir mondial est désormais réparti entre de multiples centres. Cette affirmation est devenue si courante qu'elle est souvent considérée comme une évidence plutôt que comme une hypothèse à examiner. Même aux États-Unis, longtemps principal bénéficiaire de l'ordre unipolaire post-Guerre froide, les responsables ont adopté ce discours. Au début du second mandat du président Donald Trump, le secrétaire d'État Marco Rubio a observé que la période où Washington

était la seule superpuissance était historiquement « anormale » et que le système international évoluerait inévitablement vers la multipolarité. Cette déclaration de Rubio semblait faire écho à la conviction grandissante en Chine, en Russie et dans une grande partie des pays en développement que la puissance des États-Unis décline et que leur primauté mondiale de longue date n'est plus viable.

Cette convergence apparente masque une différence dans la manière dont les divers acteurs définissent la « multipolarité ». Pour l'administration Trump, reconnaître la multipolarité ne signifie pas accepter des limites à la puissance américaine. Au contraire, cela sert de prétexte pour abandonner la conception américaine traditionnelle du leadership mondial et les responsabilités qui en découlent. L'idée de multipolarité permet à Washington de mener une politique étrangère plus restreinte et transactionnelle, axée sur l'obtention d'avantages plutôt que sur la garantie de l'ordre, et indifférente au maintien d'institutions ou de normes qui ne servent pas les intérêts américains immédiats. Pour la Chine, la Russie et de nombreux pays en développement, en revanche, la multipolarité n'est pas qu'une simple description, mais un idéal. Il s'agit d'un projet politique visant à limiter la domination américaine, à éroder les institutions occidentales et à construire des modèles alternatifs de gouvernance, de développement et de sécurité où les États-Unis ne sont pas la seule puissance aux commandes.

L'idée de multipolarité a gagné en popularité depuis l'émergence des États-Unis comme unique puissance dominante à la fin de la Guerre froide. Après la guerre du Golfe de 1990-1991, qui a révélé l'ampleur de la supériorité militaire américaine, les dirigeants français ont mis en garde contre les dangers posés par cette « hyperpuissance ». La Chine et la Russie ont ensuite transformé cette critique en stratégie, cherchant à organiser une résistance à la primauté américaine. Elles ont établi ce qu'elles ont qualifié de « partenariat stratégique » à la fin des années 1990 et ont formé l'alliance multilatérale des BRICS avec le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud afin de coordonner leurs actions entre puissances non occidentales. Elles pensaient que de tels efforts pourraient accélérer la transition hors de l'hégémonie américaine.

Le retour de Trump au pouvoir a rendu l'avènement d'une ère multipolaire apparemment inévitable. Les États-Unis étaient divisés intérieurement, économiquement instables et las de leurs engagements internationaux. L'économie chinoise avait atteint une taille presque équivalente à celle de l'Union européenne, et le pays était devenu un leader technologique de premier plan. La guerre menée par la Russie en Ukraine avait démontré sa volonté d'utiliser la force pour redessiner les frontières en Europe. Par ailleurs, l'élargissement du BRICS à de nouveaux membres en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient renforçait l'impression d'un système alternatif émergent capable de contrer la domination américaine. De nombreux observateurs en concluaient que le monde multipolaire était désormais une réalité et que l'unipolarité américaine était condamnée.

Un an plus tard, pourtant, cette conviction semble erronée. L’administration Trump s’est lancée dans une réaffirmation énergique de la puissance américaine en imposant des droits de douane exorbitants, en intervenant dans les affaires d’autres pays et en menant des négociations de paix et des accords commerciaux à travers le monde. La Chine et la Russie ont résisté à Washington sur certains points, mais elles n’ont pas réussi à contester de manière globale la volonté des États-Unis de restructurer les règles internationales. Les alliés européens de Washington se sont montrés encore moins aptes à tenir tête aux États-Unis. Face aux insultes et aux pressions de Trump, ils ont flanché et cédé.

La réalité est que le monde demeure unipolaire. Les illusions de la multipolarité n’ont pas instauré un ordre international plus équilibré. Au contraire, elles ont permis aux États-Unis de s’affranchir des contraintes antérieures et de projeter leur puissance avec encore plus d’agressivité. Aucune autre puissance ni aucun autre bloc n’a été en mesure de formuler une opposition crédible ni de s’unir pour contrer la puissance américaine. Mais contrairement à la période d'unipolarité précédente qui a émergé à la fin de la guerre froide, les États-Unis exercent désormais un pouvoir unilatéral dénué de responsabilités.

POSITION POLITIQUE

L'affirmation selon laquelle le monde devient multipolaire s'appuie sur des indicateurs observables de la montée en puissance des puissances émergentes, notamment l'évolution de la répartition du PIB mondial et la création de nouvelles institutions de développement et de gouvernance dont le siège se situe hors des États-Unis et de l'Europe. Ces changements montrent que le pouvoir est aujourd'hui plus largement réparti qu'à la fin de la Guerre froide. Cependant, ils ne signifient pas nécessairement une transformation de la structure du système international.

Au sens strict, un pôle est un État ou un bloc qui possède les capacités globales nécessaires pour façonner le système international. Un pôle n'est pas seulement influent dans un ou deux domaines, comme la

guerre nucléaire ou le commerce, mais doit être capable de projeter sa puissance militaire à l'échelle mondiale, de maintenir un leadership technologique et industriel, de consolider les alliances, d'influencer les normes, de fournir des biens publics et d'absorber les chocs systémiques. Si l'on se base sur ce critère plus exigeant, le nombre de véritables pôles dans le monde est aujourd'hui le même qu'au cours des 35 dernières années : un seul. Seuls les États-Unis disposent de cette portée et de cette puissance mondiales.

Avec une économie qui pèse aujourd'hui 30 000 milliards de dollars et qui croît entre deux et trois pour cent par an, les États-Unis demeurent le principal moteur économique mondial. Leurs dépenses de défense – environ 1 000 milliards de dollars en 2025 – dépassent celles de plusieurs des puissances suivantes réunies. Washington conserve une capacité unique de projeter sa puissance : elle dispose d'un réseau sans égal d'alliances, de bases militaires et d'infrastructures logistiques à travers le monde. Les entreprises américaines dominent des secteurs de pointe aussi variés que l'intelligence artificielle, les semi-conducteurs et les biotechnologies. Les universités américaines sont des nœuds centraux des réseaux mondiaux d'innovation, et les industries culturelles américaines façonnent les récits et les goûts à l'échelle planétaire.

Les contraintes pesant sur la puissance américaine – dette nationale élevée, divisions politiques internes, frictions avec les alliés des États-Unis et ressentiment envers la politique américaine dans les pays du Sud – sont réelles et croissantes, mais elles ne remettent pas en cause la position des États-Unis comme seul pôle crédible du système. Même les menaces de Trump de réduire le financement des universités et des organismes de recherche nationaux, par exemple, ont peu de chances d'enrayer leur prééminence. L'importance du secteur privé américain et la force de sa société civile limitent les dégâts que tout président peut causer. Enfin, la situation géographique enviable des États-Unis, qui comprend d'abondantes ressources naturelles et l'éloignement du continent eurasien, principal théâtre des conflits mondiaux depuis longtemps, leur confère une grande marge de manœuvre dans leurs choix de politique étrangère.

De nombreux analystes affirment que le monde évolue vers une bipolarité à mesure que la Chine poursuit son ascension. Dans sa Stratégie de sécurité nationale 2025, par exemple, les États-Unis ont reconnu que la Chine est un « quasi-égal ». La Chine est devenue une puissance économique et technologique majeure : son économie représente environ les deux tiers de celle des États-Unis, son arsenal nucléaire aurait triplé depuis 2020 et elle renforce ses forces armées pour contrer l'influence américaine le long de la première chaîne d'îles s'étendant du Japon aux Philippines dans le Pacifique occidental.

Pourtant, la Chine est encore loin d'être un véritable pôle de l'ordre international. Son taux de croissance ralentit et devrait encore ralentir en raison du déclin démographique et du rôle prépondérant des entreprises d'État dans son économie. Sa monnaie n'a pas de portée mondiale : peu de transactions internationales sont effectuées en renminbi en raison de contrôles stricts des capitaux et d'un manque de transparence financière. L'armée chinoise a renforcé sa position en Asie de l'Est, mais elle ne dispose pas des réseaux logistiques, de l'accès aux bases et des alliances nécessaires pour projeter sa puissance à l'échelle mondiale. Et ses programmes de développement tant vantés, notamment l'initiative « Ceinture et Route » et la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, ont complété plutôt que remplacé les institutions de gouvernance mondiale ancrées aux États-Unis, telles que la Banque mondiale.

La Russie, souvent présentée comme un pilier de la multipolarité, possède encore moins d'atouts nécessaires pour façonner le système international. Bien qu'elle dispose de l'arme nucléaire et d'une puissance militaire conventionnelle considérable, son économie est fortement dépendante des ressources naturelles, elle accuse un retard important dans le développement des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la robotique, et, à l'instar de la Chine, elle est confrontée à un déclin démographique.

L'Union européenne, autre pôle potentiel, jouit d'un poids économique important, mais demeure politiquement divisée et dépendante des États-Unis pour sa sécurité. L'Europe tente aujourd'hui de remédier à cette situation en augmentant ses dépenses de défense, mais même dans le meilleur des cas, elle devra compter sur la puissance militaire américaine pendant de nombreuses années encore.

Les puissances dites moyennes – le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, l'Arabie saoudite et la Turquie – voient leur poids économique et leur influence politique régionale croître, et elles sont de plus en plus représentées dans les instances internationales telles que le G20. Cependant, l'influence ne confère pas le statut de pôle. L'Inde, qui possède la taille et le potentiel pour devenir une grande puissance à long terme, affiche

un PIB par habitant inférieur à 3 000 dollars (contre environ 85 000 dollars aux États-Unis). Confrontée à des divisions politiques croissantes, elle souffre d'institutions fragiles, d'un sous-développement de ses ressources humaines et d'une bureaucratie profondément enracinée, autant d'obstacles qui freinent les réformes nécessaires à l'accélération de la croissance économique et à l'amélioration de la gouvernance. En proie à un conflit avec le Pakistan à une frontière et à des tensions avec la Chine à une autre, l'Inde aura encore besoin, pour le moment, d'un partenariat économique et sécuritaire avec les États-Unis et leurs alliés.

Les efforts visant à constituer des coalitions contrebalançant les États-Unis ont également échoué.

Malgré les affirmations de la Chine et de la Russie quant à un partenariat « sans limites », leurs relations reposent sur des fondements fragiles et sont marquées par une méfiance historique et une dépendance asymétrique. Au début de la Guerre froide, l'Union soviétique était le « grand frère » dont la Chine communiste dépendait pour son soutien politique ; aujourd'hui, la Russie est le partenaire minoritaire, fortement dépendante de la Chine pour ses importations de biens industriels et à double usage – précieux à la fois pour des applications militaires et civiles, comme les machines-outils – et comme marché pour ses exportations d'énergie.

Le BRICS s'est également élargi, et la liste des pays souhaitant y adhérer est longue. Cependant, le BRICS ne constitue pas une coalition cohérente et il est peu probable qu'il se positionne contre les États-Unis. Au contraire, la plupart de ses membres sont désireux de conclure des accords pour collaborer avec Washington. L'inclusion de nombreuses paires de rivaux régionaux – Inde et Chine, Iran et Arabie saoudite, Égypte et Éthiopie – limite également l'efficacité du BRICS en tant qu'outil géopolitique pour atteindre un objectif stratégique particulier.

L'AMÉRIQUE DÉCHAÎNÉE

La première année du second mandat de Trump a mis à mal le discours sur le déclin américain et la montée de la multipolarité. Son recours affirmé à la puissance économique, diplomatique et militaire pour défendre les intérêts des États-Unis souligne l'extraordinaire marge de manœuvre dont jouissent les États-Unis. La faiblesse de la réaction internationale face aux politiques commerciales agressives de Washington, à ses interventions en Amérique latine et au Moyen-Orient, et à ses menaces d'annexion de nouveaux territoires, a révélé la difficulté pour toute coalition d'opposer une résistance efficace aux États-Unis. Le pouvoir est aujourd'hui plus largement réparti au sein du système international qu'à la fin de la Guerre froide, mais cette diffusion complique la mobilisation d'une action collective contre Washington. Lorsque Trump a commencé à démanteler le système commercial multilatéral en imposant des droits de douane généralisés en avril 2025, la plupart des grandes puissances commerciales n'ont pas réagi. L'Union européenne, par exemple, a préféré le compromis à la confrontation. Invoquant la nécessité du soutien américain dans la guerre en Ukraine, les dirigeants de l'UE ont accepté les exigences tarifaires de Washington sans grande protestation – un épisode que l'ancien ministre grec des Finances, Yanis Varoufakis, a comparé à la soumission de la dynastie Qing aux traités britanniques inéquitables de 1842, qui a plongé la Chine dans ce que l'on a appelé son « siècle d'humiliation ». Le Japon et la Corée du Sud, quant à eux, ont accepté d'investir respectivement 550 milliards et 300 milliards de dollars aux États-Unis, tout en laissant à Washington une certaine latitude quant à l'utilisation de ces fonds et à la gestion des retours sur investissement. L'Inde, frappée d'un droit de douane réciproque de 25 % et d'une pénalité supplémentaire de 25 % sur l'achat de pétrole russe, a refusé de céder sur de nombreuses exigences américaines, mais a pris soin d'éviter toute confrontation publique avec Washington.

Seule la Chine a riposté. La décision de Pékin de restreindre les exportations de terres rares, dont les États-Unis dépendent pour de nombreux composants de pointe, a contraint Washington à négocier et a abouti à un accord de désescalade dans la guerre commerciale. Bien que cette démonstration de force ait démontré l'influence croissante de Pékin sur Washington, la Chine n'est pas parvenue à contraindre les États-Unis à lever la plupart des sanctions économiques et technologiques onéreuses qu'elle leur impose depuis dix ans, notamment les restrictions d'accès des entreprises chinoises aux semi-conducteurs américains.

Les actions militaires de Trump ont démontré que les États-Unis peuvent renier leurs positions de longue date et ignorer les protestations internationales sans grandes conséquences. Au Moyen-Orient, Trump est intervenu dans la guerre israélo-iranienne de juin 2025 en attaquant trois sites nucléaires iraniens avec des bombes anti-bunker de 13,6 tonnes, dont seuls les États-Unis disposent. Puis, après deux années de

dénonciations par de nombreux pays arabes des actions d'Israël à Gaza comme un génocide, Trump les a persuadés d'approuver son plan de résolution du conflit à Gaza, un accord privilégiant les besoins sécuritaires immédiats d'Israël. Trump a également fait pression sur le Conseil de sécurité de l'ONU, en novembre 2025, pour qu'il adopte une résolution sur Gaza conditionnant la reconnaissance d'un État palestinien à des réformes de l'Autorité palestinienne, l'organe dirigeant actuellement en Cisjordanie. La Chine et la Russie ont critiqué le manque d'importance accordée à l'autodétermination palestinienne dans cette résolution, mais ont renoncé à y opposer leur veto afin de ne pas compromettre un cessez-le-feu.

u Venezuela, la décision de Trump de lancer une opération militaire spectaculaire pour capturer le dirigeant du pays, Nicolás Maduro, et le transférer à New York afin qu'il y soit jugé, a suscité quelques protestations, mais peu d'opposition. L'Europe, d'ordinaire fervente défenseure du droit international, a semblé accepter l'action unilatérale de Trump pour éviter une confrontation avec les États-Unis. La Chine et la Russie ont condamné l'offensive américaine comme une violation de la souveraineté vénézuélienne, mais aucune des deux n'a pu réagir de manière significative, Washington s'empressant de réorienter Caracas et de l'éloigner de Pékin et de Moscou. Contrairement à ses interventions précédentes, à l'apogée de son régime unipolaire, les États-Unis n'ont exprimé aucune volonté de changement de régime et n'ont pas cherché à justifier leurs actions sous couvert de promotion de la démocratie. Au contraire, Trump s'est rapidement allié aux vestiges du régime autoritaire vénézuélien pour garantir l'influence américaine et promouvoir les intérêts énergétiques des États-Unis.

Pour l'instant, aucune autre puissance ne peut arrêter les États-Unis. Les principales limites à l'unipolarité américaine se trouvent aux États-Unis même. Un basculement majeur de la politique intérieure en faveur du Parti démocrate lors des élections de mi-mandat de 2026, ou un enlisement important en politique étrangère, pourraient tempérer l'unilatéralisme de Trump. Cependant, en se fixant des objectifs stratégiques précis et en se montrant ouvert à la collaboration avec les dictateurs comme avec les démocrates, Trump a su éviter nombre des problèmes rencontrés par les États-Unis en Irak et en Afghanistan. Plus important encore, les forces qui soutiennent cet unilatéralisme affirmé des États-Unis ne se limitent pas à Trump. Habituée à la facilité des actions unilatérales, l'establishment de la politique étrangère américaine continuera vraisemblablement à les poursuivre, quel que soit le président en fonction.

À GRANDE PUISSANCE S'APPLIQUE AUCUNE RESPONSABILITÉ

Le nouvel ordre mondial est celui où les États-Unis se déchargent des responsabilités d'une puissance unipolaire, tout en demeurant la seule force capable de façonner le système international. Au cours de la dernière décennie, la Chine et la Russie ont utilisé leur supériorité militaire pour modifier les réalités territoriales : la Chine a, par exemple, entrepris des conquêtes territoriales agressives en mer de Chine méridionale, et la Russie a conquis et annexé de vastes portions du territoire ukrainien. Les États-Unis, qui critiquaient auparavant ces actions, utilisent désormais eux aussi ouvertement la force pour défendre leurs intérêts. Mais alors que les dirigeants des précédentes administrations américaines dissimulaient leurs interventions derrière une rhétorique libérale, Trump les présente explicitement sous l'angle de la puissance américaine. Dans une interview remarquable accordée à CNN après l'opération visant à capturer Maduro, Stephen Miller, conseiller de Trump, a exprimé sans ambages la vision du monde de l'administration : nous vivons, a-t-il déclaré, dans un monde « régi par la force, régi par le pouvoir : ce sont les lois d'airain du monde depuis la nuit des temps ».

L’exigence apparemment inflexible de Trump concernant la souveraineté sur le Groenland est l’exemple le plus flagrant de ce nouveau paradigme. Il a clairement indiqué que le contrôle total de cette île peu peuplée primait sur la préservation de l’OTAN, pilier de l’alliance euro-américaine depuis huit décennies. L’Europe, longtemps habituée à l’OTAN et à la protection américaine, peine à s’adapter à la fin de ses relations amicales avec Washington et à la perte de son rôle tant vanté de modérateur des agissements des États-Unis.

Cependant, l’affirmation de Trump n’implique pas que les États-Unis accorderont à la Chine et à la Russie une marge de manœuvre similaire dans leurs régions respectives. Les menaces proférées contre le Groenland ou l’intervention au Venezuela ne signifient pas que les États-Unis laisseront la Chine ou la Russie développer leurs propres sphères d’influence. La puissance militaire américaine demeure décisive en Europe et en Asie et continuera de limiter l’action chinoise et russe, même si Trump ne tolère aucune opposition à ses plans stratégiques. Les États-Unis renforcent également leur propre puissance au

détriment des organisations collectives. La résolution de l'ONU de novembre sur Gaza a conféré aux États-Unis un pouvoir sans précédent en créant le Conseil de la paix, présidé par Trump, chargé de superviser le cessez-le-feu et le processus de reconstruction dans l'enclave. Trump cherche désormais à étendre le mandat de ce Conseil de Gaza à la résolution des conflits dans le monde entier, ce qui pourrait potentiellement saper l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU et permettre à Washington d'influencer davantage l'ordre mondial.
L'hostilité des États-Unis envers les institutions multilatérales telles que l'Organisation mondiale du commerce pousse d'autres pays à rechercher la multipolarité, mais un véritable rééquilibrage est encore loin d'être atteint. Les grandes économies souhaitent conserver l'accès au marché américain, qui demeure le plus important au monde, mais cherchent simultanément à se prémunir contre les pressions américaines en multipliant les accords commerciaux entre elles. Le Canada, par exemple, a signé des accords commerciaux avec la Chine et l'Indonésie et a repris les négociations commerciales avec l'Inde. Mais ces pays auront du mal à se détacher des États-Unis.
La Russie joue un rôle limité dans les flux commerciaux mondiaux, et le modèle économique chinois, axé sur les exportations, la rend peu réaliste quant à l'accueil des excédents commerciaux des autres pays à court terme. L'espoir de voir la Chine remplacer les États-Unis comme principal moteur de la consommation mondiale reste illusoire.
Les doutes quant à la fiabilité des États-Unis en tant que garant de la sécurité incitent également leurs alliés européens et asiatiques à renforcer leurs propres défenses. Les pays de l'OTAN se sont engagés à porter leurs dépenses de défense à 5 % du PIB d'ici 2035, et le Japon a atteint cette année son objectif de 2 % du PIB. Dans certains pays alliés, comme la Corée du Sud, le soutien populaire au développement de l'arme nucléaire est fort et croissant. Toutefois, la mise en place d'une dissuasion conventionnelle et nucléaire crédible prendra du temps. Durant cette transition, ces alliés continueront de dépendre du soutien et de la coopération des États-Unis, car ni Tokyo ni Séoul ne font confiance à la Chine ou à la Russie pour assurer leur sécurité.
Le monde d'aujourd'hui a connu une transformation spectaculaire depuis le début des années 1990, avec l'effondrement de l'Union soviétique et l'avènement des États-Unis comme unique superpuissance. Mais aujourd'hui comme hier, il y a peu de chances qu'un concurrent crédible puisse rivaliser avec l'hégémonie américaine. L'ère unipolaire n'a jamais vraiment pris fin ; elle a simplement évolué. Contrairement à la situation qui prévalait juste après la fin de la Guerre froide, les États-Unis éprouvent aujourd'hui le besoin d'affirmer vigoureusement leur domination, sans se soucier des conséquences qui en découlent. C'est précisément ce que fait l'administration Trump. Et dans un avenir prévisible, aucun autre pays ni aucune coalition ne semble pouvoir l'en empêcher ».

3) *La conférence de Münich sur la sécurité*

Des réactions suite au discours à Münich de Marco Rubio, le secrétaire d'État américain
Les États-Unis ont rappelé leur volonté de se désengager du continent européen lors de la Conférence de Munich sur la Sécurité. Le ton plus feutré du secrétaire d'État Marco Rubio reprend sur le fond la fermeté du Vice-Président des États-Unis James David Vance un an avant.
Dans ce contexte, les Européens prennent de plus en plus conscience de l'impératif d'affirmer leur souveraineté stratégique, mais aussi économique et technologique. Des décisions sont attendues dans ces domaines lors du prochain Conseil européen de mars.
Jim Ferguson (17/2/2026)
RUBIO TRACE UNE LIGNE DANS LE SABLE
À Munich, le secrétaire d'État Marco Rubio a prononcé ce qui pourrait bien être l'un des discours les plus importants prononcés par un responsable américain depuis des décennies.
Pas de diplomatie comme d'habitude. Pas des platitudes polies. Un message civilisationnel.
Rubio l'a clairement indiqué :
L'Amérique et l'Europe ne sont pas seulement des alliées — elles sont les héritières d'une même civilisation occidentale, forgée par une histoire, une foi, des sacrifices et une culture partagés.
Et cette civilisation est désormais sous pression.

Il a averti que les nations ne se battent pas pour des abstractions. Elles se battent pour un peuple. Un héritage. Un mode de vie.
Il a demandé :
4) • Des frontières fortes comme acte de souveraineté
5) • La confiance culturelle plutôt que la culpabilité
6) • Des alliés capables de se défendre
7) • Un siècle occidental renouvelé, fondé sur des valeurs partagées
Ce qui frappait le plus, c'était son refus du déclin :
« Nous, Américains, n'avons AUCUN INTÉRÊT à être les gardiens polis et ordonnés du déclin orchestré de l'Occident. »
Cette phrase à elle seule résonnera pendant des années.
Que l'on soit d'accord ou non avec chaque détail, le signal stratégique était sans équivoque :
Les États-Unis — sous la présidence de Trump — entendent raviver la puissance de l'Occident, et non orchestrer son repli.
L'histoire se joue à des moments où les dirigeants décident si les civilisations perdurent… ou disparaissent.
Munich a peut-être été l'un de ces moments ».

Ben Norton 15/2/2026

« C'est insensé.
Le secrétaire d'État américain Marco Rubio vient de prononcer l'un des discours les plus explicitement pro-colonialistes que j'aie vus au XXIe siècle.
L'empire américain souhaite que l'Europe l'aide à recoloniser les pays du Sud.
Rubio a fait l'éloge des colonialistes occidentaux pour avoir « colonisé de nouveaux continents, bâti de vastes empires s'étendant à travers le monde ».
Rubio s'est ensuite plaint de la décolonisation des pays du Sud, la présentant comme un sinistre complot communiste.
Rubio déplorait : « Les grands empires occidentaux étaient entrés dans un déclin terminal, accéléré par des révolutions communistes athées et par des soulèvements anticoloniaux qui allaient transformer le monde et étendre le symbole de la faucille et du marteau rouges sur de vastes étendues de la carte dans les années à venir. »
Rubio a prononcé ce discours à la Conférence de Munich sur la sécurité, entouré de dirigeants européens qui lui ont réservé une ovation debout. Ils ont adoré sa diatribe pro-colonialiste.
Le secrétaire d'État américain a insisté sur le fait que les impérialistes nord-américains et européens devaient s'unir afin d'inverser « le déclin programmé de l'Occident », de raviver « l'âge d'or de la domination occidentale », de « faire renaître la plus grande civilisation de l'histoire de l'humanité ».
Il s'agit d'un appel flagrant de l'empire américain à ressusciter le colonialisme occidental et à recoloniser le Sud global (qui représente la majorité mondiale).
Ce que l'empire américain a fait à Gaza, au Venezuela et actuellement à Cuba, c'est ce qu'il veut faire à l'ensemble du Sud global.

Pawell Wargan (auteur qui publie en plusieurs endroits, notamment pour Protean Magazine qui est engagé pour une gauche politique) 22/2/2026

« Le discours de Marco Rubio à la Conférence de Munich sur la sécurité, il y a une semaine, fait beaucoup parler de lui. Il s'agit peut-être de la défense la plus explicite de la tradition coloniale par un haut responsable occidental depuis les diatribes impériales de Winston Churchill et d'Adolf Hitler il y a près d'un siècle — des opinions suprématistes qui ont coûté la vie à des millions de personnes, des champs du Bengale aux rues de Leningrad.
Mais rares sont ceux qui le comparent au discours qui a suivi immédiatement, celui du ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi. Ces deux discours ont peut-être offert l'expression la plus claire de la bifurcation de l'ordre mondial que nous ayons entendue de la part des dirigeants mondiaux en ce siècle.

•Là où Rubio traçait une ligne quai-raciale entre les gouvernants et les sujets du système mondial, Wang Yi a défini des principes de gouvernance mondiale fondés sur « l'égalité souveraine, l'état de droit international, le multilatéralisme, une approche centrée sur les personnes et des actions concrètes ».
•Là où Rubio s'en prenait aux institutions internationales, Wang Yi défendait l'universalité de l'ONU en des termes qui répondaient directement aux impératifs des pays du Sud : « Au sein de l'ONU, chaque pays, quelles que soient sa taille ou sa richesse, a voix au chapitre et un vote sacré, ainsi que des obligations et des droits égaux. » Sans les Nations Unies, avertissait-il, « le monde retournerait à la loi du plus fort, où les forts s'attaquent aux faibles. »
•Là où Rubio a exhorté l'Occident à assumer pleinement et sans honte d'imposer son mode de vie aux autres, Wang Yi a appelé les grandes puissances à montrer l'exemple, en reconnaissant la diversité mondiale, en « privilégiant la coopération plutôt que le conflit ou la confrontation » et en « promouvant l'égalité au lieu d'imposer leur volonté aux autres ».
•Là où Rubio insistait sur la nécessité de se libérer des entraves du droit international, Wang Yi soulignait l'importance de « respecter les règles plutôt que d'appliquer deux poids, deux mesures ».
Malgré toute cette morosité, l'espoir subsiste.
D'abord, parce que le discours de Rubio était manifestement celui d'une hégémonie en déclin. Le passé auquel il fait référence est révolu et irréversible.
Ensuite, parce que des adultes sont encore présents – dont les paroles, ne sont pas vaines comme celles de Rubio, mais témoignent de la construction en cours d'un nouvel ordre mondial plus juste ».

Arnaud Bertrand (16/2/2026)

« J'ai enfin pu lire le discours de Rubio à Munich : c'est l'un des discours les plus révisionnistes et impérialistes qu'il m'ait été donné de voir prononcé par un haut responsable américain, et c'est peu dire.
Cet homme déplore littéralement l'issue de la Seconde Guerre mondiale car elle a marqué la fin de l'ère durant laquelle « l'Occident s'était étendu », une « voie » qu'il « espère voir [les États-Unis et l'Europe] emprunter à nouveau ensemble ».
Et pour que vous compreniez bien ce qu'il veut dire : il souhaite restaurer la construction de « vastes empires s'étendant à travers le monde » et accuse les « soulèvements anticoloniaux » d'être responsables des ravages causés aux « grands empires occidentaux ».
Il affirme également que « nous ne pouvons plus » laisser « des abstractions du droit international » entraver les intérêts américains.
En substance, cet homme affirme ouvertement que tout l'ordre post-colonial était une erreur et il appelle l'Europe à partager les fruits de la construction d'un nouvel ordre.
C'est un argument assez audacieux de la part d'un Américain, étant donné que son propre pays est né d'une révolte contre le colonialisme européen, mais j'imagine qu'attendre de l'administration Trump qu'elle comprenne sa propre histoire est une tâche trop ardue...
Le plus inquiétant fut la réaction du public : « la moitié de la salle à Munich a ovationné le secrétaire d'État américain Marco Rubio » (
8) https://
9) chathamhouse.org/2026/02/west-v
10) s-west-munich-security-conference
et je suis presque certain que ce n'était pas la moitié du Sud…
Cela ne fait que confirmer l'absence totale de réflexion en Europe.
Rubio a sans aucun doute tenté de faire appel à une forme de nostalgie latente pour la domination impériale occidentale chez les élites européennes. Et cela a manifestement fonctionné (ce qui est en soi inquiétant).
Mais cela montre aussi que les Européens restent d'une naïveté extrême s'ils croient au discours de Rubio selon lequel il souhaite une Europe forte pour partager les fruits d'une nouvelle ère d'impérialisme occidental.
Où est la logique ? Que l'Amérique de Trump – « L'Amérique d'abord » – se transformerait soudainement en une nation magnanime et partagerait avec l'Europe par simple sentimentalisme ? Ce

n’est pas ainsi que fonctionne l’impérialisme : son principe même repose sur la domination des forts sur les faibles.
Quand une puissance impériale vous parle de sentiments, de son affection pour vous et de son désir de nouer un partenariat avec vous – vous qui êtes bien plus faible –, il y a lieu de s'inquiéter, et non d'applaudir… ».

Pour une analyse intéressante : Giancario Sopo (16/2/2026)

Le discours du secrétaire d'État à la Conférence de Munich sur la sécurité est le plus important prononcé par un homme d'État américain de cette décennie et l'une des expressions les plus conservatrices de la politique étrangère depuis une génération. L'enthousiasme qu'il suscite à droite est tout à fait justifié. Trop souvent, notre tradition intellectuelle se réduit à des slogans simplistes des années 1980, ce qui n'est absolument pas le cas de ce discours. Analysons donc ce qui le rend si singulier.

Diplomatie burkéenne

La philosophie dominante dans la vision du monde de Rubio est le conservatisme burkéen. La plupart des Américains, en dehors des cercles de réflexion, n'ont jamais entendu parler d'Edmund Burke, et, franchement, une grande partie de la droite américaine contemporaine s'éloigne considérablement de sa pensée. Pourtant, Burke est cet homme d'État irlandais du XVIIIe siècle, le père intellectuel du conservatisme tel que nous le connaissons. Ses idées fondamentales imprègnent ce discours : la civilisation est un héritage sacré et notre identité est un héritage reçu plutôt qu'une construction. Lorsque Rubio parle des colons porteurs du « souvenir, des traditions et de la foi chrétienne de leurs ancêtres », c'est Burke transposé sur la scène diplomatique. L'idée que la société est un partenariat entre les morts, les vivants et les générations futures traverse tout son discours, et elle est on ne peut plus burkéenne.

Huntington comme pilier structurel

Si Burke est le fil conducteur philosophique de ce discours, Samuel Huntington (l’auteur du choc des civilisations) en constitue le cœur même. L'ensemble de l'allocution s'articule autour des civilisations, et non des institutions ou des idéologies. « Les armées ne se battent pas pour des abstractions. Les armées se battent pour un peuple, une nation, un mode de vie. » C'est la pensée de Burke combinée à la théorie du choc des civilisations de Huntington, envisagée comme une forme de diplomatie. Rubio rejette catégoriquement le pari de l'après-Guerre froide selon lequel le commerce et les institutions remplaceraient l'identité comme principe organisateur de la politique.

Ce que le discours rejette

Le rejet de la « fin de l'histoire » de Francis Fukuyama, qualifiée d'« illusion dangereuse », constitue le fondement polémique de ce discours. Rubio soutient que ce qui devrait la remplacer n'est pas une compétition amorale entre grandes puissances, mais une vision de l'Occident comme civilisation particulière, dotée d'un héritage spécifique qu'il convient de défendre. Non pas parce qu'il incarne des vérités universelles, mais parce qu'il est le nôtre.

L'enseignement social catholique en langage diplomatique

Les propos de Rubio témoignent également d'une profonde sensibilité catholique, largement passée inaperçue. Son évocation du christianisme, de la chapelle Sixtine, de la cathédrale de Cologne et de Christophe Colomb apportant la foi aux Amériques constitue un travail intellectuel et spirituel d'une grande importance. Et lorsqu'il rejette le « libre-échange dogmatique et sans entraves » qui a désindustrialisé les sociétés occidentales, il fait directement écho à la doctrine sociale de l'Église catholique. Plus précisément, à l'encyclique Rerum Novarum de Léon XIII, exprimée dans un langage diplomatique.

Ce qui est absent

On ne trouve aucune trace de Locke dans ce discours. Ni de contrat social, ni de notion de droits universels. Qu'un secrétaire d'État américain ait défendu la civilisation occidentale sans jamais invoquer le cadre des Lumières qui sous-tend la diplomatie américaine depuis Truman est remarquable, et je ne suis pas certain qu'il existe un précédent.

Critiques de droite

Certains à droite ont critiqué le scepticisme de Rubio à l'égard des abstractions, l'interprétant comme un rejet des fondements américains. Je pense qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation.
Premièrement, c'est du pur Burke, donc parfaitement familier aux conservateurs.

Deuxièmement, Rubio n'est évidemment pas contre la liberté. Il soutient que sa défense doit s'appuyer sur l'intérêt national et sur l'héritage culturel d'un peuple. Certes, nombreux sont ceux qui, à travers l'histoire, sont morts pour défendre le christianisme, mais Rubio affirme que la foi n'est pas une abstraction. Elle est l'héritage spirituel et moral d'une civilisation, et la défendre est fondamentalement différent de mourir pour un cadre réglementaire imposé par Bruxelles.
Enfin, il ne s'agit en aucun cas d'isolationnisme. C'est une politique étrangère fondée sur les intérêts nationaux et civilisationnels, et non sur la défense du libéralisme pour le libéralisme.
Une synthèse inédite
Aucune de ces idées n'est prise individuellement nouvelle dans la politique américaine. La nouveauté de l'ère post-Guerre froide réside dans leur synthèse en une vision cohérente de la politique étrangère. Burke, Huntington, la pensée sociale catholique et le réalisme en matière de politique étrangère ne s'accordent pas naturellement et présentent certaines tensions internes, mais Rubio les résout en faisant de la civilisation occidentale le cadre intellectuel qui les unit. L'alliance d'après-guerre demeure, mais sur des bases souverainistes plutôt que libérales post-nationales. C'est là le véritable tournant, et c'est pourquoi ce discours revêt une importance qui dépasse largement le cadre de l'actualité ».

4) *Le sombre pronostic de Ray Dalio et alii*

Ray Dalio (L'Express, 14/2/2026)

C'est officiel, l'ordre mondial s'est effondré !

Lors de la Conférence de Munich sur la sécurité, la plupart des dirigeants ont déclaré que l'ordre mondial d'après-guerre n'existait plus. Le rapport « Sécurité 2026 », intitulé « En destruction », dresse un tableau complet de la situation. À cette occasion, le chancelier allemand Friedrich Merz a déclaré : « L'ordre mondial tel qu'il a prévalu pendant des décennies n'existe plus », et nous sommes entrés dans une ère de « politique des grandes puissances ». Il a clairement indiqué que la liberté « n'est plus acquise » dans cette nouvelle ère. Le président français Emmanuel Macron a fait écho à cette analyse, affirmant que les anciennes structures de sécurité européennes, liées à l'ordre mondial précédent, n'existent plus et que l'Europe doit se préparer à la guerre. Le secrétaire d'État américain Marco Rubio a déclaré que nous sommes entrés dans une « nouvelle ère géopolitique » car le « vieux monde » a disparu.
Pour reprendre les termes de Ray Dalio, investisseur américain, gestionnaire de fonds spéculatifs et philanthrope américain, principalement connu comme le fondateur de Bridgewater Associates, l'un des plus grands fonds spéculatifs au monde, et également auteur du best-seller « **L'ordre mondial en mutation** » (2021 pour l'édition en américain et 2023 pour celle en français chez Valor Editions), nous sommes dans la sixième et dernière phase du Grand Cycle, caractérisée par un grand désordre dû à l'absence de règles, à la loi du plus fort et à l'affrontement des grandes puissances.
Dès le 1er chapitre de son livre, Ray Dialo nous montre que, selon lui, à toutes les époques et partout, les pays et le monde lui-même ont évolué et évoluent selon les phases d'un cycle comme on l'étudie en marketing avec le cycle de vie du produit, un cycle connaissant essentiellement trois grands moments : la hausse, le sommet et le déclin, et que l'auteur décompose plus précisément en 6 phases.
Puis le livre développe respectivement dans les chapitres 5 et 6 « le grand cycle de l'ordre et du désordre internes » et « le grand cycle de l'ordre et du désordre externes ».
Le cycle en six étapes entre ordre et désordre concernant les dynamiques internes aux pays, s'applique également aux relations internationales, à une exception majeure près : les relations internationales sont bien plus fortement influencées par les rapports de force bruts ; elles s'articulent autour d'une dynamique de puissance pure. En effet, tout système de gouvernance d'un pays requiert : 1) des lois et un pouvoir législatif efficaces et consensuels ; 2) des moyens de les faire appliquer (par exemple, la police) ; 3) des mécanismes de justice (par exemple, les juges) ; et 4) des sanctions claires et précises, proportionnées aux infractions et appliquées (par exemple, les amendes et les peines d'emprisonnement). Or, ces éléments sont soit inexistants, soit moins efficaces pour encadrer les relations entre pays que les relations internes.
Bien que des tentatives aient été faites pour rendre l'ordre international plus respectueux des règles (par exemple, par le biais de la Société des Nations et des Nations Unies), elles ont globalement échoué, car

ces organisations n'ont pas disposé d'une richesse et d'un pouvoir supérieurs à ceux des pays les plus puissants. Lorsque des pays individuellement sont plus puissants que l'ensemble des pays, ce sont les pays les plus puissants qui dominent. Par exemple, si les États-Unis, la Chine ou d'autres pays ont plus de pouvoir que les Nations Unies, ce sont eux qui, plutôt que l'ONU, détermineront le cours des événements. En effet, la force prime, et entre égaux, la richesse et le pouvoir sont rarement cédés sans résistance.
Lorsque des pays puissants ont des différends, ils ne font pas appel à leurs avocats pour plaider leur cause devant les juges. Ils se menacent mutuellement et parviennent soit à des accords, soit s'affrontent. L'ordre international est alors bien plus soumis à la loi du plus fort qu'au droit international.
Il existe cinq grands types de conflits entre pays : les guerres commerciales et économiques, les guerres technologiques, les guerres de capitaux, les guerres géopolitiques et les guerres militaires. Commençons par les définir brièvement.
1. Guerres commerciales/économiques : Conflits relatifs aux droits de douane, aux restrictions à l'importation/exportation et autres moyens de nuire économiquement à un rival.
2. Guerres technologiques : Conflits portant sur le partage des technologies et celles protégées au titre de la sécurité nationale.
3. Guerres géopolitiques : Conflits territoriaux et d'alliances résolus par la négociation et des engagements explicites ou implicites, et non par les combats.
4. Guerres financières : Conflits imposés par des outils financiers tels que les sanctions (par exemple, la suspension des flux financiers et de crédit par la sanction des institutions et des gouvernements qui les proposent) et la limitation de l'accès étranger aux marchés financiers.
5. Guerres militaires : Conflits impliquant des affrontements armés et le déploiement de forces militaires.
La plupart des conflits entre nations relèvent d'une ou plusieurs de ces catégories (la cyberguerre, par exemple, intervient dans chacune d'elles). Ils portent sur la richesse, le pouvoir et les idéologies qui s'y rattachent.
Il s'agit toujours de luttes de pouvoir. Dans la plupart des cas, les quatre premiers types de guerre évoluent au fil du temps sous forme de compétitions intenses entre nations rivales, jusqu'au déclenchement d'un conflit armé. Ces luttes et ces guerres, qu'elles impliquent ou non des combats, sont des démonstrations de force d'un camp sur l'autre. Elles peuvent être totales ou contenues, selon l'importance de l'enjeu et les forces relatives des adversaires. Mais une fois la guerre engagée, les quatre autres dimensions sont instrumentalisées au maximum.
Les cycles interne et externe évoluent de concert, et cela sous le jeu de 5 forces : géopolitique au niveau mondial, politique au niveau gouvernemental interne, monétaire (domestique et international), phénomènes naturels et nouvelles technologies.
Les dysfonctionnements qui vont aller jusqu'à l'effondrement concernent l'endettement quand il devient insoutenable, de trop grandes inégalités de revenus et de patrimoines et des conflits internationaux de plus en plus violents (questions existentielles, problèmes de valeurs, …).

Où tout cela nous conduit-il ?

Nous sommes dans une phase du grand cycle où la poursuite égoïste des intérêts nationaux, par l'usage flagrant de la force, s'intensifie. Les grandes puissances testent mutuellement leur fermeté, les blocs régionaux se durcissent, et les chaînes d'approvisionnement mondiales se fragmentent. L'Histoire montre que de telles périodes se corrigent rarement d'elles-mêmes. Le plus souvent, dans ces moments-là, les guerres commerciales, de capitaux, technologiques et d'influence géopolitique s'intensifient et précèdent des guerres militaires violentes entre grandes puissances. Ces conflits ne sont que quelques-uns des nombreux symptômes observables montrant que nous sommes à la limite de l'étape 6 du grand cycle, celle où les ordres établis s'effondrent de manière visible. Cela ne signifie pas qu'une guerre mondiale soit inévitable. Mais, si les causes actuelles de désintégration ne sont pas inversées, des temps bien plus difficiles nous attendent.

(…)

L'endettement sans fin dans les économies occidentales ne peut durer éternellement, avertissez-vous. Il existe selon vous un risque élevé qu'un resserrement de la dette et un ralentissement économique surviennent en même temps au cours des deux à trois prochaines années. Quelle en serait l'ampleur ?
Cela dépendra de la manière dont les responsables politiques géreront ce problème. S'ils s'y prennent bien, la douleur peut être étalée dans le temps et le système peut se rééquilibrer. Mais la logique électorale rend cela difficile à mettre en œuvre. En effet, la dette est trop importante, et elle continue de croître à travers de larges déficits budgétaires, au point que les marchés ne veulent plus la financer comme auparavant. Cela survient alors même que les électeurs refusent à la fois des hausses d'impôts et des coupes dans les dépenses publiques. Des augmentations d'impôts pour les riches les poussent à s'expatrier ou à se rebeller, rendant ces mesures peu efficaces, tandis que les réductions de dépenses sont inacceptables pour ceux qui en dépendent. Dans un climat de polarisation politique aussi fort, les ajustements douloureux nécessaires n'ont pas lieu.

Selon vous, les avancées technologiques comme l'IA ne permettront pas d'enrayer la dynamique du grand cycle. Pourquoi ?
Il est peu probable que ces technologies soient suffisamment puissantes, assez vite, pour surmonter les vents contraires que sont l'endettement, la dépréciation monétaire, les conflits internes, le changement climatique et les bouleversements géopolitiques. En réalité, on observe déjà des signes indiquant que les avancées technologiques pourraient se transformer en bulle financière, susceptible d'éclater et d'aggraver la situation, comme cela s'est déjà produit par le passé. Même lors de grandes révolutions technologiques – comme l'arrivée des chemins de fer, de l'électricité ou d'Internet –, leurs effets positifs ont souvent été éclipsés par d'autres forces plus puissantes, comme celles que nous avons analysées. Et n'oublions pas que ces technologies peuvent être utilisées aussi bien pour faire le bien que pour... nuire. ✷

<u>Livres qui viennent de paraître et qui sont également très importants :</u>

- *« L'Ordre Mondial d'hier et de demain », d'Amitav Acharya (professeur émérite de Relations Internationales à l'Université Américaine de Washington et figure majeure des débats sur la gouvernance mondiale et l'ordre international). The Once and Future World Order*

- *« Après les nations : la construction et la déconstruction d'un ordre mondial » de Rana Dasgupta (28/12/2025 et 26/2/2026) (romancier, nouvelliste et essayiste indo-britannique)*

- *« Pourquoi les nations échouent » de Daron Acemoglu et James Robinson, tous deux prix Nobel en 2024*

- *« Comment pensent les démocraties ; les ressorts cachés des idéologies » de Marcel Gauchet, publié le 28 janvier 2026 (Albin Michel)*

- *« La tragédie migratoire et la chute des empires ; Saint-Augustin et nous » de Chantal Delsol, publié le 2 janvier 2026 chez Odile Jacob*

- *« La dernière chance de l'Occident : comment construire un nouvel ordre mondial avant qu'il ne soit trop tard », article d'Alex Stubb (Président de la Finlande), dans Foreign Affaires du 17/2/2026.*

Remarque critique et constructive d'Amitav Acharya (professeur émérite de relations internationales à l'Université de Washington et titulaire de la chaire UNESCO sur les défis transnationaux)
« Dans son discours à la Conférence de Munich sur la sécurité, le secrétaire d'État américain Marco Rubio a mentionné la civilisation à 12 reprises, déplorant la perte des « empires occidentaux » et appelant à la renaissance de la « grande et noble civilisation [occidentale] ». Ainsi, la suprématie civilisationnelle et la nostalgie impériale font désormais officiellement partie de la politique étrangère américaine sous Trump.
Le MSC a également inclus mon livre, **« L'Ordre Mondial d'hier et de demain »,** dans la section « Sujets de réflexion » de son rapport officiel (merci à lui). Cet ouvrage, qui retrace 5 000 ans d'histoire de la civilisation et de l'ordre mondial, réfute de manière opportune et exhaustive la vision de Rubio sur la civilisation occidentale (I il partage d'ailleurs son rejet de la thèse de Fukuyama sur la « fin de l'histoire »
Voici quelques points clés de mon livre que Rubio et les Européens et Américains qui l'acclament à Munich devraient garder à l'esprit.
1. Les concepts d'« Occident » et de « civilisation occidentale » sont relativement récents et ont été alimentés par l'impérialisme et les croyances raciales des Européens et des colons américains, y compris celles des fondateurs de l'Amérique.
2. Les anciens Grecs et Romains – souvent considérés par l'imaginaire européen et américain comme leurs ancêtres culturels – ne se voyaient pas comme « occidentaux » ou comme faisant partie d'une quelconque « civilisation occidentale ».
3. La civilisation n'est le monopole de personne. Les caractéristiques d'une grande civilisation, outre l'écriture, l'urbanisation et le commerce à longue distance, comprennent également des principes et des institutions politiques tels que l'indépendance ou la souveraineté des États, la diplomatie, les traités de paix, la liberté des mers, la tolérance, les droits de l'homme (protection des individus contre les châtiments injustes et cruels ou la discrimination), les valeurs humanitaires (protection des non-combattants et des blessés de guerre), le gouvernement républicain (précurseur de la démocratie moderne), et bien d'autres encore. Ces caractéristiques proviennent de multiples civilisations, souvent antérieures à l'essor de l'Europe, et issues d'Asie, d'Afrique, du monde islamique, du cœur de l'Eurasie, des sociétés amérindiennes précolombiennes et d'Europe. Mon ouvrage apporte de nombreux exemples historiques de liens et d'apprentissages mutuels qui font de la civilisation et de l'ordre mondial une construction partagée.
4. La « civilisation occidentale », ainsi que l'essor économique et militaire de l'Occident, ont reposé en grande partie sur l'emprunt d'idées et de valeurs à d'autres civilisations, et sur l'extraction et l'exploitation de leurs ressources, tant matérielles qu'humaines (comme l'esclavage). Si l'impérialisme et l'esclavage ne sont pas propres à l'Occident, ce que j'appelle la « potion magique » de l'Europe les a mêlés au racisme scientifique et à l'émergence du capitalisme pour alimenter son ascension.
Il est temps d'enterrer la suprématie civilisationnelle et l'arrogance, d'où qu'elles viennent ».

À propos de cet ouvrage :
À l'heure où les analyses de la crise, voire de l'effondrement, de l'ordre international libéral se multiplient, il est essentiel de disposer d'un ouvrage qui, en s'appuyant sur le passé, propose des alternatives pour l'avenir. Amitav Acharya, professeur de relations internationales à l'American University, est un expert des mutations structurelles de l'ordre international et de l'impact de la crise hégémonique des États-Unis.
Face à ces évolutions, Acharya a émis l'hypothèse que l'avenir du système international ne sera pas multipolaire, mais « multiplexe ». La nuance est importante : un système multipolaire serait un système de grandes puissances, tandis que la multiplexité décrit les interrelations entre une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques, privés et publics, du Nord comme du Sud. Il s'agit d'une réalité complexe (mais non incompréhensible) distincte de la multipolarité, où le pouvoir est partagé entre de grands États hégémoniques.
L'ouvrage « The Then and Future World Order » (L'ordre mondial d'hier et de demain) passe en revue une série de civilisations qui, dès 5 000 ans avant notre ère, ont jeté les bases de différents ordres locaux, régionaux et mondiaux (dans le cadre de leurs régions respectives), en élaborant des règles relatives au pouvoir, à la coexistence, au commerce régional et aux systèmes fiscaux, entre autres. Pour Acharya,

« nous avons oublié que l'ordre mondial – l'architecture politique permettant la coopération et la paix entre les nations – existait bien avant l'essor de l'Occident, et que nombre d'idées que nous considérons comme des inventions occidentales ont en réalité leurs origines dans d'autres civilisations » (p. 2). Son voyage à travers les civilisations commence avec Sumer en Mésopotamie (4000 av. J.-C.) et l'Égypte (3150 av. J.-C.), et se poursuit avec l'Assyrie, la Grèce, la Perse, l'Inde, la Chine et Rome ; il aborde l'Islam (avec une attention particulière portée à l'Empire ottoman) ; il couvre l'Empire mongol (1300 apr. J.-C.) ; et il explore la vaste région de l'océan Indien, l'Afrique subsaharienne, les cultures maya et aztèque en Amérique, ainsi que l'essor de l'Europe et des États-Unis.
Depuis l'aube du XXIe siècle, l'Occident est en crise. Les tensions sociales, la polarisation politique et l'ascension d'autres grandes puissances – en particulier la Chine – menacent de défaire l'ordre mondial actuel dominé par l'Occident. Beaucoup redoutent que cela ne conduise à un chaos global. Mais il s'agit là d'une illusion occidentale.
Le professeur Acharya montre que les valeurs humanitaires, l'interdépendance économique et les règles de conduite entre États ont émergé aux quatre coins du monde au fil des millénaires.
L'histoire suggère que l'ordre perdurera, même si l'Occident se retire. Au lieu de craindre l'avenir, l'Occident devrait tirer les leçons du passé et coopérer avec le reste du monde pour bâtir un ordre plus équitable.

Rana Dasgupta « Après les nations : la construction et la déconstruction d'un ordre mondial » (28/12/2025 et 26/2/2026), romancier, nouvelliste et essayiste indo-britannique.

D'un auteur primé, une vaste histoire mondiale de la naissance des États-nations et des conséquences de leur échec, à l'attention des lecteurs de Thomas Piketty et Timothy Snyder.
Le système des États-nations est en pleine crise. Tandis que l'hégémonie américaine s'effrite, les pays occidentaux, inquiets, sombrent dans la xénophobie et l'endettement. Les idées et les institutions libérales perdent de leur prestige ; à l'inverse, des autocraties comme la Chine, la Russie et les Émirats arabes unis gagnent en puissance. Pour les populations les plus complètement abandonnées par les États-nations, l'avenir se résume à une migration périlleuse. En définitive, l'ordre politique mondial offre à l'humanité toujours moins de sécurité et toujours plus de menaces.
Rana Dasgupta retrace la formation et l'essor de ce système afin d'expliquer les causes de ses multiples échecs actuels. Il nous conduit de la chute des empires antiques et de l'expansion des concepts européens de monnaie et de droit, jusqu'à l'émergence des entreprises technologiques du XXIe siècle – qui représentent une concurrence redoutable pour les États-nations – et la restauration historique de la puissance chinoise. Il affirme que le moment est venu d'élaborer une nouvelle conception de la citoyenneté, du droit et de l'économie, adaptée à notre condition mondialisée et à notre fragilité écologique.
•*Commentaire de Emanuele Coccia Philosophe italien, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales depuis 2011 :*
« Avec *After Nations*, Rana Dasgupta nous offre le nouveau bréviaire politique de notre siècle. C'est la réflexion la plus incisive, la plus urgente et la plus nécessaire sur la philosophie politique que j'aie lue depuis des décennies – la première depuis très longtemps qui ne me laisse pas un sentiment de désespoir, mais qui, au contraire, me remplit d'un profond espoir.» Un nouveau classique, l'équivalent, au XXIe siècle, du Léviathan de Hobbes ».
•*Commentaire de Branko Milanovic, économiste serbo-américain (spécialiste des inégalités mondiales) :*
« Ce nouveau livre splendide et magnifiquement écrit de Rana Dasgupta s'intitule « Après les nations : la construction et la déconstruction d'un ordre mondial ». L'idée, brièvement esquissée dans l'introduction et le dernier chapitre, est d'envisager un avenir commun pour l'humanité, affranchi du système des États-nations. Dasgupta juge le système actuel incapable de gérer les problèmes liés aux migrations, aux défis écologiques et aux inégalités de richesse croissantes. Il estime que la puissance technologique et l'influence d'une douzaine de méga-entreprises mineront le système de l'intérieur et mettront même en péril la survie de l'espèce. **La solution réside dans la convivialité, la coopération mutuelle, le respect de la nature et une nouvelle relation entre l'individu, l'État, la religion et la planète.** Ces thèmes, relevant de la philosophie politique, ne sont développés que dans la première et la dernière partie, assez

brève, de l'ouvrage. Je n'ai pas d'éclairage particulier sur ces relations et mon analyse suivra une autre perspective. Je suis conscient que cet ouvrage pourrait passer sous silence certaines idées que Dansgupta et d'autres commentateurs jugeraient sans doute les plus convaincantes ou importantes, mais je pense qu'il est suffisamment riche pour permettre plusieurs interprétations de ses thèmes principaux.

Pour moi, le livre traite en grande partie de la création des États-nations, de leur ascension au rang d'empires et des idées qui ont servi à justifier (ou à s'expliquer à eux-mêmes) leur domination.

Dasgupta examine quatre de ces idées : Dieu et l'Europe ou la France médiévale, la propriété ou l'Angleterre, le droit ou les États-Unis, et la nature ou la Chine. Un chapitre est consacré à chacune d'elles. Les chapitres sur la propriété et le droit sont peut-être ceux qui résonnent le plus en nous aujourd'hui ; sans doute parce que la pensée anglo-américaine a façonné l'Occident et exerce une influence mondiale.

Le chapitre sur l'Angleterre inscrit l'essor du capitalisme anglais dans une économie mondiale de pillage. Cette perspective n'est pas nouvelle. En effet, comme l'écrit Dasgupta dans sa préface, les faits et même les idées présentés dans l'ouvrage ne sont pas nouveaux : c'est le récit, la narration historique, l'agencement des faits, qui l'est. La société anglaise, puis britannique, est perçue comme s'étant développée selon deux voies historiques : la première fut l'expansion oligarchique vers le reste du monde, où la Compagnie des Indes orientales, dont les revenus atteignirent un temps 15 % du PIB britannique, et des compagnies similaires opérant en Afrique, servirent à enrichir considérablement une petite minorité. Cette minorité contrôlait l'État et détenait des parts dans les compagnies (un quart des parlementaires étaient actionnaires). Elle pilla non seulement le reste du monde, et notamment l'Inde par la désindustrialisation de sa production textile et la Chine par les guerres de l'opium, mais elle pilla également, ou resta tout aussi indifférente au sort de la population locale. Pour citer Adam Smith, à propos du premier point : « C'est un gouvernement bien singulier [les compagnies marchandes] où chaque membre de l'administration souhaite quitter le pays et, par conséquent, se débarrasser du gouvernement au plus vite ; et à qui, le lendemain de son départ, emportant avec lui toute sa fortune, il est parfaitement indifférent que le pays entier soit englouti par un tremblement de terre.» Quant au second point, la population britannique perdit l'accès aux terres communales, fut contrainte de vendre sa force de travail et fut stigmatisée (souvent de manière flagrante) par les épithètes d'oisiveté, de paresse et de stupidité lorsqu'elle refusa de se plier au système et d'être parquée, privée de presque tous ses droits, dans des usines ou des hospices. Elle fut politiquement ignorée et économiquement opprimée.

À la lecture des ouvrages de Dasgupta et d'autres similaires qui abondent aujourd'hui, on ne peut qu'être frappé de constater à quel point les récits contradictoires de l'ascension britannique et de la révolution industrielle, parfois « couronnés » par des prix Nobel, parviennent à effacer presque complètement les aspects du terrorisme intérieur et extérieur, de l'esclavage, des brutalités, de la piraterie pure et simple, de l'enrôlement forcé dans la marine, des enclosures, de l'enrichissement fabuleux des élites politiques, de la répression militaire des révoltes, des famines et des exécutions, sous le titre ronflant de « Glorieuse Révolution ». C'est comme décrire l'industrialisation soviétique et la Grande Terreur en étudiant les défilés de Moscou. Mais personne n'a reçu de prix Nobel pour cela. Enfin, peut-être le prix Staline…

La seconde voie n'est apparue que dans la seconde moitié du XIXe siècle, lorsque la prospérité matérielle du peuple a commencé à être perçue comme une condition nécessaire pour mener des guerres victorieuses. Les droits politiques en ont découlé. Ils n'ont pas été obtenus, soutient Dasgupta, par la révolution, et encore moins par la menace pesant sur l'élite. Ces droits furent plutôt concédés volontairement par l'élite pour assurer la pérennité de son pouvoir : disposer d'une population bien nourrie et raisonnablement instruite, capable de remporter des guerres de masse. Cette explication particulière de la démocratisation sera, à mon avis, importante lorsque nous examinerons la situation actuelle qui, selon Dasgupta, présente de nombreuses similitudes avec la première évolution de l'empire britannique. Les riches des États-Unis et de l'Occident prospèrent en s'appuyant sur l'économie mondiale, sans se soucier de ce qui se passe dans leurs arrière-pays, c'est-à-dire pour le reste de la population de leurs propres pays.

Le système impérial américain était fondé, écrit Dasgupta, sur le droit, ou plus précisément sur la « légalisation » (ou légitimation) de toute pratique profitable. Le chapitre américain s'ouvre sur la rencontre des Européens avec les populations amérindiennes, lorsque les pratiques d'esclavage, de conquête territoriale et de coercition de masse durent être inscrites dans un cadre en apparence légal. Comme chacun sait, tout commence par les tentatives espagnoles, ou plutôt catholiques, d'établir des règles

régissant les relations entre chrétiens et « sauvages ». Le récit de Dasgupta est très convaincant et laisse au lecteur des sentiments contradictoires. D'un point de vue purement utilitariste, instaurer des règles, aussi injustes soient-elles à première vue, pour encadrer les relations entre oppresseurs et opprimés est préférable à l'absence totale de règles. Et, de fait, à maintes reprises dans l'histoire, les oppresseurs se sont dispensés de toute réflexion ou justification quant à leurs actes : ils estimaient que cela n'était pas nécessaire. Par ailleurs, l'hypocrisie de ces prétendues « règles », inventées à la hâte non seulement pour justifier les exactions déjà commises, mais aussi pour apaiser la conscience des oppresseurs et, peut-être, rendre plus probables les futures transgressions des normes humaines les plus élémentaires, est une hypocrisie poussée à un tel extrême qu'elle suscite instinctivement le dégoût.

Dasgupta replace la célèbre conception, par ailleurs pleine de bon sens, de la propriété chez John Locke, comme émergeant du mélange du travail humain et de la nature, dans ce contexte : elle était motivée par la nécessité d'expliquer l'usurpation des terres par les Européens aux populations autochtones (y compris en Afrique). Ces dernières sont considérées comme inexistantes, c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais considérées comme ayant interagi de manière productive avec la nature, mais seulement comme en ayant profité. Et, de ce fait, n'ont aucun droit sur la terre qu'elles habitent. Il s'agit d'une image du monde où les habitants « indésirables » sont tout simplement écartés, la nature est vierge, et le premier individu à avoir eu une interaction active avec elle est bel et bien… le colon.

Le fondement de l'empire américain repose sur le droit, ou plutôt sur une « loi » (telle que décrite ci-dessus). Sur le plan international, il entre en scène avec la Conférence de paix de Paris et l'émergence des États-Unis comme puissance mondiale. La création de la Société des Nations consacre l'idée d'un monde divisé, pour ainsi dire « géométriquement » et juridiquement, en territoires contrôlés par différents gouvernements, lesquels représentent des nations. La naissance des Nations Unies après la Seconde Guerre mondiale, la Guerre froide, les théories de la modernisation et autres phénomènes similaires s'expliquent, ou sont analysés, dans le cadre de ce nouveau système d'États-nations.

Selon Dasgupta, ce monde touche à sa fin en raison de l'incapacité à relever les défis que j'ai évoqués précédemment. Mais avant d'aborder ce point, il convient de mentionner l'explication que donne Dasgupta de la tradition impériale chinoise et de son influence actuelle. Contrairement aux trois autres, elle est centrée sur la maîtrise de la nature. La Chine est un immense empire continental traversé par des fleuves dont le contrôle conditionne la survie de la population, et donc de l'Empire. Dasgupta écrit que la Chine exporte aujourd'hui au reste du monde ce même besoin de contrôler, d'utiliser et d'exploiter la nature – minéraux et ressources agricoles. C'est une nouvelle perspective sur l'initiative « la Ceinture et la Route » : cette initiative n'est pas seulement l'héritière du commerce historique entre le Moyen Empire et l'Europe, mais aussi d'une pratique chinoise ancestrale qui consiste à composer avec les aléas de la nature pour survivre. L'exploitation minière actuelle de l'Afrique par la Chine n'est que la continuation de politiques impériales désormais appliquées au reste du monde et non plus seulement au cœur de l'empire. Les empires britannique et chinois se ressemblent ainsi : tous deux dépendent de la projection à l'extérieur de leurs pratiques internes : la société commerciale et oligarchique anglaise se traduit par le pillage des colonies et l'asservissement des peuples colonisés, tandis que la société hydraulique chinoise se fonde sur l'exploitation des ressources naturelles ailleurs.

Pour revenir à la question posée précédemment : est-il possible de dépasser la société de la première génération dans l'Occident actuel ? Il faut se rappeler que Dasgupta estime qu'une telle société (d'indifférence envers les pauvres) n'a été dépassée en Grande-Bretagne que lorsque les dirigeants ont eu besoin d'une jeunesse en bonne santé pour faire la guerre. Par analogie, quel facteur mondial contraint aujourd'hui l'élite américaine à céder davantage de pouvoir au « peuple » ? Il est difficile de discerner quelles forces pourraient jouer ce rôle, d'autant plus que le progrès technologique, comme l'affirme Dasgupta, est de moins en moins dépendant de l'homme. Si les guerres peuvent être menées non seulement par des drones (comme nous l'avons constaté lors du conflit russo-ukrainien), mais aussi par des réseaux internet, des satellites et des robots de combat, pourquoi l'élite aurait-elle besoin d'une population heureuse et en bonne santé ?

Plutôt que d'envisager le dépassement du système des États-nations par une vague forme de communautarisme, je tends à penser que la relation symbiotique entre l'État et l'élite techno-féodale (comme on la qualifie) semble être l'issue la plus probable. L'État ne disparaîtra pas. Le système des États-nations non plus. L'État est un outil extraordinairement flexible et puissant car il est la seule source

légale de coercition (du moins, c'est ce qu'il prétend et croit donc). Plutôt que d'affronter l'État-nation de front et de tenter de le renverser, ne serait-il pas plus judicieux pour la nouvelle élite technocratique de s'en emparer, de s'y infiltrer et de combiner, dans sa propre identité, l'appel au droit légal de l'État à contraindre autrui et la capacité de le faire, que lui confère sa maîtrise technologique ? »

Daron Acemoglu, co-auteur de « Pourquoi les nations échouent »

Le lauréat du prix Nobel **Daron Acemoglu, co-auteur de « Pourquoi les nations échouent »,** prévient que la démocratie américaine ne survivra pas si deux éléments ne changent pas : la prolifération des inégalités économiques et la destruction d'emplois.

La plupart des détracteurs du président Donald Trump le considèrent comme la menace ultime pour la démocratie américaine. Mais pour l'économiste Daron Acemoglu, lauréat du prix Nobel, Trump n'est qu'une fièvre, le résultat d'une infection qui couvait depuis des années, bien avant qu'il ne descende l'escalator doré pour annoncer son investiture.

L'économiste du MIT a consacré des décennies à étudier les origines du déclin économique et politique, se spécialisant dans la manière dont les institutions favorisent une croissance inclusive – ou succombent aux systèmes d'extraction de ressources.

Dans leur ouvrage de 2012, « Why Nations Fail : The Origins of Power, Prosperity, and Poverty » (Pourquoi les nations échouent : les origines du pouvoir, de la prospérité et de la pauvreté), Acemoglu et son co-auteur James A. Robinson affirment que la prospérité des nations repose sur leurs institutions politiques. En 2024, Acemoglu a reçu le prix Nobel d'économie, conjointement avec Robinson et Simon Johnson, pour avoir démontré comment les institutions politiques et économiques façonnent la prospérité.

Acemoglu a soutenu que si les tendances autoritaires de Trump affaiblissent les institutions du pays, le président n'est pas la cause profonde des problèmes structurels plus vastes. Il a averti que le pays s'engage sur une voie sombre et a souligné deux axes de développement de l'IA qu'il juge essentiels pour éviter un déclin plus profond : lutter contre les inégalités économiques et freiner la destruction d'emplois. « Si nous persistons dans cette voie de destruction d'emplois et d'accroissement des inégalités, la démocratie américaine ne survivra pas », a-t-il déclaré à Fortune.

Premièrement : La prolifération des inégalités économiques

Selon Acemoglu, les suppressions d'emplois induites par l'IA pourraient être catastrophiques et aggraver les inégalités. Il souligne que les États-Unis connaissent actuellement des niveaux d'inégalité de richesse sans précédent et que les politiques traditionnelles n'ont pas permis de réduire cet écart. « Nous pourrions avoir besoin d'un impôt sur la fortune, car toute autre mesure prise aujourd'hui ne fera qu'accentuer cet immense fossé de richesse qui existe dans ce pays. »

L'économiste a cité l'exemple de la « taxe sur les milliardaires » proposée en Californie, une initiative soumise au vote qui imposerait une taxe unique de 5 % sur la fortune de tous les résidents de l'État dont le patrimoine net s'élève à un milliard de dollars ou plus. Mais même cette mesure est insuffisante, selon lui. « Taxer les riches ne suffit pas », a-t-il déclaré. « Il faut absolument trouver des moyens pour que les travailleurs de tous les niveaux de compétences puissent participer à la croissance économique. »

Les partisans de l'IA, quant à eux, estiment que le diagnostic d'Acemoglu sur le développement de l'IA est contre-intuitif. **Adam Thierer, chercheur principal au sein du think tank R Street Institute** et fervent défenseur de l'innovation technologique, est convaincu que l'IA créera des opportunités et propulsera l'économie vers l'avenir. « C'est grâce aux progrès technologiques dans la société et notre économie que nous obtiendrons des emplois nouveaux et de meilleure qualité, tant sur le plan social qu'économique », a-t-il déclaré à Fortune.

Deuxièmement : Le rythme actuel de destruction d'emplois

Le lauréat du prix Nobel estime cependant que les pertes d'emplois liées à l'IA sont déjà une réalité. Aux États-Unis, les entreprises ont enregistré 1,2 million de licenciements en 2025, soit une hausse de 58 % par rapport à l'année précédente, dont plus de 50 000 directement liés à l'IA.

Acemoglu a déclaré que l'accent mis sur le développement de l'IA et la poursuite de l'intelligence artificielle générale—une technologie qui égale ou dépasse les capacités cognitives humaines n'est pas une bonne priorité. « Je pense que là il y a des raisons pour lesquelles ce programme est malavisé", a-t-il déclaré. "Cela aurait d'énormes conséquences sociales qui sont assez défavorables ».

Thierer a toutefois affirmé que l'innovation technologique a toujours été indissociable des bouleversements économiques, une tendance qui perdure depuis des siècles. Par conséquent, on s'attend à ce que l'arrivée de l'IA entraîne des pertes d'emplois. « Nous ne voudrions pas faire les mêmes emplois qu'il y a un siècle », a déclaré Thierer. « Heureusement, ce n'est pas le cas. Dans l'ensemble, nous avons évolué. Nous avons trouvé de meilleurs emplois. »
Il a poursuivi en expliquant que toute réglementation de l'industrie américaine de l'IA pourrait entraver sa compétitivité face à la Chine et avoir des effets néfastes à long terme sur l'économie américaine. « Jusqu'à présent, l'Amérique reste en tête et nous avons pris des mesures importantes pour maintenir cette position », a déclaré Thierer. « Mais nous devons aussi être conscients que nous pourrions prendre de mauvaises décisions qui nous feraient perdre la course ou nous reléگueraient à la deuxième place. »
Acemoglu, quant à lui, défend une politique d'IA « favorable aux travailleurs », qui privilégie l'emploi humain tout en utilisant l'IA comme un outil pour une plus grande efficacité. « La meilleure façon d'utiliser quelque chose de différent de soi n'est pas de s'en servir pour se remplacer, mais de l'utiliser de manière complémentaire. »

COMMENTAIRE DE KISHORE MAHBUBANI et ARNAUD BERTRAND de la position d'Alex Stubb, Président de la République de Finlande (article du 5/12/2025), « La dernière chance de l'Occident : comment construire un nouvel ordre mondial avant qu'il ne soit trop tard »

Arnaud Bertrand (19/2/2026)

Voici un excellent article, (Foreign Affairs publié le 17/2/2026), et nécessaire, de Kishore Mahbubani, universitaire et ancien président du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il est écrit en réponse à l'article d'Alex Stubb paru dans l'édition précédente du magazine (« La dernière chance de l'Occident ») dans lequel il affirmait que « c'est la dernière chance pour les pays occidentaux de convaincre le reste du monde qu'ils sont capables de dialogue plutôt que de monologue ».
Kishore Mahbubani (universitaire et ancien président du Conseil de sécurité de l'ONU) le prend au mot et affirme que « pour dialoguer, il faut écouter », pourtant, rien ne prouve que l'Occident écoute le reste du monde.
Kishore cite l'exemple des relations entre l'Europe et la Chine, soulignant comment « les pays de l'UE [continuent] à parler avec condescendance à l'égard de la Chine [...], présentent le PCC comme un méchant et appellent à l'équivalent d'un changement de régime à Pékin », ce qui, selon lui, « paraît parfaitement ridicule ».
Comme il l'écrit, du point de vue chinois, « le peuple chinois vient de connaître les 40 meilleures années de développement humain et social en 4 000 ans d'histoire chinoise ». Il est donc tout à fait ridicule de voir un groupe d'Européens – qui les ont surpassés dans presque tous les domaines durant cette période (notamment sur les plans économique et technologique) – leur parler comme s'ils étaient inférieurs parce qu'ils n'ont pas un système de gouvernance de type européen.
Je partage l'avis de Kishore : le manque d'écoute et l'absence quasi totale de volonté d'accepter l'existence d'autres systèmes et cultures – tout aussi valables – constituent en fin de compte l'une des habitudes les plus autodestructrices de l'Occident.
C'est d'autant plus vrai dans un monde multipolaire où, par définition, on ne peut plus imposer sa volonté aux autres par la force : la seule façon d'exercer une influence est par une véritable persuasion, et la véritable persuasion commence par l'écoute active de l'autre partie.
Au final, les nations souffrant d'un trouble de la personnalité narcissique, d'un point de vue politique, connaissent le même sort que les personnes qui en sont atteintes : elles finissent par se retrouver seules, à parler toutes seules.

Alexander Stubb (Président de la République de Finlande, ancien élève de la London School of Economics) (5/12/2025)

« La dernière chance de l'Occident : comment construire un nouvel ordre mondial avant qu'il ne soit trop tard »

Nous vivons dans un monde nouveau et désordonné. L'ordre libéral et fondé sur des règles, apparu après la Seconde Guerre mondiale, est en train de disparaître. La coopération multilatérale cède la place à la compétition multipolaire. Les transactions opportunistes semblent primer sur la défense du droit international. La rivalité entre grandes puissances est de retour, la Chine et les États-Unis définissant le cadre géopolitique. Mais elle n'est pas la seule force à façonner l'ordre mondial. Les puissances moyennes émergentes,

Des pays comme le Brésil, l'Inde, le Mexique, le Nigéria, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud et la Turquie sont devenus des acteurs incontournables. Ensemble, ils disposent des moyens économiques et de l'influence géopolitique nécessaires pour faire basculer l'ordre mondial vers la stabilité ou, au contraire, vers une plus grande instabilité. Ils ont également des raisons légitimes d'exiger un changement : le système multilatéral d'après-guerre n'a pas su refléter adéquatement leur place dans le monde ni leur accorder le rôle qu'ils méritent. Une confrontation triangulaire entre ce que j'appelle l'Occident global, l'Orient global et le Sud global est en train de se dessiner. En choisissant de renforcer le système multilatéral ou de rechercher la multipolarité, le Sud global déterminera si la géopolitique de l'ère à venir penchera vers la coopération, la fragmentation ou la domination.

Les cinq à dix prochaines années façonneront probablement l'ordre mondial pour les décennies à venir. Une fois établi, un ordre a tendance à perdurer. Après la Première Guerre mondiale, un nouvel ordre a duré deux décennies. Un autre, après la Seconde Guerre mondiale, a duré quatre décennies. Aujourd'hui, trente ans après la fin de la Guerre froide, un nouvel ordre émerge. C'est la dernière chance pour les pays occidentaux de convaincre le reste du monde qu'ils sont capables de dialogue et non de monologue, de cohérence et non de deux poids, deux mesures, et de coopération et non de domination. Si les pays délaissent la coopération au profit de la compétition, un monde de conflits encore plus graves se profile à l'horizon.

Chaque État dispose d'agences, même les plus petites comme la mienne, la Finlande. L'essentiel est de maximiser son influence et, avec les moyens dont je dispose, de promouvoir des solutions. Pour moi, cela signifie tout faire pour préserver l'ordre mondial libéral, même si ce système n'est pas à la mode actuellement. Les institutions et les normes internationales constituent le cadre de la coopération mondiale. Elles doivent être modernisées et réformées afin de mieux refléter la puissance économique et politique croissante des pays du Sud et de l'Est. Les dirigeants occidentaux évoquent depuis longtemps l'urgence de réformer en profondeur les institutions multilatérales telles que les Nations Unies. Il est désormais impératif d'agir, en commençant par un rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'ONU et d'autres organismes internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Sans de tels changements, le système multilatéral actuel s'effondrera. Ce système n'est pas parfait ; Elle présente des failles intrinsèques et ne pourra jamais refléter fidèlement le monde qui l'entoure. Mais les alternatives sont bien pires : sphères d'influence, chaos et désordre.

L'HISTOIRE N'EST PAS TERMINÉE

J'ai commencé mes études de sciences politiques et de relations internationales à l'Université Furman aux États-Unis en 1989. Le mur de Berlin est tombé cet automne-là. Peu après, l'Allemagne a été réunifiée, l'Europe centrale et orientale s'est libérée du joug du communisme et le monde bipolaire – opposant une Union soviétique communiste et autoritaire à des États-Unis capitalistes et démocratiques – est devenu unipolaire. Les États-Unis étaient désormais la superpuissance incontestée. L'ordre international libéral avait triomphé.

J'étais euphorique à l'époque. Pour moi, comme pour beaucoup d'autres, nous semblions être à l'aube d'une ère meilleure. Le politologue Francis Fukuyama a qualifié ce moment de « fin de l'histoire », et je n'étais pas le seul à croire au triomphe certain du libéralisme. La plupart des États-nations allaient inévitablement revenir à la démocratie, au capitalisme de marché et à la liberté. La mondialisation devait engendrer une interdépendance économique. Les anciennes divisions s'estomperaient et le monde ne ferait plus qu'un. Même à la fin de la décennie, alors que je soutenais ma thèse de doctorat sur l'intégration européenne à la London School of Economics, cet avenir semblait encore imminent.

Mais cet avenir ne s'est jamais concrétisé. L'époque unipolaire fut de courte durée. Après les attentats terroristes du 11 septembre 2001, l'Occident a renié les valeurs fondamentales qu'il prétendait défendre. Son attachement au droit international fut remis en question. Les interventions menées par les États-Unis en Afghanistan et en Irak ont échoué. La crise financière mondiale de 2008 a porté un coup dur à la réputation du modèle économique occidental, fondé sur les marchés mondiaux.

Les États-Unis ne dirigent plus seuls la politique mondiale. La Chine est devenue une superpuissance grâce à l'essor de sa production industrielle, de ses exportations et de sa croissance économique, et sa rivalité avec les États-Unis domine depuis lors la géopolitique. La dernière décennie a également été marquée par une érosion accrue des institutions multilatérales, une méfiance et des frictions croissantes autour du libre-échange, ainsi qu'une intensification de la concurrence technologique.

La guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie en Ukraine en février 2022 a porté un nouveau coup dur à l'ordre international. Il s'agissait de l'une des violations les plus flagrantes du système international fondé sur des règles depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et certainement la pire qu'ait connue l'Europe. Le fait que l'auteur de ces actes soit membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, créé pour maintenir la paix, était d'autant plus accablant. Les États censés soutenir ce système l'ont renversé.

MULTILATÉRALISME OU MULTIPOLARITÉ

L'ordre international n'a cependant pas disparu. Au milieu de ces ruines, il évolue du multilatéralisme vers la multipolarité. Le multilatéralisme est un système de coopération mondiale qui repose sur des institutions internationales et des règles partagées. Ses principes fondamentaux s'appliquent à tous les pays de manière égale, quelle que soit leur taille. La multipolarité, en revanche, est un oligopole de pouvoir. La structure d'un monde multipolaire repose sur quelques pôles, souvent concurrents. Les accords et les arrangements entre un nombre limité d'acteurs façonnent la structure d'un tel ordre, affaiblissant inévitablement les règles et les institutions partagées. La multipolarité peut engendrer des comportements opportunistes et improvisés, ainsi qu'une fluidité des alliances fondées sur les intérêts immédiats des États. Un monde multipolaire risque d'exclure les petits et moyens pays, tandis que les grandes puissances concluent des accords dans l'ombre. Si le multilatéralisme favorise l'ordre, la multipolarité tend vers le désordre et les conflits.

Une tension croissante oppose les partisans du multilatéralisme et d'un ordre fondé sur l'État de droit à ceux qui prônent la multipolarité et le transactionnalisme. Les petits États et les puissances moyennes, ainsi que les organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Union européenne et le Mercosur, défendent le multilatéralisme. La Chine, quant à elle, promeut la multipolarité avec des nuances de multilatéralisme ; elle soutient ostensiblement des groupements multilatéraux comme les BRICS – coalition non occidentale dont les membres fondateurs étaient le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud – et l'Organisation de coopération de Shanghai, qui aspirent en réalité à un ordre plus multipolaire. Les États-Unis ont délaissé le multilatéralisme au profit du transactionnalisme, tout en conservant leurs engagements envers des institutions régionales telles que l'OTAN. De nombreux États, grands et petits, mènent une politique étrangère que l'on pourrait qualifier de multivectorielle. Leur objectif est essentiellement de diversifier leurs relations avec de multiples acteurs plutôt que de s'aligner sur un seul bloc.

Une politique étrangère transactionnelle ou multivectorielle est dominée par les intérêts. Les petits États, par exemple, cherchent souvent un équilibre entre les grandes puissances : ils peuvent s’aligner sur la Chine dans certains domaines et soutenir les États-Unis dans d’autres, afin d’éviter la domination d’un seul acteur. Les intérêts guident les choix pratiques des États, et cela est parfaitement légitime. Mais une telle approche ne doit pas faire l’impasse sur les valeurs, qui doivent sous-tendre toutes les actions d’un État. Même une politique étrangère transactionnelle doit reposer sur un noyau de valeurs fondamentales. Celles-ci incluent la souveraineté et l’intégrité territoriale des États, l’interdiction du recours à la force et le respect des droits de l’homme et des libertés fondamentales. Les pays ont, dans leur grande majorité, un intérêt évident à défendre ces valeurs et à veiller à ce que les contrevenants en subissent les conséquences.

De nombreux pays rejettent le multilatéralisme au profit d'accords et d'arrangements plus ponctuels. Les États-Unis, par exemple, privilégient les accords commerciaux bilatéraux. La Chine utilise son initiative « la Ceinture et la Route », son vaste programme mondial d'investissements dans les infrastructures, pour faciliter à la fois la diplomatie bilatérale et les transactions économiques. L'UE conclut des accords de libre-échange bilatéraux qui risquent de ne pas être conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Paradoxalement, cela se produit au moment même où le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme pour relever les défis communs, tels que le changement climatique, les inégalités de développement et la réglementation des technologies de pointe. Sans un système multilatéral fort, toute diplomatie se réduit à une simple transaction. Un monde multilatéral transforme le bien commun en intérêt personnel. Un monde multipolaire, quant à lui, fonctionne uniquement selon l'intérêt personnel.

LE « RÉALISME FONDÉ SUR LES VALEURS » DE LA FINLANDE

La politique étrangère repose souvent sur trois piliers : les valeurs, les intérêts et la puissance. Ces trois éléments sont essentiels lorsque l'équilibre et la dynamique de l'ordre mondial évoluent. Je viens d'un pays relativement petit, d'environ six millions d'habitants. Bien que nous possédions l'une des forces de défense les plus importantes d'Europe, notre diplomatie est fondée sur les valeurs et les intérêts. La puissance, qu'elle soit coercitive ou non, est en grande partie un luxe réservé aux grandes puissances. Celles-ci peuvent projeter leur puissance militaire et économique, contraignant les plus petites à se conformer à leurs objectifs. Mais les petits pays peuvent aussi acquérir de la puissance en coopérant avec d'autres. Les alliances, les groupements et une diplomatie avisée permettent à un acteur de moindre envergure d'exercer une influence bien supérieure à celle que lui confèrent ses forces armées et son économie. Souvent, ces alliances reposent sur des valeurs partagées, telles que l'engagement envers les droits de l'homme et l'état de droit.

En tant que petit pays frontalier d'une puissance impériale, la Finlande a appris que parfois, un État doit mettre de côté certaines valeurs pour en protéger d'autres, ou tout simplement pour survivre. L'État repose sur les principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale. Après la Seconde Guerre mondiale, la Finlande a conservé son indépendance, contrairement à nos amis baltes qui ont été absorbés par l'Union soviétique. Mais nous avons perdu dix pour cent de notre territoire au profit de l'Union soviétique, y compris les régions où mon père et mes grands-parents sont nés. Et, plus important encore, nous avons dû renoncer à une partie de notre souveraineté. La Finlande n'a pas pu adhérer aux institutions internationales auxquelles nous pensions appartenir naturellement, notamment l'UE et l'OTAN.

Durant la Guerre froide, la politique étrangère finlandaise a été définie par un « réalisme pragmatique ». Pour éviter une nouvelle attaque soviétique, comme en 1939, nous avons dû faire des compromis sur nos valeurs occidentales. Cette période de l'histoire finlandaise, qui a donné naissance au terme de « finlandisation » dans les relations internationales, n'est pas une période dont nous pouvons être particulièrement fiers, mais nous sommes parvenus à préserver notre indépendance. Cette expérience nous rend méfiants face à toute possibilité de répétition d'un tel scénario. Quand certains suggèrent que la finlandisation pourrait être une solution pour mettre fin à la guerre en Ukraine, je m'y oppose catégoriquement. Une telle paix aurait un coût exorbitant, qui reviendrait à céder sa souveraineté et son territoire.

Nous vivons dans un monde nouveau et chaotique.

Après la fin de la Guerre froide, la Finlande, comme beaucoup d'autres pays, a adhéré à l'idée que les valeurs de l'Occident deviendraient la norme – ce que j'appelle « l'idéalisme fondé sur les valeurs ». Cela a permis à la Finlande d'adhérer à l'Union européenne en 1995. Parallèlement, la Finlande a commis une grave erreur : elle a décidé, de son plein gré, de ne pas entrer dans l'OTAN. (Précisons que je défends ardemment l'adhésion de la Finlande à l'OTAN depuis 30 ans.) Certains Finlandais nourrissaient l'espoir, teinté d'idéalisme, que la Russie deviendrait un jour une démocratie libérale, rendant ainsi l'adhésion à l'OTAN superflue. D'autres craignaient une réaction négative de la Russie à l'entrée de la Finlande dans l'alliance. D'autres encore estimaient que, par son refus d'intégrer l'alliance, la Finlande contribuait au maintien de l'équilibre – et donc de la paix – dans la région de la mer Baltique. Toutes ces raisons se sont avérées erronées, et la Finlande s'est adaptée en conséquence ; elle a rejoint l'OTAN après l'attaque à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine.

Cette décision découlait à la fois des valeurs et des intérêts finlandais. La Finlande a adopté ce que j'ai appelé le « réalisme fondé sur les valeurs » : s'engager envers un ensemble de valeurs universelles basées

sur la liberté, les droits fondamentaux et les règles internationales, tout en respectant la diversité des cultures et des histoires du monde. L'Occident doit rester fidèle à ses valeurs, mais comprendre que les problèmes mondiaux ne se résoudront pas uniquement par la coopération avec des pays partageant les mêmes idées.

Le réalisme fondé sur les valeurs peut sembler contradictoire, mais il ne l'est pas. Deux théories influentes de l'après-guerre froide opposaient les valeurs universelles à une évaluation plus réaliste des clivages politiques. La thèse de la fin de l'histoire de Fukuyama voyait dans le triomphe du capitalisme sur le communisme le signe avant-coureur d'un monde de plus en plus libéral et axé sur le marché. La vision du « choc des civilisations » du politologue Samuel Huntington prédisait que les clivages géopolitiques passeraient des différences idéologiques aux différences culturelles. De fait, les États peuvent s'appuyer sur ces deux visions pour négocier l'ordre actuel en mutation. En matière de politique étrangère, les gouvernements occidentaux peuvent maintenir leur attachement à la démocratie et aux marchés sans pour autant prétendre à leur applicabilité universelle ; ailleurs, d'autres modèles peuvent prévaloir. Même au sein de l'Occident, la recherche de la sécurité et la protection de la souveraineté rendent parfois impossible une adhésion stricte aux idéaux libéraux.

Les pays devraient aspirer à un ordre mondial coopératif fondé sur un réalisme axiologique, respectueux de l'État de droit et des différences culturelles et politiques. Pour la Finlande, cela implique de dialoguer avec les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine afin de mieux comprendre leurs positions sur la guerre menée par la Russie en Ukraine et sur d'autres conflits en cours. Cela signifie également engager des discussions pragmatiques et d'égal à égal sur les grandes questions mondiales, telles que le partage des technologies, les matières premières et le changement climatique.

LE TRIANGLE DES POUVOIRS

L'équilibre des pouvoirs mondiaux se compose aujourd'hui de trois grandes régions : l'Occident, l'Orient et le Sud. L'Occident regroupe une cinquantaine de pays et a traditionnellement été dominé par les États-Unis. Ses membres sont principalement des États démocratiques et à économie de marché d'Europe et d'Amérique du Nord, ainsi que leurs alliés plus éloignés comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Corée du Sud. Ces pays s'efforcent généralement de défendre un ordre multilatéral fondé sur des règles, même s'ils divergent sur la meilleure façon de le préserver, de le réformer ou de le réinventer.

L'Orient global comprend environ 25 États, dominé par la Chine. Il inclut un réseau d'États alliés – notamment l'Iran, la Corée du Nord et la Russie – qui cherchent à réviser, voire à remplacer, l'ordre international fondé sur des règles. Ces pays sont unis par un intérêt commun : la volonté de réduire la puissance de l'Occident global.

Le Sud global, qui englobe de nombreux pays en développement et à revenu intermédiaire d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est (et la majorité de la population mondiale), compte environ 125 États. Nombre d'entre eux ont souffert du colonialisme occidental, puis ont été le théâtre de guerres par procuration durant la Guerre froide. Le Sud global comprend de nombreuses puissances moyennes ou « États fragiles », notamment le Brésil, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique, le Nigeria, l'Arabie saoudite et l'Afrique du Sud. L'évolution démographique, le développement économique, ainsi que l'extraction et l'exportation des ressources naturelles alimentent la montée en puissance de ces États.

L'Occident et l'Orient global se disputent le soutien et l'influence du Sud global. La raison est simple : ils comprennent que le Sud global façonnera le nouvel ordre mondial. Si l'Occident et l'Orient tirent dans des directions opposées, le Sud a le dernier mot.

L'Occident global ne peut séduire le Sud global en se contentant de vanter les mérites de la liberté et de la démocratie ; il doit aussi financer des projets de développement, investir dans la croissance économique et, surtout, donner au Sud voix au chapitre et partager le pouvoir. L'Orient global se tromperait tout autant s'il pensait que ses dépenses dans de grands projets d'infrastructure et ses investissements directs lui confèrent une influence totale sur le Sud global. L'amour ne s'achète pas. Comme l'a souligné le ministre indien des Affaires étrangères, Subrahmanyam Jaishankar, l'Inde et les autres pays du Sud global ne restent pas neutres, mais défendent leurs positions.

Autrement dit, ce dont les dirigeants occidentaux et orientaux auront besoin, c'est d'un réalisme fondé sur des valeurs. La politique étrangère n'est jamais binaire. Un décideur politique doit faire des choix quotidiens qui impliquent à la fois des valeurs et des intérêts. Achètera-t-on des armes à un pays qui viole le droit international ? Financera-t-on une dictature qui lutte contre le terrorisme ? Apporterez-vous votre

aide à un pays qui criminalise l'homosexualité ? Commercerez-vous avec un pays qui applique la peine de mort ? Certaines valeurs sont non négociables. Il s'agit notamment du soutien aux droits fondamentaux et humains, de la protection des minorités, de la préservation de la démocratie et du respect de l'État de droit. Ces valeurs définissent ce que l'Occident devrait défendre, en particulier dans ses relations avec les pays du Sud. Parallèlement, l'Occident doit comprendre que ces valeurs ne sont pas partagées par tous.

L'objectif du réalisme fondé sur les valeurs est de trouver un équilibre entre valeurs et intérêts, en privilégiant les principes tout en reconnaissant les limites du pouvoir d'un État lorsque la paix, la stabilité et la sécurité sont en jeu. Un ordre mondial fondé sur des règles, soutenu par des institutions internationales efficaces qui défendent les valeurs fondamentales, demeure le meilleur moyen de prévenir les compétitions conflictuelles. Cependant, face à la perte de pertinence de ces institutions, les pays doivent adopter une conception plus rigoureuse du réalisme. Les dirigeants doivent prendre en compte les différences entre les pays : les réalités géographiques, historiques, culturelles, religieuses et les différents stades de développement économique. S'ils souhaitent que d'autres pays traitent mieux des questions telles que les droits des citoyens, les pratiques environnementales et la bonne gouvernance, ils doivent montrer l'exemple et apporter leur soutien, et non se contenter de donner des leçons.

Le réalisme fondé sur les valeurs commence par un comportement digne, le respect des opinions d'autrui et la compréhension des différences. Il implique une coopération basée sur des partenariats égaux, et non sur une vision historique de ce que devraient être les relations entre l'Occident, l'Orient et les pays du Sud. Les États devraient se tourner vers l'avenir, et non vers le passé, en privilégiant les grands projets communs, tels que les infrastructures, le commerce, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.

De nombreux obstacles entravent toute tentative des trois sphères du monde de construire un ordre mondial respectueux des différences et permettant aux États d'inscrire leurs intérêts nationaux dans un cadre plus large de relations internationales coopératives. Cependant, le coût de l'échec est élevé : la première moitié du XXe siècle a amplement servi d'avertissement.

L'incertitude est inhérente aux relations internationales, et plus que jamais lors des transitions d'une ère à l'autre. L'essentiel est de comprendre les causes du changement et d'y répondre. Si l'Occident retombe dans ses travers de domination directe ou indirecte, ou dans une arrogance manifeste, il perdra la bataille. S'il comprend que le Sud global jouera un rôle clé dans le futur ordre mondial, il pourra peut-être nouer des partenariats fondés sur des valeurs et des intérêts communs, capables de relever les grands défis mondiaux. Un réalisme fondé sur les valeurs donnera à l'Occident la marge de manœuvre nécessaire pour naviguer dans cette nouvelle ère des relations internationales.

LES MONDES À VENIR

Une série d'institutions d'après-guerre ont contribué à guider le monde durant sa période de développement la plus rapide et ont permis de maintenir une remarquable période de paix relative. Aujourd'hui, elles risquent de s'effondrer. Mais elles doivent survivre, car un monde fondé sur la compétition sans coopération mènera inévitablement au conflit. Or, pour survivre, elles doivent évoluer, car de nombreux États sont impuissants au sein du système actuel et, faute de changement, l'abandonneront. On ne peut les blâmer pour cela ; le nouvel ordre mondial n'attendra pas.

Au moins trois scénarios pourraient émerger au cours de la prochaine décennie. Dans le premier, le désordre actuel se poursuivrait tout simplement. Il subsisterait des éléments de l'ancien ordre, mais le respect des règles et des institutions internationales serait à la carte et largement fondé sur les intérêts, et non sur des valeurs intrinsèques. La capacité à résoudre les grands défis resterait limitée, mais au moins le monde ne sombrerait pas dans un chaos encore plus grand. Cependant, mettre fin aux conflits deviendrait particulièrement difficile, car la plupart des accords de paix seraient transactionnels et dépourvus de l'autorité conférée par l'approbation des Nations Unies. La situation pourrait être pire : dans un second scénario, les fondements de l'ordre international libéral – ses règles et ses institutions – continueraient de s'éroder, et l'ordre existant s'effondrerait. Le monde sombrerait dans le chaos, sans lien de pouvoir clair et avec des États incapables de résoudre les crises aiguës, telles que la famine, les pandémies ou les conflits. Des hommes forts, des seigneurs de guerre et des acteurs non étatiques combleraient le vide laissé par le retrait des organisations internationales. Les conflits locaux risqueraient de déclencher des guerres plus vastes. La stabilité et la prévisibilité seraient l'exception, et non la règle, dans un monde où les deux camps seraient confrontés à des conflits. La médiation serait quasiment impossible.

Mais ce n’est pas nécessairement le cas. Dans un troisième scénario, une nouvelle symétrie des pouvoirs entre l’Occident, l’Orient et les pays du Sud produirait un ordre mondial rééquilibré, dans lequel les pays pourraient relever les défis mondiaux les plus urgents par la coopération et le dialogue entre égaux. Cet équilibre limiterait la concurrence et inciterait le monde à une coopération accrue sur les questions de climat, de sécurité et de technologie – des défis cruciaux qu’aucun pays ne peut relever seul. Dans ce scénario, les principes de la Charte des Nations Unies prévaudraient, aboutissant à des accords justes et durables. Mais pour cela, les institutions internationales devraient être réformées.
L'époque unipolaire s'est avérée éphémère.
La réforme commence au sommet, c'est-à-dire aux Nations Unies. Réformer est toujours un processus long et complexe, mais il existe au moins trois changements possibles qui renforceraient Premièrement, tous les grands continents devraient être représentés en permanence au Conseil de sécurité de l'ONU. Il est tout simplement inacceptable qu'il n'y ait pas de représentation permanente pour l'Afrique et l'Amérique latine au Conseil de sécurité, et que seule la Chine représente l'Asie. Le nombre de membres permanents devrait être augmenté d'au moins cinq : deux pour l'Afrique, deux pour l'Asie et un pour l'Amérique latine.
Deuxièmement, aucun État ne devrait disposer d'un droit de veto au Conseil de sécurité. Ce droit était nécessaire après la Seconde Guerre mondiale, mais dans le monde actuel, il a rendu le Conseil de sécurité inefficace. Les agences des Nations Unies à Genève fonctionnent bien précisément parce qu'aucun membre ne peut les en empêcher.
Troisièmement, si un membre permanent ou non permanent du Conseil de sécurité viole la Charte des Nations Unies, son adhésion à l'ONU devrait être suspendue. Cela signifierait que le Conseil aurait suspendu la Russie après l'invasion de l'Ukraine. Une telle décision de suspension pourrait être prise par l'Assemblée générale. Il ne devrait pas y avoir de deux poids, deux mesures aux Nations Unies.
Les institutions commerciales et financières mondiales doivent également être modernisées. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), paralysée depuis des années par le dysfonctionnement de son mécanisme de règlement des différends, demeure essentielle. Malgré la multiplication des accords de libre-échange hors de son champ d'application, plus de 70 % du commerce mondial s'effectue encore sous le principe de la nation la plus favorisée. L'objectif du système commercial multilatéral est de garantir un traitement juste et équitable à tous ses membres. Les droits de douane et autres violations des règles de l'OMC finissent par pénaliser tout le monde. Le processus de réforme en cours devrait permettre une plus grande transparence, notamment en matière de subventions, et une plus grande flexibilité dans les processus décisionnels de l'OMC. Ces réformes doivent être mises en œuvre rapidement ; le système perdra en crédibilité si l'OMC reste enlisée dans l'impasse actuelle.
Réformer est difficile, et certaines de ces propositions peuvent paraître irréalistes. Mais il en allait de même pour celles formulées à San Francisco lors de la fondation des Nations Unies il y a plus de 80 ans. L'adhésion des 193 États membres des Nations Unies à ces changements dépendra de l'orientation de leur politique étrangère : valeurs, intérêts ou puissance. Le partage du pouvoir fondé sur des valeurs et des intérêts communs a constitué le socle de l'ordre mondial libéral né de la Seconde Guerre mondiale. Il est temps de repenser ce système qui nous a si bien servis pendant près d'un siècle.
Pour l'Occident, le facteur déterminant sera la volonté des États-Unis de préserver l'ordre mondial multilatéral qu'ils ont si largement contribué à bâtir et dont ils ont tant profité. Ce chemin risque d'être semé d'embûches, compte tenu du retrait de Washington d'institutions et d'accords clés, tels que l'Organisation mondiale de la santé et l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que de sa nouvelle approche mercantiliste du commerce transfrontalier. Le système des Nations Unies a contribué au maintien de la paix entre les grandes puissances, permettant aux États-Unis de s'imposer comme première puissance géopolitique. Au sein de nombreuses institutions onusiennes, ils ont joué un rôle prépondérant et ont su promouvoir efficacement leurs objectifs politiques. Le libre-échange mondial a permis aux États-Unis de devenir la première puissance économique mondiale, tout en proposant des produits à bas prix aux consommateurs américains. Des alliances comme l'OTAN ont conféré aux États-Unis des avantages militaires et politiques en dehors de leur zone d'influence. Il incombe toujours au reste de l'Occident de convaincre l'administration Trump de la valeur des institutions d'après-guerre et du rôle actif que les États-Unis y jouent.

Pour l'Asie de l'Est, le facteur déterminant sera la manière dont la Chine jouera son rôle sur la scène internationale. Elle pourrait prendre davantage de mesures pour combler le vide laissé par les États-Unis dans des domaines tels que le libre-échange, la coopération climatique et le développement. Elle pourrait tenter d'influencer les institutions internationales au sein desquelles elle dispose désormais d'une emprise bien plus forte. Elle pourrait chercher à étendre son influence dans sa propre région. Et elle pourrait abandonner sa stratégie traditionnelle de « dissimulation et de patience » et décider que le moment est venu d'agir de manière plus offensive, par exemple en mer de Chine méridionale et dans le détroit de Taïwan. Automatiquement l'ONU et donnerait plus de marge de manœuvre aux États qui estiment ne pas avoir suffisamment d'influence à New York, Genève, Vienne ou Nairobi.

YALTA OU HELSINKI ?

Un ordre international, tel que celui instauré par l'Empire romain, peut parfois perdurer pendant des siècles. Le plus souvent, cependant, il ne dure que quelques décennies. La guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine marque le début d'un nouveau bouleversement de l'ordre mondial. Pour la jeunesse d'aujourd'hui, c'est leur moment charnière, comparable à 1918, 1945 ou 1989. Le monde peut alors prendre une mauvaise direction, comme ce fut le cas après la Première Guerre mondiale, lorsque la Société des Nations se révéla incapable de contenir la rivalité entre les grandes puissances, engendrant une nouvelle guerre mondiale sanglante.

Les pays peuvent aussi parvenir à un équilibre plus ou moins satisfaisant, comme ce fut le cas après la Seconde Guerre mondiale avec la création des Nations Unies. Cet ordre d'après-guerre a, après tout, préservé la paix entre les deux superpuissances de la Guerre froide, l'Union soviétique et les États-Unis. Bien sûr, cette stabilité relative a eu un coût élevé pour les États contraints à la soumission ou ayant souffert lors des conflits avec les intermédiaires. Bien que la fin de la Seconde Guerre mondiale ait jeté les bases d'un ordre qui a perduré pendant des décennies, elle a aussi semé les germes du déséquilibre actuel.

En 1945, les vainqueurs de la guerre se sont réunis à Yalta, en Crimée. Le président américain Franklin Roosevelt, le Premier ministre britannique Winston Churchill et le dirigeant soviétique Joseph Staline y ont défini un ordre d'après-guerre fondé sur des sphères d'influence. Le Conseil de sécurité des Nations unies allait devenir une tribune où les superpuissances pourraient régler leurs différends, mais il laissait peu de place aux autres. À Yalta, les grandes puissances ont conclu un accord concernant les petites. Cette injustice historique doit aujourd'hui être réparée.

Sans un système multilatéral fort, la diplomatie se réduit à des transactions.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1975 offre un contraste saisissant avec Yalta. Trente-deux pays européens, ainsi que le Canada, l'Union soviétique et les États-Unis, se sont réunis à Helsinki pour créer une structure de sécurité européenne fondée sur des règles et des normes applicables à tous. Ils se sont entendus sur des principes fondamentaux régissant le comportement des États envers leurs citoyens et entre eux. Ce fut un acte extraordinaire de multilatéralisme à une époque de fortes tensions, et il a joué un rôle déterminant dans l'accélération de la fin de la Guerre froide.

Yalta a été multipolaire dans ses résultats, et Helsinki, multilatéral. Aujourd'hui, le monde est confronté à un choix, et je crois qu'Helsinki offre la voie à suivre. Les choix que nous ferons tous au cours de la prochaine décennie définiront l'ordre mondial du XXIe siècle.

Les petits États comme le mien ne sont pas de simples spectateurs dans cette histoire. Le nouvel ordre sera déterminé par les décisions prises par les dirigeants politiques des grands et des petits États, qu'il s'agisse de démocraties, d'autocraties ou d'un système intermédiaire. Et ici, une responsabilité particulière incombe à l'Occident, architecte de l'ordre de transition et toujours, économiquement et militairement, la coalition mondiale la plus puissante. La manière dont nous assumons ce rôle est cruciale. C'est notre dernière chance ».

CONCLUSION : L'OPTIMISME MALGRÉ TOUT ?

• Le plan européen « « One Europe, One Market »

L'Europe se réveillerait-elle ? Le signal envoyé lors de la « retraite » d'Alden Biesen le 12 février est important et peut-être fondateur. Il montre une impulsion forte vers un vrai marché unique. L'horizon est court : 2027.
Tous les leaders auraient accepté « le défi proposé par Enrico Letta » - l'ancien Premier ministre italien auteur d'un rapport sur la compétitivité - « de passer d'un marché unique incomplet à un marché pour l'Europe ». Une révolution comparable, selon le président du Conseil, au passage du marché commun au marché unique en 1992.
La Présidente de la Commission Ursula von der Leyen a dévoilé une feuille de route ambitieuse en cinq piliers, qu'elle présentera formellement au Conseil européen du 19 mars.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé publiquement très récemment la stratégie « Une Europe, un marché », un plan visant à intégrer pleinement le marché unique de l'UE d'ici 2027 afin d'aider le bloc à rattraper les États-Unis et la Chine : Une Europe, un marché : l'UE peut-elle transformer 27 économies en une seule puissance économique ?

Malgré le fait qu'elle possède la deuxième économie mondiale, l'Europe est freinée par des barrières internes, des règles fragmentées et des réglementations qui la font fonctionner davantage comme un « marché à 27 » que comme un marché unifié.
La stratégie s'attaque aux principales causes du déficit de compétitivité de l'Europe : une réglementation complexe, des marchés de capitaux fragiles, des coûts énergétiques élevés et des obstacles au commerce intra-UE.
D'importantes barrières non tarifaires persistent entre les pays de l'UE, et des milliards d'euros sont perdus chaque année en raison de systèmes financiers et réglementaires distincts. Les entreprises sont confrontées à d'importantes formalités administratives, et les entreprises européennes consacrent des dépenses plus élevées à la conformité que leurs homologues américaines.
Le nouveau plan repose sur cinq axes principaux : des règles simplifiées, un marché unique, l'énergie, la croissance numérique et le commerce. Il prévoit notamment de nouvelles lois pour alléger la bureaucratie, un système unique d'entreprises à l'échelle de l'UE, des liens renforcés entre les marchés de capitaux, le développement des infrastructures énergétiques et des investissements accrus dans le numérique et les technologies. Ce plan vise également à diversifier les chaînes d'approvisionnement et à moderniser la politique commerciale afin de réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des autres pays.
Ces nouvelles mesures suffiront-elles à rendre l'Europe plus compétitive à l'échelle mondiale, ou manque-t-il encore quelque chose ? Participez à notre sondage rapide et anonyme pour nous donner votre avis. Nous diffuserons les résultats dans toute l'UE à travers des vidéos, des articles et des newsletters, et nous utiliserons vos commentaires pour orienter nos reportages sur la manière dont l'Europe peut réussir à l'ère de l'intelligence artificielle.
Commentaire de Philippe Goetzmann (23/2/2026):
Notre marché intérieur est l'Europe. Tout ce qui tend à simplifier, harmoniser, le marché est bienvenu. Les efforts de l'Union sur la compétitivité, l'énergie sont positifs.
Pour la filière agroalimentaire française, mal préparée et handicapée par des règles nationales pesantes, il y a là de gros enjeux, de gros potentiels et de gros risques, et la victoire, ou l'échec, est en nous.
Ursula Van Der Leyen "veut en finir avec la manie des Etats d'empiler des réglementations nationales sur les lois européennes". Formidable si on parvient à lever toutes les surtranspositions qui écrasent agriculture et industrie.
"Nous avons besoin de champions européens", là aussi formidable. Mais tant qu'à faire, s'ils logeaient en France, ce serait mieux. Or nos champions sont souvent fragilisés par nos politiques nationales : trop petits, trop peu rentables, qu'il s'agisse des coopératives, des entreprises cotées ou familiales, ou de la distribution, souvent pas assez internationales. Prenons garde à ce que les champions européens de demain ne soient pas logés ailleurs et rachètent nos outils.
"l'Union de l'épargne et de l'investissement, destinée à créer un marché financier unique, profond et liquide". Là encore, génial. Mais cet argent ira là où se trouvent les meilleures rentabilités. Le modèle économique du pays, écrasé par sa dépense publique est très peu attractif pour la filière dont la rentabilité

est dramatiquement basse. Aujourd'hui l'industrie ne manque pas d'argent pour investir, elle manque de projets rentables !
Enfin, ce mouvement touche aussi in fine la règlementation des relations commerciales. Tout notre attirail règlementaire, contourné par les centrales internationales (qui sont parfaitement licites), vilipendé par la Commission (voir la stratégie service de Stéphane Séjourné), n'y résistera pas.
Le "logiciel" de l'Europe est orthogonal de ce que nous faisons dans la filière. Du moins de ce que l'Etat fait de la filière. Il me semble urgent d'anticiper une réalité future toute différente. Elle nous sera hautement favorable si on s'y attèle et si enfin on veut bien regarder nos réalités agri-agro en face ».

• Présentation du **livre de Chantal Delsol**, évoqué plus haut en date du 6 décembre 2025, l'« **Europe face au vertige civilisationnel** » :

« Augustin d'Hippone, saint Augustin pour les chrétiens, a vécu à l'époque angoissante où son monde était en train de se défaire (V^{e} siècle). Après une existence tumultueuse, il est mort dans sa ville assiégée par les Vandales.
L'analogie s'impose entre son époque et la nôtre. Dans les deux cas, un empire très civilisé, puissant et orgueilleux se voit investi et finalement démantelé par des cultures plus frustes et moins avancées, qu'à son époque on appelait « barbares ». Dans les deux cas, l'empire en question est responsable de graves manquements, parce que la puissance court toujours à la démesure et à la violence. Dans les deux cas l'empire menacé manifeste une culpabilité, chrétienne alors, aujourd'hui postchrétienne, vis-à-vis des envahisseurs qu'un mystérieux complexe l'empêche de repousser efficacement. Dans les deux cas, la fin qui approche laisse penser à quelque apocalypse, et il en est de toutes sortes. Les temps sont noirs et incertains. L'esprit s'avance dans cette obscurité.
Mais l'espérance est toujours neuve. Augustin, jeunesse chahuteuse, âme tourmentée, cœur casanier détestant les voyages, ne redoutait pour lui-même qu'une chose : se donner « une vie gonflée de vent ». C'est peut-être le sens de la vie qui manque le plus aux époques comme la nôtre. L'auteur de La Cité de Dieu est un penseur des commencements, un écrivain de la promesse. À nous, qui sommes des tard-venus, il peut en apprendre beaucoup ».

Le 24 mars, nouvelle édition de **l'Indice PMI Flash S&P Global pour la zone euro :**

Indice PMI Flash composite S&P Global de l'activité globale dans la zone euro : 50,5 (51,9 en février). Plus bas de 10 mois
Indice PMI Flash S&P Global de l'activité de services dans la zone euro : 50,1 (51,9 en février). Plus bas de 10 mois.
Indice PMI Flash S&P Global de la production manufacturière dans la zone euro : 51,7 (51,9 en février). Plus bas de 2 mois.
Indice PMI Flash S&P Global de l'industrie manufacturière dans la zone euro : 51,4 (50,8 en février). Plus haut de 45 mois.

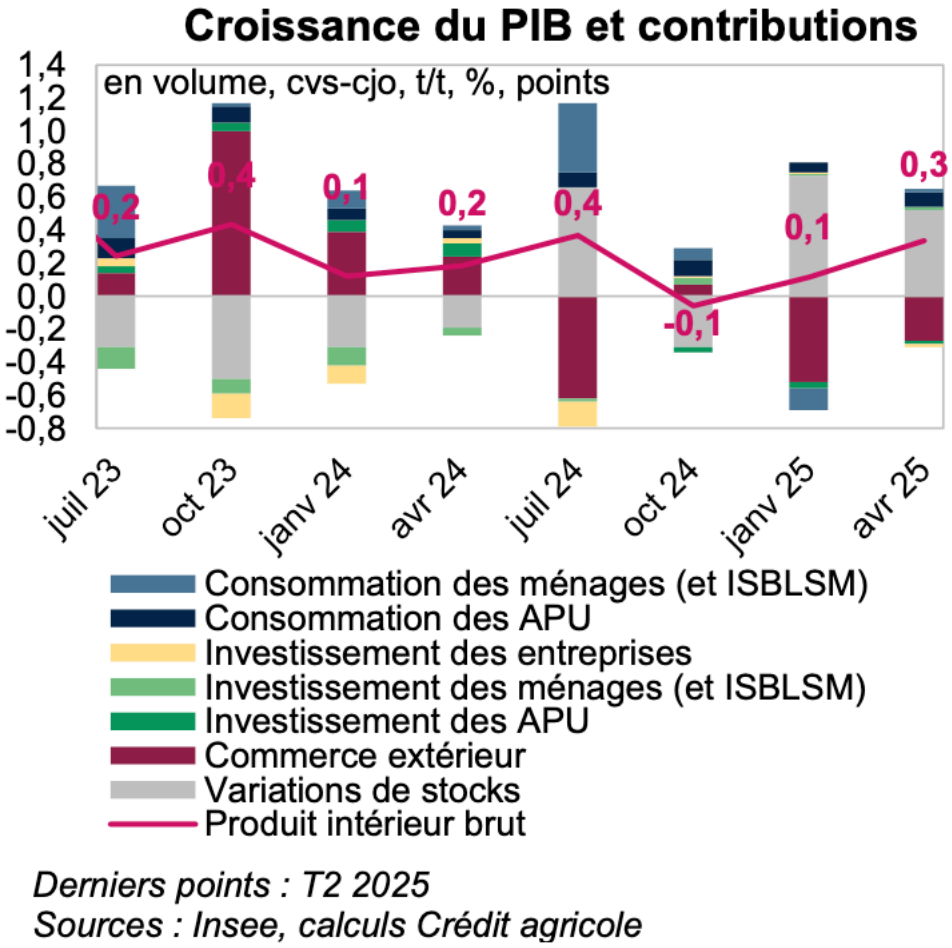
Commentaire de Chris Williamson, Chief Business Economist à S&P Global Market Intelligence :
« L'indice PMI Flash de la zone euro souligne le risque de stagflation, alors que la guerre au Moyen-Orient entraîne une forte augmentation des prix tout en étouffant la croissance. Les coûts des entreprises ont en effet enregistré leur plus forte hausse depuis plus de trois ans, en raison de la flambée des prix de l'énergie et de l'asphyxie des chaînes d'approvisionnement provoquées par la guerre. Les retards de livraison d'intrants signalés en mars ont été les plus importants depuis le milieu de l'année 2022, tendance reflétant principalement des problèmes d'expédition.
Parallèlement, la croissance de la production a ralenti jusqu'à frôler la stagnation, en raison d'une chute de la confiance des entreprises et d'une diminution de leurs ventes. Le repli des perspectives d'activité à douze mois enregistré en mars a été le plus important depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022.
Les dernières données de l'enquête indiquent un ralentissement la croissance du PIB de la zone euro, qui devrait afficher un rythme trimestriel d'un peu moins de 0,1 % en mars, les indicateurs prospectifs

signalant en outre un risque accru de récession dans les mois à venir. Les indices des prix suggèrent par ailleurs une accélération de l'inflation des prix à la consommation, dont le taux pourrait approcher les 3 %, tandis que le développement de pressions sur les coûts risque d'alimenter encore davantage l'inflation des prix facturés dans les prochains mois.
L'évolution de la conjoncture dépendra de la durée de la guerre et de son impact potentiel, à long terme, sur l'énergie et les chaînes d'approvisionnement. Les dernières données PMI Flash mettent toutefois en évidence les défis que l'évolution de la croissance et de l'inflation pose à la Banque centrale européenne, dont la politique monétaire doit désormais tenir compte du risque réel et grandissant de stagflation au cours des prochains mois. »

TOME 7 :

L'ETAT DE LA FRANCE

Le 9 septembre, les services de recherche économique du Crédit Agricole propose un « petit résumé des indicateurs économiques de l'été » dans le n°25/241 de « Perspectives », avec le tableau suivant :



Derniers points : T2 2025
Sources : Insee, calculs Crédit agricole

Le 11 septembre, dans les Echos, Nathalie Silbert constate **qu'en matière de croissance, la France reste à l'écart de l'embellie en Europe** parce que la consommation tarde à redémarrer et l'investissement des entreprises se replie.
Mais, comme le fera remarquer le même quotidien, le lendemain, « la crise politique fait flamber les attaques spéculatives à la Bourse de Paris. (…) Les mouvements sociaux et la crise politique en France sont une aubaine pour les vendeurs à découvert, les traders et fonds qui parient sur la chute des actions. Pour les vendeurs à découvert, paralysie rime avec profit, à la différence des entreprises, des salariés et de l'État. À défaut de profiter de la baisse de l'euro, peu affecté par la crise politique en France et cantonné dans la zone de 1,17 dollar, des traders s'attaquent à la cote française jugée plus vulnérable.
"Le marché boursier français est calme en apparence, notamment bien davantage que la dette française, mais l'augmentation de l'activité de vente à découvert traduit l'augmentation du risque politique dans quelques secteurs sensibles", constate S3 Partners. (…) ».

12 septembre, l'agence de notation dégrade la note de la France, en la faisant passer de AA- à A+ :

Notation Fitch :

2013 : AAA ➡️ AA+
2015 : AA+ ➡️ AA
2023 : AA ➡️ AA-
2025 : AA- ➡️ A+

Une belle leçon d'économie.

La France a désormais la même note que l'Estonie.

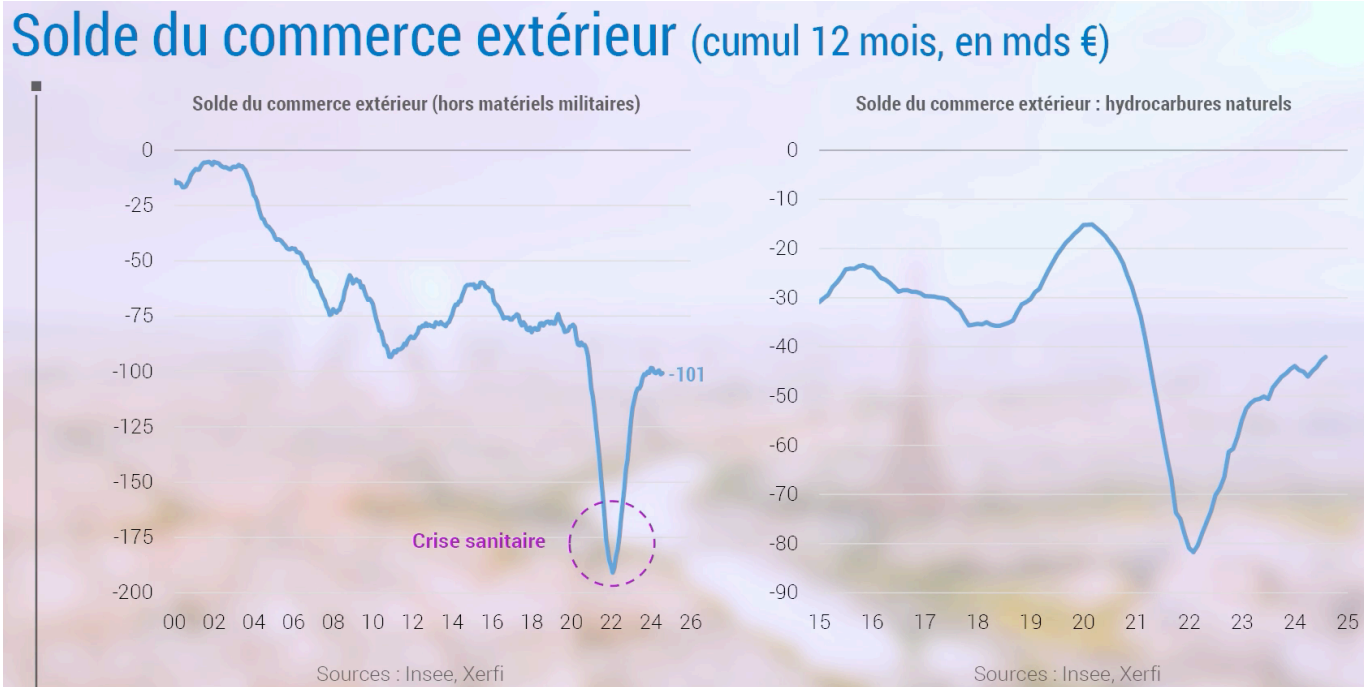
Échelle de notation financière selon les principales agences de notation

Signification de la note	Moody's		Standard & Poor's		Fitch Ratings	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Prime **Première qualité**	Aaa		AAA		AAA	
High grade **Haute qualité**	Aa1	P-1	AA+	A-1+	AA+	F1+
	Aa2		AA		AA	
	Aa3	*Prime -1*	AA−		AA−	
Upper medium grade **Qualité moyenne supérieure**	A1		A+	A-1	A+	F1
	A2		A		A	
	A3	P-2	A−	A-2	A−	F2
Lower medium grade **Qualité moyenne inférieure**	Baa1		BBB+		BBB+	
	Baa2	P-3	BBB	A-3	BBB	F3
	Baa3		BBB−		BBB−	
Non-investment grade, speculative **Spéculatif**	Ba1		BB+	B	BB+	B
	Ba2		BB		BB	
	Ba3		BB−		BB−	
Highly speculative **Très spéculatif**	B1		B+		B+	
	B2		B		B	
	B3	*Not prime*	B−		B−	
Risque élevé	Caa1		CCC+			
Ultra spéculatif	Caa2	Non *prime*	CCC		CCC	
En défaut avec	Caa3		CCC−	C		C

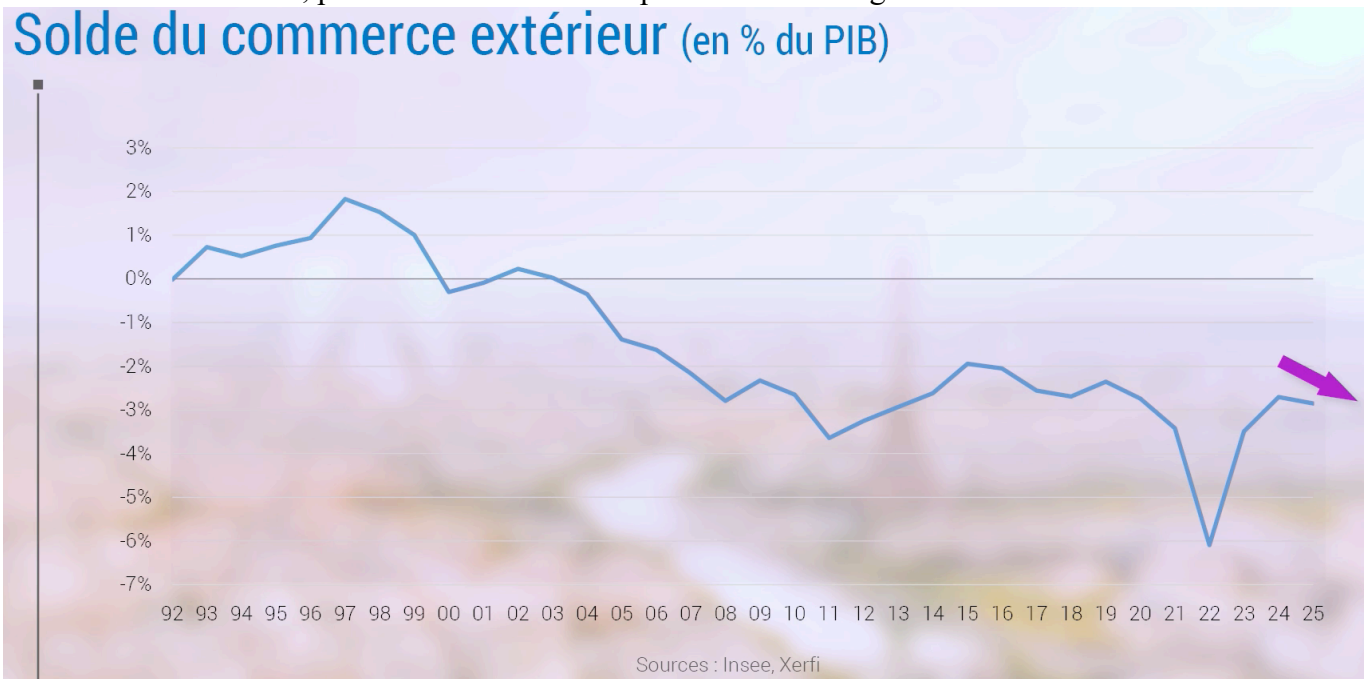
Les 15 et 19 septembre, deux économistes soulignent deux dégradations dont souffrent l'économie française :

• Alexandre Mirlicourtois (sur Xerfi Canal) déplore « **la dégradation infernale du commerce extérieur français** » :

« Si l'on met de côté l'épisode exceptionnel de la crise sanitaire, il ne s'agit plus de se demander si le déficit commercial de la France battra un record en 2025 : cela est acquis, même en dépit du reflux du prix du brut qui allège la facture pétrolière.



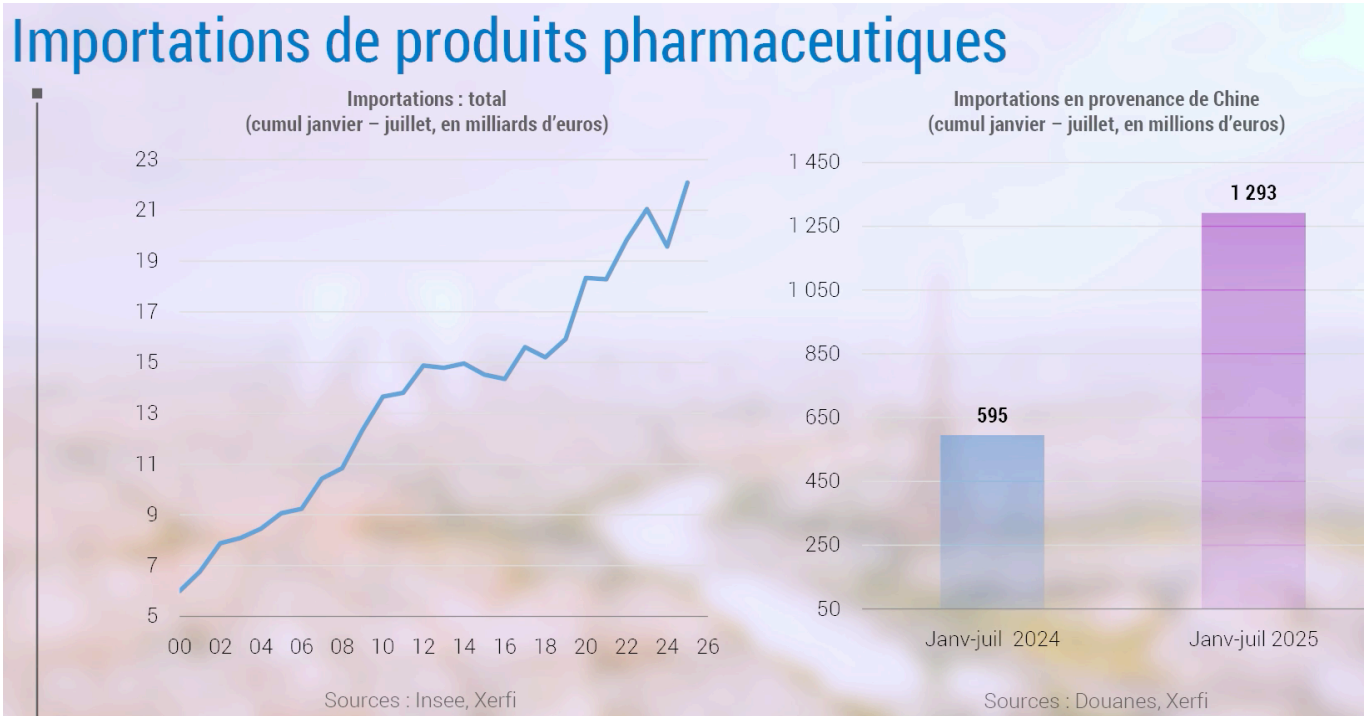
La vraie question est plutôt de savoir quelle sera l'ampleur de ce nouveau record d'ici la fin de l'année. En fait, jamais le commerce extérieur français n'a connu une telle Bérézina, ni lors du premier et du deuxième choc pétrolier, ni lors de la grande récession de 2008-2009 et des crises à répétition qui ont suivi. Même rapporté au PIB, pour tenir compte de l'évolution de la taille de l'économie dans le temps, l'histoire reste la même, preuve s'il en est de l'ampleur du décrochage.



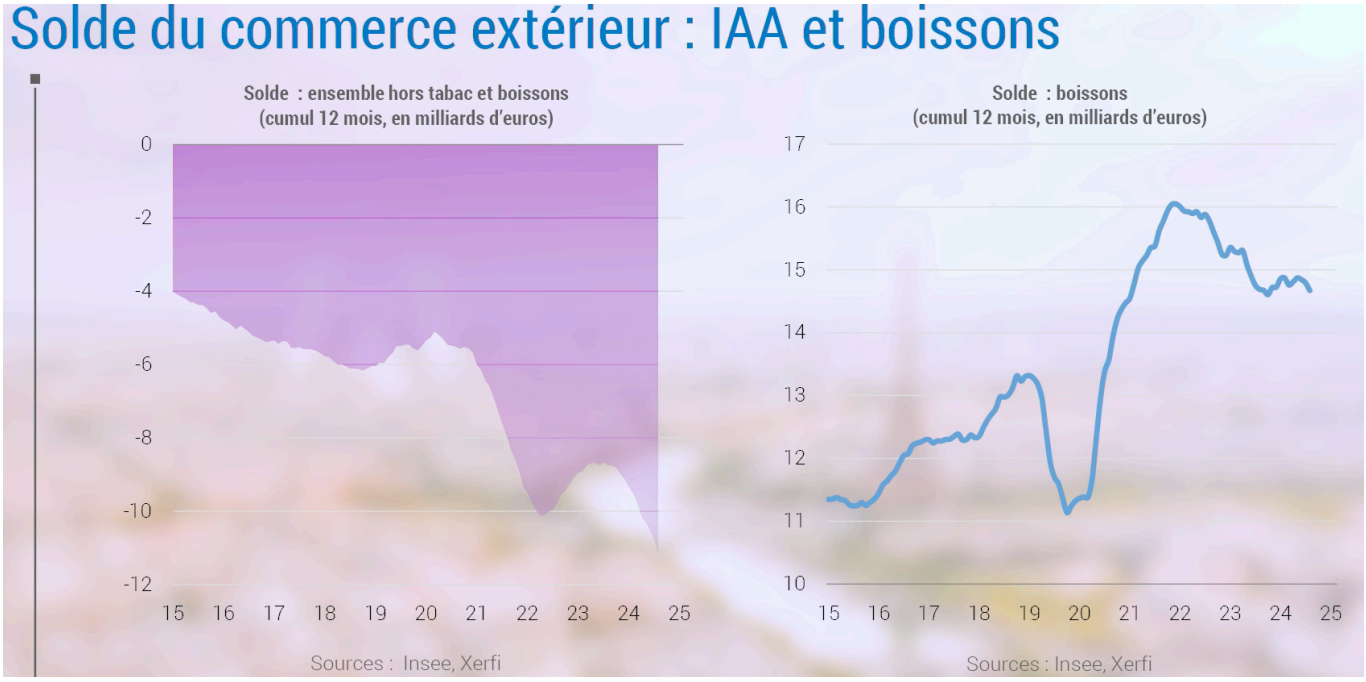
Les bastions industriels tombent les uns après les autres

C'est tout un symbole, mais, pour la première fois de son histoire, le pays est devenu déficitaire sur les médicaments. Un bastion de plus qui tombe. Signe de notre perte de souveraineté dans ce secteur, les importations de produits pharmaceutiques ont atteint un record historique, essentiellement en provenance

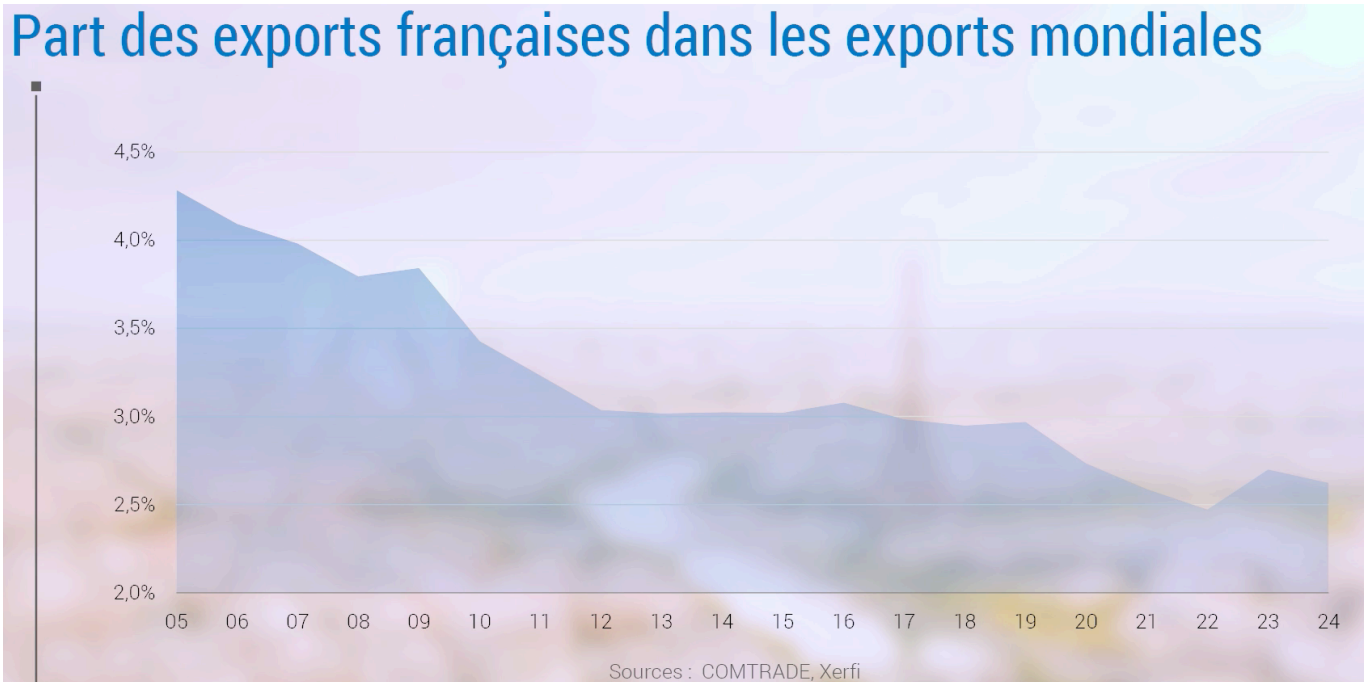
de Chine. Les importations de produits pharmaceutiques en provenance de Chine ont plus que doublé en valeur, à 1,3 milliard d'euros entre janvier et juillet de cette année, contre moins de 600 millions sur les sept premiers mois de 2024.



Autre forteresse prise d'assaut : le "pétrole vert" de la France, l'agroalimentaire. Hors boissons et tabac, le déficit se creuse et dépasse désormais la barre symbolique de 10 milliards d'euros. Il est toujours possible de se rassurer : grâce à la puissance de son secteur vinicole, la France parvient encore à afficher de larges excédents dans les boissons, qui comblent le déficit des autres filières ; mais, même dans ce domaine, elle cède du terrain.



Il est possible, ad nauseam, de multiplier les exemples de décrochages qui se traduisent finalement par une perte de parts de marché à l'international, le poids du "made in France" dans les exportations mondiales pesant de moins en moins.

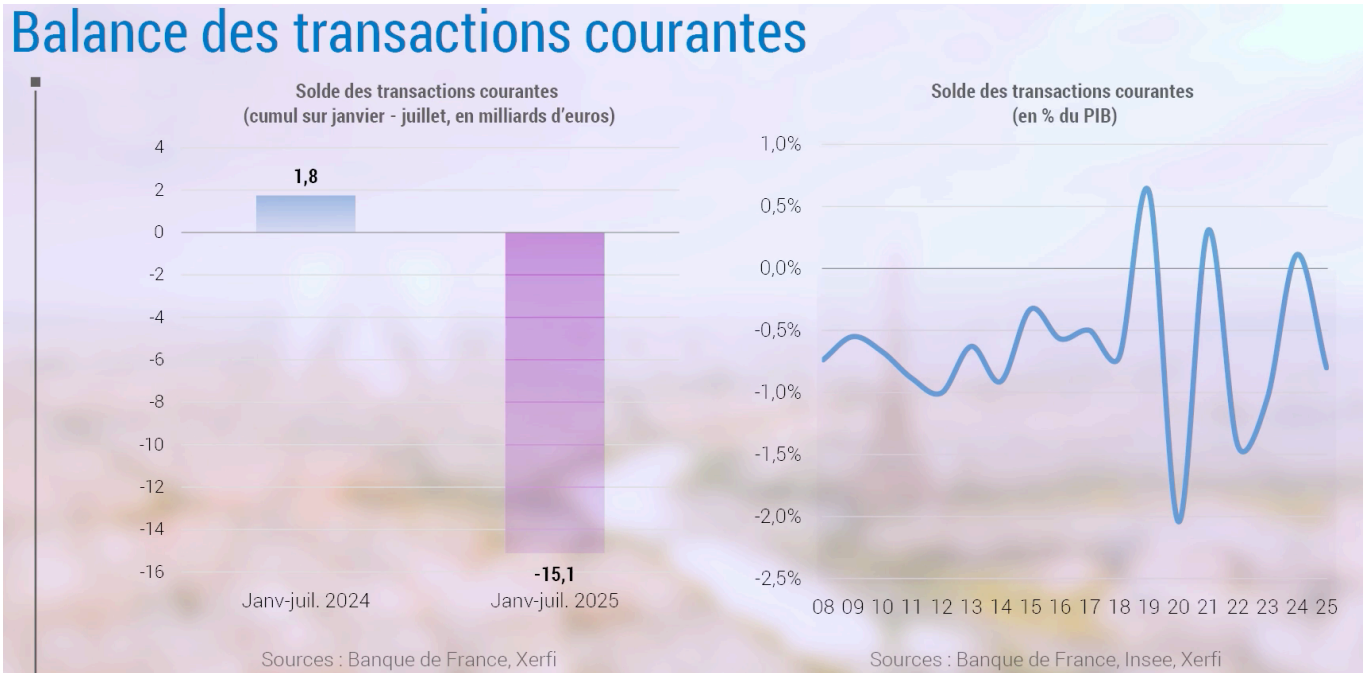


Les causes sont multifactorielles : désindustrialisation, atrophie de l'appareil exportateur, positionnement géographique défavorable, rapport qualité-prix médiocre. Sur ce dernier point, une étude menée conjointement par Rexecode et Skema Business School auprès de 480 importateurs de biens intermédiaires et d'équipement met en évidence un déficit de compétitivité-prix des produits français, alors même que la compétitivité "hors prix" (qualité perçue, design, services associés, notoriété) est jugée solide.



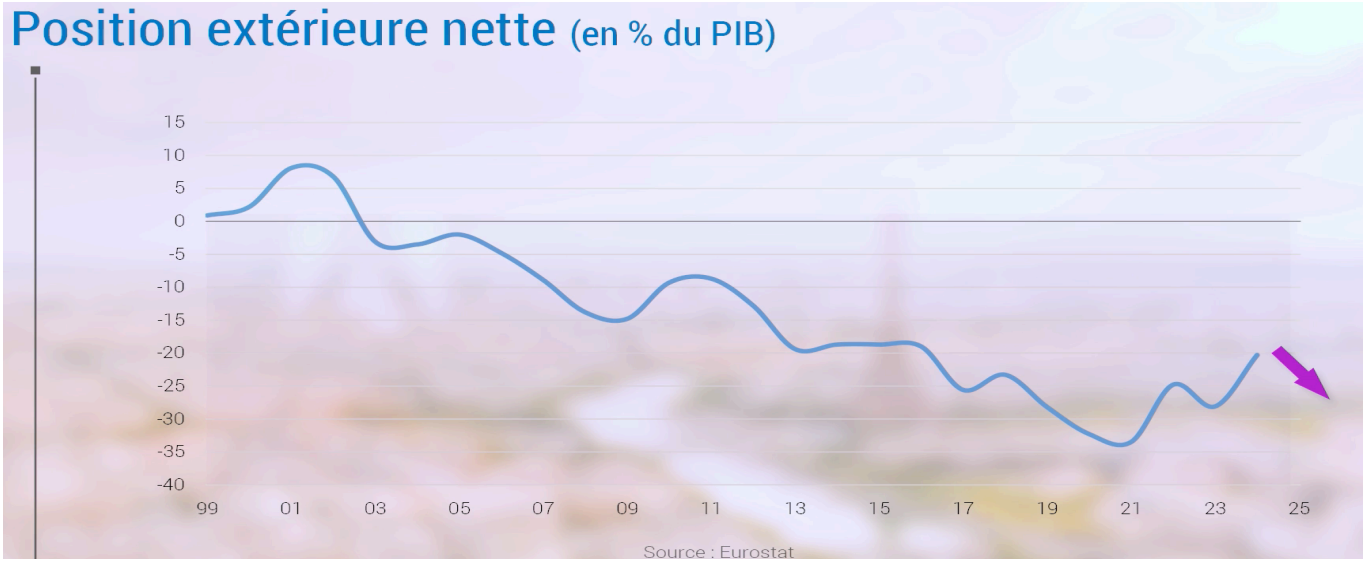
La balance courante révèle une dépendance inquiétante

Le commerce extérieur est alarmant, mais ce n'est pas tout : la balance courante l'est aussi. Cet indicateur plus large, qui intègre, outre les échanges de biens, ceux des services (comme le tourisme) et les transferts de revenus avec le reste du monde, est en chute libre sur les sept premiers mois de l'année. L'amélioration observée en 2024 n'a été qu'un feu de paille : la France est, de façon quasi systématique, déficitaire depuis plus de vingt ans. C'est bien là le plus alarmant pour l'économie française.



La France vit au-dessus de ses moyens

L'accumulation des déficits courants a entraîné une détérioration de la position extérieure nette du pays, qui mesure la différence entre ses avoirs et ses engagements, tous secteurs confondus, vis-à-vis du reste du monde.



Encore positive au début des années 2000, elle est désormais négative et le redressement de 2024 fera long feu. La position extérieure nette mesure finalement notre dépendance financière globale, bien plus importante que la seule dépendance des administrations publiques vis-à-vis des non-résidents. Cela signifie que la France vit au-dessus de ses moyens. Cela signifie qu'elle est débitrice nette vis-à-vis du reste du monde.

À force de se focaliser sur le déficit public, on fait l'impasse sur l'essentiel : notre déficit commercial, puis, par enchaînement, celui des transactions courantes. Or, sans leur redressement, nul espoir de restaurer un jour les comptes publics ».

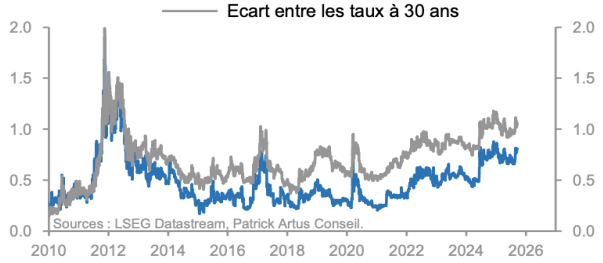
• Patrick Artus, dans son « Flash Economie n°115, déplore de son côté **la dégradation des marchés financiers en France**. En voici le résumé :

« Les difficultés budgétaires et le risque politique en France ont conduit à une détérioration de la situation sur le marché des obligations et sur le marché des actions françaises. Cela va aggraver la situation de l'économie au travers :

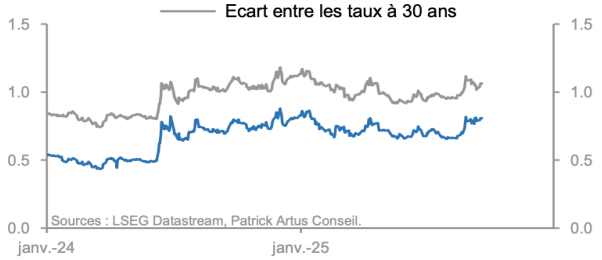
- de l'effet de taux d'intérêt à long terme plus élevés sur l'accumulation de dette publique, sur l'investissement en logements et sur l'investissement des entreprises ;
- de l'effet de cours boursiers bas sur la consommation des ménages et sur la possibilité de financement des entreprises.

Il en résulte une nouvelle dégradation des finances publiques, avec la hausse des taux d'intérêt à long terme et le recul de la croissance ».

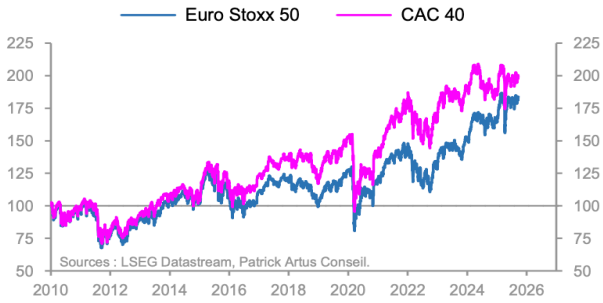
Graphique 1a
France : écart de taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat à 10 ans et à 30 ans avec l'Allemagne (en points de %)



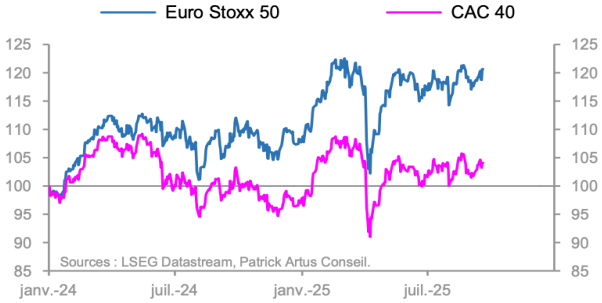
Graphique 1b
France : écart de taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat à 10 ans et à 30 ans avec l'Allemagne (en points de %)



Graphique 2a
Indices boursiers (100 : 01.01.2010)

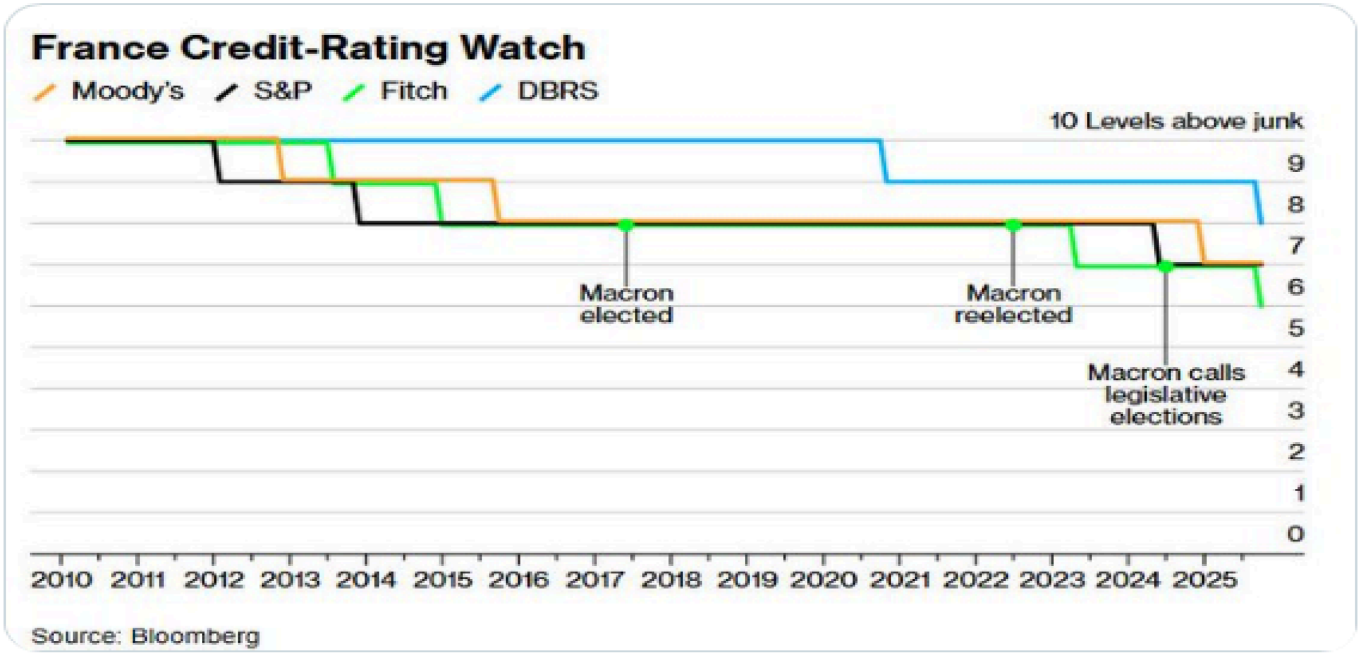


Graphique 2b
Indices boursiers (100 : 01.01.2024)



Également le 19 septembre, sur Atlantico.fr, Christian Saint-Étienne et Don Diego De La Vega réfléchissent à **la facture économique du match entre rigueur budgétaire et instabilité politique :** https://atlantico.fr/article/decryptage/instabilite-reduction-des-depenses-publiques-le-match-de-la-facture-economique-finale-pour-la-france-christian-saint-etienne-don-diego-de-la-vega

Voici où la France en est du point de vue des agences de notation :



Le 17 septembre, L'Observatoire du Long Terme a fait paraître un document sur « **Comment sauver le service public de la dérosion ; corriger la dilution des moyens et combattre l'érosion de la qualité** » : https://c-olt.eu/Rapports/la-derosion.pdf
Voici un extrait de son résumé :

« À l'heure où les questions du poids des dépenses publiques font l'actualité et où le débat porte sur les façons d'économiser 50 ou 100 milliards d'euros, nous avons voulu aborder trois questions complémentaires qui reçoivent moins d'attention :

- Dans la mesure où ce qui compte est moins le coût payé par les impôts que le rapport valeur/coût des services, comment éviter la dégradation du service public, c'est-à-dire une valeur des services qui, faute d'être mesurée et pilotée, diminue plus vite que ne le feront les coûts ?
- Compte tenu de la modération croissante des moyens publics, comment assurer que ces moyens soient utilisés sur les services les plus utiles et de la façon la plus efficace ?
- Comment passer d'une situation où la nation débat chaque année de la manière d'imposer aux administrations des mesures destinées à boucler le budget, tandis que les audits révèlent régulièrement des dispositifs défaillants, à une situation où l'on privilégie l'évitement des projets à faible impact et où l'administration est davantage mobilisée pour proposer des priorités et conduire des efforts de progrès continu ou de numérisation ?

La « dérosion » des services publics : érosion de la qualité, dilution de moyens pourtant en croissance.
La France consacre 58 % de sa richesse nationale aux politiques publiques, un chiffre qui s'élève en réalité à 64 % si l'on inclut le coût de la complexité, généralement omis. Pourtant, la qualité de ces services se dégrade depuis deux décennies, comme en témoignent les classements internationaux (éducation, recherche, santé, justice) et la défiance croissante des citoyens. Pire, ce déclin touche d'abord les plus modestes : les services publics sont en effet le premier levier de réduction des inégalités.
La France figure parmi les premiers rangs des pays comparables pour la part de son PIB consacrée aux dépenses publiques. Pourtant, elle se retrouve en milieu de classement pour les dépenses publiques par habitant. Cette contradiction s'explique par une richesse par habitant trop faible et met en évidence une contradiction du modèle français : vouloir un secteur public large, sans s'en donner les moyens.
Comme le montrent les analyses que nous présentons, cet écart ne date pas d'hier, et notre capacité à présenter des budgets à l'équilibre ou à juguler les dépenses publiques durablement est historiquement faible. Notre incapacité à tenir nos promesses de retour à l'équilibre porte même un nom : « la coupe de l'Iroquois ». Avant l'Union Monétaire Européenne, ces difficultés ont eu un coût. Il s'est depuis effacé mais la France est en passe d'avoir la confiance des marchés la plus faible, après l'Italie et même la Grèce.
Les causes de la dérosion.
Les problèmes ci-dessus ne s'expliquent pas par une cause unique, mais plutôt par une chaîne grippée, dont chaque maillon – de la conception des lois à leur mise en œuvre ou leur fin de vie – fait preuve de faiblesses, par exemple :

- Une prolifération de projets et de normes plus rapide que notre croissance qui dilue les moyens – avec un taux de croissance annuel de la production normative 3 à 5 fois plus rapide que celui de la richesse par habitant ;
- Un pilotage par les moyens, plus que par la qualité ou la valeur du service fourni. Pour des services généralement « gratuits » car payés par l'impôt, ce pilotage porte en lui le risque d'érosion du rapport valeur/coût des politiques publiques évoqué plus haut ;
- Une focalisation sur la loi, plutôt que sur ce qui la précède (études d'impact notamment) ou ce qui lui succède (évaluation, progrès continu ou fin de vie du dispositif) ;
- Des arbitrages opaques et cloisonnés, où les dépenses moins utiles dans un contexte d'enveloppe globale plafonnée privent des politiques plus essentielles de moyens ;
- Un fonctionnement essentiellement annuel, alors que les transformations les plus réussies (prélèvement à la source, dématérialisation des titres...) n'ont pu être menées à bien que sur plusieurs années ;

- Des réformes et une capacité des fonctionnaires à améliorer l'efficacité des dispositifs malmenées par les alternances et le manque d'appui dans la durée pour les questions de performance et de progrès continu.

Les propositions : plus d'architecture, moins de plomberie. (…) ».

Le 25 septembre, dans La Tribune, **le prix Nobel Jean Tirole livre son analyse de la crise économique et sociale de la France** :

« La dette publique française est devenue le baromètre de nos fragilités. Sa montée inexorable ne traduit pas seulement des déséquilibres budgétaires, mais aussi un retard technologique, une absence de vision collective et un repli sur le court terme. Elle révèle l'incapacité de notre pays à concilier État-providence et réforme de l'État, redistribution et création de richesse.

Depuis 1975, la dette publique rapportée au PIB a été multipliée par plus de sept, passant de 15 % à 114 % du PIB. La moitié de cette dette est détenue par des investisseurs étrangers. Un différentiel pérenne de taux d'intérêt avec l'Allemagne de 1 % (le chiffre actuel) représenterait déjà une facture supplémentaire de 34 milliards d'euros par an, soit 500 euros par an par Français. Ce n'est pas insurmontable, mais c'est un poids croissant. Car pour stabiliser la dette, il faudrait (sans doute graduellement) réduire le déficit primaire, c'est-à-dire le déficit sans compter le service de la dette, d'environ 120 milliards d'euros, un effort que les responsables politiques repoussent sans cesse (François Bayrou a vainement recherché 44 milliards d'économies) ; nous en sommes loin.

Ensuite, les perspectives de croissance restent faibles, et notre pays n'a pas essayé de réconcilier l'État-providence et réforme de l'État. Enfin, la vie démocratique se réduit trop souvent à des débats électoraux et budgétaires dominés par l'électoralisme, alors même que l'urgence exigerait un effort collectif. Nous continuons à "déplacer les transats pendant que le Titanic coule".

Un autre frein majeur est la domination de ce que l'on pourrait appeler la "pensée à somme nulle". Cette vision, partagée à droite comme à gauche, considère que l'économie se résume au partage d'un gâteau de taille fixe. Elle favorise les débats sur la redistribution et l'opposition entre catégories sociales – riches contre pauvres, nationaux contre immigrés – au détriment de la recherche de croissance. Or, si la justice fiscale est un facteur essentiel de cohésion sociale, elle ne doit pas être le seul objet d'attention. La pensée à somme nulle condamne la France à l'appauvrissement collectif. Les travaux de Stefanie Stantcheva à Harvard ne sont guère rassurants. Elle montre que l'expérience d'une économie sans croissance favorise l'émergence de la pensée à somme nulle. Mais cette pensée à somme nulle inhibe la croissance, suggérant un cercle vicieux. (…)

Le déclenchement d'une crise souveraine dépend toujours d'un mélange de fondamentaux dégradés et de mécanismes autoréalisateurs : les marchés doutent, cessent de prêter, et précipitent la faillite qu'ils redoutaient. Nous savons seulement que tout peut aller très vite. Lors de la crise de la zone euro, l'Espagne et l'Italie ont vu leurs taux d'intérêt grimper de près de 6 % au-dessus de ceux de l'Allemagne, la Grèce bien davantage. Que se passerait-il pour la France dans ce cas ? Deux scénarios sont possibles. Soit la classe politique, consciente de l'urgence, parvient à se rassembler pour restaurer la confiance et renouer avec la croissance ; une variante est un accord pour nommer un gouvernement de techniciens pour remettre le pays sur les rails, comme Mario Monti en 2011 ou Mario Draghi en 2021 en Italie.

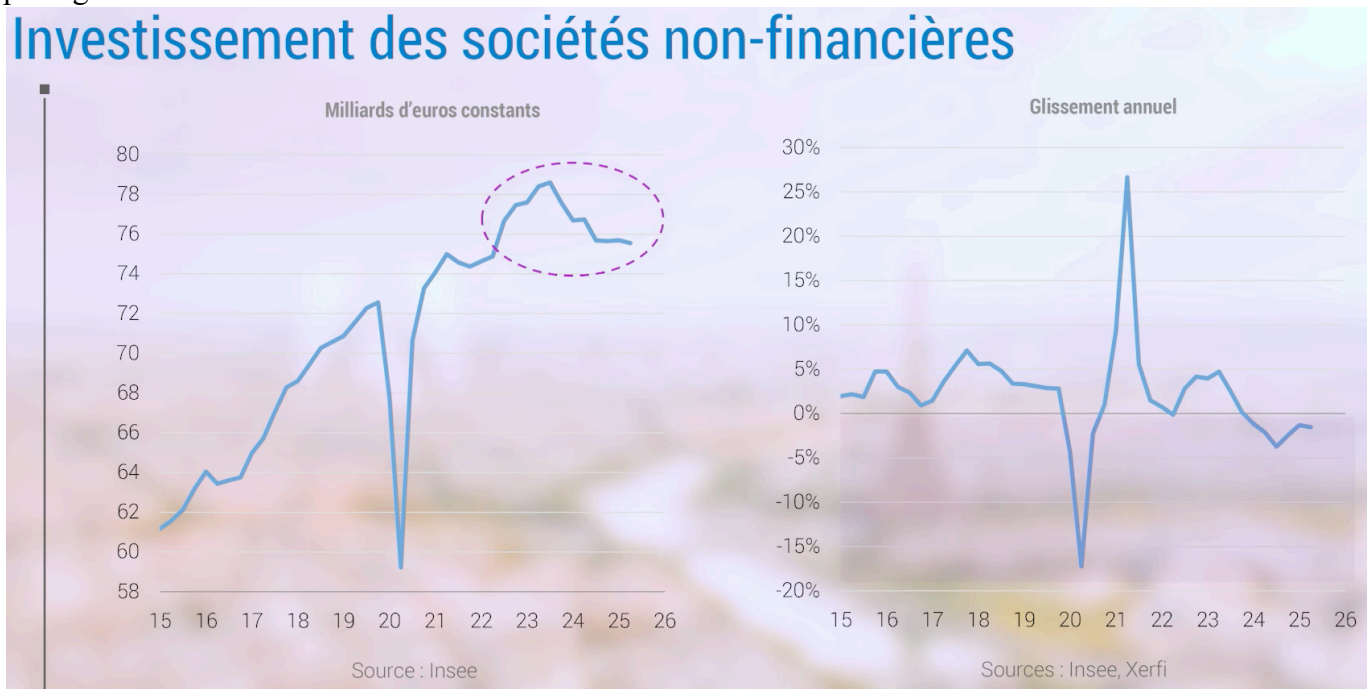
Plus vraisemblablement, la France se tournerait vers le FMI, la BCE et le Mécanisme Européen de Stabilité, et obtiendrait des financements à des taux d'intérêt modérés en contrepartie d'un plan d'ajustement imposant des sacricces. Les partis politiques devraient alors cautionner le plan. Faute d'un tel courage politique, il resterait le scénario le plus douloureux : le défaut souverain, entraînant une austérité immédiate et brutale, ainsi qu'une perte durable de crédibilité pour l'État français.

L'Europe et la France souffrent d'un déccit de compétitivité en général, et comme l'a rappelé Mario Draghi, d'un retard technologique considérable en particulier. Cette faiblesse se traduit à la fois par un pouvoir d'achat stagnant et par une fragilité géopolitique dans un monde où la puissance économique se joue sur la maîtrise des technologies de rupture. Notre politique d'innovation est en cause : nous investissons trop peu, dans les mauvais secteurs, et avec la mauvaise gouvernance. Pourtant, le débat public s'est enlisé dans des querelles sur le niveau des dépenses à engager, plutôt que sur le projet et la gouvernance nécessaires. Aujourd'hui, les fonds publics se perdent dans des règles allant à l'encontre de

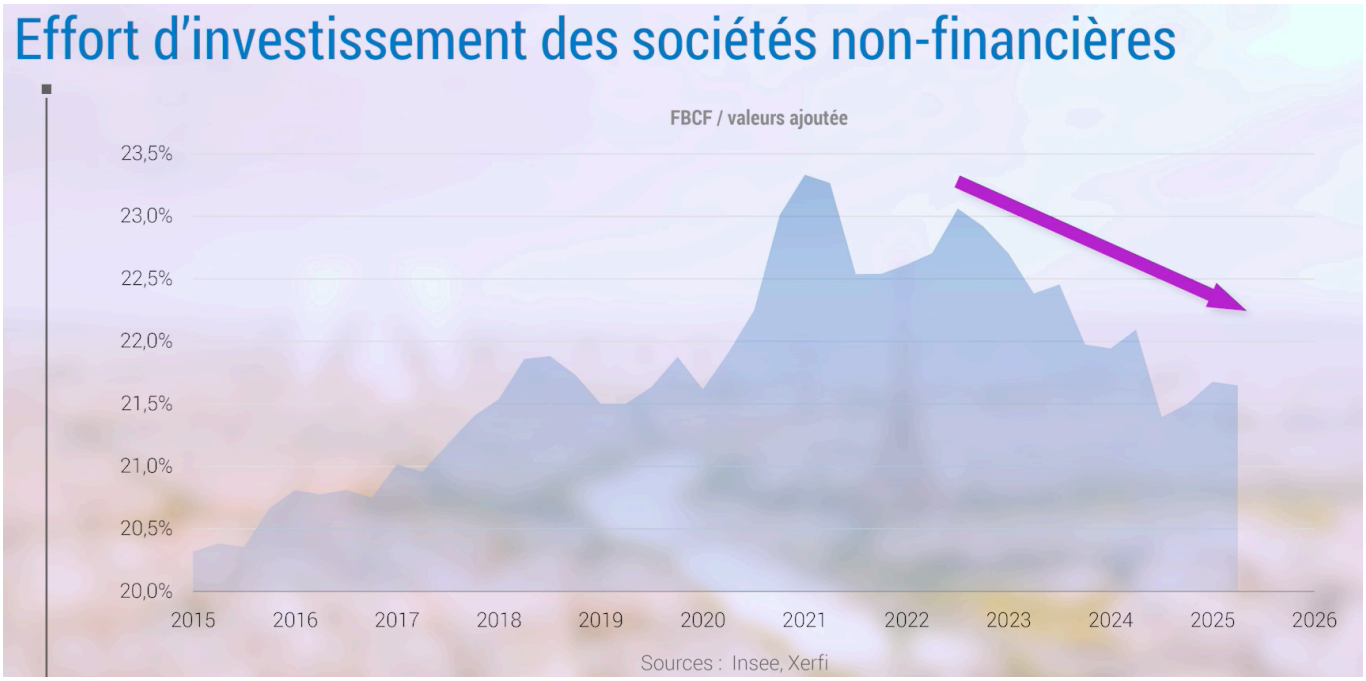
l'efficacité et un saupoudrage inefficace, guidé par des considérations politiques plus que scientifiques. (…)
La France n'est pas condamnée à la faillite, mais elle est condamnée à choisir. Elle peut continuer à repousser les réformes en se réfugiant dans l'endettement, au risque de basculer brutalement dans la crise. Ou bien elle peut assumer une stratégie exigeante : réformer l'État, responsabiliser les acteurs économiques, investir dans les technologies d'avenir, et donner à l'Europe une gouvernance capable de rivaliser avec les États-Unis et la Chine. La dette, en somme, n'est pas qu'une affaire de comptes publics : elle est le révélateur de notre incapacité à nous projeter dans l'avenir. C'est ce manque de vision qu'il faudra surmonter si nous voulons éviter le déclin et retrouver le chemin de la prospérité ».

Le 29 septembre, sur Xerfi Canal, Alexandre Mirlicourtois montre que **la France décroche pour l'investissement public et privé** :

« L'investissement est en panne qu'il s'agisse des entreprises ou de la puissance publique.
Côté entreprises, cela ne prend pas l'apparence d'un krach brutal, mais d'une lente érosion amorcée début 2024 à partir d'un haut niveau. Cela adoucit un peu le diagnostic. Pas de décrochage massif mais le passage à vide s'éternise.



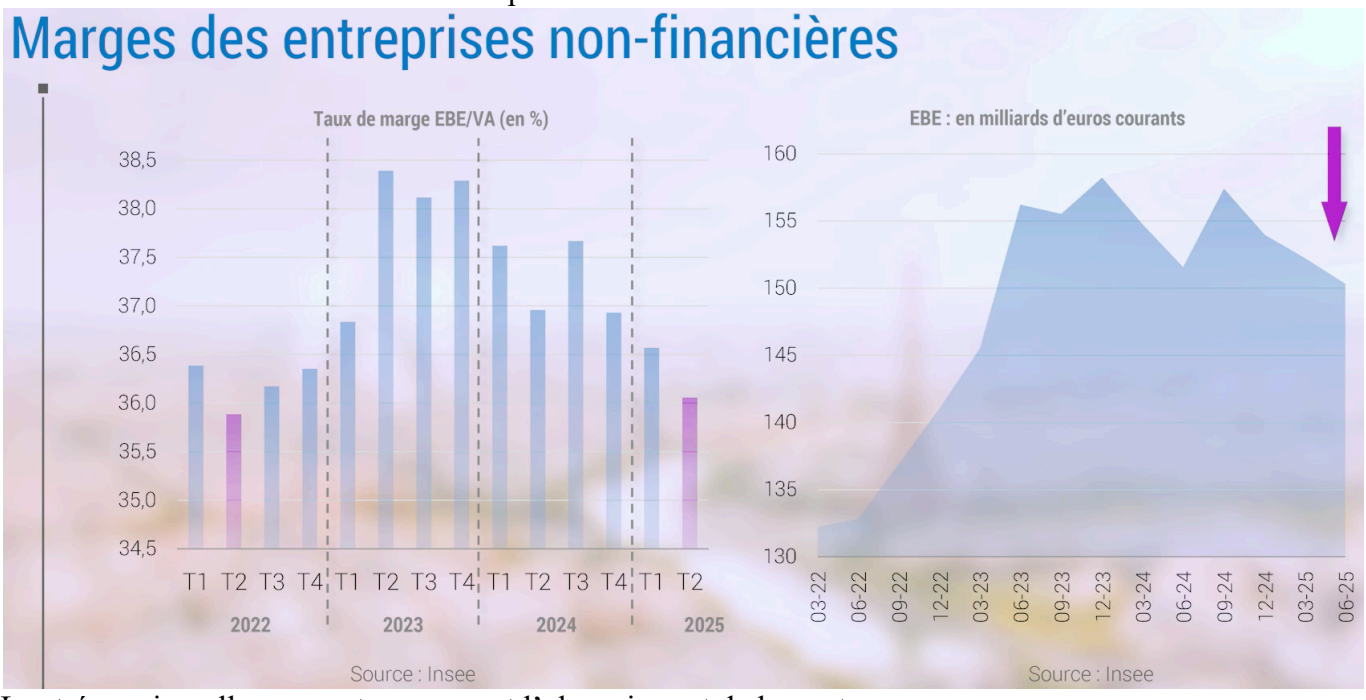
L'analyse s'assombrit plus encore dès lors que le projecteur est mis sur l'effort d'investissement, c'est-à-dire la part de la richesse créée par les sociétés (la valeur ajoutée) consacrée aux dépenses d'investissement (machines, logiciels, bâtiments…).



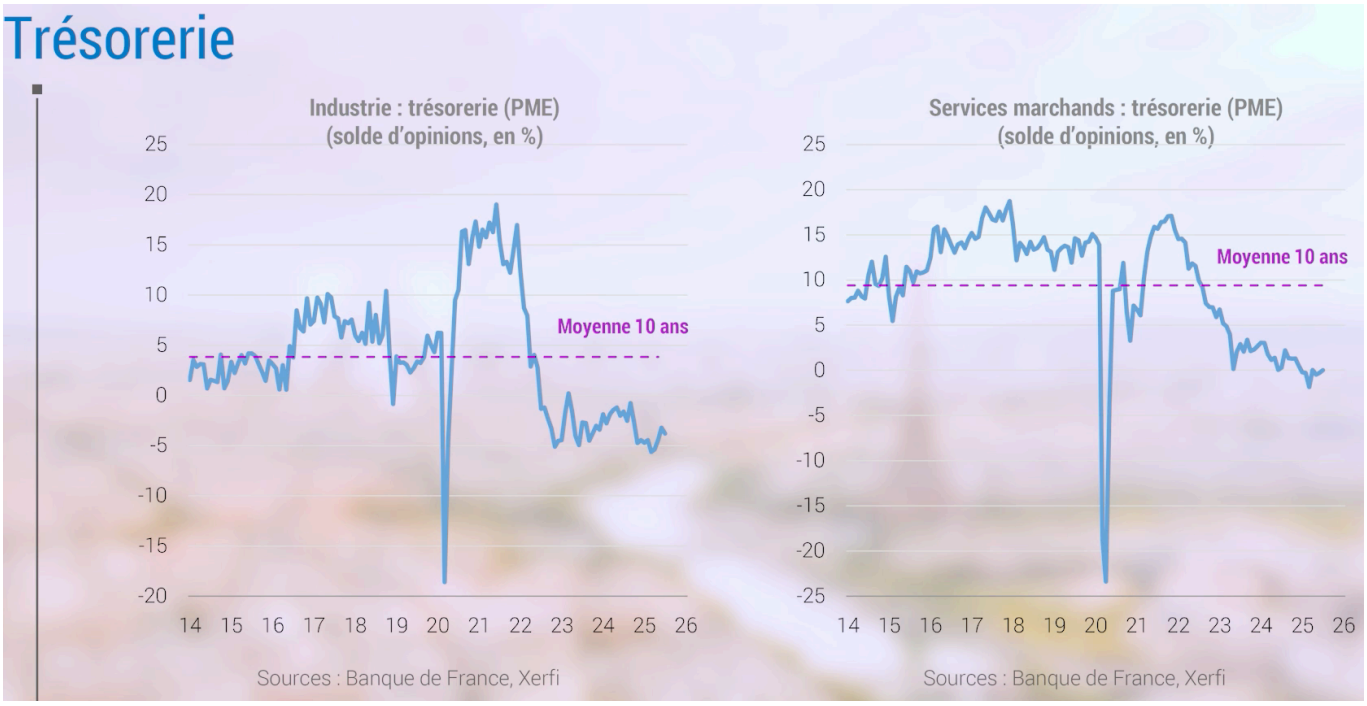
C'est ce qui est injecté pour préparer l'avenir, ce qui conditionne la capacité future du pays à rester compétitif. Or, l'effort se relâche et tous les postes sont touchés : biens d'équipement, construction, services. La direction prise est dangereuse et a de quoi inquiéter, car il est difficile de voir comment elle pourrait s'inverser. Pour investir, il faut 1- en avoir la capacité et 2- disposer d'un horizon suffisamment dégagé, ou du moins ne pas baigner dans trop d'incertitude. Or, ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont aujourd'hui réunies.

Des marges en recul et des trésoreries sous pression

Le taux de marge des entreprises a chuté à son plus bas niveau depuis trois ans. Pire encore, les marges reculent en valeurs absolues : c'est une première barrière à l'investissement.



Les trésoreries, elles passent au rouge et l'obsession est de les restaurer.



Toutes les lignes de dépenses sont passées en revue par les « cost killers ». L'investissement n'est pas la priorité du moment. Dans ce climat, la remontée des taux d'intérêt n'arrange rien.

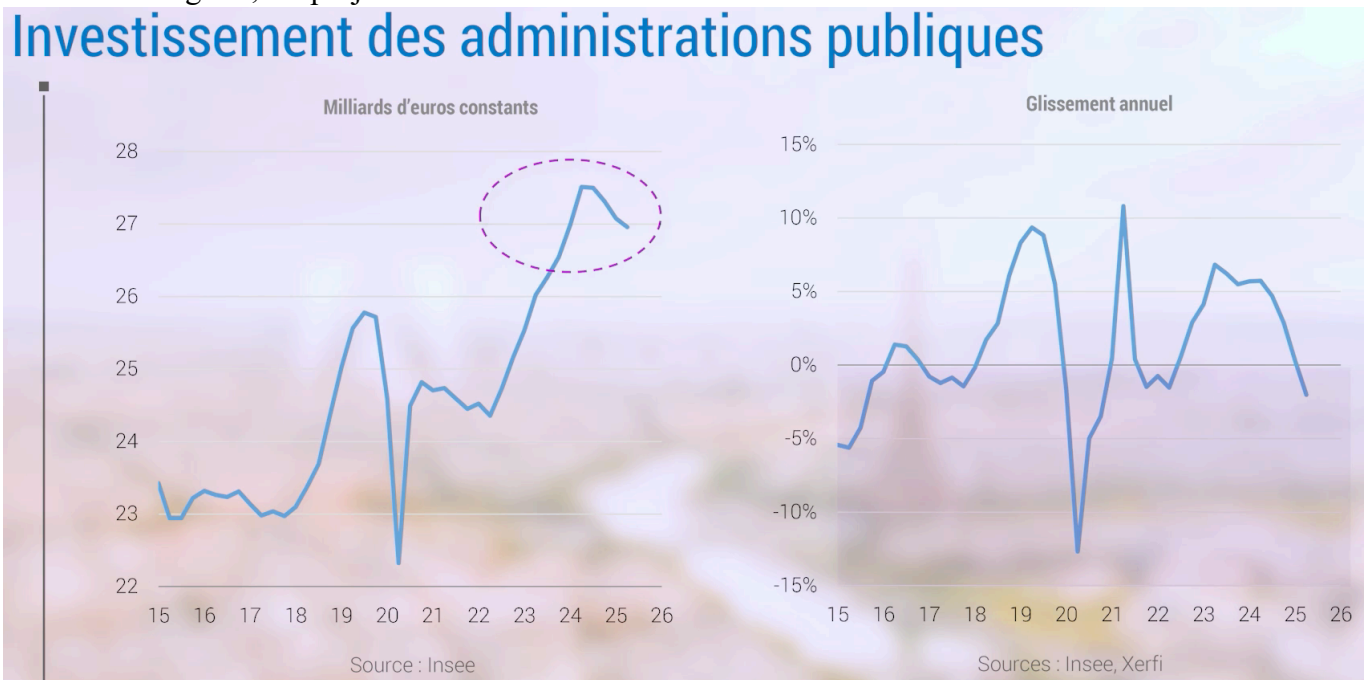
À ce contexte difficile vient s'ajouter une double incertitude.

Sur l'environnement international : compliqué de prévoir comment l'économie américaine encaissera le choc des décisions prises par Donald Trump. L'onde de choc est mondiale.

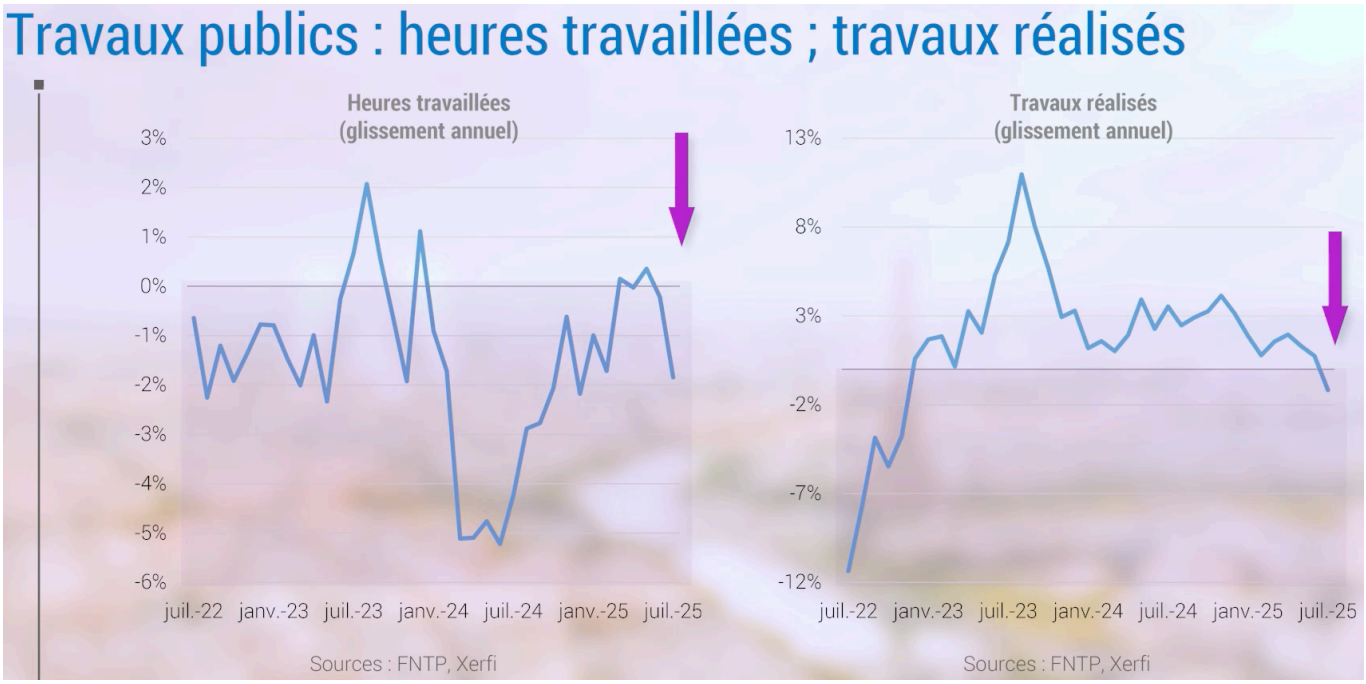
En France, aucun cap clair n'est défini. Cinq Premiers ministres se sont succédé en deux ans. Et, entre les débats autour de la taxe Zucman, le montant des aides aux entreprises, les chefs d'entreprise sont dans le brouillard et mettent leurs établissements en état de veille.

L'investissement public en net ralentissement

Quant à la puissance publique, elle lève le pied aussi, et l'investissement a fini par lâcher. Les grands chantiers sont gelés, les projets de modernisation différés.



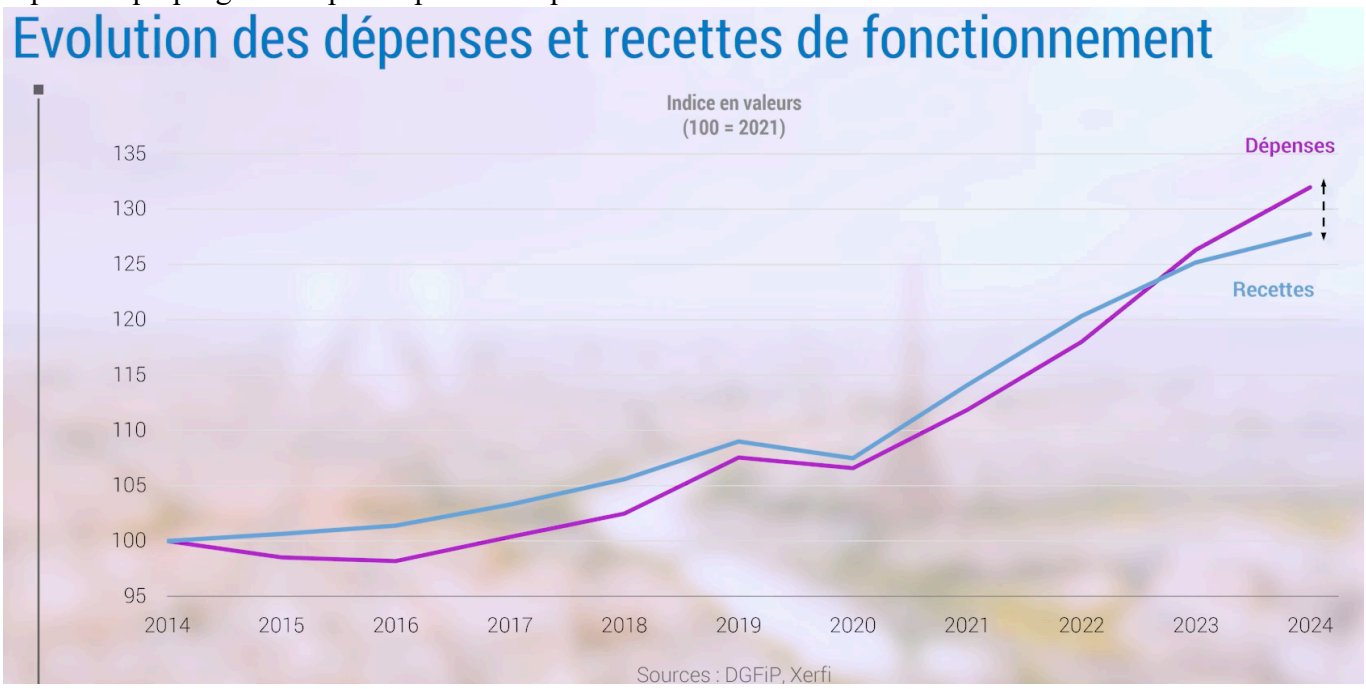
La conjoncture des travaux publics fournit un aperçu des dernières tendances, même si elle ne peut, à elle seule, résumer l'ensemble de l'investissement public.



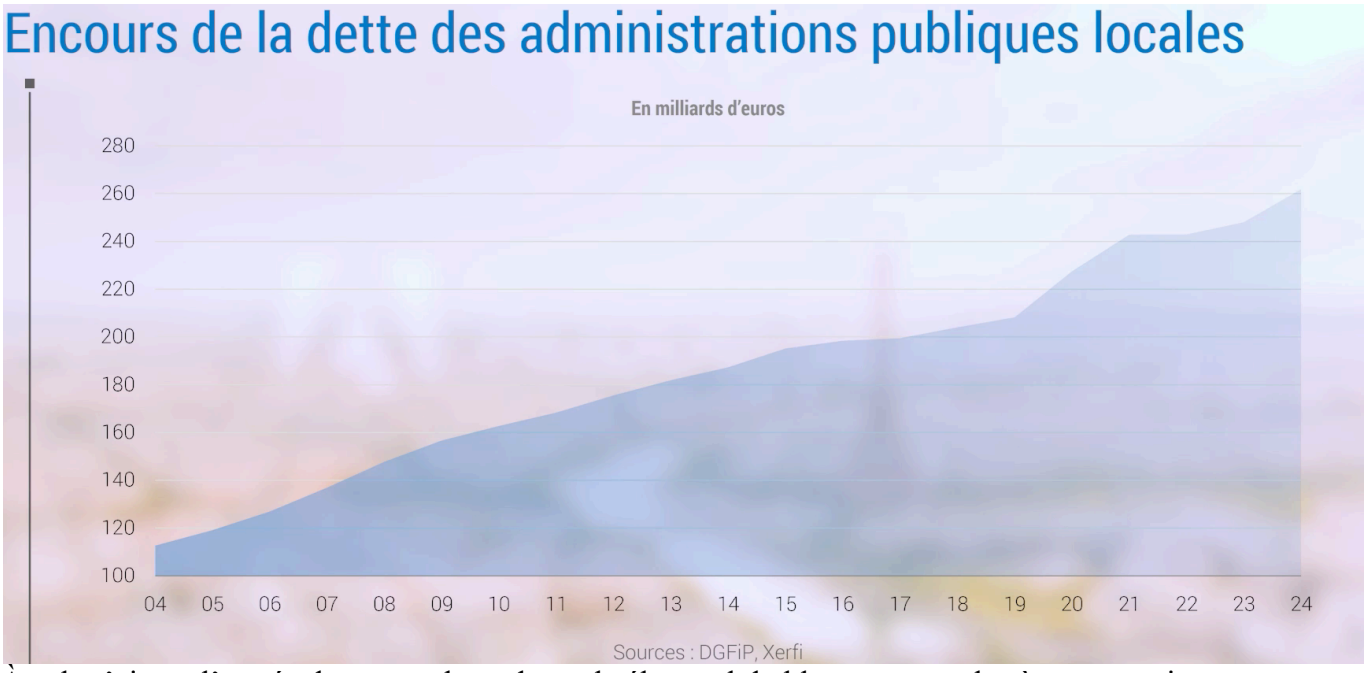
Le freinage amorcé en juin s'est poursuivi en juillet. Une baisse progressive de l'activité semble désormais entamée, confirmée par un repli des heures travaillées ainsi qu'une diminution des travaux réalisés. Les marchés conclus suivent la même tendance et les soldes d'opinions des entrepreneurs montrent tous une dégradation de l'activité à venir, principalement en provenance des donneurs d'ordres publics

Une dette croissante qui limite les marges de manœuvre

L'État est souvent pointé du doigt, mais les collectivités territoriales ne sont pas en reste, avec des dépenses qui progressent plus rapidement que les recettes.



Pour combler le déficit, nul autre choix que d'emprunter toujours plus. Résultat : l'encours de la dette dépasse désormais 260 milliards d'euros. La maîtrise des comptes (pour ne pas dire austérité) va primer sur la relance de l'investissement.



À cela s'ajoute l'entrée dans une phase du cycle électoral du bloc communal, très peu propice aux grosses dépenses d'investissement : avant les élections, pas de grands travaux pour ne pas s'attirer la foudre des électeurs. Puis va venir le temps des élections, où tout est figé, puis celui des audits, notamment en cas de changement de majorité. En clair, que ce soit du côté des entreprises ou du secteur public, la France ne prépare pas son avenir ».

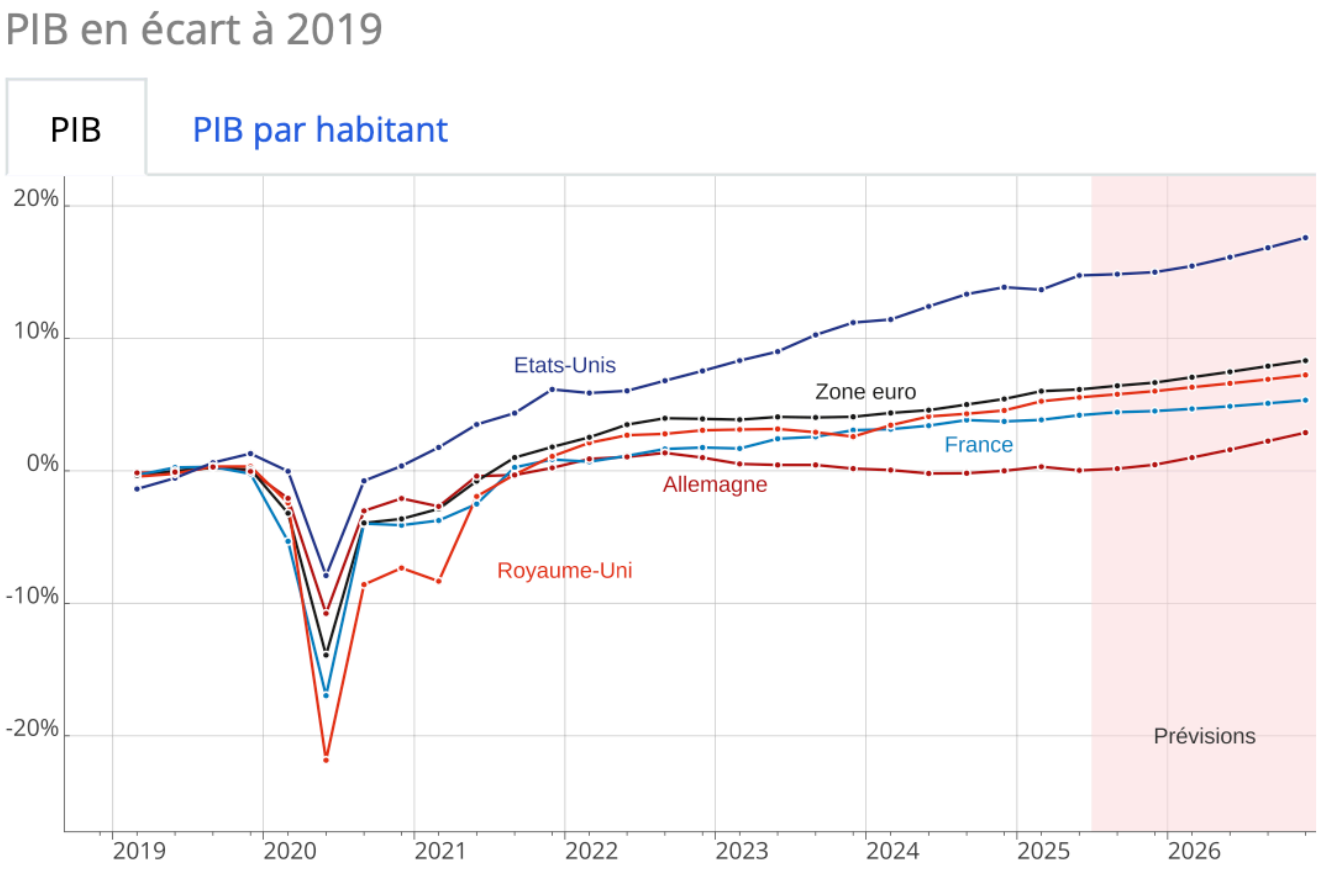
Également sur Xerfi Canal, le 7 octobre, Cyrille Moleux montre que **la France est bloquée** :
« Alors que l'économie mondiale ralentit, que les tensions commerciales se durcissent, et que les grandes puissances redéploient méthodiquement leur force économique, la France, elle, s'égare dans une crise politique sans fin. Le débat public s'enlise dans des querelles byzantines et des batailles budgétaires ubuesques.
L'équilibre trompeur d'un pays à l'arrêt
Certes, quelques indicateurs pourraient donner le change : une inflation contenue, un chômage relativement stable, une consommation qui finalement résiste. Et si l'on oublie un instant l'état calamiteux des finances publiques, le pays pourrait même donner l'illusion d'un certain équilibre. Mais c'est l'équilibre figé d'un système à l'arrêt. Car cette façade rassurante masque l'essentiel : un appareil productif en perte de vitesse, une influence internationale en recul, et surtout, une incapacité chronique à définir une trajectoire stratégique claire.
Quand l'indécision devient doctrine
Derrière cette résilience apparente se cache une pathologie plus grave : l'indécision érigée en système. Les gouvernements se succèdent sans majorité cohérente, les arbitrages économiques s'enchaînent sans cap, les annonces politiques tombent sans lendemain. Résultat : l'action publique perd en crédibilité, en interne comme à l'international. Les marchés en donnent une lecture sans appel : le spread entre les taux français et allemands se creuse. Mais ce ne sont finalement pas les chiffres qui inquiètent le plus, mais l'absence de cap.
Un monde qui réécrit les règles
Le monde, lui, a changé de logiciel. Les États-Unis de Trump imposent des barrières douanières, restructurent leurs chaînes de valeur, relocalisent massivement. La Chine de Xi Jing Ping accélère sa montée en gamme technologique. L'Allemagne tourne le dos à ses tabous budgétaires et injecte des milliards dans la défense, l'énergie, la souveraineté industrielle. Partout, les États réarment leurs économies. Et ce réarmement est aussi stratégique que militaire.
La France, spectatrice d'un basculement
Dans le nouveau désordre géoéconomique, la France semble rester figée sur le quai pendant que le train du monde repart. Engluée dans des querelles politiciennes, elle s'enferre dans des débats comptables dérisoires, arbitrant sur des décimales de PIB pendant que les autres redéfinissent leur puissance autour de

la souveraineté, de la résilience, de la réindustrialisation. Mais l'heure n'est plus aux ajustements à la marge. Il faut trancher : entre désendettement et investissement massif, dépendance consentie ou souveraineté industrielle, gestion à courte vue ou vision stratégique.

Le choix d'exister

Pourtant, la France ne manque ni de talents ni d'atouts. Elle manque d'une colonne vertébrale et d'une volonté stratégique. Tant qu'elle confondra tactique électorale et projet national, elle restera en marge d'un monde qui, lui, avance en blocs structurés autour d'intérêts bien définis. Ce à quoi nous faisons face n'est pas une simple crise conjoncturelle, mais un basculement d'époque. Et dans ce genre de rupture, ceux qui hésitent ou tergiversent sortent définitivement de l'histoire ».

En octobre, le département Analyse et Prévision de l'OFCE dresse ses Perspectives 2025-2026 pour l'économie française, européenne et mondiale :



Note : Ecart du PIB en volume aux prix chaînés par rapport à la moyenne de 2019.
Sources : Eurostat, INSEE, Destatis, BEA, prévision OFCE octobre 2025.

Prévisions octobre 2025, France et International

	Croissance[a]			Inflation[b]			Taux de chômage[c]		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone euro	0,8	1,4	1,3	2,4	2,3	2,5	6,4	6,4	6,5
Allemagne	−0,5	0,3	1,7	2,5	2,4	2,1	3,4	3,6	3,5
France	1,1	0,7	0,7	2,3	1,0	1,4	7,4	7,6	8,0
Italie	0,5	0,5	0,7	1,1	1,6	1,4	6,5	6,3	6,6
Espagne	3,2	2,8	2,0	2,8	3,0	2,6	11,3	10,7	10,5
Royaume-Uni	1,1	1,5	1,1	2,5	3,4	2,8	4,3	4,8	5,6
Etats-Unis	2,8	1,6	1,7	3,0	2,8	3,0	4,0	4,3	4,6
Japon	0,1	1,3	0,7	2,7	3,3	2,7	2,5	2,5	2,4

[a] Croissance annuelle du produit intérieur brut [b] Croissance annuelle de l'indice des pri
Taux de chômage au sens du BIT, en % de la population active, fin d'année [d] Déficit des
Publiques

Sources: Instituts de statistique nationaux, prévision OFCE octobre 2025

Le 2 octobre, un article de Matthieu Quiret et Sharon Wajsbrot (Les Echos) se **demande si « La France peut encore courir tous les lièvres à la fois pour l'industrie du futur ? » :**
« (…) "Le programme France 2030 a eu le mérite d'introduire beaucoup de transversalité entre les industriels, les ministères, Bpifrance, etc. Son ancrage territorial est un autre atout, salue Dominique Trancart. Mais le niveau actuel de la dette publique et la régionalisation progressive des industries - avec les grandes plaques géographiques comme la Chine ou les États-Unis qui ont des stratégies affirmées - imposent de focaliser nos priorités sur un nombre limité de choix où nos industries peuvent faire la différence. D'autant que le contexte géopolitique en Europe exige un nouvel effort sur la défense. Il va falloir être très stratège. »
Le consultant renvoie aux premiers grands programmes d'investissements, comme le plan Monnet post-guerre ou le plan Hirsch des années 1950, lesquels se focalisaient sur cinq ou six priorités.
Un sujet focalise particulièrement le débat, celui de l'hydrogène. Avec plus de1,4 milliard d'euros déjà engagés, la France a soutenu ces technologies capables de décarboner les procédés industriels ou d'alimenter les véhicules propres. Sauf que la fièvre qui a gagné la filière il y a quelques années est largement retombée. En cause : des écueils technologiques et une demande rebutée par le coût de ces procédés de décarbonation. Quelques projets d'usines d'électrolyseurs (l'équipement qui transforme la molécule d'eau et l'électricité en hydrogène vert) ont vu le jour, mais nombre d'entre eux ont été mis sur pause. Un expert va jusqu'à dire qu'on a manqué de discernement, sous l'influence du collège d'experts présidé par Benoît Potier, alors PDG d'Air Liquide, qui orienta le plan en 2020. "L'hydrogène vert fait partie des ratés du programme France 2030. On n'aura aucune application industrielle avant dix ans malgré les sommes importantes dépensées. Il faut arrêter les frais, on peut continuer la R&D, mais on n'est pas prêt pour l'industrialisation", tranche encore une source au sein de l'Etat. (…) ».

Le 2 octobre aussi, **l'économiste réputé Olivier Blanchard fait sur X plusieurs propositions** :

Compte tenu du déficit initial, un bon budget doit comporter deux types de mesures : celles qui sont bénéfiques pour la production et pour la population, qui soutiennent le budget, mais dont la mise en œuvre et les effets prennent du temps ; celles qui témoignent d'une volonté de réduire le déficit dès maintenant, mesures qui seront probablement douloureuses mais nécessaires.

Une grande partie des discussions a porté sur le deuxième type, principalement pour les rejeter... Pas assez sur le premier. J'en énumérerai quatre, mais il faudrait en envisager bien d'autres.

Augmenter le taux d'emploi des seniors. Des progrès ont été réalisés, mais trop de travailleurs âgés perdent leur emploi bien avant l'âge légal de la retraite. La France est loin derrière des pays comme la Suède ou les Pays-Bas.

Augmenter le taux d'emploi des nouveaux entrants. Là encore, la France est à la traîne.

Augmenter le nombre d'infirmières spécialisées, qui peuvent remplacer en partie les médecins, augmentant l'accès aux soins à coût égal ou inférieur La France est aujourd'hui à la traîne par rapport à beaucoup d'autres pays.

Permettre aux retraités qui le souhaitent (et en effet, beaucoup d'entre eux le souhaitent et ont beaucoup à apporter) de participer au système éducatif formel, allégeant ainsi la charge des enseignants, sans augmenter les coûts.

Aucun de ces objectifs ne sera atteint par une seule mesure magique. Mais ils sont tous réalisables. Et ils constituent, avec d'autres, la solution ultime à notre problème budgétaire.

Évaluez cette traduction :

9:52 AM · 2 oct. 2025 · **40 k** vues

Le 11 octobre, « Documentaire et Vérité » fait sur X **une judicieuse remarque sur notre développement industriel** :

Il n'y a pas si longtemps, la France figurait parmi les rares nations capables de maîtriser l'intégralité de la chaîne des métaux stratégiques.

Dans les années 1970 et 80, la France disposait d'un outil industriel exceptionnel : du laboratoire au produit fini, un écosystème d'ingénieurs, de chimistes et de physiciens liait l'État, l'industrie et la recherche publique.

Cette chaîne s'appelait CEA, Rhône-Poulenc, Solvay. Trois noms, trois visages d'une même ambition : comprendre, transformer, produire.

- Le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) développait les procédés d'extraction et de séparation.
- Rhône-Poulenc transformait ces éléments en aimants, en catalyseurs, en poudres phosphorescentes pour les écrans et l'électronique.
- Solvay en affinait la pureté, de l'oxyde au métal, jusqu'à fournir les matériaux les plus exigeants pour le nucléaire et l'optique.

▶️ **La France possédait ainsi une chaîne complète, cohérente, financée, pilotée.** Une chose rarissime dans l'industrie chimique : la souveraineté, de la molécule au marché.

Cette filière, patiemment construite, a pourtant été méthodiquement démantelée.

⚙️ **Comment la France a décroché**

▶️ Dès les années 1990, les décideurs français — notamment convaincus par le mantra que "l'industrie, c'est sale" — ont préféré vendre ou délocaliser les activités jugées non rentables à court terme.

Avant que Deng Xiaoping se dévoile au printemps 1992 en lançant « Le Moyen-Orient a le pétrole... La Chine a les terres rares », on était loin d'avoir compris que les Chinois avaient une stratégie dans le domaine et qu'elle était en fait en place depuis dix ans...

▶️ Les mines ont fermé, les laboratoires ont vu fondre leurs budgets, et les industriels ont découvert qu'il était bien plus simple d'acheter des terres rares raffinées... en Chine.
À l'époque, Pékin subventionnait déjà massivement le secteur, proposait des prix imbattables, et ne s'encombrait pas des normes environnementales.

Chez Rhône-Poulenc, on a bradé les branches non pharmaceutiques, cédé les divisions de chimie avancée à vil prix. Le reste fut fusionné, dilué, absorbé dans Aventis, puis Sanofi.

▶️ Résultat : En 2011, quand la Chine a imposé ses premières restrictions à l'exportation, l'Europe entière a découvert, stupéfaite, qu'elle ne savait plus raffiner un gramme de néodyme sans Pékin.

🏭 **Une leçon de dépendance**

▶️ Cette abdication n'est pas qu'économique.
Elle est symbolique d'un **renoncement collectif à penser la puissance industrielle**.

Cet effacement a privé la France de ce qu'elle possédait de plus rare : la continuité entre la science et la production, entre le laboratoire et le site industriel.

Ce renoncement porte un nom : la **désertion du réel**.

C'est l'illusion qu'un pays peut conserver sa grandeur en externalisant ce qui la fonde. C'est croire qu'il suffit d'être vertueux pour être fort, qu'en fermant ses usines on purifie son âme. C'est l'idée, devenue doctrine, que la France pouvait continuer d'exister comme puissance tout en se délestant de ses moyens matériels...

▶ Mais dans le grand marché mondial des dépendances, la vertu se paie en vulnérabilité. Et la France découvre qu'en voulant être exemplaire, elle s'est surtout rendue inutilement dépendante...



Le 16 octobre, sur Xerfi Canal, Alexandre Mirlicourtois parle de « **la France qui va bien, sans bruit** » :
« Crise institutionnelle, tensions sociales, fractures politiques, défaillances d'entreprises à un niveau record, chômage qui repart. Le « malheur » français fait la Une des journaux, mais aussi du 13h et du 20h. Pourtant, une autre France existe, qui, économiquement, va bien, qui traverse les crises sans dommage, sans véritable casse.
Pour la dénicher, il faut une grille d'analyse ; elle comporte trois entrées.
Les revenus stables protègent du cycle économique
La première : la source de revenu. Une part importante de la population dispose de ressources financières régulières, totalement déconnectées du cycle économique. C'est le cas des retraités, et ils sont nombreux : 17,2 millions de personnes perçoivent une pension de retraite de droit direct d'au moins un régime, soit 17% de l'ensemble de la population. Leur niveau de vie médian, 2 030 euros, est égal à celui des actifs. Certes, la moitié touche moins, et 20% disposent de moins de 1 160 euros par mois, mais les plus aisés disposent de plus de 3 600 euros. Les pensions sont en grande partie indexées sur l'inflation, ce qui protège leur pouvoir d'achat. Les effectifs de la fonction publique sont également à l'abri des soubresauts de l'économie : près de 6 millions d'agents travaillent dans la fonction publique, soit 8,5% de la population, et bénéficient d'une rémunération assurée entre 2 254 euros net mensuel dans la fonction publique territoriale et 2 886 euros dans la fonction publique d'État. À cela s'ajoutent les salariés des grandes entreprises publiques (SNCF, RATP, EDF, La Poste, France Télévisions, Aéroports de Paris).
Des secteurs privés qui prospèrent malgré tout
La deuxième porte d'entrée : les employés du privé des secteurs qui prospèrent en période de crise ou qui résistent parfaitement.
Ces derniers sont de trois sortes.
•Il y a d'abord les activités « contracycliques », qui répondent aux besoins spécifiques créés ou accentués par les difficultés économiques. S'y retrouvent pêle-mêle tous les spécialistes de la gestion du poste client/fournisseur : affacturage, assurance-crédit, recouvrement... Les spécialistes du « restructuring » ou les cabinets d'outplacement, lesquels accompagnent les salariés à la suite d'un licenciement. Davantage en prise directe avec les particuliers en proie aux difficultés financières, les huissiers et les professionnels du rachat de crédits font partie de ce groupe, auquel il faut aussi adjoindre les secteurs qui « surfent » sur

la crise. Il s'agit notamment de tous les secteurs liés à la sécurité, le sentiment d'insécurité s'accroissant avec les difficultés économiques.

Les résistants et les offensifs d'avenir

•La deuxième catégorie des secteurs « gagnants » est celle des "résistants". Il s'agit notamment des secteurs imperméables, en partie, à l'état de la conjoncture, parce que leur activité est récurrente, voire rendue obligatoire par la réglementation ou dictée par la loi : contrôle technique de véhicules, syndic d'immeuble, commissaires aux comptes. Les professionnels dont la fonction répond à la satisfaction de besoins élémentaires en font partie, comme les services funéraires, mais aussi les professions dont l'activité implique une fabrication longue générant un phénomène de file d'attente : ferroviaire, naval, aéronautique.

•Ultime catégorie : les "offensifs d'avenir", qui regroupent les secteurs d'activité qui, malgré la crise, progressent en profitant des transformations structurelles de la société (vieillissement de la population qui stimule le secteur de l'aide à domicile ou des résidences médicalisées, par exemple).

La troisième porte d'entrée est celle des professions en tension : cuisiniers, ingénieurs, spécialistes des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, dont les compétences irriguent tous les secteurs.

La France heureuse. Et si c'était elle, la majorité silencieuse ? Pas forcément une bonne nouvelle : en creux, cela signifie que les ajustements douloureux s'effectuent sur une minorité dont le ras-le-bol peut s'exprimer violemment ».

Le 17 octobre, Xavier Dalloz dans La Tribune dresse par contre un **portrait de la French Tech peu flatteur** :

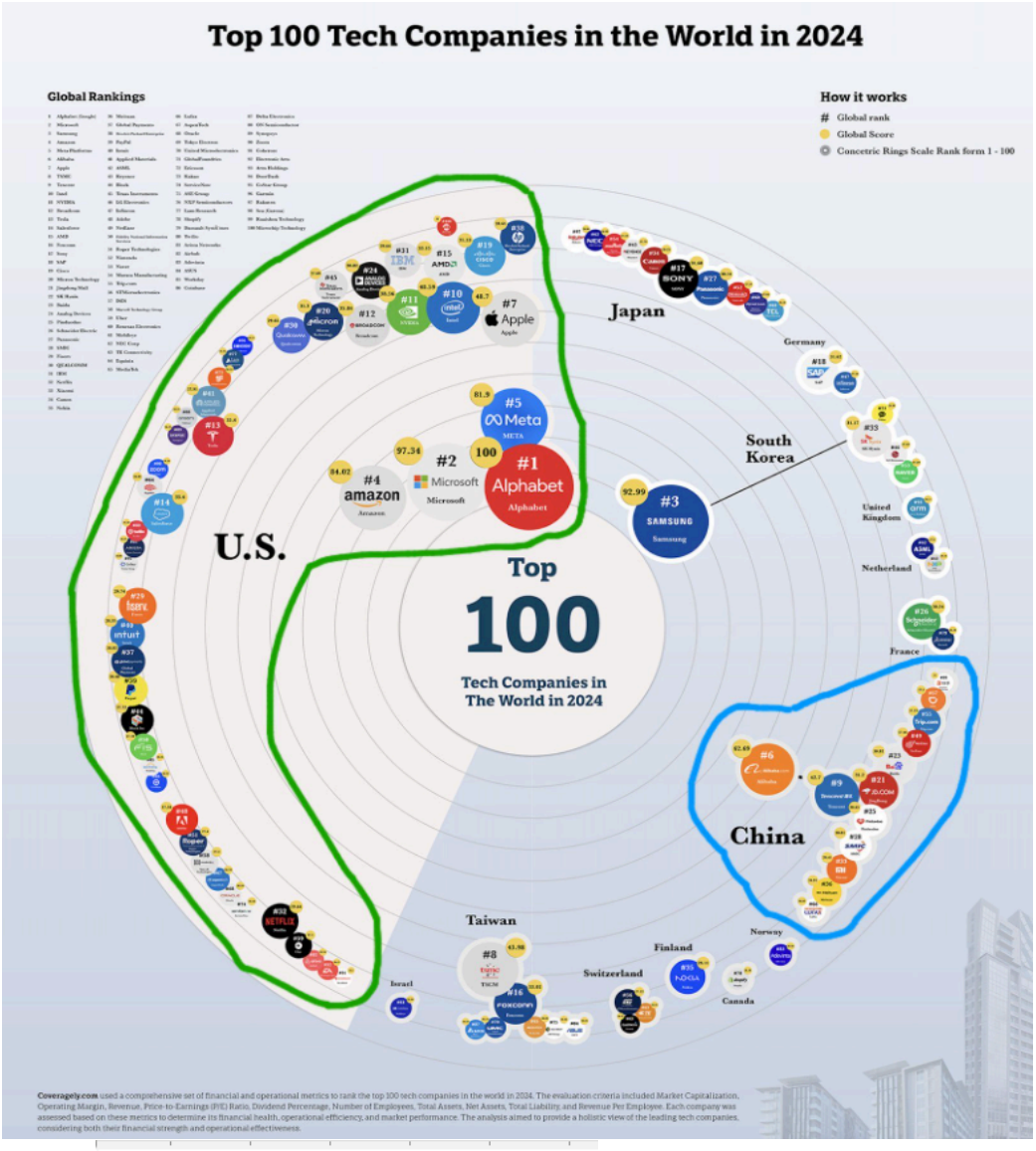
« La French Tech devait incarner la renaissance numérique française, la preuve que notre pays pouvait rivaliser avec les géants de la Silicon Valley. 13 ans plus tard, le constat est sévère : le mythe des licornes françaises masque une réalité bien plus fragile. Derrière la success story médiatique, la France n'a pas bâti un modèle technologique souverain, mais une vitrine de start-ups dépendantes, surfant sur des technologies étrangères. Contrairement aux géants américains ou asiatiques, les licornes françaises n'investissent pas dans la recherche fondamentale. Elles n'inventent pas de nouvelles briques technologiques — processeurs, algorithmes, infrastructures cloud ou IA de rupture — mais se contentent d'assembler des outils existants. Leur savoir-faire réside dans le design, l'expérience utilisateur ou la gestion des données, pas dans la science dure. En d'autres termes, la France a créé des licornes de service, non des licornes technologiques. (…) Pire encore : beaucoup de ces "licornes françaises" ne le sont qu'en façade. Elles sont souvent immatriculées à l'étranger, financées par des capitaux non français, et réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires hors du territoire national. La France se glorifie donc de réussites qu'elle ne contrôle ni économiquement ni technologiquement. Ce storytelling flatteur a permis d'entretenir le récit d'une nation innovante, mais il repose sur une illusion : celle d'une souveraineté numérique que nous n'avons jamais vraiment possédée. (…)

L'échec de la French Tech n'est pas celui de ses entrepreneurs, mais celui de l'État stratège.

Derrière la communication, aucun projet cohérent d'indépendance technologique n'a émergé. Les budgets publics sont éclatés entre une multitude de dispositifs — PIA, France 2030, Bpifrance, ANR — sans vision unifiée ni pilotage à long terme. Résultat : les financements sont saupoudrés, les programmes trop courts, et les innovations de rupture laissées en friche. Pendant ce temps, la France dépend toujours de technologies étrangères. (…)

Malgré les discours enflammés sur la "souveraineté numérique européenne", la coordination entre États membres reste un mirage. L'Allemagne, les pays nordiques, l'Europe de l'Est avancent chacun de leur côté, sans véritable synergie avec la France ».

Note : à la même période, on trouve sur X la réaction suivante :



Voici le top 100 des entreprises tech au niveau mondial 🌍

Un classement largement dominé par les US et l'Asie.

Si vous cherchez la France et que vous n'avez pas de loupe à portée, elle se trouve juste au-dessus de la Chine sur l'image.

Il est là, le vrai débat qui devrait être dans la bouche de tous nos députés :

« Pourquoi la France ne produit-elle aucun géant international ? »

« Pourquoi y a-t-il davantage de startups créées aux États-Unis par des Français qu'en France ? »

« Pourquoi le CAC 40 ne contient-il aucune société de moins de 30 ans ? »

Au lieu de ça, on continue à aggraver les raisons de notre chute en avant : toujours plus de taxes, toujours plus de réglementation, toujours moins de liberté et toujours plus de désincitation à créer, innover, entreprendre.

Le fossé que nous sommes nous-mêmes en train de creuser devient de plus en plus grand,

Et la réalité, c'est qu'il est probablement déjà trop tard pour espérer revenir un jour dans la course.

On avait sincèrement les moyens de se hisser au top mondial, tous les atouts étaient dans nos mains,

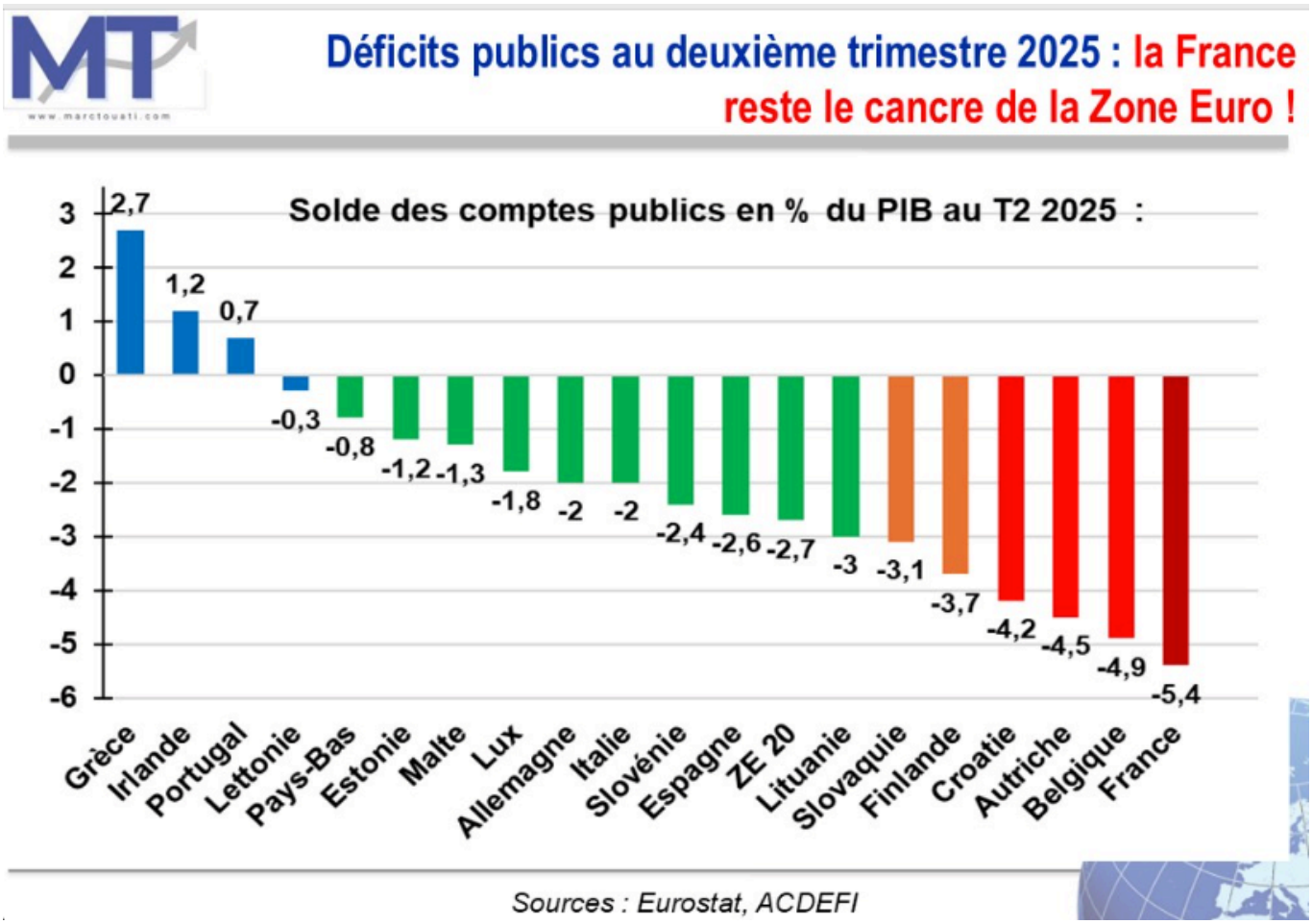
Au lieu de ça, nos chers élus nous auront détruits,

Lentement, insidieusement, depuis plus de 50 ans.

Et ce qui est pire que tout, c'est que malgré notre dégradation à tous les niveaux, une majorité continue de penser que nous sommes encore au top mondial, dans le plus profond des déni de la réalité.

Quel terrible déclin.

Le 21 octobre, sur notre situation budgétaire :



Le 22 octobre, le Professeur François Facchini (FF) et l'économiste Daniel Kral (DK) écrivent de leur côté, dans Atlantico, « **Naufrage français, la preuve par les chiffres Eurostat** » (https://atlantico.fr/article/decryptage/naufrage-francais-la-preuve-par-les-chiffres-eurostat-francois-facchini-daniel-kral) :

FF : « La France fait partie d'un groupe de pays plutôt minoritaire qui entre 1995 et 2024 n'a jamais réduit son ratio de dette (dette publique en % de la production intérieure brute). Elle a la même trajectoire que le Japon, la Grèce, le Royaume-Uni et le Portugal. On le sait, cela correspond au fait que depuis le milieu des années soixante-dix, aucun gouvernement français n'a réussi à faire voter un budget en excédent. (…)

Sur la période 2006-2024, du fait du double choc économique *subprimes* et sanitaire (covid), la plupart des pays ont laissé filer leur dette. La majorité des pays ont réduit leur dette entre 1995 et 2007 et l'ont augmentée ensuite. Ceux qui étaient les plus endettés avant la crise de 2007 et qui ont été les plus dépensiers lors de la crise de covid restent les plus endettés. La France fait évidemment partie de ces pays. Car la France, un peu comme le Portugal avant la politique d'austérité furtive des socialistes en 2015, n'a pas utilisé la politique monétaire d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*) de la Banque centrale européenne pour réduire sa dette. Elle a utilisé depuis son entrée dans la zone euro la baisse de l'inflation et la baisse des taux pour s'endetter. L'indépendance de la BCE et la rigueur budgétaire des pays du nord de l'Europe ont conduit la France à se comporter en passager clandestin de l'Europe. La France a bien ratifié toutes les règles budgétaires de l'Union européenne, intégré dans son droit ces règles, mais jamais réellement pris au sérieux ces règles, ce qui est exactement le contraire aux Pays-Bas. (…) La baisse de la dette publique est une conjonction de baisse des dépenses publiques, de hausse des recettes fiscales et non fiscales induite par une hausse des taux d'imposition, une modification de la structure de l'impôt et/ou un retour de la croissance. Ce qui permet de réduire fortement le ratio de dette publique est une conjonction de ces

phénomènes auxquels on peut ajouter une plus forte inflation. Une hausse des prix favorise une hausse des recettes, en particulier des recettes des impôts assis sur la consommation. S'il y a une spirale prix-salaire, cela peut, aussi, provoquer une hausse des recettes de l'impôt via le passage pour de nombreux contribuables d'une tranche à une tranche plus haute (effet Tanzi). La Grèce entre 2022 et 2024 a une croissance soutenue (2022 : 5,8 %, 2023 : 2,27 % et 2024 : 2,27 %), un maintien de son taux d'imposition et une baisse conséquente de la dépense publique (-4,8 points sur la période). La France a de son côté une croissance plus faible (2,57 % en 2022, 0,93 % en 2023 et 1,16 % en 2024), un taux d'imposition qui tend à baisser et des dépenses publiques qui ne baissent que de 1,1 point. Il est juste d'affirmer que le taux de croissance d'un pays ouvert comme la France est très dépendant de la croissance mondiale, mais il est vrai aussi de dire que les pays qui bénéficient des meilleures institutions, autrement dit des institutions qui sont les plus favorables à la mise en œuvre des projets d'affaires de la classe entrepreneuriale du pays, sont aussi ceux qui vont réussir à profiter le mieux de cette croissance mondiale.

(…) Le coût restreint de la dette, la charge d'intérêt, dépend du taux, qui a augmenté ces dernières années avec une note des agences de notation qui baisse et du stock de dette. Il est normal dans ces conditions qu'un pays qui a des déficits publics élevés entretienne un stock de dette élevé et finalement conduise à un haut coût de la dette. Le coût complet de la dette est plus large, car il comprend les effets d'éviction par les taux d'intérêt. Par les ressources, la dette finance des services qui bloquent des ressources rares dans des secteurs d'activité peu rentables. La dette entretient aussi un désintérêt des banques pour les projets risqués et l'apparition de banques paresseuses. Cela explique que les problèmes d'assainissement ne cherchent pas seulement à limiter les risques de crise de la dette, ils se proposent d'améliorer l'efficience du système, à faire des économies aux contribuables, à l'ensemble de la communauté économique nationale. (…)

DK : Pour réduire sa dette et pour paraphraser Jean-Claude Juncker, ancien Premier ministre du Luxembourg et président de la Commission européenne, les responsables politiques français savent pertinemment ce qu'il faut faire, mais ils ne savent pas comment se faire réélire après l'avoir fait.

FF : Il est possible de s'inspirer des pays les plus libéraux de l'Union européenne ou des pays de l'OCDE, on pense ici à l'Irlande et la Suisse. On peut, aussi, regarder du côté des socialistes portugais qui ont institué une politique d'austérité furtive. Cette politique augmente les dépenses publiques visibles, mais baisse les dépenses invisibles. Elle augmente les impôts les plus indolores comme les taxes sur la consommation sans toucher aux autres taxes. On peut vouloir imiter les politiques suivies aux Pays-Bas depuis 1994 qui ont strictement suivi le dogme keynésien des vertus des politiques contracycliques : le budget ne doit servir qu'à stabiliser les fluctuations. Cela exige de prendre enfin au sérieux les règles budgétaires européennes et de ne pas croire qu'un grand pays, pour l'Union européenne, est au-dessus de la loi.

On peut engager une réforme libérale, cette dernière ne cherche pas à baisser les dépenses publiques pour réduire la dette. Elle baisse les dépenses publiques pour rétablir la souveraineté de chacun sur ses revenus. Elle défend, de plus, que la baisse des dépenses sans réforme institutionnelle entretient les gaspillages publics, l'inefficience-X l'ensemble des ressources fiscales qui ne sont pas au service des usagers des services publics, les patients, les étudiants, etc., mais des intérêts des agents publics. Baisser la croissance des dépenses publiques sans réforme entretient cette inefficience et explique la dégradation des services publics et finalement le mécontentement de l'usager. Celui-ci paie pour un service dégradé, mais il paie aussi pour des dépenses qui ne sont pas affectées à l'amélioration des services publics. Il paie les surcoûts induits par les comportements opportunistes des agents publics qui profitent de leur situation pour exiger du gouvernement, de leur tutelle toujours plus d'argent pour améliorer leur condition de travail et non la qualité des services qu'ils rendent. Les politiques libérales ont ces raisons d'être. Elles soutiennent la privatisation, le passage à un régime de propriété privée de services aujourd'hui produits sous un régime de propriété publique. Elles militent, aussi, pour une réduction de toutes les formes de subvention (dépenses ou niche fiscale), mais aussi de subvention à la culture, au cinéma, à l'agriculture, au logement, au transport, à la mobilité, etc.

La subvention favorise en effet d'importantes distorsions de prix et l'orientation du capital dans un domaine sans avenir. La liste est longue. Ce que montre la diversité des modèles, c'est que l'on peut réduire la dette publique sans donner plus de liberté et sans chercher à avoir plus d'efficience. On a

une politique sans éthique, du moins sans défense du principe du consentement qui est pourtant à l'origine de toute notre modernité. On a aussi une politique qui se moque du gaspillage des ressources pourtant produites à la sueur de front de chaque Français. On a enfin une politique qui crée du mécontentement et provoque la montée de toutes les formes de populisme. L'antidote au populisme est d'ailleurs le libéralisme. Les pays libéraux ont un poids du vote populiste très faible ».

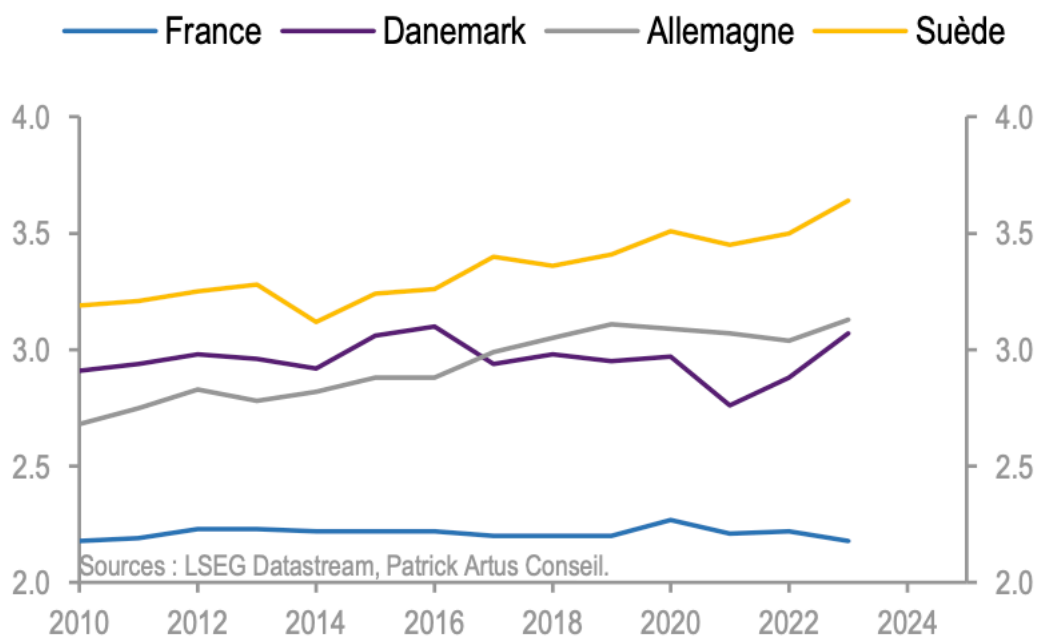
Le 24 octobre, dans son Flash Econopie n°131, Patrick Artus répond à la question « **Quelles urgences de politique économique en France ?** » :
« Quelles sont les mesures les plus importantes de politique économique qu'un gouvernement devrait mettre en place en France ?

- Améliorer la qualité du système éducatif ; sans cette amélioration, le taux d'emploi des jeunes restera faible, le niveau technologique du pays aussi ;
- moderniser l'appareil productif ; les entreprises ne font pas assez de dépenses de Recherche-Développement, n'investissent pas assez dans les nouvelles technologies, ce qui explique une large part du recul de la productivité du travail ;
- réduire le poids des dépenses de protection sociale et augmenter celui des investissements publics nécessaires ; cela implique probablement de sous-indexer les retraites sur les prix et de réduire la générosité de l'assurance maladie ;
- mettre en place les conditions pour que le report de l'âge de la retraite soit possible : formation professionnelle efficace tout au long de la vie, passage de la protection de l'emploi à la protection des individus et des compétences ;
- simplifier l'organisation de l'État et des collectivités locales, en mettant en place un système où une seule entité administrative est en charge d'une fonction de l'État. »

Le 25 octobre, dans Les Echos, François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France, s'inquiète du « risque d'étouffement progressif » de la France et tire la sonnette d'alarme contre l'instabilité politique » et le « sérieux problème budgétaire » tricolore. (https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/francois-villeroy-de-galhau-sinquiete-du-risque-d-etouffement-progressif-de-la-france-2194732).

Le 28 octobre, dans son Flash Economie n°132, Patrick Artus considère que « **La France est un passager clandestin de l'Europe** » :
« Si la France avait sa propre monnaie et sa propre banque centrale, il est clair qu'un risque de défaut sur la dette publique de la France serait aujourd'hui apparu, conduisant à une dépréciation du change et à une forte hausse des taux d'intérêt.
Mais l'existence de l'euro évite ces conséquences désagréables de la détérioration des finances publiques de la France. Il est inimaginable que la BCE ne réagisse pas à un risque de défaut de la France sur sa dette souveraine, qui entraînerait une crise majeure de l'euro et probablement la disparition de l'euro.
En conséquence, les investisseurs étrangers continuent à financer le Trésor français dans des conditions acceptables, et la perspective de maintien d'un déficit public élevé ne crée pas de difficulté majeure à la France.
La France est donc le passager clandestin de l'Europe : elle ne fait pas d'effort pour redresser ses finances publiques, son économie, son système éducatif, et elle continue à être soutenue par les autres pays européens qui eux ont fait cet effort. (…) Les pays du nord de l'Europe ont des systèmes éducatifs de bonne qualité, font un effort pour dépenser suffisamment en Recherche-Développement (Graphique 5) et donc continuer à faire progresser leur productivité.

Graphique 5
Dépenses de R&D (en % du PIB valeur)



En raison de son appartenance à la zone euro, la France peut donc se dispenser de faire les efforts qu'ont fait les autres pays européens, et continue à attirer l'épargne de ces autres pays pour financer ses déficits publics ».

Le 31 octobre, dans son Flash Economie n°134, Patrick Artus consacre à la croissance française un article important :

« **La croissance de la France, depuis 2019, ne vient que de la hausse du taux d'emploi, or, celle-ci est menacée**
Depuis 2019, on observe en France :

- une stagnation (qui sera dans le futur un recul) de la population en âge de travailler ;
- un recul de la productivité du travail.

La seule source de la croissance française, depuis 2019, est donc la hausse du taux d'emploi. Cette hausse est expliquée essentiellement par la hausse du taux d'emploi des jeunes (due au développement de l'apprentissage) et par la hausse du taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans (due aux réformes successives des retraites).
Il y a donc deux menaces sur la croissance française :
La première menace est liée à la réforme de l'apprentissage. A partir de février 2025, l'aide publique par apprenti (aide versée pour un an) passe à 5000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 2000 euros pour les entreprises de plus de 250 salariés, contre 8000 euros au début de la mise en place des aides, 6000 euros jusqu'en février 2025. Ce moindre soutien de l'Etat résulte de la constatation que ce dispositif profite beaucoup aux étudiants du supérieur (Graphique 4). On peut donc craindre un recul du nombre d'apprentis et donc du taux d'emploi des jeunes.
La seconde menace est liée à la suspension de la réforme des retraites, qui va arrêter la hausse du taux d'emploi des personnes âgées de plus de 60 ans.
Si le taux d'emploi global ne progresse plus, puisque la population en âge de travailler recule et que la productivité est inférieure à son niveau de 2019, on voit que la croissance du PIB en France va devenir nulle ».

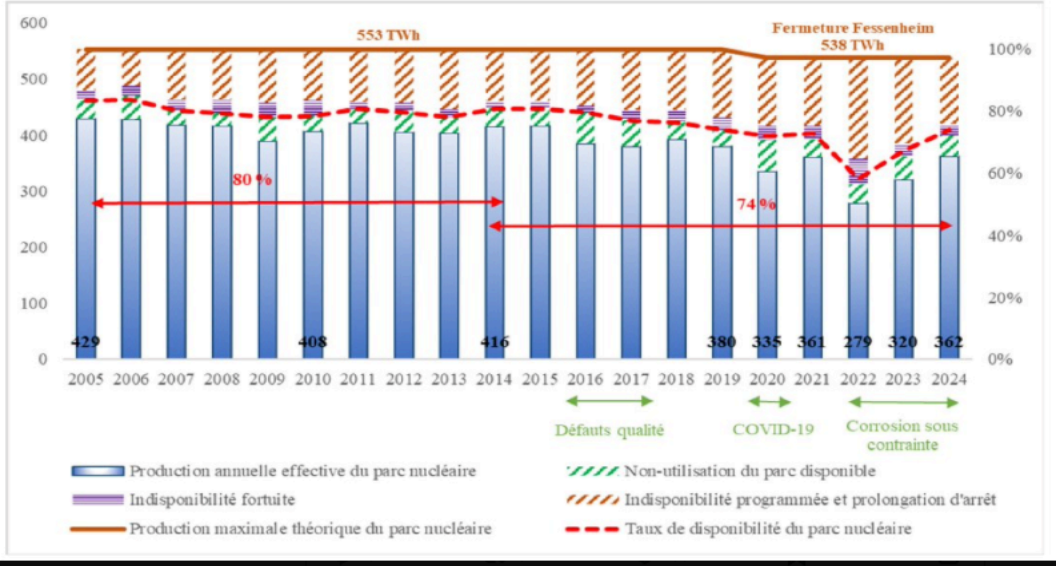
Le 5 novembre, dans une chronique dans Les Echos, le Professeur Christian Saint-Étienne se demande « **Pourquoi le France s'enfonce ?** » :
« La classe politique française et ses électeurs veulent une protection sociale de pays riche alors que nous nous appauvrissons relativement aux autres pays européens sous l'effet d'une croissance misérable depuis vingt ans. Cette dernière dépasse à peine 1 % alors qu'elle devrait dépasser 2 % pour financer la protection sociale, l'éducation, la recherche et innovation, etc. Seule une réindustrialisation déterminée, une relance du bâtiment, des travaux publics et de la production agroalimentaire, et le doublement du nombre de grosses PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) peut conduire à la nécessaire accélération de notre développement durable dans le respect de l'environnement.
Une telle approche de résurrection de notre économie suppose la conjonction d'un projet stratégique ambitieux à sept ans et d'une rigueur de gestion des finances publiques qui soit stricte à trois ans. Au lieu d'une telle ambition, nous avançons à reculons avec le retour de l'âge de départ à la retraite à 62 ans et 9 mois, une dérive permanente des finances publiques et un matraquage fiscal centré sur les talents les plus recherchés dans l'économie moderne.
Comment expliquer un tel divorce entre le souhaitable et le constaté ?
Ce n'est pas la première fois que la France se trouve enfermée dans ses contradictions. La chute de l'Ancien Régime, prévisible compte tenu de l'opposition de la cour, de la noblesse et du clergé aux réformes de Turgot, contrôleur général des finances dans le gouvernement pleinement constitué le 24 août 1774 - Louis XVI devenant roi le 10 mai 1774, clin d'œil au 10 mai 1981 -, résulte de la crise des finances publiques qui mine la royauté au 18ème siècle. Dès le 1er septembre 1774, le roi s'entretient quotidiennement avec Turgot qui suggère un plan de réduction de la dépense publique : "Si l'économie n'a précédé, aucune réforme n'est possible." Turgot propose l'établissement d'un impôt territorial sur la noblesse et le clergé, et l'établissement d'un cadastre pour une égale taxation de tous, mais son programme est centré sur le contrôle de la dépense qu'il ne parvient pas à imposer. Turgot, qui voulait notamment réduire les dépenses de Marie-Antoinette, est renvoyé le 12 mai 1776 car tous se sont ligués contre la réduction de la dépense et l'impôt territorial.
La crise des finances publiques provoque la convocation des Etats généraux en mai 1789, l'enclenchement de la Révolution et l'exécution du roi. Les crises de finances publiques sont à l'origine de la plupart des crises de régime dans l'histoire mondiale.
A contrario, des gouvernants aux idées claires, comme Poincaré en 1926, de Gaulle en 1958 ou Raymond Barre en 1976, parviennent à retourner la situation rapidement en contrôlant strictement la dépense et en favorisant le rebond des entreprises par des politiques stratégiques claires et ambitieuses.
Il n'y a pas de substitut, pour opérer un redressement national, à une politique simultanée de restriction de la dépense publique et de relance de la production marchande. La distribution de pouvoir d'achat suppose une accélération de la création de richesses et donc une politique pro-entreprises, ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique de développement de filières compétitives.
Un tel plan doit s'accompagner de justice fiscale. On privilégiera des mesures franches et simples à la technicité revancharde. Par exemple, plutôt qu'une fiscalité d'une complexité inouïe sur les holdings familiales, il faut simplement leur interdire de détenir des biens d'usage (voiliers, chalets et autres biens de luxe) qui doivent être détenus en direct par les particuliers. De même, le Dutreil ne s'applique pas aux biens d'usage.
Contrôle strict de la dépense publique, fiscalité simple et juste, et planification stratégique ambitieuse à moyen terme sont les éléments clés de la réussite politique. »

Le 11 novembre, publication dans Le Figaro de l'article de Frédéric Rochat sur **les défis économiques de la France en matière de compétitivité et attractivité** :
« La France ne s'en rend pas toujours compte, mais elle dispose d'une force économique majeure et d'atouts considérables : un niveau d'éducation très élevé, des capacités reconnues dans la recherche, ainsi qu'une indépendance énergétique, car elle a fait tôt le choix du nucléaire.
Le pays est doté à la fois de grandes entreprises leaders mondiales et d'un tissu remarquable d'ETI et de PME familiales compétitives. L'économie fonctionne si bien que la France dispose d'un excédent d'épargne de 6 % du PIB. Grâce à lui, les taux d'intérêt de l'emprunt d'État français restent raisonnables, malgré l'ampleur de la dette. Cette épargne, il ne faut pas la taxer au-delà du raisonnable, car elle est

nécessaire au financement des déficits des comptes publics. Votre question sur l'attractivité de la France est, en fait, celle de la compétitivité, qui permet à la fois d'attirer les investissements et les talents.
En quoi la France manquerait-elle de compétitivité ?
Les politiques réfléchissent trop souvent en circuit fermé. Or, la France est ancrée dans l'économie mondiale, et les capitaux et les talents français sont mobiles. Nous vivons dans un monde interconnecté, avec des échanges très fluides de capitaux et de talents. La France doit continuer à défendre son attractivité : une stabilité politique et économique, et une taxation raisonnable à l'échelle internationale. Raisonnable pas seulement en comparaison avec les voisins européens, mais aussi vis-à-vis des États-Unis et des pays d'Asie. Dans les démocraties, personne ne conteste le principe de payer l'impôt, mais il y a des niveaux à ne pas dépasser. La France se situe à un moment charnière : elle doit définir son modèle économique pour les années à venir.
Deux voies sont possibles pour les démocraties occidentales. La première est la tentation de faire ce que les Anglo-Saxons appellent le "tax and spend" : taxer toujours plus pour dépenser toujours plus. Cela a fonctionné pendant les Trente Glorieuses, avec une démographie dynamique ; c'est plus difficile aujourd'hui avec une démographie vieillissante. À court terme, il est tentant de souhaiter résoudre tous les problèmes par des dépenses supplémentaires. À long terme, c'est un danger : les impôts supplémentaires affaiblissent l'économie, dissuadent les investisseurs et font fuir les talents.
Cette tentation du « tax and spend » n'est pas propre à la France... L'autre voie possible, c'est celle de la compétitivité : dépenser moins et taxer moins pour préserver la compétitivité et la santé du tissu économique et ainsi assurer une prospérité à long terme. Cette deuxième voie permet également d'encourager les entreprises à investir plus dans les infrastructures du futur, par des mécanismes incitatifs appropriés. Il est urgent, en Europe, d'investir davantage ».

Le 17 novembre, cette réflexion de « Documentaire et Vérité » sur X montre **l'« enlisement » de notre parc nucléaire** :
« La cour des comptes vient de rendre un rapport sur la maintenance du parc nucléaire : la première source d'électricité du pays s'enfonce dans une spirale où l'on entretient toujours plus, pour produire toujours moins.

Graphique n° 3 : évolution de la production nucléaire, du taux d'indisponibilité du parc et des pertes de production de 2005 à 2024 (en TWh)



Une pente douce… mais constante
Regardez la ligne rouge en pointillés : le taux de disponibilité glisse depuis 15 ans. Pas une chute brutale — ce serait trop visible. Non : c'est l'érosion silencieuse, celle que l'on ne voit qu'en prenant du recul, mais qui finit par vous voler un cinquième de votre production.
L'indisponibilité programmée a explosé
Les barres hachurées orange — les arrêts programmés et prolongés — s'élargissent d'année en année. On entretient plus, plus longtemps, plus cher. La France a inventé le nucléaire à haute maintenance, une

spécialité nationale : un parc conçu pour tourner 7 000 h/an, mais utilisé comme un prototype qu'il faudrait recalibrer avant chaque démarrage...
Et on n'utilise même pas tout ce qui fonctionne
La part en vert indique les réacteurs "disponibles mais non utilisés". Traduction : on a arrêté des tranches parce que le système ne savait plus quoi faire du nucléaire, coincé entre la montée chaotique des renouvelables, l'absence de flexibilité réseau et des choix politiques erratiques.
Le résultat ? Une perte de puissance systémique
La production baisse, la maintenance grimpe, les indisponibilités se multiplient. Le parc ne vieillit pas : il s'enlise.
En 2005, la France disposait de 553 TWh de capacité théorique, et elle en tirait 429. En 2024, la capacité théorique n'a presque pas changé (538 TWh)… mais la production a chuté de près de 30 %.
En fait-on trop ?
Ce graphique laisse deviner une réponse dérangeante : la France n'a pas un problème de nucléaire — elle a un problème de gestion du nucléaire. Sur-contrôles, sur-procédures, doctrine mouvante, ingénierie administrative hypertrophiée… À force de vouloir un parc irréprochable, on a créé un parc… indisponible. Le faible facteur de charge du nucléaire n'est pas un mystère. Ce n'est pas dû à la technologie, ni aux réacteurs, ni à la physique. Mais à :
- une maintenance hypertrophiée,
- des durées d'arrêt hors de contrôle,
- une modulation anti-industrielle,
- une explosion de la bureaucratie de sûreté,
- des choix politiques contra-cycliques,
- et des règles qui s'ajoutent sans jamais s'enlever

Tant qu'on ne fera pas tourner ce parc comme un outil industriel plutôt que comme un vestige sacré, le nucléaire restera cher — non pas parce qu'il est complexe, mais parce que nous avons inventé l'art de sur-entretenir ce qui devrait simplement produire... ».

https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-maintenance-du-parc-electronucleaire-dedf-en-france

Le 22 novembre, l'économiste Sylvain Catherine commente le tableau proposé par FIPECO du les dépenses publiques par fonction :

Sylvain Catherine
@sc_cath

8 points de PIB d'écart. 1 point correspond aux surcotisations de retraites qui gonflent les budgets de l'ensemble des ministères artificiellement, notamment l'enseignement. Donc en réalité l'écart est plutôt de 7 points après correction des doubles comptes.

Sur ces 7 points, 6 viennent de la protection sociale, essentiellement les retraites (2,7 points) et la santé (1,7 points). Donc 90% de l'écart vient de la protection sociale, alors même que la France a une démographie plus favorable (moins âgée) que le reste de l'Union Européenne.

> **fipeco** @ecallefipeco · 22 nov.
> D'où provient l'écart entre le montant des dépenses publiques en France et dans les autres pays de l'Union européenne ? Lire fipeco.fr/fiche/Do%C3%B9... pour savoir

Les dépenses publiques par fonction en % du PIB en 2023

	France	Union européenne	Allemagne	Italie	Espagne	Pays-Bas
Protection sociale	32,3	26,5	27,2	27,6	25,1	23,2
Dont : retraites	*14,5*	*11,8*	*11,3*	*16,0*	*12,4*	*5,9*
Santé	*11,7*	*10,0*	*10,8*	*8,2*	*9,3*	*11,5*
Famille	*2,3*	*1,9*	*1,8*	*1,4*	*1,0*	*2,0*
Chômage	*1,6*	*1,2*	*1,5*	*0,9*	*1,5*	*0,6*
Exclusion sociale	*1,3*	*1,0*	*0,6*	*0,9*	*0,7*	*2,8*
Aides personnelles au logement	*0,7*	*0,3*	*0,4*	*0*	*0*	*0,4*
Aides à pierre, équipements collectifs	1,3	1,2	0,5	4,3	0,5	0,6
Enseignement	5,0	4,7	4,5	3,9	4,2	4,9
Loisirs, culture et culte	1,5	1,2	1,0	0,8	1,2	1,1
Protection de l'environnement	1,0	0,8	0,6	0,9	1,0	1,5
Affaires économiques	6,3	5,8	5,8	5,8	5,0	5,1
Dont : transports	*2,2*	*2,5*	*2,5*	*2,2*	*1,9*	*2,1*
Énergie	*0,9*	*0,9*	*1,3*	*0,7*	*0,3*	*1,4*
Sécurité intérieure et justice	1,7	1,7	1,6	1,7	1,8	1,8
Défense	1,8	1,3	1,1	1,2	0,9	1,3
Recherche fondamentale	0,7	0,7	1,0	0,6	0,5	0,5
Services généraux	3,7	3,4	4,1	3,0	2,7	2,4
Intérêts de la dette publique	1,8	1,8	1,0	3,8	2,5	0,7
Total des dépenses publiques	**57,0**	**49,0**	**48,4**	**53,7**	**45,4**	**43,2**

Source : Eurostat ; FIPECO.

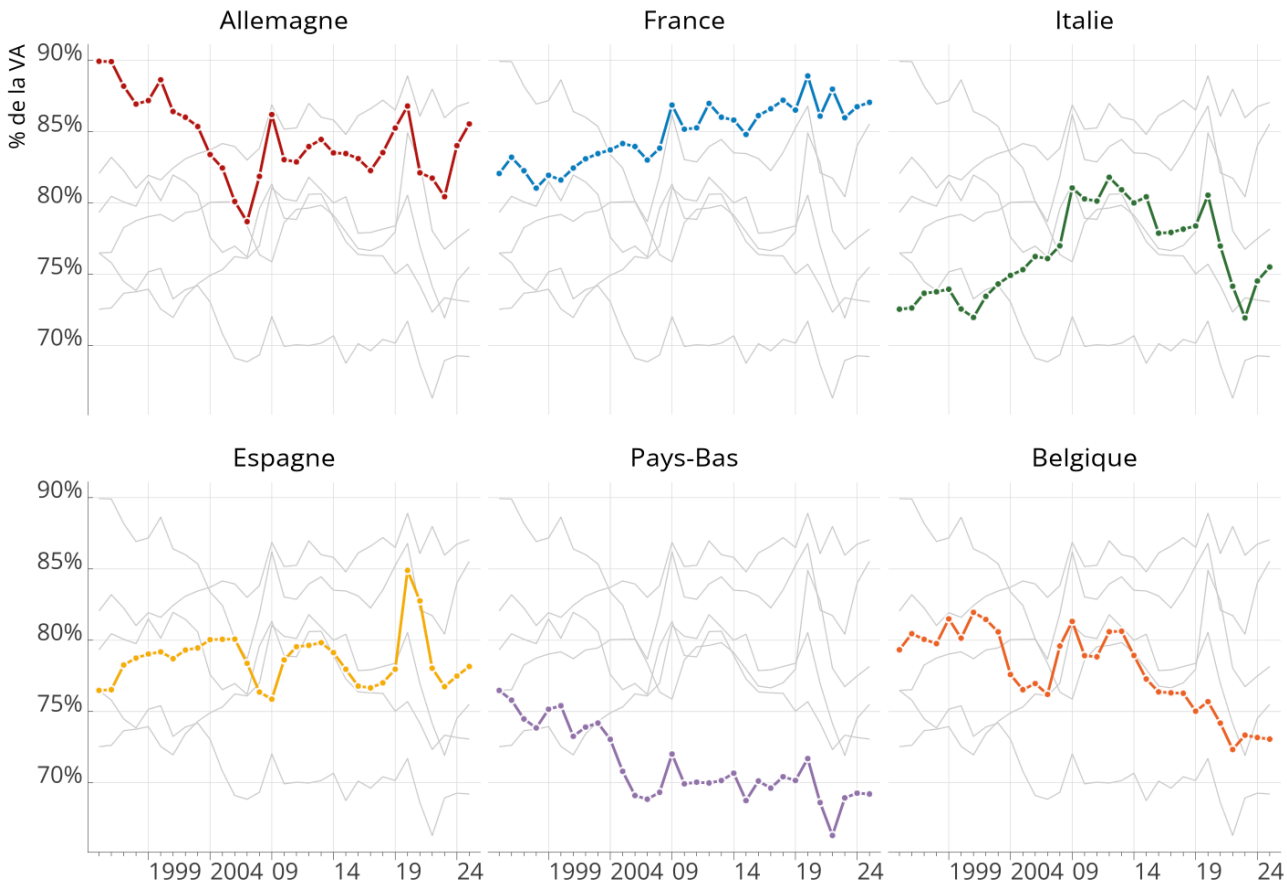
6:03 PM · 22 nov. 2025 · **39,7 k** vues

Note : à propos des « surcotisations de retraites » évoquées par Sylvain Catherine, voir l'article que consacre Philippe Lemoine le 25 novembre (dans son blog de L'Observatoire-Hexagone) au traitement

des pensions des fonctionnaires d'États en comptabilité nationale et son impact sur le calcul des dépenses publiques et du PIB : https://blog.observatoire-hexagone.org/p/le-traitement-des-pensions-des-fonctionnaires.

Le 28 novembre, le Blog de l'OFCE publie un article important de Xavier Timbeau qui constate « **Une part des salaires dans la VA élevée en 2025 en France** » (https://www.ofce.sciences-po.fr/blog2024/fr/2025/20251128_XT/) :

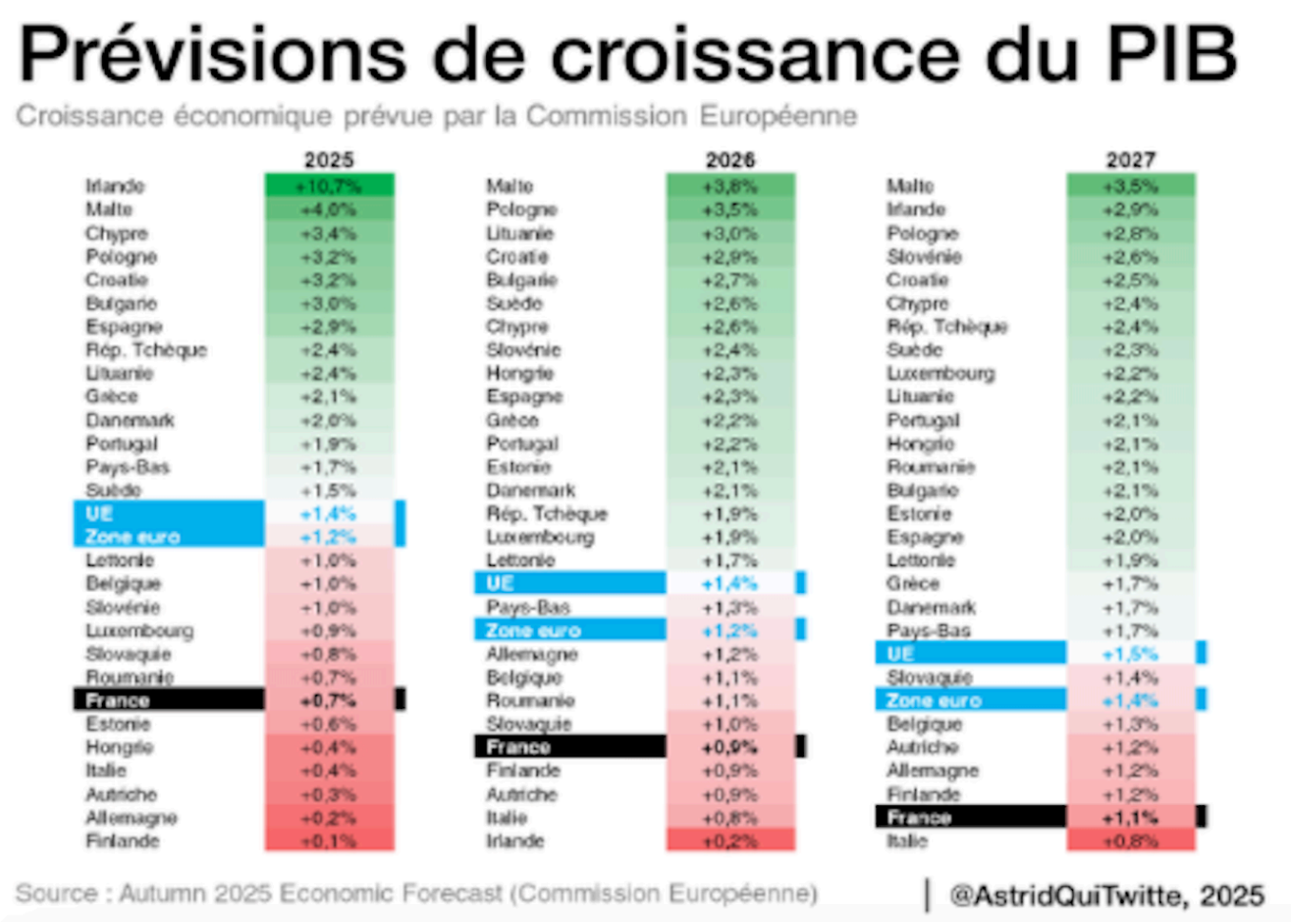
- « (…) La part des salaires dans la valeur ajoutée est croissante en France, au moins depuis 1995 (depuis 1989 exactement voir le document de travail de l'OFCE 2025-23, annexe 5)
- la part des salaires en France est plus haute que dans les 5 autres grands pays de la zone Euro depuis la crise financière de 2008 (…) ».



Champ : Branches marchandes hoirs services immobiliers (-L), correction par le revenu mixte hybride (sauf pour la France, revenu mixte exact).
Note : Part des salaires corrigés par le revenu mixte des non salariés dans la valeur ajoutée nette de la CCF. 2025 est une extrapolation sur la base d'une information partielle jusqu'au T3 ou T2 de 2025. Les traits colorés correspondent à chaque pays, les traits fins gris rappellent les autres pays.
Sources : Eurostat, comptes nationaux annuels (nama_10_a64, nama_10_a64_e), comptes nationaux trimestriels (namq_10_a10), INSEE comptes de branches (DD-CNA-BRANCHES) téléchargés le 2025-11-24, code à github.com/xtimbeau/travail/R/vaq.r., calculs OFCE.

Fin novembre, prévisions de croissance de la Commission européenne :

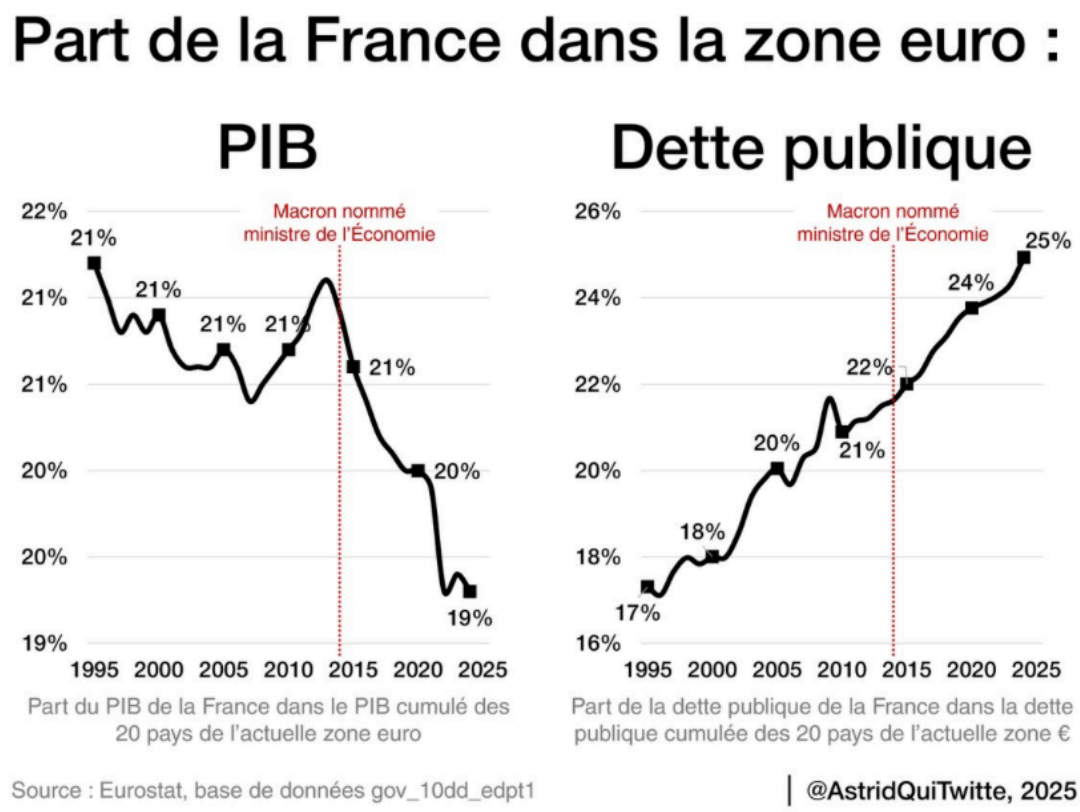
Contrairement à ce que prétend le Président Macron, la France n'a pas l'une des plus fortes croissances d'Europe



Le 19 décembre, on constate que le France emprunte au taux de 3,6%, qui est le 2ème le plus élevé de la zone euro :



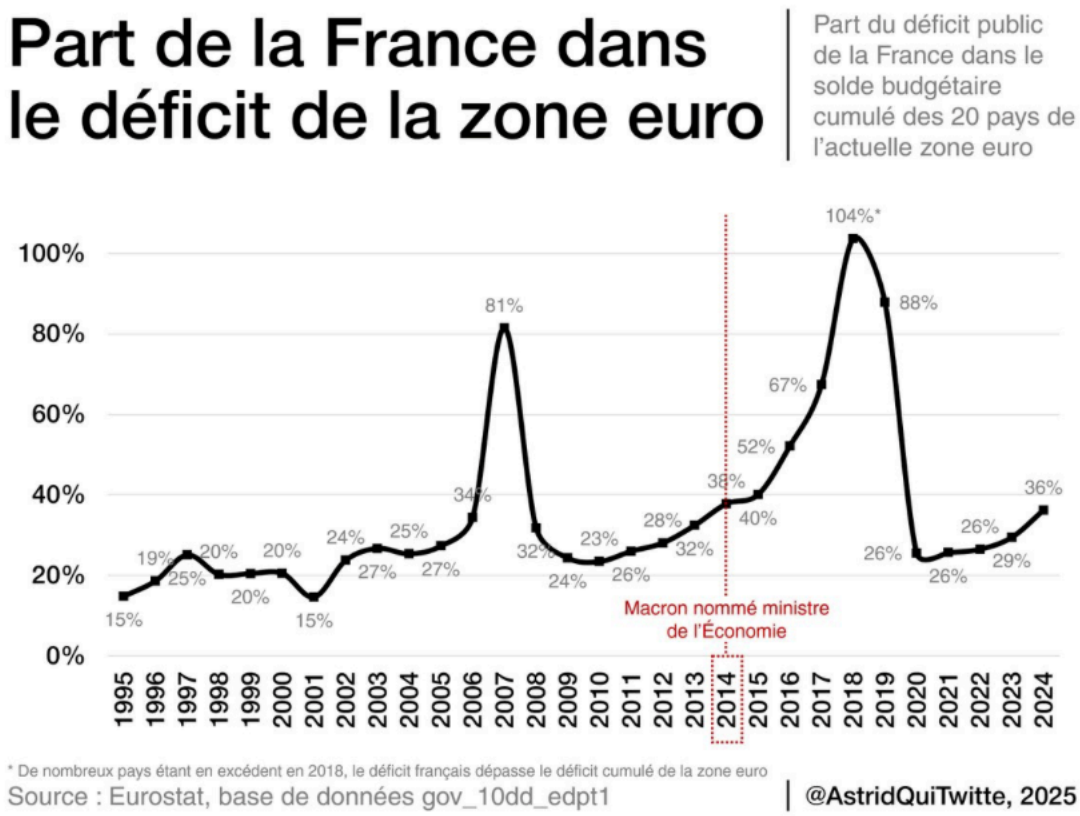
Le 21 décembre, « Astéride » montre sur X **en quoi la France décroche au sein de la zone euro sur des indicateurs importants** :
« Dans ce fil, on va regarder ce que pèse la France au sein de la zone euro pour plusieurs indicateurs : • déficit • chômage • PIB • etc.



Débutons par la responsabilité directe du Président et de son gouvernement : le déficit public.

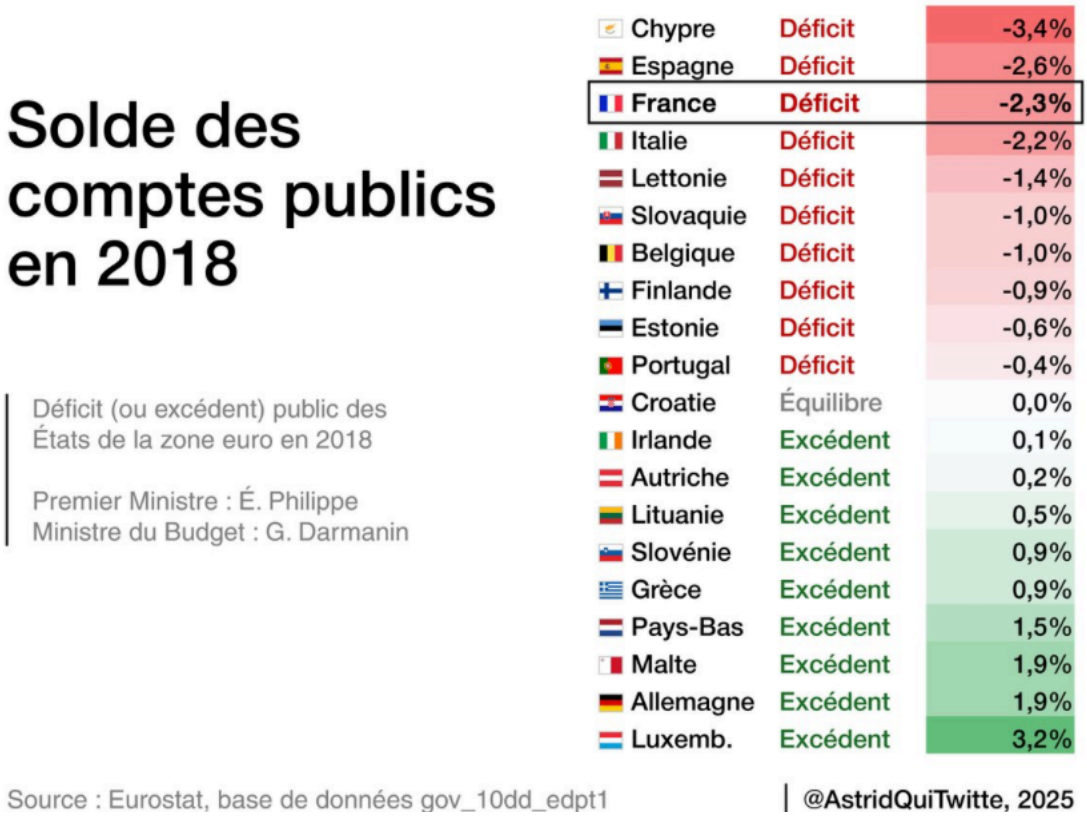
Dès l'arrivée de Macron au ministère de l'économie, la part du déficit français dans le déficit de la zone euro EXPLOSE :
• 2014 : 38%
• 2018 : 104%

Comment est-ce possible ?



La France se situait sur le podium des États les plus déficitaires.

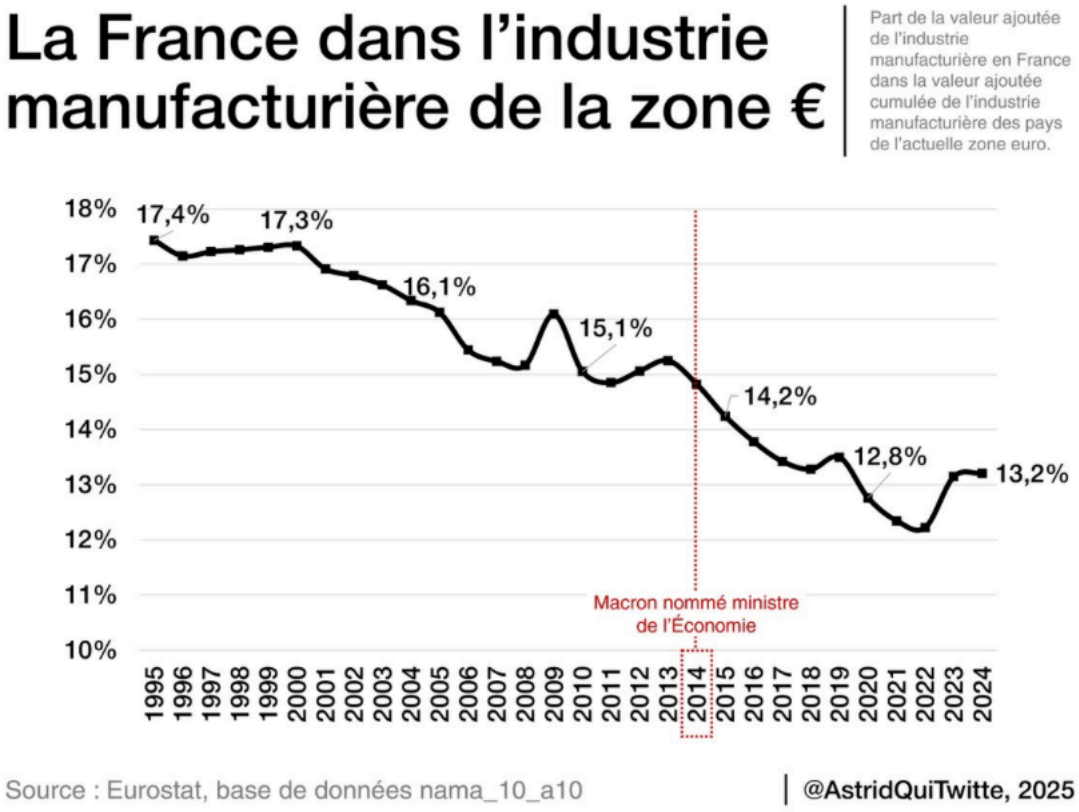
Avec un déficit de -55 Milliards



Ce résultat est la responsabilité directe :
• d'Édouard Philippe (1er ministre)
• de Gérald Darmanin (ministre du budget)
• d'Emmanuel Macron (qui a laissé ces gens en poste)

Il faudra s'en souvenir quand ils donneront des leçons de rigueur budgétaire
« Gnagnagna la dette finance les investissements dans la réindustrialisation »
STOP !
Il n'y a pas de réindustrialisation.

La France ne représente que 13% de l'industrie manufacturière de la zone euro, un recul de 2 points depuis 2012



En 2024, la France représente 21% des chômeurs de la zone euro, un record.
C'est 6 points de plus qu'en 2012.
Le Mozart de l'emploi a encore frappé »

Fin décembre, également sur X, Joan Larroumec estime que « **l'arrangement français est de donner le pouvoir à l'État** » :
« Notre pays très centralisé, avec une capacité de prélèvement fiscal très élevée, a toujours empêché l'émergence d'une classe marchande forte. Et sans classe marchande forte, notre puissance industrielle et donc notre puissance tout court ne pouvait que s'appuyer sur l'état.
Cet arrangement a deux inconvénients :
1. Dès que l'État s'affaiblit, dès que les dirigeants politiques ne sont plus visionnaires ou patriotes, farouchement pro-puissance et pro-croissance, notre tissu économique s'étiole. Car en l'absence de marchands opulents, les capitaux qui nourrissent notre économie sont médiés par l'État. Si l'État cesse d'abreuver, où abreuve à de mauvais endroits, le pays se paupérise. Les 40 dernières années sont l'histoire de comment tout l'édifice industriel gaullien a pu s'effondrer quand les champions nationaux patiemment bâtis sont abandonnés, non réformés et vendus à la découpe pour des gains égoïstes de courte vue. Cela signifie aussi que quand un champion national disparaît, comme Rhône Poulenc ou Alcatel, il n'y a pas de renouvellement naturel, nous perdons définitivement notre savoir-faire de niveau mondial en télécom ou en chimie. Si l'État ne planifie pas la construction d'un nouveau champion, notre tissu industriel a seulement des trous béants qui ne se régénèrent pas seuls, faute de capitaux marchands endogènes. Ce n'est pas un hasard si nos entreprises ont plus de 100 ans en moyenne, là où une grande partie des géants américains et chinois sont des 90's kids. C'est aussi pour cela que lorsque l'Allemagne

ravage entre 1914 et 1918 notre zone industrielle majeure, le nord de la France, nous ne retrouvons jamais notre trajectoire industrielle et relative d'avant-guerre. Nous avons trop oublié, nous autres Français, que le cœur géographique de notre révolution industrielle a été intégralement rasé sous les obus teutons.

2. Le deuxième inconvénient est que la France reste dépendante de ses ressources internes pour les fonctions économiques les plus stratégiques, faute d'attirer durablement le capital patient, les centres de décision et les talents de très haut niveau. Cela peut fonctionner quand la France est un pays très peuplé et dégage d'immenses surplus commerciaux, mais quand la France est en pleine crise démographique et en déficit commercial, la machine à produire des miracles industriels se grippe. Le système français est en contraste absolu avec les villes de la banane bleue, qui bénéficient d'une classe marchande locale puissante, enracinée depuis le Moyen Âge, disposant de capitaux patients, d'institutions favorables au commerce et d'une densité exceptionnelle de talents. Dans ces zones, lorsqu'une entreprise disparaît, le capital, les compétences et les réseaux se réallouent immédiatement à l'intérieur du même espace, assurant une continuité productive quasi organique. En France, à l'inverse, dès que l'État retire son doigt de la balance, le capital se volatilise, les talents s'expatrient, et la compétence se perd sans retour. Les villes de la banane bleue exercent ainsi un véritable champ de gravité économique, absorbant en permanence capitaux internationaux et élites productives : places financières globales, ports mondiaux, hubs industriels et centres de recherche cosmopolites y forment un écosystème auto-régénérant, capable de survivre aux crises sans intervention providentielle.

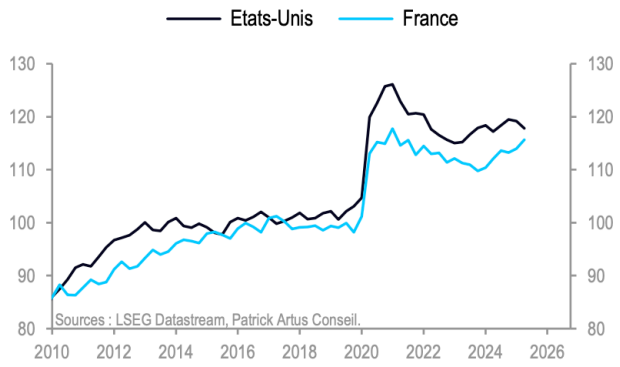
Une chose dont trop peu de monde prend la juste mesure : ce n'est pas la faute à pas de chance si la banane bleue, l'endroit où se concentre toute la richesse et la population d'Europe se trouve exactement à la frontière de la France et du mauvais côté (pour nous). Quand on étudie les raisons de cette triste affaire, on déroule 1000 ans d'Histoire des civilisations sur les faiblesses intrinsèques du modèle français. Chose trop souvent ignorée : initialement, la banane bleue ne contourne pas la France. Elle la traverse. Et c'est tout à fait logique. Au Moyen Âge, le principal corridor économique de l'Europe relie le nord de l'Italie, qui est riche de ses cités-États qui commercent avec le monde musulman et byzantin, aux Flandres, qui produisent de façon proto-industrielles des draps à partir de laine anglaise. Pourquoi ces deux régions sont particulièrement prospères ? Parce qu'elles ne sont pas sous domination de seigneurs féodaux qui peuvent taxer la classe marchande. L'Italie a conservé de son passé romain un réseau de villes denses et des guildes commerciales fortes. Les Flandres sont une zone tampon entre France et Saint Empire Romain germanique, avec une agriculture très productive grâce à sa géographie qui lui permet d'avoir des villes avec beaucoup de main d'œuvre libre. Quel est le chemin le plus court entre l'Italie et les Flandres ? La France bien sûr. Et la France a le bénéfice au XIIe de ne pas être encore centralisée. Alors les seigneurs peuvent tenter des trucs. Et le comte de Champagne, le bien nommé Henri le libéral, comprend il y a 8 siècles ce qui semble encore mal acquis aujourd'hui par nombre de nos députés : s'il fournit un environnement favorable aux marchands, sécurisé, peu taxé, alors toute la richesse viendra s'agglomérer chez lui. Les comtes de Champagne vont inventer les lettres de change, les tribunaux commerciaux, les taux de change normalisés, des systèmes de crédits, etc.

La Champagne au Moyen Âge, c'est Singapour. Et presque 1000 ans plus tard, les Parisiens continuent d'aller visiter le weekend des villes comme Provins pour s'extasier sur la beauté et l'opulence de son architecture. Mais dès 1284, Philippe le Bel se marie avec Jeanne de Champagne, ce qui fait entrer la Champagne dans le domaine royal et donc sous domination capétienne. Et comme toujours, les grands États centralisés ne peuvent résister à la tentation d'aller taxer les marchands de passage, même s'ils savent bien que c'est une stratégie de court terme, et qu'à moyen terme ces derniers s'en iront. (1000 ans plus tard, on a toujours les mêmes débats avec Zucman qui jure ses grands dieux que personne ne fuira jamais sa taxe, pendant que tous les avocats fiscalistes parisiens vendent comme des petits pains des packages clé en main d'expatriation.) Là-dessus survient la guerre de 100 ans, espèce de guerre civile entre Armagnacs et Bourguigons. Les Armagnacs sont principalement de la noblesse terrienne et campagnarde, là où les Bourguignons sont des marchands urbains. Les Armagnacs roustent les Bourguignons, et le sort en est jeté : la France passe sous domination agraire, les marchands et la bourgeoisie urbaine sont vus comme des séditieux à calmer, taxer, dominer. Et si la Bourgogne ducale intègre la France, les Pays-Bas Bourguignons passent aux Habsbourgs. Et il s'agit là d'un moment crucial et méconnu de l'histoire de France et d'Europe : l'axe économique historique Italie du Nord / Champagne / Flandres se déplace pour contourner la France devenue l'ennemie des marchands, et occupe une route

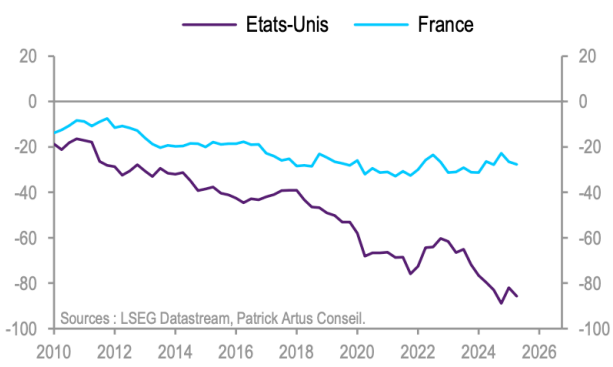
commerciale précédemment anecdotique, la route du Rhin. C'est ainsi que naquit la banane bleue. Aujourd'hui, la portion hors Italie de la banane bleue, c'est environ 80 millions d'habitants et 5000 milliards de PIB. Dans un monde parallèle où Jeanne d'Arc n'existe pas et les Bourguignons gagnent la guerre de 100 ans, la Grande Bretagne et donc le monde entier sont francophones, et la France a au moins 50 millions d'habitants de plus et un PIB deux fois plus élevé. C'est à côté de ça que nous sommes passés ».

Le 2 janvier 2026, Le Flash Economie de Patrick Artus montre que « **la discipline de marché ne fonctionne jamais** » :
« La discipline de marché est une situation où les autorités d'un pays sont incitées à revenir à une politique économique (essentiellement budgétaire) sérieuse, rigoureuse, en raison de la dégradation des marchés financiers (dépréciation du taux de change, hausse des taux d'intérêt) qui survient tant que des politiques laxistes sont menées. Ces politiques laxistes entraînent l'apparition à la fois d'un déficit public et d'un déficit extérieur très importants.
Mais l'analyse des épisodes historiques passés montre qu'il n'y a pas discipline de marché. En réalité, les marchés financiers ne réagissent pas aux politiques budgétaires anormalement expansionnistes ou aux déficits extérieurs massifs, et se dégradent brutalement et non progressivement. Il y a crise et non incitation à corriger les politiques économiques. Ceci s'est observé dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal), avant la crise de la zone euro en 2010 ; ceci s'observe probablement aujourd'hui aux États-Unis et en France. (…)
Nous avons vu, dans le cas des pays du sud de la zone euro, que la discipline de marché ne fonctionnait pas. Au lieu qu'il y ait dégradation précoce et progressive des marchés financiers en réponse à une politique économique qui fait apparaître un déficit public et un déficit extérieur importants, il y a dégradation brutale et tardive des marchés (obligataire, des changes), qui empêche de pouvoir corriger progressivement les politiques économiques trop expansionnistes.
Aux États-Unis et en France, on observe aussi un déficit public excessif et, aux Etats-Unis un déficit extérieur excessif. Il faut donc envisager la possibilité, dans ces pays, d'une crise tardive de la dette publique et, aux Etats-Unis, une dépréciation forte du taux de change.
Bien sûr, ces deux pays bénéficient d'une protection contre les crises :
- aux États-Unis, par le rôle international du dollar qui attire des capitaux vers les Etats-Unis ;
- en France, par la conviction des investisseurs qu'un défaut sur la dette publique est impossible parce qu'il serait inacceptable pour la BCE, qu'il entraînerait une défiance vis-à-vis de tous les actifs financiers en euros.
Mais à l'inverse, on ne peut pas croire que les investisseurs resteront sans réaction face à la hausse certaine du taux d'endettement public (Graphique 9a) et aux États-Unis, à celle du taux d'endettement extérieur net (Graphique 9b) ».

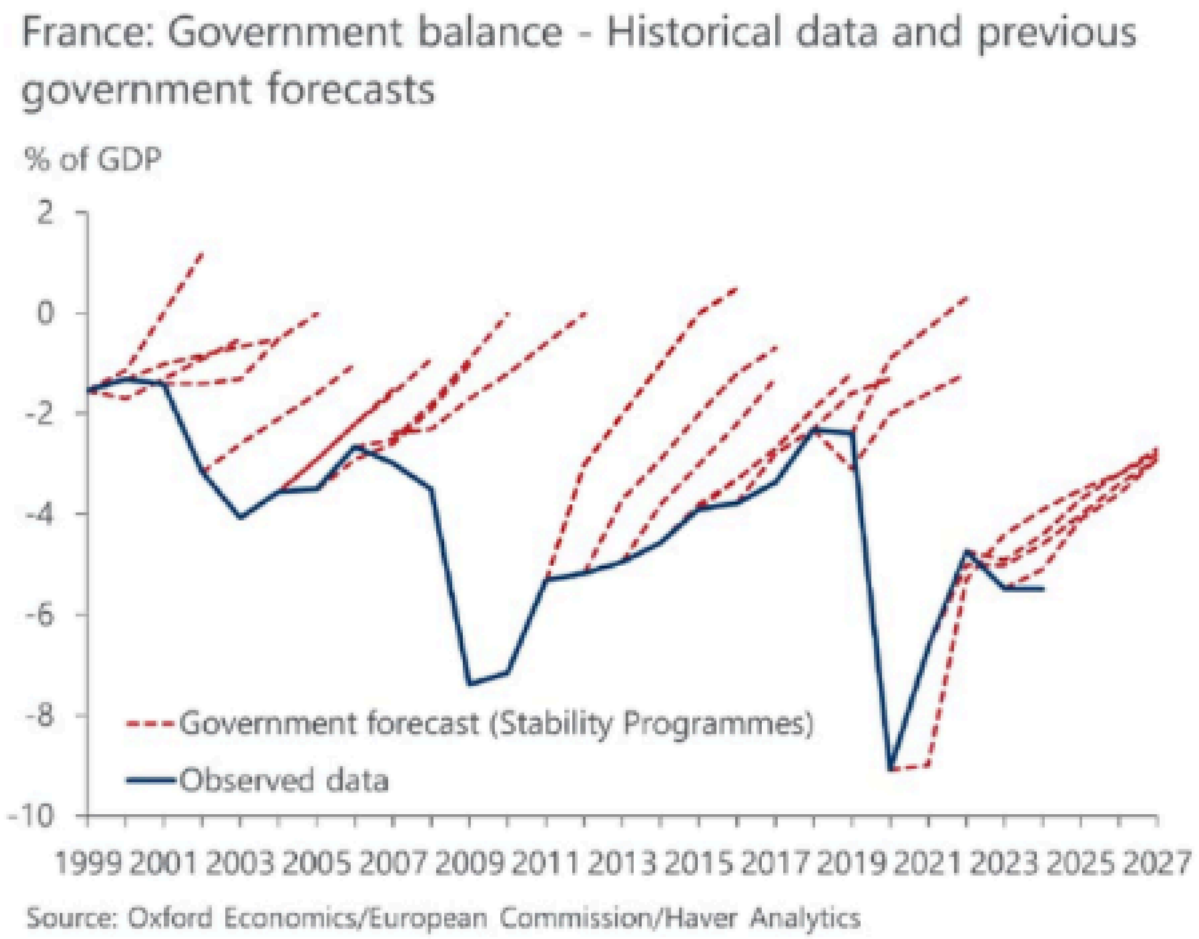
Graphique 9a
Dette publique (en % du PIB valeur)



Graphique 9b
Dette ou avoirs extérieurs nets (en % du PIB valeur)



Le 4 janvier, Joan Larroumec montre qu'en Franxce **on n'a toujours pris nos désirs pour la réalité en matière de croissance économique** :

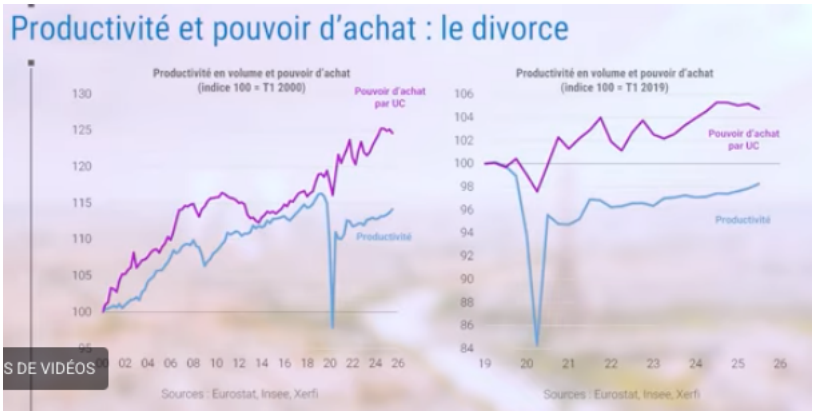


Le 5 janvier 2026, Alexandre Mirlicourtois, XerfiCanal : **5 défis pour l'économie française en 2026**

« Plutôt qu'un catalogue de fragilités, voici cinq défis structurants pour l'économie française. Leur issue dira si 2026 marque un tournant ou une année supplémentaire d'enlisement.

Un modèle social à l'épreuve de la productivité

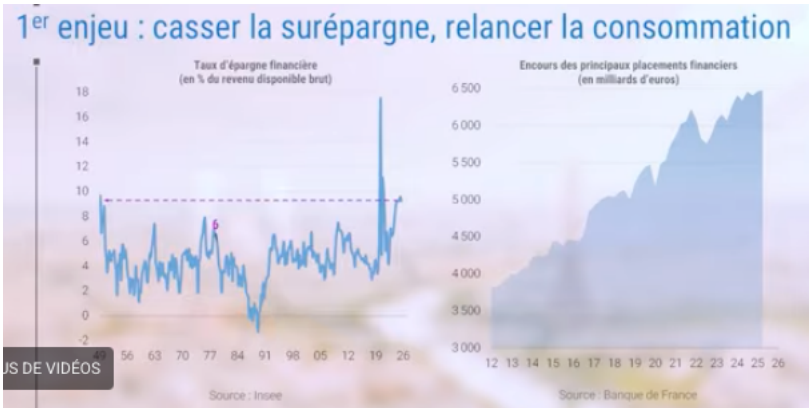
La fuite en avant dans les déficits et l'endettement public est une voie sans issue ; la prise de conscience est désormais actée. Mais il faut aller au bout du raisonnement. Le problème est structurel : notre modèle social a besoin d'une création de richesse plus élevée que celle que le système productif peut fournir. Pour en prendre la mesure, il suffit de mettre en parallèle pouvoir d'achat et productivité. Pour que le système soit soutenable, les gains de productivité — c'est-à-dire l'efficience avec laquelle le volume de travail est utilisé pour produire des biens et des services — ne peuvent durablement rester inférieurs à la progression des rémunérations et/ou à la réduction du temps de travail. Or c'est le cas. Résultat : une compétitivité qui se dégrade et des finances publiques sous tension permanente, via l'augmentation des transferts sociaux. La rupture est nette depuis 2019.



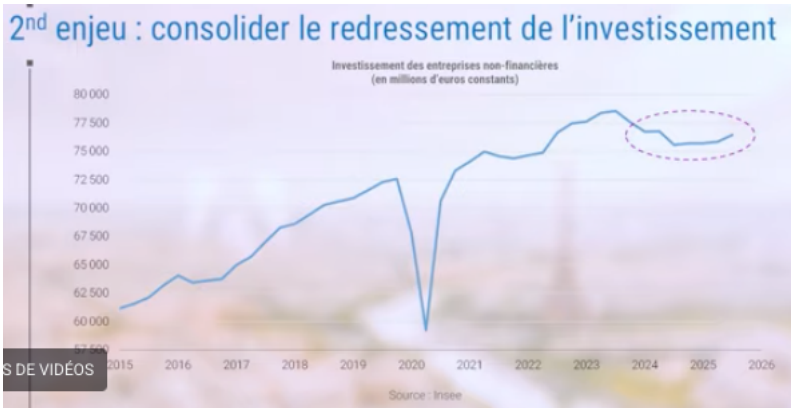
Certes, le fossé a cessé de se creuser depuis le premier trimestre 2025, mais il faudra transformer l'essai en 2026. Sans réconciliation entre pouvoir d'achat et productivité, nul espoir de restaurer durablement ni les finances publiques ni les équilibres extérieurs.

Sortir de l'incertitude pour relancer la demande et l'investissement

Deuxième défi : redonner de la visibilité aux ménages et aux entreprises, c'est-à-dire les sortir du brouillard fiscal, budgétaire et institutionnel. L'enjeu est double. D'abord, casser la surépargne pour relancer la consommation. À plus de 9%, le taux d'épargne financière reste accroché à ses plus hauts niveaux depuis la Seconde Guerre mondiale (hors période Covid) ; les encours s'approchent de 6 500 milliards d'euros.



Revenir à des comportements d'épargne plus classiques permettrait de mobiliser plusieurs milliards d'euros au profit des activités BtoC, avec des effets d'entraînement sur les fournisseurs et des retombées fiscales, notamment en matière de TVA. Second enjeu : consolider l'amorce du redressement de l'investissement des entreprises, dont l'effort s'est nettement relâché alors qu'il doit s'intensifier pour que le "made in France" reste dans la course face à la concurrence internationale.

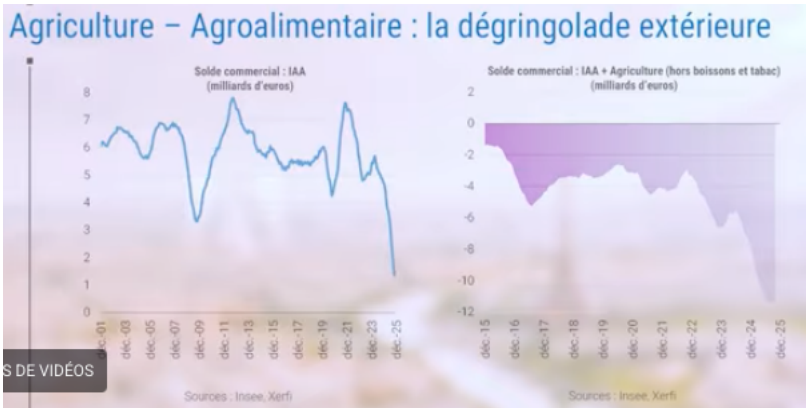


Relancer la construction et préserver la souveraineté alimentaire

Remettre la construction neuve sur pied serait une réussite majeure. La clé est connue : faire revenir les investisseurs particuliers sur le marché locatif, sans quoi nul espoir de voir repartir les mises en chantier. Certes, un léger mieux a été observé courant 2025, mais la nouvelle chute des permis de construire laisse présager un début d'année difficile, d'autant qu'à l'approche des élections municipales l'activité tend traditionnellement à se figer.

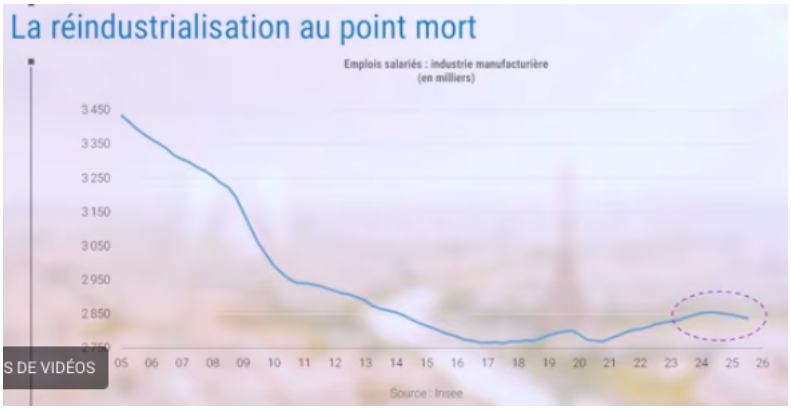


Quatrième défi : redresser la filière « verte », agriculture et agroalimentaire. En jeu, la souveraineté alimentaire du pays. Le solde commercial des industries agroalimentaires s'effondre et se rapproche dangereusement de zéro. En affinant l'analyse — en intégrant les excédents agricoles et en excluant les boissons et le tabac — le constat est plus sévère encore : la France est déficitaire. Les crises sanitaires à répétition ont certes joué un rôle, mais elles ne suffisent pas à expliquer la dégradation. Le malaise est plus profond.



Réindustrialiser pour desserrer l'étau économique

Ultime défi : réindustrialiser… réellement. Un coup d'arrêt à la désindustrialisation semblait se dessiner depuis 2018, mais le durcissement des politiques commerciales américaines et l'afflux de surcapacités asiatiques ont brisé l'élan.



Le nombre de sites en difficulté augmente, tout comme les pertes d'emplois.

Cinq défis : réconcilier pouvoir d'achat et productivité ; redonner de la visibilité ; remettre la construction neuve sur pied ; redresser les filières vertes ; réindustrialiser. Autant de conditions pour redonner de l'air à l'économie française ».

Le 13 janvier, sur X, « Institut des Libertés », fait une analyse des **risques que court la France pour son financement obligataire en raison de son déficit budgétaire** :

Examinons les données françaises :
-Le ratio dette/PIB de la France s'élève à 120 %, la moitié de la dette étant détenue par des étrangers.
-Le taux de croissance nominal du secteur privé (C+I) au cours des sept dernières années a été de 3 % et le rendement des obligations à 10 ans s'élève à 3,61 %, signe que la France est à nouveau en train de s'enfoncer dans le piège de la dette (taux d'intérêt supérieurs au taux de croissance).
-La France affiche un déficit courant de 1 % du PIB, qui sera aggravé par l'augmentation des paiements aux étrangers.

La France affiche un déficit budgétaire primaire d'environ 4 % du PIB. Voici donc comment fonctionnent les calculs :
-Le coût du service de la dette française tend vers 4,4 % du PIB (120 % x 3,61 %).
- Le chiffre actuel est inférieur, car la durée moyenne de la dette française est de huit ans et certaines des obligations les plus anciennes ont été émises avec un rendement nul.
Mais il atteindra bientôt ce niveau sous le triple impact de la hausse des taux, des déficits budgétaires permanents et du remplacement de la dette ancienne à des taux plus élevés.

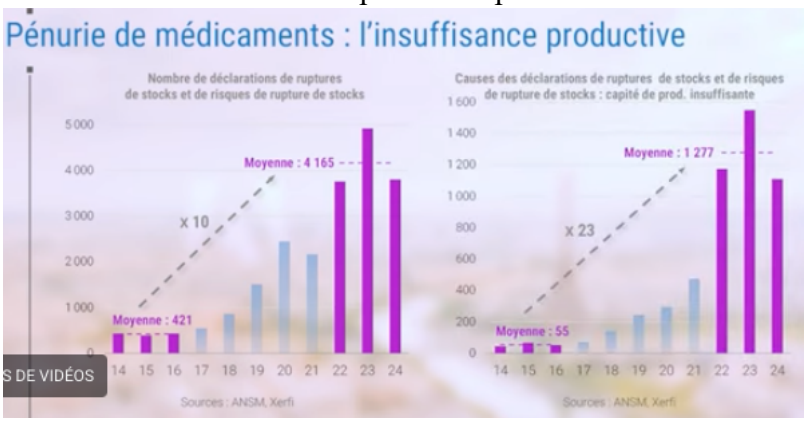
La moitié du montant (au moins 2 % du PIB aujourd'hui, davantage dans cinq ans) devra être versée à des étrangers, ce qui aggravera le déficit courant.

Si les détenteurs étrangers de la dette décident de ne pas réinvestir en France, la crise commencera immédiatement, car ils présenteront également les obligations arrivant à échéance pour remboursement. Il s'agit d'un risque réel si la note de la France est à nouveau abaissée, cette fois-ci en dessous de A.
De nombreuses grandes institutions ne peuvent pas conserver des obligations notées en dessous de A.
Ce qui suit est une tentative d'identifier comment la crise va se dérouler :

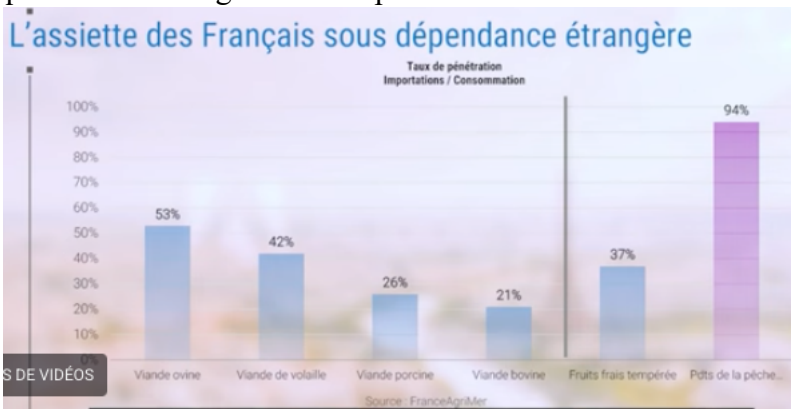
-Le taux de croissance nominal de l'économie est d'environ 3 %. Les deux tiers de cette croissance, soit environ 2 %, iront d'abord aux détenteurs étrangers d'obligations françaises, ce qui laisse 1 % aux entités françaises.

Compte tenu de la rigidité des dépenses publiques françaises, en raison du paiement des prestations de retraite non capitalisées, ce 1 % sera entièrement absorbé par le secteur public, voire davantage, par le biais d'emprunts supplémentaires si possible.
Selon l'analyse wicksellienne, cela signifie que pour le secteur privé, le taux d'intérêt du marché restera supérieur au taux d'intérêt naturel. Le secteur privé français se contractera donc à nouveau.
Le déficit budgétaire explosera alors et le marché obligataire français fermera probablement ses portes.
Compte tenu de tout cela, les investisseurs devraient vraiment détenir tout sauf des obligations françaises. À en juger par la performance relative des obligations françaises par rapport aux actions et surtout à l'or, certains le font probablement déjà!

Le 20 janvier, dans une vidéo sur XerfiCanal se pose la question : **« La souveraineté économique, de quoi parle-t-on ? »** :
« Dans un monde où le risque géopolitique prévaut sur tout, la sécurité des approvisionnements n'est plus acquise. D'où cette antienne martelée par les gouvernements à chaque nouvelle crise : la nécessité absolue de rebâtir la souveraineté économique du pays.
Souveraineté pharmaceutique après la crise de la Covid ; souveraineté dans les filières clés après les ruptures d'approvisionnement en semi-conducteurs à la sortie de la crise sanitaire ; souveraineté énergétique à la suite du déclenchement du conflit en Ukraine ; souveraineté alimentaire avec la crise agricole.
À ces préoccupations se sont ajoutées d'autres craintes, comme la capacité du pays à produire suffisamment de munitions en cas de conflit de haute intensité ou encore la préservation de son indépendance financière face au risque de désengagement des investisseurs étrangers. Or, sur la majorité de ces segments, la France recule.
Le constat en cinq points.
Les capacités productives se sont affaiblies
La crise de la Covid a révélé l'incapacité du pays à fournir des biens essentiels, tels que les masques et le paracétamol, mais aussi une explosion des pénuries, multipliées par dix en peu de temps, dont la cause principale réside dans l'insuffisance des capacités de production.

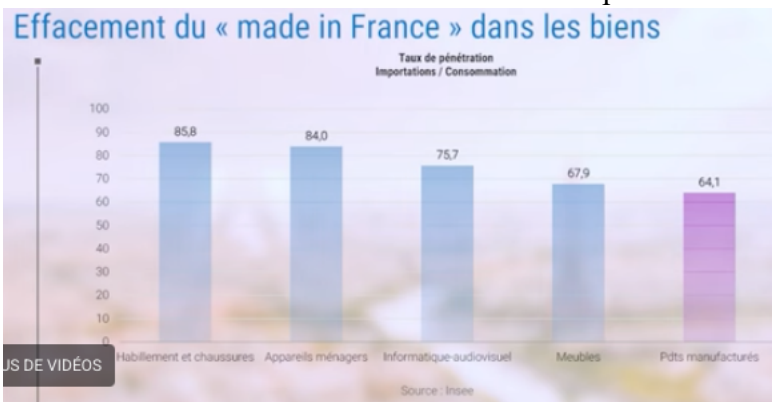


Les délocalisations et le manque d'investissements dans la recherche et le développement ont réduit la capacité du pays à maîtriser et sécuriser sa chaîne d'approvisionnement en médicaments, renforçant sa dépendance aux importations.
L'alimentation et l'industrie dépendent de l'étranger
Le problème se pose de manière comparable dans le secteur alimentaire. Aujourd'hui, entre un cinquième et un quart de l'assiette des Français est importé : entre un quart et la moitié de la viande consommée provient de l'étranger ; 37% de la consommation de fruits frais tempérés et plus de 90% des produits de la pêche et de l'aquaculture sont également importés.



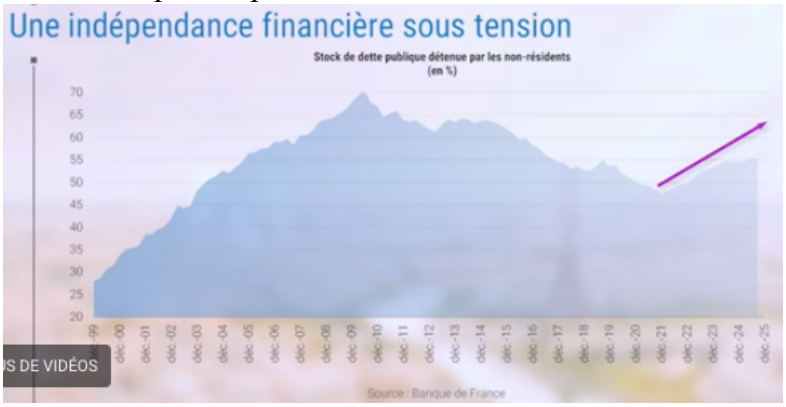
L'équation entre des coûts de production internes élevés et une pression constante à la baisse des prix — exercée par la grande distribution ou la restauration — est insoluble, conduisant à un recours massif aux importations. Cette dynamique s'inscrit dans une tendance plus générale d'érosion du "made in France", qui ne couvre plus que 36% de la consommation domestique de biens manufacturés : plus de 85% des

articles d'habillement et de chaussures, 84% des appareils électroménagers, 76% du matériel informatique et audiovisuel et 70% de l'ameublement sont importés.



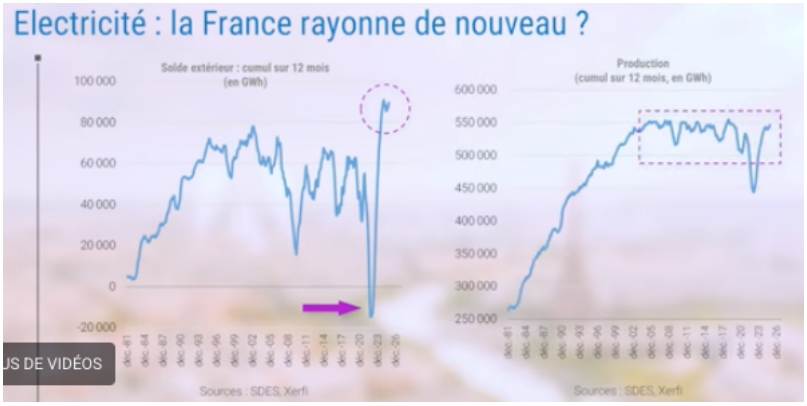
Les fragilités financières, énergétiques et numériques persistent

Autre point de fragilité : l'indépendance financière du pays. La part importante de non-résidents dans la détention de la dette publique accroît la sensibilité du coût de financement aux décisions des agences de notation et renforce les risques en période de tension.



Les investisseurs résidents sont en effet plus "captifs" et moins enclins à céder leurs titres en cas de crise.

Côté énergie, l'année 2022 restera dans les annales. Pour la première fois depuis quarante ans, la France est devenue importatrice nette d'électricité, en partie du fait de l'indisponibilité du parc nucléaire liée aux problèmes de corrosion sous contrainte. Depuis, les exportations sont à un niveau record mais en partie en raison du recul de la consommation domestique.



Faute d'avoir anticipé la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires par maintenance ainsi que leur renouvellement en série industrielle et non en chantier isolé, la production nucléaire patine. La production d'énergies renouvelables progresse, mais avec des chaînes de valeur dominées en amont par des opérateurs étrangers.

Enfin, à la différence de la Chine et des États-Unis, la France — à l'instar de l'ensemble de l'Europe — se trouve dans une situation de forte dépendance numérique.

Chaque crise agit comme un révélateur brutal de ce que la France ne produit plus, ne maîtrise plus, ne finance plus seule ».

Note : on peut ajouter un 6ème défi aux 5 défis analysés par Alexandre Mirlicourtois : « **Comment ramener la fiscalité française à la moyenne européenne ?** », question à laquelle répond Patrick Artus dans son article des Echos du 21 janvier :

« (…) Les impôts sur le revenu des ménages et les impôts sur les profits des entreprises ont aussi un poids similaire en France et en Allemagne. Les poids de la TVA sont également très proches. Les impôts sur le capital sont plus élevés en France, mais ont, dans les deux pays, un poids faible.
Ce sont donc les impôts sur la production et les importations qui expliquent la quasi-totalité de l'écart. Ces impôts pèsent 15,6 % du PIB en France et 10,4 % du PIB en Allemagne ; les seuls impôts de production représentent 4,4 % du PIB en France et 1 % du PIB en Allemagne.
Si on se concentre sur la comparaison du système fiscal de la France et de l'Allemagne, la thèse usuellement défendue selon laquelle le problème de la France est un poids trop élevé des cotisations sociales et un écart trop important entre le coût du travail pour l'employeur et le salaire net pour le salarié est erronée. Le problème essentiel de la France est le niveau anormalement élevé des impôts de production. Ces taxes créent beaucoup de distorsions parce qu'elles ne sont pas liées aux profits, qu'elles s'appliquent aussi aux jeunes entreprises.
Si on a l'objectif moins ambitieux de réduire les impôts de production au niveau moyen de l'UE, il faudrait les baisser de 2 points de PIB en France et la seule solution qui améliore la compétitivité des entreprises serait de les reporter sur les impôts des ménages (TVA, impôts sur le revenu).
Même si les poids des cotisations sociales et de la TVA sont similaires en France et en Allemagne, il est intéressant d'étudier la réforme souvent proposée, qui consiste à transférer des cotisations sociales vers la TVA. S'il s'agit des cotisations sociales des salariés, ce transfert revient à alléger la pression fiscale des salariés et à augmenter celle des retraités et des titulaires de revenu du capital. S'il s'agit des cotisations sociales des employeurs, ce transfert réduit le coût du travail, réduit les prix de production si les entreprises passent la baisse de leurs coûts dans leurs prix, ne modifie pas les prix de consommation et conduit à une baisse du prix des exportations et à une hausse du prix des importations (puisque la TVA taxe les importations et non les exportations).
On voit que ce transfert des cotisations sociales des employeurs vers la TVA est équivalent à une dévaluation. Le Danemark est l'exemple d'un pays européen ayant poussé très loin cette politique. (…) ».

Le 22 janvier, F. Ecalle publie sur son site « FIPECO » une note pour dire « **À quoi l'argent public a servi en 2024** ». Voici un tableau récapitulatif tiré de son document :

A quoi ont servi 1 000 euros d'impôts et cotisations sociales en 2024

Protection sociale	**571**
Dont : vieillesse	*259*
Santé et invalidité	*206*
Famille	*40*
Chômage	*29*
Exclusion sociale	*22*
Aides personnelles au logement	*13*
Aides à la pierre et équipements collectifs	25
Enseignement	89
Loisirs, sports et culture	26
Protection de l'environnement	18
Soutien des activités économiques	99
Dont transports	*36*
Sécurité intérieure et justice	31
Défense	32
Services généraux	61
Recherche fondamentale	12
Intérêts de la dette publique	35
Total des dépenses publiques	**1 000**

Source : Insee, FIPECO.

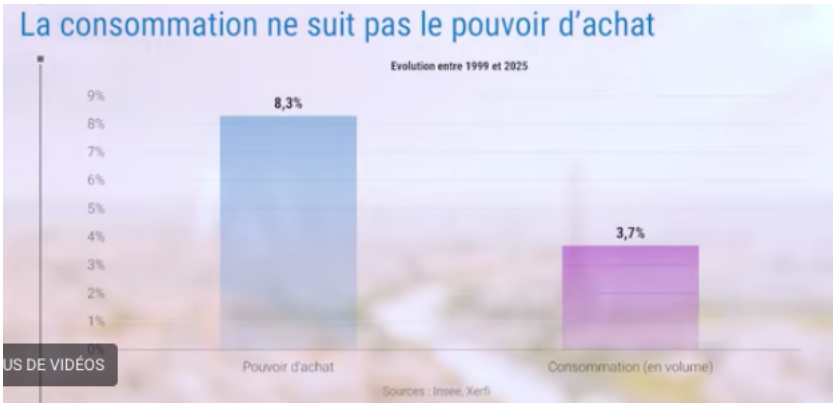
Et F. Ecalle rappelle que le total des dépenses publiques a été en 2024 de 1672 milliards d'euros, soit 57,2% du PIB.

Le 23 janvier, **publication du HCOB PMI Flash pour la France** :

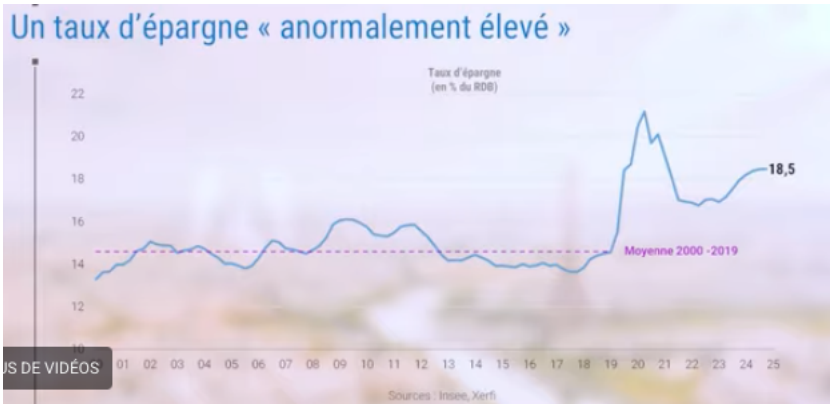
Points clés :
L'indice PMI Flash composite HCOB de l'activité globale en France s'est replié à 48,6 en janvier (50,0 en décembre), plus bas de 3 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'activité de services en France s'est replié à 47,9 en janvier (50,1 en décembre), plus bas de 9 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de la production manufacturière en France s'est redressé à 51,9 en janvier (49,7 en décembre), plus haut de 47 mois.
L'indice PMI Flash HCOB de l'industrie manufacturière en France s'est redressé à 51,0 en janvier (50,7 en décembre), plus haut de 43 mois.
Données recueillies du 12 au 21 janvier
Commentaire de Jonas Feldhusen, Junior Economist à la Hamburg Commercial Bank :
« Le début d'année a été difficile pour le secteur privé français, comme en témoignent les données PMI Flash HCOB de janvier, qui mettent notamment en évidence un affaiblissement général des conditions d'exportation. Les menaces renouvelées de droits de douane de la part des États-Unis, qui incluent la perspective d'une taxe de 200 % sur le champagne français, font de nouveau peser un fort climat d'incertitude sur les politiques commerciales du pays, et contribuent, malgré la signature d'accords commerciaux en 2025, à fragiliser l'environnement extérieur. Si ces menaces peuvent être considérées comme un simple levier politique, elles contribuent néanmoins à l'incertitude à laquelle sont confrontées les entreprises dont l'activité est tournée, en tout ou en partie, vers l'exportation. Un euro relativement fort et une concurrence accrue de la Chine pèsent également sur les perspectives des exportateurs.
Les données PMI flash du mois de janvier indiquent néanmoins une légère amélioration de la conjoncture dans le secteur manufacturier. Dans le secteur des services, en revanche, l'activité a nettement reculé en début d'année. La perspective d'un accord sur le budget de l'État de 2026 permet d'apaiser quelque peu les inquiétudes, réduisant le risque d'un retour prochain de la crise politique dans le pays. De fait, l'indice des perspectives d'activité s'est fortement redressé en janvier. Il est cependant peu probable que le nouveau budget permette de réaliser des progrès suffisants en matière de consolidation budgétaire.
On ignore pour l'heure si l'industrie manufacturière pourra retrouver, en 2026, le chemin de la croissance. Si l'indice PMI signale une légère accélération de l'expansion en janvier, seule une reprise des nouvelles commandes pourra consolider la croissance. Or, les ventes des fabricants ont continué de reculer en début d'année. Les baisses continues des prix facturés et de la demande en provenance de l'étranger constituent elles aussi un obstacle à une reprise pérenne du secteur. »

Le 26 janvier, « Vie publique » publie un document sur « **Quelle souveraineté numérique face aux États-Unis »** en 4 volets : qu'entend-on par souveraineté numérique, quel niveau de dépendance numérique ?, de quels outils de souveraineté numérique dispose la France ?, et quelles protections de la souveraineté numérique au niveau européen ?
https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/301753-numerique-quelle-dependance-face-aux-etats-unis
Signalons sur le même thème de la souveraineté numérique l'article de Frédéric Mouffle et Alain Garnier, paru le 29 janvier sur Atlantico.fr, avec pour titre : « Alerte sur la souveraineté numérique : l'État s'est (encore) saisi du sujet… avec les mêmes méthodes ayant produit des crashs en série depuis des décennies » : https://atlantico.fr/article/decryptage/alerte-rouge-souverainete-numerique-etat-saisi-du-sujet-avec-les-memes-methodes-crashs-en-serie-decennies-alain-garnier-frederic-mouffle

Le même 26 janvier, Alexandre Mirlicourtois (XerfiCanal) explique **pourquoi la hausse du pouvoir d'achat des ménages ne se traduit pas par une augmentation de leur consommation** :
« Depuis la sortie de la crise Covid, une énigme s'est installée : le pouvoir d'achat des ménages progresse, mais la consommation ne suit pas. Depuis 2019, le revenu réel des ménages a augmenté de plus de 8%, la consommation de moins de 4%, soit un rapport de 1 à 2.



Il faut partir de l'hypothèse suivante : le niveau élevé d'épargne n'est plus un simple "accident Covid". Pendant les confinements, mettre de l'argent de côté était mécanique : on sortait moins, on dépensait moins.

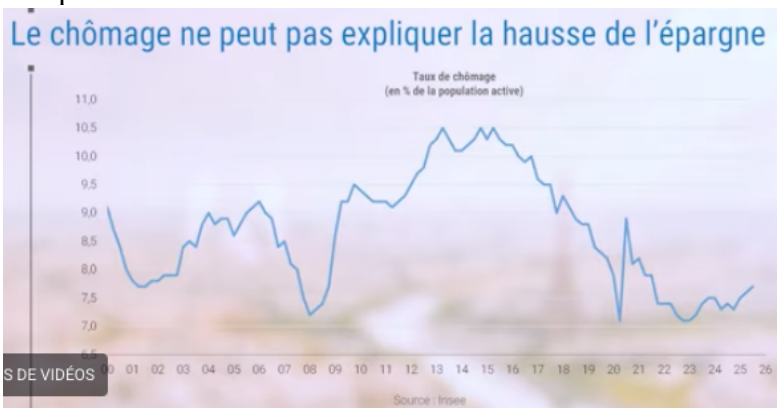


Mais le phénomène perdure et, aujourd'hui, l'effort d'épargne se situe environ quatre points au-dessus de son niveau d'avant-crise.

Inflation, chômage, taux : des explications insuffisantes

Traditionnellement, la consommation dépend de quatre facteurs clés : le revenu, l'inflation, le taux de chômage et les taux d'intérêt. Mais ce cadre ne suffit plus à l'expliquer :

• Par exemple, l'argument de la constitution d'une épargne de précaution, liée à l'augmentation du taux de chômage, ne peut être retenu : ce dernier a en effet considérablement baissé, malgré une légère remontée en fin de période.



Si les craintes de perdre son emploi n'ont pas disparu, ce n'est pas par ce canal que s'explique le surcroît d'épargne.

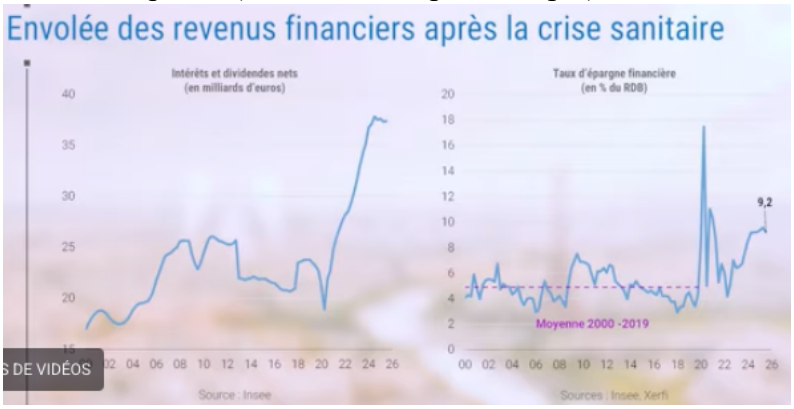
• Le rôle de l'inflation est plus ambigu. Une accélération rapide et marquée des prix à la consommation peut tout aussi bien inciter les ménages à avancer les achats les plus lourds, afin de se protéger des hausses à venir qu'à épargner davantage pour préserver le pouvoir d'achat de leur patrimoine.

• Quant aux taux d'intérêt, une forte augmentation limite l'accès au crédit à la consommation et rend l'épargne plus attractive, mais génère aussi des revenus financiers qui peuvent être dépensés.

Quoi qu'il en soit, l'inflation a reflué, les taux se sont écartés de leurs pics, sans que cela ne modifie — ou seulement à la marge — le comportement des ménages. Il faut donc aller chercher ailleurs.

Les revenus financiers dopent l'épargne, pas la consommation

La première clé se trouve dans la transformation de la composition du revenu des Français à la suite de la crise sanitaire. D'abord logée sur les comptes courants, la surépargne accumulée pendant la période Covid s'est reportée vers d'autres supports, redevenus attractifs avec la remontée des taux. Conjuguée à la hausse des marchés actions, cela a fait bondir les revenus financiers, qui ont contribué (plus que d'ordinaire) à la hausse du pouvoir d'achat global. Or, ces revenus sont, toutes choses égales par ailleurs, perçus par les ménages les plus favorisés et sont davantage mis de côté. Cela explique pourquoi l'épargne financière s'est envolée. Les taux ont certes amorcé leur décrue depuis, mais les placements ont migré vers des produits moins liquides (assurance vie, par exemple), donc moins facilement mobilisables.



Une consommation durablement freinée par le vieillissement et l'incertitude

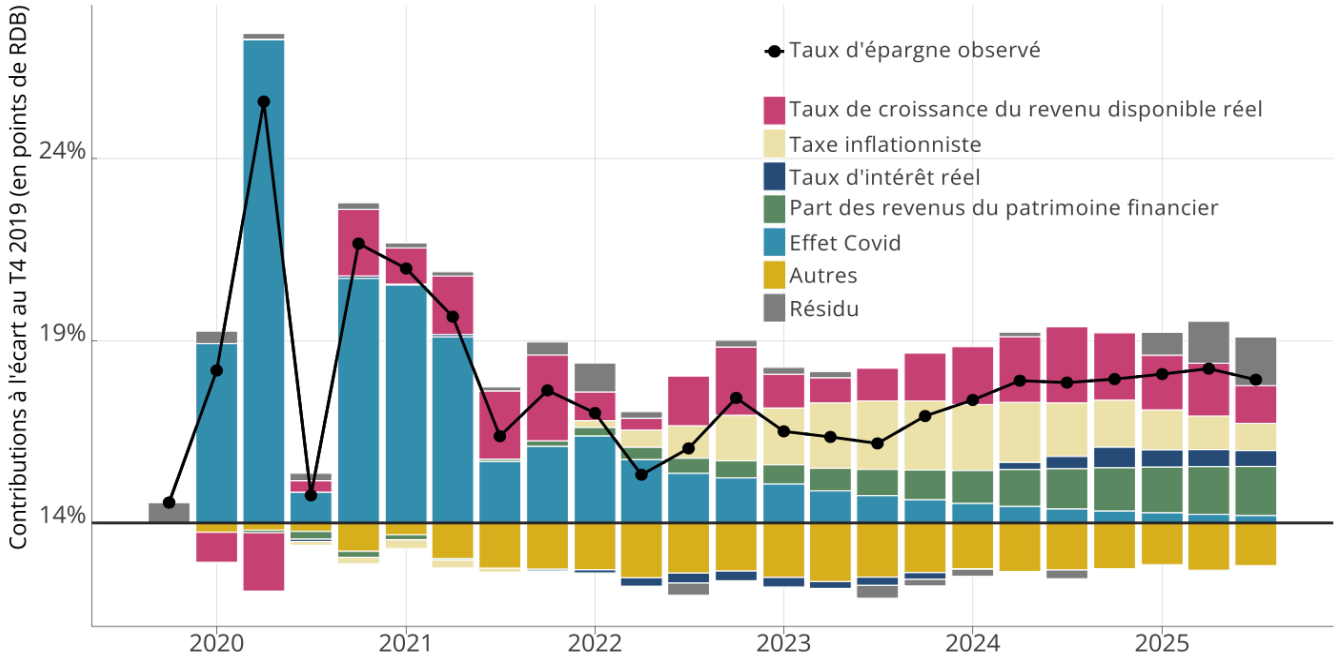
Le vieillissement de la population constitue également un facteur d'explication. À long terme, parce que le taux d'épargne des retraités est structurellement plus élevé que celui du reste de la population. À court terme, parce que la revalorisation des pensions — indexée sur l'inflation — a été plus dynamique que celle des salaires, dont la part consommée est généralement plus importante.

Enfin, deux autres canaux alimentent l'incertitude et poussent à épargner davantage : à court terme, les inquiétudes liées au contexte international et politique dominent et incitent à la prudence ; à plus long terme, les ménages anticipent un possible tour de vis fiscal dans un pays fortement endetté.

La consommation n'est pas en panne, mais elle est loin de tourner à plein régime. Il ne faut pas s'attendre à beaucoup plus de 0,5% de croissance en 2026. De son côté, le taux d'épargne restera à des niveaux historiquement élevés et ne baissera que de manière marginale ».

Note : Dans ce document, le taux d'épargne est plusieurs fois évoqué. Le 18 décembre 2025, l'OFCE a fait paraître un article de Clémence Briodeau pour répondre à la question : « **Comment expliquer le taux d'épargne élevé en France ?** » :

Graphique 1: Contributions à l'évolution du taux d'épargne par rapport au T4 2019



Note : Les autres contributions regroupent la part de l'EBE des EI, les effets de richesse financière, le taux de chômage, la constante et les contributions passées.
Sources : Insee, calculs OFCE.

« (…) Plusieurs facteurs sont alors mis en avant (voir graphique ci-dessus) :
L'épisode d'inflation élevée de 2022 et 2023 a réduit la valeur réelle du patrimoine financier des ménages, les incitant à épargner davantage afin de compenser cette « taxe inflationniste ». Fin 2023, l'inflation expliquait 1,9 point de hausse du taux d'épargne par rapport à fin 2019. Sa contribution diminue depuis 2024 avec le reflux de l'inflation.
La hausse des taux d'intérêt à partir de 2022 a également freiné la consommation, via le renchérissement du coût des crédits ou un e#et de substitution en faveur de l'épargne mieux rémunérée. Toutefois, en termes réels, les taux n'ont augmenté qu'à partir de 2024 et ne contribuent à la hausse du taux d'épargne qu'à compter de cette date. Mi-2025, le taux d'intérêt réel explique environ 0,5 point de hausse du taux d'épargne par rapport à son niveau pré- Covid.
La hausse de la part des revenus du patrimoine financier dans le RDB a aussi favorisé l'augmentation du taux d'épargne, ces revenus étant proportionnellement plus épargnés que les autres types de revenus. Au troisième trimestre 2025, elle contribue à hauteur de 1,4 point de revenu à la hausse du taux d'épargne par rapport à fin 2019.
Enfin, les gains de pouvoir d'achat au niveau macroéconomique ont soutenu le taux d'épargne, car à court terme la consommation est plus inerte que le revenu : le taux d'épargne s'ajuste, permettant ainsi aux ménages de lisser leur consommation face aux fluctuations de leur revenu.
Cependant, depuis début 2025, le taux d'épargne simulé par l'équation sous-estime le taux d'épargne observé. Cet écart coïncide avec la montée de l'instabilité politique consécutive à la dissolution de l'Assemblée nationale et à la censure du budget ; il pourrait donc révéler l'influence d'un facteur supplémentaire : l'incertitude politique. (…) ».

Le 27 janvier, dans Les Echos, Antoine Foucher constate qu'« **un Français est désormais moins riche qu'un Européen** » :

« Pour la 3ème année consécutive, le PIB par habitant français est inférieur à la moyenne européenne. (…) Est-ce conjoncturel ou s'agit-il d'une tendance de fond ? Deux indices permettent de répondre à la question. D'abord, même si les chiffres sont à ce stade provisoires, c'est la troisième année consécutive que le PIB par habitant passe en dessous de la moyenne européenne, après une érosion continue de son avance. Ensuite, quand on regarde les séries longues (en prix constants pour neutraliser les différences d'inflation, et en parité de pouvoir d'achat), deux phénomènes apparaissent clairement. D'une part, les pays qui avaient auparavant le même niveau de vie que nous, sont désormais devant. Par exemple, nous avions le même niveau de vie que les Allemands (RFA) en 1975, mais il est devenu inférieur de 6% en 2000 (malgré la réunification) et de 11% en 2024. (…) D'autre part, les pays qui étaient derrière nous en termes de niveau de vie nous ont rattrapés. Par exemple, le Royaume-Uni avait un PIB par habitant inférieur de 12% à celui de la France en 1975. L'écart a été divisé par 2 en 25 ans (6% en 2000) et n'existe plus aujourd'hui, malgré le Brexit. (…) Plus logiquement, certains pays d'Europe centrale comme la Pologne, font une vraie remontada : 60% d'écart de niveau de vie en 2000, mais seulement 20% en 2024. À ce rythme-là, un Français et un Polonais auront le même niveau de vie à la fin du prochain quinquennat. (…) ».

Remarques :

- Quelques jours plus tard, RFM montre en quoi « le cliché du "pompier polonais" exilé en Europe est périmé : selon l'institut national polonais de la statistique, 100 000 Polonais rentrent chaque année au pays, attirés par une croissance hors norme et le plein emploi (taux de chômage d'à peine 3%) ».
- Le 2 février, Atlantico.fr interroge l'économiste Philippe Crevel sur cette information qui prouve un certain « déclassement national » :

  « L'érosion du PIB par habitant de la France s'est amorcée à compter des années 1980 et s'est confirmée depuis. Dans les années 1970, la France faisait partie des quatre ou cinq premiers pays dans le classement des pays de l'UE, alors qu'aujourd'hui nous sommes en dessous de la moyenne. À cet égard, cela résulte du fait que la France connaît une croissance relativement faible, tandis que d'autres pays affichent une croissance plus forte et ont ainsi dépassé la France en matière de PIB par habitant.

  Il s'agit donc d'une évolution de long terme qu'Emmanuel Macron n'a pas réussi à endiguer, malgré sa volonté affichée en 2017, notamment à travers son discours de campagne et certaines mesures, en orientant sa politique vers l'offre. In fine, ce qui compte, c'est la production. Or, c'est précisément sur ce point que la France pâtit aujourd'hui : il n'y a pas suffisamment de production, ni de productivité, ni de volume de travail, et donc pas assez de création de richesse par habitant. C'est pour cette raison que la France décline à ce niveau, selon les données de l'Insee. Cette situation s'est accentuée ces dernières années avec la baisse de la productivité. Dans ce contexte, il devient évidemment difficile d'enrichir la population. (…) Sans l'euro, et sans l'effet de paratonnerre qu'il procure, la situation de la France serait aujourd'hui bien plus compliquée que celle que nous connaissons. Par ailleurs, il convient de rappeler que nous avons bénéficié, entre 2015 et 2022, d'une politique monétaire extrêmement accommodante, voire dangereusement accommodante, avec des taux d'intérêt négatifs, qui pervertissent les mécanismes de l'économie. Fort heureusement, cette période des taux négatifs a pris fin, permettant un retour à des conditions plus saines. La politique monétaire n'a donc aucun lien avec la perte de compétitivité de l'économie française. Quant à l'euro fort, aujourd'hui autour de 1,20 dollar, il se situe dans sa moyenne de long terme depuis 1999.

  Il faut également considérer les avantages d'un euro fort par rapport à un euro faible. Cela repose sur des importations moins coûteuses. Or, la France est un pays qui affiche un déficit commercial conséquent, le plus important d'Europe. Notre pays a donc tout intérêt à disposer d'un euro fort, qui réduit la facture énergétique et limite l'inflation. (…) Depuis une vingtaine d'années, notamment depuis le gouvernement Jospin, le problème central est que personne n'a osé remettre en cause les 35 heures. Les administrations ont été désorganisées, en particulier l'administration de la santé et des hôpitaux. Le volume de travail est bien plus faible qu'ailleurs, parce que les Français travaillent peu et, surtout, sur une durée plus courte.

Par ailleurs, le chômage des jeunes demeure élevé en France et, lorsque les travailleurs sont à l'approche de la soixantaine, il n'y a plus beaucoup de personnes en emploi. Globalement, il existe un consensus, qui ne se limite pas à la droite ou à la gauche, mais qui s'étend de l'extrême gauche à l'extrême droite, selon lequel personne ne veut réellement ou sincèrement travailler. Or, en économie, les choses sont assez simples. Il faut du capital, et nous n'en manquons pas excessivement, notamment grâce à l'épargne. Il faut également de l'innovation, de l'investissement et du travail. L'innovation est moyenne, sans être parmi les pires en Europe. L'investissement pourrait être meilleur. Mais la faiblesse majeure en France réside dans le manque de travail. (…) ».

- Le 28 janvier, donc le lendemain de l'article d'Antoine Foucher cité plus haut, également dans Les Echos, c'est le journaliste économique Pascal Perri qui nous explique pourquoi les Français se plaignent de l'insuffisance de leur pouvoir d'achat, et il répond : « moins de travail, moins de salaire ! »

Le 28 janvier, le journaliste économique Jean-Marc Sylvestre commente sur Atlantico.fr les dernières publications de l'INSEE qui montrent que l'on a **en France l'heureuse surprise d'une bonne résistance de notre économie** :

« (…) Le débat public reste dominé par les incertitudes géopolitiques, les tensions internationales et les difficultés politiques internes, avec un budget adopté au Parlement dans la douleur. Pourtant, le moral des chefs d'entreprise résiste. Les dirigeants regardent d'abord les indicateurs de leur tableau de bord : les résultats d'entreprises sont globalement bons,les dividendes distribués restent élevés, et les taux d'intérêt, élément clé pour l'investissement, ne connaissent pas de variation brutale.

En dépit d'un manque de visibilité politique, le climat des affaires mesuré par l'Insee a retrouvé son plus haut niveau depuis juillet 2022. Les carnets de commandes continuent même de s'améliorer dans plusieurs secteurs industriels : aéronautique, chimie, métallurgie, et dans une moindre mesure le textile. En revanche, la dynamique est plus ralentie dans le bâtiment, certains services et le commerce de détail, confronté notamment à la concurrence accrue des produits asiatiques.

Il est donc frappant de constater que, malgré un discours ambiant très pessimiste, la conjoncture immédiate résiste. (…

Pourtant, le climat politique lui reste objectivement lourd : instabilité internationale, tensions budgétaires, et perspectives présidentielles encore ouvertes. Le discours politique met surtout en avant trois signaux d'alerte :

1. Un marché du travail qui pourrait se fragiliser, avec une légère remontée du chômage.
2. Une vague importante de défaillances d'entreprises, plus de 70 000 l'an dernier.
3. Un recul de l'épargne de précaution, en baisse de plus d'un milliard d'euros.

Ces indicateurs nourrissent un malaise diffus pour 2026. Il existe donc un décalage marqué entre le ressenti anxiogène et la situation économique immédiate — mais aussi entre la solidité actuelle et les risques de dérapage à venir. (…) ».

Note :

Indicateurs du climat des affaires et du climat de l'emploi

	Sept. 25	Oct. 25	Nov. 25	Déc. 25	Jan. 26
Indicateurs du climat des affaires					
France	**96**	**97**	**98**	**99**	**99**
Industrie	97	101	98	102	105
Bâtiment	98	96	95	97	97
Services	98	95	98	98	98
Commerce de détail *	92	99	97	104	99
Commerce de gros	98		98		100
Emploi	**93**	**95**	**96**	**95**	**93**

* y compris commerce et réparation automobiles.

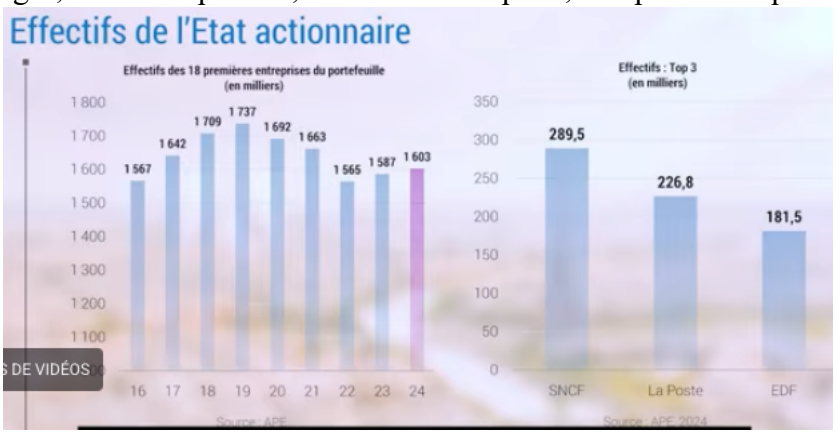
Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

Le 29 janvier, Alexandre Mirlicourtois, toujours sur XerfiCanal, répond à la question très pertinente de savoir « **pourquoi personne n'a intérêt à réduire les dépenses publiques ?** » :
« Pourquoi est-il si difficile de réduire les dépenses publiques en France ?
Parce qu'une majorité de Français n'y a aucun intérêt. Sans même compter les retraités, dont la revalorisation des pensions dépend d'une décision gouvernementale, ni les chômeurs, dont les allocations reposent sur des règles fixées par l'État, une part considérable des actifs voit ses revenus liés à des financements publics.
Cinq blocs se superposent :
D'abord le noyau dur : les agents publics.
Ils sont un peu plus de 6 millions de fonctionnaires, contractuels, militaires et autres employés par la fonction publique (État, collectivités locales, hôpitaux). Leurs rémunérations et conditions de travail dépendent directement des budgets publics, ce qui rend toute coupe budgétaire politiquement explosive. Ils représentent près d'un emploi sur cinq parmi les 30,5 millions d'actifs occupés.



Des entreprises et des secteurs sous perfusion publique

À ce socle s'ajoutent les salariés des entreprises dont l'État est actionnaire de référence : 86 entités relèvent du périmètre de l'Agence des participations de l'État. Les 18 principales emploient plus de 1,6 million de personnes, notamment à la SNCF (cofinancée en partie par les collectivités territoriales), La Poste (1 milliard d'euros versé par l'État à son budget pour ses missions de service public) ou à EDF. Le périmètre s'élargit ; le total dépasse 7,6 millions d'emplois, soit près d'un quart des actifs.



La commande publique comme moteur de l'emploi privé

Vient ensuite un troisième bloc plus diffus : les salariés d'entreprises privées dépendant des marchés publics. L'enjeu : environ 250 milliards d'euros, soit 8,5 points de PIB. Le BTP en est l'exemple le plus emblématique.

Les deux tiers de l'activité des travaux publics proviennent de la commande publique, mettant en jeu près de 220 000 emplois sur 300 000. Le bâtiment (1,7 million d'actifs) dépend à 16% des maîtres d'ouvrage publics. Près de 500 000 emplois dans la construction sont directement liés aux commandes publiques, sans même intégrer la part soutenue par les dispositifs fiscaux d'investissement locatif et de rénovation. Les fabricants de matériels de transport, d'équipements hospitaliers, ainsi que les acteurs de l'eau et des déchets dépendent directement — parfois totalement — de la commande publique et n'ont aucun intérêt à en voir le volume diminuer.

Subventions et régulations, derniers remparts à la baisse

Autre bloc : les secteurs qui ne se maintiendraient pas à leur niveau actuel sans les subventions publiques, et ils sont nombreux. Il y a tout le monde associatif, qui emploie 1,9 million de salariés et tire 49% de ses ressources de subventions. Cette dépendance concerne aussi, en partie, l'agriculture, la culture et la presse, dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient d'aides publiques.

Reste un dernier morceau : les professions libérales dont l'État encadre directement les revenus et les conditions d'exercice — tarifs, remboursements, numerus clausus, autorisations d'installation. Les professionnels de santé en sont l'illustration la plus nette, jusqu'aux taxis. L'hyper-sensibilité aux décisions prises par l'État en est la preuve : mobilisation des chauffeurs de taxi en mai 2025, contre une convention établie par l'Assurance-maladie modifiant leur rémunération pour le transport sanitaire ; grève massive des pharmaciens en novembre de la même année contre la décision du gouvernement de baisser le plafond des remises accordées par les laboratoires aux pharmacies ; grève des médecins libéraux,

conséquence des mesures de la loi de financement de la Sécurité sociale. Mais il faudrait aussi ajouter à cet ensemble une partie des acteurs de la justice (notaires, huissiers, greffiers…).
Lorsque des millions d'emplois dépendent du financement public, toute tentative de maîtrise de la dépense se heurte à des intérêts puissants et légitimes. C'est ainsi que la dépense publique progresse, les déficits persistent et l'endettement s'alourdit ».
Note : le 30 septembre 2025, Patrick Artus publiait un Flash Economie (n°120), « Les Français rejettent les politiques économiques qui réduisent le déficit public », avec le résumé suivant :
« Les Français sont très majoritairement favorables à une taxation des personnes ayant un patrimoine très important ou des grandes entreprises. Mais cette taxation ne permettrait pas, de loin, de réduire le déficit public de manière à stabiliser le taux d'endettement public.
Par contre, les Français rejettent massivement la réduction des dépenses sociales ou des dépenses de santé, l'idée de travailler davantage chaque année ou de reporter l'âge de la retraite, la suppression de l'abattement d'impôt dont bénéficient les retraités ou la désindexation des retraites.
Mais ils soutiennent l'idée qu'il faut produire davantage et réduire les dépenses publiques. De quelles dépenses s'agit-il, puisqu'il ne s'agit pas clairement des dépenses de prestations sociales ? Comment produire davantage s'il ne faut pas travailler plus chaque année ou tout au long de sa vie ?
En réalité, les Français ne sont pas prêts à accepter un effort collectif de rééquilibrage des finances publiques ».
Note : le 30 septembre 2025, Patrick Artus avait consacré son Flash Economie (n°120) à une question très voisine : « Les Français rejettent les politiques économiques qui réduisent le déficit public », dont voici l'introduction :
« Les Français sont très majoritairement favorables à une taxation des personnes ayant un patrimoine très important ou des grandes entreprises. Mais cette taxation ne permettrait pas, de loin, de réduire le déficit public de manière à stabiliser le taux d'endettement public.
Par contre, les Français rejettent massivement la réduction des dépenses sociales ou des dépenses de santé, l'idée de travailler davantage chaque année ou de reporter l'âge de la retraite, la suppression de l'abattement d'impôt dont bénéficient les retraités ou la désindexation des retraites.
Mais ils soutiennent l'idée qu'il faut produire davantage et réduire les dépenses publiques. De quelles dépenses s'agit-il, puisqu'il ne s'agit pas clairement des dépenses de prestations sociales ? Comment produire davantage s'il ne faut pas travailler plus chaque année ou tout au long de sa vie ?
En réalité, les Français ne sont pas prêts à accepter un effort collectif de rééquilibrage des finances publiques ».
L'article de P. Artus renvoie au sondage : https://elabe.fr/wp-content/uploads/2025/09/25092025_elabe_bfmtv_les-francais-et-les-impots.pdf

Le même 29 janvier, Les Echos, sous la plume de Nathalie Silbert, montre en quoi « **en termes de compétitivité, la France maintient sa place, dans une Europe en déclin**. Selon Olivier Redoulès, du Rexecode, "Cinq ans après la crise du Covid-19, la France a stabilisé ses positions, mais dans une Europe qui perd du terrain à l'échelle mondiale". Hausse des prix de l'énergie, concurrence technologique de la Chine, protectionnisme américain, appréciation de l'euro par rapport au dollar : dans le contexte de guerre commerciale et de regain des tensions géopolitiques, la part de la zone euro dans les échanges mondiaux de marchandises a été ramenée de 22,8 % en 2024 à 20 % l'an dernier. En 2019, elle ressortait encore à 23,3 %. La France n'a pas échappé à ce mouvement. Sa part dans les exportations mondiales est, elle aussi, en recul, passée de 3,1 % en 2019 à 2,4 % en 2025.
Dans la zone euro, qui est le terrain de jeu principal des entreprises tricolores, l'Hexagone a néanmoins préservé ses positions : en 2025, sa part dans les exportations de biens de la zone euro a été en moyenne de 11 %, un niveau identique à celui de 2024. Si l'on ajoute les services, le diagnostic est quasiment le même. La part de la France s'est élevée à 13 %, en baisse de 0,3 point seulement par rapport à 2024. Comparé à 2019, le poids du pays dans les exportations de biens et de services de la zone euro s'est stabilisé autour de 1 point sous son niveau de 2019. Mais, de son côté, l'Allemagne, son premier partenaire commercial, a cédé davantage de terrain (-2,5 points). L'Italie a, elle, à peu près maintenu ses positions. (…) ».

Note : la veille (le 28 janvier, Les Echos ont publié une tribune de Philippe Mills, directeur général de SFIL, filiale du groupe Caisse des Dépôts, également très encourageante puisqu'il considère que « La France a historiquement fait les bons choix stratégiques en matière énergétique et militaire. Mais son handicap budgétaire la gêne pour se projeter dans l'avenir. Le financement public de long terme peut y contribuer, mais ne se passera pas d'un redressement financier du pays. Rarement une époque n'aura autant donné raison aux choix stratégiques de la France d'après-guerre. Nucléaire civil, outil de défense autonome et complet, politique industrielle : les trois piliers du modèle de développement français redeviennent d'actualité pour le monde occidental, et même bien au-delà. Cet alignement des planètes tombe néanmoins au plus mal : notre dette publique, à 117,4 % du PIB, et notre déficit budgétaire record au sein de la zone Euro nous privent des moyens de nos ambitions, précisément au moment où nos choix historiques deviennent un véritable actif stratégique. (…) La politique industrielle, longtemps marginalisée au profit des seuls mécanismes de marché, connaît aujourd'hui une réhabilitation rappelant l'ambiance intellectuelle des Trente Glorieuses. Ce retour en force de l'interventionnisme industriel traduit en particulier une prise de conscience des pays européens : les réussites industrielles telles qu'Airbus, Arianespace ou le système de navigation Galileo ne naissent pas spontanément mais résultent de choix politiques assumés et partagés sur plusieurs décennies. (…) Le moment actuel que nous vivons est ainsi on ne peut plus gaullien. Il rappelle en effet aux États une vérité fondamentale : qu'ils n'ont pas d'amis, mais des intérêts à défendre, que la puissance possède toujours un soubassement militaire incontestable, et qu'il est imprudent de s'en remettre uniquement au seul mécanisme de marché ou au commerce mondial pour accéder à des ressources stratégiques.
Intellectuellement, la France est ainsi le pays occidental le plus adapté à ce monde. Hélas, l'ironie de l'histoire est cruelle : la France "raison" sur le plan stratégique au moment où ses marges budgétaires se réduisent. La lourdeur de notre handicap budgétaire ne doit toutefois pas masquer nos atouts structurels : une expertise nucléaire de 50 ans, une industrie de défense complète, des fleurons technologiques, et aussi des institutions de financement capables de projeter l'investissement sur le temps long, et ainsi de nourrir notre avantage historique. (…) ».

Le 30 janvier, Eurostat publie les données suivantes :

Taux de croissance du PIB en volume

(basé sur des données corrigées des variations saisonnières*)

	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2025T1	2025T2	2025T3	2025T4	2025T1	2025T2	2025T3	2025T4
Zone euro 20	0,6	0,1	0,3	**0,3**	1,6	1,5	1,4	**1,3**
Zone euro 21	0,6	0,2	0,3	**0,3**	1,6	1,6	1,4	**1,3**
UE	0,5	0,3	0,4	**0,3**	1,7	1,7	1,6	**1,4**
Belgique	0,4	0,2	0,3	**0,2**	0,9	1,0	1,0	**1,1**
Tchéquie	0,7	0,5	0,8	**0,5**	2,4	2,6	2,8	**2,4**
Allemagne	0,4	-0,2	0,0	**0,3**	0,3	0,4	0,3	**0,4**
Estonie	0,2	0,6	0,2	**0,0**	-0,3	0,5	0,9	**1,0**
Irlande* **	7,4	0,3	-0,3	**-0,6**	18,3	18,1	10,9	**6,7**
Espagne	0,5	0,7	0,6	**0,8**	3,0	2,8	2,7	**2,6**
France	0,1	0,3	0,5	**0,2**	0,7	0,8	0,9	**1,1**
Italie	0,3	0,0	0,2	**0,3**	0,7	0,5	0,6	**0,8**
Lituanie	0,3	0,6	-0,1	**1,7**	3,0	3,2	2,1	**2,5**
Hongrie	-0,2	0,5	0,0	**0,2**	-0,3	0,3	0,7	**0,5**
Pays-Bas**	0,3	0,3	0,5	**0,5**	2,2	1,7	1,8	**1,8**
Autriche	0,2	0,0	0,4	**0,2**	0,3	0,5	1,0	**0,7**
Portugal	-0,3	0,7	0,7	**0,8**	1,7	1,8	2,3	**1,9**
Finlande**	0,0	-0,3	-0,3	**0,6**	1,1	0,2	-0,6	**0,0**
Suède**	-0,2	0,7	0,9	**0,2**	0,6	1,9	2,6	**1,8**

: Données non disponibles

* Les taux de croissance par rapport au trimestre précédent et au même trimestre de l'année précédente présentés dans le tableau sont basés sur des données corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier sauf mention contraire. Les données non corrigées ne sont pas disponibles pour tous les États Membres inclus dans les estimations rapides du PIB.

** Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente calculé sur la base des données corrigées des effets de calendrier.

*** L'estimation rapide du PIB irlandais est classée dans la catégorie CSO Frontier Series Output. Une attention particulière doit être accordée à l'interprétation des statistiques, car elle peut utiliser de nouvelles méthodes en cours d'élaboration et/ou des sources de données qui peuvent être incomplètes.

Données sources: namq_10_gdp

eurostat

Chômage total corrigé des variations saisonnières

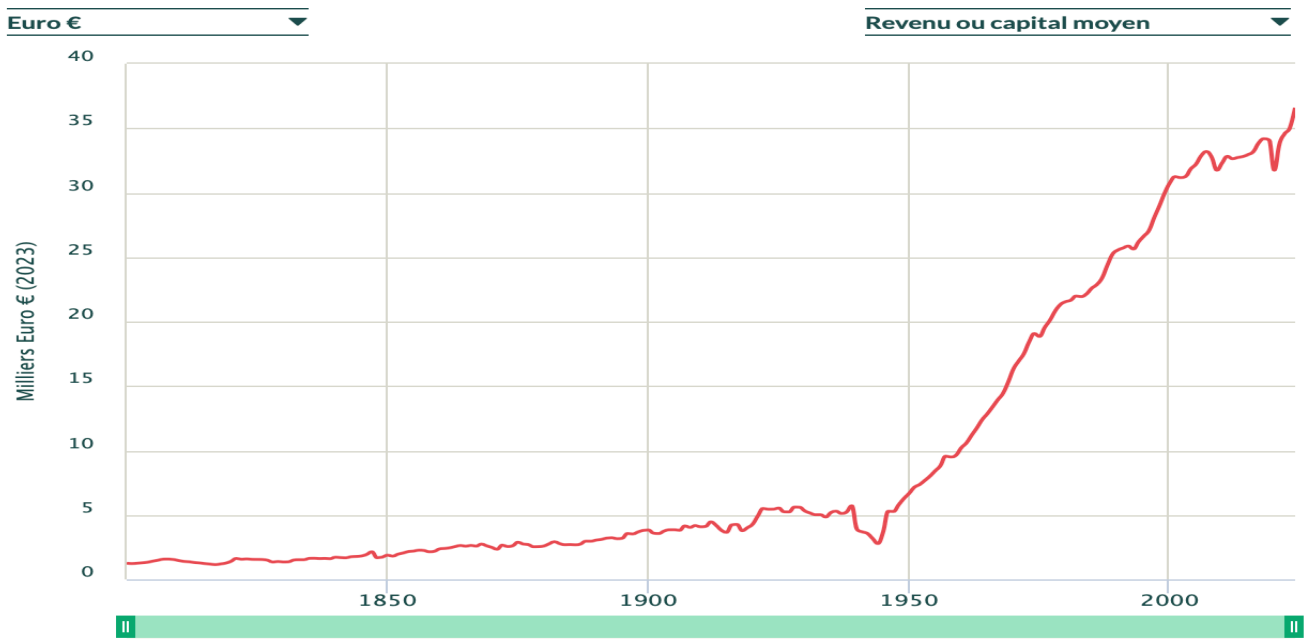
	Taux (%)					Nombre de personnes (en milliers)				
	Déc-24	Sep-25	Oct-25	Nov-25	Déc-25	Déc-24	Sep-25	Oct-25	Nov-25	Déc-25
Zone euro 20	6,3	6,4	6,3	6,3	**6,2**	10 797	10 988	10 937	10 853	**10 792**
Zone euro 21	6,2	6,3	6,3	6,2	**6,2**	10 914	11 100	11 044	10 957	**10 892**
UE	5,9	6,0	6,0	5,9	**5,9**	12 972	13 256	13 248	13 137	**13 043**
Belgique	6,0	6,3	6,4	6,4	**6,4**	328	341	348	348	**351**
Bulgarie	3,8	3,7	3,6	3,5	**3,3**	117	112	108	104	**100**
Tchéquie	2,9	3,0	3,2	3,2	**3,1**	149	160	171	169	**164**
Danemark	7,2	6,1	6,3	6,1	**5,6**	238	202	208	201	**185**
Allemagne	3,5	3,8	3,8	3,8	**3,8**	1 539	1 663	1 668	1 676	**1 683**
Estonie	7,8	7,1	6,7	6,4	**6,3**	58	53	50	47	**47**
Irlande	4,5	5,1	5,0	5,0	**5,0**	129	149	148	147	**149**
Grèce	9,4	8,6	8,5	8,1	**7,5**	443	410	405	386	**355**
Espagne	10,8	10,4	10,2	10,1	**10,0**	2 648	2 583	2 552	2 526	**2 513**
France	7,3	7,7	7,7	7,7	**7,7**	2 279	2 449	2 462	2 451	**2 442**
Croatie	5,0	4,7	4,6	4,6	**4,5**	88	84	82	81	**80**
Italie	6,4	6,0	5,8	5,6	**5,6**	1 655	1 543	1 474	1 441	**1 426**
Chypre	4,7	4,3	4,2	4,3	**4,3**	24	22	22	23	**23**
Lettonie	7,0	7,2	7,1	7,1	**7,0**	66	68	68	68	**68**
Lituanie	6,4	6,5	6,5	6,7	**6,6**	99	103	103	106	**105**
Luxembourg	6,5	6,7	6,6	6,9	**6,9**	23	24	23	24	**24**
Hongrie	4,4	4,5	4,5	4,4	**4,5**	215	219	221	215	**216**
Malte	3,2	2,8	2,9	3,1	**3,2**	11	10	10	11	**11**
Pays-Bas	3,7	4,0	4,0	4,0	**4,0**	373	409	411	408	**410**
Autriche	5,4	5,5	5,8	5,8	**5,8**	257	265	275	276	**280**
Pologne	2,8	3,2	3,2	3,2	**3,2**	502	571	575	576	**576**
Portugal	6,4	6,0	5,8	5,7	**5,6**	351	336	328	318	**315**
Roumanie	5,7	6,1	5,9	6,0	**6,0**	463	497	487	494	**494**
Slovénie	3,5	4,3	4,7	5,1	**5,1**	36	46	50	54	**55**
Slovaquie	5,2	5,5	5,6	5,7	**5,8**	145	152	154	156	**159**
Finlande	8,8	10,0	10,0	10,2	**10,2**	251	287	290	293	**295**
Suède	8,6	8,9	8,9	9,0	**9,0**	495	514	516	519	**521**
Islande	3,7	4,3	4,5	4,6	:	9	10	11	11	:
Norvège	4,1	4,6	4,5	4,5	**4,5**	124	139	138	137	**137**

Pour terminer le mois de janvier,

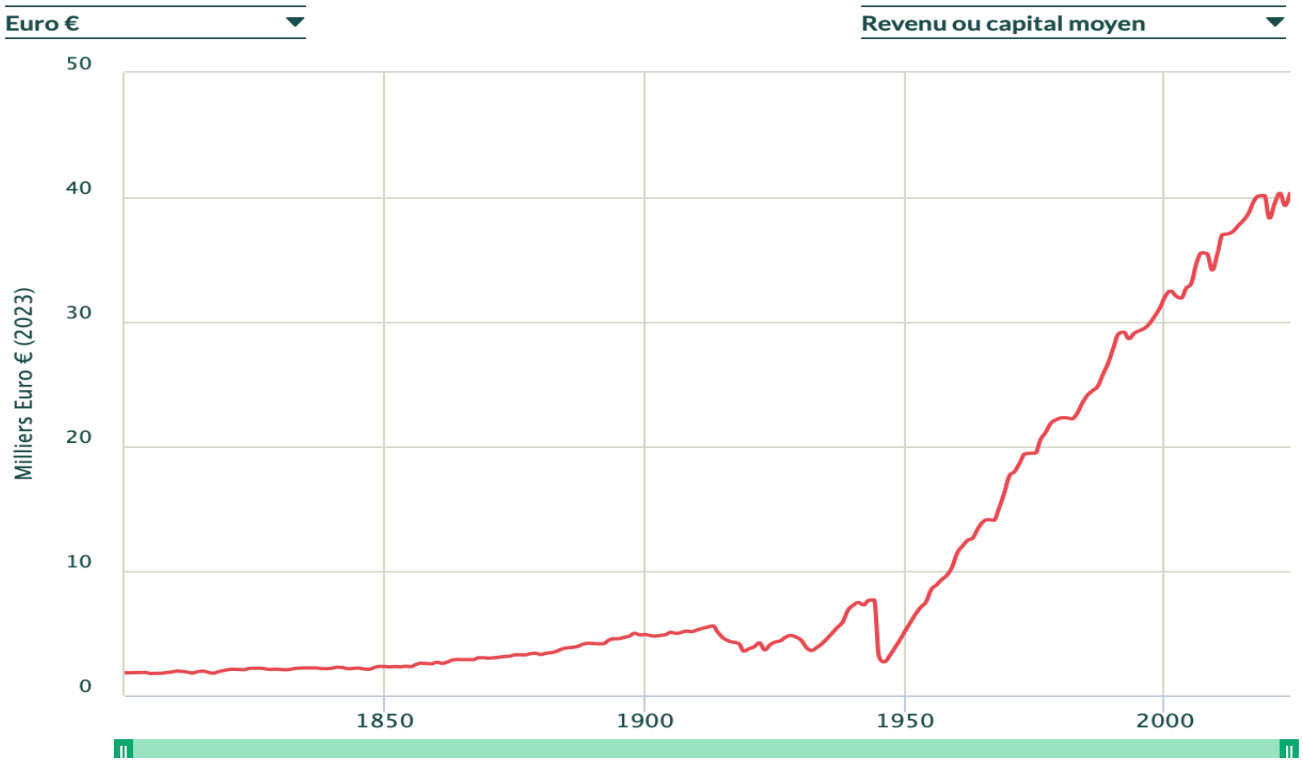
WORLD INEQUALITY DATABASE

on des revenus? faites le test

Revenu national moyen par personne, France, 1800-2024



Revenu national moyen par personne, Allemagne, 1800-2024

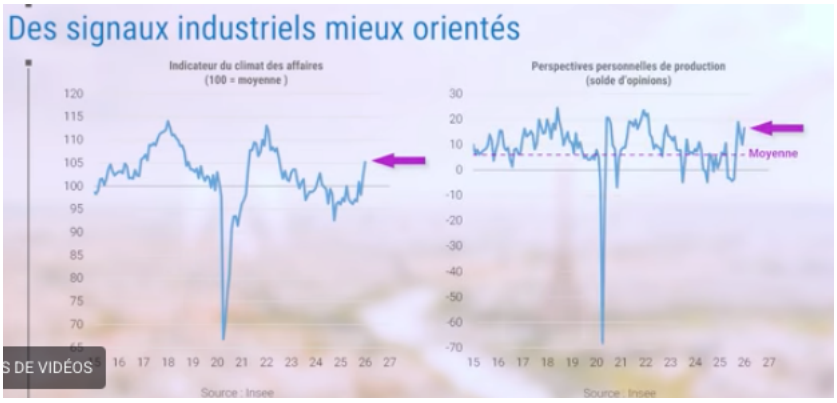


Le 2 février, l'économiste Olivier Blanchard publie un papier de recherche (https://www.parisschoolofeconomics.eu/en/news/public-debt-by-olivier-blanchard/ sur **les niveaux records de dette publique qu'enregistrent de nombreux pays développés. Faut-il s'en inquiéter et quelle est leur soutenabilité ?**

Citons-en les derniers paragraphes (traduction Google) :
« (…) En résumé : dans le contexte actuel où le ratio dette/g est proche de zéro, le niveau d'endettement, en soi, n'a pas d'effets négatifs majeurs. Il n'affecte que faiblement le bien-être et ne contribue que faiblement à une dynamique d'endettement défavorable ni au risque d'explosion de la dette. Ce qui importe davantage à ce stade, c'est la répartition des déficits courants et primaires. Seul un plan crédible de retour à l'équilibre primaire permettra aux gouvernements de stabiliser la dette et de rassurer les investisseurs.

Il peut être utile de conclure par un examen des données françaises. Le ratio dette nette/PIB est de 104 %. Le taux d'intérêt actuel à 5 ans des obligations d'État françaises est de 2,9 %. L'inflation prévue à 5 ans est de 1,8 %. La croissance du PIB prévue à 5 ans est de 1 %, donc le ratio dette/g est égal à 0,1 %. Le déficit primaire actuel représente environ 3,9 % du PIB. Ainsi, pour stabiliser le ratio dette/g, le gouvernement doit améliorer l'équilibre primaire d'environ 4 %, soit environ 150 milliards d'euros. Le gouvernement ne peut évidemment pas et ne doit pas le faire en un an, car cela entraînerait une contraction économique majeure. Il doit cependant présenter un programme crédible pour y parvenir dans un délai de 5 à 10 ans, soit à un rythme de 15 à 30 milliards d'euros par an (la réglementation européenne impose un ajustement budgétaire en 7 ans). Si une forte augmentation des dépenses de défense s'avère nécessaire, par exemple, une partie pourra être financée par l'emprunt. Toutefois, il est impératif, dans un délai de 5 à 10 ans, que le plan permette un retour au solde primaire nécessaire à la stabilisation de la dette. Cette réduction du déficit primaire doit être la priorité.
Une fois le ratio d'endettement stabilisé, probablement autour de 120-130 % en l'absence de crises majeures, il sera souhaitable de le réduire davantage. L'analyse précédente ne fixe pas d'objectif final précis, mais suggère qu'un faible ratio d'endettement, de l'ordre de 60 % à 90 %, devrait constituer un facteur d'attraction modéré. Compte tenu de l'écart entre la situation actuelle de la France et un tel objectif, la politique, une fois la dette stabilisée, devrait consister à maintenir de faibles soldes primaires positifs afin de réduire progressivement le ratio d'endettement ».

Le 2 février aussi, sur XerfiCanal, Alexandre Mirlicourtois évalue **les chances que l'économie française connaisse un scénario rose** :
« Quel serait le scénario rose pour la France en 2026 ? À quel niveau de croissance pourrait-il nous emmener ?
La première bonne surprise pourrait venir d'un double coup de pouce extérieur.
La défense et l'Allemagne peuvent doper l'industrie française
D'abord, le tournant européen de la défense. Même si tous les pays ne jouent pas le jeu du réarmement, la dynamique est enclenchée. Chacun privilégie sa base industrielle nationale, mais, faute de maîtriser l'ensemble des compétences, beaucoup restent dépendants des importations. Or, les États-Unis, toujours incontournables, voient leur image s'écorner et la volonté des acheteurs est de réduire leur dépendance à l'Oncle Sam, tandis que les exportateurs russes ont disparu du marché depuis la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, les industriels français disposent de solides atouts : un savoir-faire complet et une forte présence à l'international, qui font de la France le deuxième exportateur mondial d'armement. L'activité de l'industrie de la défense pourrait ainsi dépasser les attentes. Ce à quoi s'ajoute, l'effet d'entraînement allemand. Soutenu par un plan de relance massif, le redémarrage de l'industrie allemande pourrait surprendre et gonfler les carnets de commandes des sous-traitants français.
Des signaux industriels favorables malgré un contexte extérieur contraignant
La montée en cadence de la production et des exportations aéronautiques, mais aussi d'autres branches comme la construction navale, pourrait donner un coup d'accélérateur à l'industrie tricolore. La nette amélioration du climat des affaires dans l'industrie observée depuis plusieurs mois, combinée au rebond des perspectives individuelles de production, va dans ce sens.

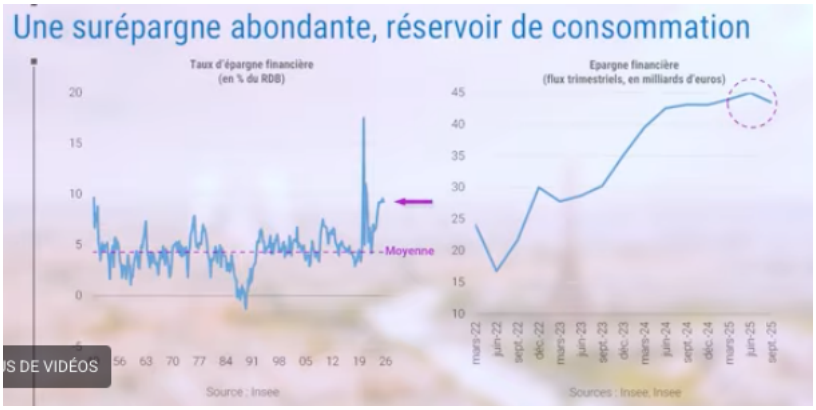


Dans ce contexte, le commerce extérieur contribuerait positivement à la croissance, malgré les nouveaux droits de douane américains en année pleine et un euro fort.

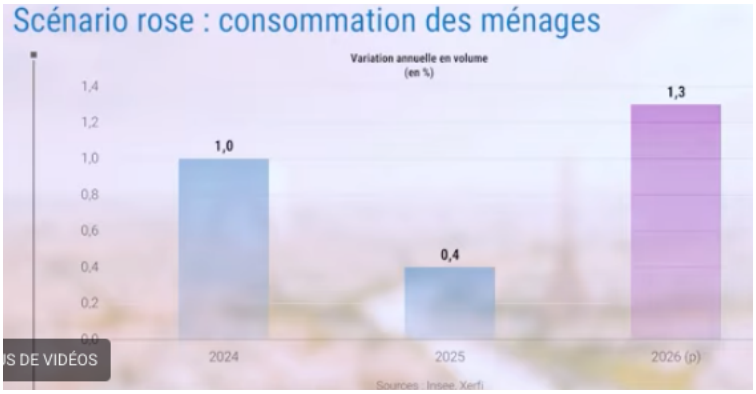


Une demande intérieure portée par l'épargne, mais sans emballement

L'autre bonne surprise serait une accélération plus rapide qu'attendue de la demande intérieure, tirée à la fois par la consommation des ménages et par l'investissement des entreprises. Le potentiel est bien réel. Côté ménages, tous les regards se portent sur leur propension à puiser dans leur épargne pour consommer davantage. Le taux d'épargne financière reste supérieur d'environ 5 points à sa moyenne pré-Covid, et les encours de placements financiers des particuliers approchent 6 500 milliards d'euros. Il existe donc une importante réserve de consommation.



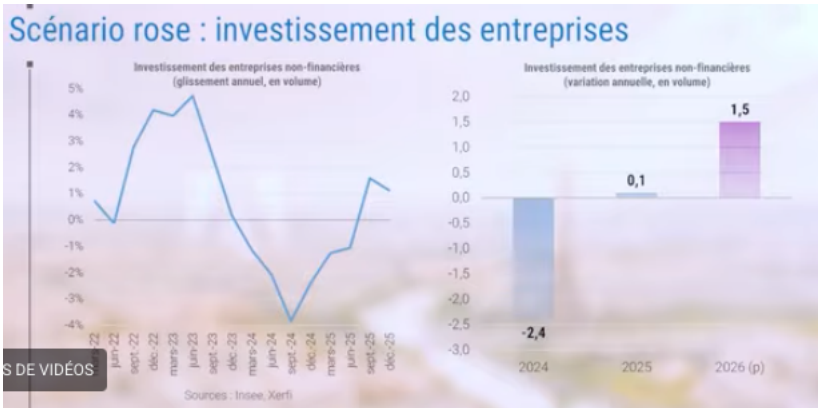
Or, au troisième trimestre 2025, les ménages ont moins abondé leur épargne et consommé un peu plus — une première depuis 2022. Cela peut être interprété comme les prémices d'un changement de comportement favorable, cette fois-ci, à la demande. L'accélération de la consommation des ménages au 4ème trimestre 2025 va dans ce sens. Les enquêtes de conjoncture de l'Insee soulignent toutefois que la propension à épargner reste élevée, tandis que l'intention de réaliser des achats importants demeure faible.



La relance de la consommation pourrait être plus vive qu'envisagée, mais, même dans le scénario le plus favorable, elle ne dépasserait guère plus de 1%.

Une croissance plafonnée à 1,5%, sans soutien budgétaire public

Alimenté par un surcroît de consommation et des exportations un peu plus dynamiques, l'investissement des entreprises confirmerait son redressement amorcé courant 2025 et monterait en puissance après deux années décevantes, porté par les besoins liés aux transitions numérique et énergétique, ainsi que par la diffusion de l'intelligence artificielle.



En revanche, il faudra composer sans soutien budgétaire public, quelles que soient les circonstances.

Si tous ces ingrédients sont réunis et s'enchaînent favorablement, la France pourrait afficher une croissance du PIB autour de 1,5%, pas plus. Et c'est là le plus décevant.

Même dans le cadre d'un scénario rose, crédible, l'euphorie n'est pas de mise et les perspectives restent bien moroses ».

Le 4 février, Eurostat publie la statistique suivante :

Taux d'inflation (%) mesurés par les IPCH

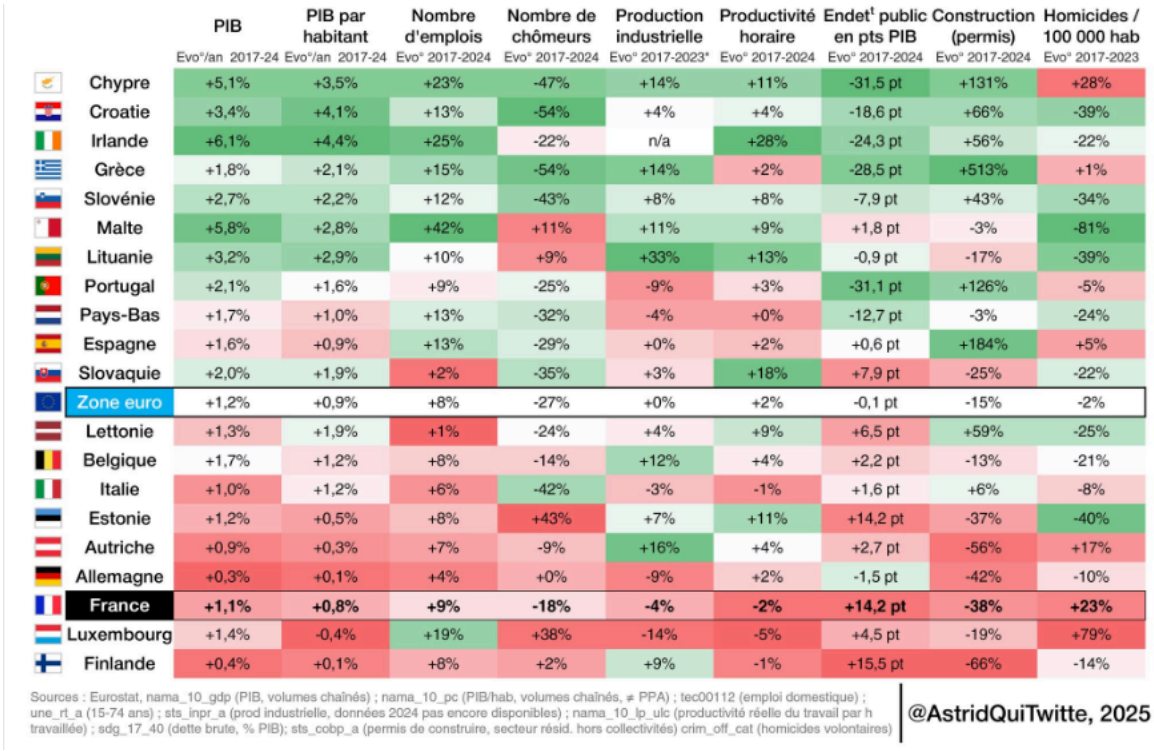
	Taux annuel							Taux mensuel
	Jan 25	Août 25	Sep 25	Oct 25	Nov 25	Déc 25	Jan 26	Jan 26
Belgique	4,4	2,6	2,7	2,5	2,6	2,2	**1,4**	-1,5
Bulgarie	3,8	3,5	4,0	3,8	3,7	3,5	**2,3e**	0,6e
Allemagne	2,8	2,0	2,3	2,3	2,5	2,0	**2,1**	-0,1
Estonie	3,8	6,2	5,3	4,5	4,7	4,0	**c**	c
Irlande	1,7	1,9	2,7	2,8	3,1	2,7	**2,6e**	-0,9e
Grèce	3,1	3,1	1,8	1,6	2,8	2,9	**2,8**	-0,8
Espagne	2,9	2,7	3,0	3,2	3,2	3,0	**2,5e**	-0,7e
France	1,8	0,8	1,1	0,8	0,8	0,7	**0,4**	-0,4
Croatie	5,1	4,6	4,6	4,0	4,3	3,8	**3,6e**	0,1e
Italie	1,7	1,6	1,7	1,3	1,1	1,2	**1,0e**	-1,0e
Chypre	2,9	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	**1,7**	0,2
Lettonie	3,1	4,2	4,2	4,3	3,8	3,4	**2,6e**	-0,3e
Lituanie	3,4	3,6	3,7	3,7	3,6	3,2	**2,8**	1,2
Luxembourg	2,4	2,8	3,1	3,0	3,5	3,3	**1,6e**	-1,3e
Malte	1,8	2,7	2,4	2,5	2,4	2,5	**2,5e**	-0,4e
Pays-Bas	3,0	2,4	3,0	3,0	2,6	2,7	**2,2e**	-1,3e
Autriche	3,4	4,1	3,9	4,0	4,0	3,8p	**2,0e**	-0,8e
Portugal	2,7	2,5	1,9	2,0	2,1	2,4	**1,9e**	-1,1e
Slovénie	2,3	3,0	2,8	3,1	2,4	2,6	**2,4e**	-0,5e
Slovaquie	4,3	4,4	4,6	3,9	3,9	4,1	**4,2e**	1,9e
Finlande	1,7	2,3	2,2	1,4	1,5	1,7	**1,0e**	-0,2e

e estimation
p provisionnel
c confidentiel

Données sources: prc_hicp_minr

eurostat

Le 5 février, « AristideQuiTwitte » publie ce tableau sur le bilan économique 2017-2024 du Président Macron… :



	PIB Evo°/an 2017-24	PIB par habitant Evo°/an 2017-24	Nombre d'emplois Evo° 2017-2024	Nombre de chômeurs Evo° 2017-2024	Production industrielle Evo° 2017-2023*	Productivité horaire Evo° 2017-2024	Endet[1] public en pts PIB Evo° 2017-2024	Construction (permis) Evo° 2017-2024	Homicides / 100 000 hab Evo° 2017-2023
Chypre	+5,1%	+3,5%	+23%	-47%	+14%	+11%	-31,5 pt	+131%	+28%
Croatie	+3,4%	+4,1%	+13%	-54%	+4%	+4%	-18,6 pt	+66%	-39%
Irlande	+6,1%	+4,4%	+25%	-22%	n/a	+28%	-24,3 pt	+56%	-22%
Grèce	+1,8%	+2,1%	+15%	-54%	+14%	+2%	-28,5 pt	+513%	+1%
Slovénie	+2,7%	+2,2%	+12%	-43%	+8%	+8%	-7,9 pt	+43%	-34%
Malte	+5,8%	+2,8%	+42%	+11%	+11%	+9%	+1,8 pt	-3%	-81%
Lituanie	+3,2%	+2,9%	+10%	+9%	+33%	+13%	-0,9 pt	-17%	-39%
Portugal	+2,1%	+1,6%	+9%	-25%	-9%	+3%	-31,1 pt	+126%	-5%
Pays-Bas	+1,7%	+1,0%	+13%	-32%	-4%	+0%	-12,7 pt	-3%	-24%
Espagne	+1,6%	+0,9%	+13%	-29%	+0%	+2%	+0,6 pt	+184%	+5%
Slovaquie	+2,0%	+1,9%	+2%	-35%	+3%	+18%	+7,9 pt	-25%	-22%
Zone euro	+1,2%	+0,9%	+8%	-27%	+0%	+2%	-0,1 pt	-15%	-2%
Lettonie	+1,3%	+1,9%	+1%	-24%	+4%	+9%	+6,5 pt	+59%	-25%
Belgique	+1,7%	+1,2%	+8%	-14%	+12%	+4%	+2,2 pt	-13%	-21%
Italie	+1,0%	+1,2%	+6%	-42%	-3%	-1%	+1,6 pt	+6%	-8%
Estonie	+1,2%	+0,5%	+8%	+43%	+7%	+11%	+14,2 pt	-37%	-40%
Autriche	+0,9%	+0,3%	+7%	-9%	+16%	+4%	+2,7 pt	-56%	+17%
Allemagne	+0,3%	+0,1%	+4%	+0%	-9%	+2%	-1,5 pt	-42%	-10%
France	**+1,1%**	**+0,8%**	**+9%**	**-18%**	**-4%**	**-2%**	**+14,2 pt**	**-38%**	**+23%**
Luxembourg	+1,4%	-0,4%	+19%	+38%	-14%	-5%	+4,5 pt	-19%	+79%
Finlande	+0,4%	+0,1%	+8%	+2%	+9%	-1%	+15,5 pt	-66%	-14%

Sources : Eurostat, nama_10_gdp (PIB, volumes chaînés) ; nama_10_pc (PIB/hab, volumes chaînés, ≠ PPA) ; tec00112 (emploi domestique) ; une_rt_a (15-74 ans) ; sts_inpr_a (prod industrielle, données 2024 pas encore disponibles) ; nama_10_lp_ulc (productivité réelle du travail par h travaillée) ; sdg_17_40 (dette brute, % PIB); sts_cobp_a (permis de construire, secteur résid. hors collectivités) crim_off_cat (homicides volontaires)

@AstridQuiTwitte, 2025

Le 6 février, sur Atlantico.fr, Don Diego De La Vega (DDDLV) met en discussion une récente réflexion de Nicolas Dufourcq (Directeur général de BPI, la Banque publique d'investissement) selon lequel la France a besoin de 10 ans d'austérité… (https://atlantico.fr/article/decryptage/la-france-a-besoin-de-10-ans-dausterite-dit-le-patron-de-la-bpi-vraiment-don-diego-de-la-vega).

Retenons deux passages du développement de DDDLV :

• « (…) Pour la majorité de la population, dix ans d'austérité sans perspective est insupportable. Quand on est en difficulté, le taux d'actualisation est très élevé. Les Français concernés souhaitent voir les premiers fruits des efforts au bout de dix-huit mois, pas dans dix ans. C'est ce que je reproche à Patrick Artus, à Nicolas Dufourcq et à tous ceux qui expliquent qu'il va falloir suer sang et larmes : c'est acceptable pour eux, pas pour la majorité de la population. Il faut être en capacité d'offrir quelque chose, au moins une perspective. Je pense à la participation, à la remise de dettes, mais aussi à la subsidiarité. Il est crucial de rendre les gens plus puissants à l'échelle locale, leur donner un véritable pouvoir de décision ». (…)

• Le poids de l'État est-il trop important dans l'économie française aujourd'hui ? Oui. Avons-nous des déficits importants, y compris dans les phases hautes de la conjoncture ? Oui. Avons-nous une dette trop élevée, au point de ne plus être réellement maîtres de notre destin et de pouvoir subir un chantage aux taux d'intérêt de la part de la BCE ? Oui. Existe-t-il une trajectoire de long terme insoutenable en matière de dépenses, de déficits et de dette ? Oui. Tout cela est-il négatif pour les libertés fondamentales ? Oui. Donc, il est urgent d'agir.

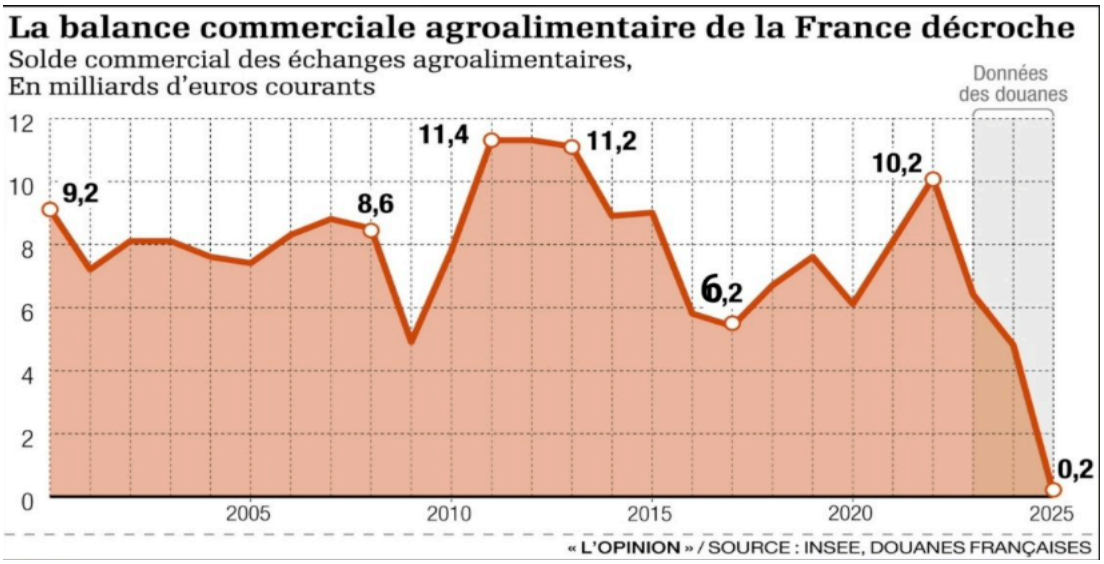
Il serait crucial de mener une réforme de l'État-providence. Mais cela est extrêmement difficile à mettre en œuvre car les Français sont dépendants de l'État-providence et nous n'avons pas d'institutions suffisamment fortes, crédibles, pédagogues et anticipatrices pour mener ces réformes calmement.

Soit on adopte la méthode brutale proposée par Nicolas Dufourcq ou celle qui nous sera imposée dans cinq ou dix ans par une troïka venue de Francfort avec ses alliés. Soit on adopte une méthode plus intelligente, que j'appellerais une méthode à la Jacques Rueff, fondée sur le bâton et la carotte. La dernière fois que la France a véritablement restructuré son appareil d'État, avec De Gaulle et Rueff au début des années 1960, un accord a été proposé. Les dirigeants ont décidé de se retirer de l'Algérie, une décision douloureuse mais permettant d'éviter des dépenses improductives.

En parallèle, l'Europe a été pensée comme un cadre pour agir efficacement. En échange de la réduction des droits de douane et du réajustement réglementaire préconisé par le rapport Armand-Rueff, la France a maintenu ses efforts pour garantir son autonomie et sa souveraineté, notamment à

travers le nucléaire et la capacité militaire. Il y avait un véritable équilibre entre le secteur public et le secteur privé. Tout cela a été accompagné d'une dévaluation : le nouveau franc de 1959 était précisément un outil pour lisser la réforme, lisser les efforts initiaux et permettre leur financement. C'est la dernière fois que l'on a réellement touché aux structures de l'État et procédé à une remise à plat du système. Cela remonte à plus de soixante ans. Depuis, les dirigeants français ont soit empilé des micro-réformes, soit mené des contre-réformes, avec un discours martial, mais sans jamais atteindre les objectifs fixés.
Il serait nécessaire de retrouver cet esprit rueffien. Il n'est pas possible d'obtenir des efforts simplement en les demandant, surtout lorsque l'on manque de légitimité pour le faire. Il faut négocier. Dans le gaullisme, il y avait un discours pro-business, mais aussi un discours en faveur de la participation. Il y avait l'autorité de l'État, mais aussi un renforcement de la parole donnée au peuple. Emmanuel Macron et son entourage ont promis la croissance via la « start-up nation » et davantage de démocratie. Nous n'avons eu ni l'un ni l'autre. Dès lors, un élément de l'accord pourrait consister à rendre la parole aux citoyens : davantage de libertés locales, plus de participation en entreprise, et une véritable réforme de la réglementation. (…) ».
Note :
Rapport Armand-Rueff : https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/074000508.pdf
Plan Pinay-Rueff : https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2001-4-page-102

Également le 6 février, mais dans Les Echos, un article sur la **situation critique – mais pas désespérée – de l'agriculture française** (la balance commerciale agroalimentaire frôle l'équilibre, avec un solde positif de seulement 200 millions d'euros, solde qui n'a jamais été aussi faible depuis 46 ans), avec les réflexions de l'économiste spécialiste Thierry Pouch :
« Nous restons certes le premier pays agricole européen, mais en perte d'influence. Notre poids est passé de presque 20 % de la production totale de l'Union européenne à 16 % aujourd'hui, à la faveur de la montée en puissance d'un certain nombre d'autres agricultures du continent, comme l'Espagne ou la Pologne. Quand on regarde l'évolution du solde commercial de la France, on s'aperçoit que les signes annonciateurs du décrochage sont là depuis la crise économique et financière de 2008-2012. L'excédent traditionnel de la France depuis la fin des années 1970 était essentiellement tiré de nos échanges avec nos partenaires européens. A partir de 2008-2012, il y a eu un plafonnement puis une inversion.
En 2025, le déficit avec le reste de l'UE a atteint près de 4 milliards d'euros. Ces rivalités au sein de l'Europe risquent de ne pas s'arranger avec la perspective des élargissements, et en particulier à l'Ukraine, qui suscite déjà beaucoup d'inquiétude, que ce soit en céréales, en sucre, en viande de volaille, en oléagineux.
Ces dernières années, le solde agroalimentaire était alors essentiellement tiré par nos échanges avec les pays tiers. Si les échanges se sont maintenus entre 2009 et 2023, grâce aux exportations notamment vers l'Asie, et le pourtour méditerranéen, que ce soit en céréales, en viticulture, en produits laitiers, depuis 2024, ils ont nettement ralenti. Le solde est positif, mais il est passé d'un peu moins de 12 milliards en 2023 à près de 4 milliards en 2025 sur onze mois. (…) Toute la question est de savoir si ce déclin va être durable ou temporaire. Si on regarde bien, on a suffisamment d'atouts pour rebondir, en termes d'image, de savoir-faire, de qualité, il n'y a pas de doute. Mais il faut certainement déployer une stratégie qui combine à la fois des exportations de produits standards, de gamme moyenne, et haute gamme. Le discours sur la montée en gamme a été une erreur, car quand il y a des crises, le consommateur regarde d'abord le prix. Il faut aussi lever un certain nombre de freins sur la production. (…) ».



Le 8 février, Les Echos publient un autre article sur le même thème mais plus pessimiste que le précédent. Son titre le montre bien : « Agriculture, pourquoi la France risque de passer derrière l'Espagne » ; et donc de perdre son rang de champion en Europe.
Voir la synthèse du rapport sénatorial à l'origine de cet article à l'adresse : https://www.senat.fr/rap/r25-317/r25-317-syn.pdf

Le 2 mars, nouvelle publication de **l'Indice PMI Flash S&P Global pour la France** :
Indice PMI Flash composite de l'activité globale en France : 48,3 en mars (49,9 en février). Plus bas de 5 mois.
Indice PMI Flash de l'activité de services en France : 48,3 en mars (49,6 en février). Plus bas de 5 mois.
Indice PMI Flash de la production manufacturière en France : 48,5 en mars (51,6 en février). Plus bas de 4 mois.
Indice PMI Flash de l'industrie manufacturière en France : 50,2 en mars (50,1 en février), plus haut de 2 mois.
Commentaire de Joe Hayes, Principal Economist à S&P Global Market Intelligence :
« L'estimation avancée des dernières données PMI mettent clairement en évidence la vulnérabilité de l'Europe face aux perturbations internationales de l'offre. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement maritimes ont entraîné, en mars, le plus fort allongement des délais de livraison des fournisseurs depuis plus de trois ans, tandis que la flambée des prix du pétrole et des produits pétroliers ainsi que la hausse du coût du carburant se sont traduites par la plus forte augmentation des prix payés par les entreprises depuis la fin de l'année 2023. La répercussion de cette augmentation des coûts dans les prix facturés n'a toutefois été que très limitée, probablement en raison de l'atonie de la demande avant même le début du conflit au Moyen-Orient. Or, la faiblesse de la demande et du pouvoir de tarification des entreprises déterminera l'ampleur des répercussions de ce choc d'approvisionnements sur l'ensemble de l'économie.
La conjoncture française a également pâti en mars de la tenue des élections municipales, lesquelles ont incité les clients à reporter leurs dépenses. À cet égard, les données du mois d'avril devraient fournir une meilleure indication de l'état réel de l'économie, mais pour l'heure, l'amorce de la reprise économique française semble s'être figée. En témoigne la forte baisse de la confiance enregistrée au cours du mois, la menace d'une inflation plus élevée, la prolongation des perturbations de l'offre et une incertitude accrue à court terme ayant incité les entreprises à réévaluer leurs perspectives d'activité. »

Le 27 mars, le service de recherche économique de BNPParibas relaie les **résultats meilleurs que prévus pour nos finances publiques** :
« Le déficit public français s'est amélioré en 2025, selon l'Insee, de 0,7pp à 5,1% du PIB (contre 5,4% anticipé par le gouvernement). Ce mieux s'explique par le rebond du taux de prélèvements obligatoires

(PO). Autre bonne nouvelle : le ratio de dette publique aussi est moins élevé que prévu (115,6% contre 116,2%), mais sa hausse (+3pp) est proche de notre prévision. Cette dynamique et les conséquences du choc en Iran, notamment sur les taux d'intérêt, suggèrent de ne pas relâcher l'effort de consolidation budgétaire en 2026. Le déficit devrait bénéficier d'un meilleur point de départ, de la nouvelle remontée des PO, inscrite dans le budget 2026, et de l'impact, probablement favorable, sur les recettes d'une hausse de la croissance nominale en 2026. Toutefois, la marge de manœuvre du gouvernement pour soutenir les ménages et les entreprises, face au choc inflationniste, est plus réduite qu'en 2021-23. Il a donc prévu d'annoncer un soutien plus limité cette fois-ci. »

En ce 27 mars, les **taux souverains et spreads** sont les suivants :

Obligations d'Etat

Pays	Taux	+ Haut	+ Bas	Var.	Var. %	Vs. Bund	Vs. T-Note	Heures
Afrique du Sud	9,185	9,220	9,010	+0,195	+2,17%	608,7	474,5	27/03
Allemagne	3,0985	3,1300	3,0770	+0,0354	+1,16%	0,0	-134,2	27/03
Australie	5,106	5,119	5,051	+0,097	+1,94%	200,7	66,6	27/03
Autriche	3,448	3,495	3,421	+0,037	+1,08%	34,9	-99,2	27/03
Bangladesh	10,290	10,290	10,260	0,000	0,00%	719,1	585,0	25/03
Belgique	3,639	3,700	3,612	+0,034	+0,94%	54,0	-80,1	27/03
Brésil	14,290	14,385	14,290	0,000	0,00%	1.119,1	985,0	27/03
Canada	3,581	3,635	3,569	+0,024	+0,67%	48,3	-85,9	27/03
Chili	5,670	5,670	5,670	-0,040	-0,70%	257,2	123,0	27/03
Chine	1,818	1,818	1,813	-0,005	-0,27%	-128,1	-262,2	27/03
Chypre	3,771	3,771	3,697	+0,146	+4,03%	67,2	-66,9	27/03
Colombie	12,800	13,011	12,800	-0,125	-0,97%	970,2	836,0	27/03
Corée du Sud	3,918	3,925	3,886	+0,048	+1,24%	81,9	-52,2	27/03
Côte D'Ivoire	7,780	7,780	7,780	0,000	0,00%	468,2	334,0	27/03
Croatie	3,538	3,548	3,531	+0,013	+0,37%	44,0	-90,2	27/03
Danemark	3,035	3,061	2,945	+0,052	+1,74%	-6,3	-140,5	27/03
Égypte	20,480	20,490	20,480	-0,010	-0,05%	1.738,1	1.604,0	26/03
Espagne	3,639	3,692	3,609	-0,005	-0,14%	54,0	-80,1	27/03
États-Unis	4,440	4,484	4,402	+0,024	+0,54%	134,2	0,0	27/03
Finlande	3,440	3,480	3,402	+0,015	+0,44%	34,2	-100,0	27/03
France	3,838	3,889	3,812	+0,042	+1,11%	74,0	-60,2	27/03
Grèce	4,035	4,069	3,988	+0,153	+3,94%	93,6	-40,5	27/03
Hong-Kong	2,939	2,958	2,939	0,000	0,00%	-16,0	-150,1	27/03
Hongrie	7,400	7,400	7,400	+0,020	+0,27%	430,2	296,0	27/03
Île Maurice	5,450	5,450	5,450	0,000	0,00%	235,1	101,0	27/03
Inde	6,932	6,962	6,917	+0,058	+0,84%	383,4	249,2	27/03
Indonésie	6,848	6,848	6,848	0,000	0,00%	375,0	240,8	27/03
Irlande	3,365	3,407	3,344	0,000	0,00%	26,7	-107,5	27/03
Islande	7,109	7,109	7,021	+0,088	+1,25%	401,1	266,9	27/03
Israël	4,102	4,102	4,029	+0,054	+1,33%	100,4	-33,8	27/03
Italie	4,063	4,142	4,044	+0,043	+1,07%	96,5	-37,7	27/03

Également en ce 27 mars, l'INSEE publie plusieurs documents statistiques intéressants : un tableau complet de l'économie française avec tous les thèmes économiques et sociaux, géographie des revenus pour montrer les effets distributifs de la taxation carbone, chiffres clés des finances publiques, …
Toujours le 27 mars, l'OFCE publie une étude sur la pauvreté monétaire qui montre un décrochage inquiétant : « malgré un système de protection sociale parmi les plus développés d'Europe, le taux de pauvreté monétaire a atteint **15,4 % en 2023**, soit près de **9,8 millions de personnes** vivant sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian. C'est le plus haut niveau observé depuis le milieu des années 1990. Ce paradoxe interroge la capacité du modèle social français à contenir la pauvreté dans un contexte de forte inflation et de mutations du marché du travail ». (https://www.ofce.sciences-po.fr/blog2024/fr/2026/20260327_PIM/index.html)

TABLE DES MATIÈRES

TOME 1 :.....3
LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA « TAXE ZUCMAN » 3
Chapitre 1 : Avant la réunion de l'Assemblée nationale fin octobre 3
Chapitre 2 : À partir de la réunion de l'Assemblée nationale 79
TOME 2.....100
LA POLEMIQUE AUTOUR DES AIDES AUX ENTREPRISES.....100
TOME 3 :.....104
LA POLEMIQUE AUTOUR DE LA REFORME DES RETRAITES 104
De toute façon, il faudra réduire la générosité de note protection sociale, malgré les résistances ! 137
TOME 4 :.....139
NOUVELLE POLEMIQUE, SUR L'HERITAGE ?? 139
TOME 5 :.....145
L'ETAT DU MONDE.....145
TOME 6 :.....187
L'ETAT DE L'EUROPE 187
TOME 7 :.....306
L'ETAT DE LA FRANCE.....306
TABLE DES MATIÈRES.....372